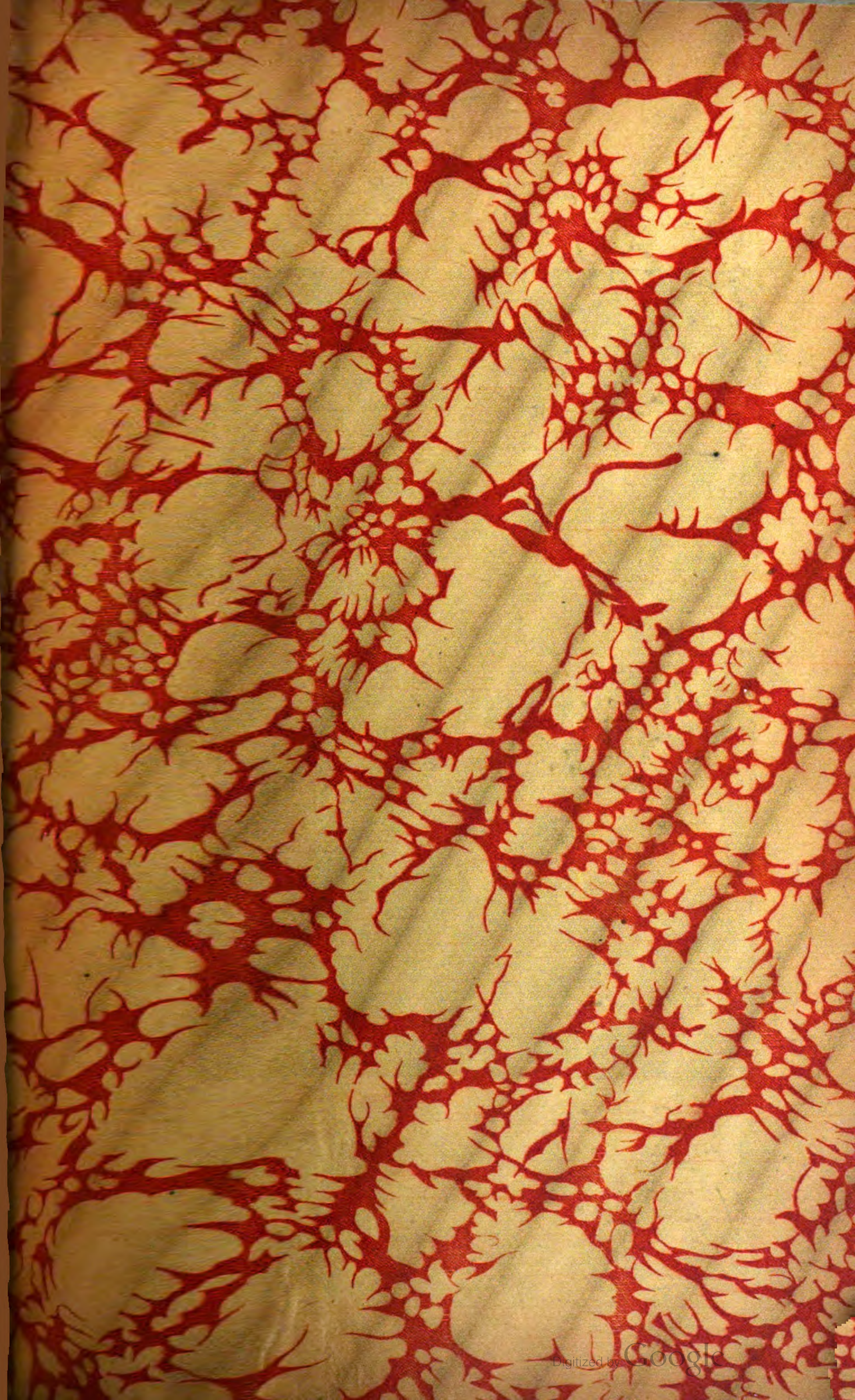





VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



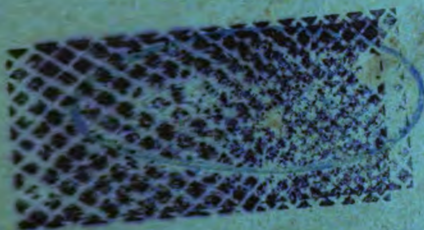
MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMI

DE

CHERBOURG



RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
Chez LE POITTEVIN et HENRY,
Libraires, rue de la Vase,
et MARGUERIE, Libraire,
rue de la Fontaine.



CAEN
Chez Mme veuve LEGOST,
Libraire,
place Fontette.

1879

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG.

CHERBOURG. — IMP. AUG. MOUCHEL.

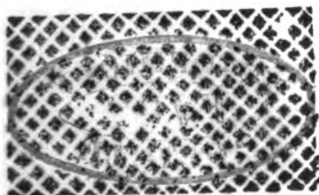
MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG



RELIGION ET HONNEUR.

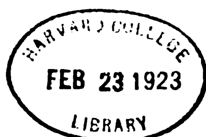


CHERBOURG
Chez LE POITTEVIN et HENRY,
Libraires, rue de la Vase,
et MARGUERIE, Libraire,
rue de la Fontaine.



CAEN
Chez Mme veuve LEGOST,
Libraire,
place Fontette.

1879



SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

Fondée en 1755 par Louis XV.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

BUREAU.

(Art. 8 des statuts du 14 janvier 1755).

MM. 1876 — 5 décembre.

Liais, ✻ (C ✻) ✻, directeur.

1866 — 3 août.

Frigoult ✻, secrétaire.

1846 — 6 février.

De Pontaumont ✻ (C ✻) ✻, archiviste-trésorier.

MEMBRES TITULAIRES.

(Art. 7 des statuts du 14 janvier 1755).

MM. 1831 — 1er août.

De la Chapelle (Edouard), ✻, ancien professeur de philosophie, avocat.

1832 — 6 décembre.

De Pontaumont ✻ (C ✻) ✻, inspecteur de la marine en retraite.

1853 — 18 avril.

Frigoult ✻, professeur de littérature à l'école préparatoire de la marine.

1858 — 4 juin.

Jouan (O ✻) ✻, capitaine de vaisseau.

1867 — 1er mars.

Bertin ✻ ✻ ✻, ingénieur de la marine, doct. en droit.

1868 — 3 juillet.

Carlet (O ✻) ✻, ingénieur de la marine.

MM. 1871 — 5 décembre.

Le Boullenger ✻, agent comptable de la marine en retraite.

1872 — 7 mai.

Liais (Alfred), ✻ (C ✻) ✿, ancien maire de Cherbourg.

1874 — 3 février.

Néel, aumônier militaire.

— 3 mars.

De la Chapelle (Henri), commis principal des douanes.

1876 — 7 novembre.

Dalidan, avocat, docteur en droit.

1877 — 10 avril.

Ingouf ✻, lieutenant de vaisseau.

1878 — 5 mars.

Le Poittevin (O ✻), commissaire de la marine en retraite.

MEMBRES HONORAIRES.

(Art. 3 des statuts du 14 janvier 1755).

MM. 1845 — 1er mars.

Digard (de Lousta) ✻, ancien bibliothécaire de la ville de Cherbourg.

1874 — 4 août.

De Ternisien, horticulteur.

1875 — 2 février.

L'abbé Lepelley ✻, curé de la Trinité.

1877 — 20 mai.

Vibert ✿, inspecteur de l'académie de la Manche.

MEMBRES LIBRES.

(Art. 4 des statuts du 14 janvier 1755).

MM. 1876 — 1er août.

L'abbé Besnard, chanoine, curé de N.-D.-du-Vœu.

1877 — 10 avril.

Moll (C ✻) ✿, directeur des constructions navales.

— 7 août.

Lucas, avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

(Art. 5 des statuts du 14 janvier 1755).

MM.

AVOYNE DE CHANTEREYNE, inspecteur des forêts, à Lisieux.

ASK, recteur de l'Université suédoise de Lund.

ASBJORNSEN, de la société des sciences de Norwége, à Throndhjem.

ASTRAND, directeur de l'Observatoire de Bergen (Norwége).

AUGIER ✱, avocat à Marseille.

ACQUOY, professeur à l'Université de Leyde.

BUSSCHER (Ed. de), homme de lettres à Gand.

BEAUREPAIRE (Eug. de), conseiller à la Cour d'appel de Caen.

BESNOU ✱ ✱, pharmacien de la marine en retraite à Avranches.

BOULATIGNIER (C ✱), conseiller d'Etat à Paris.

BERLING (E.-W.), bibliothécaire de l'Université suédoise de Lund.

BRAUNE (F.-E.), professeur à l'Université de Lund.

BAJAT ✱, ingénieur des eaux de Versailles et Marly en retraite à Versailles.

BARLATIER DE MAS (O ✱) ✱, capitaine de frégate en retraite à Paris.

BLASERNA ✱, professeur à l'Université de Palerme.

BLOND (l'abbé), archéologue à Noyon (Aisne).

BUCHNER (Alex.), professeur à la Faculté des lettres à Caen.

BENOIST D'AZY (le baron) (O ✱), ancien directeur des colonies à Paris.

BJERKNES (C.-A.), professeur à l'Université de Christiania.

BASSET ✱, capitaine de frégate (à la mer).

BERDENIS VAN BERLEKOM (O ✱), juge au tribunal de Middelbourg (Zélande).

BORIUS ✱ ✱, médecin de la marine à Brest.

MM.

Bormans, archiviste d'Etat à Namur.

Barbier ✻, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Bonfils (S.), archéologue à Menton.

Barmon (H. de), avocat à Nantes.

Coeffin (Mme), à Bayeux.

Cochon de L'Apparent (O ✻), ancien directeur des constructions navales, à Paris.

Creuilly (le général) (C ✻), à Paris.

Colombel, avocat à Evreux.

Chereau, docteur en médecine à Paris.

Cialdi (Alex.) (C ✻), commandant de la marine pontificale à Rome.

Cauvet ✻, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Cassio (le baron) ✻, capitaine du génie à Gênes.

Carlet (l'abbé), curé de Manicamp (Aisne).

Caumont ✻, avocat au Havre.

Chappuis ✻, doyen de la Faculté des lettres à Besançon.

Carel, professeur à la Faculté de droit à Caen.

Cleret (l'abbé) ✻, aumônier de la marine (à la mer).

Crollalanza (le chevalier de) (O ✻), président de l'Académie héraldique italienne, à Pise.

Dufresne (Jules) (O ✻), sénateur à Paris.

Decaisne (J.) (O ✻), membre de l'Institut, professeur au Jardin des plantes à Paris.

Delisle (Léopold) (O ✻), membre de l'Institut, administrateur général de la bibliothèque nationale à Paris.

Dubosc ✻, archiviste à Saint-Lo.

Duranville (de), archéologue à Rouen.

Decaisne (P.) ✻, médecin en chef de l'armée belge, à Anvers.

Deslandes ✻, ingénieur en chef à Paris.

Diegerick, archiviste à Ypres (Belgique).

MM.

De la Chaumelle ✱, ancien officier de cavalerie à Moulins-en-Gilbert.

Devillers, archiviste à Mons.

De la Morinière, avocat à Paris.

Daru (le comte) (O ✱), ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Institut, au château de Chiffrevast.

Deschamps-Dumanoir (Mgr), camérier du Saint-Père, à Avranches.

Desjardins, professeur au collége Massillon, à Paris.

Danielsson, professeur-doyen à l'Université de Lund (Suède).

De Man, professr à l'école de médecine de Middelbourg.

De Bon (C ✱), commissaire général de la marine en retraite, à Paris.

Dupont, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Desor, conseiller national à Neuchâtel (Suisse).

Dumont (Denis), professeur à l'école de médecine de Caen.

Delagrange ✱, capitaine de frégate à Paris.

Doucet, numismate à Bayeux.

Do, ancien chapelain de la Visitation de Caen.

Desvalades, professeur de philosophie à Saint-Lo.

Dallibert. curé de Sainte-Catherine à Honfleur.

Duvelleroy, membre du Caveau, à Paris.

Dorsburgh, de la société de philosophie expérimentale, à Rotterdam.

Esnault (Louis) ✱, homme de lettres à Paris.

Ehrenfried von der Lancken, professeur à l'Université de Lund.

Edlund, membre de l'académie des sciences de Stockolm.

Engling, président de l'Institut, à Luxembourg.

Elzevir, archiviste de la ville de Leyde.

MM.

Eltz, numismatiste à Luxembourg.

Eynaud ✻, ingénieur de la marine à Rochefort.

Eyriaud-Desvergnes, lieutenant de vaisseau (à la mer).

Feuillet (Octave) (O ✻), membre de l'Académie française, à Saint-Lo.

Floquet, antiquaire à Fromentin.

Foucard, curé-doyen d'Octeville-sur-Cherbourg.

Fonssagrives (O ✻), professeur à l'école de médecine de Montpellier.

Flammarion (O ✻), astronôme à Paris.

Feuardent, numismatiste à Paris.

Fleury (J.) (O ✻), conseiller de Cour à St-Pétersbourg.

Fayel-Deslongrais, professeur à l'école de médecine de Caen.

Glanville (Léonce de), à Rouen.

Giefers, président de la société des antiquaires de Westphalie, à Paderborn.

Gaslonde (O ✻), conseiller d'Etat à Paris.

Guéau de Reverseaux (le comte de), à Paris.

Gouville (J.), négociant à Carentan.

Gayant (J.) ✻, inspecteur des finances à Paris.

Guilbert (Mgr) ✻, évêque de Gap.

Garnier ✻, antiquaire à Amiens.

Grouchy (le vicomte) ✻ (C ✻), secrétaire d'ambassade à Bruxelles.

Guerrier (C ✻), conseiller d'Etat à Moscou.

Guldberg, professeur à l'Université de Christiania.

Guillouard, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Germonière (Ed. de la), manufacturier au Vast.

Gréville (Mme H.), à Paris.

Germain (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

Gréhan ✻ ✻, consul général de Siam à Paris.

Guillot (Gaëtan), licencié en droit à Saint-Lo.

MM.

HARCOURT (le comte J. d') (O ✻) ✤, ancien capitaine de vaisseau, à Paris.

HIPPEAU ✻, professeur à la Faculté des lettres à Paris.

HUE DE CALIGNY (le marquis) ✻ ✤, correspondant de l'Institut à Versailles.

HAMELIN, juge de paix à Carentan.

HILL, professeur à l'Université de Lund.

HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie, à Caen.

HOLTS, secrétaire de l'Université royale de Christiania.

HEYNEN, professeur de l'école moyenne de l'Etat, à Bois-le-Duc (Hollande).

JARDIN ✻, inspecteur de la marine à Indret.

JUBÉ DE LA PERRELLE (le baron), à Paris.

JOLY ✻. doyen de la Faculté des lettres de Caen.

JORQ-MOE, littérateur à Christiania.

JOUVIN (O ✻) ✤, ancien pharmacien en chef de la marine à Rochefort.

JULLIOT, président de la société archéologique de Sens.

KUYPER, sculpteur à Anvers.

KEIJZER, docteur en médecine à Middelbourg.

KIAER, chef de la statistique au ministère de l'intérieur, à Christiania.

LIAIS (Em.) ✻ ✤, astronome à Rio-Janeiro.

LECORPS (Mme), à Fermanville.

LEPOITTEVIN DE LA CROIX (le comte) ✤, à Anvers.

LOYER ✻, archéologue à Avranches.

LEROY ✻, curé de Valognes, vicaire général de Coutances.

LEHÉRICHER, professeur à Avranches.

LACHELIER ✻, inspecteur de l'académie de Paris.

Le BIDOIS, receveur des domaines retraité, à Carentan.

LEGRAND DE REULANDT ✤, de l'académie d'archéologie à Anvers.

LEBEURRIER, archiviste à Evreux.

MM.

LACOINTA ✻, avocat général à Paris.

LEFRANÇOIS (Ch.) ✻, juge au tribunal de Saint-Lo.

LOVEN, professeur-doyen à la Faculté de médecine de Lund.

Lefebvre, ingénieur civil à Carentan.

LECADRE ✻, docteur en médecine au Havre.

LEPINGARD, ancien chef de division à la préfecture à Saint-Lo.

LA VIEILLE (O ✻) ✻ ✻, député de la Manche, à Paris.

LIEBLEIN (O ✻), égyptologue à l'Université de Christiania.

LA GOHAGNE, secrétaire de la Faculté de droit de Caen.

LIÉNARD ✻, conservateur du musée de Verdun.

LEGRIN (A.-E), juge-suppléant à Mortain.

MOULIN, ancien avocat général, à Tourlaville.

MÉNANT ✻, juge au Havre.

MANGIN (C ✻), ancien directeur des constructions navales à Paris.

MONCEL (le comte) (O ✻) ✻, ingénieur électricien à Caen.

MANGON DE LA LANDE (le général) (C ✻), à Paris.

MARROIN (O ✻), directeur de la santé à Marseille.

MARSY (DE) ✻, archiviste à Compiègne.

MAUS, directeur des ponts-et-chaussées à Mons.

MAGIELSE, direct. des travaux hydraul. à Middelbourg.

MERCURELLI (C ✻) (Mgr), secrétaire des lettres latines du Saint-Père, à Rome

MENABRÉA, publiciste à Turin.

MACHI, ingénieur en chef à Palerme.

MORO D'ARONA (le chevalier), ingénieur des marais d'Ostie, à Rome.

MOHN, directr de l'Institut météorologique de Christiania.

MAGARIGNOS-CERVANTÈS (DON), ministre de l'Uruguay, à Paris.

MONAGHAN (M. DE) ✻, homme de lettres à Paris.

MM.

MUNCH, professeur à l'Université royale de Christiania.

MONTEYREMAR, publiciste à Guernesey.

MOUTIÉ, de la société archéologique de Rambouillet.

MELVIL-LYNDEN (le baron), à Utrecht.

NAGTGLAS, membre de la société des sciences de Zélande à Middelbourg.

NÉDONCHEL (le comte DE), à Tournai.

NEYMARCK, publiciste à Paris.

NOEL (Octave), conseiller à la Cour d'appel à Caen.

ODHNER, professeur à l'Université de Lund.

PARIS (G ✻), vice-amiral à Paris.

POLMAN-KRUSEMANN, recteur du gymnase de Middelbourg.

PUMPERNEEL ✻, commissaire de la marine (à la mer).

PEKELHARING, ministre mennonite à Flessingue.

PAPI (le baron) ✻, président de l'Académie équestre Christophe Colomb à Marsalla.

PIEDAGNEL (A.) ✻, homme de lettres à Paris.

PORET DE BLOSSEVILLE (le marquis) (C ✻), à Amfreville (Eure).

PONTGIBAUD (le comte DE) ✻, maire de Saint-Marcouf (Manche).

PALIARD (O ✻), chef d'escadron retraité, à Rome.

PIERRE (Isidore) (O ✻), doyen de la Faculté des sciences de Caen.

PICHON (le baron) (O ✻), secrétaire d'ambassade, au château de Vauvray (Eure).

PONTAUMONT (Léonce DE) ✻, avocat à Teurthéville-Hague (Manche).

PANTHOU (DE) ✻, ancien procureur général à Caen.

QUENAULT ✻, ancien sous-préfet à Coutances.

ROUX (C ✻), ancien inspecteur général du service de santé de la marine à Paris.

ROBIOU DE LAVRIGNAIS (C ✻), ancien directeur des constructions navales à Paris.

MM.

REGNAULT, ancien bibliothécaire du conseil d'Etat, à Paris.

ROSTAING ✱, capitaine de vaisseau en retraite, à Montbrison.

RENAULT ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen.

ROQUIÈRE, curé-doyen des Pieux.

RENARD, littérateur à Caen.

RENARD (DE) (C ✱), conseiller d'Etat actuel à Moscou.

ROQUIÈRE (Octave), juge à Mortagne.

REUSENS (l'abbé), professeur de l'Université catholique de Louvain.

SAUVAGE, juge de paix à Louroux (Maine-et-Loire).

SAINT-VENANT ✱, ancien ingénieur en chef à Vendôme

SAVARY, député de la Manche, à Paris.

SCHLYTER, profess^r-doyen à la Faculté de droit de Lund.

STOPPELAAR (J.-H. DE) ✱, président du tribunal de Middelbourg.

SCHYANOFF, lieutenant-capitaine russe à Kiew.

SCHŒTTER, conservateur de l'Institut à Luxembourg.

SEELHEIM, docteur ès-sciences à Middelbourg.

SOPHUS-LIE, professeur à l'Université de Christiania.

STORM, professeur des langues romane et anglaise à Christiania.

STOPPELAAR (G.-N. DE) ✱, secrétaire de la société des sciences de Zélande à Middelbourg.

SCHWEINFURTH, président de la société de géographie au Caire (Egypte).

SOLEVILLE, secrétaire de la société académique de Montauban.

STEENSTRUP, secrétaire de l'Académie royale de Copenhague.

SAROT, avocat à Coutances.

TRAVERS (Julien) ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen.

MM.

THIERRY (Edouard) (O ✱) ✱, ancien administrateur général de la Comédie française, à Paris.

TRÉBUTIEN, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

TESSERO, supérieur du collége diocésain de Valognes.

TRAVERS (Emile) ✱, anc. conseiller de préfect. à Caen.

TRINCHERA, littérateur à Naples.

THERY, ancien recteur d'académie, à Paris.

THOC SCHWARTZENBERG EN HOHENLANSBERG (le baron) (C ✱), chambellan de S. M. le roi de Hollande, à La Haye.

TEIXIERA DE VASCONCELLOS (C ✱), procureur général de la couronne à Lisbonne.

TEXTOR DE RAVISY (le baron), à Bohain (Aisne).

TIKONRAWOW, professeur à l'Université de Moscou.

TROMSO-STIFT, professeur à l'Université de Christiania

TURIAULT ✱, commissaire de l'inscription maritime à Brest.

VILLERS, adjoint au maire de Bayeux.

VAN HOOREBEKE, avocat à Gand.

VAN DEN BROECK, archiviste à Tournai.

VAN DE VELDE, procureur du roi des Belges, à Anvers.

VISCONTI, président de l'académie d'archéologie à Rome.

VISCHER, conseiller d'Etat à Bâle.

WYSS (DE), président de la société d'histoire suisse à Zurich.

VERLY ✱, publiciste à Lille.

VIGNAUX ✱, homme de lettres à Paris.

VIBERT (G), avocat à Paris.

VAN DER DOES DE BIJE, de la société des sciences et arts à Bois-le-Duc (Hollande).

WITTE (le baron DE) (O ✱), membre de l'Institut de France, président de l'académie d'archéologie de Belgique, au château de Vommelghem (Belgique).

MONSEIGNEUR DE BEAUVAIS

ÉVÊQUE DE SÉNEZ.

SA VIE ET SES ŒUVRES

(1731-1790)

PAR

M. MOULIN,

Ancien Avocat général à la Cour d'appel de Paris.

Il y a quelques années, dans l'une de mes promenades à Cherbourg, je m'arrêtai au coin des rues du Nord et Tour-Carrée, devant une maison de modeste apparence, qu'une plaque de marbre, à lettres d'or à demi-effacées, signalait à l'attention des curieux, comme un lieu où avait dû s'accomplir quelque évènement mémorable.

C'était là en effet qu'était né, il n'y avait pas encore un siècle et demi, l'un des enfants de la cité qui lui ont fait le plus d'honneur, Monseigneur de Beauvais, évêque de Sénez.

Cette plaque commémorative, mise là par les soins de la Société académique, dont M. de Beauvais avait été, avec le général Dumouriez, MM. de Brecquigny, de Gerville et de Caumont, Boisard, le fabuliste, le poëte Ancelot, Cauchy, de l'Institut, Alexis de Tocqueville, Leverrier et le baron Cachin, l'un des plus illustres réprésentants, me remit en mémoire la vie du pieux et de l'éloquent prélat. Elle me rappela ses vertus et ses talents, ses succès dans la chaire chrétien-

ne, à la ville et à la cour, son courage à faire entendre la vérité au roi Louis XV, à démasquer et à poursuivre de sa parole vengeresse les vices, les intrigues et les scandales qui s'agitaient autour du prince.

Elle me rappela encore les études que, jeune avocat, j'avais faites autrefois des œuvres de Monseigneur de Beauvais; la collection de la plupart des éditions originales de ses *Oraisons funèbres* avec des *ex-dono* de sa main, que j'avais formée; la possession de documents inédits, que je devais à l'amitié d'un parent, l'un des vôtres, messieurs, et je me promis de consacrer à une monographie de Monseigneur de Sénez quelques-unes des heures que me laissent les loisirs de la retraite et le calme de la vie des champs.

C'est cette promesse que je remplis aujourd'hui. Mon travail achevé sera l'acquit d'une dette de reconnaissance envers l'Académie, qui a daigné, il y a bientôt quarante ans, m'admettre dans ses rangs, et un hommage à la mémoire de l'un des membres qui a jeté sur elle le plus d'éclat (1).

De Beauvais, Jean-Baptiste-Charles-Marie, naquit le 10 décembre 1731, à Cherbourg, trente-huit ans après le P. de Neuville, seize après l'abbé de Boismont, tous deux prédicateurs distingués, et tous deux Normands comme lui (2).

Son père, ancien avocat au Parlement, devenu régisseur du châtelain de Tourlaville, où il avait épousé une jeune fille d'une grande piété, Charlotte Luce, prit dans l'acte de baptême la qualité « de bourgeois de Paris. »

Cherbourg n'était point alors une ville de 40,000 âmes, avec une préfecture, des arsenaux, des ports, des bassins, de magnifiques établissements maritimes, un collége et de nombreuses écoles. C'était une petite

ville de quelques mille habitants, cachée aux bords de la Manche, et qui n'offrait aucunes ressources pour une éducation libérale.

Jean-Baptiste était le seul fruit de l'union de ses père et mère. Pleins de sollicitude pour l'avenir de ce fils unique, il n'hésitèrent pas à quitter Cherbourg pour Paris, où l'enfant fut placé au collége d'Harcourt. Il eut la bonne fortune d'y rencontrer pour professeur de rhétorique Charles Lebeau, le digne successeur de Rollin, et pour condisciple Thomas, tant de fois couronné pour ses éloges par l'Académie française.

Ses études y furent brillantes, mais il ne les avait pas encore terminées, quand la mort vint lui enlever son père.

Il passa sous la tutelle d'un oncle, chef des bureaux de l'agence générale et garde des archives du clergé, dont la tendresse s'efforça de remplacer pour lui le père qu'il avait perdu. Il eût même pu trouver en réalité dans cet oncle un second père, car celui-ci avait caressé la pensée de s'attacher son neveu par des liens encore plus étroits, en lui donnant l'aînée de ses filles, avec la survivance de sa charge, comme dot, mais la vocation du jeune de Beauvais était si vraie et si forte, qu'il sut résister à ce projet, quelque séduisant qu'il parût, et il s'enferma sans regret au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui avait eu la gloire de compter Bossuet parmi ses élèves.

Quand vint l'heure de sa consécration à l'Eglise, il fit le voyage de Normandie, voulant être ordonné prêtre sous les yeux de sa mère, par son évêque et dans le diocèse qui l'avait vu naître.

De retour à Paris, il entra dans la communauté de Saint-André-des-Arcs, sous la direction du vénérable

curé Claude Léger, dont il devait, quelques années plus tard, célébrer les vertusdans une oraison funèbre, vrai modèle de l'éloquence du cœur.

Appelé par une vocation secrète vers la chaire, où brillaient alors le P. Lenfant, les abbés Poulle et de Boismont, il s'essaya dans les plus humbles églises de Paris, et le succès couronna bientôt ses premières tentatives, et encouragea les efforts du jeune orateur. « Son talent était heureusement secondé par ces qua-
» lités extérieures qu'on ne se donne point, et qui
» sont cependant plus nécessaires qu'on ne pense au
» succès du ministère. Une figure douce et noble,
» une manière de dire aisée, sans être négligée; je ne
» sais quel air de confiance, qui n'était pas l'assuran-
» ce, et qui n'ôtait rien à la modestie; un air pénétré,
» garant de l'intime persuasion des vérités qu'il an-
» nonçait, tout cela disposait son auditoire à écouter
» favorablement, et dès qu'il paraissait en chaire, il
» avait déjà les cœurs pour lui (3). »

Sa réputation était faite et l'avait précédé à la Cour, lorsqu'il y prêcha, en 1761, le sermon pour la fête de la Pentecôte.

La chapelle de Versailles, où avaient brillé tour-à-tour toutes les gloires du clergé français, retentissait encore des accents de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, quand M. de Beauvais y parut, à peine âgé de 30 ans. Il traversa heureusement cette épreuve redoutable; sans s'élever à la hauteur de ces grands modèles, il ne fut point indigne d'eux, et le roi lui fit témoigner sa satisfaction.

Dix-sept-cent-soixante-cinq était l'année fixée pour l'assemblée générale du clergé, qui se réunissait tous les dix ans. M. de Beauvais fut choisi pour prêcher devant elle le panégyrique de St-Augustin; il s'ac-

quitta de cette mission à la satisfaction de tous, et son succès fut tel, que l'assemblée chargea son président de recommander l'éloquent prédicateur au ministre de la feuille des bénéfices (4).

L'année suivante, M. de Broglie, nommé à l'évêché de Noyon, s'attachait l'orateur comme vicaire-général et chanoine de sa cathédrale. Douze ans à peine écoulés depuis, et M. de Beauvais payait à la mémoire de son illustre patron sa dette de reconnaissance et d'amitié par l'oraison funèbre du prélat, la plus éloquente, peut-être, qu'il ait prononcée (5).

Enfin un avent et un carême prêchés à Versailles, en présence du roi, en 1768 et 1773, mirent le sceau à sa réputation.

Au talent M. de Beauvais joignait l'indépendance du caractère : Il haïssait l'adulation, aimait et savait dire la vérité. Dans maint et maint discours il s'était efforcé de mettre le roi en garde contre « l'amour de » la flatterie et la crainte de la vérité; — le vil » manège des cours; — les tentatives de l'impiété » assiégeant le trône; — la voix des grands intéressée » à tromper, etc., etc. ».

Revendiquant hardîment pour son ministére le droit de parler avec franchise :

» Qui osera, disait-il, dire la vérité aux princes, si le prêtre ne » l'ose pas ? *Quis verum audebit dicere, si sacerdos non audeat* ?

» Faites, ô vérité, que la bouche des courtisans s'accoutume enfin » à vous dire, et l'oreille des rois à vous entendre !...

» Loin de trahir la vérité par une sacrilège adulation, osons la » révéler avec la sainte intrépidité que doit nous inspirer le Dieu » qui nous envoie. Malheur à nous, si nous pouvions céder à une » lâche terreur, ou à une ambition plus lâche encore ! Non, je ne » captiverai point mes lèvres: *Ecce labia mea non prohibebo.* » Non, je ne ferai point à la religion et à la clémence du prince » devant qui j'annonce le saint Evangile, je ne lui ferait point » l'injure de trembler devant lui. Je ne connaîtrai d'autres ména-

» gements que ceux que m'imposent la prudence et la douceur de
» l'Evangile: *Ecce labia non prohibebo, domine, tu scisti.* »

Noble langage, courageuses paroles, avec lesquels M. de Beauvais sut toujours mettre d'accord sa conduite.

Dans l'une des dernières prédications de sa station à Versailles il s'éleva avec force contre « ces vieillards qui, déjà un pied dans la tombe, propagent encore le scandale... »

Ce fut au sortir de ce sermon, s'il faut en croire certain chroniqueur du temps, que le roi, se tournant vers le duc de Richelieu: — Maréchal, lui dit-il, il me semble que notre prédicateur a jeté aujourd'hui bien des pierres dans votre jardin. » — Oui, sire, répondit, en s'inclinant, le vieux courtisan, mais je crains qu'elles n'aient rebondi dans le parc réservé de Versailles. » — C'est un prestolet, ajouta l'un des familiers du roi, qu'il faut envoyer à la Bastille... ou auquel il faut donner un évêché. —

La Bastille ne s'ouvrit point pour M. de Beauvais, et à peu de temps de là le petit évêché de Sénez étant devenu vacant, il y fut nommé.

L'académie de sa ville natale n'avait pas attendu son élévation pour l'admettre parmi ses membres. Allant au devant du mérite et non pas des honneurs (6), elle l'avait inscrit sur son livre d'or dès 1768, avec les titres « de prédicateur du roi, de licencié ès-lois et de vicaire-général du diocèse de Noyon. » Il assista à la séance où sa nomination fut régularisée, et signa le procès-verbal qui en fut dressé. »

La chaire avait fait la fortune de Fléchier et de Massillon : elle fit aussi celle de M. de Beauvais; mais ce n'était pas assez d'avoir été nommé évêque, malgré la défaveur d'une origine toute plébéienne, il fallait

encore, au milieu des obstacles que lui suscitaient sa naissance et les préjugés de l'époque, arriver à son installation.

A l'objection du défaut de noblesse que lui avait opposée le ministre des grâces ecclésiastiques, le cardinal de la Roche-Aymon : « Monseigneur, répondit-il fièrement, si je croyais que la noblesse fût la principale condition requise pour l'épiscopat, je me dépouillerais à l'instant de ma croix, et renoncerais à la haute dignité dont je suis revêtu. »

Mgr de Besons, évêque de Carcassonne, avait déjà fait au ministre une réponse, que la vérité eût permise à M. de Beauvais, mais que la modestie lui interdisait. « Un homme qui tient aux Bossuet, aux Fléchier, aux Bourdaloue et aux Massillon, avait-il dit, peut bien le disputer aux plus nobles familles du royaume. (7). »

M. de Beauvais fut sacré le 24 mars 1774, dans l'église de St-André-des-Arcs, par l'évêque de Châlons, assisté des évêques d'Arras et de St-Omer, tous trois anciens condisciples du nouveau prélat.

Cette faveur ne fit point de M. de Beauvais un courtisan. Ce fut huit jours à peine après son sacre, qu'il prêcha le jeudi saint, à Versailles, son célèbre sermon de *la Cène*, dans lequel, après avoir énergiquement flétri les scandales de la cour, auxquels il opposait la misère du peuple, s'adressant directement au roi : « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. » Ces paroles, les seules conservées du discours, ont été recueillies pas l'histoire (8).

Quand l'orateur s'écriait d'une voix prophétique, qui augmentait l'émotion et le trouble de l'auditoire : « En-

core 40 jours et Ninive sera détruite, *adhùc quadraginta dies !...*, il ne se doutait pas que cette prédiction deviendrait une vérité, et qu'avant 40 jours révolus, les caveaux de St-Denis s'ouvriraient pour recevoir les dépouilles mortelles de Louis XV.

« Interprète du deuil de la France aux funérailles de son roi, » il emprunta à cette circonstance extraordinaise l'exorde de son oraison funèbre. Puis, avec cet accent de sincérité qui lui était habituel, avec cette indépendance à laquelle il resta toujours fidèle, il accomplit sa difficile mission sans faiblesses comme sans exagérations.

« Loin d'ici, avait-il dit dès le début, une profane adulation ! N'est-ce donc pas assez que la flatterie ait assiégé les princes pendant leur vie, sans qu'elle vienne encore se traîner à la suite de leurs funérailles et ramper autour de leurs tombeaux ?

Placés entre deux devoirs, entre le respect que nous devons à la vérité et le respect que nous devons à la mémoire du roi, soyons également fidèles à l'un et à l'autre. Célébrons les vertus du roi, sans manquer à la vérité; déplorons ses malheurs... (n'est-ce pas fautes qu'il aurait fallu dire) ? sans manquer à sa mémoire. Rendons gloire à la vérité, rendons gloire au roi. »

C'est dans cette oraison funèbre que se trouve cette phrase, que plus d'un écrivain a attribuée à Mirabeau, qui n'a fait que la répéter : « Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans-doute aussi il a le droit de se taire, et son silence est la leçon des rois (9). »

Mgr de Sénez, qui avait conservé pour sa ville natale une assez vive affection, et qui ne l'avait pas visitée depuis près de 10 ans, y fit un dernier voyage en 1776. Nous avons été assez heureux pour avoir pu recueillir sur son séjour à Cherbourg des renseignements inédits qui, si nous ne nous trompons, seront accueillis avec empressement par la Société académique.

Le 25 septembre 1776, elle tenait à l'hôtel-de-ville sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Vastel, et Mgr de Sénez y assistait (10).

Le président, homme de goût, profita de la présence du prélat pour analyser l'oraison funèbre, encore récente, du maréchal du Muy :

« On retrouve dans ce discours, dit-il, tous les caractères de l'éloquence. On ne peut se défendre, en le lisant, d'un doux saisissement : La vérité même ne s'exprimerait pas avec plus de candeur, et le langage de la vertu ne serait ni plus simple ni plus respectable. »

Puis se tournant vers le panégyriste :

« Illustre prélat, la source de votre éloquence est dans votre cœur. Vos vertus égalent vos talents et assurent leurs triomphes. Vous n'avez pas craint de faire paraître la vérité à la cour des rois; vous avez eu la fermeté de reprocher aux grands leurs faiblesses et de dévoiler leurs vices. Ils vous ont admiré en rougissant, et l'envie, accablée par l'ascendant de la vertu, a gardé le silence.

« Quel bonheur, messieurs, d'avoir vu naître parmi nous un personnage aussi vénérable, de le compter parmi les membres de cette compagnie, et de le voir en ce moment même asis au milieu de nous !! »

M. de Beauvais répondit à ce compliment et, « termina la séance par un discours éloquent, dicté par l'amour de la Religion, de la Patrie et de l'Honneur, devise de la Société (11).»

Mgr de Sénez ne pouvait négliger ses devoirs de fils et de prêtre.

Entouré de tous ses parents, il célébra un service en l'honneur de sa mère; remplit par délégation les fonctions épiscopales, et administra la confirmation à un grand nombre de fidèles.

La veille de son départ il fit à ses chers compatriotes des adieux touchants. Debout, au milieu de la nef

de l'église de la Trinité, il s'abandonna à une improvisation qui émut profondément la foule de ses auditeurs, et dont il nous est donné, grâce aux souvenirs de témoins auriculaires, de pouvoir reproduire pour la premère fois quelques fragments :

« Je vous dis, mes chers frères, ce que disait un jour St-Paul à un peuple qui lui était bien cher. Je vous quitte à regret, car peut-être ne vous reverrai-je plus. Mon cœur souffre et se déchire en ce jour où il me faut quitter ma patrie, mais il est écrit : L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse; or, mon église est mon épouse, à qui je dois la préférence, mais après mon église, vous êtes mon peuple chéri.

» Je vous proteste aujourd'hui que la distance immense qui va nous séparer, que les montagnes qui vont s'élever entre nous, rien ne pourra m'empééher de m'occuper de vous, d'adresser pour vous au ciel mes vœux et mes prières.

» Que ma main se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais, si je t'oublie, ô ville de Cherbourg !!... Bénissez, mon Dieu, ses chers habitants; conservez les riches, ayez pitié des pauvres, qui ont encore plus besoin de votre secours, pour souffrir leur misère avec patience, répandez vos bénédictions dans toute cette contrée.

» Donnez la fertilité aux campagnes; faites fleurir le commerce; bénissez les arts, la navigation et l'agriculture; conservez les nautonniers, préservez-les des périls et des dangers de la mer. Ecartez de ce peuple, seigneur, les calamités et les fléaux de votre colère, mais surtout faites fleurir la pureté des mœurs...

» Je finis, en vous disant encore, cemme St-Paul à un peuple nombreux, que la grâce de notre seigneur J.-C. soit avec vous. J'ai pour vous tous une charité sincère en Jésus-Christ. »

Monseigneur de Sénez était plus ému, en prononçant ces simples paroles d'adieu, qu'il ne l'avait jamais été, au milieu du plus brillant auditoire, dans les chaires de Paris et de Versailles (12).

Nommé député par la province ecclésiastique d'Embrun à l'Assemblée du clergé, il y prononça les discours d'ouverture aux messes solennelles du St-Esprit de 1775 et de 1782.

Pour sujet du premier, il avait pris l'union du sacerdoce et de l'empire.

Developpant ce texte : *Consilium pacis erit inter illos duos*, il y aura entre eux, — le Prince et le Pontife, un conseil de paix, « il montra combien les deux puissances étaient plus que jamais intéressées à se réunir et à redoubler d'efforts contre les progrès de la licence et de l'impiété (13). »

Quel doit être le zèle de la puissance spirituelle; quel doit être celui de la puissance temporelle; quel doit être l'accord de l'une et de l'autre puissance pour la défense de la foi et des mœurs ? Tels furent les trois points qu'il traita avec sa netteté et sa facilité de paroles accoutumées.

Dans son second discours de 1782 Mgr de Sénez avait emprunté son texte à l'Exode, *omnes obtulerunt donaria, tous ont offert des dons.*

« Après avoir applaudi, porte le procès-verbal officiel de la séance, aux nouveaux témoignages de fidélité et d'attachement que la nation venait de donner au roi et à la patrie, l'orateur exposa les principes de la religion et ceux d'une saine politique sur la fidélité inviolable que les sujets doivent aux princes et aux puissances.

» Il rappela à cette occasion la doctrine que le clergé de France avait consignée dans sa célèbre déclaration de 1682, et il en consacra l'année séculaire par la profession solennelle de la même doctrine.

» Il développa ensuite les motifs généraux qui doivent attacher tous les citoyens à leur patrie, et les motifs particuliers qui doivent nous unir plus étroitement à la nôtre; il termina par le nouvel exemple que le clergé s'empressait de donner de son zèle pour le roi et le bien public.

» Mgr de Senez, ajoute le rédacteur du procès-verbal, remplit le plan de ce discours avec la majesté convenable à la circonstance et au sujet, et avec l'éloquence noble et persuasive qui lui est propre (14).

Il y avait près de 10 ans qu'il administrait pater-

nellement son diocèse, y répandant les exhortations et les aumônes, entouré de respect et de vénération, quand tout-à-coup et sans raison apparente, il se demit de ses fonctions épiscopales.

Quels furent les motifs de cette démission ? M. de Beauvais s'était-il trop inquiété du projet de réunion des évêchés de Digne et de Sénez; était-il las de ses efforts infructueux pour se faire au langage de ses ouailles que, malgré une résidence déjà longue, il avait encore peine à comprendre (15); enfin, regrettait-il ses triomphes de la chaire et les applaudissements de Paris et de Versailles ? Nous ne saurions le dire; toujours est-il qu'il renonça aux honneurs de l'épiscopat, et vint vivre auprès de son vieil ami, Mgr de Juigné, archevêque de Paris.

Dans cette douce retraite il revint aux études et aux goûts de sa jeunesse. Il réunissait autour de lui dans des conférences de jeunes prêtres, qu'il voulait former par ses leçons et par ses exemples au ministère apostolique. Il avait arrêté le projet d'édification d'un séminaire et de publication d'une *Bibliothèque* pour l'instruction des prédicateurs; les événements et la mort ne lui laissèrent pas le temps de le réaliser.

Le baillage de Paris *extra muros* l'avait envoyé comme député aux Etats-Généraux, mais l'éloquence de la chaire n'est pas celle de la tribune, et il ne se retrouva plus sur ce terrain nouveau, au milieu d'un monde inconnu, qui parlait une langue qui n'était pas la sienne. Il se renferma dans le rôle de spectateur, et ne prit aucune part aux discussions.

Il mourut, après avoir langui quelques mois, dans le palais archi-épiscopal de Paris, le 4 avril 1790, à l'âge de 59 ans. Son corps fut transporté au Mont-Valérien ; j'ai vu dans l'église des prêtres de la mis-

sion, aujourd'hui démolie, son tombeau, et, non loin de lui, celui de l'évêque de Troyes, M. de Boulogne, autre grand prédicateur, qui avait demandé, en mourant, que ses restes reposassent auprès de ceux de son ami.

M. de Beauvais honora la chaire par son talent, l'épiscopat par ses vertus. L'onction de ses discours, la pureté de sa morale, la régularité de sa vie, sa candeur, sa charité en firent un autre Fénélon.

Nourri de la lecture des Pères de l'Eglise, des textes sacrés et des souvenirs classiques de l'antiquité, il en fit le plus souvent une heureuse application.

Si on peut lui reprocher le manque de nerf, la vulgarité des idées, l'abus de certaines figures, de l'apostrophe notamment, et la fréquence des imitations, ces défauts sont rachetés par le naturel de la pensée, la propriété de l'expression, la clarté et la simplicité de plans bien remplis, la douceur et la pureté du style.

Sachons nous contenter de ces qualités, qui ont bien leur prix, et ne demandons à M. de Beauvais, pas plus qu'à aucun des prédicateurs, ses contemporains, ni la sublimité des inspirations de Bossuet, ni la puissance de dialectique de Bourdaloue, ni le pathétique de Massillon.

Ne cherchons point dans son œuvre des instructions approfondies sur le dogme, sur les mystères, sur les vérités fondamentales de la Religion. A la doctrine, comme objet de prédication, il préférait la morale, et l'esprit de son siècle s'est réflété sur son talent.

Comme sujet de ses discours il choisit volontiers les vertus sociales. *Le Luxe*, *la Misère des pauvres*, *la Pudeur*, *la Société conjugale*. *l'Education*, *l'Amour paternel*, *la Piété filiale*, etc., etc., fournissent tour-à-tour

à sa parole des développements oratoires.

A quelle cause attribuer le choix de ces sujets, qui contrastent avec ceux des prédications des grands orateurs chrétiens ?

Le prédicateur a-t-il cédé, à son insçu peut-être, à l'influence d'un siècle qui ambitionnait le titre de siècle de la philosophie et de l'humanité; au goût d'une cour légère et frivole, qu'il avait mission d'évangéliser, et qu'aurait pu effrayer une instruction plus sérieuse; à la nature d'un talent, moins profond que gracieux, moins fait pour la controverse que pour la persuasion ? Nous ne savons, mais toujours est-il que la plupart des sermons de M. de Beauvais, composés sur ces sujets, pourraient être revendiqués aussi bien par l'Académie que par l'Eglise, et être prononcés avec autant de succès dans une chaire littéraire que dans une chaire catholique.

C'était-là aussi le caractère de l'éloquence de M. l'abbé de Boismont, le rival de M. de Beauvais.

A dieu ne plaise que nous cédions à la tentation d'établir un parallèle entre ces deux orateurs ? Qu'il nous suffise de remarquer que si le premier eut plus de trait, plus de verve, plus d'éclat, que s'il s'éleva plus haut, le second ne tomba jamais aussi bas, et sut toujours éviter le mauvais goût, les prétentions au bel esprit, les phrases tourmentées, et les broderies mondaines qui déparent la plupart des productions de l'académicien-chanoine de Rouen.

On sera juste, nous le croyons, en disant qu'avec ses qualités et ses défauts, M. de Beauvais a su se placer au premier rang des sermonaires du second ordre, à côté des Pères de la Rue et de Neuville, des abbés Poulle et de Boismont, et que, pour l'oraison funèbre, il marche immédiatement après Flé-

chier, avant Mascaron, Bourdaloue, et Massillon, le panégyriste du grand roi.

Ici, messieurs, se termine la notice que j'ai consacrée à notre compatriote, à notre illustre confrère, Mgr de Sénez, heureux si je n'ai pas fatigué votre bienveillante attention, plus heureux si, par des faits peu connus et par des documents inédits, j'ai pu quelquefois l'intéresser !...

NOTES

(1) Les *Mémoires* de la Société académique de Cherbourg n'offrent que deux articles relatifs à M. de Beauvais. L'un est un rapport de M. de Pontaumont sur la maison où il est né, *vol. de* 1847; l'autre, une trop courte notice de 25 à 30 lignes, de M. Noël-Agnès, *vol. de* 1833 *et de* 1856.

(2) Nicolas Thyrel de Boismont, abbé de Grestain, ancien vicaire-général d'Amiens, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rouen, prédicateur ordinaire du roi et membre de l'Académie française, était né dans un petit village à la porte de Rouen, en 1715. Il mourut à Paris, en 1786.

Anne-Joseph-Claude Frey-de-Neuville, né aux environs de Coutances, à Mesnilhue, en 1693, est mort à Saint-Germain-en-Laye, en 1774.

C'est par erreur que M. Théry l'a fait naître à Cherbourg; Sabatier-de-Castres et le *Dictionnaire biographique* d'Aimé André, à Vitré, en Bretagne.

On lui doit des sermons, des panégyriques et des oraisons funèbres, celles notamment du cardinal de Fleury et du maréchal de Belle-Isle.

(3) M. de Boulogne, dans la notice qui est en tête du recueil des *Sermons* de M. de Beauvais. Paris, 1806, 4 vol. in-12.

(4) On lit dans le procès-verbal de cette journée : « L'assemblée, pour témoigner combien elle était satisfaite du panégyrique prononcé par M. l'abbé de Beauvais, a prié Mgr l'archevêque de Reims de le recommander à Mgr l'évêque d'Orléans, pour lui procurer les grâces de sa majesté, qu'il mérite par ses talents et par sa conduite. »

(5) L'édition originale, imprimée à Noyon, en 1778, in-4, a pour titre : « Oraison funèbre d'illustrissime et révérendissime seigneur, Mgr *Ch. de Broglie*, évêque de Noyon, pair de France, etc., etc., prononcée dans l'église cathédrale de Noyon, le 7 du mois de juillet 1778, par messire J.-B.-M. *de Beauvais*, évêque de Sénez, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Noyon et ci-devant vicaire-général de ce diocèse.

L'exemplaire que je possède dans ma collection d'autographes

a un envoi *de la part de M. l'évêque de Sénez*, écrit de la main de l'orateur.

Le censeur *Riballier* ne se borna pas à une simple permission pour l'impression du manuscrit; il motiva de la manière suivante son approbation : « J'ai lu par ordre de Mgr le garde des sceaux, etc....

« L'objet de cet éloge, déjà si touchant par lui-même, excite de nouveaux sentiments d'intérêt et d'admiration par les couleurs tendres et les traits sublimes avec lesquels l'éloquent orateur, animé par l'amitié et soutenu par la religion, a su le représenter.»

(6) « Non dignitatibus œstimandi homines, sed moribus. » SÉNÈQUE, *de Beneficiis.*

(7) Fléchier et Massillon appartenaient à la plus pure roture. Fléchier notamment était le fils d'un fabricant de chandelles.

Un jour, dans une discussion, l'un de ses collègues, grand seigneur et de l'ordre de la noblesse, probablement à bout d'arguments, lui reprocha son origine.

— Oui, Monseigneur, lui répondit Fléchier, je ne suis que le fils d'un marchand de chandelles, et je n'en rougis point. J'ai su m'élever jusqu'à l'épiscopat, et devenir votre égal, mais il est probable que si vous étiez né comme moi, chandelier, vous le seriez encore.

(8) J'ai fait dans toutes les bibliothèques de Paris de vaines recherches pour découvrir ce discours, qui fait défaut dans les œuvres de M. de Beauvais.

Un savant bibliographe m'avait assuré que le sermon de *la Cène* avait été imprimé peu de temps après qu'il avait été prononcé, en 1774, mais que tous les exemplaires en avaient été recherchés et détruits par ordre de la Cour.

La plupart des conservateurs que j'ai interrogés, et parmi eux M. de Sacy, conservateur de *la Mazarine*, m'ont affirmé qu'il n'a jamais été imprimé.

Ce sermon était devenu historique, et l'on se demande pourquoi M. l'abbé de Galard, l'éditeur des œuvres de M. de Beauvais, en 1806, qui a dû le trouver avec tous les manuscrits de l'auteur, ne l'a pas fait imprimer avec ses autres sermons.

(9) De nombreuses oraisons funèbres de Louis XV ont été prononcées dans presque toutes les cathédrales de France. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, en donne l'énumération. Je ne citerai que celles faites à Paris, par M. l'abbé de Boismont, à la chapelle du Louvre; par l'évêque de Langres, G. de la Luzerne, à Notre-Dame; par l'ancien évêque de Troyes, Math. Poncet-de-la-Rivière, à l'Ecole militaire.

(10) M. Vastel, L.-G.-F., mort à Cherbourg, en 1819, avait été

avocat au Parlement de Paris et proviseur du lycée de Caen, lors de la réorganisation des études.

Excellent humaniste, ami des lettres et des sciences, il appartenait aux académies de Caen, de Rouen et de Cherbourg.

(11) Termes du procès-verbal de la séance, conservé dans les archives de la Société.

(12) Je dois à la bienveillante affection de M. Lemonnier, mort à Cherbourg, en 1853, la communication de tous les documents *inédits* que j'ai mis en œuvre dans cette *Notice*.

J.-F.-B. Lemonnier, professeur d'hydrographie de la marine, membre de la Société académique, et auteur d'une *nouvelle théorie des parallèles*, était le gendre de M. Postel, capitaine de port et le neveu de M. L.-F.-G. Postel, prêtre et prédicateur de mérite, l'un des derniers chapelains du château de Cherbourg, 1771-1783. Or, MM. Postel frères et un autre oncle de M. Lemonnier avaient assisté à la séance académique de septembre 1773, et à la conférence de l'église de la Trinité, d'octobre suivant, et ce sont leurs souvenirs et leurs impressions, rédigés par écrit, que M. Lemonnier a eu l'obligeance de me confier. Je saisis avec empressement l'occasion de payer à la mémoire de cet homme de bien mon tribut de reconnaissance.

(13 et 14) Procès-verbaux des séances des 7 juillet 1875 et 15 octobre1782.

(15) Le langage des habitants de cette partie de la Provence était au fond le patois provençal, avec un mélange de mots empruntés à la langue celtique, italienne et espagnole, difficile à comprendre et plus difficile encore à parler pour un Normand.

DE

LA POPULARITÉ D'HORACE

PAR

M. EDOUARD DE LA CHAPELLE.

Nos pères, quand ils étaient jeunes, lisaieut ou écrivaient des épîtres légères, et peignaient volontiers sur des écrans les amours se jouant dans des bosquets de roses; c'était au temps où Flore avait encore quelque fraîcheur, la fraîcheur d'un pot de rouge; puis, l'âge venu, ils retournaient aux vieux livres. Horace était le premier pris, le dernier quitté. Pour nous, en nos belles années de promesses et d'espérances, la mythologie nous semblait bien vieille, et l'haleine des zéphyrs, faible et monotone : nous aimions à soupirer sur le sort des feuilles mourantes, au souffle des vents d'automne, à rêver une poésie nouvelle et éclatante. Puis, comme nos pères, nous revenons aux Anciens, Horace reprend la place aimée et familière. Peu de personnes, si l'on excepte les lettrés, relisent dans le texte, ou achèvent de lire Homère et Sophocle : les humanités terminées, le diplôme obtenu, le plus grand nombre se contente de quelque livre nouveau. On se souvient un peu de Virgile; on sait, à peu près l'histoire de Didon, et il reste dans la mémoire de quelques-uns une idée vague de Tityre. On ne met pas au

rebut les poètes antiques : on les garde avec soin pour les générations suivantes.

Il est cependant un poète latin que l'on cite, et qu'on lit encore quelquefois, que surtout on achète : Horace n'a rien perdu de sa renommée. Depuis trois siècles, peu d'écrivains ont été plus souvent traduits; les éditions d'Horace sont innombrables, et les commentaires de ses œuvres ne sont guère dépassés, dans leur masse, que par les commentaires du *Corpus juris*. Ce sont là des signes de popularité plus certains que les éloges des critiques; il est vrai aussi que nul poète n'a été vanté avec un concert plus unanime, ni plus timidement censuré.

Il est peu nécessaire de prouver que tant d'hommes éclairés, parmi lesquels paraissent, au premier rang, Quintilien, Boileau et Voltaire, ne se sont pas trompés sur le mérite d'Horace : un caprice de la mode ne dure pas 1800 ans, mille, si l'on veut retrancher ce que l'on appelle la nuit du Moyen-âge. Développer ici les raisons qui ont déterminé les meilleurs juges à donner à Horace une place à côté de Virgile, à reconnaître qu'il a dit vrai quand il a annoncé que ses poésies lyriques vivraient à tout jamais, ce serait faire une leçon de littérature élémentaire, assez peu à sa place.

Mais nous voudrions savoir précisément pourquoi ce poète est, si l'on peut parler ainsi, le plus populaire des poètes anciens; car on ne conteste pas que plusieurs, moins souvent lus, ne lui soient égaux ou supérieurs : Homère, Pindare, les tragiques grecs, Virgile.

Nous n'avons pas appelé Horace un poète populaire, sans faire une restriction, qu'il faut expliquer. Il n'est pas, et n'a jamais été populaire au sens le plus

exact, ajoutons, et le meilleur de ce mot. Horace n'était pas populaire à Rome, d'abord parce que pour le comprendre il fallait avoir étudié, ou, comme nous disons, avoir fait ses classes. La plupart des citoyens romains ne savaient pas bien le latin, et la lecture d'Horace n'a jamais été facile.

Il y a eu, à Rome, aux temps anciens, des poésies, ou plutôt des chants populaires : ces chants étaient à peu près oubliés au temps où Auguste arrivait au pouvoir suprême. Les Romains n'avaient pas l'imagination bien poétique : lorsqu'ils commencèrent à penser à autre chose qu'aux travaux des champs, à la guerre, et à l'interprétation des lois, ils s'adonnèrent à l'art oratoire, utile dans la discussion des affaires, soit publiques, soit privées; encore ce ne fut pas sans effort : ils étaient faits plutôt pour agir que pour parler. Cependant, comme le sentiment de la poésie est inné en nous, et que, dans toute nation, dans tout homme, pour ainsi dire, il y en a quelque germe, par suite du contact des Romains avec les Grecs, il se forma à Rome une véritable école poétique. Cette école est-elle purement d'imitation, nous ne le pensons pas : on ne peut ne pas reconnaître, dans les écrits de Lucrèce et de Virgile, une veine nationale, une certaine force oratoire, quelque chose aussi de l'accent des législateurs et des généraux, que la poésie grecque n'a pas, du moins au même degré. Mais cette réserve faite, tout le reste est d'importation étrangère : les idées principales, la plupart des traditions et des légendes, les formes du style et du mètre, sont venues des Grecs. Par une suite inévitable, tout cela, ou à peu près tout devint, sans doute, familier aux lecteurs formés par les études grecques, au monde des lettrés, des sénateurs, des chevaliers, et des plébéiens

riches, mais demeura inconnu au plus grand nombre. Horace, bien moins que Virgile, pouvait devenir populaire : ses odes sont écrites en des mètres grecs, jusqu'à lui à peu près inconnus à Rome; le fond de ses pensées ne pouvait guère aussi exciter de vives sympathies dans les classes laborieuses de la société romaine. Il est vrai qu'il a, dans plusieurs de ses odes, vanté les vertus antiques, et ramené l'imagination de ses concitoyens vers les origines de la ville éternelle, qu'il a dignement parlé de Régulus et de Caton : c'était de belle poésie officielle, et, en donnant à Horace des pensions et un joli domaine, Auguste et Mécène agissaient en hommes sensés, en politiques habiles. Il faut dire aussi que les Romains, dès le siècle d'Auguste, et surtout plus tard, épris des jeux publics, des histrions, des mimes et des abominables spectacles du Cirque, étaient peu aptes à sentir les nobles impressions que la poésie a pour mission de faire pénétrer dans les âmes. Ainsi, à Rome, la renommée d'Horace était concentrée dans le cercle des lettrés et des gens du monde : on peut même dire qu'il avait, probablement, moins de lecteurs qu'il n'en a aujourd'hui.

Horace n'a guère commencé à être bien connu et goûté chez les modernes, qu'au XVI[e] siècle, à ce moment où les écrivains les plus célèbres de l'Antiquité furent remis en lumière par quelques savants, puis étudiés dans les colléges, et partout répandus par l'imprimerie. Le goût public se portait alors, d'abord en Italie, puis en France et en Angleterre, plus tard en Allemagne, vers les écrits des Anciens, et les œuvres d'art qu'ils nous ont laissées. Un véritable enthousiasme s'empara des esprits; l'antiquité reparut, comme animée d'une vie nouvelle, d'où le nom de

Renaissance donné à cette époque. Les grands poètes de l'antiquité furent d'abord commentés, puis étudiés, et, enfin, compris. Cette renaissance ne troublait pas, en apparence du moins, l'ordre social fondé en Europe, par le Christianisme, d'une part, et de l'autre, par les coutumes et l'esprit des diverses nations. La Renaissance s'étendait dans le domaine de la spéculation philosophique, de la poésie et des arts, et n'allait pas plus loin. L'esprit, les doctrines de cette grande révolution n'étaient pas de nature à être compris par tout le monde; le mouvement littéraire n'agitait, n'inspirait qu'une classe d'hommes, les savants et les lettrés, classe que l'enseignement public rendait assez nombreuse.

Dès lors, il y eut deux genres distincts d'éloquence et de poésie, ce qui revient à dire que le langage, organe de transmission, de conservation et de développement de la pensée, se sépara en deux branches : il y eut une poésie et des arts populaires, une poésie et des arts savants. Ce n'est pas sans un grand dommage que s'est faite une telle séparation : la poésie populaire est restée pauvre, obscure, stérile comme un champ abandonné; la poésie littéraire s'est élevée au plus haut degré de splendeur, mais le parfum du sol natal lui a manqué : elle n'a plus été le bien de tous. On comprendra aisément pourquoi la littérature classique, je veux dire la poésie, l'éloquence et l'histoire, formées d'après les modèles laissés par les Anciens, s'est si facilement imposée, dans toute l'Europe, aux esprits cultivés. La vérité universelle des idées et des sentiments, et le goût exact dans la composition des ouvrages qui les expriment, voilà, à peu près, les traits qui caractérisent la littérature et les arts qui nous viennent des Anciens. Aucun écrivain

n'a mieux compris que ne l'a fait Horace, ni mieux exposé les règles du bon goût, conçues par le génie des Athéniens, posées scientifiquement par Aristote, et reconnues par les gens bien élevés du pays romain.

Cela suffirait pour justifier l'autorité d'Horace comme critique; mais, quelle que soit la valeur de l'Epître aux Pisons, c'est à autre chose que l'auteur a dû de devenir le compagnon familier, l'ami intime des hommes instruits.

Si Horace n'était qu'un excellent professeur de littérature, il serait très estimé, étudié même; mais il y a plus que cela, on le relit. Quelles sont les raisons d'un succès si durable ? essayons de les connaître.

D'abord il est un grand artiste : il a donné à ses ouvrages un tour achevé; et cela, il l'a fait, comme il l'a dit plus d'une fois, à force de travail, usant d'une sévérité constante, guidé par une clairvoyance à laquelle rien n'échappe. Ses odes et ses épîtres sont des chefs-d'œuvre, des ouvrages parfaits : il faut nous expliquer : nous prenons ces deux mots avec l'acception usitée pour les épreuves des compagnons et des maîtres soumis aux épreuves d'un examen ou d'un concours. Ainsi, un charpentier ou un menuisier, avant d'être admis dans la corporation, devait présenter son *chef-d'œuvre*; c'est le sens propre et légitime de ce mot, c'est-à-dire faire de son mieux. *Parfait* n'est pas ici cet adjectif vulgaire que l'on prononce si aisément, et qui ne peut guère se dire d'aucune œuvre de l'homme, discours, poème, tableau, symphonie, etc.; *parfait* est pour nous le participe du verbe parfaire : c'est en ce sens que l'on dit d'un acte, donation, testament, convention, etc., qu'il est parfait lorsque toutes les prescriptions légales ont été

exactement accomplies. En ce sens, les ouvrages d'Horace sont parfaits : rien n'y manque de ce que pouvait faire le travail consciencieux de l'auteur. Il est à noter que nous aimons tout particulièrement cet achèvement définitif des œuvres d'art : une pierre finement gravée, un tout petit tableau de Miéris ou de Meissonier, un meuble de Boulle charment nos regards, excitent de plus en plus notre attention; et, tout en laissant dans la mémoire un souvenir net et précis, invitent toujours à une étude nouvelle. Les odes d'Horace ont ce mérite : sans parler des idées, auxquelles nous allons arriver dans un instant, on trouve réunis dans ces ouvrages, la vivacité et le tour net de l'expression, qui rappellent l'éclat et les couleurs délicates du cristal traversé par la lumière, et la pureté de la langue latine, polie par la civilisation romaine, enrichie par d'heureux retours aux sources grecques. Nous pouvons, à peu près, comprendre ce genre de mérite : quand on a étudié le latin pendant huit années, on ne le parle pas, mais on a quelque impression de l'élégance qui charmait les Scipions et la cour d'Auguste.

L'harmonie des odes d'Horace nous touche moins : il y a toutefois, dans la disposition des vers, une symétrie qui plaît aux yeux; on arrive aussi, peu-à-peu à se rendre compte des mètres lyriques. Pour en sentir le charme, il faudrait connaître la musique des Anciens, et ce qui est plus difficile, l'entendre. Je ne sais si les odes d'Horace ont été faites pour être chantées, mais elles ont pu l'être : le chant séculaire, mis en musique, fut exécuté à Rome, dans une fête solennelle, l'an de Rome, 737. Il nous reste les mètres de ces odes, et l'oreille des modernes peut s'y accoutumer;

n'eût-on rien de plus à y chercher, on retrouve avec plaisir les rhythmes inventés par Alcée et par Sapho.

La perfection de la forme est beaucoup: seule, pourtant, elle ne suffit pas dans les arts qui ont pour organe le langage. Le mérite suprême de la forme est de condenser la pensée : la pensée, sortant du milieu concret, confus où elle s'engendre, pour s'incarner dans l'expression et le rhythme, devient une chose immortelle, passe à travers les âges, sans altération, et toujours nouvelle : c'est ainsi que le charbon, dégagé de tout mélange, se crystallise et devient diamant. Mais, avant tout, il faut la pensée : à la rigueur la peinture et l'harmonie musicale peuvent s'en passer : les couleurs, les formes et les accords ont leur beauté propre; la parole ne le peut, elle est faite pour exprimer des idées et des sentiments déterminés.

Il faut donc, puisque notre poète continue, depuis si longtemps, à être lu, qu'il ait mis en lumière des idées de nature à fixer l'attention des hommes de goût : quelles sont-elles ? Ont-elles une nouveauté, une singularité qui étonne et attire ? sont-elles variées à l'infini ? rien de tout cela: si elles n'avaient eu que cet attrait pour se produire, elles seraient négligées depuis longtemps. Il faut le dire, toute la poésie d'Horace roule sur des lieux communs: mais que l'on ne prenne pas ce mot en mauvaise part; que l'on veuille bien en garder le sens vrai : on doit entendre ici par lieux communs les idées généralement admises comme vraies. Ces idées, bien exprimées subsistent : l'intelligence les saisit, la mémoire les retient aisément, et se plaît à les rappeler, à peu-près comme elle rappelle volontiers la gamme des sons, la gamme des couleurs, les propriétés principales des nombres, et des figures géométriques les plus simples. La raison de ce fait est

l'amour, inné en nous, du vrai et de la simplicité, et la capacité limitée de notre mémoire, que la variété incessante des combinaisons amuse d'abord, mais ne satisfait pas.

Parmi ces lieux communs, il y a à choisir : on a devant soi tout le champ des idées et des sentiments hnmains : chacun des grands poètes saisit ce qu'il sent le plus vivement, et ce qu'il conçoit le mieux, c'est ainsi, par exemple que chez les peintres de paysage, l'on voit mieux le ciel, l'autre les terrains, un autre les arbres, etc.

Arrêtons-nous : on a déjà trouvé, je le crains, le chemin long et monotone, mais nous sommes au point désigné.

Horace célèbre la vertu romaine et la grandeur romaine, deux choses que l'histoire a fait inséparables : v. sur ce point Bossuet et Montesquieu. La philosophie stoïcienne s'adapte naturellement à la vertu romaine, et en devient la théorie : ici, comme ailleurs, le fait a précédé le développement de l'idée. Il y a dans les principes de conduite, et les habitudes morales des anciens Romains, une grandeur réelle, et l'on aime à retrouver cet esprit, et ces maximes fixées en des strophes achevées : il y a là quelque chose de bon pour tous, et pour toujours. Le poète ne pouvait chanter les gloires de Rome sans maudire les guerres civiles, où avait péri la liberté romaine, l'horreur des proscriptions, et les convoitises, l'avarice, le luxe, premières causes de tant de crimes et de misères. Mais il trouve surtout, dans ces souvenirs si récents, l'occasion de célébrer la paix dont l'empire jouissait sous la domination d'Auguste. Il n'est plus question de la liberté politique; Horace n'a garde d'en parler, sinon comme d'une chose qui a été belle en son temps;

ii se souvient qu'il lui faut faire oublier le tribun de Brutus. Virgile attribue les discordes et les guerres civiles à une vengeance des dieux, non encore satisfaits, depuis le manque de parole de Laomédon : Horace ne remonte pas si haut, il accuse de ces maux le meurtre de Remus. Epod. 7. On sait comment Horace a loué Auguste : tout a été dit sur ce sujet, et apparemment, ce ne sont pas ces flatteries, en leur temps fort utiles à l'auteur, qui lui attirent des lecteurs aujourd'hui. On ne peut nier qu'il n'ait rempli avec zèle, et avec un grand talent ses fonctions de poète impérial. Auguste avait des idées justes qu'Horace a merveilleusement traduites; zélé défenseur de la morale prescrite par le gouvernement, Horace a vanté les mœurs purifiées par la loi Julia, et le culte public rétabli dans sa splendeur : il ne craint même pas de se reprocher son insouciance et sa négligence en matière de religion, donnant ainsi à tous le signal d'un retour empressé aux pratiques du culte. Nous aurons à voir, dans un instant, jusqu'à quel point cette foi était sincère, et cette morale mise en pratique. Mais la cour et la ville se contentaient de ces belles odes, dignes d'entrer dans les *Acta populi romani*, si le journal officiel de ce temps-là avait admis des cantates dans ses colonnes.

Horace a payé son tribut d'hommages aux principales divinités de l'Olympe romain, mais plus spécialement à Venus, aïeule de la famille Julia, à Mercure, à Apollon et à Diane. En le faisant, il accomplissait son devoir de courtisan, même de citoyen, car ce culte valait mieux que l'athéisme. Tout cela n'est plus pour nous de la religion : c'est de la mythologie; et, pour Horace lui-même, ce n'était guère autre chose. On peut comprendre autrement le Polythéisme anti-

que : sous ces fictions se cache un naturalisme, où se retrouve la doctrine de l'immanence, hérésie très-ancienne, qui a laissé subsister des traces de la religion primitive, telles que la nécessité de la prière et du sacrifice, même l'unité de Dieu. Virgile, penseur plus sérieux qu'Horace, et plus versé dans l'étude des traditions, a reproduit quelque chose de ces doctrines dans la 6e Eglogue, qui a pour titre *Silène;* et dans le 6e livre de l'Enéide, où elles se mêlent à des conceptions philosophiques.

Les odes d'Horace nous présentent la Mythologie à peu près telle que nous l'avons apprise dans *l'Appendix* du père Jouvency, le dictionnaire de Chompré, et les Métamorphoses d'Ovide, telle encore que nous la retrouvons dans J.-B. Rousseau, et les poètes du XVIIIe siècle, avec leurs imitateurs, jusques vers 1820. Cette poésie est passée, mais, enfin, elle a eu son temps, et peut-être Horace a-t-il dû à la Mythologie une part de sa popularité. Comment a-t-on pu, si longtemps, se plaire à ces fictions, vaines pour la plupart, ou réduites à de froides allégories ? Il serait malaisé d'en donner des raisons plausibles : on aperçoit cependant quelque chose. D'abord les personnages mythologiques, réalisés sous nos yeux par la sculpture, car la peinture a peu à faire avec ces figures d'une expression à peu près invariable, frappent assez vivement l'attention, et laissent dans la mémoire des images précises. Comme elles sont, le plus souvent, à cause de leur origine grecque, agréables et nobles, l'esprit s'y repose avec plaisir. Ce sont des idées et des imaginations toutes faites : et n'est-il pas vrai que les spectateurs et les lecteurs, qui aiment tant les inventions nouvelles, s'attachent volontiers aussi aux inventions les plus vieilles ? Faut-il s'étonner de trou-

ver, dans nos goûts, des contrastes et des inconséquences; et ne sait-on pas qu'en toute chose, on voit se rencontrer les innovations et la routine ?

Il y a, de cette persistance de la Mythologie, une raison plus cachée : enchaîné par les préceptes austères de la doctrine sacrée, notre esprit a besoin de se divertir quelquefois, et de se faire un monde plus libre, où l'imagination se puisse promener çà et là sans être arrêtée par de légitimes scrupules. Si nous restons dans le monde réel, quelle gêne pour l'imagination : la nature se présente avec ses mystères, dont la profondeur inquiète l'esprit; et souvent ses aspects les plus familiers éveillent dans l'âme une mélancolie rêveuse, dont le charme la séduit d'abord, et plus tard en trouble la sérénité. Rien à craindre de tout cela avec la Mythologie : les bois profonds où le vent murmure sont la demeure des faunes et des dryades. L'océan, avec ses grandes vagues dont l'harmonie répond à nos pensées intimes et obscures, est tout peuplé de demi dieux, enfants ou serviteurs de Neptune et de Téthys. Les divinités païennes apparaissent dans les odes d'Horace, avec la netteté et la blancheur des statues, comme dans les ombrages du parc de Versailles, et cela au milieu de paysages naturels. Faut-il rappeler les chœurs des Nymphes, les Grâces dansant aux clartés de la lune d'avril, conduites par Vénus, leur reine, Od. I. 4, Apollon et Diane poursuivant, tantôt une proie innocente, tantôt une victime dévouée à leur vengeance, sur les sommets d'Erymanthe, au bord des fleuves, ou dans la profondeur des forêts ? On comprend que cette Mythologie ait pu plaire; parfois même, encore, on aime à en retrouver le souvenir : ici le dessin du sculpteur est si pur, son ciseau si habile.

Horace, ami des divinités champêtres, aimait aussi la nature; il se rapproche ainsi, comme Virgile, de notre goût moderne. En le relisant au coin du feu, ou dans quelque salle d'étude, pendant que les écoliers s'efforcent d'écrire, au plus vite, leur corrigé ou leur copie, on est heureux de voir passer devant soi l'image des lieux qui ont inspiré le poète. La lampe fumeuse, l'air épais et affadi laissent arriver au lecteur quelques rayons de soleil, un souffle printanier, des reflets d'azur. Ces paysages n'ont pas le charme des toiles de Corot ou de Rousseau, ou, l'âpre grandeur de Millet. L'ensemble est simple et précis : c'est par exemple un pin et un peuplier, dont les rameaux se croisent. V. ode ad fontem Blandusia. L. III, ode 13 : — le regard aperçoit aux plans éloignés, les crêtes boisées des montagnes.

On ne saurait oublier la vive description que fait Horace de sa maison de campagne, ce coin de terre qu'il aimait tant; v. Sat. L. II. Sat. 6. Ep. ad Aristium Fuscum. L. II. Epit. 10; *ad Quintium*, Ep. L. I. Ep. 16.

Mais c'est surtout comme moraliste que le poète de Tibur est célèbre; il nous faut donc l'étudier aussi à ce point de vue, et peut-être chercher de ce côté le secret de sa popularité. Moraliste, il l'est aux deux sens de ce mot : il est observateur des hommes, et il est aussi leur précepteur, ou, pour parler plus juste, leur confident et leur conseiller.

Horace, dans ses satires et ses épîtres, a esquissé quelques caractères, l'avare, l'épicurien, le fâcheux, etc, mais il se borne à des traits généraux, et il est loin d'atteindre à la profondeur d'observation, et à l'énergie de relief de Molière, de La Bruyère et de Lesage. Il n'y a pas lieu de lui reprocher de n'avoir

pas fait ce qu'il n'a pas songé à faire : il n'est ni un poète comique, ni un peintre de portraits et de types : il a voulu seulement fronder les travers les plus communs, et il y a réussi. Les vices et les défauts que poursuit Horace, non, armé, comme on disait autrefois, du fouet vengeur des Furies, mais d'une houssine légère, dont les coups, pourtant, se sentent, ne sont point des travers d'une époque : on les reconnaît dans tous les temps; le costume seul et le langage ont changé. Il serait amusant de trouver, dans les satires et les comédies des Anciens, cette peinture minutieuse des ridicules du jour où les Modernes sont si habiles, mais cela ne s'y rencontre que rarement : Horace s'est occupé de ces traits de notre nature qui étaient au Ier siècle avant notre ère ce qu'ils sont à présent. Il suit de là qu'en lisant les Satires d'Horace, on se divertit moins qu'avec les Caractères de La Brnyère, mais on s'instruit toujours, et l'on revient volontiers au livre : c'est le propre des idées générales et permanentes. Voir, du reste M. D. Nisard, qui, à propos de Boileau, a dit cela, mieux que je ne le pourrais dire.

On a beaucoup vanté la Philosophie d'Horace : quelle est cette philosophie, et d'abord, pour nous bien comprendre, parmi tant de définitions d'un mot si usité, laquelle devons nous prendre ?

Tout homme qui réfléchit un peu sur ce qu'il voit autour de lui, sur le train de la vie humaine, et sur ses propres pensées se fait une idée, assez vague, le plus souvent, déterminée toutefois, en ses traits principaux, du sens qu'il doit ou qu'il veut attacher à ces mots : bonheur, sagesse, obligation morale, direction de la vie, et le reste. On ne peut pas aussi ne pas songer quelquefois à l'ordre de la nature, mais beau-

coup, sur toutes ces choses, s'en tiennent à une vue un peu confuse. S'occuper de mettre de l'ordre dans les réflexions que l'on fait en pensant à tout cela, c'est faire de la philosophie; arrêter en soi la persuasion de quelques principes, auxquels on rattache ses actions, c'est se faire ou adopter une philosophie. Entré dans cette voie, si l'on met dans l'enchaînement de ses pensées une rigueur logique, d'ailleurs assez rare, on arrive à l'un ou à l'autre de ces deux termes : à comprendre la vie comme une affaire dans laquelle il s'agit de réussir, ou comme une tâche que l'on doit accomplir en conscience, et de son mieux. La plupart des hommes honnêtes ont en vue de concilier ces deux idées, mais l'une ou l'autre prédomine toujours. Les Grecs, naturellement portés vers les systèmes scientifiques, ne se sont pas tenus à cette simplicité d'une sorte d'instinct moral, ils ont voulu faire de leurs réflexions une science exacte, complète, de telle nature qu'elle pût régler toutes les pensées et toutes les actions de l'homme : de là les divers systèmes philosophiques. Ces systèmes, comme l'on sait, embrassent tout le cercle de la vie humaine, les croyances et les opinions sur la nature des choses, sur la Divinité, les devoirs de la société civile, les règles que l'esprit doit suivre, enfin sur tout ce que la pensée, dans son plus grand essor, peut atteindre. Les Romains, nous l'avons dit, peu occupés des idées abstraites, s'en tinrent longtemps, pour toute philosophie, au sens commun, aux maximes et aux traditions de leurs pères. Cependant l'esprit des Grecs pénétra dans Rome avec leur langue et leur littérature; Cicéron eut une grande part à ce mouvement, qui, bientôt, prit, selon le caractère des Romains, une forme pratique.

Au temps d'Horace, tout homme qui était quelqu'un ou quelque chose avait un système de philosophie arrêté, appartenait, au moins comme disciple à une des sectes régnantes, quelquefois à plusieurs. Ainsi Brutus était stoïcien, et son ami Cassius, épicurien : Cicéron était, pour la logique, disciple de la nouvelle Académie, et pour la morale, stoïcien, je veux dire stoïcien modéré, éclectique.

Puisque Horace écrivait des odes morales, des satires, des épîtres, il fallait bien qu'il se rattachât à une école philosophique, ou, au moins à deux ou trois, et c'est ce qu'il a fait.

Mais quelle était sa pensée dominante ?

Horace, nous l'avons déjà dit, dans ses poésies lyriques, vante avec l'énergie d'un pur stoïcien l'austérité des vertus de l'ancienne Rome; puis il chante, comme Anacréon, la vie facile, les plaisirs dont la prudence seule modère les ardeurs; il est alors épicurien. Souvent il nous rappelle la brièveté et la fragilité de la vie; mais il ne le fait que pour nous engager à mettre à profit les heures, si promptes à s'enfuir. Cette pensée lui vient à toute occasion : elle lui est rappelée par la fraîcheur et l'éclat du printemps : *Ad Sestium*, l. 1, od. 4; *ad Torquatum*, l. IV, od. 7; par le retour de l'hiver, qui fait sentir plus vivement le charme d'une réunion d'amis et d'un foyer brillant, *ad Thaliarehum;* l. 1, od. 9. La vie est courte : réjouissons-nous bien vite : il y a longtemps que Sardanapale a dit cela; les chansonniers du Caveau l'ont répété bien des fois; mais on ne le saurait dire mieux qu'Horace.

N'oublions pas toutefois que notre auteur mêle à cette morale trop indulgente de sages conseils: il prescrit la modération des désirs, *ad Sallustium*, l. II, od. 2; *ad Grosphum*, l. II, od. 16, etc.; l'égalité

d'âme dans l'une et l'autre fortune, *ad Dellium*, L. II, od. 3. Souvent aussi, partout, pour ainsi dire, il loue les avantages d'une fortune médiocre: v. *ad Licinium*, l. II, ode 10; *ad Mecœnat*, l. III, ode 16, etc.

Mais ne nous tenons pas seulement aux odes, interrogeons le poète quand il parle de sens rassis : on connaît mieux un homme à l'entendre causer qu'à écouter ses chansons.

Dans une de ses plus belles épîtres, *ad Mecœnat*, L. 1. Ep. 1, Horace, arrivé à l'âge de la réflexion, laisse de côté la poésie légère et les sentiments dont elle s'inspire,pour se donner tout entier à l'étude de la sagesse : comme la plupart des hommes, il s'occupe de régler sa vie au temps où elle approche du terme. Il ne prétend s'asservir à aucune doctrine exclusive: il aborde là où le vent le conduit: tantôt, stoïcien, il est prêt à se jeter dans les périls et les difficultés de la vie active. gardien vigilant, rigide défenseur du devoir et de la vertu; tantôt, et nous croyons que sa pensée ordinaire est plutôt ici, il suit la doctrine d'Aristippe.

Il résume cette doctrine dans un vers, qui mérite d'être étudié de près :

« Et mihi res, non me rebus subjungere conor. »

« Je m'efforce, non de me soumettre aux choses, mais de les soumettre à moi. » Que veut dire ici Horace ? Selon J. Bond, il se déclare *Académicien;* mais les académiciens s'occupaient de la logique première, non des bases de la morale. Horace ne veut-il pas dire simplement qu'il est de ceux dont la philosophie consiste à tirer bon parti des circonstances et des événements, pour assurer leur tranquillité ? s'assujettir *aux choses*, dans le sens des stoïciens, c'est prendre

sa place dans l'ordre fixé par la Destinée ou par la Providence, et remplir sa mission avec une inflexible énergie et une résignation constante, soldat, magistrat, laboureur, philosophe, etc. Nous trouvons une pensée, assez rapprochée, en apparence, de cette sentence d'Horace, entendue comme nous l'expliquons, dans *L'Imitation de J.-C.* « *Ad istud diligenter tendere debes ut sint omnia sub te, et non tu sub eis.* Lib. III, cap. XXIX, init. On ne s'attendait guère à voir citer l'Imitation à propos de la philosophie d'Horace; toutefois les préceptes notés sont littéralement semblables; et, dans le fond, il y a, au point de départ, une certaine analogie. Le poète profane, très-profane, et l'auteur saint, j'allais dire sacré, nous recommandent de tâcher d'arriver à cette liberté d'esprit, à cette tranquillité de l'âme sans laquelle il n'y a pas de bonheur vrai; et, pour atteindre à un but si élevé, l'un et l'autre nous invitent ou nous exhortent à nous affranchir des soins de la vie terrestre. Mais faut-il insister, et faire observer que l'un nous prêche une aimable insouciance, prompte à se dégager des embarras qui gênent notre liberté, et, en même temps, une attention à laquelle n'échappe aucun moyen, honnête, cela s'entend, de nous faire, dans cette vie si courte, un sort passable. L'autre, sans rien retrancher de nos devoirs, et de notre activité, nous excite à chercher, dans une entière soumission à la volonté de Dieu, la simplicité pure, la paix intérieure, laquelle se peut obtenir dans la vie la plus occupée, la plus agitée même.

Ailleurs, Horace donne une adhésion formelle à la maxime fondamentale de l'Ecole sensualiste : il pose la recherche du bonheur comme la base de la morale : *Utilitas justi prope mater et æqui*, sat. I. 3; et, au même lieu, il développe cette idée. Il l'appuie en

exposant, comme l'avait fait Lucrèce, *de natura rer.*, l. V, le système d'Epicure sur l'origine du langage, et le progrès de l'intelligence humaine, s'élevant peu-à-peu, d'une obscurité voisine du néant, à l'ensemble de conceptions élevées, qui fait la force et la beauté de la société civile. Il est vrai que ce système est difficile à admettre. Depuis les temps les plus reculés, aucun animal n'a pu inventer un langage articulé, ni même apprendre le nôtre; et l'on ne voit pas non plus qu'aucun homme parle, sans avoir appris à parler. Apparemment, le *processus* des Epicuriens et de leurs successeurs s'est arrêté, sans que l'on puisse dire pourquoi. Ce n'est pas le lieu de discuter et de réfuter cette doctrine : il suffit de faire observer, en passant, que partir d'une combinaison d'atômes, ou, si l'on veut, de cellules organiques, pour arriver à la formation du corps humain, et à la naissance d'une âme ayant en soi la notion intime du Juste, du Vrai, de l'Infini, c'est toujours admettre un progrès réglé, une série de causes finales. La merveille ici n'est pas moindre que dans la création d'un homme complet, doué d'une âme intelligente, éclairée de la pleine lumière qui doit guider sa volonté libre. On peut éloigner de soi l'idée de Dieu, en obscurcir le rayonnement, mais on a beau faire : que l'on étudie la nature, et que l'on s'étudie soi-même, on trouvera toujours, au bout de sa pensée, cette idée, qui est, à la fois, le commencement et la fin de toute philosophie.

Revenons à Horace : la faveur dont ce poète n'a cessé de jouir est-elle due seulement aux rares mérites que nous avons signalés en lui, nous ne le pensons pas; il doit y avoir, de ce succès, d'autres raisons. D'abord les ouvrages d'Horace ont une place immuable dans les programmes de l'Enseignement : cela est

bien quelque chose : il n'est point d'élève des lycées et des colléges qui ne l'ait un peu étudié; quelques-uns le relisent, et ce petit nombre fait déjà une foule. Puis viennent les traductions en vers ou en prose. Je sais que les traductions en vers ne sont pas populaires; plusieurs toutefois méritent d'être relues; citons entre autres les travaux de MM. de Wailly, Daru, Anquetil, etc. Quand le traducteur est un peu poète, c'est un plaisir délicat, pour les gens lettrés, de comparer le portrait avec l'original, de voir si toute la couleur et tout le parfum de l'original se sont évanouis dans ce passage d'une langue à une autre. Pour juger de cela, il faut étudier de près l'auteur ancien; et c'est le propre des poètes classiques de nous attacher de plus en plus, à mesure que nous multiplions nos efforts pour bien saisir leur pensée. Les traductions en prose, plus propres à donner l'intelligence des textes, semblent inviter le lecteur à y recourir : il se met en tiers avec l'auteur et le traducteur, étudie, compare : c'est un agréable entretien.

Il y a des traductions d'Horace pour tous les goûts; et quand un homme comme M. Patin ou M. J. Janin s'est mis à cette œuvre, les esprits les plus sérieux trouvent à y profiter; les plus indifférents se laissent prendre au charme, comme ils se laissent prendre à écouter le chant des oiseaux, ou à voir les abeilles voler d'une fleur à une autre, pour remplir la ruche de miel et de parfums.

Mais il faut bien arriver à dire toute notre pensée : nous croyons que, dans la popularité d'Horace, la faiblesse humaine est pour quelque chose. Nous sommes enclins à aimer un peu ceux qui flattent, en nous, les penchants qu'il faudrait plutôt amortir. Trop souvent il nous plaît de nous égarer par les sentiers faci-

les, de nous reposer sur les gazons, pour laisser courir ça et là nos rêveries, rarement tout-à-fait innocentes. Horace est le poète du plaisir et de l'indifférence : là sans doute quelque chose attire : mais, par là aussi, il a manqué à la dignité de sa mission. Ce n'est pas assez qu'un poète charme l'oreille et l'imagination des hommes; il ne suffit pas qu'il donne souvent des conseils pleins de bon sens : il faut, quand il a une veine si heureuse, qu'il se propose un idéal èlevé. Horace, en ce point, a-t-il fait tout ce que l'on pouvait attendre de lui ? D'abord, on ne saurait dire quelles étaient ses croyances, quelle notion il avait de Dieu. Il semble, dans l'Ode *ad Fortunam Antiatem*, l. 35, admettre une sorte de destin aveugle; mais, sans doute, il ne faut voir là qu'une prière cérémonielle, conforme aux données du culte polythéiste, et sans aucune portée philosophique : encore est-ce quelque chose de plus sérieux que le lieu-commun versifié de J.-B. Rousseau, sous le titre d'Ode à la Fortune.

Ainsi, sur les notions fondamentales, Horace s'en tient aux traditions vulgaires, sans chercher à découvrir ce qu'elles peuvent contenir de sérieux, et à une philosophie volontiers sceptique.

Horace a fait preuve d'une sensibilité vraie, et d'une parfaite justesse d'esprit, en parlant de son père, sat. l. 6; mais on ne trouve guère dans ses poésies, l'expression des lois morales qui constituent les familles, et des sentiments qui les font vivre.

Nulle part, ce nous semble, il ne prend pour objet de sa pensée l'humanité, et les devoirs que la fraternité humaine impose; nulle part, il ne s'est élevé contre les rigueurs et l'avilissement de l'esclavage. Il est vrai que les Anciens ne songeaient pas à blâmer une institution si ancienne et si générale : on ne peut faire

un reproche à Horace de n'avoir pas été chrétien. Cicéron, toutefois, avait parlé de la société universelle du Genre humain, et des devoirs que ce lien impose, *de offic.* L. 1, 50.

Je m'attends à une objection : pourquoi vous plaindre ainsi, et accuser Horace de n'avoir pas donné un traité complet de philosophie religieuse et morale; est-ce qu'un poète est obligé d'embrasser dans son vol les cercles les plus élevés de la pensée humaine ? Je réponds hardiment qu'un poète habile et savant comme l'était Horace, pouvait, non pas disserter sur toutes ces choses, mais faire tomber de ses strophes éclatantes des rayons de lumière : les Grecs l'avaient fait avant lui.

Que conclure de ces observations ? Est-ce à dire qu'il faille écarter de l'enseignement les poésies d'Horace ? Assurément non : il suffit de suivre l'avis de Quintilien, de ne pas expliquer, de ne pas lire tout. Mais aussi il ne convient pas, et surtout il ne convient plus que ce poète occupe seul, ou presque seul une si grande place dans l'instruction des jeunes gens, et des hommes qui lisent. On a, il est vrai, depuis longtemps déjà, admis dans les programmes l'étude des auteurs chrétiens, mais on n'a assigné à ces grands hommes qu'une part bien restreinte. On pourrait aussi, et à notre avis, l'on devrait faire entrer dans les classes, à partir de la troisième, la lecture, aussi étendue que possible, d'Homère et des Tragiques grecs: de Pindare même: le professeur est là pour lever les difficultés de l'explication. Il ne faut pas, sans doute, aggraver le poids, assez lourd déjà, des programmes, mais les modifier. Il y a dans les plus anciens poètes grecs, un naturel et une simplicité que l'on n'appréciait pas assez au XVIII[e] siècle,

et que l'on comprend mieux aujourd'hui. D'un autre côté, ils ont transmis jusqu'à nous les traditions antiques, altérées assurément, mais où se retrouvent les notions fondamentales. En déblayant ce sol couvert de débris de différents âges, de constructions bizarres, on peut mettre à découvert les assises premières. Ces degrés, à demi rompus, encombrés, conduisent toutefois aux abords du temple où la vérité réside. Rollin recommandait l'étude des poèmes d'Homère comme une préparation à la lecture des Livres saints : la philosophie de l'Iliade et de l'Odyssée, d'Eschyle, de Pindare et de Sophocle, n'est pas inutile pour l'intelligence de la philosophie spiritualiste et chrétienne.

LES OLIM

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

PAR

M. DE PONTAUMONT,

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
Chevalier de la Légion-d'Honneur, de St-Grégoire-le-Grand et de l'Ordre Militaire de Ste-Anne de Russie de la 2e classe.

CHERBOURG. — Le climat de cette ville est essentiellement tempéré et se prête merveilleusement à la culture exotique des jardins. Voici comment s'exprimait à ce sujet un horticulteur célèbre de Paris : En 1875 nous visitions Cherbourg, son arsenal, sa digue, ses établissements horticoles, ses jardins d'amateurs, ses vergers d'arbres à cidre, ses riches potagers et nous étions surpris de cette puissante végétation de plantes exotiques grandissant à l'air libre dans un pays septentrional, mais d'une atmosphère tiède, réchauffée par les courants sous-marins du gulf-stream. Des bosquets de rhododendrons de l'Himalaya, des dracœnas en pleine fleur, des araucarias portant fruit, des figuiers comme à Hyères, des massifs de palmiers, des bois de conifères rares, des taillis d'arundos et bambous; puis au sommet d'un rocher, des haies de fuchsias, un vallon d'azalées, une grotte de fougères, toute la flore de la Nouvelle-Hollande. Quelle intéressante station d'acclimation à offrir aux sociétés d'horticulture! Associer les beautés toujours aimées de l'horticulture aux splendeurs de la mer et aux sites pittoresques d'un port grandiose, c'est donner aux visiteurs

de la Nice du nord une *great attraction* dont elle est bien digne.

On voit dans une charte latine, sans date, qui contient plusieurs vœux de Guillaume-le-Conquérant en faveur de Cherbourg, qu'il fit bâtir une église hors du château. Cette charte, que l'on conserve aux Archives de la Manche, est conçue en ces termes : « Alliam quoque ecclesiam jussit fieri extra castellum ad cujus fundamentum incipiendum Mathildis comitissa dedit centum solidos. » — Une charte latine de Henri II, roi d'Angleterre, contient sur cette fondation le passage suivant : « Abbatiam de Voto quam Mathildis imperatrix mater mea proprio censu fundavit. » — A cette époque, un Osborn de la Heuse, d'après le même document, était connétable de la ville.

Sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, le Hommet, à Cherbourg, portait dans les chartes le nom de *insula Hulmi in qua abbatia sita esset.*

On constate le séjour du roi Jean-sans-Terre à Cherbourg, aux dates des 19 décembre 1199, 18 et 20 février 1200, 6 et 25 septembre 1203. Il part de Cherbourg le 4 décembre de cette dernière année pour retourner en Angleterre.

En septembre 1278, le roi de France Philippe III séjourne au château de Cherbourg.

En 1220, l'église de Cherbourg était collégiale, et ses prébendes étaient réunies à celles de la cathédrale de Coutances (1).

A la date de 1308, un comte de Cherbourg figure en ces termes dans la Chronique de St-Denis : « Adonc en la contée de Nevers le jour de la feste de mons S^t^. Denis furent assemblés aveuc ledit Erart le Conte de Chierebourc, messire Dreux de Mellon, messire

(1) Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique*, ms. p. 213.

Mille de Noiers et plusieurs autres nobles avec eulz; et de la partie du dit Oudart fu le Dalphin d'Auvergne, messire Barant de Marcueil filz du Conte de Bouloigne avec pluseurs autres et les trois qui communément de Mienne sont appelés. Entre lesquelles parties ot moult aigre bataille; mais elle fut tantost finie, et ot ledit Erart victoire; et se rendit le dit Beraut au Conte de Chierebourc pris aveuc aucuns autres (1). »

Pour réparer les pertes que l'abbaye de Cherbourg avait éprouvées pendant les guerres avec les Anglais, Philippe VI réunit, en 1330, à cette abbaye les églises de Sideville, de Ste-Geneviève, du Theil, et la plus grande partie de celle des Pieux (2).

On sait que les habitants du vieux Cherbourg avaient reçu le titre de *Pairs à barons*. Ce titre, qui leur fut donné, dit-on, par Charles-le-Mauvais, en 1366, pour encourager leurs efforts commerciaux, n'était pas nouveau dans les anciennes institutions anglo-normandes. Il avait été concédé depuis longtemps aux notables commerçants des cinq ports d'Angleterre. Le passage suivant en est la preuve : « Les » bourgeois des cinq ports portent le titre de barons, » et il paraît qu'à des époques antérieures ils possé- » dèrent une dignité plus grande et prirent rang » parmi la noblesse du royaume. Ces habitants étaient » toujours sur leurs gardes pour empêcher l'invasion. » Leur milice était constamment prête à combattre, » et leurs vaisseaux étaient tellement solides et orga- » nisés si militairement, qu'au temps d'Edouard Ier,

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, publié par Daunou et Naudet, p. 683. Paris, imprimerie royale, 1840, in-f°.

(2) Toustain de Billy, *Histoire ecclés.*, p. 363.

» ils équipèrent seuls une flotte de cent voiles (1). »

Le recueil des bulles pontificales en donne une, à l'article de l'abbaye de Cherbourg, qui confirme le patronage attribué à cette abbaye sur les églises de Sideville, des Pieux, du Theil et de Sainte-Geneviève. Elle est datée d'Avignon, du IIIe jour des ides de janvier, quatorzième année du pontificat de Jean XXII en 1330.

En 1380, Guillaume de Melun, comte de Tancarville, était capitaine des châteaux de Cherbourg et de Rouen.

En 1404, Charles VI rendit aux abbés de Cherbourg une chapelle et un manoir qu'ils possédaient dans l'intérieur du château et que les Anglais leur avaient enlevés.

En 1418, le roi d'Angleterre, Henri V, établit Guillaume Hungerfort capitaine de la ville et du château de Cherbourg, avec droit de punir les malfaiteurs (2).

En 1429, « Radulphus Hillary habet litteras regis (Henri V) de donatione capellæ infra castrum de Cherburg (3).

En 1450, appointement fait entre le connétable de Richemont et le comte de Clermont, d'une part, et le capitaine anglais Thomas Glower, d'autre part, pour la remise, moyennant 40,000 écus, de la ville et du château de Cherbourg au roi de France (4).

En 1470, Jean Dufou était capitaine de Cherbourg; sa fille, Robine Dufou, épousa Nicolas du Moncel.

(1) *Beautés de Kent*, p. 1012.

(2) *Rôles de l'Echiquier de Normandie.*

(3) *Ibid.*, p. 335.

(4) *Extrait d'un vidimus du* 29 *décembre* 1468, déposé aux archives départementales à S-Lo. — M. Leop. Delisle, mémoires de la Société académique de Cherbourg de 1875, page 212.

En 1514, les Anglais descendent à la fosse du Gallet à Cherbourg, et en 1520, aux Rases-Bannes, à Urville.

En 1562, suivant Toustain de Billy (1), Robert Boutron, docteur en théologie et chanoine de Coutances, était curé de Cherbourg; Voisin-la-Hougue ne le mentionne pas.

En 1592, Guillaume de Mons, sieur du Broc, était lieutenant-général de la vicomté de Cherbourg, Valognes et Barfleur (2). Il avait un manoir à Gatteville.

Il existe à la Bibliothèque nationale deux plans de l'ancien Cherbourg : celui de Gombout, de 1657, et un autre qu'on attribue à Vauban, sous la date de 1686.

Le 12 janvier 1694, Jean Postel, curé d'Octeville, est mis en possession de la chapelle St-Sauveur-sur-Cherbourg (3).

En 1722, la population de Cherbourg était de 800 familles; en cette année, 1877, elle est de 40,000 habitants, avec la garnison de mer et de terre.

En 1793, Cherbourg est mis en état de siége par le représentant Le Carpentier; la famine s'y fait sentir avec force (4).

Une élégante église, moitié romane, moitié ogivale, a été bâtie par souscription dans le quartier de la Poudrière. Elle est sous le vocable de Notre-Dame-du-Vœu. Dans la tour N.-O. du portail existe un bourdon de 4,000 kilogrammes. Un tableau, dû au pinceau et à la pieuse générosité de Mlle de Beaudrap, y représente la scène si connue qui a donné naissance à

(1) *Hist ecclés*. f° 591.

(2) *Minutes* de Me Langlois, notaire à Valognes.

(3) *Minutes* de Me Langlois.

(4) *Lettre* dudit représentant *à la Convention*, en date du 11 novembre.

l'antique chapelle du Vœu que cette église remplace. Un autre tableau a été donné par M. Maurice Jouanne. Elle a été érigée en paroisse par décret du 2 septembre 1850, et inaugurée le 21 mars 1852 (1). Une autre église, sous le vocable de saint Clément, patron des marins, existe dans le quartier des Mielles.

Il y a à Cherbourg deux Sociétés savantes : la Société nationale académique, qui remonte à 1755, et la Société des Sciences naturelles, qui a été autorisée en 1852, par décision du ministre de l'Instruction publique. Ces deux sociétés publient des mémoires.

Dans sa séance du 5 juillet 1850 la Société académique décida que dans le but de donner à ses membres titulaires, siégeant dans les cérémonies religieuses ou nationales, un signe distinctif chaque associé portera à la boutonnière de l'habit, suspendue à un ruban azur avec liserés mi-partie jaune et noir, un médaillon de vermeil haut de 27 millimètres, large de 20 millimètres et entouré de deux palmes émaillées de vert. Sur un des côtés de ce médaillon sera frappé l'écusson de la Société avec cette légende : *Religion et honneur, Société académique de Cherbourg*, et au revers: *Louis XV la fonda en* 1755. Le plus célèbre des directeurs de cette société fut Dumouriez (1780) dont les mémoires, écrits en Angleterre après sa défection, contiennent tant de faits imaginaires et de gasconnades sur Cherbourg. Je compléterai le portrait de ce général par la citation de deux extraits textuels que je trouve dans les mémoires de Mme Roland, femme du ministre de l'intérieur, et dans la correspondance officielle de l'empereur Napoléon Ier.

(1) Une statue de la Vierge placée entre les deux clochers porte cette inscription : Statuam hanc Beatæ Mariæ Virgini propter civitatem a Borussorum incursu solemni voto servatam grata parochia Dicavit A. D. MDCCCLXX.

Ces extraits ne font que confirmer le peu de sympathie que Dumouriez avait eue à Cherbourg par son caractère et ses mœurs.

Voici le portrait que Mme Roland donne de ce personnage qu'elle avait parfaitement connu à Paris.

De la prison de l'Abbaye le 9 juin 1793 Mme Roland s'exprime ainsi sur le compte de Dumouriez, pendant que Roland son mari était ministre de l'intérieur : « Dumouriez avait plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit, et moins qu'aucun de moralité. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour suivre les plans qu'il avait conçus. Plaisant avec ses amis, et prêt à les tromper tous; galant auprès des femmes, mais nullement propre à réussir auprès de celles qu'un commerce tendre pourrait séduire, il était fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue, ses qualités brillantes et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvait être utile dans les armées de la République; et peut-être eut-il marché droit, si la Convention eut été sage; car il est trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorsque sa réputation et son intérêt l'y engagent. . . . . .

. . . .

» Certaine rumeur qui n'est point encore l'opinion publique, mais qui la précède et l'annonce, s'élevait contre Bonnecarrère que Dumouriez avait fait directeur général du département des affaires étrangères. Il avait la réputation, les talents, le caractère et les mœurs d'un intrigant; du moins, c'est ainsi que j'ai entendu parler de lui des hommes probes qui citaient quelques détails de sa vie, et gémissaient du choix que Dumouriez avait fait de sa personne. Le bruit se

répandit de ne je sais quelle place accordée, ou quelque affaire arrangée par Bonnecarrère, au prix de 100,000 livres dont partie devait être remise à madame de Beauvert. C'etait la maîtresse de Dumouriez, vivant chez lui où elle faisait les honneurs de sa table, au grand scandale des hommes sensés, des amis des mœurs et de la liberté. Car cette licence de la part d'un homme public chargé d'affaires d'Etat marque trop bien le mépris des bienséances; et madame de Beauvert, sœur de Rivarol, très-connu sous un mauvais jour, était environnée des suppôts de l'aristocratie, fort peu recommandables à tous égards. La conduite de Dumouriez n'eût-elle pas été déjà blâmable en principe, était encore impolitique et propre à la rendre suspect. »

Voici maintenant un document qui prouve que le célèbre transfuge, âgé alors de 67 ans, n'avait point perdu l'usage des intrigues et des complots contre la France.

A M. Fouché, ministre de la police générale à Paris.

Berlin, 6 novembre 1806.

On a intercepté un courrier venant de Hambourg. On y a trouvé ces lettres. Faites observer l'individu qui a écrit la lettre de Paris, et faites mettre les scellés chez lui. On a trouvé aussi une lettre de Fauche-Borel à la reine de Prusse, avec un plan de campagne de Dumouriez qui fait hausser les épaules.

NAPOLÉON.

(*Correspondance de Napoléon 1er*, tome XIII, p. 596.)

Au moment où Dumouriez quitta Cherbourg, il y engagea trois jeunes gens de l'administration de la marine, MM. Le Chanteur, Jubé de la Perrelle et Rainville, à donner leur démission pour le suivre à Paris, leur promettant des grades dans l'armée. Un seul, M de Rainville, le suivit et eut à s'en repentir dans la suite. Il avait fait cadeau à chacun d'eux d'un sabre de fabrique anglaise qu'il avait apporté de Corse. A l'armée Dumouriez avait un aide-de-camp féminin nommé de Ferning. (*Archiv. hist. du nord de la France* par Dinaux et Leglay, Bruxelles).

Il existe rue Loysel, aujourd'hui rue de l'Alma, à Cherbourg, une salle de spectacle sous les fondations de laquelle on a placé l'inscription qui suit :

« Dans la deuxième année du règne de l'empereur Napoléon III,

Le XII juin MDCCCLIV,

Sous l'administration de M. Joseph-Etienne Ludé, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Cherbourg et membre du Conseil général du département de la Manche,

La première pierre de ce théâtre a été posée par le propriétaire, M. Alexandre-François-Gervais Loysel, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire,

En présence de M. Dominique Geufroy, architecte, et de MM. Bienaimé Gros et Auguste Lehot, entrepreneurs.

Sous cette pierre sont déposés, dans une boîte en plomb, un exemplaire du présent et une série de monnaies, jusqu'à un franc au millésime de 1854 et à l'effigie de l'Empereur régnant.

Ont signé, le propriétaire, l'architecte et les entrepreneurs : Loysel, docteur-médecin; Geufroy aîné, architecte; A. Lehot; Bienaimé Gros. »

Au XVII[e] siècle, on comptait parmi les habitants notables de Cherbourg la famille de La Haye, qui portait d'argent chargé d'un cœur de gueules, accompagné de sept hermines au chef d'azur chargé de deux sautoirs d'or; celle de Le Berceur, qui portait d'azur à la fleur de lis d'or soutenue d'un croissant d'argent (en 1666, Hervé Le Berceur, alors âgé de 22 ans, était commandant du château de Cherbourg); celle de Le Fillastre, qui portait d'argent au hêtre de sinople soutenu d'un croissant de gueules.

ÉTAT DES REVENUS DE L'ABBAYE DE CHERBOURG.

Titulaire M. l'abbé de Dampierre (1753).

1° La ferme du Manoir abbatial et tènements des Fourches affermés à Charles Laniepce, dit Lerouvillois, par bail passé devant Me Nicollet, notaire à Cherbourg, le 5 août 1753, au prix annuel de 1,440 livres;

2° Les pièces des *Greniers* et de la *Perruque*, avec les prés d'*Enfer* et de l'*Isle*, affermés à Guillaume et Jean Rommy, frères, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 410 livres;

3° La maison, le jardin et les prés *Gaudeboust*, les vergers et les clos de la *Chapelle de Notre-Dame-du-Vœu*, affermés à Guillaume Quoniam, par bail passé devant le même notaire, le 6 août 1753, au prix de 450 livres;

4° Les prés de la *Chaussée* et de la *Queue des Prés*, affermés à Louis-Nicolas Noël, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 187 livres;

5° Le pré *Bouillon*, affermé à Charles Legangneur, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 180 livres;

6° Le pré d'*Enfer*, affermé à Pierre Lair, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 60 livres;

7° Le clos et le pré du *Maçon*, avec le pré du *Bas-de-la-Chaussée*, affermés à Guillaume Claston, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 325 livres;

8° Une pièce en herbe nommée la *Commune*, avec les deux petits prés y attenant, affermée à Simon Fleury, par bail passé devant le même notaire, le 6 août 1753, au prix de 350 livres;

9° Le clos de la *Vieille-Chapelle*, affermé à Jacques Lefebvre, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 100 livres.

10° Quatre pièces de terre nommées les *Quenêches*, affermées à Pierre Lefranc, par bail du 5 août 1753, au prix de 200 livres;

11° Trois pièces de terre nommées les *Daiziers*, affermées à Jean Leclerc, par bail du 5 août 1753, au prix de 75 livres;

12° La pièce du *Gallet*, affermée à Jean Héleine, par bail du 5 août 1753, au prix de 70 livres;

13° Cinq champs de terre, en la *Campagne d'Equeurdreville*, affermés à Pillemoy, par bail du 11 avril 1753, au prix de 11 livres;

14° La ferme de la *baronnie de Sainte-Geneviève*, gage-pleige, casualités et dîmes dans ladite paroisse et celle de la Pernelle, affermées à Barbe-Françoise Martin, veuve de Pierre Langlois, par bail passé devant ledit Me Nicollet, notaire à Cherbourg, le 4 août 1753, au prix de 5,010 livres;

15° Ferme et gage-pleige de la *baronnie de Neuville-au-Plain*, affermés à Nicolas Simon, par bail passé devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 1,020 livres;

16° Le moulin seigneurial du *Bas du Roule*, affermé à Guillaume Lepetit, par bail du 5 août 1753, au prix de 1,200 livres;

17° La dîme de la paroisse d'*Octeville-sur-Cherbourg*, affermée au curé dudit lieu, par bail du 6 août 1753, au prix de 660 livres;

18° Les dîmes des paroisses de *Sideville, Nacqueville* et *Notre-Dame d'Alteaume*, affermées à François Vastel, par bail du 6 août 1753, au prix de 880 livres;

19° Les dîmes des paroisses dites *Vasteville*, les

Pieux et le *Theil*, affermées à Nicolas Simon, par bail du 5 août 1753, au prix de 2,750 livres;

20° Les dîmes des paroisses de *Jobourg*, *Beaumont* et *Urville-Hague*, affermées à Nicolas Simon, par bail passé devant Me Roger, notaire à Paris, le 16 juillet 1753, au prix de 1,150 livres;

21° Les dîmes de la paroisse de *Gatteville*, affermées à Bon-Pierre Lamache, par bail passé devant Me Nicollet, notaire à Cherbourg, le 6 août 1753, au prix de 1,580 livres;

22° La dîme de la paroisse du *Rozel*, affermée à Jacques-Antoine Lecomte, curé dudit lieu, par bail notarié du 5 août 1753, au prix de 75 livres;

Le total de ces fermages s'élevait à 18,203 livres.

Les rentes foncières en argent dues à ladite abbaye montaient annuellement à 1,867 livres 11 sols.

Les rentes seigneuriales en grains et autres denrées dues à la même abbaye, se payant annuellement au terme de St-Michel, consistaient en 600 boisseaux de froment (mesure de 12 pots), 4 boisseaux d'orge (même mesure), 3 pains, 40 poules, 2 chapons et 12 œufs. Dans ce compte, la paroisse de Cherbourg figure pour 70 boisseaux 8 pots de froment; celle d'Octeville pour 306 boisseaux 2 pots de froment; celle de Digosville pour 15 boisseaux 9 pots de froment; et celle d'Acqueville, pour 6 boisseaux 9 pots de froment.

Ces denrées étaient évaluées, savoir : le pot de froment à 2 sols 6 deniers, et l'orge au tiers, suivant le prix commun et ordinaire des grains dans le pays; le pain, à 3 deniers la livre; la poule, à 5 sols; le chapon, à 10 sols; la douzaine d'œufs, à 1 sol 6 deniers, suivant les anciens prix et l'usage de percevoir.

Le total de ces rentes en denrées, converties en argent, revenait à 915 livres 10 sols 6 deniers.

Les droits casuels seigneuriaux et féodaux des paroisses d'*Octeville* et d'*Equeurdreville*, ceux des autres paroisses étant compris dans les baux des fermes de Ste-Geneviève, Neuville-au-Plain et le Theil, pouvaient produire, année commune, 45 livres.

Le total du revenu de l'abbaye de Cherbourg était donc, en ladite année 1753, de 21,031 livres 3 sols 10 deniers.

(Archives de M. Godheult, maire de Gatteville en 1807.)

CANTON D'OCTEVILLE.

BRETTEVILLE-EN-SAIRE. — On voit figurer dans l'ouvrage intitulé : *Beautés de l'Angleterre*, t. VI, p. 365, un Roger de Bretteville, fils de Guillaume Fitz-Osbern, seigneur de l'île de Wight. On prétend qu'il tirait son nom de la commune de Bretteville-en-Saire.

Guillaume de Briqueville était seigneur de Bretteville en 1567. Il portait d'argent chargé de six feuilles de chêne de sinople. M. Armand de Briqueville, dont on voit le buste en bronze sur la place des Sarrasins, à Cherbourg, appartenait à cette famille. Il se distingua, comme chef d'escadron de lanciers, au siége d'Anvers, le 1er février 1814. M. le général comte de Ségur cite le nom de cet officier supérieur dans son *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, t. II, p. 287. — L'ancien château de la famille de Briqueville était situé au bord de la mer. Il a été vendu et démoli vers 1829. — M. Guillaume-Antoine de Briqueville, né audit château le 31 juillet 1690, était, en 1767, directeur de la Société royale académique de Cherbourg. Son fils, M. le comte Charles-Marie de Briqueville, mestre-de-camp de cavalerie, fut élu directeur de ladite Société en 1775.

Les abbés de Cherbourg étaient patrons de l'église de Bretteville.

Il existe au lieu dit de *Brettefey*, près du hameau de la Forge, une galerie druidique bien conservée; elle est dans un champ de labour.

Le 8e volume des mémoires de la société académique de Cherbourg, page 92, donne une notice très-détaillée sur cette curieuse galerie qui est classée au nombre des monuments historiques du département de la Manche.

COUVILLE. — En 1144, Adam de Bueys, baron de Brix, donne l'église de Couville à l'abbaye de St-Sauveur-le-Vicomte. Pierre de Bueys confirme cette donation en 1155 (1). Robert Desmoutiers en était curé en 1295, avec le titre de gouverneur (2).

Guillaume Simon était seigneur de Couville en 1586. Il portait d'azur au croissant d'argent accompagné de trois étoiles de même en chef. Il eut pour successeurs Richard Lucas de Couville, qui fut commandant du château de Cherbourg, et Michel Lucas d'Ozeville, qui fut conseiller en la cour des aides de Normandie. Ils portaient de gueules à trois chevrons d'argent. — En 1666, on y possédait la famille Messent, qui portait de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre trèfles de même.

Dans l'église, on remarque les fonds baptismaux, supportés par quatre colonnettes. L'autel est celui de l'abbaye de Blanchelande, que les marguilliers de Couville obtinrent, en 1807, de M. Cornavin de Chanvalon, maire de Carentan et propriétaire de ladite abbaye.

En février 1852, M. Fleury-Basmarais a trouvé à Couville, dans un champ nommé le *Clos-Houguet*,

(1) *Cartulaire de St-Sauveur*, fo 30.

(2) *Ibid*. fo 31, Cf. Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, p. 326.

triage des Chasses-Meurtrières et de la Croix de Valtot, 280 coins en bronze, présentant douze variétés. Sur l'anneau d'un de ces coins, dont M. Roulland, orfèvre à Cherbourg, acheta une partie, on reconnaissait encore l'empreinte d'une corde qui s'y était imprimée dans une couche d'oxide.

Le cimetière de Couville est remarquable par son étendue et par un grand nombre de sarcophages mérovingiens en tuf, parmi lesquels on note celui d'un ecclésiastique désigné sous le nom de *Berthevinus.*

Digosville. — Digosville porte le nom de *Digovilla* dans les anciennes chartes. L'église est sous l'invocation de Sainte Paix, et avait, avec une somme de 50 livres de décimes, le seigneur du lieu, M. de Campserveur, pour patron. En 1692, Jean Néel en était le curé. On remarque au nombre de ses successeurs Guillaume de Vauborel, qui était neveu du seigneur du lieu, et Charles Trigan, mort à Digosville le 12 février 1764, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie,* 4 vol. in-4°, et de la *Vie de messire Pâté, curé de Cherbourg,* 1 vol. in-12.

Au lieu dit la *Planche-Kerby,* on remarque un monument tumulaire fort ancien et près de l'église, un ancien château qui appartient à la famille De la Rue.

On comptait à Digosville, au XVII[e] siècle, parmi les habitants notables, la famille de Campserveur, qui portait d'azur à trois fasces d'argent au chevron de gueules brochant sur le tout. En 1410, un Guillaume de Campserveur avait été capitaine du château de Cherbourg. Il y avait aussi dans cette commune, au XVII[e] siècle, la famille de Brucan, qui portait de gueules à l'homme armé de toutes pièces d'argent tenant en main une hallebarde d'or. (1)

(1) Le chev. de Brucan, par M. Digard de Lousta, tome XI des mémoires de la société académique de Cherbourg, p. 276.

EQUEURDREVILLE. — Dans le XIIe siécle, l'église d'Equeurdreville était sous le patronage de l'abbaye de St-Lo.

Dans un acte latin de septembre 1226, on lit le passage suivant : « Nous, Mathieu Bristout, prêtre, et » Quentin, mon frère, avons assigné et concédé à » l'abbé et aux religieux de Cherbourg une pièce de » terre située au Mont-Estein, dans la paroisse d'Octeville-sur-Cherbourg, lequel champ Robert Bristout, » notre père, a eu de Gaudefroy, l'Anglais, et lequel » champ a fait partie du fief de Bonvassal. Nous avons » assigné et concédé auxdits religieux deux champs en » enclave, qui sont situés entre les marais d'Equeurdreville et le *chemin royal*, lesquels deux champs » Durand, notre frère aîné, avait donnés en aumône » aux mêmes religieux. »

L'abbaye du Vœu de Cherbourg avait beaucoup de dîmes à Equeurdreville, qui, dans les chartes latines, porte le nom de *Esquerdrevilla* ou celui de *Scheldrevilla*.

En 1598, messire de Sainte-Marie d'Equilly habitait Equeurdreville (1), et Jean Lescellière en était curé en 1692.

L'église d'Equeurdreville, dont la nef a été allongée depuis 1818, contient des inscriptions d'obits qui sont relatives aux familles Trevet, Claston, Divetais, Le Berger, Varengue, Legrancher et Paulmier.

Les pouillés de Coutances pour 1250 ne mentionnent pas la chapelle du Vœu, mais ceux de 1340 la mentionnent et disent qu'elle est sans revenu. A cette époque ladite chapelle faisait partie de la paroisse d'Equeurdreville.

(1) Roissy, *Recherches*, f° 69 (Bib. de l'Arsenal).

La carrière des Fourches contient une source d'eau ferrugineuse employée dans la chlorose et l'anémie. Le nom de ce lieu lui vient des fourches patibulaires que les abbés du Vœu y avaient comme hauts-justiciers pendant le moyen-âge.

HAINNEVILLE. —.L'ancien nom de Hainneville est *Haynevilla*. Louis XI, en 1465, donna à l'abbaye de St-Sauveur le patronage de son église, qui est sous le vocable de Notre-Dame. En 1692, maître Jean Mahieu en était curé.

En 1625, M. Louis Gigault, écuyer, était seigneur et patron de la commune. Il portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent. Sa famille compta, dans la suite, au nombre de ses membres, Bernardin Gigault, créé, en 1668, maréchal de France, et Jacques Gigault, nommé archevêque de Paris en 1746.

On remarque dans l'anse Ste-Anne, à peu de distance de la route nationale qui conduit au fort de Querqueville, une petite chapelle avec une statue de sainte Anne. Cette chapelle a remplacé une statuette qui, en 1816, était placée si près de la mer, que j'ai vu le flot battre le pied de la niche qui la contenait. Depuis cette époque, la mer a fait de si rapides progrès sur cette plage, qu'on a dû enlever ce petit monument et le remplacer par celui qui existe aujourd'hui.

On remarque dans cette commune plusieurs jolies maisons de campagne dont l'une des plus agréables a été bâtie par le docteur Alexandre Loysel.

HARDINVAST. — En 1193, Endes de Sottevast donna le patronage de l'église de Hardinvast à l'abbaye de Cherbourg, ainsi que la dîme d'un moulin qu'il possédait dans cette commune (1).

(1) Toustain de Billy, *Hist.*, *ecclés.*, p. 188.

L'ancien nom de Hardinvast est *Freévilla-Hardinvat.* L'église est sous le vocable de Saint-Barthélemy.

En 1528, la famille de Thieuville, qui portait d'argent à deux bandes de gueules accompagnées de sept coquilles de même, en possédait la seigneurie (1).

En 1575, Hardinvast avait un curé, nommé Jacques Lelong, qui n'était pas encore tonsuré (2).

En 1646, la famille Blondel possédait la seigneurie de Hardinvast, et portait d'argent à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'or accosté d'une boule et demie de même, accompagnée de neuf hermines de sable, quatre en chef et cinq en bas.

En 1820, on y trouva, sur une propriété de M. l'abbé Fournel, deux Trajan d'or et huit autres médailles de grand bronze.

LE MESNIL-AU-VAL. — Son ancien nom est *Mesnilum au Val.* Son église, qui avait pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg, est sous le vocable de Notre-Dame.

En 1441, la principale terre de la commune fut érigée en fief seigneurial par Charles VII, en faveur de Guillaume Dufou, capitaine du donjon de Cherbourg, qui fit bâtir un château au Mesnil. Plus tard, cette terre passa aux familles de Crosville et Duparc, qui représentaient Jeanne Dufou, fille de Guillaume sus-nommé.

Dans le bois de Mémont, on remarque un menhir long de 2 mètres 92 centimètres, dont la base est en partie couverte de gazon. Sur la ferme de la Boissaye, dans la pièce dite de l'*Yvraie*, on retrouve encore des traces de la voie romaine qui conduisait d'Alauna à Coriallum.

(1) *Histoire d'Harcourt.* t. Ier, p. 607.

(2) Billy, *hist. eccl.*, p. 607.

Dans le XVI[e] siècle, un certain Gilles Piquod était seigneur du Mesnil-au-Val. Il a laissé un journal domestique (de 1553 à 1562) qui n'est pas sans intérêt sous le rapport des mœurs naïves des gentilshommes-laboureurs en Basse-Normandie à cette époque. Ce journal a pour titre *Mises et receptes* et a été publié, d'une manière confuse et incomplète, dans le *Journal de Valognes* (1870-1873). Piquod était, à ce qu'il paraît, célibataire et avait fait des études classiques rares à cette époque dans la noblesse provinciale. Pour dérober à ses domestiques, ou à une sœur en bâtardise qui habitait chez lui, certaines dépenses à son usage, il les inscrivait en lettres grecques. Le manuscrit original de ce curieux journal fait partie de la bibliothèque de M. Raoul de la Gonnivière, au château de St-Germain de Varreville.

Au XVII[e] siècle, on comptait parmi les notables habitants du Mesnil-au-Val la famille de Crosville, qui portait d'argent à la croix de neuf carreaux de gueules, et celle de Du Parc, qui portait d'or à deux fasces d'azur accompagnées de neuf merlettes de gueules.

MARTINVAST. — En 1283, le patronage de l'église de Martinvast était en litige; plus tard, ce patronage demeura au seigneur du lieu (1). En 1693, messire Jean-François Sibran en était curé. Le chœur de cette église est roman. Elle est sous le vocable de Notre-Dame. Il existait autrefois, à Martinvast, deux chapelles dédiées l'une à saint André, l'autre à saint Eloy.

Non loin de l'église sont les restes du vieux manoir, qui se trouvent aujourd'hui enclavés dans le château somptueux transformé par M. le baron Schikler.

(1) Billy, *hist. eccl.*, p. 311.

Avant lui Martinvast était le siége d'une ferme-école dirigée par le gouvernement sous la direction du général Du Moncel.

Au lieu dit de l'*Oraille* est une roche à trois pieds, qui passe dans le pays pour un dolmen.

Il résulte d'une enquête faite en octobre 1272 que Guillaume de Bohon avait donné des bois provenant des forêts royales aux abbés du Vœu de Cherbourg pour reconstruire le pont de Martinvast.

C'est non loin de ce pont que banquetait au XVIe siècle la *Confrérie des Cornards* composée de bas officiers de justice et d'artisans. Leur bailli se nommait Postel et avait une maison proche ce pont.

Au XVIIe siècle, on comptait parmi les habitants notables de Martinvast François Du Moncel, chevalier de Malte, et Antoine Du Moncel, cornette au régiment du marquis de Marines; ils portaient de gueules à trois losanges d'argent. On y remarquait aussi la famille d'Yvetot, qui portait d'azur à la bande d'or accompagnée de deux coquilles de même.

Dans le cimetière de Martinvast on relève cette inscription : Jean-François Du Moncel, maréchal de camp capitaine aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis né le 5 décembre 1729 à Angoville, mort à Martinvast le 27 decembre 1809 et Marguerite Mérigot de Sainte-Fère sa femme morte à Martinvast le 17 juin 1800.

NOUAINVILLE. — L'ancien nom de Nouainville est *Noevilla*. Son église, dédiée à saint Martin, avait les chanoines de Coutances pour patrons. En 1692, Etienne Rualem en était curé. Il y avait de plus, à Nouainville, une chapelle sous le vocable de saint Gilles.

La seigneurie de Nouainville était possédée ancien-

nement par la famille Blondel. Un de ses membres, Anne-Achille-Alexandre Blondel. chevalier de Nouainville, né au château de cette commune en 1753, s'illustra à Rennes, en 1788, par son généreux dévoûment à la cause de la loi et de l'humanité. Il était, à cette époque, sous-lieutenant au régiment de Rohan-Soubise, en garnison à Rennes.

En 1852, on a découvert près de l'église 8 grands coins en bronze et 292 petits.

Octeville-sur-Cherbourg. — En 1140, Roger de Magneville vendit à l'impératrice Mathilde les terres qu'il y possédait (1). En 1420, Henri V, roi d'Angleterre, confirma aux abbés du Vœu de Cherbourg la donation qui leur avait été faite du bois du Fay dépendant de cette commune.

Son église est romane. Elle est sous le vocable de saint Martin. Elle avait pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg. Le chœur et le clocher en sont remarquables. Sur le mur extérieur, au sud, est un bas-relief représentant la Cène. Au chevet de l'église, on remarque des corbeaux bizarres. Octeville présente de plus une petite chapelle dite de *Saint-Sauveur*, qui appartenait autrefois aux abbés de Cherbourg. On y voit la tombe vénérée du bienheureux Barthélemy Picqueray et une inscription murale ainsi conçue : « Je suis réédifiée a l'honeur de St Sauveur, » Ste Honorine, Ste Eutrope et St Sulpice en l'an » 1659. Je prie toutes les bones ames d'aider à m'en- » tretenir. »

La construction du fort d'Octeville remonte à 1793. On avait aussi établi, à cette époque, une batterie sur le mont du Tronquet, qui domine, à l'est, la route des Pieux.

(1) Recueil des Chartes de M. de Gerville, reg. 18 f° 66.

En 1877 M. Foucard est curé doyen d'Octeville. En la même année M. Vieillard, vicaire de la Trinité de Cherbourg, a fondé dans la vallée de Quincampoix, un ermitage dit de la *Sainte Famille* qui sert de point de réunion, les jours de fêtes ou de congé, aux enfants des écoles. Cet établissement est subventionné par une société civile constituée par acte passé devant Me Druet, notaire à Cherbourg, le 15 décembre 1876, au capital de cent mille francs.

Au XVIIe siècle, on comptait parmi les notables habitants d'Octeville la famille de Cabourg, qui portait de sable à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

QUERQUEVILLE. — Querqueville est désigné sous le nom de *Kerkavilla* dans une charte du XIIe siècle, par laquelle le comte de Sussex fait des donations à l'abbaye de Lessay (1).

En 1420, après la reddition du château et de la ville de Cherbourg, ordre est donné au bailli du Cotentin et au vicomte de Valognes de laisser jouir paisiblement de son fief Guillaume de Querqueville (2).

En 1540, Guillaume de Saussey donne la cure de Querqueville à Robert Bavent (3).

Le 27 août 1813, l'impératrice Marie-Louise visita la côte de Querqueville. On prétend qu'en 1811 Napoléon avait manifesté l'intention d'y élever un palais pour le roi de Rome. On y voit un fort qui pourrait contenir une bonne garnison.

Dans le chœur de l'église, on lit l'inscription tumulaire de Pierre-Augustin Barbou, mousquetaire gris, et patron du lieu, décédé le 7 mai 1753. Cette église

(1) Archives du département de la Manche.

(2) Registre de Henri V, roi d'Angleterre, ed. Vaultier, p. 64

(3) Billy, *hist. eccl.* fo 566.

est sous le vocable de saint Germain; elle formait autrefois prieuré. Non loin de là, on remarque une chapelle dite de St-Germain, qui paraît remonter aux temps Mérovingiens. M. Asselin, directeur de la Société académique de Cherbourg, en a donné, dans le tome Ier, des *Mémoires* de cette Compagnie, la description et l'histoire. En septembre 1847, M. Léopold Delisle y découvrit une pierre tumulaire, sur laquelle est figurée une longue croix dont un des côtés porte les sept lettres suivantes : JUUSQUH.

La mer a fait de grands ravages sur la côte, où l'on a trouvé des traces d'habitations et de forêts. En 1840, on a découvert, au milieu du chantier aux granits préparés pour la digue de Cherbourg, une douzaine de médailles de Faustine jeune, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Cette commune possède un château qui appartient à la famille de Couville.

Au XVIIe siècle, on comptait MM. de Bazan parmi les notables habitants de cette paroisse.

ST-MARTIN-LE-GRÉARD. — St-Martin-le-Gréard dépendait de la baronnie de Brix, et fut donné aux abbés de St-Sauveur-le-Vicomte en 1144, par le baron de Brix, Adam de Brueys. Près du lieu dit le *Fey* était anciennement une pierre druidique.

SIDEVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Sidevilla*. Son église est sous le vocable de saint Ouen; les abbés de Cherbourg en étaient les patrons On note parmi ses curés, aux dates de 1366 et de 1692, Nicolas de Boulbert et messire Etienne Rualem.

Jean Blondel, natif de Sideville, était grand bailli du Cotentin en 1337. Il avait eu pour bisaïeul Jean Blondel, possédant à Sideville, en 1216, une vavassorie (la vavassorie, en Normandie, tenait le milieu entre

les fiefs et les rotures) et 20 livres tournois de rente au droit de Perrine d'Egaillegrain, son épouse (1).

Sideville eut pour seigneur, en 1528, Michel Lecocq, qui portait d'azur au sautoir d'argent, au chef d'argent chargé d'une molette de gueules et de deux boutons de conterie (verroterie de Venise) au sautoir d'azur. On compte au nombre de ses successeurs Julien Ravalet, originaire de Bretagne et attaché à M. le duc d'Estouteville. Une branche de la famille de Ravalet avait acheté la seigneurie de Tourlaville. M. Ravalet de Sideville mourut à Bayeux en 1733; son frère, qui portait le nom de Tourlaville, habitait aussi à Bayeux, et mourut vers la même époque, sans laisser de descendance. Leurs armes étaient d'azur à la fasce d'argent chargée de trois croix de gueules et accompagnée en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose de même.

M. Ravalet de Tourlaville qui habitait la terre de la Ferté près Bayeux, épousa, vieux, la fille d'un mégissier du lieu qui avait du bien. Mgr de Luynes, évèque de Bayeux lui reprocha un jour cette mésaillance et Ravalet lui répondit : « Ma foi, Monseigneur, » la vilaine était jolie et le duc Guillaume m'a donné » l'exemple. »

La commune de Sideville possède un château à colombier appartenant à Madame la comtesse Gigault de Bellefond et à son gendre, M. de Bonnay. L'église de Sideville est très ancienne et le presbytère est surmonté d'une cheminée à pans coupés que remarquent les archéologes.

Le sable doré de Sideville est excellent pour mouler.

(1) Titres de la terre de Launay, à Teurthéville.

TEURTHÉVILLE-HAGUE. — Cette commune compte 1,200 habitants; elle a une superficie de 1,221 hectares (1).

On y voit un castillon sur une élévation voisine de la lande de Héauville et dominant l'ancienne voie romaine d'Omonville-Hague à Portbail; en 1833, on trouva une assez grande quantité de tuiles romaines en faisant des terrassements près de ce castillon, dont M. Dubosc, archiviste-paléographe du département, a levé le plan. A la fosse du Châtel, qui en fait partie, on a découvert beaucoup de briques et deux poids fort anciens. De ce point élevé, on a une vue très-étendue.

En creusant le canal d'un moulin à huile à Teurthéville, M. Gosselin, capitaine de la garde nationale de la commune, découvrit une quantité considérable de fers à mulet et une meule romaine. Dans la pièce nommée les *Tots*, proche l'église, on a trouvé plusieurs cercueils en tuf.

Teurthéville a trois foires considérables chaque année, le 3 mai, le 30 septembre et le 16 octobre.

Cette commune était renommée par ses associations de sorciers et par les faits surnaturels qui s'y passaient à l'époque où le marquis de Beuzeville en était le seigneur.

Non loin du hameau Houlbec, près de la petite rivière du Caudet qui sépare Teurthéville de Sideville, dans un terrain bas, on a, en 1823, trouvé trois tertres très-rapprochés et portant le nom de *Hougues*. Ils étaient jadis séparés par des fossés d'eau courante qui

(1) M. Adam Fabricius, professeur d'histoire à l'Université du Jutland, qui se trouvait à Teurthéville pendant l'automne de 1855, me disait que le nom de cette commune avait une origine danoise et signifiait : *Habitation de Thor* (nom d'homme). D'après ce savant, le nom de Cherbourg aurait la même origine et signifierait : *Château sur rocher*.

ont été comblés pendant la jeunesse de Jacques Diesnis, vieillard de ce hameau, de la bouche duquel, en 1823, on recueillait ces détails. Son père, mort à 85 ans, avait vu tirer du sommet de cette hougue beaucoup de terre qu'on transportait dans un fossé voisin, qui n'est encore qu'imparfaitement comblé. On y a découvert du charbon, une ancre et plusieurs poutres de chêne disposées en palissades. La tradition les fait remonter à l'occupation anglaise (1418-1450). Il est probable que ce terrain, aujourd'hui propriété privée, avait été autrefois confisqué sur les Anglais, car les propriétaires payaient une rente au domaine.

Près le pavillon de la ferme de Launay, appartenant à MM. Le Chanteur de Pontaumont, dans une pièce de terre élevée, nommée la *Grande-Croûte*, on découvrit à cinq mètres de profondeur une centaine de coins romains en bronze.

Dans le bois de Néret, on remarque deux menhirs et une fontaine dite des *Fées*.

Il existe dans cette commune une maison fort ancienne du nom de Boguenville, qui est le *Bojoredivilla* de la charte dotale de Judith de Bretagne, femme de Richard II, quatrième duc de Normandie, en 997. Teurthéville porte le nom de *Tordevilla* dans les chartes latines de cette date et des époques postérieures.

L'église de Teurthéville est sous le vocable de Notre-Dame. Les abbés de Montebourg et de Saint-Sauveur, et en dernier lieu la famille de Beuzeville, en avaient le patronage. On voit encore dans les vitraux d'une fenêtre du chœur, au sud, quelques traces des armes de cette famille qui étaient de sinople à trois lions d'argent rampans. Au sud de l'église, on remarque trois gargouilles qui semblent appartenir au XV[e]

siècle, et au nord, une porte murée qui paraît être de la même époque. Deux chapiteaux conservent des restes d'anges en prière. Cette commune eut, en 1693, pour curé messire Sibran, dont l'abbé Trigan nous a laissé un bel éloge. Il mourut et fut inhumé à Teurthéville en avril 1700.

Au lieu dit de *Gristot* existait une chapelle dans laquelle saint Thomas de Cantorbéry officia, dit-on, plusieurs fois.

Le chartrier de l'église de Teurthéville contient un acte souscrit par un membre de la sinistre famille Ravalet de Tourlaville. Cette pièce qui date de 1656 a pour objet la fondation d'une confrairie du Rozaire dans l'église de Teurthéville-Hague par Michel Ravalet, écuyer, sieur des Pieux et natif de Sideville où une ferme porte encore aujourd'hui son nom. Par cette fondation, il donnait à l'église de Teurthéville deux pièces de terre à Gristot, l'une nommée le Houguet et l'autre le Clos-du-Milieu. Un acte de 1571, annexé à ladite fondation, mentionne un Robert Anquetil, sieur de Beaudienville, et Michel Hurtie, écuyer, également sieur de Beaudienville.

Le chartrier du château de Monthuchon possède un journal qui servit à Léonor II de Matignon, évêque de Coutances, à lever, en 1750, des décimes extraordinaires sur les cures et bénéfices de son diocèse L'église de Teurthéville y est imposée à 183 livres 5 s. et le Trésor à 6 livres. Cette taxe est hors de proportion avec celle de la cure de la Trinité de Cherbourg qui ne paya, suivant ledit registre, qu'une somme de 37 livres 10 s. et l'Hôtel-Dieu de la même ville, celle de 38 livres 10 s. Les simples prêtres payaient 3 livres. Les décimes, qu'il ne faut pas confondre avec la dîme, étaient des subventions ou taxes

levées extraordinairement sur le clergé. On les appelait ainsi parce qu'elles étaient présumées être la dixième partie du revenu des cures.

L'ancien château seigneurial de cette commune appartenait en 1789 à M. François de Cussy qui émigra en 1793. Rentré en France à l'amnistie d'avril 1802, il accepta le titre de baron de l'Empire et le poste de préfet du palais impérial (1). Après nos désastres il accompagna Marie-Louise à Parme et ne la quitta qu'après l'y avoir vue en sûreté. M. de Cussy étant député du Calvados avait publié plusieurs brochures politiques intitulées : Opinion de M. de Cussy, député du Calvados, sur la fabrication de la monnaie de billon, Paris, 1790, br. in-8° — et Opinion prononcée par M. de Cussy, député du Calvados, sur la rareté du numéraire. Paris, 1791, br. in-8° (*Claudin, archives du bibliophile*, avril 1866.)

M. Hippolyte Lucas de Couville a fait bâtir récemment à Teurthéville-Hague un château qu'il habite, et M. Paul Le Buhotel, maire de la commune, a restauré ce qui restait du vieux manoir de MM. de Cussy et en a fait une habitation des plus agréables.

Tollevast. — En 1163, Henri II, roi d'Angleterre, donne à l'abbaye du Vœu de Cherbourg l'ermitage de saint Acaire de Tollevast, dont on voit encore les ruines.

En 1219, Hugues de Morville, évêque de Coutances, publie une charte par laquelle Thomas de Tollevast, chevalier, donne à l'abbaye du Vœu de Cherbourg le patronage de l'église St-Martin de Tollevast (2). Un autre Thomas de Tollevast cède, en 1330, à la même

(1) *Almanach impérial*, 1813, p. 55.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.* f° 233.

abbaye les deux tiers de la dîme de cette église, et le tiers restant au prieuré de la Luthumière (1).

En 1419, la seigneurie de Tollevast reçoit diverses concessions de Henri V, roi d'Angleterre (2).

En 1488, échange est fait entre Robert Fabri et Richard de Thieuville de la cure de Tollevast contre la chapelle de Sainte-Croix relevant de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen (3).

Il y avait autrefois une vicomté à Tollevast. Louis Le Scellière en était titulaire en 1696. Elle fut réunie plus tard à celle de Valognes.

La seigneurie de Tollevast était très-importante, et possédait à Ste-Mère-Eglise et à Ste-Marie-du-Mont les fiefs de Baudienville et du Petit-Tollevast. Elle appartenait alors à Richard de Tollevast (4). Cette terre sortit de la maison de Tollevast, dans le XV[e] siècle, par la mort de Jean de Tollevast. Sa succession fut partagée entre Thomasse, sa fille aînée, mariée à Robert de Thieuville de Guéhebert, et Marie, son autre fille, qui épousa Jean de Magneville; Robert de Thieuville eut la seigneurie de Tollevast. Ce fief relevait du roi à cause de la baronnie de Saint-Sauveur; il appartenait à Antoine de la Luzerne en 1616, et à M. de Sainte-Marie en 1711 (5). Il passa ensuite dans la famille de la Houssaye avec Eléonore de Sainte-Marie.

Dans le cimetière de Tollevast on remarque le tombeau de M. d'Aboville, officier supérieur de la marine,

(1) *Cartulaire de Saint-Sauveur*, f° 59.

(2) *Registre de Henri V*, trad. de Vaultier, f° 58 et suiv.

(3) Toustain de Billy, *Hist. ecclés*, f° 487.

(4) *Historia Harcuriana*, t. II. f° 1739.

(5) Ourville, *Mémoires conservés en manuscrit à la bibliothèque de Cherbourg*, n° 9.

décédé en décembre 1835. L'église est romane, à l'exception de la partie méridionale de la nef. Dans le mur de cette église, on lit, sur une plaque de marbre noir, l'inscription tumulaire de Pierre Demontz, garde héréditai des Crevières, décédé en novembre 1618. Il y avait autrefois à Tollevast trois chapelles : celle de saint Acaire, celle de saint Pierre et celle du château, qui était dédiée à saint Jean.

On remarque, à la mare Jacot, des traces d'un pavé romain qui allait de la Vente St-Martin (Brix) à la ferme de la Pierre-Butée. On a trouvé, à Tollevast, il y a quelques années, 1,800 coins en bronze.

L'Ouve prend sa source à Tollevast, au pied des coteaux d'Ombre, et de là le nom de rivière d'Ombre qu'elle porte dans la première partie de son cours.

La famille de Tollevast était très-ancienne. Un de ses membres accompagnait Guillaume-le-Conquérant à Hastings, en 1066, et il transmit à ses descendants des concessions importantes dans l'île de Wight; nous en trouvons une trace dans le passage suivant : « Henricus Tollevast tenet de comitissa d'Albemarle quartam partem 1 feodi in insula Vectu (1). » Un autre sire de Tollevast figure parmi les 300 chevaliers, partisans de Charles-le-Mauvais, qui reçurent le pardon du roi Jean en 1360. Dans l'*Armorial* dressé, en 1368, par ordre de Charles V, on voit le nom de Gauvain de Tollevast, qui portait d'argent à six losanges de gueules.

On comptait, au XVIe siècle, parmi les notables habitants de Tollevast, la famille de la Luzerne, qui portait d'azur à la croix d'or potencée chargée de cinq coquilles de gueules; celle de d'Aboville, qui portait

(1) Vorsley, *History of the isle of Wight*, f° 79.

de sinople à une maison d'argent, et celle d'Héricy, qui portait d'argent à trois hérissons de gueules. Jacques de Tollevast, 1er échevin de Bayeux, portait de sable au sautoir d'or côtoyé d'une épée et d'une flèche d'argent. (*Chamillard*, recherches de 1666, f° 580.)

TOURLAVILLE. — En 1145, une chapelle des Flamands, à Tourlaville, avait été accordée par le pape Eugène III à Algare, évêque de Coutances. Elle était probablement située entre la redoute et le rocher des Flamands, où est aujourd'hui un établissement de pyrotechnie.

Une charte de 1256 indique, dans ces parages, un fief nomme *Grossum-Fossatum;* c'est peut-être le lieu dit *Longuemare*. Le fief aux Flamands, les noms de Trottebecque et de Bourgbourg sont autant de souvenirs de la colonie des Brabançons qui, bien avant 1308, trafiquaient à Tourlaville. Il y avait aussi des Juifs qui ont laissé leur nom à une rue de cette commune. Pour ces marchands, le terme de la foire de Montmartin était une époque de paiement. Le fief aux Flamands s'étendait depuis le pont aux Charettes jusqu'à celui de Cherbourg et à l'eau de la Divette. Suivant l'extrait de charte qui est cité ci-après, on serait porté à croire que ce fief faisait partie de celui de Senoville. « Le jeudi avant la St-Michel 1308 (17 octobre), Mgr Yon Dubuisson, chevalier, seigneur de Senoville, donne à l'abbaye de N.-D.-du-Vœu jouxte de Cherbourg, pour le salut de son âme et de celles de Jeanne, sa femme, de Jean Dubuisson, son père, et de Luce, sa mère, demi-livre de poivre à prendre à Tourlaville sur Denis Grosparmy, au fief que l'on nomme le *fief aux Flamands*. et une paire d'éperons de fer et le cuir dus à cause du moulin dudit Jean Dubuisson, assis sur l'eau de Trottebecque, vers le bois du Mouchel. »

En 1400, les Anglais pillent Tourlaville.

En 1495, Jeanne de France, femme de Louis XII, donne à Robert d'Anneville le fief-ferme de Tourlaville, pour en jouir ainsi que l'avait fait Guillaume Dufou, capitaine du château de Cherbourg.

En 1502, Guillaume Porphyre, curé de Tourlaville, permute avec Richard Lelouey, chanoine de Coutances, dont les neveux furent plus tard bienfaiteurs de l'église de Brillevast.

En 1536, Jean Vippart, écuyer, était seigneur de Tourlaville, d'Ozeville et de Silly (1).

Dans un aveu rendu au roi Henri II, en 1549, les religieux de l'abbaye de Cherbourg parlent de leur droit de gravage « depuis la rivière d'Yvette (sic) passant près et joignant la muraille et enclos de Cherbourg, jusqu'au pont aux Charettes qui souloit être l'endroit et voie à venir du grand chemin venant de la place de Tourlaville et passant par devant la maison qui fut à Pignard et de présent à Jean Guiffard. » Les mêmes religieux avaient, suivant ledit aveu, une saline à Tourlaville.

Les détails relatifs au crime commis, en 1602, par deux enfants de la famille Ravalet, qui était à cette époque titulaire du fief seigneurial de Tourlaville et propriétaire de son beau château, sont consignés en partie dans un livre intitulé : *Histoire tragique de notre temps*, par F. de Rosset; Rouen, 1700, in-12, p. 112. Le fils et la demoiselle Ravalet de Tourlaville, condamnés à être décapités par sentence du 2 décembre 1603, s'appelaient Julien et Marguerite. Rosset ne les désigne que sous les pseudonymes de Lizaran et Doralice, noms que Mlle de Scudéry avait mis à la mode. Ils subirent leur peine en place de Grève. Julien

(1) Archives du château de Bricquebec.

fut exécuté le premier, quelques mois avant sa sœur, qui était enceinte au moment de son arrestation à Paris, où elle était allée pour se dérober aux poursuites de son mari et de sa famille. Leur condamnation est mentionnée dans un ouvrage qui se trouve à la bibliothèque municipale de Cherbourg et a pour titre : *La connestablie et maréchaussée de France, ou recueil de tous les édicts, déclarations et arrêts,* par Pinson de la Martinière; Paris, Rocolet, 1661, in-f°, p. 1009. — Un Ravalet de Tourlaville était alors abbé de Hambie et grand chantre de la cathédrale de Coutances. Il résigna ces dernières fonctions en 1602, et fonda le collége de Coutances avec plusieurs autres établissements d'utilité publique.

La redoute de Tourlaville fut construite pour la première fois en 1692, et démolie par les Anglais en 1758; celle qui existe aujourd'hui date de 1778.

A la descente de 1758, les Anglais frappèrent une forte contribution sur la manufacture de glaces de Tourlaville qui avait été fondée par lettres-patentes de Louis XIV en 1670.

Messire Faulain, curé de Tourlaville, rebâtit la nef de l'église à ses frais. Il mourut le 17 janvier 1739, après avoir été pendant un demi-siècle curé de cette commune (1).

L'île Pelée, où est aujourd'hui le fort National, était en 1560, suivant l'opinion de M. de Gerville, le point le plus avancé d'un promontoire qui tenait à la côte de Tourlaville. Ce promontoire disparut, dit-il, sous les invasions de la mer, dans le courant du XVII[e] siècle. En 1700, on ne pouvait plus y parvenir qu'à cheval, en suivant une ligne de

(1) *Vie de M. Pâté, curé de Cherbourg*, par l'abbé Trigan, p. 466.

rochers devenus sous-marins. Cette opinion peut être facilement contestée, parce que des ouvrages qui datent du XVe siècle présentent déjà ce rocher comme une île. On opposerait aussi à cette assertion hasardée la citation suivante extraite d'un livre aujourd'hui très-rare, imprimé en 1483, et ayant pour titre : *Le grand routier du pilotage*, par Pierre Gracie dit Ferrande : « Se tu pauses en lest nordest de lisle Pelée qui est devant Chenebourg (sic) en amot de luy a unze brasses a beau fons cest assavoir coquail et caillouches et dessoubs lille et nulle maree ny court ne de flaux ne de jusent (p. 116, § 4). » On trouverait encore une objection contre le sentiment de M. de Gerville dans ce passage extrait du *Petit flambeau de la mer*, par Bougard, lieutenant sur les vaisseaux du roi : « Au proche de Cherbourg au N.-E. de la ville environ une demi-lieue est une rangée de rochers qui vont le long de la terre bien trois longueurs de câble que l'on nomme l'île Pelée; ils sont presque toujours sur l'eau si ce n'est de grande mer (f° 18). » Ces deux ouvrages se trouvent à la bibliothèque de la ville de Cherbourg.

En 1777, MM. Decaux et de Ricard firent le premier plan du fort actuel, qui fut terminé en 1784.

En 1780, une école de canonniers garde-côtes existait à Tourlaville; elle avait pour commandant M. d'Héricy.

En 1824, un nommé Julin trouva au hameau Quevillon 50 médailles romaines. A la même époque, on découvrit 2 médailles d'or à la ferme du Maupas, et plusieurs autres médailles romaines en bronze aux Mielles et à la Pierre-Butée.

En 1829, on a trouvé près de la redoute des poids romains, des tuiles, des meules, des médailles et une épingle d'ivoire. Non loin de là il avait existé autrefois une chapelle dite de la *Madeleine*.

En 1831, on trouva sur la lande Saint-Maur beaucoup de baryte. L'ardoise des carrières de Tourlaville est excellente.

En la même année 1831, à la ferme de la Boissaye, dans la pièce de la Meulette, on découvrit des traces d'habitations, des tuiles romaines et des débris de meules.

En 1832, dans une pièce sablonneuse appartenant au sieur Godelle, et située proche de la redoute, on a recueilli une petite figurine en belle pierre ollaire et une meule romaine. La figurine est au cabinet de la ville de Cherbourg.

En 1834, en défrichant le bois des Meulettes, à la Boissaye, on a mis au jour des fondations à ciment romain, dont la partie supérieure était formée de briques posées à plat et cimentées. Un appartement qui fut déblayé avec soin dans cette construction, a offert beaucoup de petits compartiments de la même maçonnerie. Un côté de cette pièce avait 6 mètres de longueur. La tradition de la localité rapporte qu'une *route des Romains* venant par Sauxemesnil et par les Ecocheux, où elle croisait la route de l'Arche, arrivait à la Glacerie, et de là à Cherbourg.

Tourlaville donne, comme on le voit, des preuves de son ancienne importance. Aucun lieu de l'arrondissement de Cherbourg n'en offre une aussi grande quantité, notamment dans la partie qui est entre le hameau Quevillon, la redoute et le bassin du commerce. Cette série de découvertes a commencé en 1741, où, pour début, on mit à nu, en travaillant sur la pente de la montagne du Roule, un tombeau avec une urne, beaucoup de médailles et des ornements d'or. Dans les mêmes parages, on trouva une belle figurine en bronze qui enrichit aujourd'hui le cabinet

de la ville de Cherbourg, et ces hausse-cols d'or qui, tombés en des mains ignorantes, ont été fondus, à l'éternel regret des antiquaires. Beaucoup de traces romaines ont été découvertes dans la direction du lieu dit *Grand-camp*, où l'on remarque encore aujourd'hui les limites d'un camp très-vaste. De ce camp, la vue plane sur la baie de Cherbourg et sur le lieu où était probablement la station de *Coriallum*. Il y a 70 ans, un pavé romain long d'un kilomètre, et connu alors sous le nom de *Chaussée d'Adam*, passait dans les bois de la Pierre-Butée. Il a été détruit, en 1782, dans les défrichements faits par MM. Doumerc et Baillio, qui venaient d'acheter ces bois de la maison de Bourbon. Ce pavé se reliait à la voie romaine du vieux Cherbourg à Coutances, en passant par Sottevast.

On voit sur la lande St-Gabriel les restes d'un remarquable cromeleck. Je les ai dessinés en 1847. Il y a près du village de la Glacerie deux belles roches druidiques; on les nomme dans le pays la *Roque-Risbec* et la *Roque-Luce*. Au lieu dit la Fosse du Catel on reconnaît les traces d'un camp fort ancien d'où la vue domine au loin.

Le château de Tourlaville date en grande partie du XVI[e] siècle. Il appartient aujourd'hui à la famille Clerel de Tocqueville. M. Théodose du Moncel nous a donné, sous le titre de *Manoir de Tourlaville* (Paris, 1850, grand-aigle), un album fort intéressant qui contient les principales vues de ce curieux château et quelques-unes des déplorables scènes de féodalité dont il a été le théâtre.

Au XVII[e] siècle on comptait, parmi les notables de Tourlaville la famille de Guilotte Franquetot qui portait de gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnées de trois croissants d'or (1553).

Ces armes se voient encore dans une des salles du château de Tourlaville, où elles sont peintes sur les boiseries au milieu de diverses allégories dont la signification est perdue aujourd'hui. A la même époque, la famille de Hennot, qui portait de gueules au croissant d'argent avec trois étoiles d'or deux en chef et une en pointe, habitait aussi Tourlaville.

Il existe un cachet emblématique des amours incestueux de Marguerite Ravalet qui provient du cabinet de Robert de Franquetot, seigneur de Tourlaville en 1666, et cousin de ladite Marguerite. Suivant la combinaison de certaines dates, cette infortunée serait née au château de Tourlaville vers 1579, aurait été mariée à Jean Le Fauconnier, trésorier de France à Caen en 1594, âgée seulement de 15 ans, et aurait eu 24 ans au moment de son exécution en place de Grève à Paris en 1603, bien que le Journal de l'Estoille (tome XV, p. 369, Edit. Michaud-Poujoulat) lui attribue 20 ans en ladite année, à raison sans doute des apparences de son physique et de sa merveilleuse beauté.

Ceux qui aiment les menus détails biographiques en trouveront dans le *Journal de Pierre de l'Estoille.* — Rosset, *hist. tragiques de notre temps*, p. 112. — Delalande, *hist. des guerres de religion dans la Manche*, p. 324. Dans les *mém. de la société impériale académique de Cherbourg*, 1861, p. 40.

VIRANDEVILLE. — Au commencement du XI[e] siècle, Virandeville figurait dans la dot de Judith, femme de Richard II, duc de Normandie.

En mars 1276, Philippe III, roi de France, autorise le don, fait à l'abbaye de St-Sauveur, par le curé de

Virandeville, de deux boisseaux de froment, de deux pains et de deux gallines (1).

En 1312, il y avait un prieuré et deux foires à Virandeville (2). Le prieuré dépendait d'abord de l'abbaye de St-Sauveur et fut ensuite déclaré indépendant. Il avait été fondé, en 1197, par Roger, seigneur de Teurthéville-Hague, et mis sous l'invocation de la Sainte-Croix.

L'église de Virandeville avait pour patrons les abbés de St-Sauveur; elle est sous le vocable de saint Amand. En 1693, messire Simon Travers en était le curé. A la même époque, D. Jean Lair, bénédictin, y était prieur de Ste-Croix, nommé par l'abbé de Cormeilles.

Le nouveau château de Virandeville a été bâti par M. Lefèvre Deslondes, subdélégué de l'intendant de Caen à Valognes, en 1752. Il appartient aujourd'hui à M. Victor de Gouberville, qui a fait restaurer les restes du vieux château féodal. Un parc et des avenues magnifiques l'entourent.

Près du hameau de la Bellière, en un lieu nommé la *Morterue*, on a trouvé, en 1832, une grande quantité de briques et de poteries romaines.

On comptait autrefois, parmi les habitants notables de Virandeville, Guillaume du Saussay, seigneur en 1401, portant d'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermines sans nombre; Collin et Guillaume Bazan, seigneurs de 1435 à 1533; Gilles Simon, seigneur en 1666, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent; la famille de Gou-

(1) *Cartulaire normand de Philippe-Auguste*, n° 884, anno 1276-7, édité par M. L. Delisle, dans les *Memoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, p. 209, col. 2.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 343.

berville qui portait de gueules à la croix neslée d'argent; la famille Dalidan, qui portait de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or. Un membre de cette dernière famille, chef de bataillon au 10e de ligne, est mort glorieusement à Inkerman en 1855.

CANTON DE ST-PIERRE-ÉGLISE.

ANGOVILLE-EN-SAIRE. — L'ancien nom de cette commune, qui ne compte que 77 habitants, est *Angovilla.* Son église, sous le vocable de Notre-Dame, lui fut cédée, en 1236, par Hugues de Morville, quarante-septième évêque de Coutances.

BRILLEVAST. — L'ancien nom de cette commune est *Brilievadum* ou *Berolvast,* suivant une charte de Richard Ier, datée de 1196. La carte de Stapleton intitulée : *Tabula Normanniæ sub regibus Angliæ,* ne comprend pas le nom de Brillevast, bien qu'elle présente le bois de Blanqueville, *Blanchevilla,* qui est dans sa circonscription et dans celle de Gonneville (1).

L'église de Brillevast est sous le vocable de saint Martin; elle avait pour patrons les abbés de Montebourg.

Par une charte d'avril 1256, saint Louis, se trouvant à Avranches, autorisa deux moines de l'abbaye de Cérisy à se réunir au lieu dit de *Barnavast* à Brillevast, et à y vivre suivant la règle de leur ordre (2).

A Dalbec, on remarque encore quelques traces d'une route pavée très-ancienne qui devait conduire des moulins de Barnevast à Fermanville. Il est ques-

(1) Voyez cette carte en tête des *Grands-Rôles de l'Echiquier de Normandie*, édit. de MM. Léchaudé-d'Anisy et Charma, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t XVI.

(2) *Cartulaire de Cérisy*, registre N des *Transcripta*, f° 144.

tion de cette voie dans une enquête faite par Richard Lhermitte, seigneur da Brillevast, en 1588.

A la Plante-du-Couret, on a trouvé beaucoup de tuiles romaines.

Au XVIe siècle, on comptait parmi les notables habitants de Brillevast la famille Legardeur de Croysilles, qui portait de gueules au lion d'argent armé et lampassé d'or, tenant une croix d'or croisetée.

L'église de Brillevast ne paraît pas ancienne. D'après un contrat du 10 novembre 1639, Meaux-Gréard, sieur de la Champagne, fit bâtir le clocher à ses frais, ainsi que la chapelle voûtée dédiée aux saints Roch et Adrien. Il donna en outre un calice d'argent, des chandeliers, une chasuble, un parement d'autel de satin à fleurs. Il ajoute à ce don des nappes, un coffre de chêne, des bancs, une lampe et deux burettes d'étain. L'acte constatant ces dons fut passé ledit jour devant Gilles Vastel, tabellion à Saint-Sauveur-le-Vicomte pour le siége du Val-de-Saire. Nous remarquons une autre chapelle, sous le vocable de saint Sébastien, fondée en 1699, suivant contrat passé le 5 juin de ladite année devant Levalloye, tabellion à Teurthéville-Bocage. Cette fondation fut faite par René Lelouey, sieur des Tillans, et par un sieur Desmares-Lelouey, son parent. Ils donnèrent à cette chapelle 40 vergées de terre à la condition que l'ecclésiastique qui jouirait de cette concession célébrerait trois messes chaque semaine et dirait en sus un *libera* et un *de profondis* sur la tombe du donateur dans le cimetière de Brillevast. Il stipula de plus que ledit ecclésiastique et ses successeurs diraient à perpétuité trois messes hautes chaque année. René Lelouey se réservait de nommer le chapelain de ladite chapelle. En 1752, M. Legardeur de Croysilles, lieute-

nant criminel au baillage de Caen, devint patron de la chapelle de Saint-Sébastien, comme acquéreur du fief du Mouchel, dont les biens de ladite chapelle étaient un démembrement. La terre du Mouchel avait été vendue à M. de Croysilles par Pierre Dumesnildot, sieur de Sainctot, le 30 mars 1752. Elle appartient aujourd'hui à Mme veuve Morin, née de Croysilles, et à sa sœur Mme de Riencourt.

Le clocher de Brillevast n'a rien de remarquable. On lit sur la cloche une inscription d'où il résulte que cette cloche a eu en 1713 pour parrain M. Charles Jallot de Beaumont, seigneur de Brillevast, à cause de sa femme Marie Suzanne de Hennot. Les seigneurs de Brillevast nommaient au prieuré de Saint-Joseph, à Théville, et le prieur leur payait chaque année une rente de 3 livres 15 sols tournois.

Le 27 mars 1776, les commissaires du Roi cédèrent aux habitants de Brillevast 113 acres de landes sur cette commune.

La famille de Croysilles possède non loin de l'église un château dans une position fraîche et agréable.

Carneville. — L'ancien nom de cette commune est *Carnevilla*. Son église est romane et sous l'invocation de saint Martin. Les seigneurs du lieu en avaient le patronage, ainsi que celui de la chapelle St-Sanson.

En 1222, Philippe-Auguste donna à Jean Tristan, son valet de chambre, la terre de Galon de Montigny, à Carneville (1).

En 1471, la famille Lefort, qui portait d'argent au croissant de gueules mis en cœur, accompagné de trois

(1) Voyez *Cartulaire de Philippe-Auguste Louis VIII et Philippe le-Hardi*, édit. Léopold Delisle, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e part., p. 47.

merlettes de sable, avait le château de Carneville qui appartient aujourd'hui à la famille de Lahougue.

La lande de Carneville possède un menhir qui est classé au nombre des monuments historiques.

En 1666, ce fief passa dans la famille Simon, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent. Un membre de cette famille, M. Simon de Carneville, servait à l'armée de Condé; il mourut, vers 1817, avec le titre honorifique de lieutenant-général.

Canteloup. — L'ancien nom de cette commune est *Cantulupus*.

Son église est sous l'invocation de saint Martin; les abbés de Montebourg en étaient les patrons.

Les Grands Rôles de l'Echiquier de Normandie donnent, à la date de 1356, et à la cote XXIV, le nom d'un habitant de Canteloup, nommé Richard, qui paya une amende de x sols, *sodilos*, pour clameur de haro indûment proférée. On trouve, au chapitre LIV de la *Vieille Coutume de Normandie*, l'énumération des cas où le cri de haro pouvait être raisonnablement poussé : « Non enim debet exclamari nisi in discrimine criminoso : ad ignem, vel ad latronem, homicidium, vel roberiam, vel in aliqua hujus modi imminenti periculo » (1).

On comptait, au XVIII[e] siècle, parmi les notables habitants de Canteloup M. de Hennot du Coudray, qui portait d'or à l'aigle de sable becquée et onglée d'azur; la famille du Rozel, qui portait d'argent à trois

(1) Voyez sur cette question, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, p. 93, col. 2, une note de M. Charma, et *Ibid.*, t. XIX, p. 137 et suiv. l'article de M. Le Héricher.

roseaux de sinople à fleur de sable; et celle de Lamache, qui portait d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et d'une main d'argent ornée d'une masse d'or en pointe. Un membre de cette famille a été pendant longtemps médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

La collection de Bréquigny contient une lettre de Henri V, roi d'Angleterre, du 28 septembre 1421, à Jean de Assheton, bailli du Cotentin, pour lui donner l'ordre de démolir le château de Canteloup.

CLITOURPS. — L'église de Çlitourps, qui est sous l'invocation de Notre-Dame, fut donnée au chapitre de Coutances par Simon, fils de Roger, en présence du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, en 1120.

Sur les fonts baptismaux de cette église on lit: IHS RPS (Jhesus Xhristus). Ces six lettres sont en gothique et remontent peut-être au temps de Jean d'Essey, évêque de Coutances. Cette conjecture est d'autant plus plausible, que ce prélat a joui pendant longtemps du manoir de Torgistourps, situé à Clitourps. Dans le cartulaire de Saint-Sauveur (f° 95), on trouve une charte de 1238 par laquelle Hugues de Morville, évêque de Coutances, atteste que les religieux de ladite abbaye abandonnèrent à Jean d'Essey, alors archidiacre du Cotentin, le manoir de Torgistourps, moyennant 100 sols de rente.

Il y avait aussi un prieuré à Clitoups. Il était sous le vocable de saint Michel et avait été fondé, au XIIIe siècle, par Henri II, roi d'Angleterre. Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur, ainsi qu'il résulte des passages suivants extraits des Rôles de l'Echiquier de Normandie : « Robert de Tregot rend compte d'une quittance de 7 sols donnée par l'abbé de Saint-Sauveur pour Torgistorp. Le même rend compte

d'une quittance d'une mesure d'avoine due par la terre de Torgistorp auxdits abbés. (1) »

Une voie ferrée, qui paraissait d'origine romaine, traversait autrefois Clitourps, ainsi que l'atteste l'extrait suivant d'une concession faite en 1213 par Raoul à Robert de la Vallée : « Notum sit presentibus et futuris quod ego Radulphus filius Amalrici dedi et concessi Roberto de Valle pro servicio et homagio suo terram quam de patre meo pater ipsius Roberti tenuerat sicut se extendit in longum *Vico petroso* usque ad rivulum doiti de mara (ruisseau du Petit-Vey ?) versus Graintheville (Grontreville ?) et sicut precleditur limitibus terre Jordani Lepetevin veteris, et ut hec mea donatio, etc. Actum anno Domini 1213 mense aprilis. (2) »

En 1345, le 12 août, le lieutenant du grand bailli du Cotentin adjugea à Colin Lepicard, de Barfleur, les biens situés à Clitourps échus au roi par suite d'une forfaiture de feu Guillaume Bahans, chevalier. (3)

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Clitourps Pierre d'Osber, en 1485 (4), et Lefèvre de Graintheville, qui portait d'azur à la fasce d'or accompagnée de deux croix fleurdelisées d'or en chef, et en pointe une rose d'argent (1576). Jean Lehéricher était curé de Clitourps et notaire apostolique de Valognes en 1692.

En 1766, messire Jean-Baptiste Queslin, seigneur des Mesières, était bailli de Clitourps et avocat au

(1) *Magnus rotulus Scaccarii Normanniæ anno DMCVCXIII*, membrane 13, édit. Léchaudé-d'Ansiny et A. Charma, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t XVI, 4e partie. p 71, col. 1 et 2.

(2) Archives de la Manche.

(3) *Trésor des Chartes*, registre LXXV.

(4) *Historia Harcuriana*, f° 2068.

parlement de Normandie, ainsi qu'il résulte d'une mention faite sur la cloche de l'église de Barfleur à cette époque.

Clitourps possède un château qui appartient à la famille de Blangy.

Cosqueville. — L'église est sous l'invocation de Notre-Dame. La nef est romane et son clocher octogone portait naguère encore l'écusson des d'Argouges, qui est écartelé d'or et d'azur avec trois quintefeuilles de sable.

Avant 1289, les dîmes de Cosqueville appartenaient aux abbés du Mont-St-Michel, car nous trouvons dans Toustain de Billy (1) qu'en cette année un arrangement eut lieu entre ladite abbaye et les curés de cette paroisse.

La famille d'Argouges, près Bayeux, possédait, au XIV[e] siècle, un fief fort important à Cosqueville. Nous notons un Olivier Tesson qui fut présenté à l'évêque comme curé, en 1378, par Guillaume d'Argouges, chevalier et patron du lieu.

Au triage des Hommets, près de la mare de Vrasville, dans une pièce de terre nommée la *Renardière*, on trouva, en 1835, un grand nombre d'outils en fer ayant servi à battre monnaie. Ils consistaient en pinces, marteaux, cuillers et enclumes. Parmi ces outils, on découvrit une assez grande quantité de pièces d'essai à l'effigie de Philippe VI, qui régna de 1328 à 1350,

Plusieurs roches, maintenant submergées, semblent rappeler, par leur dénomination, d'anciennes invasions de la mer sur la côte de Cosqueville. Le rocher du *Vic* dénoterait peut-être l'emplacement d'un *vicus*

(1) *Histoire des évêques de Coutances*, ms conservé à la bibliothèque de Cherbourg, f° 37.

romain. Plus loin, on remarque sur un autre rocher, nommé les *Roches du Bourg*, des troncs de chênes fort vieux.

Avant 1786, Cosqueville possédait plusieurs menhirs que les travaux de l'Etat à Cherbourg ont détruits pour les utiliser comme pierres de granit.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Cosqueville les familles de Hennot (1528), qui portait de gueules à trois étoiles d'or et au croissant d'argent en abîme; de Duhommel (1552), qui portait d'argent au sautoir d'azur, et qui s'allia, en 1593, aux d'Argouges; de Le Sens de la Duquerie, qui portait de gueules au chevron d'or accompagné de trois encensoirs d'argent; d'Espinoze, qui portait d'argent à l'aigle de sable becquée et onglée d'or, combattant contre un dragon de sable de même armé et lampassé d'or (Espagne); de Simon de Montreuil-Renouville, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent.

Cosqueville possède un château qui appartient à Mme la baronne d'Espinoze, née de Wismes.

FERMANVILLE. — Sur une élévation voisine du hameau du Perrey on remarque une douzaine de ravins symétriques, disposés sur trois rangs, et aujourd'hui remplis de débris de tuiles romaines. On trouve en Angleterre des excavations semblables, dans lesquelles sir Cott Hoare (1) voit des vestiges de camps romains ou saxons. Non loin de ce hameau on découvrit, en 1852, une vingtaine de coins en bronze.

En 1176, Henri II, dixième duc de Normandie, partant d'Angleterre, vient débarquer au Kapel-Vic,

(1) *Histoire du sud du Wiltshire*, p. 321; Londres, 1810.

aujourd'hui Caplévi (1). Il est probable que ce souverain aborda au hameau du Perrey, qui est au fond du petit havre de Caplévi. Ce lieu de débarquement dut être connu des Romains, car on y trouve des traces d'habitations et beaucoup de tuiles romaines dans les pièces de terre dites la *Paillote,* les *Campagnes* et le *Coin-du-Mur*.

Vers 1820, on découvrit à Fermanville, en un lieu nommé la *Mondraie,* dans la direction de la mer, un bout de route pavée, large de 5 mètres. Huit ans plus tard, on trouva dans un champ nommé le *Longclos* un autre pavé, long de 21 mètres et large de 7, formé alternativement de carreaux de pierre calcaire et de briques. A l'une des extrémités de ce pavé on reconnaissait encore les restes d'un four en briques.

Sur une éminence de cette commune il existait autrefois un très-vieux château, appelé dans le pays le *Castel de la Mondraie*; il a laissé son nom à cette éminence.

On comptait parmi les notables habitants Jean et Olivier de Pirou, seigneurs et patrons en 1523 et 1562 (2); Pierre Davy, marquis d'Amfreville (1692), qui portait d'azur au chevrou d'or accompagné de trois harpes de même métal; M. Avice (1789), qui portait d'azur à l'épée d'argent en pal, accompagnée de trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe. L'ancien château existe encore et appartient à M. Houyvet.

En 1783 on creusa un petit port à Fermanville.

GATTEVILLE. — Suivant une charte latine du roi d'Angleterre Henri III, en date de mars 1268, concession est faite à l'abbaye de Montebourg du côté droit

(1) *Historicus des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 171.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 191.

de tous les poissons à lard qui échoueraient ou qui seraient pris entre les confins de l'évêché de Coutances et l'église de Gatteville, sur le fief de Gautier Broc, avec toutes les redevances et dîmes y affectées. Cette donation ne fut pas maintenue; car nous retrouvons au *Livre blanc*, f° 49, que, pendant le XIV° siècle, l'église de Gatteville était sous la dépendance des chanoines de Coutances et des abbés du Vœu de Cherbourg. Il y avait alors deux cures auxquelles ces chapitre nommaient séparément. Le 24 septembre 1695 une confrairie de l'adoration perpétuelle fut fondée et dotée en cette église par Jacqueline Paille, femme de Thomas Goubert. L'évêque de Coutances, Charles de Lomenic, approuva cette fondation le 30 novembre suivant, M. de Courseules étant prieur de Gatteville.

En 1372, Robert Bazan, de Virandeville, se rendit adjudicataire, par suite de décret, du fief de Gatteville, qui avait été saisi sur le seigneur du lieu. L'année suivante, Colin Bazan, fils de Robert, épousa Jeannette de Gatteville, fille dudit seigneur dépossédé, et adopta pour lui et les siens les armes de Jeannette, qui étaient d'azur à deux jumelles d'argent surmontées d'un lion de même passant, armé, lampassé et couronné d'or. Leur fils Nicolas épousa Guillemette, fille de Jean de Beuzeville-sur-le-Vey. Le fief de Gatteville demeura dans la famille Bazan (1) jusqu'au milieu du XVI° siècle, époque à laquelle il passa dans la famille Le Tellier de la Luthumière. Nous avons sous les yeux un bail par lequel ce dernier afferme ledit domaine, en 1575, à un nommé Jacques Bourel. Nous notons, comme autre pièce justificative de propriété, une lettre du 10 mars 1615, par laquelle un

(1) Cette famille avait un hôtel situé à Valognes, rue de Poterie; il est occupé aujourd'hui par l'auberge du Grand-Turc.

La Luthumière, seigneur de Gatteville, écrit à M. de Crosville, de Gouberville, pour convenir du jour de la *rompure* de la mare de Gattemare. Henri de Matignon, ayant épousé une héritière des Le Tellier de la Luthumière, devint propriétaire du fief de Gatteville, dont il rendit aveu au roi Louis-le-Grand en 1678. Sa veuve présenta le même aveu en 1685. M. le duc de Valentinois-Matignon vendit, en 1747, ce domaine à M. Hoock, qui l'a transmis à sa descendance, représentée aujourd'hui par MM. de Saincenne et de Gérando.

L'église de Gatteville date du XIIe siècle; elle avait autrefois pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg, qui, en cette qualité, touchaient encore, en 1753, les petites dîmes de cette paroisse, affermées au prix de 1,580 livres. Elle est sous le vocable de saint Pierre. On y voit trois inscriptions : l'une, qui est dans le chœur, porte ces mots en caractères gothiques : PRIEZ POUR LES BIENFAITEURS DES ÇÉANS; les deux autres, qui sont près de l'autel de la Vierge, ont été martelées. Non loin de cette église est une petite chapelle fort ancienne, dédiée à la mère de Dieu. Cette chapelle n'est ouverte qu'à certaines fêtes de l'année.

Gatteville possédait aussi un prieuré dont les bâtiments existent sur la place de l'église. Ce prieuré, qui était à la nomination du Chapitre de Coutances, sur présentation royale, valait 6,000 livres de revenu, en y comprenant les grandes dîmes. Avant 1789, un abbé de Saint-James, ancien capitaine de dragons, qui avait servi avec distinction aux journées de Fontenoy et de Lawfelt, en était titulaire.

Il existe à Gatteville une ancienne ferme connue sous le nom de Broc. C'était probablement la rési-

dence de ce Gautier Broc que nous avons cité plus haut à la date de 1268. On y voyait jadis une chapelle domestique dédiée à St-Gorgon, suivant une inscription murale de 1519.

Devant la porte à créneaux de granit de cette ferme on remarque un poirier séculaire, appelé vulgairement le *Poirier de chicane*. Ce vieil arbre aurait-il par hasard quelque chose de commun avec le chêne de Vincennes, sous lequel Louis IX rendait la justice ?

Autour de l'église de Gatteville on a trouvé beaucoup de cercueils creusés dans le roc granitique, et qui devaient remonter au XIIIe et au XIVe siècles. Parmi eux on remarque la pierre tumulaire de M. Loysel, docteur en droit et auteur de l'ouvrage intitulé : *usages et réglements locaux de l'arrondissement de Cherbourg*, ouvrage devenu très-rare.

Au village de Denneville, en démolissant une vieille cheminée dans une ferme appartenant aux familles Godheult et Loysel, on découvrit, il y a 35 ans, une série d'anciennes monnaies d'or, dont les plus récentes étaient de Louis XIII.

Il y a à Gatteville deux phares qui sont visités chaque année par les touristes. Le plus grand a 72 mètres d'élévation et une portée de 22 milles.

On comptait autrefois dans cette commune, parmi ses notables habitants, M. de Hennot (1666), qui portait de gueules au croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or; M. Hoock, capitaine au régiment de Fitz-James, cavalerie Irlandaise (1747); M. de Bonvalet, sieur de Durécu (1789). Nicolas Daireaux, publiciste et ancien proviseur du lycée Charlemagne, à Paris, est né à Gatteville le 31 juillet 1759.

GONNEVILLE. — L'église de Gonneville est sous le vocable de saint Martin; l'abbaye de Montebourg en avait le patronage et en touchait les dîmes, que lui

avait données Guillaume de Reviers, seigneur du lieu et premier abbé de Montebourg, en 1090 (1).

Vers la même époque, un Hugo, écuyer du comte de Gloucestre, est présenté comme seigneur de Gonneville (2); on nomme encore un Hamelin de Goneville « qui tenet (c'est-à-dire du seigneur précité) feodum 1 militis. (3) »

On voit à Gonneville les restes d'un château fort qui conserve encore quelques tours et son donjon. C'était une construction importante pendant les guerres de la Ligue. Possédé, en 1300, par la famille de Montauban, originaire de Picardie, il fut, pendant l'occupation anglaise, donné à Thomas Burch, chevalier, et passa ensuite aux mains des familles Jallot et Mesnil-Eury. En 1789, cette châtellenie, qui avait été érigée en marquisat, par Louis XV, appartenait à la famille de Berruyer; elle est aujourd'hui la propriété de la famille de Chivré.

Suivant le registre du roi d'Angleterre Henri V, recueilli par Vautier (f° 47), Jean-sans-Terre séjourna au château de Gonneville, en 1203.

Au hameau dit les *Ronches* on a découvert les traces d'une voie romaine qui devait conduire de Caplévi à la forêt de Barnavast, où il y avait une station qui rappelle ces *Oppida* décrits par César et ces antiques forêts où, au IVe siècle, les populations se fortifiaient pour éviter la fureur des barbares.

Gonneville a été le berceau d'une famille qui a fourni à la France plusieurs officiers généraux d'un mérite distingué. M. d'Abovillle (Julien), lieutenant-général, né à Gonneville en 1687, mort à la Fère en

(1) *Livre noir de l'évêché de Coutances*, f° 66.

(2) *Ibid.*, article *Cloucestershire*, f° 164.

(3) *Ibid.*, f° 465.

1773, s'était fait remarquer à Fontenoy et à Raucoux. Son fils, le général de division d'Aboville, comte de l'empire, fut nommé sénateur le 27 fructidor an X. L'aîné de ses fils, M. le baron d'Aboville, était général de brigade dans l'artillerie, en 1809, et le puîné, également général de brigade dans la même arme, défendit vaillamment la Fère en 1815. M. l'amiral Eugène d'Aboville était de cette famille.

M. Jouanne (François), auteur des *Etrennes mignonnes*, qui parurent pour la première fois à Paris en 1724, naquit à Gonneville en 1680. Il mourut à Paris en 1741, après avoir fait plusieurs legs d'utilité publique à sa commune natale.

On note parmi les familles remarquables qui ont habité Gonneville à différentes époques, les maisons de Reviers-Vernon (1100), de Montauban (1300), qui portait de gueules à six losanges d'or vidés au lambel d'azur; de Burch, en Angleterre (1418); de Jallot, qui portait d'azur au chevron d'argent chargé de trois merlettes d'azur et de trois trèfles d'or; de Mesnil-Eury, qui portait d'argent fretté de sable; d'Aboville, qui portait de sinople à une maison d'argent; de Bérenger, qui portait de gueules à deux aigles d'argent renversées l'une sur l'autre, becquées et onglées d'or; de Berruyer, homme de lettres, fils de M. le général de division Berruyer, inspecteur de la cavalerie de l'armée d'Italie, mort, vers 1805, gouverneur de l'hôtel des Invalides, à Paris.

Les forges de la Chatellerie, vendues en 1793, ont été dans la suite transformées en filature à moteur hydraulique pour les cotons vendus à Rouen.

GOUBERVILLE. — L'église de Gouberville est sous le vocable de Notre-Dame; elle eut pour curés, en 1667, Etienne Benoist, et, en 1695, Jean Davy, qui était notaire apostolique de Valognes.

Le château ou manoir de Gouberville ne paraît pas ancien. Non loin de son avenue coule la petite rivière de la Couplière, qui a son embouchure dans la mare de Gatteville, dont une partie est située sur le territoire de Gouberville.

En 1626, Jehan de Crosville, qui portait d'argent à la croix de neuf carreaux de gueules, rendit aveu à Louis XIII pour le fief seigneurial de Gouberville, qu'en 1789 nous trouvons aux mains de la famille Jallot, suivant procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres, réunie en l'église de Coutances le 16 mars de ladite année.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Gouberville la famille du Saussay, qui portait d'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermines sans nombre, et M. Lemperière, qui portait de gueules au pot d'argent et au rosier de sinople à rose d'argent.

La commune de Gouberville ne compte aujourd'hui que 348 habitants. Le château appartient à la famille Dumesnildot.

LE THEIL. — L'ancien nom du Theil est *Tilia.* Son église est sous le vocable de sainte Marguerite; elle avait pour patrons, en premier lieu, les abbés du Vœu de Cherbourg, et ensuite MM. de la Roque, qui portaient d'azur à trois fasces d'argent.

Autrefois un camp romain occupait une partie de la forêt de Barnavast. Il existait, au XIIIe siècle, une vacherie dans cette même forêt, ainsi qu'il résulte d'une charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, datée de mars 1268 : « Vaccariam de Barnewast et 30 acras terre quas Ricardus de Lestre babuit in Cœres ad donationem Ricardi de Reviers. » On sait qu'au moyen-âge les grandes vacheries étaient toujours situées sur la lisière des bois.

En 1806, on trouva sur la ferme de Quenalaie, appartenant à la famille Loysel, de Cherbourg, une grande quantité de tuiles romaines. Près du ruisseau de Querbec, sur la lisière du bois du Coudray, on remarque plusieurs tumuli gaulois. En 1835, entre le hameau Doucet et la forêt de Barnavast, on trouva un Domitien d'or avec un revers fort rare, qui a été acheté par M. de Geryille, de Valognes. La commune du Theil compte 921 habitants.

LE VAST. — L'église du Vast est sous le vocable de Notre-Dame. Les abbés du Val-Richer en avaient le patronage, par suite d'une donation que leur en avait faite un évêque de Coutances, en 1184.

Nous trouvons dans les *Rôles normands*, à la date de 1420, que le roi Henri V donna à Heyne, chevalier anglais, le domaine du Vast après l'avoir confisqué sur Philippe de Vierville. La famille de Vierville rentra en possession de cette terre en 1523, et la conserva encore pendant un siècle (1).

En 1692, Christophe Mignot était curé du Vast et notaire apostolique.

En 1807, une importante filature a été fondée au Vast par MM. Fontenilliat, et appartient aujourd'hui à son gendre, M. de la Germonière, conseiller général et député de la Manche au Corps législatif. Son fils, M. Edmond de la Germonière, dirige habituellement cet important établissement, ainsi qu'une minoterie hydraulique.

MAUPERTUS. — L'ancien nom de cette commune est *Malpertusus* ou *Maupassage*. Au livre noir de l'Echiquier, f° 240, nous trouvons la mention d'un « Robertus de Malpertus qui tenet [feodum] 1 mil [itis] in Essex. »

(1) *Historia Harcuriana*, f° 1072.

L'église est sous le vocable de saint Martin. Vers 1148, Henry, comte de Bessin, en avait donné le patronage à l'abbaye de Longues (diocèse de Bayeux). Cette abbaye avait plus de 40,000 livres de revenu. Messire Philippe Dubosc était curé de Maupertus en 1692.

Le fief seignenrial de Maupertus, après avoir appartenu longtemps à la famille Jallot, passa dans celle de Laugaunay avec Suzanne Jallot, en 1662.

Il existe à Maupertus une ancienne vigie romaine connue actuellement sous le nom de *Grand-Câtel*, et qui, au moyen-âge, a dû être transformée en château fort. On y remarque encore un retranchement de 9 mètres environ de longueur. Non loin de là on trouva, en 1788, plus de 80 médailles du Haut-Empire.

On comptait autrefois parmi les notables habitants ou propriétaires de Maupertus, Charles de Longaunay, gouverneur de la ville de Carentan, et un autre Charles de Longaunay, neveu du premier, grand doyen de l'église de Bayeux en 1666. Ils portaient d'azur à la croix de St-André d'argent.

Un menhir existe sur cette commune de 273 habitants. Près du cours d'eau nommé le Doux-Riant, une vaste construction a conservé le nom de manoir.

NÉVILLE. — L'église de Néville (*Nigelli villa*) est sous l'invocation de saint Martin; elle avait autrefois pour patrons les abbés de Montebourg. Sa nef est romane.

Au XII[e] siècle, Guillaume Lemoine fonda dans cette paroisse un prieuré dont dépendaient les églises de Réthoville, Angoville, Varouville, la mare de Néville et plusieurs moulins. Les abbés de Montebourg nommaient à ce prieuré.

En 1289, le 25 septembre, Richard, abbé de Mon-

tebourg, et dame Silvestre, veuve de Richard de Tollevast, transigèrent au sujet de la propriété de la mare de Néville (1).

En 1590, la commune de Néville, qui, avec quelques paroisses voisines, avait embrassé ardemment le parti de la Ligue, fit sa soumission au parti royal et envoya deux otages au château de Cherbourg.

Il existe une fontaine dite de Saint-Benoît, dont les eaux passent, dans le canton, pour avoir une grande vertu curative.

En une pièce de terre nommée le *Pendant*, on a découvert un reste de pavé maçonné, long de 11 mètres et large de 5. Dans les champs dits les *Abbayes*, on voit encore des fondations très-anciennes qui présentent des divisions de cellules de 2 mètres carrés, et dans le triage nommé les *Cimetières*, on remarque, en grand nombre, des vestiges d'habitations et de cercueils de tuf.

En 1666, la famille de Pierrepont, qui portait palé d'azur et d'or de sept pièces au chef de gueules, habitait Néville.

RÉTHOVILLE. — L'église de Réthoville est sous le vocable de saint Martin; elle avait anciennement pour patrons les abbés de Montebourg; Robert Chardine en était curé sous la date de 1692.

En 1419, Henri V, roi d'Angleterre, confisqua le fief seigneurial de Réthoville sur Guillaume Desloges, qui était resté fidèle au roi de France, pour le donner à Thomas Baston, chevalier anglais (2). Desloges ne rentra dans son fief qu'en vertu d'un acte ordonné par Charles VII et passé aux Assises de Flottemanville, le

(1) *Cartulaire du prieuré de Néville*, f° 9, aux archives de la Manche.

(2) *Historia Hercuriana*, t. IV, p. 2091.

4 novembre 1450, par Robert Jossel, lieutenant au bailliage du Cotentin à Valognes (1).

Il existe à Réthoville, sur le bord de la mer, un fort construit sous Louis XVI, avec des matériaux retirés du lieu dit les *Abbayes* à Néville.

On a trouvé à diverses époques, dans les terrains compris entre les églises de Réthoville et de Vrasville, une grande quantité de coins en bronze.

En 1666, on comptait au nombre des notables habitants de Réthoville, Christophe Le Verrier, qui portait d'or au lion d'azur rampant armé et lampassé de gueules au chef de gueules chargé de trois besants d'or et à l'épée couronnée d'or, à la lame d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or. La famille Le Verrier se rattachait par Denise Duchemin à celle de la Pucelle d'Orléans.

SAINT-PIERRE-EGLISE. — L'église est sous le vocable de saint Pierre; sa nef conserve encore quelques beaux restes d'architecture romane. Avant 1665, il y existait deux curés. En 1250, suivant le Livre noir de l'évêché de Coutances, il y avait de plus à St-Pierre deux patrons laïques, Robert de Clamorgan pour une moitié, et Robert Nerbonne pour l'autre : « Et sunt ibi duo rectores et percipiunt quidlibet in portione sui patroni. »

Guillaume de Saint-Pierre, plus communément appelé Guillaume de Saint-Pair, écrivain du XIII[e] siècle, naquit à Saint-Pierre-Eglise. Il est l'auteur d'un poème en vers de huit syllabes intitulé *Roman du Mont-St-Michel* (2).

(1) Chantereyne, *Histoire manuscrite des baillis du Cotentin*, conservée aux archives de la Société impériale académique de Cherbourg.

(2) La société des antiquaires de Normandie vient de le publier dans son XX[e] volume, p. 509 et suiv ; édit. Francisque-Michel. Voyez sur ce poète la notice de M. E. de Beaurepaire, dans les mêmes *Mémoires*, t. XIX, p. 227-253.

En 1307, Jean de Clamorgan, prêtre, recteur de Saint-Pierre, signe le contrat de mariage de sa nièce, Jeanne de Clamorgan, avec le chevalier Guillaume d'Argouges.

En 1434, Raoul Lesage, chevalier de St-Pierre-Eglise, fonde la chapelle de saint Gabriel en l'église de Valognes. L'acte de cette fondation reproduit le nom des ancêtres de Jeanne Dauvin. femme du fondateur. Ils se nommaient Piquet, et avaient le fief seigneurial de Saint-Pierre par mariage avec une héritière des Clamorgan (1).

En 1485, Pierre Osber était châtelain de St-Pierre-Eglise (2).

En 1595, Nicolas Castel de Saint-Pierre, nomme par le duc de Montpensier, colonel des garde-côtes du Val-de-Saire, se distingua, sous les ordres du marquis de Canisy, à la prise du fort de Tatihou, dans lequel le ligueur Michel de Raffoville, lieutenant de Dutourps, s'était enfermé.

Au temps de la Ligue, le château de Saint-Pierre avait pont-levis et fossés. Il fut brûlé par les Ligueurs qui voulaient punir le châtelain, Richard Castel, d'avoir pris parti pour le roi. On trouve la preuve de ce fait dans un arrêt du parlement de Rouen du 2 avril 1597, qui condamne Raffoville à payer une amende de 6,000 écus d'or à Nicolas Castel, fils dudit Richard, pour la reconstruction du château.

En 1666, Charles Castel, qui, en 1644, avait fait ériger en baronnie le fief de Saint-Pierre-Eglise, acheta la charge de grand bailli du Cotentin et le patronage de Hautmoitier, qu'il donna plus tard à

(1) Duhouguet, *Recueil de chartes*, f° 76; Collection de M. de Gerville.

(2) *Historia Harcuriana*, t. IV, f° 2008.

l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo, en échange d'une partie de celui de Saint-Pierre. Il mourut sans enfants en 1675, et eut pour successeur Bon-Thomas Castel, qui fit ériger en marquisat la terre de Saint-Pierre.

L'abbé Charles-Irénée Castel naquit au château de Saint-Pierre-Eglise le 18 février 1658. Il fut aumônier de Madame et abbé de Tiron en 1702. Auteur d'un grand nombre d'écrits philosophiques, il avait été admis, en 1695, à l'Académie française, où il occupa le 10e fauteuil après Cordemoy. Il en fut exclu, pour avoir exalté, dans sa *Polysydonie*, la manière de gouverner du régent en blâmant celle de Louis XIV. Cette exclusion fut à peu près unanime; un seul vote, celui de Fontenelle, protesta contre cette mesure violente (1); le duc d'Orléans ne voulut pas que le fauteuil fut occupé. Il demeura vacant jusqu'à la mort de l'abbé, arrivée à Paris le 29 avril 1743. Castel de Saint-Pierre portait partout cet esprit de réforme qui était le fond de son caractère. Nous avons de lui un *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues de l'Europe*, publié en 1730, où il donne un peu trop librement carrière à son génie. On sait comment il orthographiait les mots de notre langue : « Diqsionnaire, fransès, enquore, etc. (2). »

En 1710 mourut à Saint-Pierre-Eglise l'abbé Blondel, fils de Guillaume Blondel, seigneur de Digosville, qui, après avoir été, pendant 28 ans, curé de Saint-Pierre d'Allonne, fut transféré à Saint-Pierre-Eglise par Mgr de Loménie, sur les instances de M. de Saint-Pierre (3).

(1) Voyez A. Charma. *Biographie de Fontenelle*, dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, pour l'année 1847, p. 268.

(2) Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 193.

(3) Trigan, *Vie de messire Pâté*, p. 448.

En 1766, le 17 mars, mourut et fut inhumé dans l'église de Valognes Bon-Henri Castel, marquis de Saint-Pierre, dernier rejeton de cette famille. Vers 1760, il avait fait démolir une grande partie de l'ancien château, pour construire celui qui existe aujourd'hui.

En 1816, on découvrit près de l'avenue de ce château, à une assez grande profondeur, trois urnes en terre grossière, à peu de distance les unes des autres, et couvertes d'une pierre plate. Ces urnes étaient pleines de cendre noire et d'os calcinés. Quelques années plus tard, on en trouva une autre toute semblable au hameau de Tesneville, dans une pièce nommée *Lépinette*, où l'on découvre encore aujourd'hui des tuiles romaines, et où la tradition orale place un ancien château. Dans une lande voisine on reconnaît un retranchement long de 20 mètres, d'où la vue s'étend et domine Fermanville jusqu'à Barfleur.

Saint-Pierre-Eglise possède deux menhirs remarquables : l'un situé à une petite distance au nord-ouest du bourg, l'autre vers la ferme de Hacouville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Saint-Pierre la famille Castel, qui portait de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or; celle de Marguerie, qui portait d'azur à trois marguerites d'argent, œilletées d'or au pied de sinople. Maximilien Le Vicomte, marquis de Blangy, chevalier de St-Louis, lieutenant-général des armées, fut le dernier des grands baillis du Cotentin, charge supprimée en 1789. Il portait d'azur à trois coquilles d'or, et avait succédé, en 1753, dans la charge de grand bailli à Henri Le Berseur de Fontenay, son oncle par alliance. M. de Chantereyne, secrétaire de la société royale académique de Cherbourg, lui avait dédié, en

1787, sa *Chronologie historique des grands baillis du Cotentin*, restée manuscrite.

Le château de Saint-Pierre appartient aujourd'hui à Mme veuve de Choiseul d'Aillecourt, née Le Vicomte de Blangy.

THÉVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Thevilla*. Son église est sous le vocable de Notre-Dame; elle avait pour patrons les évêques de Coutances, par suite de l'achat de ce droit de patronage fait, dans le XIe siècle, par Geoffroy de Montbray (1). Pendant la domination anglaise, ce droit appartait au roi, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres de Henri V, en date de 1491, mentionnées aux rôles normands, t. 1, fº 268.

Il y avait aussi à Théville un prieuré dit de Saint-Joseph, qui était à la nomination des seigneurs de Brillevast.

On trouve, au fº 42 du Registre des fiefs, sous Philippe-Auguste, un Raoul de Théville qui devait au roi, à raison de son fief, trois soldats et demi.

Un Robert de Théville, qui portait d'argent à trois aigles de gueules, avait accompagné à la conquête de Jérusalem, en 1096, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, et Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine.

Il existait à Théville, au XVIe siècle, un château-fort qui ne manquait pas alors de célébrité. Il soutint pour la Ligue un siége qui dura longtemps. L'artillerie du château de Cherbourg dut y être conduite pour en hâter la reddition, qui eut lieu en 1591, sur l'ordre de Matignon. Le ligueur Dutourps en était châtelain et y était né. Il fut tué à Gonneville, en combattant

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, fº 57.

pour son parti, dans la nuit du 22 décembre 1592. Sa tête fut exposée sur une des portes de Cherbourg jusqu'en 1689. Cette mort mit fin aux combats entre la Ligue et Henri IV dans le Val-de-Saire. Il existe aux Archives de la fabrique de Teurthéville-Bocage un manuscrit fort intéressant sur les guerres de cette époque dans notre contrée.

Sur une petite lande voisine de la maison *Deschamps*, on remarque trois tombelles, dont la longueur moyenne est de 8 mètres. Sur une autre lande nommée les *Bruyères*, et située sur la lisière de Saint-Pierre-Eglise, est un retranchement cintré, long de 23 mètres et d'une hauteur moyenne de 6 mètres.

En 1837, on découvrit au hameau dit des *Ronches*, en un triage nommé les *Longs-Champs*, deux paires de meules d'origine romaine.

Le registre XIV de la Chambre des comptes de Normandie contient, à l'année 1597, des lettres patentes de Henri IV allouant à un sieur de Surenne, commandant l'artillerie royale, une somme de 5,000 écus pour payer les charrois d'artillerie faits pour les siéges d'Avranches et du manoir du Tourp, à Théville, où le ligueur Gouberville fut tué d'un boulet.

Mme Du Thot Hébert, née Le Sable, veuve d'un adjudant de place à Cherbourg, donna gratuitement sa maison de campagne à Théville pour y fonder une école communale.

TOCQUEVILLE. — Vers 1176, Richard de Bohon, évêque de Coutances, donne à l'abbaye de Montebourg le patronage de l'église de Tocqueville avec deux gerbes de la dîme. Guillaume de Tournebu, son successeur, confirme cette donation (1). En 1321, cette église, sous le vocable de saint Laurent, était passée

(1) *Cartulaire de Montebourg*, f° 32.

sous le patronage de Henri V, roi d'Angleterre, qui présentait à la cure (1). En 1464 et dans les années suivantes, ce patronage appartenait à Robin de Hannot et à Andrieu de Gonneville, seigneurs du lieu.

La quittance qui suit est extraite du *Fragmenta rotuli Normanniæ de anno regni Johannis quinto*. Cette pièce doit correspondre à l'an 1203, lorsque les Anglais, obligés d'abandonner la Normandie, furent dépossédés par Philippe-Auguste des fiefs dont ils jouissaient sur le continent, en vertu de donations antérieures de Jean-sans-Terre. « Le roi, aux barons de l'Echiquier de Caen : Nous avons examiné les lettres expédiées à Nicolas de Tocqueville en cette forme : Jean, par la grâce de Dieu, etc., à Raoul Taxon, sénéchal de Normandie et de l'abbaye de Caen : Vous apprendrez que Robert de Wancy a reçu de Nicolas de Tocqueville 50 marcs d'argent sur les 100 marcs qu'il nous devait et dont nous le tenons quitte. Fait en présence du comte Guillaume, sénéchal de Windsor, le 15 avril (2). »

En l'an 1220, Robert d'Aigneaux donne à l'abbaye de St-Sauveur deux pièces de terre situées à Tocqueville, près le hameau d'Auville, et nommées, l'une les *Baclordes*, l'autre les *Breullanz*. Le sceau appendu à la charte originale porte trois chèvres (3).

En 1515, le 25 juin, Jean Dumesnil, seigneur de Tocqueville, fut pourvu de l'office de lieutenant particulier de la vicomté de Valognes (4).

Sur les hauteurs de Tocqueville, on trouve l'arkose granitoïde, dont les Romains faisaient leurs meules

(1) *Rôles normands*, t. I, f° 367.
(2) Archives de l'Empire, reg. I.
(3) Archives départementales à Saint-Lo.
(4) Extraits des archives de Fontenay; collection de Gerville, à Valognes.

dans notre pays. Au lieu nommé la *Godarderie*, non loin d'une ferme qui appartenait, en 1697, à M. Pierre Lehérissier de Gerville, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, on trouve cette pierre en excellente qualité.

Il existe en cette commune un château pittoresque qui a appartenu à M. Alexis de Tocqueville, membre de l'Académie française.

On comptait autrefois parmi les notables habitants ou propriétaires de ladite commune la famille Clerel de Tocqueville, qui portait d'argent à la fasce de sable accompagnée en chef de trois merlettes, et de trois tourteaux d'azur en peinte; celle de Leroux de Croismare, qui portait de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, et celle de Lehérissier, qui portait (août 1699) d'argent à trois hérissons de sable.

VAROUVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Varosvilla*; son église est sous le vocable de saint Martin; elle avait pour patron, en 1666, Christophe Dursus, qui portait d'or aux trois agaces au naturel, deux en en chef et une en pointe.

VRASVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Everardi villa*. Son église est sous le vocable de saint Martin. En 1676, Louis XIV en était patron, comme propriétaire de la baronnie de Néhou, dont relevait Vrasville. En 1735, ce patronage était passé, au même titre, au duc de Penthièvre. On y remarquait autrefois la tombe d'Arthur de Villequier, baron de Néhou et seigneur de Vrasville, un des descendants de Louis de Villequier, dont le nom figure sur la liste des barons normands qui aidèrent Philippe-Auguste à reconquérir le duché de Normandie.

Dans un champ nommé le *Clos-à-Bœufs*, on a

découvert, en 1823, plusieurs pièces mérovingiennes en or et en argent. Vers le même temps, en nivelant un tertre, près de l'église, on mit à nu un petit caveau tumulaire en maçonnerie du XIII[e] siècle.

On remarque à Vrasville plusieurs retranchements, qui remontent à l'époque où les barons de Néhou en étaient seigneurs, et, au bord de la mer, une vaste mare qui abonde en poissons d'eau douce et en gibier.

On comptait, en 1789, au nombre des notables habitants de Vrasville, M. Dancel, sieur de Réthoville, qui portait d'or à la fasce d'azur accompagnée, en chef, d'un lion naissant de gueules et, en pointe, de trois trèfles de sinople. Son fils mourut évêque de Bayeux, en 1836. Les archives de la Manche possèdent un dossier relatif à l'érétition ou marquisat d'une terre à Quinéville, en faveur de M. Dancel, oncle de ce dernier.

CANTON DES PIEUX.

BENOITVILLE. — L'église de Benoïtville, *Benedictivilla*, est sous le vocable de saint Pierre; elle avait pour patrons les abbés de Montebourg.

En 1180, Robert Tresgoz rend compte de deux sols payés par Pierre de Benoîtville pour amende (1).

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Benoîtville la famille du Tertre, qui portait d'azur à un croissant d'or surmonté de deux tourterelles d'argent et en chef de trois étoiles d'or, et celle d'Yvetot, qui portait d'azur à la bande d'or accompagnée de deux coquilles de même. La liste des émigrés du département de la Manche, arrêtés à Coutances le 25

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*. édit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 86, col. 1.

frimaire an 2, mentionne pour Benoistville MM. Lucas et de Tonneville, et les abbés Le Mière et Mabire. (Arch. de la Manche).

BRICQUEBOSQ. — L'église de Bricquebosq, qui est sous le vocable de saint Michel, est désigné dans les vieilles chartes sous le nom de *ecclesia de Bricobost*. Elle avait pour patrons les abbés de Lessay. Il y avait de plus une chapelle au prieuré d'Etoublon, qui est voisin, et une autre au château. En l'année 1692, deux curés se succédèrent à Bricquebosq : Jean Henry et Daniel Levavasseur, nommés par l'abbé de Lessay.

En 1536, on comptait parmi les notables habitants de Bricquebosq Robert de Thieuville, qui portait d'argent à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles de même; et en 1719, Hervieu de Gourmont, qui portait d'azur au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Le *Livre noir* de l'évêché de Coutances mentionne les revenus assez considérables dont jouissait le prieuré d'Etoublon vers 1250.

Bricquebosq figure sous le nom de *Brikobot*, dans la charte de Richard II, duc de Normandie en 997.

FLAMANVILLE. — Cette commune porta d'abord le nom de St-Germain-de-la-Mer, parce que son église, dédiée à saint Germain d'Ecosse, fut dans le principe bâtie près de la mer. C'est ainsi que le vicomte Néel la désigne dans la charte qui commence par ces mots : « In nomine S. Trinitatis ecclesiam S. Germani de Mari... » Depuis, cette église fut appelée *St-Germain-de-Direthaimi*, à cause du fief de Direth, appartenant à l'abbaye de St-Sauveur, sur lequel elle était construite. Au verso du 10e feuillet du Livre noir, on lit : « Et hec terra est apud S. Germanum de Direth. » Dans l'acte de confirmation donné par le roi d'An-

gleterre elle présente le même nom. Enfin elle reçut celui de *Flamanvilla*, que portait un de ses hameaux.

Pendant la domination normande en Angleterre, un Roger de Flamanville, avait, dans le Yorkshire, un fief qu'il tenait de Roger de Mowbray (1).

En 1101, accord est fait entre Lehoud de Flamanville et Raoul Des Monts, qui réclamait la moitié du moulin de Cantereyne à Flamanville (2).

L'église de Flamanville était primitivement sous le patronage des abbés de St-Sauveur. En 1417, Raoul Dugail en était curé; il eut pour successeur Jean Lemoine, qui permuta avec Guillaume Desmoitiers, chapelain de St-Pierre et de St-Paul. Vers 1483, Jean Bazan était seigneur de Flamanville, et son fief relevait de la baronnie d'Orglandes. Il prétendit que son père avait été patron de Flamanville avant 1417, mais que ses titres avaient été détruits pendant les guerres. En 1503, après de longues procédures, il transigea avec l'abbaye de St-Sauveur, et renonça à ses prétentions. Mais, en 1533, ses trois fils achetèrent de Jacques de Pouilly, seigneur de Tréauville, une part de patronage. Cela fait, l'un d'entre eux, Jacques Bazan, profitant de ce droit, nomma curé Jean, son frère; l'abbé de St-Sauveur, de son côté, nomma aux mêmes fonctions Jean Troussey, son frère, auparavant curé de Brix. En 1524, Jacques Bazan transigea avec Jean Troussey et se désista (3).

L'ancienne église était à Diélette. M. Hervé Bazan, marquis de Flamanville, grand bailli du Cotentin, légua à la commune une somme d'argent pour

(1) Voyez le *Livre noir*, f° 309.

(2) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, édit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Memoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 94, col. 1.

(3) Archives de l'abbaye de Saint-Sauveur.

aider à la construction de celle qui existe aujourd'hui et qui date de 1669. L'abbé de St-Sauveur donna son consentement à cette translation, mais à la condition que l'abbaye ne serait tenue à aucune dépense pour l'entretien du chœur de l'ancienne église, qui fut convertie en simple chapelle.

Les archives de Saint-Sauveur contiennent un dossier qui présente les noms de quelques curés de Flamanville. On y note Hugues Lemoine, au temps de la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur, et Pierre de Grosville qui lui succéda. Après ce dernier, l'église est desservie par des moines jusqu'au concile de Latran. Puis, on y retrouve, comme curés, Guillaume de la Hougue vers 1280; Raoul du Gal vers 1417; ensuite, Simon Boisard, qui résigna au survivant Jean Leproux; Jean Lemoine qui obtint ce bénéfice du pape Clément XI, étant à Rome lorsque Jean Leproux mourut en 1444; Guillaume Desmoitiers, qui permuta avec le précédent; Jean Delabarre, lequel fut nommé par le roi en 1490 pendant la durée du litige dont nous avons parlé; Jean Troussey, en 1522; Nicolas Troussey, par résignation de Jean, son frère; Thomas Lebarbanchon, mort peu de temps après sa nomination. Eustache Lebouet, religieux de St-Sauveur, obtint du pape le bénéfice *per obitum*, qne conserva Pierre Lebouet, son frère, qui, dans le même temps, se faisait nommer par l'abbé de Saint-Sauveur. Après un long procès entre Nicolas Passart, nommé par Jean Bazan, et Pierre Le Bouet, nommé par l'abbé de Saint-Sauveur, la question reste pendante sur la possession du bénéfice en 1532.

On remarquait à Flamanville plusieurs monuments druidiques, que les exploitations de granit ont fait disparaître en grande partie. Il y en avait au lieu nommé

le *Cotil*, au *Gros-Nez* près de la vigie, aux *Castias* et à la *Grizelée*.

Près de la falaise nommée le *Mont-du-Roc*, on voit encore les restes d'une galerie druidique dont quelques jambages sont en place, mais dont les tables sont tombées.

En 1833, on trouva, entre les hameaux de Cabres et de Siautot, quelques coins en bronze.

En mars 1406 eut lieu la vente du fief de Flamanville, par l'abbé de Blanchelande, à Colin Bazan. L'acte fut passé par devant Jehan Breton, garde du scel des obligations de la vicomté de Coutances, par Guillaume Tolissac, clerc tabellion juré du siége de la Haye-du-Puits, en présence du père en Dieu l'abbé de Blanchelande, de frère Thomas de Saint-Lo, procureur du couvent, et de Colin Bazan, écuyer de Flamanville. Le prix de cette vente demeura fixé à 1,200 écus d'or et un écu pour vin. Lesdits religieux tenaient ce fief de Robin de Benois, écuyer. La vente comprenait tous les droits et honneurs attachés à cette terre.

En 1654, au mois de mars, Louis-le-Grand érigea le fief de Flamanville en marquisat en faveur de Hervieu Bazan, baron de Flamanville, grand bailli du Cotentin. Les motifs de cette concession étaient les services rendus : 1° par l'impétrant, en qualité de volontaire dans l'armée française en Hollande et aux siéges de St-Jean-d'Angely, Clarac, Montauban, Saint-Antonin, La Rochelle et l'île de Rhé, et à la défaite des Anglais, où il avait été blessé; 2° par Jean Bazan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait été tué sur le galion de Malte, lors de la bataille navale de La Rochelle; 3° par Guillaume Bazan-Flamanville, capitaine à la ba-

taille de Sédan, commandant les enfants perdus de l'armée. Lesdites lettres reconnaissent comme mouvances du nouveau marquisat les fiefs de Grosville, Ipesville, Prestreville, Siouville, les Pieux et Tréauville. Le château de Flamanville bâti par la famille de Bazan appartient aujourd'hui à la famille de Sesmaisons.

On remarque dans le parc du château de Flamanville un pavillon solitaire qni avait été construit, vers 1756, pour recevoir J.-J. Rousseau qui composait alors son roman de la *Nouvelle Héloïse*. Rousseau ne l'habita point et accepta à cette époque l'hospitalité de M[mes] d'Epinay et d'Houtetot, dans la vallée de Montmorency. Etrange manie des gens de qualité de cette époque qui se disputaient un homme grossier et misanthrope dont les écrits tendaient à bouleverser l'ordre social !

La liste des émigrés de l'an 2 porte pour Flamanville les noms de MM. Bruck de Raray et les abbés Alexandre et Turbert.

Hervieu Bazan, sieur de Flamanville, capitaine des gendarmes de la maison du Roi, quitte le service militaire et devint, en 1695, évêque de Perpignan.. Il était né à Valognes et mourut le 5 janvier 1721.

Grosville. — L'église de Grosville, *Geroutvilla,* sous le vocable de saint Martin, avait autrefois pour patrons les abbés de St-Sauveur-le-Vicomte. Il y avait aussi une chapelle au lieu dit la *Grande-Maison,* non loin de la Commanderie appartenant à un cadet de la famille de Bazan, qui était chevalier de Malte. L'église de Grosville avait pour curés, en 1535, Thomas Fouquet; en 1692, Jean Turbert.

A la ferme d'Ipesville, on remarque les débris d'un long aqueduc qui a dû être alimenté par les eaux de la Scie dont la source est à Grosville.

On comptait, en 1576, parmi les notables de la commune la famille Rozette, qui portait d'azur à trois fasces d'argent au chevron de gueules brochant sur le tout, Charles-François-Olivier Rosette de Brucourt, lieutenant aux gardes françaises, né à Grosville le 5 juin 1712, mort à Caen le 16 novembre 1755, a publié : *Essai sur l'éducation de la noblesse,* Paris, 1748, 2 vol. in-18.

HÉAUVILLE. — Il y avait à Héauville, *Heauvilla*, un prieuré et une chapelle de Saint-Martin, qui dépendaient de la riche abbaye de Marmoutier de Tours. Ce prieuré avait été fondé, en 1080, par Robert, comte de Mortain (1); il était occupé par quatre religieux; à la suite de diverses aliénations faites en 1562, il tomba en commende.

La Bibliothèque impériale possède, sous le n° 5441, une charte latine de Philippe-Auguste, datée de Paris en mai 1219, relative à une instance de l'abbé de Marmoutier, concernant le prieuré de Héauville (2). Elle possède aussi (n° 1245 de la collection Gaignères) le curieux manusctit latin des visites d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, dans l'évêché de Coutances, en 1250. On y voit que, le 24 août de cette année, il arriva au prieuré de Héauville, qu'il n'y trouva que deux moines, et qu'il fut impossible de lui rendre aucun compte de l'état de la maison, attendu que le prieur ne s'était installé que depuis quelques jours (3).

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*. f° 162.

(2) Voyez le *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le-Hardi*. édit. Léopold Delisle, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e partie, p. 41, col. 2, n° 274

(3) Depuis que ces lignes ont été écrites, le *Regestrum visitationum* a été publié par M. Th. Bonnin, Rouen, 1852, 1 vol. in-4° de 860 pages, dont ce savant m'a fait cadeau.

Au n° 1261 de la collection de Bréquigny se trouvent des lettres de Henri V, roi d'Angleterre, signées à Mantes le 14 juin 1419, ordonnant la restitution du temporel au prieur de Héauville.

L'église de Héauville est sous le vocable de saint Germain; elle avait pour patrons les prieurs de St-Martin.

Héauville fut le berceau de Louis Le Bourgeois, doyen de la cathédrale d'Avranches, en 1642. Il résigna ce bénéfice, en 1656, pour se retirer au séminaire de Valognes, que venait de fonder Le Tellier de La Luthumière; mais il ne tarda pas à se repentir de ce parti, et reprit son bénéfice, qu'il avait cédé à son frère Charles, curé de Carnet. Il mourut à ce poste, en 1680, dans un âge avancé. Louis Le Bourgeois, généralement connu sous le nom d'abbé de Héauville, était un savant et un poète. On a de lui un *Catéchisme en forme de cantiques, à l'usage du Dauphin*, 1669 *et* 1684; une *Histoire des mystéres de J.-C. et de la Vierge*, et les *Psaumes pénitenciaux*. La poésie de ces trois ouvrages est faible et sans couleur. La famille Le Bourgeois de Héauville portait d'argent à trois croissants de gueules accompagnés d'hermines sans nombre.

La liste des émigrés de l'an 2, pour Héauville, porte les noms de MM. de Thiboutot, Lecomte, Renet et Marvie; (*Coutances*, 25 *frimaire*, *an* 2). Signé Heudeline, Frigoult, Jouenne, Pepin, Clement, Laignel et Buhot, procureur général, syndic. Liste imprimée à Coutances, chez J. Agnès, l'an 2).

HELLEVILLE. — L'église de Helleville, *Feqelvilla*, sous le vocable de saint Pierre, fut donnée à l'abbaye du Vœu de Cherbourg par Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, en 1156.

Suivant Cassini, une voie romaine, allant à Portbail, aurait traversé Helleville. C'est peut-être de cette route qu'il est question en ces mots : *itinere regio per medio transeunte*, dans la charte de donation de la terre d'Etoublon à l'abbaye de Blanchelande, en 1210. Le livre noir de l'évêché de Coutances mentionne le prieuré d'Etoublon à Helleville, ainsi que les redevances dont il jouissait à Herguetot, aux Pieux, à Teurthéville et à Néville.

En 1780, on trouva, dans le jardin du château d'Etoupeville, quatre médaillons d'or et beaucoup de médailles d'or et d'argent du règne de Constantin. Les médaillons, qui étaient d'un grand prix, furent achetés pour le cabinet des médailles de Paris.

Helleville a vu naître, en 1759, le conventionnel Lecarpentier qui eut, en 1793, une si triste célébrité en Normandie et en Bretagne.

Le Rozel. — Il est parlé d'un Hugues du Rozel dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, rendue, en 1077, en faveur de l'abbaye de St-Etienne de Caen (1). En 1082, ce même Hugues fait en ces termes une donation à ladite abbaye : « Ego Hugo de Rozel trado cœnobio B. Stephani terras de Grainvilla (2).

Le Livre noir, au f° 224, signale un Patrice du Rozel qui tient de Roger Baron un fief dans le Nottingham, à la condition de fournir un soldat armé au roi d'Angleterre.

Le cartulaire de St-Sauveur, au f° 13, mentionne un Robert du Rozel; Adivise, sa femme; Raoul et Malvesin, leurs enfants, qui rendent un acte, en présence de Roger le Vicomte, à une date qui peut être reportée au commencement du XI° siècle.

(1) *Gallia Christiana*, . XI, Instrumenta, col. 67.
(2) *Ibid.*, col. 74.

Les chartes de l'abbaye de Blanchelande n'indiquent pas encore aux années 1154 et 1157 les dîmes de Rozel qui, ainsi que nous le verrons ci-après, appartinrent dans la suite à ce monastère.

Par accord fait, eu 1207, eutre le Chapitre de Coutances et l'abbé du Vœu dn Cherbourg, il fut convenu que les fruits des églises du Rozel, de Gatteville et de Barfleur seraient partagés entre les contractants, qui feraient leur possible pour se défendre mutuellement (1).

Le Livre des fiefs de Philippe-Auguste, au f° 2, parle d'un Robert de Malvesin, qui tient au Rozel un demi-fief à charge de service. Ledit Robert donne au Chapitre de Coutances un quartier de froment de rente à prendre au Rozel sur Guillaume de Cléville, fils Anquetil.

Le Cartulaire de Saint-Sauveur mentionne, au f° 63, sans date, un Guillaume de Malvesin, qui donne à l'abbaye de ce lieu une mine de froment de rente à prendre sur son fief de Vaindil au Rozel. Plus tard, cette donation fut confirmée par Hugues de La Haye et par Luce, sa femme, héritière dudit Malvesin.

En 1222, Luce du Rozel, veuve de Hugues de La Haye, chevalier, donne à l'église de Coutances six quartiers de froment à prendre sur son moulin du Rozel (2).

Parmi les écuyers et chevaliers qui reçurent l'ordre de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, pour le service du roi, sont mentionnés Guillaume et Raoul de Malvesin; mais leur résidence n'est pas indiquée (3). Guillaume de Malvesin figure dans ce ban

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 207.

(2) Id., *Histoire ecclésiastique*, f° 236.

(3) Laroque, *Arrière-Ban*, rôles 29 et 21.

en 1242. A peu près dans le même temps, Raoul, son frère, se trouve au nombre des chevaliers normands qui comparaissent à Chinon (1).

En 1238, Eustache, évèque de Coutances, confirme aux religieux de Blanchelande les portions de dîmes du Rozel qui avaient été concédées par Vivien (2).

En 1260, accord est passé entre l'abbé du Vœu de Cherbourg et le Chapitre de Coutances pour le patronage alternatif du Rozel (3). En 1270, le curé, nommé Sanson, est installé par ce Chapitre.

Laroque, à la page 49 de l'*Arrière-Ban*, année 1271, parle de Mathieu du Rozel, chevalier de la baillie de Coustantin, qui fait sa part du service de Guillaume de Vernon, son suzerain.

En 1280, à la fête de saint Clément, le Chapitre de Coutances mande au doyen des Pieux d'installer Pierre, fils de Richard Pernelle, en la cure du Rozel, vacante par le décès de Robert de Héauville.

En 1383, Eustache, évêque de Coutances, confirme à l'abbaye de Blanchelande des dîmes au Rozel (4).

Le Cartulaire de Saint-Sauveur fait mention d'un Richard de Pierreville présenté à la cure du Rozel, en 1288, par le Chapitre de Coutances, et, en 1292, par Johanna, femme de Monseigneur Robert Rozel.

Par acte passé en mars 1293, Robert Bertran, baron de Bricquebec, donne à l'abbaye du Vœu jouxte Cherbourg le patronage de l'église Saint-Pierre du Rozel avec les droitures et appartenances (5). Ledit

(1) Id., *Ibid.*, p. 29.

(2) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances* f° 312.

(3) Ib., *Ibid.*, f° 289.

(4) *Gallia christiana*, t. XI. col. 882.

(5) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 324.

baron donne, en même temps, à cette abbaye les patronages du Mesnil-au-Val et de Hardinvast.

Vers la même époque, Jourdain de Barneville donne à ladite abbaye l'église de Saint-Pierre du Rozel (ecclesiam sancti Petri de Rosello), et le prieuré de la Taille (1).

Roissy, dans son Armorial, mentionne dans la vicomté de Valognes, à l'année 1598, une famille du Rozel, qui portait d'argent à la fleur de lis de sable accompagnée de trois rameaux de sinople.

L'aveu rendu à Louis XV, en 1723, par M. de Matignon, au sujet de sa baronnie de Bricquebec, déclare que les barons de ce lieu ont donné et aumôné à l'abbaye du Vœu de Cherbourg les églises et presbytères du Rozel, de St-Paul des Sablons et de Vasteville.

Les états de la même baronnie pour les années 1723 et 1787 indiquent que le Rozel était un fief tenu de Bricquebec par moitié de haubert. Il appartenait alors à la famille de Hennot et passa ensuite par mariage dans celle de Bignon.

En 1839, on découvrit, en exécutant des terrassements sur la ferme de Becdoisel, douze disques romains en marbre.

Dans le cimetière on remarque un tombeau en granit qui, par sa forme, rappelle celui de Châteaubriand. Ce tombeau porte l'inscription funéraire de M. Armand-Jérôme Bignon, né en 1787, mort en 1847.

Au chevet de l'église on lit : « Cette sacristie a été faite bâtir par M. Jean-Charles Vaultier, sieur du Vivier, curé du lieu, en l'an 1766; Jacques Vilot étant trésorier en charge. »

(1) Archives de l'Empire, carton de la Taille, n° 307.

L'église du Rozel est petite et n'a qu'une campanile, mais elle possède sept tableaux dont trois sont fort remarquables. Au premier coup-d'œil, on reconnaît que ces trois tableaux appartiennent à l'école de Rubens.

Celui qui se présente tout d'abord aux regards lorsqu'on entre dans l'église, haut de 1 mètre 50 centimètres et long de 2 mètres 50 centimètres, retrace la scène qui suivit la décollation de saint Jean-Baptiste. Cette scène se passe à Jérusalem dans le palais d'Hérode-Antipas, tétrarque de Gallilée pour les Romains. Hérode, coiffé d'un bonnet à calotte rouge et à bandeau de fourrure, porte une ample robe de velours gris à pélerine d'hermine, que couvre à moitié une riche pelisse de cette même fourrure. Une massive chaîne d'or pend à son cou, et une cordelière à larges torons suspend à son côté un sabre arabe incrusté de pierreries. Des brodequins en maroquin orange à bordure de pourpre défendent ses jambes, dont les genoux sont nus. Le tétrarque est assis au haut bout d'une table de banquet; sa main droite, passée dans sa barbe brune et touffue, soutient sa belle tête. Sa femme Hérodiade est assise à sa droite, sous un dais de velours vert à franges d'or. Elle est coiffée de cette toque de velours noir qu'on retrouve dans tous les tableaux de Rubens, et elle porte la robe de satin orange qui était adoptée, au XVII[e] siècle, par toutes les dames des grandes maisons des Pays-Bas. L'éclatante blancheur de son cou, qui n'a rien de galliéen, mais qui rappelle les beaux types flamands, est rehaussée par un petit collier et par une rivière de grosses perles et de pierres précieuses qui voilent à demi son sein. En face dn tétrarque s'avance Salomé, fille de sa femme. Elle est vêtue d'une

robe écarlate brodée d'or. Sa pose est majestueuse, et sa jolie tête blonde se penche capricieusement vers Hérode avec un voluptueux sourire. Elle lui présente un plat d'argent qu'elle découvre, et qui contient la tête livide de Jean-Baptiste. Parmi les personnages accessoires on remarque, derrière Salomé, un nain, la rapière au côté, ayant un tambour de basque et éloignant avec une baguette un lévrier aussi haut que lui. Au bas de la table est assis un vieillard qui, tout surpris de la scène à laquelle il assiste, tient élevée, sans la porter à ses lèvres, la coupe à la fois limpide et richement colorée qu'il se disposait à vider. Auprès de lui est une matrone qui paraît partager sa surprise. Le fond du tableau est occupé par le personnel de service dans la salle du banquet, où tout retrace, non l'ordonnance des palais de l'empire romain, mais celle des châteaux des Pays-Bas ou d'Espagne au temps de Rubens. Deux valets apportent, l'un un paon rôti auquel on a restitué son brillant plumage; l'autre, qui est africain, une corbeille de fruits. Derrière Hérodiade se tiennent deux soldats romains, et une camériste prête à lui donner une assiette d'argent. La table, vide de plats, attend un nouveau service, et ne laisse voir qu'un homard à l'une de ses extrémités.

En face de la toile que nous venons de décrire, on en remarque une autre, qui présente une hauteur de 2 mètres 50 centimètres sur 1 mètre 60 centimètres de largeur. On y voit, au premier plan, un évêque renversé sur le sol; sa mitre et sa crosse sont tombées près de lui. Un bourreau l'a saisi et lui a coupé la langue; le sang coule sur la barbe blanche du prélat. Un autre bourreau tient cette langue avec une tenaille et la jette à un chien. Au second plan, on

aperçoit la rude figure d'un cavalier romain, dont le cheval se çabre malgré les efforts d'un soldat qui cherche à le maintenir. Au ciel se déploie une troupe d'anges apportant au saint martyr la palme qui lui est due. Dans le lointain se découvre un paysage montagneux. On reconnaît dans cette belle peinture la fin glorieuse de saint Liévain, patron de Gand, irlandais de naissance. Il venait d'être élevé à l'espicopat dans son pays, lorsque, pressé par son zèle, il quitta son siége pour travailler à la conversion des payens. S'étant rendu en Flandre en 655, il fut honorablement reçu à Gand par saint Florbert, abbé du monastère de St-Pierre, que l'illustre saint Amand avait fondé dans cette ville naissante. Liévain prêchait l'évangile dans les environs d'Alost, et sa parole éloquente opérait de nombreuses conversions parmi les populations de cette contrée où régnait un culte barbare, mélange grossier du paganisme romain et des superstitions germaniques, lorsque, par ordre du proconsul, il fut saisi à Esschen, et subit, le 12 novembre 657, pour être puni de son éloquence même, le supplice que le tableau retrace. Ses reliques furent transférées, en 1007, par Erembold, abbé de St-Bavon, dans la ville de Gand, où sa fête est célébrée le 12 novembre (1). Cette toile est une copie du magnifique tableau de Rubens qui existe au musée de Bruxelles, et qui a été gravé, au temps de ce grand maître, par Bolsmert et P. Pontius (2).

Dans le chœur, un autre tableau du même style,

(1) Félix Bogaerts. *Histoire du culte des saints en Belgique* dans les *Œuvres complètes* de cet auteur, grand in-8°, Anvers 1850. p. 368, col. 2; Juste et Caillau, *Histoire de la vie des saints*, t. IV, p 257.

(2) Lettre de M. Félix Bogaerts à l'auteur, en date d'Anvers du 2 juillet 1850.

ayant les mêmes dimensions que le premier, représente l'adoration des Mages. Au seuil d'une étable en ruines, une vierge blonde et fraîche, vêtue d'une robe écarlate dont la partie inférieure disparaît dans un manteau gris, tient, debout sur ses genoux, l'enfant Jésus potelé et souriant. Auprès d'eux est saint Joseph à la barbe argentée, enveloppé dans un manteau gris qu'il ramène sur sa poitrine. Deux mages, à têtes nues, sont prosternés aux pieds du divin enfant : l'un, qui lui présente une coupe d'or, est drapé dans un manteau orange et blanc, rehaussé d'or; l'autre est vêtu d'une sorte de damaltique de pourpre, dont la queue traînante est portée par un petit page à pourpoint espagnol et à fraise. Le troisième mage, dont le visage africain est ombragé d'un épais turban, est resté debout, et semble exprimer des actions de grâces. Les gens de la suite des mages se groupent au deuxième plan.

Les trois tableaux décrits ci-dessus et plusieurs autres ont été donnés à l'église du Rozel au commencement de ce siècle, et viennent d'Anvers, où le donateur, M. J.-P. de Pontaumont, servait alors comme commissaire principal de la marine impériale. Ce don avait été fait à l'église du Rozel en considération de son curé, M. Vaultier-Desaulnais. Ces tableaux sont travaillés sourdement par l'humidité des murs de cette petite église, et il serait à désirer qu'on prît des mesures pour les préserver de cette cause de destruction.

On remarquait parmi les notables habitants du Rozel les lords Russel, plus tard ducs de Bedfort; les maisons Girot des Moustiers (1464), de Hennot et Blondel (1666), et la famille Bignon à laquelle appartinrent le vertueux Jérôme Bignon, avocat général

au parlement de Paris (1626), qui portait d'azur à la croix de calvaire d'argent cantonnée de quatre flammes de même et accolée d'un cep de vigne de sinople, et l'abbé Terray, intendant général des bâtiments sous Louis XV. (Voir *Vie de Jérôme Bignon, avocat général et conseiller d'Etat*, par l'abbé Perau. *Paris*, Hérissant, 1757, 1 vol. in-12).

Les pauvres du Rozel ont fait une grande perte dans la personne de M. Jérôme-Frédéric Bignon, maire de cette commune et chevalier de Saint-Olaüs de Suède, pour sauvetage de naufragés, décédé au château du Rozel le 9 janvier 1877, à l'âge de 78 ans. Sa grande fortune a passé à ses filles Mesdames de Burgat et de Courtivron. Le musée de Cherbourg a reçu par testament quelques toiles de la précieuse collection artistique que M. Bignon possédait au Rozel.

Une famille du nom de Du Rozel, citée dans le *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* par Goussancourt, porte de gueules à trois roses d'argent. (Lieu cité, t. 2, page 139).

Les Pieux. — Le patronage de l'église des Pieux, *Podia*, qui est sous l'invocation de Notre-Dame, occasionna de longues contestations entre les abbés du Vœu de Cherbourg, divers chevaliers et l'abbaye de Saint-Sauveur. En 1230, Jean de Tricamps, bailli du Cotentin, tenant l'assise royale à Carentan, adjugea ce patronage à l'abbé de Cherbourg, à l'exclusion de Robert de Haubigny, écuyer (1). Par suite, en 1231, l'évêque Hugues de Morville nommait à cette cure le clerc Raoul, présenté par l'abbé de Cherbourg (2). En

(1) *Chronologie historique des baillis du Cotentin*, par M de Chantereyne, ms. conservé aux archives de la Société impériale académique de Cherbourg, année 1230.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 247.

1280, Chrétien Le Chambellan, autre bailli du Cotentin, adjuge ce bénéfice à Robert Le Bosne, présenté par lesdits abbés du Vœu (1).

En 1323, Richard de Chiffrevast, chevalier, règle ses droits et ceux de l'abbaye de Saint-Sauveur pour le marché et les foires des Pieux, ainsi que pour sa part de patronage.

En 1557, les cures des Pieux et de Tréauville sont données à Arthur de Grimouville par Jacques de Grimouville, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2).

En 1692, Nicolas Duhamel est curé de la première portion des Pieux, et Guillaume Duval, de la seconde.

Près de l'église des Pieux était une chapelle dédiée à saint Clair. Cette chapelle a dû être l'église primitive. Elle a été transformée en école communale.

Au lieu dit les *Hougues*, M. de Vaudiville a découvert une urne en grès contenant des cendres et quelques médailles du Haut-Empire.

En 1810 et en 1828, la foudre ébrécha le clocher de l'église des Pieux.

Dans la lande, à l'ouest de l'église, en un lieu nommé les *Malerdines*, on trouve encore quelques débris de constructions qu'on attribue dans le pays à une ancienne maladrerie.

A l'extrémité de la lande des Pieux, en un lieu élevé qui regarde Sciautot, on remarque le périmètre d'un camp considérable. Je ne partage pas l'opinion de M. Ragonde, qui voyait en ce lieu un monument druidique (3).

On comptait autrefois parmi les notables habitants du bourg des Pieux Robert de Hetchous, écuyer,

(1) Chantereyne, lieu cité.

(2) Toustain de Billy, *Hist., ecclés.*, f° 584.

(3) Voyez les *Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg*, 1833, p. 208.

sieur de Saussey (1400); François de Campserveur, sieur de Becqueville (1588), qui portait d'azur à trois fasces d'argent au chevron de gueules brochant sur le tout; Hervieu Le Breton, sieur de Saint-Paul, qui portait d'argent semé d'hermines au chef de gueules; Julien de Fontaines, sieur de la Buhotière, qui portait de gueules à trois bandes d'or et d'azur, surmontées de trois boucles d'or au chef d'argent chargé de trois hermines de sable.

La ferme de Rouville paraît avoir figuré sous le nom de *Rolvilla* dans la dot de la duchesse Judith de Bretagne. Le squelette de cette princesse a été trouvé en 1862 dans l'église abbatiale de Bernay qu'elle avait fondée (*Moniteur universel* du 5 mai 1862).

PIERREVILLE. — L'église de Pierreville (*Petrivilla*), sous le vocable de Notre-Dame, avait, en 1789, pour patrons, les abbés de Troarn.

En 1184, Guillaume de Werton (*alias* de Muleris) donne le patronage de Pierreville au prieuré de Brewton, en Angleterre (Somersetshire), où il y avait un monastère de l'ordre de saint Augustin. Cette donation fut prononcée au château de Caen, en la chapelle de Saint-Georges, « coram justiciariis tunc scaccarium tenentibus. » (1). En 1222, les prieurs de Brewton possédaient encore ce patronage, auquel Guillaume de Magneville avait ajouté les dîmes. Richard, l'un de ces prieurs, céda viagèrement le tout à l'évêque de Coutances, à la condition d'être nommé chanoine titulaire de sa cathédrale (2). En 1270 (an° MCCLXX primo die Sabbati ante festum nativitatis B.

(1) De la Rue, *Essais historiques sur Caen*, t. 1er, p. 84.

(2) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*. f° 234.

Mariæ virg.), il y eut, relativement à Pierreville, échange définitif entre les prieurs de Brewton et les abbés de Troarn.

En 1180, le fief seigneurial de Pierreville était tenu par Robert Bertran, baron de Bricquebec, à la condition de fournir un soldat armé à l'ost du roi (1). Plus tard, Bernard de Pierreville posséda la huitième partie de ce domaine. Dans la suite, ce fief se subdivisa encore; concession fut faite par les barons de Bricquebec de la terre de Beaumont à Pierreville, et de celle de Bonnetot à Grosville, à la charge par les tenants de maintenir en bon état la voie des Ollondes à Pierreville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de cette commune la famille Le Sauvage d'Houesville (1588-1627), qui portait d'azur au tronc de chêne à trois chicots, accompagné en chef de deux glands, le fruit d'argent, l'écorce d'or avec deux feuilles d'argent en pointe; et la famille Duprey (1789), qui portait d'argent au sautoir endenté de sable cantonné de quintefeuilles d'argent.

Une mine de plomb argentifère existe sur cette commune et sur celle de Surtainville. Une ordonnance royale du 11 avril 1826 en a autorisé l'exploitation.

Saint-Christophe-du-Foc. — L'église de Saint-Christophe-du-Foc (*Fagus*), sous le vocable de saint Christophe, avait pour patrons les abbés de Saint-Etienne de Caen. Ce patronage avait été concédé, en 1063, auxdits abbés par Hugues Le Bouteiller, écuyer, et par Raoul de Thoesny, seigneur du lieu. En 1649, Gilles Lecanu en était curé (2).

Les Rôles normands de la tour de Londres contien-

(1) *Livre des fiefs sous Philippe-Auguste*, f° 1.

(2) Toustain de Billy, *Hist.*, *ecclés.*, p. 320.

nent une charte de Philippe-Auguste, datée de Rouen en mai 1204, dans laquelle le fief de Saint-Christophe, appartenant à Raoul de Mauleville, est évalué en revenu à 30 livres parisis (1).

Vers 1832, en construisant un nouveau presbytère, on découvrit un tombeau voûté fort ancien. Il est probable que ce tombeau avait été fouillé, car on n'y trouva ni armes ni ustensiles.

En 1544, on comptait au nombre des notables habitants de cette commune Philippe Lefillastre, écuyer, propriétaire du fief de Saint-Christophe.

L'église de St-Christophe n'a rien de remarquable, mais son château, qui appartient aujourd'hui à la famille de Gouberville-Virandeville, est digne d'être visité. C'est une gracieuse construction de la Renaissance, avec son escalier extérieur, ses soupiraux fouillés, sa tourelle à toït de poivrière, suspendue à l'angle du couchant, sa tour octogone, ses escaliers à vrille de pierre, ses tympans de portes où l'écusson des Lefillastre se marie à celui des Ravalet, sa grande salle et son petit boudoir à mignonne cheminée à hautes et fines colonnettes de calcaire, éclairé par deux fenêtres à mailles de plomb ouvrant sur un verger ombreux. Ce gentil manoir, qui sert aujourd'hui de logement à un fermier, est une copie réduite du château de Tourlaville et cela n'étonne plus dès qu'on apprend qu'une Ravalet a passé par là. A St-Christophe, comme à Tourlaville, la tradition s'appesantit durement sur le nom néfaste de Ravalet. On raconte ceci. En 1544, Philippe Le Fillastre ayant été anobli (2), acheta la seigneurie de St-Christophe. Son petit fils,

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, édit. Léchaudé d'Anisy, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 157, col. 2.

(2) Chamillard, f° 473.

Guillaume Le Fillastre, épousa en 1611 Madeleine Dursus, qui mourut vers 1626 en laissant un fils nommé Philippe. Guillaume Le Fillastre se remaria l'année suivante et eut le malheur d'épouser Gabrielle Ravalet de Tourlaville (3). Cette union fut malheureuse et Guillaume Le Fillastre mourut subitement en 1645, au moment où il venait de terminer la construction de son manoir, ne laissant pour héritier que son fils Philippe, issu de son premier mariage. Celui-ci, pour éviter les sévices de sa belle-mère, servait depuis quelque temps dans les mousquetaires. Revenant en congé de semestre, blessé à la bataille de Lens (1648), le jeune mousquetaire prenait le chemin de St-Christophe, lorsque Gabrielle Ravalet résolut de se débarrasser de cet héritier incommode par un crime familier dans sa maison. A cet effet, elle aposta des assassins dans le bois de la Houlette avec ordre d'apporter le cadavre de la victime au manoir de St-Christophe et de le jeter dans un four qu'elle fit allumer. Mais la Providence veillait sur cette tète innocente. Philippe, averti par une vieille servante qui l'avait élevé, tua deux des assassins et mit les autres en fuite. Dès le lendemain, des archers de la maréchaussée arrivèrent pour arrêter la dame de St-Christophe qui, pour échapper à la justice des hommes, se précipita par la fenêtre de sa chambre et se tua. On plaça son corps dans un cercueil de pierre et on l'enfouit dans le jardin de l'abbé Gilles Lecanu, curé de St-Christophe à cette époque. En septembre 1864, me trouvant en cette commune avec M. Victor de Gouberville-Virandeville, le vénérable abbé Pagnier, curé du lieu, me montra la place occupée par cette sépulture.

(3) Lieu cité, f° 473.

fut exécuté le premier, quelques mois avant sa sœur, qui était enceinte au moment de son arrestation à Paris, où elle était allée pour se dérober aux poursuites de son mari et de sa famille. Leur condamnation est mentionnée dans un ouvrage qui se trouve à la bibliothèque municipale de Cherbourg et a pour titre : *La connestablie et maréchaussée de France, ou recueil de tous les édicts, déclarations et arrèts,* par Pinson de la Martinière; Paris, Rocolet, 1661, in-f°, p. 1009. — Un Ravalet de Tourlaville était alors abbé de Hambie et grand chantre de la cathédrale de Coutances. Il résigna ces dernières fonctions en 1602, et fonda le collége de Coutances avec plusieurs autres établissements d'utilité publique.

La redoute de Tourlaville fut construite pour la première fois en 1692, et démolie par les Anglais en 1758; celle qui existe aujourd'hui date de 1778.

A la descente de 1758, les Anglais frappèrent une forte contribution sur la manufacture de glaces de Tourlaville qui avait été fondée par lettres-patentes de Louis XIV en 1670.

Messire Faulain, curé de Tourlaville, rebâtit la nef de l'église à ses frais. Il mourut le 17 janvier 1739, après avoir été pendant un demi-siècle curé de cette commune (1).

L'île Pelée, où est aujourd'hui le fort National, était en 1560, suivant l'opinion de M. de Gerville, le point le plus avancé d'un promontoire qui tenait à la côte de Tourlaville. Ce promontoire disparut, dit-il, sous les invasions de la mer, dans le courant du XVIIe siècle. En 1700, on ne pouvait plus y parvenir qu'à cheval, en suivant une ligne de

(1) *Vie de M. Pâté, curé de Cherbourg*, par l'abbé Trigan, p. 466.

rochers devenus sous-marins. Cette opinion peut être facilement contestée, parce que des ouvrages qui datent du XVe siècle présentent déjà ce rocher comme une île. On opposerait aussi à cette assertion hasardée la citation suivante extraite d'un livre aujourd'hui très-rare, imprimé en 1483, et ayant pour titre : *Le grand routier du pilotage*, par Pierre Gracie dit Ferrande : « Se tu pauses en lest nordest de lisle Pelée qui est devant Chenebourg (sic) en amot de luy a unze brasses a beau fons cest assavoir coquail et caillouches et dessoubs lille et nulle maree ny court ne de flaux ne de jusent (p. 116, § 4). » On trouverait encore une objection contre le sentiment de M. de Gerville dans ce passage extrait du *Petit flambeau de la mer*, par Bougard, lieutenant sur les vaisseaux du roi : « Au proche de Cherbourg au N.-E. de la ville environ une demi-lieue est une rangée de rochers qui vont le long de la terre bien trois longueurs de câble que l'on nomme l'île Pelée; ils sont presque toujours sur l'eau si ce n'est de grande mer (f° 18). » Ces deux ouvrages se trouvent à la bibliothèque de la ville de Cherbourg.

En 1777, MM. Decaux et de Ricard firent le premier plan du fort actuel, qui fut terminé en 1784.

En 1780, une école de canonniers garde-côtes existait à Tourlaville; elle avait pour commandant M. d'Héricy.

En 1824, un nommé Julin trouva au hameau Quevillon 50 médailles romaines. A la même époque, on découvrit 2 médailles d'or à la ferme du Maupas, et plusieurs autres médailles romaines en bronze aux Mielles et à la Pierre-Butée.

En 1829, on a trouvé près de la redoute des poids romains, des tuiles, des meules, des médailles et une épingle d'ivoire. Non loin de là il avait existé autrefois une chapelle dite de la *Madeleine*.

En 1831, on trouva sur la lande Saint-Maur beaucoup de baryte. L'ardoise des carrières de Tourlaville est excellente.

En la même année 1831, à la ferme de la Boissaye, dans la pièce de la Meulette, on découvrit des traces d'habitations, des tuiles romaines et des débris de meules.

En 1832, dans une pièce sablonneuse appartenant au sieur Godelle, et située proche de la redoute, on a recueilli une petite figurine en belle pierre ollaire et une meule romaine. La figurine est au cabinet de la ville de Cherbourg.

En 1834, en défrichant le bois des Meulettes, à la Boissaye, on a mis au jour des fondations à ciment romain, dont la partie supérieure était formée de briques posées à plat et cimentées. Un appartement qui fut déblayé avec soin dans cette construction, a offert beaucoup de petits compartiments de la même maçonnerie. Un côté de cette pièce avait 6 mètres de longueur. La tradition de la localité rapporte qu'une *route des Romains* venant par Sauxemesnil et par les Ecocheux, où elle croisait la route de l'Arche, arrivait à la Glacerie, et de là à Cherbourg.

Tourlaville donne, comme on le voit, des preuves de son ancienne importance. Aucun lieu de l'arrondissement de Cherbourg n'en offre une aussi grande quantité, notamment dans la partie qui est entre le hameau Quevillon, la redoute et le bassin du commerce. Cette série de découvertes a commencé en 1741, où, pour début, on mit à nu, en travaillant sur la pente de la montagne du Roule, un tombeau avec une urne, beaucoup de médailles et des ornements d'or. Dans les mêmes parages, on trouva une belle figurine en bronze qui enrichit aujourd'hui le cabinet

de la ville de Cherbourg, et ces hausse-cols d'or qui, tombés en des mains ignorantes, ont été fondus, à l'éternel regret des antiquaires. Beaucoup de traces romaines ont été découvertes dans la direction du lieu dit *Grand-camp*, où l'on remarque encore aujourd'hui les limites d'un camp très-vaste. De ce camp, la vue plane sur la baie de Cherbourg et sur le lieu où était probablement la station de *Coriallum*. Il y a 70 ans, un pavé romain long d'un kilomètre, et connu alors sous le nom de *Chaussée d'Adam*, passait dans les bois de la Pierre-Butée. Il a été détruit, en 1782, dans les défrichements faits par MM. Doumerc et Baillio, qui venaient d'acheter ces bois de la maison de Bourbon. Ce pavé se reliait à la voie romaine du vieux Cherbourg à Coutances, en passant par Sottevast.

On voit sur la lande St-Gabriel les restes d'un remarquable cromeleck. Je les ai dessinés en 1847. Il y a près du village de la Glacerie deux belles roches druidiques; on les nomme dans le pays la *Roque-Risbec* et la *Roque-Luce*. Au lieu dit la Fosse du Catel on reconnaît les traces d'un camp fort ancien d'où la vue domine au loin.

Le château de Tourlaville date en grande partie du XVI[e] siècle. Il appartient aujourd'hui à la famille Clerel de Tocqueville. M. Théodose du Moncel nous a donné, sous le titre de *Manoir de Tourlaville* (Paris, 1850, grand-aigle), un album fort intéressant qui contient les principales vues de ce curieux château et quelques-unes des déplorables scènes de féodalité dont il a été le théâtre.

Au XVII[e] siècle on comptait, parmi les notables de Tourlaville la famille de Guilotte Franquetot qui portait de gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnées de trois croissants d'or (1553).

Ces armes se voient encore dans une des salles du château de Tourlaville, où elles sont peintes sur les boiseries au milieu de diverses allégories dont la signification est perdue aujourd'hui. A la même époque, la famille de Hennot, qui portait de gueules au croissant d'argent avec trois étoiles d'or deux en chef et une en pointe, habitait aussi Tourlaville.

Il existe un cachet emblématique des amours incestueux de Marguerite Ravalet qui provient du cabinet de Robert de Franquetot, seigneur de Tourlaville en 1666, et cousin de ladite Marguerite. Suivant la combinaison de certaines dates, cette infortunée serait née au château de Tourlaville vers 1579, aurait été mariée à Jean Le Fauconnier, trésorier de France à Caen en 1594, âgée seulement de 15 ans, et aurait eu 24 ans au moment de son exécution en place de Grève à Paris en 1603, bien que le Journal de l'Estoille (tome XV, p. 369, Edit. Michaud-Poujoulat) lui attribue 20 ans en ladite année, à raison sans doute des apparences de son physique et de sa merveilleuse beauté.

Ceux qui aiment les menus détails biographiques en trouveront dans le *Journal de Pierre de l'Estoille*. — Rosset, *hist. tragiques de notre temps*, p. 112. — Delalande, *hist. des guerres de religion dans la Manche*, p. 324. Dans les *mém. de la société impériale académique de Cherbourg*, 1861, p. 40.

VIRANDEVILLE. — Au commencement du XIe siècle, Virandeville figurait dans la dot de Judith, femme de Richard II, duc de Normandie.

En mars 1276, Philippe III, roi de France, autorise le don, fait à l'abbaye de St-Sauveur, par le curé de

Virandeville, de deux boisseaux de froment, de deux pains et de deux gallines (1).

En 1312, il y avait un prieuré et deux foires à Virandeville (2). Le prieuré dépendait d'abord de l'abbaye de St-Sauveur et fut ensuite déclaré indépendant. Il avait été fondé, en 1197, par Roger, seigneur de Teurthéville-Hague, et mis sous l'invocation de la Sainte-Croix.

L'église de Virandeville avait pour patrons les abbés de St-Sauveur; elle est sous le vocable de saint Amand. En 1693, messire Simon Travers en était le curé. A la même époque, D. Jean Lair, bénédictin, y était prieur de Ste-Croix, nommé par l'abbé de Cormeilles.

Le nouveau château de Virandeville a été bâti par M. Lefèvre Deslondes, subdélégué de l'intendant de Caen à Valognes, en 1752. Il appartient aujourd'hui à M. Victor de Gouberville, qui a fait restaurer les restes du vieux château féodal. Un parc et des avenues magnifiques l'entourent.

Près du hameau de la Bellière, en un lieu nommé la *Morterue*, on a trouvé, en 1832, une grande quantité de briques et de poteries romaines.

On comptait autrefois, parmi les habitants notables de Virandeville, Guillaume du Saussay, seigneur en 1401, portant d'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermines sans nombre; Collin et Guillaume Bazan, seigneurs de 1435 à 1533; Gilles Simon, seigneur en 1666, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent; la famille de Goü-

(1) *Cartulaire normand de Philippe-Auguste*, n° 884, anno 1276-7, édité par M. L. Delisle, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, p. 209, col. 2.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 343.

berville qui portait de gueules à la croix neslée d'argent; la famille Dalidan, qui portait de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or. Un membre de cette dernière famille, chef de bataillon au 10e de ligne, est mort glorieusement à Inkerman en 1855.

CANTON DE ST-PIERRE-ÉGLISE.

ANGOVILLE-EN-SAIRE. — L'ancien nom de cette commune, qui ne compte que 77 habitants, est *Angovilla*. Son église, sous le vocable de Notre-Dame, lui fut cédée, en 1236, par Hugues de Morville, quarante-septième évêque de Coutances.

BRILLEVAST. — L'ancien nom de cette commune est *Brilievadum* ou *Berolvast*, suivant une charte de Richard 1er, datée de 1196. La carte de Stapleton intitulée : *Tabula Normanniæ sub regibus Angliæ*, ne comprend pas le nom de Brillevast, bien qu'elle présente le bois de Blanqueville, *Blanchevilla*, qui est dans sa circonscription et dans celle de Gonneville (1).

L'église de Brillevast est sous le vocable de saint Martin; elle avait pour patrons les abbés de Montebourg.

Par une charte d'avril 1256, saint Louis, se trouvant à Avranches, autorisa deux moines de l'abbaye de Cérisy à se réunir au lieu dit de *Barnavast* à Brillevast, et à y vivre suivant la règle de leur ordre (2).

A Dalbec, on remarque encore quelques traces d'une route pavée très-ancienne qui devait conduire des moulins de Barnevast à Fermanville. Il est ques-

(1) Voyez cette carte en tête des *Grands-Rôles de l'Echiquier de Normandie*, édit. de MM. Léchaudé-d'Anisy et Charma, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t XVI.

(2) *Cartulaire de Cérisy*, registre N des *Transcripta*, f° 144

tion de cette voie dans une enquête faite par Richard Lhermitte, seigneur da Brillevast, en 1588.

A la Plante-du-Couret, on a trouvé beaucoup de tuiles romaines.

Au XVIe siècle, on comptait parmi les notables habitants de Brillevast la famille Legardeur de Croysilles, qui portait de gueules au lion d'argent armé et lampassé d'or, tenant une croix d'or croisetée.

L'église de Brillevast ne paraît pas ancienne. D'après un contrat du 10 novembre 1639, Meaux-Gréard, sieur de la Champagne, fit bâtir le clocher à ses frais, ainsi que la chapelle voûtée dédiée aux saints Roch et Adrien. Il donna en outre un calice d'argent, des chandeliers, une chasuble, un parement d'autel de satin à fleurs. Il ajoute à ce don des nappes, un coffre de chêne, des bancs, une lampe et deux burettes d'étain. L'acte constatant ces dons fut passé ledit jour devant Gilles Vastel, tabellion à Saint-Sauveur-le-Vicomte pour le siége du Val-de-Saire. Nous remarquons une autre chapelle, sous le vocable de saint Sébastien, fondée en 1699, suivant contrat passé le 5 juin de ladite année devant Levalloye, tabellion à Teurthéville-Bocage. Cette fondation fut faite par René Lelouey, sieur des Tillans, et par un sieur Desmares-Lelouey, son parent. Ils donnèrent à cette chapelle 40 vergées de terre à la condition que l'ecclésiastique qui jouirait de cette concession célébrerait trois messes chaque semaine et dirait en sus un *libera* et un *de profondis* sur la tombe du donateur dans le cimetière de Brillevast. Il stipula de plus que ledit ecclésiastique et ses successeurs diraient à perpétuité trois messes hautes chaque année. René Lelouey se réservait de nommer le chapelain de ladite chapelle. En 1752, M. Legardeur de Croysilles, lieute-

nant criminel au baillage de Caen, devint patron de la chapelle de Saint-Sébastien, comme acquéreur du fief du Mouchel, dont les biens de ladite chapelle étaient un démembrement. La terre du Mouchel avait été vendue à M. de Croysilles par Pierre Dumesnildot, sieur de Sainctot, le 30 mars 1752. Elle appartient aujourd'hui à Mme veuve Morin, née de Croysilles, et à sa sœur Mme de Riencourt.

Le clocher de Brillevast n'a rien de remarquable. On lit sur la cloche une inscription d'où il résulte que cette cloche a eu en 1713 pour parrain M. Charles Jallot de Beaumont, seigneur de Brillevast, à cause de sa femme Marie Suzanne de Hennot. Les seigneurs de Brillevast nommaient au prieuré de Saint-Joseph, à Théville, et le prieur leur payait chaque année une rente de 3 livres 15 sols tournois.

Le 27 mars 1776, les commissaires du Roi cédèrent aux habitants de Brillevast 113 acres de landes sur cette commune.

La famille de Croysilles possède non loin de l'église un château dans une position fraîche et agréable.

CARNEVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Carnevilla*. Son église est romane et sous l'invocation de saint Martin. Les seigneurs du lieu en avaient le patronage, ainsi que celui de la chapelle St-Sanson.

En 1222, Philippe-Auguste donna à Jean Tristan, son valet de chambre, la terre de Galon de Montigny, à Carneville (1).

En 1471, la famille Lefort, qui portait d'argent au croissant de gueules mis en cœur, accompagné de trois

(1) Voyez *Cartulaire de Philippe-Auguste Louis VIII et Philippe le-Hardi*, édit. Léopold Delisle, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e part., p. 47.

merlettes de sable, avait le château de Carneville qui appartient aujourd'hui à la famille de Lahougue.

La lande de Carneville possède un menhir qui est classé au nombre des monuments historiques.

En 1666, ce fief passa dans la famille Simon, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent. Un membre de cette famille, M. Simon de Carneville, servait à l'armée de Condé; il mourut, vers 1817, avec le titre honorifique de lieutenant-général.

Canteloup. — L'ancien nom de cette commune est *Cantulupus*.

Son église est sous l'invocation de saint Martin; les abbés de Montebourg en étaient les patrons.

Les Grands Rôles de l'Echiquier de Normandie donnent, à la date de 1356, et à la cote XXIV, le nom d'un habitant de Canteloup, nommé Richard, qui paya une amende de x sols, *sodilos*, pour clameur de haro indûment proférée. On trouve, au chapitre LIV de la *Vieille Coutume de Normandie*, l'énumération des cas où le cri de haro pouvait être raisonnablement poussé : « Non enim debet exclamari nisi in discrimine criminoso : ad ignem, vel ad latronem, homicidium, vel roberiam, vel in aliqua hujus modi imminenti periculo » (1).

On comptait, au XVIIIe siècle, parmi les notables habitants de Canteloup M. de Hennot du Coudray, qui portait d'or à l'aigle de sable becquée et onglée d'azur; la famille du Rozel, qui portait d'argent à trois

(1) Voyez sur cette question, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, p. 93, col. 2, une note de M. Charma, et *Ibid.*, t. XIX, p. 137 et suiv. l'article de M. Le Héricher.

roseaux de sinople à fleur de sable; et celle de Lamache, qui portait d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et d'une main d'argent ornée d'une masse d'or en pointe. Un membre de cette famille a été pendant longtemps médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

La collection de Bréquigny contient une lettre de Henri V, roi d'Angleterre, du 28 septembre 1421, à Jean de Assheton, bailli du Cotentin, pour lui donner l'ordre de démolir le château de Canteloup.

Clitourps. — L'église de Clitourps, qui est sous l'invocation de Notre-Dame, fut donnée au chapitre de Coutances par Simon, fils de Roger, en présence du roi d'Angleterre, Henri Beauclerc, en 1120.

Sur les fonts baptismaux de cette église on lit: IHS RPS (Jhesus Xhristus). Ces six lettres sont en gothique et remontent peut-être au temps de Jean d'Essey, évêque de Coutances. Cette conjecture est d'autant plus plausible, que ce prélat a joui pendant longtemps du manoir de Torgistourps, situé à Clitourps. Dans le cartulaire de Saint-Sauveur (f° 95), on trouve une charte de 1238 par laquelle Hugues de Morville, évêque de Coutances, atteste que les religieux de ladite abbaye abandonnèrent à Jean d'Essey, alors archidiacre du Cotentin, le manoir de Torgistourps, moyennant 100 sols de rente.

Il y avait aussi un prieuré à Clitoups. Il était sous le vocable de saint Michel et avait été fondé, au XIIIe siècle, par Henri II, roi d'Angleterre. Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur, ainsi qu'il résulte des passages suivants extraits des Rôles de l'Echiquier de Normandie : « Robert de Tregot rend compte d'une quittance de 7 sols donnée par l'abbé de Saint-Sauveur pour Torgistorp. Le même rend compte

d'une quittance d'une mesure d'avoine due par la terre de Torgistorp auxdits abbés. (1) »

Une voie ferrée, qui paraissait d'origine romaine, traversait autrefois Clitourps, ainsi que l'atteste l'extrait suivant d'une concession faite en 1213 par Raoul à Robert de la Vallée : « Notum sit presentibus et futuris quod ego Radulphus filius Amalrici dedi et concessi Roberto de Valle pro servicio et homagio suo terram quam de patre meo pater ipsius Roberti tenuerat sicut se extendit in longum *Vico petroso* usque ad rivulum doiti de mara (ruisseau du Petit-Vey ?) versus Grainthevilla (Grontreville ?) et sicut precleditur limitibus terre Jordani Lepetevin veteris, et ut hec mea donatio, etc. Actum anno Domini 1213 mense aprilis. (2) »

En 1345, le 12 août, le lieutenant du grand bailli du Cotentin adjugea à Colin Lepicard, de Barfleur, les biens situés à Clitourps échus au roi par suite d'une forfaiture de feu Guillaume Bahans, chevalier. (3)

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Clitourps Pierre d'Osber, en 1485 (4), et Lefèvre de Graintheville, qui portait d'azur à la fasce d'or accompagnée de deux croix fleurdelisées d'or en chef, et en pointe une rose d'argent (1576). Jean Lehéricher était curé de Clitourps et notaire apostolique de Valognes en 1692.

En 1766, messire Jean-Baptiste Queslin, seigneur des Mesières, était bailli de Clitourps et avocat au

(1) *Magnus rotulus Scaccarii Normanniæ anno DMCVCXIII*, membrane 13, édit. Léchaudé-d'Ansiny et A. Charma, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t XVI, 4e partie. p 71, col. 1 et 2.

(2) Archives de la Manche.

(3) *Trésor des Chartes*, registre LXXV.

(4) *Historia Harcuriana*, fo 2068.

parlement de Normandie, ainsi qu'il résulte d'une mention faite sur la cloche de l'église de Barfleur à cette époque.

Clitourps possède un château qui appartient à la famille de Blangy.

COSQUEVILLE. — L'église est sous l'invocation de Notre-Dame. La nef est romane et son clocher octogone portait naguère encore l'écusson des d'Argouges, qui est écartelé d'or et d'azur avec trois quintefeuilles de sable.

Avant 1289, les dîmes de Cosqueville appartenaient aux abbés du Mont-St-Michel, car nous trouvons dans Toustain de Billy (1) qu'en cette année un arrangement eut lieu entre ladite abbaye et les curés de cette paroisse.

La famille d'Argouges, près Bayeux, possédait, au XIVe siècle, un fief fort important à Cosqueville. Nous notons un Olivier Tesson qui fut présenté à l'évêque comme curé, en 1378, par Guillaume d'Argouges, chevalier et patron du lieu.

Au triage des Hommets, près de la mare de Vrasville, dans une pièce de terre nommée la *Renardière*, on trouva, en 1835, un grand nombre d'outils en fer ayant servi à battre monnaie. Ils consistaient en pinces, marteaux, cuillers et enclumes. Parmi ces outils, on découvrit une assez grande quantité de pièces d'essai à l'effigie de Philippe VI, qui régna de 1328 à 1350,

Plusieurs roches, maintenant submergées, semblent rappeler, par leur dénomination, d'anciennes invasions de la mer sur la côte de Cosqueville. Le rocher du *Vic* dénoterait peut-être l'emplacement d'un *vicus*

(1) *Histoire des évêques de Coutances*, ms conservé à la bibliothèque de Cherbourg, f° 37.

romain. Plus loin, on remarque sur un autre rocher, nommé les *Roches du Bourg*, des troncs de chênes fort vieux.

Avant 1786, Cosqueville possédait plusieurs menhirs que les travaux de l'Etat à Cherbourg ont détruits pour les utiliser comme pierres de granit.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Cosqueville les familles de Hennot (1528), qui portait de gueules à trois étoiles d'or et au croissant d'argent en abîme; de Duhommel (1552), qui portait d'argent au sautoir d'azur, et qui s'allia, en 1593, aux d'Argouges; de Le Sens de la Duquerie, qui portait de gueules au chevron d'or accompagné de trois encensoirs d'argent; d'Espinoze, qui portait d'argent à l'aigle de sable becquée et onglée d'or, combattant contre un dragon de sable de même armé et lampassé d'or (Espagne); de Simon de Montreuil-Renouville, qui portait d'azur à la croix d'argent chargée de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent.

Cosqueville possède un château qui appartient à Mme la baronne d'Espinoze, née de Wismes.

FERMANVILLE. — Sur une élévation voisine du hameau du Perrey on remarque une douzaine de ravins symétriques, disposés sur trois rangs, et aujourd'hui remplis de débris de tuiles romaines. On trouve en Angleterre des excavations semblables, dans lesquelles sir Cott Hoare (1) voit des vestiges de camps romains ou saxons. Non loin de ce hameau on découvrit, en 1852, une vingtaine de coins en bronze.

En 1176, Henri II, dixième duc de Normandie, partant d'Angleterre, vient débarquer au Kapel-Vic,

(1) *Histoire du sud du Wiltshire*, p. 321; Londres, 1810.

aujourd'hui Caplévi (1). Il est probable que ce souverain aborda au hameau du Perrey, qui est au fond du petit havre de Caplévi. Ce lieu de débarquement dut être connu des Romains, car on y trouve des traces d'habitations et beaucoup de tuiles romaines dans les pièces de terre dites la *Paillote,* les *Campagnes* et le *Coin-du-Mur*.

Vers 1820, on découvrit à Fermanville, en un lieu nommé la *Mondraie*, dans la direction de la mer, un bout de route pavée, large de 5 mètres. Huit ans plus tard, on trouva dans un champ nommé le *Longclos* un autre pavé, long de 21 mètres et large de 7, formé alternativement de carreaux de pierre calcaire et de briques. A l'une des extrémités de ce pavé on reconnaissait encore les restes d'un four en briques.

Sur une éminence de cette commune il existait autrefois un très-vieux château, appelé dans le pays le *Castel de la Mondraie*; il a laissé son nom à cette éminence.

On comptait parmi les notables habitants Jean et Olivier de Pirou, seigneurs et patrons en 1523 et 1562 (2); Pierre Davy, marquis d'Amfreville (1692), qui portait d'azur au chevrou d'or accompagné de trois harpes de même métal; M. Avice (1789), qui portait d'azur à l'épée d'argent en pal, accompagnée de trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe. L'ancien château existe encore et appartient à M. Houyvet.

En 1783 on creusa un petit port à Fermanville.

GATTEVILLE. — Suivant une charte latine du roi d'Angleterre Henri III, en date de mars 1268, concession est faite à l'abbaye de Montebourg du côté droit

(1) *Historiens des Gaules et de la France*. t. XIII. p. 171.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 191.

de tous les poissons à lard qui échoueraient ou qui seraient pris entre les confins de l'évêché de Coutances et l'église de Gatteville, sur le fief de Gautier Broc, avec toutes les redevances et dîmes y affectées. Cette donation ne fut pas maintenue; car nous retrouvons au *Livre blanc*, f° 49, que, pendant le XIVe siècle, l'église de Gatteville était sous la dépendance des chanoines de Coutances et des abbés du Vœu de Cherbourg. Il y avait alors deux cures auxquelles ces chapitre nommaient séparément. Le 24 septembre 1695 une confrairie de l'adoration perpétuelle fut fondée et dotée en cette église par Jacqueline Paille, femme de Thomas Goubert. L'évêque de Coutances, Charles de Lomenic, approuva cette fondation le 30 novembre suivant, M. de Courseules étant prieur de Gatteville.

En 1372, Robert Bazan, de Virandeville, se rendit adjudicataire, par suite de décret, du fief de Gatteville, qui avait été saisi sur le seigneur du lieu. L'année suivante, Colin Bazan, fils de Robert, épousa Jeannette de Gatteville, fille dudit seigneur dépossédé, et adopta pour lui et les siens les armes de Jeannette, qui étaient d'azur à deux jumelles d'argent surmontées d'un lion de même passant, armé, lampassé et couronné d'or. Leur fils Nicolas épousa Guillemette, fille de Jean de Beuzeville-sur-le-Vey. Le fief de Gatteville demeura dans la famille Bazan (1) jusqu'au milieu du XVIe siècle, époque à laquelle il passa dans la famille Le Tellier de la Luthumière. Nous avons sous les yeux un bail par lequel ce dernier afferme ledit domaine, en 1575, à un nommé Jacques Bourel. Nous notons, comme autre pièce justificative de propriété, une lettre du 10 mars 1615, par laquelle un

(1) Cette famille avait un hôtel situé à Valognes, rue de Poterie; il est occupé aujourd'hui par l'auberge du Grand-Turc.

La Luthumière, seigneur de Gatteville, écrit à M. de Crosville, de Gouberville, pour convenir du jour de la *rompure* de la mare de Gattemare. Henri de Matignon, ayant épousé une héritière des Le Tellier de la Luthumière, devint propriétaire du fief de Gatteville, dont il rendit aveu au roi Louis-le-Grand en 1678. Sa veuve présenta le même aveu en 1685. M. le duc de Valentinois-Matignon vendit, en 1747, ce domaine à M. Hoock, qui l'a transmis à sa descendance, représentée aujourd'hui par MM. de Saincenne et de Gérando.

L'église de Gatteville date du XIIe siècle; elle avait autrefois pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg, qui, en cette qualité, touchaient encore, en 1753, les petites dîmes de cette paroisse, affermées au prix de 1,580 livres. Elle est sous le vocable de saint Pierre. On y voit trois inscriptions : l'une, qui est dans le chœur, porte ces mots en caractères gothiques : PRIEZ POUR LES BIENFAITEURS DES ÇÉANS; les deux autres, qui sont près de l'autel de la Vierge, ont été martelées. Non loin de cette église est une petite chapelle fort ancienne, dédiée à la mère de Dieu. Cette chapelle n'est ouverte qu'à certaines fêtes de l'année.

Gatteville possédait aussi un prieuré dont les bâtiments existent sur la place de l'église. Ce prieuré, qui était à la nomination du Chapitre de Coutances, sur présentation royale, valait 6,000 livres de revenu, en y comprenant les grandes dîmes. Avant 1789, un abbé de Saint-James, ancien capitaine de dragons, qui avait servi avec distinction aux journées de Fontenoy et de Lawfelt, en était titulaire.

Il existe à Gatteville une ancienne ferme connue sous le nom de Broc. C'était probablement la rési-

dence de ce Gautier Broc que nous avons cité plus haut à la date de 1268. On y voyait jadis une chapelle domestique dédiée à St-Gorgon, suivant une inscription murale de 1519.

Devant la porte à créneaux de granit de cette ferme on remarque un poirier séculaire, appelé vulgairement le *Poirier de chicane*. Ce vieil arbre aurait-il par hasard quelque chose de commun avec le chêne de Vincennes, sous lequel Louis IX rendait la justice ?

Autour de l'église de Gatteville on a trouvé beaucoup de cercueils creusés dans le roc granitique, et qui devaient remonter au XIIIe et au XIVe siècles. Parmi eux on remarque la pierre tumulaire de M. Loysel, docteur en droit et auteur de l'ouvrage intitulé : *usages et réglements locaux de l'arrondissement de Cherbourg*, ouvrage devenu très-rare.

Au village de Denneville, en démolissant une vieille cheminée dans une ferme appartenant aux familles Godheult et Loysel, on découvrit, il y a 35 ans, une série d'anciennes monnaies d'or, dont les plus récentes étaient de Louis XIII.

Il y a à Gatteville deux phares qui sont visités chaque année par les touristes. Le plus grand a 72 mètres d'élévation et une portée de 22 milles.

On comptait autrefois dans cette commune, parmi ses notables habitants, M. de Hennot (1666), qui portait de gueules au croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or; M. Hoock, capitaine au régiment de Fitz-Jams, cavalerie Irlandaise (1747); M. de Bonvalet, sieur de Durécu (1789). Nicolas Daireaux, publiciste et ancien proviseur du lycée Charlemagne, à Paris, est né à Gatteville le 31 juillet 1759.

GONNEVILLE. — L'église de Gonneville est sous le vocable de saint Martin; l'abbaye de Montebourg en avait le patronage et en touchait les dîmes, que lui

avait données Guillaume de Reviers, seigneur du lieu et premier abbé de Montebourg, en 1090 (I).

Vers la même époque, un Hugo, écuyer du comte de Gloucestre, est présenté comme seigneur de Gonneville (2); on nomme encore un Hamelin de Goneville « qui tenet (c'est-à-dire du seigneur précité) feodum 1 militis. (3) »

On voit à Gonneville les restes d'un château fort qui conserve encore quelques tours et son donjon. C'était une construction importante pendant les guerres de la Ligue. Possédé, en 1300, par la famille de Montauban, originaire de Picardie, il fut, pendant l'occupation anglaise, donné à Thomas Burch, chevalier, et passa ensuite aux mains des familles Jallot et Mesnil-Eury. En 1789, cette châtellenie, qui avait été érigée en marquisat, par Louis XV, appartenait à la famille de Berruyer; elle est aujourd'hui la propriété de la famille de Chivré.

Suivant le registre du roi d'Angleterre Henri V, recueilli par Vautier (f° 47), Jean-sans-Terre séjourna au château de Gonneville, en 1203.

Au hameau dit les *Ronches* on a découvert les traces d'une voie romaine qui devait conduire de Caplévi à la forêt de Barnavast, où il y avait une station qui rappelle ces *Oppida* décrits par César et ces antiques forêts où, au IV° siècle, les populations se fortifiaient pour éviter la fureur des barbares.

Gonneville a été le berceau d'une famille qui a fourni à la France plusieurs officiers généraux d'un mérite distingué. M. d'Abovillle (Julien), lieutenant-général, né à Gonneville en 1687, mort à la Fère en

(1) *Livre noir de l'évêché de Coutances*, f° 66.

(2) *Ibid.*, article *Cloucestershire*, f° 164.

(3) *Ibid.*, f° 465.

1773, s'était fait remarquer à Fontenoy et à Raucoux. Son fils, le général de division d'Aboville, comte de l'empire, fut nommé sénateur le 27 fructidor an X. L'aîné de ses fils, M. le baron d'Aboville, était général de brigade dans l'artillerie, en 1809, et le puîné, également général de brigade dans la même arme, défendit vaillamment la Fère en 1815. M. l'amiral Eugène d'Aboville était de cette famille.

M. Jouanne (François), auteur des *Etrennes mignonnes*, qui parurent pour la première fois à Paris en 1724, naquit à Gonneville en 1680. Il mourut à Paris en 1741, après avoir fait plusieurs legs d'utilité publique à sa commune natale.

On note parmi les familles remarquables qui ont habité Gonneville à différentes époques, les maisons de Reviers-Vernon (1100), de Montauban (1300), qui portait de gueules à six losanges d'or vidés au lambel d'azur; de Burch, en Angleterre (1418); de Jallot, qui portait d'azur au chevron d'argent chargé de trois merlettes d'azur et de trois trèfles d'or; de Mesnil-Eury, qui portait d'argent fretté de sable; d'Aboville, qui portait de sinople à une maison d'argent; de Bérenger, qui portait de gueules à deux aigles d'argent renversées l'une sur l'autre, becquées et onglées d'or; de Berruyer, homme de lettres, fils de M. le général de division Berruyer, inspecteur de la cavalerie de l'armée d'Italie, mort, vers 1805, gouverneur de l'hôtel des Invalides, à Paris.

Les forges de la Chatellerie, vendues en 1793, ont été dans la suite transformées en filature à moteur hydraulique pour les cotons vendus à Rouen.

Gouberville. — L'église de Gouberville est sous le vocable de Notre-Dame; elle eut pour curés, en 1667, Etienne Benoist, et, en 1695, Jean Davy, qui était notaire apostolique de Valognes.

Le château ou manoir de Gouberville ne paraît pas ancien. Non loin de son avenue coule la petite rivière de la Couplière, qui a son embouchure dans la mare de Gatteville, dont une partie est située sur le territoire de Gouberville.

En 1626, Jehan de Crosville, qui portait d'argent à la croix de neuf carreaux de gueules, rendit aveu à Louis XIII pour le fief seigneurial de Gouberville, qu'en 1789 nous trouvons aux mains de la famille Jallot, suivant procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres, réunie en l'église de Coutances le 16 mars de ladite année.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Gouberville la famille du Saussay, qui portait d'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermines sans nombre, et M. Lemperière, qui portait de gueules au pot d'argent et au rosier de sinople à rose d'argent.

La commune de Gouberville ne compte aujourd'hui que 348 habitants. Le château appartient à la famille Dumesnildot.

Le Theil. — L'ancien nom du Theil est *Tilia*. Son église est sous le vocable de sainte Marguerite; elle avait pour patrons, en premier lieu, les abbés du Vœu de Cherbourg, et ensuite MM. de la Roque, qui portaient d'azur à trois fasces d'argent.

Autrefois un camp romain occupait une partie de la forêt de Barnavast. Il existait, au XIII[e] siècle, une vacherie dans cette même forêt, ainsi qu'il résulte d'une charte de Henri I[er], roi d'Angleterre, datée de mars 1268 : « Vaccariam de Barnewast et 30 acras terre quas Ricardus de Lestre babuit in Cœres ad donationem Ricardi de Reviers. » On sait qu'au moyen-âge les grandes vacheries étaient toujours situées sur la lisière des bois.

En 1806, on trouva sur la ferme de Quenalaie, appartenant à la famille Loysel, de Cherbourg, une grande quantité de tuiles romaines. Près du ruisseau de Querbec, sur la lisière du bois du Coudray, on remarque plusieurs tumuli gaulois. En 1835, entre le hameau Doucet et la forêt de Barnavast, on trouva un Domitien d'or avec un revers fort rare, qui a été acheté par M. de Gerville, de Valognes. La commune du Theil compte 921 habitants.

Le Vast. — L'église du Vast est sous le vocable de Notre-Dame. Les abbés du Val-Richer en avaient le patronage, par suite d'une donation que leur en avait faite un évêque de Coutances, en 1184.

Nous trouvons dans les *Rôles normands*, à la date de 1420, que le roi Henri V donna à Heyne, chevalier anglais, le domaine du Vast après l'avoir confisqué sur Philippe de Vierville. La famille de Vierville rentra en possession de cette terre en 1523, et la conserva encore pendant un siècle (1).

En 1692, Christophe Mignot était curé du Vast et notaire apostolique.

En 1807, une importante filature a été fondée au Vast par MM. Fontenilliat, et appartient aujourd'hui à son gendre, M. de la Germonière, conseiller général et député de la Manche au Corps législatif. Son fils, M. Edmond de la Germonière, dirige habituellement cet important établissement, ainsi qu'une minoterie hydraulique.

Maupertus. — L'ancien nom de cette commune est *Malpertusus* ou *Maupassage*. Au livre noir de l'Echiquier, f° 240, nous trouvons la mention d'un « Robertus de Malpertus qui tenet [feodum] 1 mil [itis] in Essex. »

(1) *Historia Harcuriana*, f° 1072.

L'église est sous le vocable de saint Martin. Vers 1148, Henry, comte de Bessin, en avait donné le patronage à l'abbaye de Longues (diocèse de Bayeux). Cette abbaye avait plus de 40,000 livres de revenu. Messire Philippe Dubosc était curé de Maupertus en 1692.

Le fief seignenrial de Maupertus, après avoir appartenu longtemps à la famille Jallot, passa dans celle de Laugaunay avec Suzanne Jallot, en 1662.

Il existe à Maupertus une ancienne vigie romaine connue actuellement sous le nom de *Grand-Câtel*, et qui, au moyen-âge, a dû être transformée en château fort. On y remarque encore un retranchement de 9 mètres environ de longueur. Non loin de là on trouva, en 1788, plus de 80 médailles du Haut-Empire.

On comptait autrefois parmi les notables habitants ou propriétaires de Maupertus, Charles de Longaunay, gouverneur de la ville de Carentan, et un autre Charles de Longaunay, neveu du premier, grand doyen de l'église de Bayeux en 1666. Ils portaient d'azur à la croix de St-André d'argent.

Un menhir existe sur cette commune de 273 habitants. Près du cours d'eau nommé le Doux-Riant, une vaste construction a conservé le nom de manoir.

NÉVILLE. — L'église de Néville (*Nigelli villa*) est sous l'invocation de saint Martin; elle avait autrefois pour patrons les abbés de Montebourg. Sa nef est romane.

Au XIIe siècle, Guillaume Lemoine fonda dans cette paroisse un prieuré dont dépendaient les églises de Réthoville, Angoville, Varouville, la mare de Néville et plusieurs moulins. Les abbés de Montebourg nommaient à ce prieuré.

En 1289, le 25 septembre, Richard, abbé de Mon-

tebourg, et dame Silvestre, veuve de Richard de Tollevast, transigèrent au sujet de la propriété de la mare de Néville (1).

En 1590, la commune de Néville, qui, avec quelques paroisses voisines, avait embrassé ardemment le parti de la Ligue, fit sa soumission au parti royal et envoya deux otages au château de Cherbourg.

Il existe une fontaine dite de Saint-Benoît, dont les eaux passent, dans le canton, pour avoir une grande vertu curative.

En une pièce de terre nommée le *Pendant*, on a découvert un reste de pavé maçonné, long de 11 mètres et large de 5. Dans les champs dits les *Abbayes*, on voit encore des fondations très-anciennes qui présentent des divisions de cellules de 2 mètres carrés, et dans le triage nommé les *Cimetières*, on remarque, en grand nombre, des vestiges d'habitations et de cercueils de tuf.

En 1666, la famille de Pierrepont, qui portait palé d'azur et d'or de sept pièces au chef de gueules, habitait Néville.

Réthoville. — L'église de Réthoville est sous le vocable de saint Martin; elle avait anciennement pour patrons les abbés de Montebourg; Robert Chardine en était curé sous la date de 1692.

En 1419, Henri V, roi d'Angleterre, confisqua le fief seigneurial de Réthoville sur Guillaume Desloges, qui était resté fidèle au roi de France, pour le donner à Thomas Baston, chevalier anglais (2). Desloges ne rentra dans son fief qu'en vertu d'un acte ordonné par Charles VII et passé aux Assises de Flottemanville, le

(1) *Cartulaire du prieure de Néville*, f° 9, aux archives de la Manche.

(2) *Historia Hercuriana*, t. IV, p. 2091.

4 novembre 1450, par Robert Jossel, lieutenant au bailliage du Cotentin à Valognes (1).

Il existe à Réthoville, sur le bord de la mer, un fort construit sous Louis XVI, avec des matériaux retirés du lieu dit les *Abbayes* à Néville.

On a trouvé à diverses époques, dans les terrains compris entre les églises de Réthoville et de Vrasville, une grande quantité de coins en bronze.

En 1666, on comptait au nombre des notables habitants de Réthoville, Christophe Le Verrier, qui portait d'or au lion d'azur rampant armé et lampassé de gueules au chef de gueules chargé de trois besants d'or et à l'épée couronnée d'or, à la lame d'argent, accostée de deux fleurs de lis d'or. La famille Le Verrier se rattachait par Denise Duchemin à celle de la Pucelle d'Orléans.

Saint-Pierre-Eglise. — L'église est sous le vocable de saint Pierre; sa nef conserve encore quelques beaux restes d'architecture romane. Avant 1665. il y existait deux curés. En 1250, suivant le Livre noir de l'évêché de Coutances, il y avait de plus à St-Pierre deux patrons laïques, Robert de Clamorgan pour une moitié, et Robert Nerbonne pour l'autre : « Et sunt ibi duo rectores et percipiunt quidlibet in portione sui patroni. »

Guillaume de Saint-Pierre, plus communément appelé Guillaume de Saint-Pair. écrivain du XIII[e] siècle, naquit à Saint-Pierre-Eglise. Il est l'auteur d'un poème en vers de huit syllabes intitulé *Roman du Mont-St-Michel* (2).

(1) Chantereyne, *Histoire manuscrite des baillis du Cotentin*, conservée aux archives de la Société impériale académique de Cherbourg.

(2) La société des antiquaires de Normandie vient de le publier dans son XX[e] volume. p. 509 et suiv ; édit. Francisque-Michel. Voyez sur ce poète la notice de M. E. de Beaurepaire, dans les mêmes *Mémoires*, t. XIX, p. 227-253.

En 1307, Jean de Clamorgan, prêtre, recteur de Saint-Pierre, signe le contrat de mariage de sa nièce, Jeanne de Clamorgan, avec le chevalier Guillaume d'Argouges.

En 1434, Raoul Lesage, chevalier de St-Pierre-Eglise, fonde la chapelle de saint Gabriel en l'église de Valognes. L'acte de cette fondation reproduit le nom des ancêtres de Jeanne Dauvin, femme du fondateur. Ils se nommaient Piquet, et avaient le fief seigneurial de Saint-Pierre par mariage avec une héritière des Clamorgan (1).

En 1485, Pierre Osber était châtelain de St-Pierre-Eglise (2).

En 1595, Nicolas Castel de Saint-Pierre, nommé par le duc de Montpensier, colonel des garde-côtes du Val-de-Saire, se distingua, sous les ordres du marquis de Canisy, à la prise du fort de Tatihou, dans lequel le ligueur Michel de Raffoville, lieutenant de Dutourps, s'était enfermé.

Au temps de la Ligue, le château de Saint-Pierre avait pont-levis et fossés. Il fut brûlé par les Ligueurs qui voulaient punir le châtelain, Richard Castel, d'avoir pris parti pour le roi. On trouve la preuve de ce fait dans un arrêt du parlement de Rouen du 2 avril 1597, qui condamne Raffoville à payer une amende de 6,000 écus d'or à Nicolas Castel, fils dudit Richard, pour la reconstruction du château.

En 1666, Charles Castel, qui, en 1644, avait fait ériger en baronnie le fief de Saint-Pierre-Eglise, acheta la charge de grand bailli du Cotentin et le patronage de Hautmoitier, qu'il donna plus tard à

(1) Duhouguet, *Recueil de chartes*, f° 76; Collection de M. de Gerville.

(2) *Historia Harcuriana*, t. IV, f° 2008.

l'Hôtel-Dieu de Saint-Lo, en échange d'une partie de celui de Saint-Pierre. Il mourut sans enfants en 1675, et eut pour successeur Bon-Thomas Castel, qui fit ériger en marquisat la terre de Saint-Pierre.

L'abbé Charles-Irénée Castel naquit au château de Saint-Pierre-Eglise le 18 février 1658. Il fut aumônier de Madame et abbé de Tiron en 1702. Auteur d'un grand nombre d'écrits philosophiques, il avait été admis, en 1695, à l'Académie française, où il occupa le 10e fauteuil après Cordemoy. Il en fut exclu, pour avoir exalté, dans sa *Polysydonie*, la manière de gouverner du régent en blâmant celle de Louis XIV. Cette exclusion fut à peu près unanime; un seul vote, celui de Fontenelle, protesta contre cette mesure violente (1); le duc d'Orléans ne voulut pas que le fauteuil fut occupé. Il demeura vacant jusqu'à la mort de l'abbé, arrivée à Paris le 29 avril 1743. Castel de Saint-Pierre portait partout cet esprit de réforme qui était le fond de son caractère. Nous avons de lui un *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues de l'Europe*, publié en 1730, où il donne un peu trop librement carrière à son génie. On sait comment il orthographiait les mots de notre langue : « Diqsionnaire, fransès, enquore, etc. (2). »

En 1710 mourut à Saint-Pierre-Eglise l'abbé Blondel, fils de Guillaume Blondel, seigneur de Digosville, qui, après avoir été, pendant 28 ans, curé de Saint-Pierre d'Allonne, fut transféré à Saint-Pierre-Eglise par Mgr de Loménie, sur les instances de M. de Saint-Pierre (3).

(1) Voyez A Charma. *Biographie de Fontenelle*, dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, pour l'année 1847, p. 268.

(2) Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 193.

(3) Trigan, *Vie de messire Pâté*, p. 448.

En 1766, le 17 mars, mourut et fut inhumé dans l'église de Valognes Bon-Henri Castel, marquis de Saint-Pierre, dernier rejeton de cette famille. Vers 1760, il avait fait démolir une grande partie de l'ancien château, pour construire celui qui existe aujourd'hui.

En 1816, on découvrit près de l'avenue de ce château, à une assez grande profondeur, trois urnes en terre grossière, à peu de distance les unes des autres, et couvertes d'une pierre plate. Ces urnes étaient pleines de cendre noire et d'os calcinés. Quelques années plus tard, on en trouva une autre toute semblable au hameau de Tesneville, dans une pièce nommée *Lépinette*, où l'on découvre encore aujourd'hui des tuiles romaines, et où la tradition orale place un ancien château. Dans une lande voisine on reconnaît un retranchement long de 20 mètres, d'où la vue s'étend et domine Fermanville jusqu'à Barfleur.

Saint-Pierre-Eglise possède deux menhirs remarquables : l'un situé à une petite distance au nord-ouest du bourg, l'autre vers la ferme de Hacouville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Saint-Pierre la famille Castel, qui portait de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or; celle de Marguerie, qui portait d'azur à trois marguerites d'argent, œilletées d'or au pied de sinople. Maximilien Le Vicomte, marquis de Blangy, chevalier de St-Louis, lieutenant-général des armées, fut le dernier des grands baillis du Cotentin, charge supprimée en 1789. Il portait d'azur à trois coquilles d'or, et avait succédé, en 1753, dans la charge de grand bailli à Henri Le Berseur de Fontenay, son oncle par alliance. M. de Chantereyne, secrétaire de la société royale académique de Cherbourg, lui avait dédié, en

1787, sa *Chronologie historique des grands baillis du Cotentin*, restée manuscrite.

Le château de Saint-Pierre appartient aujourd'hui à M[me] veuve de Choiseul d'Aillecourt, née Le Vicomte de Blangy.

THÉVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Thevilla*. Son église est sous le vocable de Notre-Dame; elle avait pour patrons les évêques de Coutances, par suite de l'achat de ce droit de patronage fait, dans le XI[e] siècle, par Geoffroy de Montbray (1). Pendant la domination anglaise, ce droit appartait au roi, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres de Henri V, en date de 1491, mentionnées aux rôles normands, t. 1, f° 268.

Il y avait aussi à Théville un prieuré dit de Saint-Joseph, qui était à la nomination des seigneurs de Brillevast.

On trouve, au f° 42 du Registre des fiefs, sous Philippe-Auguste, un Raoul de Théville qui devait au roi, à raison de son fief, trois soldats et demi.

Un Robert de Théville, qui portait d'argent à trois aigles de gueules, avait accompagné à la conquête de Jérusalem, en 1096, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, et Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine.

Il existait à Théville, au XVI[e] siècle, un château-fort qui ne manquait pas alors de célébrité. Il soutint pour la Ligue un siége qui dura longtemps. L'artillerie du château de Cherbourg dut y être conduite pour en hâter la reddition, qui eut lieu en 1591, sur l'ordre de Matignon. Le ligueur Dutourps en était châtelain et y était né. Il fut tué à Gonneville, en combattant

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 57.

pour son parti, dans la nuit du 22 décembre 1592. Sa tête fut exposée sur une des portes de Cherbourg jusqu'en 1689. Cette mort mit fin aux combats entre la Ligue et Henri IV dans le Val-de-Saire. Il existe aux Archives de la fabrique de Teurthéville-Bocage un manuscrit fort intéressant sur les guerres de cètte époque dans notre contrée.

Sur une petite lande voisine de la maison *Deschamps*, on remarque trois tombelles, dont la longueur moyenne est de 8 mètres. Sur une autre lande nommée les *Bruyères*, et située sur la lisière de Saint-Pierre-Eglise, est un retranchement cintré, long de 23 mètres et d'une hauteur moyenne de 6 mètres.

En 1837, on découvrit au hameau dit des *Ronches*, en un triage nommé les *Longs-Champs*, deux paires de meules d'origine romaine.

Le registre XIV de la Chambre des comptes de Normandie contient, à l'année 1597, des lettres patentes de Henri IV allouant à un sieur de Surenne, commandant l'artillerie royale, une somme de 5,000 écus pour payer les charrois d'artillerie faits pour les siéges d'Avranches et du manoir du Tourp, à Théville, où le ligueur Gouberville fut tué d'un boulet.

Mme Du Thot Hébert, née Le Sable, veuve d'un adjudant de place à Cherbourg, donna gratuitement sa maison de campagne à Théville pour y fonder une école communale.

TOCQUEVILLE. — Vers 1176, Richard de Bohon, évêque de Coutances, donne à l'abbaye de Montebourg le patronage de l'église de Tocqueville avec deux gerbes de la dîme. Guillaume de Tournebu, son successeur, confirme cette donation (1). En 1321, cette église, sous le vocable de saint Laurent, était passée

(1) *Cartulaire de Montebourg*, f° 32.

sous le patronage de Henri V, roi d'Angleterre, qui présentait à la cure (1). En 1464 et dans les années suivantes, ce patronage appartenait à Robin de Hannot et à Andrieu de Gonneville, seigneurs du lieu.

La quittance qui suit est extraite du *Fragmenta rotuli Normanniœ de anno regni Johannis quinto*. Cette pièce doit correspondre à l'an 1203, lorsque les Anglais, obligés d'abandonner la Normandie, furent dépossédés par Philippe-Auguste des fiefs dont ils jouissaient sur le continent, en vertu de donations antérieures de Jean-sans-Terre. « Le roi, aux barons de l'Echiquier de Caen : Nous avons examiné les lettres expédiées à Nicolas de Tocqueville en cette forme : Jean, par la grâce de Dieu, etc., à Raoul Taxon, sénéchal de Normandie et de l'abbaye de Caen : Vous apprendrez que Robert de Wancy a reçu de Nicolas de Tocqueville 50 marcs d'argent sur les 100 marcs qu'il nous devait et dont nous le tenons quitte. Fait en présence du comte Guillaume, sénéchal de Windsor, le 15 avril (2). »

En l'an 1220, Robert d'Aigneaux donne à l'abbaye de St-Sauveur deux pièces de terre situées à Tocqueville, près le hameau d'Auville, et nommées, l'une les *Baclordes*, l'autre les *Breullanz*. Le sceau appendu à la charte originale porte trois chèvres (3).

En 1515, le 25 juin, Jean Dumesnil, seigneur de Tocqueville, fut pourvu de l'office de lieutenant particulier de la vicomté de Valognes (4).

Sur les hauteurs de Tocqueville, on trouve l'arkose granitoïde, dont les Romains faisaient leurs meules

(1) *Rôles normands*, t. I, f° 367.

(2) Archives de l'Empire, reg. I.

(3) Archives départementales à Saint-Lo.

(4) Extraits des archives de Fontenay; collection de Gerville, à Valognes.

dans notre pays. Au lieu nommé la *Godarderie*, non loin d'une ferme qui appartenait, en 1697, à M. Pierre Lehérissier de Gerville, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, on trouve cette pierre en excellente qualité.

Il existe en cette commune un château pittoresque qui a appartenu à M. Alexis de Tocqueville, membre de l'Académie française.

On comptait autrefois parmi les notables habitants ou propriétaires de ladite commune la famille Clerel de Tocqueville, qui portait d'argent à la fasce de sable accompagnée en chef de trois merlettes, et de trois tourteaux d'azur en peinte; celle de Leroux de Croismare, qui portait de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, et celle de Lehérissier, qui portait (août 1699) d'argent à trois hérissons de sable.

VAROUVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Varosvilla*; son église est sous le vocable de saint Martin; elle avait pour patron, en 1666, Christophe Dursus, qui portait d'or aux trois agaces au naturel, deux en en chef et une en pointe.

VRASVILLE. — L'ancien nom de cette commune est *Everardi villa*. Son église est sous le vocable de saint Martin. En 1676, Louis XIV en était patron, comme propriétaire de la baronnie de Néhou, dont relevait Vrasville. En 1735, ce patronage était passé, au même titre, au duc de Penthièvre. On y remarquait autrefois la tombe d'Arthur de Villequier, baron de Néhou et seigneur de Vrasville, un des descendants de Louis de Villequier, dont le nom figure sur la liste des barons normands qui aidèrent Philippe-Auguste à reconquérir le duché de Normandie.

Dans un champ nommé le *Clos-à-Bœufs*, on a

découvert, en 1823, plusieurs pièces mérovingiennes en or et en argent. Vers le même temps, en nivelant un tertre, près de l'église, on mit à nu un petit caveau tumulaire en maçonnerie du XIII[e] siècle.

On remarque à Vrasville plusieurs retranchements, qui remontent à l'époque où les barons de Néhou en étaient seigneurs, et, au bord de la mer, une vaste mare qui abonde en poissons d'eau douce et en gibier.

On comptait, en 1789, au nombre des notables habitants de Vrasville, M. Dancel, sieur de Réthoville, qui portait d'or à la fasce d'azur accompagnée, en chef, d'un lion naissant de gueules et, en pointe, de trois trèfles de sinople. Son fils mourut évêque de Bayeux, en 1836. Les archives de la Manche possèdent un dossier relatif à l'érétition ou marquisat d'une terre à Quinéville, en faveur de M. Dancel, oncle de ce dernier.

CANTON DES PIEUX.

BENOITVILLE. — L'église de Benoïtville, *Benedictivilla*, est sous le vocable de saint Pierre; elle avait pour patrons les abbés de Montebourg.

En 1180, Robert Tresgoz rend compte de deux sols payés par Pierre de Benoîtville pour amende (1).

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Benoîtville la famille du Tertre, qui portait d'azur à un croissant d'or surmonté de deux tourterelles d'argent et en chef de trois étoiles d'or, et celle d'Yvetot, qui portait d'azur à la bande d'or accompagnée de deux coquilles de même. La liste des émigrés du département de la Manche, arrêtés à Coutances le 25

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*. édit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 86, col. 1.

frimaire an 2, mentionne pour Benoistville MM. Lucas et de Tonneville, et les abbés Le Mière et Mabire. (Arch. de la Manche).

Bricquebosq. — L'église de Bricquebosq, qui est sous le vocable de saint Michel, est désigné dans les vieilles chartes sous le nom de *ecclesia de Bricobost*. Elle avait pour patrons les abbés de Lessay. Il y avait de plus une chapelle au prieuré d'Etoublon, qui est voisin, et une autre au château. En l'année 1692, deux curés se succédèrent à Bricquebosq : Jean Henry et Daniel Levavasseur, nommés par l'abbé de Lessay.

En 1536, on comptait parmi les notables habitants de Bricquebosq Robert de Thieuville, qui portait d'argent à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles de même; et en 1719, Hervieu de Gourmont, qui portait d'azur au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Le *Livre noir* de l'évêché de Coutances mentionne les revenus assez considérables dont jouissait le prieuré d'Etoublon vers 1250.

Bricquebosq figure sous le nom de *Brikobot*, dans la charte de Richard II, duc de Normandie en 997.

Flamanville. — Cette commune porta d'abord le nom de St-Germain-de-la-Mer, parce que son église, dédiée à saint Germain d'Ecosse, fut dans le principe bâtie près de la mer. C'est ainsi que le vicomte Néel la désigne dans la charte qui commence par ces mots : « In nomine S. Trinitatis ecclesiam S. Germani de Mari... » Depuis, cette église fut appelée *St-Germain-de-Direthaimi*, à cause du fief de Direth, appartenant à l'abbaye de St-Sauveur, sur lequel elle était construite. Au verso du 10e feuillet du Livre noir, on lit : « Et hec terra est apud S. Germanum de Direth. » Dans l'acte de confirmation donné par le roi d'An-

gleterre elle présente le même nom. Enfin elle reçut celui de *Flamanvilla*, que portait un de ses hameaux.

Pendant la domination normande en Angleterre, un Roger de Flamanville, avait, dans le Yorkshire, un fief qu'il tenait de Roger de Mowbray (1).

En 1101, accord est fait entre Lehoud de Flamanville et Raoul Des Monts, qui réclamait la moitié du moulin de Cantereyne à Flamanville (2).

L'église de Flamanville était primitivement sous le patronage des abbés de St-Sauveur. En 1417, Raoul Dugail en était curé; il eut pour successeur Jean Lemoine, qui permuta avec Guillaume Desmoitiers, chapelain de St-Pierre et de St-Paul. Vers 1483, Jean Bazan était seigneur de Flamanville, et son fief relevait de la baronnie d'Orglandes. Il prétendit que son père avait été patron de Flamanville avant 1417, mais que ses titres avaient été détruits pendant les guerres. En 1503, après de longues procédures, il transigea avec l'abbaye de St-Sauveur, et renonça à ses prétentions. Mais, en 1533, ses trois fils achetèrent de Jacques de Pouilly, seigneur de Tréauville, une part de patronage. Cela fait, l'un d'entre eux, Jacques Bazan, profitant de ce droit, nomma curé Jean, son frère; l'abbé de St-Sauveur, de son côté, nomma aux mêmes fonctions Jean Troussey, son frère, auparavant curé de Brix. En 1524, Jacques Bazan transigea avec Jean Troussey et se désista (3).

L'ancienne église était à Diélette. M. Hervé Bazan, marquis de Flamanville, grand bailli du Cotentin, légua à la commune une somme d'argent pour

(1) Voyez le *Livre noir*, f° 309.

(2) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, édit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Memoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XV. p. 94, col. 1.

(3) Archives de l'abbaye de Saint-Sauveur.

aider à la construction de celle qui existe aujourd'hui et qui date de 1669. L'abbé de St-Sauveur donna son consentement à cette translation, mais à la condition que l'abbaye ne serait tenue à aucune dépense pour l'entretien du chœur de l'ancienne église, qui fut convertie en simple chapelle.

Les archives de Saint-Sauveur contiennent un dossier qui présente les noms de quelques curés de Flamanville. On y note Hugues Lemoine, au temps de la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur, et Pierre de Grosville qui lui succéda. Après ce dernier, l'église est desservie par des moines jusqu'au concile de Latran. Puis, on y retrouve, comme curés, Guillaume de la Hougue vers 1280; Raoul du Gal vers 1417; ensuite, Simon Boisard, qui résigna au survivant Jean Leproux; Jean Lemoine qui obtint ce bénéfice du pape Clément XI, étant à Rome lorsque Jean Leproux mourut en 1444; Guillaume Desmoitiers, qui permuta avec le précédent; Jean Delabarre, lequel fut nommé par le roi en 1490 pendant la durée du litige dont nous avons parlé; Jean Troussey, en 1522; Nicolas Troussey, par résignation de Jean, son frère; Thomas Lebarbanchon, mort peu de temps après sa nomination. Eustache Lebouet, religieux de St-Sauveur, obtint du pape le bénéfice *per obitum*, que conserva Pierre Lebouet, son frère, qui, dans le même temps, se faisait nommer par l'abbé de Saint-Sauveur. Après un long procès entre Nicolas Passart, nommé par Jean Bazan, et Pierre Le Bouet, nommé par l'abbé de Saint-Sauveur, la question reste pendante sur la possession du bénéfice en 1532.

On remarquait à Flamanville plusieurs monuments druidiques, que les exploitations de granit ont fait disparaître en grande partie. Il y en avait au lieu nommé

le *Cotil*, au *Gros-Nez* près de la vigie, aux *Castias* et à la *Grizelée*.

Près de la falaise nommée le *Mont-du-Roc*, on voit encore les restes d'une galerie druidique dont quelques jambages sont en place, mais dont les tables sont tombées.

En 1833, on trouva, entre les hameaux de Cabres et de Siautot, quelques coins en bronze.

En mars 1406 eut lieu la vente du fief de Flamanville, par l'abbé de Blanchelande, à Colin Bazan. L'acte fut passé par devant Jehan Breton, garde du scel des obligations de la vicomté de Coutances, par Guillaume Tolissac, clerc tabellion juré du siége de la Haye-du-Puits, en présence du père en Dieu l'abbé de Blanchelande, de frère Thomas de Saint-Lo, procureur du couvent, et de Colin Bazan, écuyer de Flamanville. Le prix de cette vente demeura fixé à 1,200 écus d'or et un écu pour vin. Lesdits religieux tenaient ce fief de Robin de Benois, écuyer. La vente comprenait tous les droits et honneurs attachés à cette terre.

En 1654, au mois de mars, Louis-le-Grand érigea le fief de Flamanville en marquisat en faveur de Hervieu Bazan, baron de Flamanville, grand bailli du Cotentin. Les motifs de cette concession étaient les services rendus : 1° par l'impétrant, en qualité de volontaire dans l'armée française en Hollande et aux siéges de St-Jean-d'Angely, Clarac, Montauban, Saint-Antonin, La Rochelle et l'île de Rhé, et à la défaite des Anglais, où il avait été blessé; 2° par Jean Bazan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait été tué sur le galion de Malte, lors de la bataille navale de La Rochelle; 3° par Guillaume Bazan-Flamanville, capitaine à la ba-

taille de Sédan, commandant les enfants perdus de l'armée. Lesdites lettres reconnaissent comme mouvances du nouveau marquisat les fiefs de Grosville, Ipesville, Prestreville, Siouville, les Pieux et Tréauville. Le château de Flamanville bâti par la famille de Bazan appartient aujourd'hui à la famille de Sesmaisons.

On remarque dans le parc du château de Flamanville un pavillon solitaire qni avait été construit, vers 1756, pour recevoir J.-J. Rousseau qui composait alors son roman de la *Nouvelle Héloïse*. Rousseau ne l'habita point et accepta à cette époque l'hospitalité de Mmes d'Epinay et d'Houtetot, dans la vallée de Montmorency. Etrange manie des gens de qualité de cette époque qui se disputaient un homme grossier et misanthrope dont les écrits tendaient à bouleverser l'ordre social !

La liste des émigrés de l'an 2 porte pour Flamanville les noms de MM. Bruck de Raray et les abbés Alexandre et Turbert.

Hervieu Bazan, sieur de Flamanville, capitaine des gendarmes de la maison du Roi, quitte le service militaire et devint, en 1695, évèque de Perpignan.. Il était né à Valognes et mourut le 5 janvier 1721.

Grosville. — L'église de Grosville, *Geroutvilla*, sous le vocable de saint Martin, avait autrefois pour patrons les abbés de St-Sauveur-le-Vicomte. Il y avait aussi une chapelle au lieu dit la *Grande-Maison*, non loin de la Commanderie appartenant à un cadet de la famille de Bazan, qui était chevalier de Malte. L'église de Grosville avait pour curés, en 1535, Thomas Fouquet; en 1692, Jean Turbert.

A la ferme d'Ipesville, on remarque les débris d'un long aqueduc qui a dû être alimenté par les eaux de la Scie dont la source est à Grosville.

On comptait, en 1576, parmi les notables de la commune la famille Rozette, qui portait d'azur à trois fasces d'argent au chevron de gueules brochant sur le tout, Charles-François-Olivier Rosette de Brucourt, lieutenant aux gardes françaises, né à Grosville le 5 juin 1712, mort à Caen le 16 novembre 1755, a publié : *Essai sur l'éducation de la noblesse,* Paris, 1748, 2 vol. in-18.

HÉAUVILLE. — Il y avait à Héauville, *Heauvilla,* un prieuré et une chapelle de Saint-Martin, qui dépendaient de la riche abbaye de Marmoutier de Tours. Ce prieuré avait été fondé, en 1080, par Robert, comte de Mortain (1); il était occupé par quatre religieux; à la suite de diverses aliénations faites en 1562, il tomba en commende.

La Bibliothèque impériale possède, sous le n° 5441, une charte latine de Philippe-Auguste, datée de Paris en mai 1219, relative à une instance de l'abbé de Marmoutier, concernant le prieuré de Héauville (2). Elle possède aussi (n° 1245 de la collection Gaignères) le curieux manusctit latin des visites d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, dans l'évêché de Coutances, en 1250. On y voit que, le 24 août de cette année, il arriva au prieuré de Héauville, qu'il n'y trouva que deux moines, et qu'il fut impossible de lui rendre aucun compte de l'état de la maison, attendu que le prieur ne s'était installé que depuis quelques jours (3).

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances.* f° 162.

(2) Voyez le *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le-Hardi.* édit. Léopold Delisle, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e partie, p. 41, col. 2, n° 274.

(3) Depuis que ces lignes ont été écrites, le *Regestrum visitationum* a été publié par M. Th. Bonnin, Rouen, 1852, 1 vol. in-4° de 860 pages, dont ce savant m'a fait cadeau.

Au n° 1261 de la collection de Bréquigny se trouvent des lettres de Henri V, roi d'Angleterre, signées à Mantes le 14 juin 1419, ordonnant la restitution du temporel au prieur de Héauville.

L'église de Héauville est sous le vocable de saint Germain; elle avait pour patrons les prieurs de St-Martin.

Héauville fut le berceau de Louis Le Bourgeois, doyen de la cathédrale d'Avranches, en 1642. Il résigna ce bénéfice, en 1656, pour se retirer au séminaire de Valognes, que venait de fonder Le Tellier de La Luthumière; mais il ne tarda pas à se repentir de ce parti, et reprit son bénéfice, qu'il avait cédé à son frère Charles, curé de Carnet. Il mourut à ce poste, en 1680, dans un âge avancé. Louis Le Bourgeois, généralement connu sous le nom d'abbé de Héauville, était un savant et un poète. On a de lui un *Catéchisme en forme de cantiques, à l'usage du Dauphin*, 1669 *et* 1684; une *Histoire des mystères de J.-C. et de la Vierge*, et les *Psaumes pénitenciaux*. La poésie de ces trois ouvrages est faible et sans couleur. La famille Le Bourgeois de Héauville portait d'argent à trois croissants de gueules accompagnés d'hermines sans nombre.

La liste des émigrés de l'an 2, pour Héauville, porte les noms de MM. de Thiboutot, Lecomte, Renet et Marvie; (*Coutances, 25 frimaire, an 2*). Signé Heudeline, Frigoult, Jouenne, Pepin, Clement, Laignel et Buhot, procureur général, syndic. Liste imprimée à Coutances, chez J. Agnès, l'an 2).

HELLEVILLE. — L'église de Helleville, *Fegelvilla*, sous le vocable de saint Pierre, fut donnée à l'abbaye du Vœu de Cherbourg par Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, en 1156.

Suivant Cassini, une voie romaine, allant à Portbail, aurait traversé Helleville. C'est peut-être de cette route qu'il est question en ces mots : *itinere regio per medio transeunte,* dans la charte de donation de la terre d'Etoublon à l'abbaye de Blanchelande, en 1210. Le livre noir de l'évêché de Coutances mentionne le prieuré d'Etoublon à Helleville, ainsi que les redevances dont il jouissait à Herguetot, aux Pieux, à Teurthéville et à Néville.

En 1780, on trouva, dans le jardin du château d'Etoupeville, quatre médaillons d'or et beaucoup de médailles d'or et d'argent du règne de Constantin. Les médaillons, qui étaient d'un grand prix, furent achetés pour le cabinet des médailles de Paris.

Helleville a vu naître, en 1759, le conventionnel Lecarpentier qui eut, en 1793, une si triste célébrité en Normandie et en Bretagne.

Le Rozel. — Il est parlé d'un Hugues du Rozel dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, rendue, en 1077, en faveur de l'abbaye de St-Etienne de Caen (1). En 1082, ce même Hugues fait en ces termes une donation à ladite abbaye : « Ego Hugo de Rozel trado cœnobio B. Stephani terras de Grainvilla (2).

Le Livre noir, au f° 224, signale un Patrice du Rozel qui tient de Roger Baron un fief dans le Nottingham, à la condition de fournir un soldat armé au roi d'Angleterre.

Le cartulaire de St-Sauveur, au f° 13, mentionne un Robert du Rozel; Adivise, sa femme; Raoul et Malvesin, leurs enfants, qui rendent un acte, en présence de Roger le Vicomte, à une date qui peut être reportée au commencement du XIe siècle.

(1) *Gallia Christiana*, . XI, Instrumenta, col. 67.
(2) *Ibid.*, col. 74.

Les chartes de l'abbaye de Blanchelande n'indiquent pas encore aux années 1154 et 1157 les dîmes de Rozel qui, ainsi que nous le verrons ci-après, appartinrent dans la suite à ce monastère.

Par accord fait, eu 1207, eutre le Chapitre de Coutances et l'abbé du Vœu dn Cherbourg, il fut convenu que les fruits des églises du Rozel, de Gatteville et de Barfleur seraient partagés entre les contractants, qui feraient leur possible pour se défendre mutuellement (1).

Le Livre des fiefs de Philippe-Auguste, au f° 2, parle d'un Robert de Malvesin, qui tient au Rozel un demi-fief à charge de service. Ledit Robert donne au Chapitre de Coutances un quartier de froment de rente à prendre au Rozel sur Guillaume de Cléville, fils Anquetil.

Le Cartulaire de Saint-Sauveur mentionne, au f° 63, sans date, un Guillaume de Malvesin, qui donne à l'abbaye de ce lieu une mine de froment de rente à prendre sur son fief de Vaindil au Rozel. Plus tard, cette donation fut confirmée par Hugues de La Haye et par Luce, sa femme, héritière dudit Malvesin.

En 1222, Luce du Rozel, veuve de Hugues de La Haye, chevalier, donne à l'église de Coutances six quartiers de froment à prendre sur son moulin du Rozel (2).

Parmi les écuyers et chevaliers qui reçurent l'ordre de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, pour le service du roi, sont mentionnés Guillaume et Raoul de Malvesin; mais leur résidence n'est pas indiquée (3). Guillaume de Malvesin figure dans ce ban

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 207.

(2) Id., *Histoire ecclésiastique*, f° 236.

(3) Laroque, *Arrière-Ban*, rôles 29 et 21.

en 1242. A peu près dans le même temps, Raoul, son frère, se trouve au nombre des chevaliers normands qui comparaissent à Chinon (1).

En 1238, Eustache, évêque de Coutances, confirme aux religieux de Blanchelande les portions de dîmes du Rozel qui avaient été concédées par Vivien (2).

En 1260, accord est passé entre l'abbé du Vœu de Cherbourg et le Chapitre de Coutances pour le patronage alternatif du Rozel (3). En 1270, le curé, nommé Sanson, est installé par ce Chapitre.

Laroque, à la page 49 de l'*Arrière-Ban*, année 1271, parle de Mathieu du Rozel, chevalier de la baillie de Coustantin, qui fait sa part du service de Guillaume de Vernon, son suzerain.

En 1280, à la fête de saint Clément, le Chapitre de Coutances mande au doyen des Pieux d'installer Pierre, fils de Richard Pernelle, en la cure du Rozel, vacante par le décès de Robert de Héauville.

En 1383, Eustache, évêque de Coutances, confirme à l'abbaye de Blanchelande des dîmes au Rozel (4).

Le Cartulaire de Saint-Sauveur fait mention d'un Richard de Pierreville présenté à la cure du Rozel, en 1288, par le Chapitre de Coutances, et, en 1292, par Johanna, femme de Monseigneur Robert Rozel.

Par acte passé en mars 1293, Robert Bertran, baron de Bricquebec, donne à l'abbaye du Vœu jouxte Cherbourg le patronage de l'église Saint-Pierre du Rozel avec les droitures et appartenances (5). Ledit

(1) Id., *Ibid.*, p. 29.

(2) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances* f° 312.

(3) Ib., *Ibid.*, f° 289.

(4) *Gallia christiana*, t. XI. col. 882.

(5) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 324.

baron donne, en même temps, à cette abbaye les patronages du Mesnil-au-Val et de Hardinvast.

Vers la même époque, Jourdain de Barneville donne à ladite abbaye l'église de Saint-Pierre du Rozel (ecclesiam sancti Petri de Rosello), et le prieuré de la Taille (1).

Roissy, dans son Armorial, mentionne dans la vicomté de Valognes, à l'année 1598, une famille du Rozel, qui portait d'argent à la fleur de lis de sable accompagnée de trois rameaux de sinople.

L'aveu rendu à Louis XV, en 1723, par M. de Matignon, au sujet de sa baronnie de Bricquebec, déclare que les barons de ce lieu ont donné et aumôné à l'abbaye du Vœu de Cherbourg les églises et presbytères du Rozel, de St-Paul des Sablons et de Vasteville.

Les états de la même baronnie pour les années 1723 et 1787 indiquent que le Rozel était un fief tenu de Bricquebec par moitié de haubert. Il appartenait alors à la famille de Hennot et passa ensuite par mariage dans celle de Bignon.

En 1839, on découvrit, en exécutant des terrassements sur la ferme de Becdoisel, douze disques romains en marbre.

Dans le cimetière on remarque un tombeau en granit qui, par sa forme, rappelle celui de Châteaubriand. Ce tombeau porte l'inscription funéraire de M. Armand-Jérôme Bignon, né en 1787, mort en 1847.

Au chevet de l'église on lit : « Cette sacristie a été faite bâtir par M. Jean-Charles Vaultier, sieur du Vivier, curé du lieu, en l'an 1766; Jacques Vilot étant trésorier en charge. »

(1) Archives de l'Empire, carton de la Taille, n° 307.

L'église du Rozel est petite et n'a qu'une campanile, mais elle possède sept tableaux dont trois sont fort remarquables. Au premier coup-d'œil, on reconnaît que ces trois tableaux appartiennent à l'école de Rubens.

Celui qui se présente tout d'abord aux regards lorsqu'on entre dans l'église, haut de 1 mètre 50 centimètres et long de 2 mètres 50 centimètres, retrace la scène qui suivit la décollation de saint Jean-Baptiste. Cette scène se passe à Jérusalem dans le palais d'Hérode-Antipas, tétrarque de Gallilée pour les Romains. Hérode, coiffé d'un bonnet à calotte rouge et à bandeau de fourrure, porte une ample robe de velours gris à pélerine d'hermine, que couvre à moitié une riche pelisse de cette même fourrure. Une massive chaîne d'or pend à son cou, et une cordelière à larges torons suspend à son côté un sabre arabe incrusté de pierreries. Des brodequins en maroquin orange à bordure de pourpre défendent ses jambes, dont les genoux sont nus. Le tétrarque est assis au haut bout d'une table de banquet; sa main droite, passée dans sa barbe brune et touffue, soutient sa belle tête. Sa femme Hérodiade est assise à sa droite, sous un dais de velours vert à franges d'or. Elle est coiffée de cette toque de velours noir qu'on retrouve dans tous les tableaux de Rubens, et elle porte la robe de satin orange qui était adoptée, au XVII[e] siècle, par toutes les dames des grandes maisons des Pays-Bas. L'éclatante blancheur de son cou, qui n'a rien de galliéen, mais qui rappelle les beaux types flamands, est rehaussée par un petit collier et par une rivière de grosses perles et de pierres précieuses qui voilent à demi son sein. En face dn tétrarque s'avance Salomé, fille de sa femme. Elle est vêtue d'une

robe écarlate brodée d'or. Sa pose est majestueuse, et sa jolie tête blonde se penche capricieusement vers Hérode avec un voluptueux sourire. Elle lui présente un plat d'argent qu'elle découvre, et qui contient la tête livide de Jean-Baptiste. Parmi les personnages accessoires on remarque, derrière Salomé, un nain, la rapière au côté, ayant un tambour de basque et éloignant avec une baguette un lévrier aussi haut que lui. Au bas de la table est assis un vieillard qui, tout surpris de la scène à laquelle il assiste, tient élevée, sans la porter à ses lèvres, la coupe à la fois limpide et richement colorée qu'il se disposait à vider. Auprès de lui est une matrone qui paraît partager sa surprise. Le fond du tableau est occupé par le personnel de service dans la salle du banquet, où tout retrace, non l'ordonnance des palais de l'empire romain, mais celle des châteaux des Pays-Bas ou d'Espagne au temps de Rubens. Deux valets apportent, l'un un paon rôti auquel on a restitué son brillant plumage; l'autre, qui est africain, une corbeille de fruits. Derrière Hérodiade se tiennent deux soldats romains, et une camériste prête à lui donner une assiette d'argent. La table, vide de plats, attend un nouveau service, et ne laisse voir qu'un homard à l'une de ses extrémités.

En face de la toile que nous venons de décrire, on en remarque une autre, qui présente une hauteur de 2 mètres 50 centimètres sur 1 mètre 60 centimètres de largeur. On y voit, au premier plan, un évêqne renversé sur le sol; sa mitre et sa crosse sont tombées près de lui. Un bourreau l'a saisi et lui a coupé la langue; le sang coule sur la barbe blanche du prélat. Un autre bourreau tient cette langue avec une tenaille et la jette à un chien. Au second plan, on

aperçoit la rude figure d'un cavalier romain, dont le cheval se çabre malgré les efforts d'un soldat qui cherche à le maintenir. Au ciel se déploie une troupe d'anges apportant au saint martyr la palme qui lui est due. Dans le lointain se découvre un paysage montagneux. On reconnaît dans cette belle peinture la fin glorieuse de saint Liévain, patron de Gand, irlandais de naissance. Il venait d'être élevé à l'espicopat dans son pays, lorsque, pressé par son zèle, il quitta son siége pour travailler à la conversion des payens. S'étant rendu en Flandre en 655, il fut honorablement reçu à Gand par saint Florbert, abbé du monastère de St-Pierre, que l'illustre saint Amand avait fondé dans cette ville naissante. Liévain prêchait l'évangile dans les environs d'Alost, et sa parole éloquente opérait de nombreuses conversions parmi les populations de cette contrée où régnait un culte barbare, mélange grossier du paganisme romain et des superstitions germaniques, lorsque, par ordre du proconsul, il fut saisi à Esschen, et subit, le 12 novembre 657, pour être puni de son éloquence même, le supplice que le tableau retrace. Ses reliques furent transférées, en 1007, par Erembold, abbé de St-Bavon, dans la ville de Gand, où sa fête est célébrée le 12 novembre (1). Cette toile est une copie du magnifique tableau de Rubens qui existe au musée de Bruxelles, et qui a été gravé, au temps de ce grand maître, par Bolsmert et P. Pontius (2).

Dans le chœur, un autre tableau du même style,

(1) Félix Bogaerts. *Histoire du culte des saints en Belgique* dans les *Œuvres complètes* de cet auteur, grand in-8°, Anvers 1850. p. 368, col. 2; Juste et Caillau, *Histoire de la vie des saints*, t. IV, p 257.

(2) Lettre de M. Félix Bogaerts à l'auteur, en date d'Anvers du 2 juillet 1850.

ayant les mêmes dimensions que le premier, représente l'adoration des Mages. Au seuil d'une étable en ruines, une vierge blonde et fraîche, vêtue d'une robe écarlate dont la partie inférieure disparaît dans un manteau gris, tient, debout sur ses genoux, l'enfant Jésus potelé et souriant. Auprès d'eux est saint Joseph à la barbe argentée, enveloppé dans un manteau gris qu'il ramène sur sa poitrine. Deux mages, à têtes nues, sont prosternés aux pieds du divin enfant : l'un, qui lui présente une coupe d'or, est drapé dans un manteau orange et blanc, rehaussé d'or; l'autre est vêtu d'une sorte de damaltique de pourpre, dont la queue traînante est portée par un petit page à pourpoint espagnol et à fraise. Le troisième mage, dont le visage africain est ombragé d'un épais turban, est resté debout, et semble exprimer des actions de grâces. Les gens de la suite des mages se groupent au deuxième plan.

Les trois tableaux décrits ci-dessus et plusieurs autres ont été donnés à l'église du Rozel au commencement de ce siècle, et viennent d'Anvers, où le donateur, M. J.-P. de Pontaumont, servait alors comme commissaire principal de la marine impériale. Ce don avait été fait à l'église du Rozel en considération de son curé, M. Vaultier-Desaulnais. Ces tableaux sont travaillés sourdement par l'humidité des murs de cette petite église, et il serait à désirer qu'on prît des mesures pour les préserver de cette cause de destruction.

On remarquait parmi les notables habitants du Rozel les lords Russel, plus tard ducs de Bedfort; les maisons Girot des Moustiers (1464), de Hennot et Blondel (1666), et la famille Bignon à laquelle appartinrent le vertueux Jérôme Bignon, avocat général

au parlement de Paris (1626), qui portait d'azur à la croix de calvaire d'argent cantonnée de quatre flammes de même et accolée d'un cep de vigne de sinople, et l'abbé Terray, intendant général des bâtiments sous Louis XV. (Voir *Vie de Jérôme Bignon, avocat général et conseiller d'Etat*, par l'abbé Perau. *Paris*, Hérissant, 1757, 1 vol. in-12).

Les pauvres du Rozel ont fait une grande perte dans la personne de M. Jérôme-Frédéric Bignon, maire de cette commune et chevalier de Saint-Olaüs de Suède, pour sauvetage de naufragés, décédé au château du Rozel le 9 janvier 1877, à l'âge de 78 ans. Sa grande fortune a passé à ses filles Mesdames de Burgat et de Courtivron. Le musée de Cherbourg a reçu par testament quelques toiles de la précieuse collection artistique que M. Bignon possédait au Rozel.

Une famille du nom de Du Rozel, citée dans le *Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* par Goussancourt, porte de gueules à trois roses d'argent. (Lieu cité, t. 2, page 139).

Les Pieux. — Le patronage de l'église des Pieux, *Podia*, qui est sous l'invocation de Notre-Dame, occasionna de longues contestations entre les abbés du Vœu de Cherbourg, divers chevaliers et l'abbaye de Saint-Sauveur. En 1230, Jean de Tricamps, bailli du Cotentin, tenant l'assise royale à Carentan, adjugea ce patronage à l'abbé de Cherbourg, à l'exclusion de Robert de Haubigny, écuyer (1). Par suite, en 1231, l'évêque Hugues de Morville nommait à cette cure le clerc Raoul, présenté par l'abbé de Cherbourg (2). En

(1) *Chronologie historique des baillis du Cotentin*, par M de Chantereyne, ms. conservé aux archives de la Société impériale académique de Cherbourg, année 1230.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 247.

1280, Chrétien Le Chambellan, autre bailli du Cotentin, adjuge ce bénéfice à Robert Le Bosne, présenté par lesdits abbés du Vœu (1).

En 1323, Richard de Chiffrevast, chevalier, règle ses droits et ceux de l'abbaye de Saint-Sauveur pour le marché et les foires des Pieux, ainsi que pour sa part de patronage.

En 1557, les cures des Pieux et de Tréauville sont données à Arthur de Grimouville par Jacques de Grimouville, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte (2).

En 1692, Nicolas Duhamel est curé de la première portion des Pieux, et Guillaume Duval, de la seconde.

Près de l'église des Pieux était une chapelle dédiée à saint Clair. Cette chapelle a dû être l'église primitive. Elle a été transformée en école communale.

Au lieu dit les *Hougues*, M. de Vaudiville a découvert une urne en grès contenant des cendres et quelques médailles du Haut-Empire.

En 1810 et en 1828, la foudre ébrécha le clocher de l'église des Pieux.

Dans la lande, à l'ouest de l'église, en un lieu nommé les *Malerdines*, on trouve encore quelques débris de constructions qu'on attribue dans le pays à une ancienne maladrerie.

A l'extrémité de la lande des Pieux, en un lieu élevé qui regarde Sciautot, on remarque le périmètre d'un camp considérable. Je ne partage pas l'opinion de M. Ragonde, qui voyait en ce lieu un monument druidique (3).

On comptait autrefois parmi les notables habitants du bourg des Pieux Robert de Hetchous. écuyer,

(1) Chantereyne, lieu cité.

(2) Toustain de Billy, *Hist.*, *ecclés.*, f° 584.

(3) Voyez les *Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg*, 1833, p. 208.

sieur de Saussey (1400); François de Campserveur, sieur de Becqueville (1588), qui portait d'azur à trois fasces d'argent au chevron de gueules brochant sur le tout; Hervieu Le Breton, sieur de Saint-Paul, qui portait d'argent semé d'hermines au chef de gueules; Julien de Fontaines, sieur de la Buhotière, qui portait de gueules à trois bandes d'or et d'azur, surmontées de trois boucles d'or au chef d'argent chargé de trois hermines de sable.

La ferme de Rouville paraît avoir figuré sous le nom de *Rolvilla* dans la dot de la duchesse Judith de Bretagne. Le squelette de cette princesse a été trouvé en 1862 dans l'église abbatiale de Bernay qu'elle avait fondée (*Moniteur universel* du 5 mai 1862).

PIERREVILLE. — L'église de Pierreville (*Petrivilla*), sous le vocable de Notre-Dame, avait, en 1789, pour patrons, les abbés de Troarn.

En 1184, Guillaume de Werton (*alias* de Muleris) donne le patronage de Pierreville au prieuré de Brewton, en Angleterre (Somersetshire), où il y avait un monastère de l'ordre de saint Augustin. Cette donation fut prononcée au château de Caen, en la chapelle de Saint-Georges, « coram justiciariis tunc scaccarium tenentibus. » (1). En 1222, les prieurs de Brewton possédaient encore ce patronage, auquel Guillaume de Magneville avait ajouté les dîmes. Richard, l'un de ces prieurs, céda viagèrement le tout à l'évêque de Coutances, à la condition d'être nommé chanoine titulaire de sa cathédrale (2). En 1270 (an° MCCLXX primo die Sabbati ante festum nativitatis B.

(1) De la Rue, *Essais historiques sur Caen*, t. Ier, p. 84.

(2) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*. f° 234.

Mariæ virg.), il y eut, relativement à Pierreville, échange définitif entre les prieurs de Brewton et les abbés de Troarn.

En 1180, le fief seigneurial de Pierreville était tenu par Robert Bertran, baron de Bricquebec, à la condition de fournir un soldat armé à l'ost du roi (1). Plus tard, Bernard de Pierreville posséda la huitième partie de ce domaine. Dans la suite, ce fief se subdivisa encore; concession fut faite par les barons de Bricquebec de la terre de Beaumont à Pierreville, et de celle de Bonnetot à Grosville, à la charge par les tenants de maintenir en bon état la voie des Ollondes à Pierreville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de cette commune la famille Le Sauvage d'Houesville (1588-1627), qui portait d'azur an tronc de chêne à trois chicots, accompagné en chef de deux glands, le fruit d'argent, l'écorce d'or avec deux feuilles d'argent en pointe; et la famille Duprey (1789), qui portait d'argent au sautoir endenté de sable cantonné de quintefeuilles d'argent.

Une mine de plomb argentifère existe sur cette commune et sur celle de Surtainville. Une ordonnance royale du 11 avril 1826 en a autorisé l'exploitation.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC. — L'église de Saint-Christophe-du-Foc (*Fagus*), sous le vocable de saint Christophe, avait pour patrons les abbés de Saint-Etienne de Caen. Ce patronage avait été concédé, en 1063, auxdits abbés par Hugues Le Bouteiller, écuyer, et par Raoul de Thoesny, seigneur du lieu. En 1649, Gilles Lecanu en était curé (2).

Les Rôles normands de la tour de Londres contien-

(1) *Livre des fiefs sous Philippe-Auguste*, f° 1.

(2) Toustain de Billy, *Hist., ecclés.*, p. 320.

nent une charte de Philippe-Auguste, datée de Rouen en mai 1204, dans laquelle le fief de Saint-Christophe, appartenant à Raoul de Mauleville, est évalué en revenu à 30 livres parisis (1).

Vers 1832, en construisant un nouveau presbytère, ou découvrit un tombeau voûté fort ancien. Il est probable que ce tombeau avait été fouillé, car on n'y trouva ni armes ni ustensiles.

En 1544, on comptait au nombre des notables habitants de cette commune Philippe Lefillastre, écuyer, propriétaire du fief de Saint-Christophe.

L'église de St-Christophe n'a rien de remarquable, mais son château, qui appartient aujourd'hui à la famille de Gouberville-Virandeville, est digne d'être visité. C'est une gracieuse construction de la Renaissance, avec son escalier extérieur, ses soupiraux fouillés, sa tourelle à toît de poivrière, suspendue à l'angle du couchant, sa tour octogone, ses escaliers à vrille de pierre, ses tympans de portes où l'écusson des Lefillastre se marie à celui des Ravalet, sa grande salle et son petit boudoir à mignonne cheminée à hautes et fines colonnettes de calcaire, éclairé par deux fenêtres à mailles de plomb ouvrant sur un verger ombreux. Ce gentil manoir, qui sert aujourd'hui de logement à un fermier, est une copie réduite du château de Tourlaville et cela n'étonne plus dès qu'on apprend qu'une Ravalet a passé par là. A St-Christophe, comme à Tourlaville, la tradition s'appesantit durement sur le nom néfaste de Ravalet. On raconte ceci. En 1544, Philippe Le Fillastre ayant été anobli (2), acheta la seigneurie de St-Christophe. Son petit fils,

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, édit. Léchaudé d'Anisy, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 157, col. 2.

(2) Chamillard, f° 473.

Guillaume Le Fillastre, épousa en 1611 Madeleine Dursus, qui mourut vers 1626 en laissant un fils nommé Philippe. Guillaume Le Fillastre se remaria l'année suivante et eut le malheur d'épouser Gabrielle Ravalet de Tourlaville (3). Cette union fut malheureuse et Guillaume Le Fillastre mourut subitement en 1645, au moment où il venait de terminer la construction de son manoir, ne laissant pour héritier que son fils Philippe, issu de son premier mariage. Celui-ci, pour éviter les sévices de sa belle-mère, servait depuis quelque temps dans les mousquetaires. Revenant en congé de semestre, blessé à la bataille de Lens (1648), le jeune mousquetaire prenait le chemin de St-Christophe, lorsque Gabrielle Ravalet résolut de se débarrasser de cet héritier incommode par un crime familier dans sa maison. A cet effet, elle aposta des assassins dans le bois de la Houlette avec ordre d'apporter le cadavre de la victime au manoir de St-Christophe et de le jeter dans un four qu'elle fit allumer. Mais la Providence veillait sur cette tête innocente. Philippe, averti par une vieille servante qui l'avait élevé, tua deux des assassins et mit les autres en fuite. Dès le lendemain, des archers de la maréchaussée arrivèrent pour arrêter la dame de St-Christophe qui, pour échapper à la justice des hommes, se précipita par la fenêtre de sa chambre et se tua. On plaça son corps dans un cercueil de pierre et on l'enfouit dans le jardin de l'abbé Gilles Lecanu, curé de St-Christophe à cette époque. En septembre 1864, me trouvant en cette commune avec M. Victor de Gouberville-Virandeville, le vénérable abbé Pagnier, curé du lieu, me montra la place occupée par cette sépulture.

(3) Lieu cité, f° 473.

La liste des émigrés pour l'an 2, mentionne à St-Christophe-du-Foc. MM. de Lœuvre-Querqueville et Robinaux d'Ennemont.

SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD. — L'église de cette commune est sous le vocable de saint Germain. En 1176, Richard II de Bohon, évêque de Coutances, autorisa Guillaume de Liesville, chevalier, à en concéder le patronage aux abbés de Blanchelande (1). En 1194, Guillaume Ier de Tournebut confirma cette concession (2). En 1693, Louis Lepolley en était curé.

Le registre de la chancellerie de saint Louis donne, à l'année 1260, une charte latine par laquelle ce roi autorise la concession faite par Michel Tanques, chevalier, aux religieux de Sainte-Barbe, qui habitaient *Sanctum-Germanum-le-Gailiart* (3).

Non loin de l'église, on voyait, en 1789, les restes du vieux château de St-Germain, qui, dit-on, devait à son importance militaire le surnom de *Gaillard*, par analogie avec le nom que Richard-Cœur-de-Lion avait donné à son château des Andelys.

Il y avait encore à St-Germain une chapelle dite de *Valmesnil*, et un prieuré de *Sainte-Marguerite*, qui dépendait, à une époque reculée, de celui de Sainte-Barbe-en-Auge.

Jean-Baptiste Jumelin, professeur de physique et de chimie au lycée impérial Louis-le-Grand, et auteur de divers ouvrages de mécanique, naquit à St-Germain-le-Gaillard en 1745, et mourut à Soissons en 1807.

On comptait autrefois parmi les principaux habitants de la commune Henri Le Sauvage, écuyer, seigneur de St-Germain-le-Gaillard, Pierreville, Vau-

(1) Toustain de Billy, *Hist. Ecclec*, f° 169.

(2) Id., *Ibid.*, f° 185

(3) Archives de l'Empire, registre XXX.

ville et Sottevast (1627); Jean de Hennot, sieur de La Champagne, qui portait d'or à l'aigle de sable becquée et onglée d'azur; Hervieu Lemouton, qui portait d'argent à trois fauconniers de sable, boutonnés d'or, et Hervé Roger, sieur de Sainte-Croix, qui portait coupé d'argent et d'azur, au premier un lion léopardé de sinople, et au deuxième trois roses d'argent.

SIOUVILLE. — L'église de Siouville, sous le vocable de saint Pierre, avait pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg. En 1692, son curé était Honoré Jallot. Peu après cette époque, l'église étant, à cause du voisinage de la mer, menacée d'une destruction prochaine, MM. de Percy et Le Tourneur, qui en furent successivement curés, firent bâtir, vers la fin du siècle dernier, l'église actuelle hors de ses atteintes. On lit dans le cimetière l'épitaphe de l'abbé Le Tourneur, mort à Rumsey en 1797, et, dans le chœur, celle de l'abbé de Percy, auquel est due cette partie de l'église.

Le 24 avril 1873 mourut à Paris sir Augustin de Percy, de l'illustre famille normande des Percy de Northumberland. Il se mettait en route pour le Caire et sa dépouille mortelle a été inhumée à Londres.

Il y avait au XIV[e] siècle, à Siouville, un prieuré dépendant de celui de Ste-Barbe-en-Auge.

Au lieu dit du *Carrouge* il y eut, dit-on, un combat acharné entre les catholiques et les protestants, au XVI[e] siècle.

A l'extrémité ouest de la baie de Siouville, il existe une fort belle pêcherie en pierre, demi-circulaire, ayant 159 mètres de développement et 1 mètre 30 centimètres de profondeur. Elle fut concédée à un membre de la famille de Bazan par charte du 15 juin 1372 (1).

(1) *Registre des parcs et pêcheries, année* 1373, conservé aux archives du contrôle de la marine à Cherbourg.

On comptait autrefois (1450) parmi les notables habitants de la commune Jean de Bazan, écuyer, sieur de Siouville et de Tonneville, qui avait épousé Anne Le Tellier de la Luthumière. Le 15 août 1605 mourut à Caen Marthe Bazan, femme d'Antoine Le Tellier de la Luthumière. Son corps fut inhumé à Yvetot et son cœur à Gatteville, suivant ses intentions.

La commune de Siouville embrassa avec ardeur la Réforme au XVI[e] siecle, et en 1837 reconstitua une église protestante à la suite de ses démêlés avec l'évêque de Coutances.

SOTTEVILLE. — L'église de Sotteville, sous la vocable de saint Pierre, avait pour patrons les seigneurs du lieu pour deux tiers, et, suivant une donation de Guillaume-le-Conquérant, les abbés de Cérisy pour le dernier tiers.

Il y avait encore dans la commune la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au château, et le prieuré d'Etoublon, auquel Geoffroy, prêtre, avait fait une donation en 1218 (1).

Les Rôles normands font connaître, à la date de 1201, l'origine de l'importante foire d'Etoublon, qui était à cette époque sur Sotteville, et qui est maintenant sur Teurthéville-Hague; on y lit : « Radulphus de Baudritot dat domino regi XIII bizantinos pro babenda feria unius diei in festo sancti Michaeli singulis annis ad capellam sancti Michaelis de Stublond (2). »

On trouve dans le cartulaire de Blanchelande, au f° 21, une charte de 1210 qui contient ces mots : « In feria sedente super unam piessam (sic) terre in

(1) Tostain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*. p. 231.

(2) Edit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 103, col. 2.

Sothevilla sitam facientemque viam dicti ferragii de Hellevilla itinere regio per medium ipsius transeunte. » Cette route royale était peut-être la voie romaine qui conduisait d'Omonville à Portbail.

Geoffroy Martel rend compte à l'Echiquier d'une amende de 20 sols payée par Robert de Sotteville pour délit forestier, sous le règne de Henri II (1).

Le Livre des fiefs sous Philippe-Auguste, f° 2, mentionne un Mathieu Dubuisson qui tenait la sixième partie du fief de Sotteville, relevant alors de la baronnie de Bricquebec.

Vers 1830, on trouva, non loin du hameau de Psalmonville, une trentaine de coins romains en bronze.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Sotteville la famille de Beaudrap, qui portait d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or posées en chef et d'un croissant d'or en pointe; Gauthier Durvis, qui fit bâtir, en 1513, la tour de l'église de Sotteville et qui portait d'azur au cygne d'argent becqué et onglé de gueule au chef d'or chargé de trois merlettes de sable; et Jean Le Marchant (1450), qui portait de gueules à une croix d'argent pommelée d'or et cantonnée de quatre têtes d'argent.

SURTAINVILLE. — L'église de Surtainville, *Certainvilla*. sous le vocable de saint Pierre, avait autrefois pour patrons les abbés de St-Ouen de Rouen et plus tard les seigneurs du lieu.

Surtainville avait anciennement une chapelle dédiée à sainte Ergouelfe et appartenant, en 1184, au prieuré

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, édit. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Mémoires de la Société des Antiqnaires de Normandie*, t. XV, p. 50, col 2.

8

de Brewton en Angleterre (1). Nous en trouvons la preuve au cartulaire de Troarn, f° 221, qui s'exprime ainsi : « Johanne de Muller dedit capellam suam sanctæ Ergoelfæ de Certainvilla prioratui de Browton in Somerset. » Il existe deux chartes confirmatives de cette donation, l'une de Guillaume de Tournebut, évêque de Coutances, et l'autre du pape Célestin III.

Cette sainte Ergouelfe, connue en Belgique sous le nom de sainte Gudule, est patronne de Bruxelles. Molanus, dans son livre intitulé *Indiculus Sanctorum Belgii*, et Félix Bogaerts, dans son *Histoire du culte des Saints en Belgique*, rapportent que sainte Ergouelfe naquit en Hesbie et s'enfuit de la maison paternelle pour se consacrer entièrement à Dieu. Les pélerins venaient au XVI[e] siècle invoquer cette sainte pour les affections cérébrales, et St-Léonard, autre patron de cette chapelle, pour les rhumatismes. La chapelle de sainte Ergouelfe est classée parmi les monuments historiques de la Manche.

Au lieu dit de la *Ferrière*, non loin de l'ancienne voie romaine qui conduisait d'Omonville à Portbail, les Anglais, pendant le XIV[e] siècle, exploitaient le plomb qui s'y trouvait en abondance. Ces travaux cessèrent en 1364, et ne furent repris qu'en 1740, pour être de nouveau abandonnés jusqu'en 1788, époque à laquelle MM. Sorel et Duhamel leur donnèrent momentanément de l'activité (2).

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Surtainville Jacques de Camprond, sieur de Glatigny, qui partait d'argent à la quintefeuille de gueules; Nicolas Anquetil, sieur de Beaudreville, qui portait d'argent à trois feuilles de chêne; Jacques de

(1) De Gerville, *Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche*, p. 202.

2) Voyez le *Journal des Mines*, prairial an III.

Fumichon, sieur de Béville, qui portait de gueules à trois fasces d'or; Nicolas de Morancourt, sieur de La Fresnaye, qui portait d'argent à trois maures au naturel; et François Desquisses, sieur des Essarts.

Les vieillards parlent souvent du combat naval qui eut lieu, en mai 1795, sous le fort de Surtainville, entre notre marine et celle des Anglais. Ils ont conservé des boulets qui à cette époque ont labouré leurs jardins.

TRÉAUVILLE. — L'église de Tréauville, *Treauvilla*, sous le vocable de saint Pierre, avait pour patrons les abbés de St-Sauveur, en conséquence du don du patronage, des dîmes et aumônes à eux fait par Roger, frère de Néel, vicomte du Cotentin (1).

Les mêmes religieux possédaient de plus, à Treauville, le fief de Diélette et les dîmes des moulins d'Arondel et du Moutier.

On trouve, au f° 2 du Livre des fiefs sous Philippe-Auguste, la mention suivante : « Will. Paganellus tenet inde (de Sancto Salvatore) tertiam partem feudi 1 militis apud Treauvillam. »

Une charte de saint Louis, datée de Paris, mars 1247, mentionne un ténement de maisons situé à Tréauville, appartenant à un Godefroy Danetz et valant 82 sols, y compris son moulin du Louvre (2).

En 1516, procès entre les abbés de St-Sauveur et Jacques de Pouilly, seigneur de Tréauville, qui avait fait gratter l'écusson de l'abbaye peint sur une vitre du chœur de l'église de Tréauville.

En 1692, le patronage de cette église n'appartenait plus auxdits abbés: Thomas Lefillastre, seigneur du

(1) Voyez le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur*, f° 1.

(2) Registre n° 10 des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la cathédrale de Bayeux.

lieu en cette année, nomme à la cure Joseph Lefillastre, son frère.

Il y avait encore à Tréauville une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Prés.

On comptait parmi les notables habitants de Tréauville la famille Langlois (1666), qui portait d'or au chevron de gueules accompagné de trois cosses de pois anglais de sinople; celle de Bruc (1789), et M. le général Jouan, adjudant général de la garde impériale en 1813, mort à Tréauville en 1847, qui portait d'or au cheval arrêté de sable, surmonté d'une gerbe de blé de sinople et soutenu d'un champagne de gueules au tiers de l'écu au signe des chevaliers. (Voir biographie de cet officier général dans les mémoires de la société académique de Cherbourg, tome 8, 1861, page 95. Son fils, M. Henri Jouan, né à Tréauville le 25 janvier 1831, est aujourd'hui capitaine de vaisseau et commande la division des équipages de la flotte à Cherbourg. Il a donné plusieurs publications scientifiques et littéraires très estimées qui lui ont valu le titre d'officier d'académie.

CANTON DE BEAUMONT.

ACQUEVILLE. — L'église d'Acqueville, *Aquevilla*, est sous le vocable de saint Eloi; elle avait pour patrons les abbés de Montebourg. Le livre noir et le livre blanc de l'évêché de Coutances donnent le revenu de la cure d'Acqueville.

Au lieu dit la *Hougue* il y avait, sur un coteau appelé le *Clos-de-la-Butte*, un tertre tumulaire assez élevé. Ce tumulus, qu'on aplanit d'abord pour rendre la culture du coteau plus facile, a disparu entièrement en 1833. Il était en argile, et l'on n'y a rien découvert.

Au nombre des habitants d'Acqueville on comptait,

au XVIIᵉ siècle, la famille Messent, qui portait de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre trèfles de même. Guillaume de la Marre, chanoine de Coutances au XVIᵉ siècle, était natif d'Acqueville. On a de lui le singulier livre intitulé : *De tribus fugiendis ventre, pluma et venere*. Parisüs, ap. Sim. Colinœum, 1521, in-4°. On peut le classer parmi les ouvrages écrits sur l'amour et les femmes.

AUDERVILLE. — L'église d'Auderville, *Audervilla*, est sous le vocable de Notre-Dame; elle avait autrefois pour patrons les seigneurs du lieu.

La famille de la Foudre possédait au moyen-âge la seigneurie d'Auderville. On en trouve la preuve dans le Livre des fiefs de Philippe-Auguste, qui contient ces mots : Petrus la Foudre et participes sui tenent inde (de Bricquebec) sextam partem unius feodi in Haga. » On voit encore quelques restes du château de la Foudre, démoli vers 1792, sur une propriété appartenant à M. Le Blanc, négociant à Cherbourg. On trouva dans ses décombres plusieurs pièces de monnaie remontant aux règnes de Charles IX et de Henri III. Ce château a fourni à M. Digard de Lousta le sujet d'une légende fort dramatique publiée dans les *Mémoires de la Société impériale académique de Cherourg* (année 1852, p. 241).

Le paquebot américain le *Pâris*, parti de New-York le 1ᵉʳ octobre en destination pour le Havre, fit naufrage dans la baie des Demiacres à Auderville dans la nuit du 31 octobre 1821. L'équipage et les passagers parvinrent à se sauver. Au nombre de ceux-ci était M. de Cheverus, évêque de Boston, devenu plus tard cardinal et archevêque de Bordeaux. Ce vénérable prélat, d'une santé débile, avait tellement souffert que ses jambes lui refusaient tout service; un marin de la

côte le prit sur ses épaules et le porta, vers une heure du matin, au presbytère d'Auderville. Comme l'abbé Mauger, curé de la paroisse, demandait, en ouvrant sa fenêtre, ce qu'on voulait de lui à cette heure, le marin dans son langage pittoresque, lui cria : « C'est un évèque que je vous apporte ! » Ce fait m'a été raconté par un témoin dn naufrage.

Auderville possède un phare qui a 48 mètres d'élévation et une portée de 18 milles. Il est fort regrettable que la porte mal orientée laisse monter les hautes marées dans l'escalier intérieur du monument. Le phare d'Auderville a donné lieu à un joli roman de Mme Durand Gréville sous le titre de *Autour d'un phare*, Paris, Plon, 1877.

En 1810, M. Duchevreuil fit fouiller un tumulus situé dans une propriété nommée la *Cour d'Auderville*, ayant appartenu, avant 1789, à la famille Coulon de Couvert, puis possédée par M. de Chantereyne et par MM. Sturmer et d'Annoville. L'intérienr de ce tumulus était formé de quatre pierres plantées en forme rectangulaire, contenant des cendres et des ossements calcinés par le feu. On n'y a rien découvert.

L'église d'Auderville est petite mais est classée au nombre des monuments historiques. On y remarque une plaque de marbre qui rappelle une fondation faite en 1646 par Sébastien Leparmentier, secrétaire du roi.

Le presbytère a été bâti par Bon Pierre Dannescey, curé en 1764; son tombeau est dans le cimetière avec la date du 4 juillet 1787.

On comptait autrefois parmi les notables habitants d'Auderville Guillaume Heuzey, sieur de la Valette, qui portait d'argent à la botte de sable éperonnée

d'or, et la famille Coulon de Couvert dont les armes, sculptées au chevet de l'église, sont d'argent chargée d'hermines sans nombre, à la fasce de gueules chargée de trois boucles d'or (1626). Un membre de cette famille fut gouverneur du château de Bayeux en 1656. Il était à cette époque seigneur, patron et gravager d'Auderville. L'amirauté de Cherbourg lui contestait les revenus auxquels ce dernier titre lui donnait droit sur les naufrages et se basait dans son refus sur la déclaration royale du 12 mai 1696.

Le livre noir et le livre blanc de l'évêché de Coutances donnent les revenus de la cure d'Auderville en 1250 et 1340.

La liste des émigrés de l'an 2 donne pour Auderville le nom de M. de Couvert. Le château de Couvert est situé entre Bayeux et Caen, sur le bord de la grande route, à 4 kilomètres de la gare d'Audrieu. La terre qui en dépend mesure 6 hectares et sa mise à prix était de 55,000 fr. (*Patrie* du 20 juillet 1859).

Beaumont. — L'église de Beaumont (*Bellus mons*), sous le vocable de Notre-Dame, fut donnée à l'abbaye du Vœu de Cherbourg, en 1174, par Henri II, duc de Normandie.

Quelques auteurs ont prétendu que Jean de Beaumont, chambellan de saint Louis, mentionné dans la Chronique du sire de Joinville, était seigneur en totalité ou en partie de Beaumont-en-la-Hague. Ils concluent de là fort judicieusement que ce fut ledit chambellan qui dut présenter Thomas Helye à Louis IX; car, s'il en était autrement, disent-ils, comment expliquer que le roi de France eût pu découvrir le saint homme dans sa solitude de Biville. Les adversaires de cette opinion répondent que le chambellan cité par Joinville se rattachait à la famille des comtes de Beau-

mont-sur-Oise, dont-il tirait son nom. Nous trouvons, en effet, que sous le règne de saint Louis, Beaumont-en-la-Hague avait pour suzerain un chevalier nommé Juhel. En résumé, il est plus que douteux que Thomas Hélye ait été aumônier de Louis IX puisque Clément, auteur de la vie latine du saint, qui écrivait peu de temps après la mort du roi, ne parle pas de ce titre d'aumônier. Le poème en langue de Basse-Normandie, au temps de Philippe-le-Bel, est également muet sur ce titre (1). C'est le P. Le Myère qui, écrivant 350 ans après Saint-Louis, fut le premier à attribuer à Thomas Hélye de Biville la fonction d'aumônier de ce roi.

On voit encore sur le château de Beaumont les armes de Raoul d'Argouges, qui en devint propriétaire en 1332 par son mariage avec Thomasse de Beaumont, fille de Guillaume, seigneur de Beaumont, Fermanville et Réthoville.

Le canton de Beaumont est traversé par un retranchement appelé *Haquedick* qui remonte aux invasions des pirates normands.

En 1830, on trouva, sur un coteau nommé *Mont-God*, un Trajan d'or et une Faustine. On a découvert en 1851, sur la lande des Hougues, dans une tombelle creusée pour construire un four à chaux, une épée en bronze, longue de 40 centimètres et large de 5, et une dizaine de dards en silex, aigus et dentés dans toute leur longueur. On voit ces objets au musée de la ville de Cherbourg. En 1836, on trouva, sur la même lande, des objets analogues dans un autre tumulus.

On comptait autrefois parmi les notables habitants

(1) Ce poème a été édité pour la première fois en 1868, par M. de Pontaumont. *Cherbourg*, Feuardent, 1868, un vol. in-12.

de Beaumont la famille d'Argouges, qui portait écartelé d'or et d'azur avec trois quintefeuilles de gueules, et celle de Jallot, qui portait d'azur au chevron d'argent chargé de trois merlettes de sable, et accompagné de trois trèfles d'or (par francs fiefs).

En 1865, l'Académie française décerna le premier prix Montyon à Mlle Rosalie Marion, respectable fille qui avait été à Beaumont, pendant 50 ans, maîtresse d'école, garde-malade, sœur de charité, cumulant et trouvant moyen de remplir tant de fonctions sans les confondre. (Rapport de M. Sainte-Beuve à l'Académie française, Moniteur officiel de l'Empire, 1865).

Biville. — L'église de Biville, *Binivilla*, qui date du XIIIe siècle, est sous le vocable de saint Pierre; elle avait pour patrons les prieurs de Vauville.

Il existe, à la Bibliothèque impériale (1), deux chartes curieuses relatives à Biville; elles ont été découvertes par M. Léopold Delisle (2). On y voit figurer Guillaume, roi d'Angleterre, qui se qualifie de comte du Cotentin; Robert Bertran, vicomte du même territoire; Richard, vicomte d'Avranches, Heudon, frère de Néel de Saint-Sauveur, plus tard vicomte du Cotentin; Onfroy de Bohon et d'autres personnages qui se distinguèrent à la journée d'Hastings.

Biville fut le berceau du bienheureux Thomas Hélye.

On trouve à l'église de Biville, dans un petit ordo en parchemin, format in-12, lacéré en partie et qui paraît remonter au XIIIe siècle ou au XIVe siècle, la note suivante : « Anno eodem (1259) die IV juanarii arripuit iter ad curiam romanam Honoratus vicarius altaris B. Marie Constanc. pro canonizacione beati

(1) Fonds de Saint-Germain, résidu, paquet 96, n° 5.

(2) Voyez *Histoire de Marmoutier*, part. II, t. Ier, nos 296 et 297.

Thome de Binivilla de mandato Dni J. de Essayo, Constanc. epi. »

Thomas Helye mourut au château de Vauville le vendredi 19 octobre 1257, dans une chambre qui était située au-dessus de la porte-cochère dudit château. Cette porte a été abattue en 1785. Le tombeau de Thomas Helye se trouve dans l'église de Biville. Il est en marbre blanc et porte latéralement cette inscription : « Ce marbre a été donné par messire Jacques-Fran- » çais Dugardin, écuyer, chevalier de l'ordre royal et » militaire de saint Louis, lieutenant-colonel au corps » royal d'artillerie, seigneur et patron de cette » paroisse. » Cet officier supérieur était, en effet, en 1786, seigneur de Biville, du chef de sa femme, née de La Haye.

En septembre 1845, M. l'abbé Lebriseux, alors vicaire de Biville, voulut bien me laisser manier la chasuble et l'étole de Thomas Hélye. Ces ornements, dont toutes les histoires de notre localité donnent la description, étaient renfermés dans une boîte en chêne portant intérieurement cette inscription : « Boîte donnée par » J.-A. Adoubedan, capitaine garde coste, seig. de » Rouville et des Pieux en sa partie 1764. »

Thomas Hélye a eu plusieurs biographes. Clément, presque son contemporain, qui avait été témoin de l'enquête faite par l'évêque de Coutances, a écrit sa vie en latin. Raoul Desjardins nous en a laissé un autre qu'il a dédiée au curé de Biville, son ami. Il s'étend beaucoup sur les études d'Hélye à Paris et sur un voyage en Terre-Sainte. Cet ouvrage faisait partie d'un registre en parchemin conservé dans les archives de l'église de Biville. C'est le premier document visé en l'enquète faite par M. de Blanger, grand-vicaire de M. Loménie de Brienne, évêque de Coutances, en 1692. Le manus-

crit comprenait, en outre, deux autres vies de Thomas Hélye : l'une en prose, sans nom d'auteur; l'autre en vers, par Jean Hélye, parent du bienheureux. M. Le Verrier, curé de Biville avant 1789, et auteur d'une Notice latine manuscrite sur Thomas Hélye, déclare que le registre qui comprenait les trois biographies ci-dessus indiquées a été perdu. Suivant M. l'abbé Demons, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, un savant anglais, M. Dybdin, aurait laissé de ce vieux manuscrit une copie qui serait aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Toustain de Billy, dans son *Histoire ecclésiastique* (f°. 304), et M. Couppey, dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg* (année 1843, p. 93), ont donné sur Thomas Hélye d'intéressants détails. En 1868, M. de Pontaumont a publié une vie du B. Thomas Hélye à l'usage des pélérinages de la paroisse de N.-D.-du-Vœu de Cherbourg. Ce livre contient tout ce que MM. Léopold Delisle et Guillebert ont donné sur le saint personnage plus un poème du XIII édité pour la première fois par M. de Pontaumont.

Entre deux monticules appelés les *Huches*, on remarque encore les restes de tombelles qui ont été coupées par la route de Sainte-Croix à Biville.

Près du village de Vinebus, en un lieu nommé la *Mine*, on a trouvé un assez grand nombre de monnaies de Trajan, petit bronze.

On aperçoit sur le chemin qui mène de Sainte-Croix à Biville une croix de granit qui porte cette inscription : « Cette croix fut reconstruite par Couet de Lahaye et son épouse en 1807. »

En 1859, on découvrit dans l'église de Biville trois bas-reliefs aveuglés dans un mur du chœur et qui représentaient trois personnages auxquels le clergé

de la contrée a attribué les noms de Philippe-le-Hardi, Blanche de Castille et Marguerite, femme de Louis IX. Ces bas-reliefs, par leur ciselure, semblent dater du XVII[e] siècle.

Biville passe pour être une des communes les plus salubres du département de la Manche. Les centenaires y ont été fréquents, et l'on cite même une femme, du nom de Renep, qui y mourut à l'âge de 116 ans.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Biville la famille de Beaudrap, qui portait d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or posées en chef et un croissant d'or en pointe, et celle de Dugardin, qui portait d'azur chargé d'une aigle d'argent becquée et griffée d'or et au soleil d'or.

Dans l'état des biens des émigrés, administrés par la nation conformément à la loi du 8 avril 1792, imprimé à Coutances chez Joubert, on trouve la mention suivante : *Biville*, Couet de la Haye. — Terres du Bosquet et du Frimot affermées 3,278 livres.

Branville. — L'église de Branville, *Branvilla*, était sous le vocable de Notre-Dame; elle avait pour patrons les seigneurs du lieu.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Branville, Robert Dozouville, sieur du Parc, qui portait de gueules à la lame d'épée d'argent accompagnée de six losanges d'argent, et Jacqnes Ruallem, sieur des Delles, qui portait d'argent au sautoir de gueules accompagné de treize feuilles de laurier de sinople. La liste des trois ordres réunis à Coutances en 1789, mentionne, sous le nom de M. Vauquelin d'Artilly, un député qui habitait alors Branville-en-la-Hague (1).

(1) *Procès verbal de l'assemblée générale des trois ordres du grand bailliage du Cotentin.* (Bibliothèque de la ville de Cherbourg, n° 349).

La paroisse de Branville est aujourd'hui annexée à celle de Sainte-Croix-Hague. Le livre blanc de l'évêché de Coutances (1340), mentionne les revenus de la cure de Branville.

Il y a à Branville un château qui appartient à M. Alfred Liais, maire de Cherbourg et directeur de la Société académique de cette ville.

La liste des émigrés pour l'an 2 (1793), mentionne à Branville MM. Meury et Dozouville, officier de marine.

DIGULLEVILLE. — L'église de Digulleville, *Digulvilla*, sous le vocable de saint Pierre, avait pour patrons les prieurs de Vauville, par suite d'une donation faite, en 1163, par l'évêque Richard de Bohon. Cette église avait pour curé, en 1692, Guillaume Lesdos, notaire apostolique de Valognes.

En 1823, on fit à Digulleville la découverte de plusieurs figurines romaines en bronze, dont M. Duchevreuil a laissé une description détaillée (1).

Il y a, sur la côte, une petite rade nommée *Plainvic*, où peuvent s'abriter les navires d'un faible tonnage, et qui était fréquentée au temps des Romains.

Digulleville a donné naissance, en 1638, à Nicolas Dubosc, sieur des Gruberts, qui devint brigadier des mousquetaires noirs et chevalier de Saint-Louis. Il périt glorieusement à la sanglante bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, où il eut les deux cuisses brisées par un boulet en chargeant l'ennemi à la tête des mousquetaires. M. Digard de Lousta a donné une biographie de ce vaillant officier général dans le tome 10 (1873) des mémoires de la Société académique de Cherbourg. Il portait de gueules à la croix d'argent,

(1) Voyez les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 1, p. 50.

le pied fiché d'or et fleurdelysée, cantonnée de quatre trèfles d'argent. M. Duferrier à Cherbourg possède un portrait de Nicolas Dubosc, son parent, revêtu de la cuirasse de bataille des mousquetaires et peint en 1708. Le Père Anselme, au tome VI de son histoire générale de la maison royale de France, donne une généalogie très complète de la famille Dubosc, seigneurs de Branville et Bretteville (1406).

En 1710, Nicolas de Ledo, sieur de Durécu et du Fay, brigadier des armées du roi, résidait à Digulleville dont il avait la seigneurie.

ECULLEVILLE. — L'église d'Eculleville, sous le vocable de saint Martin, avait pour patrons les prieurs de Vauville, en vertu d'une donation faite, en 1163, par l'évêque Richard de Bohon.

On remarque à peu de distance du rivage des débris de tumuli qui, à une époque reculée, devaient se trouver assez avancés dans les terres.

C'est sur cette commune qu'on voit la fin du retranchement du Haguedick, dont nous avons déjà parlé. On y a trouvé aussi beaucoup de débris romains.

On comptait autrefois parmi les notables habitants la famille de Feuardent, qui portait d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et onglée d'or. Un membre de cette famille, Adolphe de Feuardent, était en 1835 instituteur communal à Auteuil près Paris. Il est auteur de plusieurs ouvrages et notamment d'une histoire d'Auteuil, Paris, 1 volume in-12. Une famille Cahouet, alliée aux Feuardent d'Eculleville, a donné, sous le premier empire, plusieurs ingénieurs distingués,

Eculleville possède un château qui appartient à la famille Asselin-Duval.

FLOTTEMANVILLE-HAGUE. — L'église de Flotte-

manville-Hague, *Flottemanvilla,* sous le vocable de saint Pierre, avait autrefois pour patrons les abbés de Saint-Taurin d'Evreux.

Le livre rouge de saint Florent, f° 41, fait mention, au temps de Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre (1162), que les prévôts et forestiers de Cherbourg exigeaient de chaque feu de Flottemauville-Hague un impôt se composant à Noël d'un pain et d'une géline; à Pâques, d'un pain et de 12 œufs, et à la St-Paul (30 juin), de deux deniers pour chaque bélier.

Une charte d'avril 1235 mentionne Flottemanville, qui relevait alors du comté de Mortain, au nombre des fiefs compris dans le partage auquel donna lieu la mort de Philippe, comte de Boulogne (1).

Une autre charte de 1276 y signale un lieu nommé *Fossata de Flottemanvilla.* Aux *Monts* on remarque les débris d'un catelet qui a dû être considérable.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de la commune la famille de La Haye, qui portait d'argent chargé d'un cœur de gueules accompagné de neuf hermines, au chef d'azur chargé de deux sautoirs d'argent; François Heuzey, sieur des Noës; Jacques Delachapelle, sieur du Buisson, qui portait d'azur au chevreu d'or, accompagné en chef de deux mollettes d'éperon de même et d'un croissant d'argent en pointe; et Pierre Meurdrac, sieur du Coudray, qui portait de gueules à deux fasces d'or, accompagnées de neuf coquilles d'argent (par francs fiefs).

La liste des émigrés pour l'an 2 porte à Flottemanville le nom d'un M. Moisson, sans indication de qualité, et celui de M. Dubuisson, qualifié de *fils de famille.*

GRÉVILLE, — L'église de Gréville, *Guervilla,* sous le

(1) Mss. de Duchesne, Bibliothèque impériale, tome LXVI, p. 141.

vocable de sainte Colombe, avait le roi pour patron au XIII[e] siècle (1). En 1322, Charles-le-Bel donna ce patronage à la Sainte-Chapelle de Paris. En 1339, les nouveaux patrons firent régler, par l'évêque, les droits du vicaire perpétuel, qui reçut le revenu de l'autel et les menues dîmes consistant en laine, lin, chanvre, pommes, poires, arbres, agneaux, porcs, veaux et poissons. Il avait de plus un droit dans la forêt du roi. Les grandes dîmes étaient réservées aux abbés de la Sainte-Chapelle. En 1336, ces grandes dîmes et celles d'Aubigny, autre commune du diocèse dont lesdits abbés étaient également patrons, valaient 10,000 livres parisis.

Il y avait encore à Gréville les chapelles de Saint-Martin et de Saint-Barnabé.

On retrouve à l'une des extrémités de cette commune le grand retranchemement du Haguedick. Les falaises de Gréville sont très pittoresques.

On présume qu'un fort romain existait au lieu nommé le *Castel-Vandon;* les médailles qu'on y a trouvées appuient cette supposition.

Le fief de la Haule, qui relevait de la baronnie de Bricquebec, et qui appartenait, au moyen-âge, à une famille anglaise du nom de Gréville, a fait dire à plusieurs généalogistes que les lords Gréville tiraient leur origine de ce fief et de la commune de Gréville.

Dans des pièces de terre dites de *Gréville*, près de l'église, on a trouvé, à une assez grande profondeur, une croix de granit qui a fait supposer qu'au moyen-âge il existait dans ces parages une route conduisant de l'église au lieu dit de *Bailly*.

La chapelle Saint-Martin est située sur les hauteurs

(2) *Valor beneficiorum.* 1278 1737. Coll. de Gerville, au mot GRÉVILLE.

de Landemer. La statue de saint Martin qui s'y trouvait est aujourd'hui dans l'église d'Urville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Gréville Colin Bazan, qui en était seigneur en 1435 (1); Dusaussey, sieur de Grouchy, qui portait d'argent au sautoir de gueules accompagné d'hermines sans nombre; Hervieu, sieur du Val-Ferrand, qui portait d'azur au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules, et Jacques de Lorimier, seigneur de Gréville, capitaine de canonniers garde-côtes, et plus tard major de la bourgeoisie de Carentan. Gréville a aussi été le berceau d'une famille qui a eu une grande illustration pendant le 19e siècle dans la personne du marquis Emmanuel de Grouchy, maréchal de France, l'une des gloires d'Hohelinden, Wagram et la Moskova. Cette famille qui portait d'argent à trois trèfles de sinople a laissé son nom à plusieurs localités de Gréville. Le vicomte de Grouchy, petit-fils du maréchal, est actuellement secrétaire d'ambassade à Paris. C'est également à Gréville qu'est née Mme Alice Durand, née Fleury, qui publie dans la *Revue des Deux-Mondes* de si charmants romans dont les scènes sont placées en Russie où elle a habité longtemps.

HERQUEVILLE. — L'église de Herqueville, *Herquevilla*, sous l'invocation de saint Michel, avait autrefois le titre de prieuré et l'abbé du Vœu de Cherbourg pour patron. Ce prieuré-cure était desservi par un religieux de cette abbaye.

JOBOURG. — En 1165, l'église de Jobourg sous le vocable de Notre-Dame, fut donnée à l'abbaye du Vœu de Cherbourg par Richard du Ham et Guillaume

(1) *Historia Harcuriana*. f° 2068.

de Carbonnel (1). Cette donation fut confirmée, en 1172, par-devant Henri II, roi d'Angleterre, par Guillaume de Kercagny. Au commencement du XIII[e] siècle, Robert de Sydeville était vicaire de cette église, et en 1692 Guillaume Leblond, religieux du Vœu de Cherbourg, en était curé. Elle avait le titre de prieuré.

En 1316, des contestations s'élevèrent, au sujet des dîmes de Jobourg, entre le prieur de Jobourg, nommé par l'abbé du Vœu de Cherbourg, et le prieur de Saint-Germain-des-Vaux, dépendant de l'abbaye de Cormery (2).

L'église de Jobourg est romane. On voit encore sur la clef de voûte de l'une de ses chapelles, avec la date de 1636, les armes de la famille Lucas de Bonval qui avait précédé, dans la seigneurie du lieu, la famille Jallot. Cette famille Jallot posséda pendant longtemps plusieurs domaines à Jobourg. Pierre Jallot, tué dans les guerres de Flandre le 26 septembre 1658, demanda à être inhumé à Gonneville. L'abbé de Hennot, docteur en Sorbonne, prononça, à cette époque, son oraison funèbre qui fut imprimée (24 pages in-4°.)

Entre l'église et le clos Callet, on a trouvé plusieurs tumuli et des briques romaines. Cette commune présente encore le périmètre d'un camp romain.

Les falaises de Jobourg sont renommées par leurs beautés pittoresques. Le rocher, dit le *Culleron*, formé de grès et de granit, est surtout remarquable.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Jobourg la famille de Mary, qui portait d'argent au chef de gueules chargé de trois roses mises en

(1) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 159.

(2) Id., *Histoire des evêques de Coutances*, f°348.

rang, et celle de Lefort qui portait d'argent au croissant de gueules accompagné de trois merlettes de sable (par francs fiefs en 1471).

Jobourg possède un château qui appartient aujourd'hui à la famille Michel d'Anoville qui porte d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même.

Le 31 mai 1781, mourut à Jobourg le P. François Fleury, né à Falaise en 1725. Il fut pendant longues années prieur-curé de Jobourg où il rendit les plus grands services en calmant par son excessive charité l'émeute de 1757, occasionnée par la disette. Pendant la guerre maritime de 1778, il passait de longs jours sur un observatoire de la côte pour signaler les mouvements des vaisseaux anglais et en avertir l'autorité. A la fin de cette guerre, Dumouriez sollicita pour ce digne curé, au cœur si français, la décoration de Saint-Lazare; mais la cour ne donna aucune suite à cette demande. Sa mère, âgée de 80 ans et restée pauvre, reçut de Louis XVI, en 1782, une pension de 400 livres à raison des services de son fils pendant la guerre.

NACQUEVILLE. — L'église de Nacqueville, *Nacavilla*, sous le vocable de saint Laurent, avait pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg, en vertu d'une donation faite, en 1195, par Guillaume Des Isles, seigneur de Nacqueville (1). Cette donation fut approuvée par Guillaume de Tournebut, évêque de Coutances. Il y avait de plus, à Nacqueville, une chapelle dédiée à saint Clair (2).

En 1255, le vendredi avant la fête de saint Pierre-ès-liens, Richard de Saint-Martin donne aux abbés

(1) Id., *Hist. ecclés.*, f° 190.

(2) Voir un article de M. A. Le Jolis dans les *Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg*, année 1856, p. 127 et suiv.

du Vœu de Cherbourg 18 deniers et un boisseau de froment de rente pour le luminaire de la chapelle Saint-Clair de Nacqueville.

En 1488, Jehan de Vauville, curé de Nacqueville, succède à Jehan Dilon (1).

En 1231, une contestation s'élève, au sujet de la chapelle Saint-Clair de Nacqueville, entre l'abbé du Vœu de Cherbourg et Jehan de Mortain, chanoine de Coutances (2).

Le château des Marais-de-Haut, fortifié autrefois, relevait de la baronnie de Bricqueville. Avant 1789, les armes des d'Argouges étaient au fronton de ce château et à la voûte de la chapelle.

Dans le cimetière de Nacqueville, on a trouvé beaucoup de cercueils en tuf et, dans le voisinage, d'autres cercueils formés de pierres de stéachiste cimentées ensemble.

On comptait parmi les notables habitants de Nacqueville Jean de Carbonel, châtelain des Marais en 1584, qui avait épousé Guillemette-Aux-Epaules, de Sainte-Marie-du-Mont; en 1450, Robert Heuzey, seigneur de Nacqueville, marié à Guillemette de Bricqueville, et en 1697, Bernardin Mangon, châtelain des Marais.

Il existe à Nacqueville un château qui appartient aux héritiers de la famille Erard de Belle Isle qui portait d'azur à trois pieds de griffon d'or tenant trois troncs d'arbres d'argent. (*Chamillard*, recherche de 1666, fº 262.)

La liste des émigrés pour l'an 2 porte à Nacqueville MM. Heuzé de Rangueville, Bourget, Poutrel et Folliot.

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, fº 487.

(2) Id , *Ibid.*, fº 247.

Omonville-la-Petite. — L'église d'Omonville-la-Petite, sous le vocable de saint Martin, avait le roi pour patron.

Il y avait de plus, en cette commune, une chapelle et un prieuré dédiés à sainte Hélène.

Le Trésor des chartes (1) contient une pièce, datée de Melun, 8 septembre 1245, par laquelle Louis IX approuve la nomination à la cure d'Omonville-la-Petite, *Osmonvilla-Parva,* de maître Guillaume de Anscio.

Le Livre noir, au f° 64 r°., et le Livre blanc, au f° 2 v°., donnent à Omonville-la-Petite le nom d'Osmonville-la-Lucas.

On comptait anciennement parmi les notables de cette commune Noël Le Chanteur, sieur Des Isles, et Pierrette Ruault, sa femme, qui portaient de gueules au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent. Cette Pierrette était nièce de Jean Ruault, recteur de l'Université de Paris et auteur d'une traduction des œuvres de Plutarque, Paris, 1624, in-12.

Omonville-la-Rogue. — L'église d'Omonville-la-Rogue, *Osmonvilla,* sous le vocable de saint Jean-Baptiste, avait pour patron l'évêque de Coutances.

Le Cartulaire normand contient, à la date d'octobre 1272, une enquête faite au nom du roi Philippe-le-Hardi, par Guillaume des Mineres, chevalier, et Hue de Saint-Just, sur Guillaume de Bohon, évêque de Coutances, au sujet des bois du roi confiés à sa garde. On y voit figurer le curé d'Omonville, qui avoue avoir reçu de l'évêque « deux chaisnes et une chartée de bletrons. » (2).

(1) *Patronage*, n° 4, carton J. 360.

(2) *Trésor des chartes*, carton J. 1028, n° 26, Voyez *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e partie, p. 340, col. 1, art. IX.

Le Livre des fiefs sous Philippe-Auguste donne le passage suivant touchant cette commune : « Guill. » de Rogues tenet inde (de Néhou) dimidium feodum lorice apud Avarville et Omonville. » C'est probablement de cette famille de Rogues qu'Omonville a pris son surnom.

En 1420, Henri V, roi d'Angleterre, donne les fiefs d'Omonville-la-Rogue et d'Orglandes à Jean Robessart, chevalier anglais (1).

Le fief seigneurial d'Omonville relevait, en 1697, de la baronnie d'Orglandes-Bricquebec, suivant aveu rendu au roi, en cette année, par la duchesse Anne, veuve de Henri d'Orléans. Ce fief passa ensuite, avec ceux de Digulleville et de Vauville, dans la famille de Sainte-Mère-Eglise, qui les transmit à M. Barbou, dont on voit le tombeau dans l'église de Querqueville, avec la date du 7 mai 1735. La famille de Sainte-Mère-Eglise portait d'azur à six aigles d'or éployées.

Omonville-la-Rogue est défendu par deux petits forts bâtis au bord de la mer. On remarque aussi dans cette commune des débris de fortifications dont le maréchal de Matignon parlait en 1562.

Sainte-Croix-Hague. — L'église de Sainte-Croix, sous le vocable de la Croix, avait primitivement pour patron unique l'évêque de Coutances; mais Richard de Bohon ayant donné, en 1163, la moitié de ce patronage au prieuré de Vauville, l'autre moitié passa aux abbés de Cérisy. En 1209, ces abbés nomment à la cure de Sainte-Croix Guillaume Dioret (2). Plus tard, le prieur de Sainte-Croix ayant succédé aux prieurs de Vauville dans leur part de patronage, deux curés

(1) *Rôles normands*, t. 1, fº 334.

(2) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.* fº 216.

furent nommés, l'un par l'abbé de Cérisy, l'autre par le prieur de Sainte-Croix, et exercèrent simultanément.

Les murs de cette église présentent l'inscription suivante : « Nicolas Dumouchel, seigneur et patron de » Voscoigne et de Saint-Nazaire, fondateur de cette » chapelle, décédé le 27 mars 1487, que son ame soit » en paix. » L'écusson, encore bien conservé, porte de gueules à trois losanges d'argent. — Dans l'intérieur de l'église, on lit cette autre inscription : « Ci » gist damoiselle Thomasse de la Haie, veuve de Ro- » bert Dozouville, écuyer, seigneur du lieu, laquelle a » donné 3 livres de rentes aux curez, prêtres et clercs » à charge de dire quatre messes. 1620. » — Plus loin, une troisième inscription mentionne une donation faite par Gilette, veuve de Gauthier Dozouville, le 2 juin 1635 (les écussons, à demi-effacés, sont de gueules à la lame d'épée d'argent); une quatrième porte donation faite à l'église par la famille Grindel, en 1636.

On comptait, en 1789, au nombre des notables habitants de Sainte-Croix, M. Barbou, ancien mousquetaire gris.

La liste des émigrés pour l'an 2 porte à Ste-Croix-Hague le nom de M. Vauclin.

Ste-Croix-Hague possède, au lieu dit le Bingard, un château qui appartient aux héritiers de M. Vildieu, en son vivant négociant à Cherbourg.

Saint-Germain-des-Vaux. — L'église de cette commune, sous le vocable de saint Germain, est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Sainte-Pernelle. On y remarquait en outre les chapelles Sainte-Barbe et Saint-Ouen. En 1316, il y avait un prieuré relevant de l'abbaye de Cormery au diocèse de Tours.

Ce prieuré eut avec le curé de Jobourg un procès pour dîmes qui fut jugé par Guillaume de Thieuville, évêque de Coutances (1). Dans la suite, il devint indépendant.

En 1395, Philippot de Morville était seigneur de Saint-Germain-des-Vaux.

Les rôles normands recueillis par Bréquigny à la Tour de Londres, mentionnent au 8 mai 1419 le don fait par le roi d'Angleterre à Edmond Worseley, chevalier anglais, de domaines confisqués à Guillaume de *seint Germayn e vadis* et à Pharaon son frère, à charge par le sir Worseley de porter au roi, chaque année à la St-Georges, une épée (gladium) au château de Cherbourg. (Acte signé ledit jour au camp de Vernon-sur-Seine).

Avant 1789, un tribunal, dépendant du bailliage de Bricquebec, y siégeait de temps immémorial (2). Il était connu sous le nom de *Siége du Haut-Dick.*

Dans une pièce de terre nommée *Jogart*, on reconnaît un dolmen ruiné. Près de là, un autre champ porte, dans les anciens titres, le nom de *Clos de derrière l'autel.* Dans le voisinage, du côté de la mer, on voyait, il y a 40 ans, un menhir haut de plus de deux mètres. Le 13 mai 1862,on découvrit une crypte de un mètre d'ouverture dans le cimetière de St-Germain-des-Vaux. Autour de la chapelle Saint-Ouen, on trouva, en 1830, plusieurs cercueils en tuf.

La liste des émigrés pour l'an 2 mentionne, à St-Germain-des-Vaux, M. Boula de Marseul.

TONNEVILLE. — L'église de Tonneville, *Tunevilla*, sous le vocable de saint Martin, avait le roi de France

(1) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 348.

(2) *Etat de la baronnie de Bricquebec en* 1787, f° 106, conservé aux archives de la Manche.

pour patron. C'était une ancienne prébende de la collégiale de Cherbourg. Elle fut réunie à la cathédrale de Coutances par l'évêque Hugues de Morville (1).

Non loin du manoir de Tonneville, sur une lande nommée le *Bigard*, on a trouvé des coins en bronze.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Tonneville Guillaume de Percy, qui suivit en Terre-Sainte le duc Robert Courte-Heuse et Godefroi de Bouillon (2), et, trois siècles plus tard, Jean et Gauthier Bazan, qui épousèrent (1495-1528) Marie et Gabrielle d'Anneville; Jean avait épousé en premières noces Anne Le Tellier, fille du baron de la Luthumière.

Le 5 décembre 1756 naquit au manoir de Tonneville l'abbé de Percy, poète agréable, qui devint, en 1810, chapelain de Marie-Lœtitia, mère de l'empereur Napoléon 1er (3).

Tonneville possède un vieux manoir, berceau des Percy, qui est renommé dans le canton par ses légendes scabreuses. Le grand étang de Percy est un rendez-vous de la chasse au gibier d'eau.

L'état des biens des émigrés administrés sous séquestre par le directoire du département de la Manche en 1792, porte à Tonneville trois fermes de la maison de Percy affermées 8,333 livres et 600 livres de rentes à la famille de Feuardent.

URVILLE-HAGUE. — L'église d'Urville-Hague, *Urvilla*, sous le vocable de saint Martin, avait pour patrons les prieurs de Vauville, par suite d'une donation faite en 1163 par l'évêque Richard de Bohon. Cette

(1) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 215.

(2) Dumoulin, supplément, f° 6.

(3) Voir dans le *Momus normand*, Caen, 1832 et années suivantes, quelques poésies de l'abbé de Percy.

église est en partie romane. Elle avait pour curé, en 1123, Robert Dicet, et en 1692, Jacques Lefèvre (1).

Les Anglais firent deux descentes à Urville, l'une en 1520 et l'autre en 1758. Cette dernière surtout est décrite avec beaucoup de détails dans notre histoire locale (2).

Vers 1808, en creusant, pour asseoir les fondations d'un moulin, au lieu dit de *Durécu*, on trouva une meule romaine et beaucoup de briques ayant servi à des âtres. Dans une pièce de terre nommée les *Houx*, on découvrit, à la même époque, quelques maçonneries qui paraissent remonter également à l'époque romaine. Un sarcophage de tuf fut trouvé quelques années plus tard, au sud-ouest de l'église, dans un champ nommé le *Haut-Clos*. Vers 1810 on trouva en creusant le lit d'un cours d'eau qui longe les moulins du Gardier et le château dit Maison-d'Urville, quelques monnaies romaines du haut empire, qui furent recueillies par MM. Duchevreuil et de Gerville.

On comptait autrefois parmi les notables habitants d'Urville, Thomas de Ledo, sieur de la Rivière et de Durécu, avocat très-dévoué à Henri IV dans les temps les plus difficiles. Il portait d'azur à une fasce d'argent chargée d'un croissant de gueules (3). La famille Folliot qui portait d'argent au sautoir de gueules à l'aigle d'or à deux têtes le vol éployé.

VASTEVILLE. — L'église de Vasteville, *Valtavilla*, sous le vocable de Notre-Dame, avait pour patrons

(1) Toustain de Billy, *Hist ecclés.*, f° 176.

(2) Voyez *Annuaire du département de la Manche*, 1830-31, p. 202, et divers articles publiés par M. Couppey, dans le *Journal de Cherbourg*, en 1848 et années suivantes.

(3) Voir sur cette famille et plusieurs autres de la Hague *La Coustume réformée du pays et duché de Normandie*, par Bertault. Rouen, 1632, p 759.

les abbés du Vœu de Cherbourg, en vertu d'un don fait par Eudes de Sottevast. Henri II, roi d'Angleterre, confirma cette donation en 1160 (1). En 1314, Robert Joué, nommé par l'abbé du Vœu de Cherbourg, en était curé, et y avait succédé à Robert Ducoudray (2).

En 1521, Jacques Rosette était seigneur de Vasteville. Un de ses descendants, Charles Olivier Rosette de Brucourt, lieutenant aux gardes françaises, est auteur du livre intitulé : *Traité de l'Education de la jeune noblesse*. Il laisse plusieurs enfants issus de son mariage avec M[lle] Lenoir, fille d'un lieutenant particulier du Châtelet de Paris.

Le 24 avril 1569, Jacques Rosette, sieur de Vasteville, et Philippe Rosette, son frère, curé de Tonneville, fondèrent, à leurs frais, à Vasteville, une chapelle sous le vocable de saint Jacques. La nomination d'un chapelain pour cette fondation souleva, en janvier 1784, des difficultés au sujet desquelles deux avocats au Parlement de Paris donnèrent un délibéré. Il fut reconnu que cette fondation étant laïque et personnelle, ni l'évêque de Coutances, ni le Pape n'avaient le droit de s'immiscer dans le choix à faire des chapelains de ladite fondation.

M. V.-E. Pillet a publié une biographie du chevalier Charles Rosette de Brucourt dans l'Annuaire de la Manche de 1840, p. 320.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de cette commune Louis Lucas, sieur de la Noë, qui portait de gueules à trois chevrons d'argent; Guillaume Simon qui portait d'azur à la croix d'argent chargée

(1) Toustain de Billy, *Hist. ecclés.*, f° 158; *Gallia Christiana*, t XI, Instr., col. 245.

(2) Id., *Hist. ecclés.*, f° 344.

de huit croissants de gueules et cantonnée de quatre cygnes d'argent; Charles du Mesnil-Eury, portant de sable fretté de six pièces d'argent, qui était devenu seigneur de Vasteville en sa partie, par suite de son mariage avec une demoiselle Simon, et enfin la famille de Herquetot.

Antoine de Montchrestin, sieur de Vasteville, est auteur de *Tragédies* qu'il a dédiées au prince de Condé. Rouen, Lamotte, 1627, 1 vol. in-8°. A la suite de ce volume se trouve un opuscule (vers et prose) intitulé *Le tombeau de dame Barbe Guiffard.*

Le 14 février 1816 est né à Vasteville M. Jean Fleury, auteur de plusieurs ouvrages littéraires estimés. Il est actuellement conseiller de cour et lecteur de langue française à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg.

La liste des émigrés de l'an 2 porte à Vasteville M. de Mauconvenant.

VAUVILLE. — Richard de Vauville, chevalier normand, qui suivit le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, fonda, en 1060, le prieuré de Saint-Hermel (1). Il était sous le vocable de saint Michel, et sa fondation fut approuvée par l'évêque Richard de Bohon. La charte latine, relative à cette fondation, réserve une certaine quantité de roseaux de la mare de Vauville pour l'entretien de la couverture des édifices dont il se composait (2). On en voit encore les ruines sur le mont de Vauville.

L'église de Vauville, sous le vocable de saint Martin, fut donnée en patronage aux prieurs de Vauville par ledit Richard de Bohon.

(1) Toustain de Billy, *Histoire des évêques de Coutances*, f° 155.

(2) *Cartulaire de Vauville*, aux archives de la Manche, n°s 1-5.

La seigneurie de Vauville, plein fief de haubert, relevant de la baronnie de Bricquebec, possédait un château fort où mourut, en 1250, saint Thomas Hélye de Biville.

En 1755, la Société royale académique de Cherbourg fit faire des fouilles et des études sur le terrain autour d'une belle galerie druidique qui existait entière à cette époque sur la lande nommée les *Pouquelées*.

En 1788, on découvrit des coins en bronze aux lieux dits de la *Terrasse* et de la *Butte de César*. On en trouva d'autres plus tard sur un terrain nommé le *Château de Milleharts*, appartenant aujourd'hui à la famille Lemarois.

Il existe à Vauville, sur la lande dite des *Cottes*, les vestiges d'un camp romain, près duquel sont des tumuli qui paraissent avoir été fouillés, et dont la circonférence moyenne est de huit mètres.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Vauville la famille Lesauvage, qui portait d'azur au tronc d'argent, accompagné en chef de deux glands d'or et en pointe de deux feuilles de chêne. En 1713, un membre de cette famille, César de Cotentin, neveu de l'amiral de Tourville, habitait le château de Vauville après sa sanglante affaire de jalousie avec M. Hélouin, bailli de Saint-Sauveur-Landelin. Il portait de gueules au dextrochère d'argent tenant une épée de même, accompagné en chef d'un casque de même métal.

Les archives de l'église de la Trinité, à Cherbourg, possèdent une lettre du maréchal de Matignon, datée de Thorigny du 16 novembre 1701, par laquelle il donne ordre à M. Lesauvage de Vauville, gouverneur de Cherbourg, de tenir la main à ce que la ville

fournisse logement et subsistance au prédicateur de l'Avent envoyé à Cherbourg par l'évêque de Coutances. Cette lettre est une preuve de la minutieuse autorité qui était dévolue aux gouverneurs des villes sous Louis XIV.

Il existe un plan de 1731 du port de Diélette au S.-E. de l'anse de Vauville, dite du Blanc-Sablon. On sait que ce port de Diélette a été construit par le m[is] de Flamanville, autorisé par arrêt du conseil.

La liste des émigrés pour l'an 2 porte, à Vauville, M. de Beuvery, avec terre affermée 3,278 livres, et MM. Brisset, Le Nepveu, Agnès, Néel et Coulon de Bayeux.

INDEX.

CANTON DE CHERBOURG.

CANTON D'OCTEVILLE.

CANTON DE SAINT-PIERRE-EGLISE.

CANTON DES PIEUX.

CANTON DE BEAUMONT

A MONSIEUR

LE COMTE N. DARU

SÉNATEUR

Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques,
Ancien Ministre des Affaires étrangères.

Hommage d'un respectueux attachement.

L. DE PONTAUMONT.

Monsieur,

Je vous remercie du témoignage d'estime et d'attachement que vous voulez bien me donner. J'accepte volontiers la Dédicace de votre Livre qui fera certainement honneur à son auteur et quelque chose en rejaillira sur celui auquel vous vous l'aurez dédié.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments d'affectueuse considération.

C. DARU.

Paris,
5 *juillet* 1877.

L'INVASION DES BARBARES

DANS LA 2e LYONNAISE

PAR

M. CARLET,

Ingénieur de la Marine, Officier d'Académie,
Membre de la Société académique de Cherbourg.

L'invasion scandinave est le fait prédominant dans l'histoire des origines de la Normandie. Cet événement a, pour ainsi dire, effacé tous ceux qui l'ont précédé, non-seulement à cause de son importance, mais aussi parce que les Barbares du nord ont détruit presque tous les monuments qui auraient pu rappeler la mémoire des temps antérieurs.

Il s'est cependant écoulé dix siècles depuis la conquête romaine jusqu'à la conquête normande, et, dans ce long espace de temps, la province a traversé plusieurs périodes dont l'étude est d'un grand intérêt pour les débuts de son histoire, en particulier la grande crise du 5e siècle, à la fois si intense et si prolongée. Les migrations de peuples, qui ont à cette époque achevé la ruine de l'empire romain et bouleversé tout l'Occident, sont les causes principales auxquelles chacune des provinces de la Gaule doit son individualité, sa physionomie, ses mœurs. Le mélange en proportions variables des éléments gaulois, romain et barbare, a produit sur les divers points du territoire des différences que n'a pas encore effacées la grande unité française.

En Normandie, les hommes de race scandinave n'ont formé en réalité qu'une faible partie de la population. Il s'y trouvait avant eux, d'abord les Gallo-Romains, ensuite et depuis longtemps encore, des Francs et d'autres Barbares. Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher quels furent, pour cette province, le caractère et les résultats de la grande invasion qui renouvela le monde romain.

Les faits qui se rapportent à ce sujet n'ont pas été, il est vrai, négligés dans les histoires générales et particulières de la province; mais il restait à les réunir dans une étude d'ensemble et à les rattacher aux événements principaux de l'histoire contemporaine. Les auteurs qui écrivent sur un pays, un canton, une ville, ont d'ailleurs, comme on le sait, une tendance naturelle à en exagérer le rôle et à en reculer les origines. Il n'était donc pas inutile de soumettre à un nouvel examen les opinions reçues, et de voir si quelques-unes ne seraient pas à modifier, par suite d'un classement plus exact des événements ou d'une interprétation mieux justifiée des textes. Tel est le double but de ce travail.

La pénurie de renseignements, qui réduit à quelques pages l'histoire de dix siècles, le peu d'authenticité d'un certain nombre de documents, qui laisse dans l'obscurité des points d'une grande importance, constituent une difficulté, trop souvent insurmontable, dans l'étude du sujet. On s'est efforcé d'y réduire le plus possible la part des conjectures, en ayant soin de n'accepter que les plus vraisemblables et les mieux étayées.

Le territoire qui prit, à partir du 10e siècle, le nom de Normandie, formait la 2e Lyonnaise à l'époque de l'invasion des Barbares. Depuis ce moment, et

jusqu'à la conquête normande, ce n'est plus une circonscription civile distincte, et il n'en est plus fait mention sous une dénomination qui lui soit propre. C'est pourquoi nous avons cru devoir lui conserver, dans tout le cours de cette étude, le nom qu'il portait sous l'administration romaine (1).

I.

TEMPS ANTÉRIEURS A LA GRANDE INVASION.

Les premiers établissements des Germains en Gaule sont antérieurs à la conquête romaine. Au temps de Jules César, leurs tribus occupaient déjà de vastes territoires sur la rive gauche du Rhin (2). Pendant les 450 ans que la Gaule fut soumise à Rome, la population teutonique s'y accrut considérablement. De nombreuses troupes de barbares furent transplantées, soit de force, soit volontairement, sur les territoires que les guerres avaient dépeuplés. D'abord ces colons furent cantonnés dans les provinces voisines du Rhin; plus tard, vers le 3e siècle, on les admit dans d'autres parties de la Gaule. En 277, Probus, ayant poursuivi les Francs au-delà du Rhin, ramena de nombreux captifs qu'il établit dans les deux Germanies, ainsi qu'un corps de 16,000 auxiliaires qu'il dispersa dans

(1) Les noms des divisions romaines étaient encore employés au 7e siècle (voir la vie de saint Eloi par saint Ouen).

(2) Cæs. de Bello Gallico. II, 3 : « Germanos, qui cis Rhenum » incolunt. » Il énumère comme il suit ceux qui prirent part à la guerre de l'an 57 (II, 4) : « Condrusos, Eburones, Cæræsos, » Pœmanos, qui uno nomine Germani appellantur » Il cite ailleurs les Segni, VI, 32 : « Segni. Condrusique, ex gente et » numero Germanorum » Il y avait aussi les Aduatici, colonie cimbro-teutone Un autre groupe de nations germaniques s'étendait le long du Rhin supérieur; c'étaient les Caracates, les Vangiones, les Nemetes et les Tribocci : « hanc Rheni ripam » Germanorum populi colunt » (Tac. Germ. 28)

tout l'empire (1). On a vu là l'origine de ces colons militaires que les historiens désignent sous le nom de Lètes : *Læti*, *Leti*.

Si les premiers Lètes s'établirent contre leur gré sur le sol qu'on leur donnait à cultiver, il n'en fut pas toujours de même, et il vint un temps où les terres Létiques, *Terræ Leticæ*, étaient recherchées par les Barbares. On a une loi d'Honorius contre les abus occasionnés par ces sortes de concessions (2).

La Notice de l'Empire énumère douze de ces colonies de Lètes appartenant à diverses nations, et réparties comme il suit :

1 dans la Lyonnaise sénonaise.
1 dans la Lyonnaise 2e.
2 dans la Lyonnaise 3e.
4 dans la Belgique 2e.
1 dans la Germanie 1re
1 dans l'Aquitaine 1re.

Peut-être se trouvait-il encore d'autres Barbares soumis à la condition des Lètes; la Notice a pu se borner à citer les groupes assez importants pour avoir un commandant (præfectus), placé directement sous les ordres de l'un des grands dignitaires de la Gaule.

Les Lètes ne formaient qu'une partie, sans doute assez faible, de la population germanique, établie en-deçà du Rhin. Ainsi il y avait les *Gentiles* (3), placés

(1) Zosime. L. I : « Cum Franci ad imperatorem accessissent » et ab eo sedes obtinuissent. » — Vopiscus, in Probo : « Arantur gallicana rura barbaris bobus. »

(2) Cod. Theod., lib. 13, tit. 4, lege 9 : « Quia ex multis » gentibus sequentes felicitatem Romanam se ad imperium » contulerunt, quibus terræ Læticæ administrandæ sunt, nullus » ex iis aliquid sine nostra notatione mercatur; et quoniam .. » amplius quam meruerant occupaverunt,... Inspector idoneus » dirigatur qui ea revocet quæ aut male sunt tradita aut im- » probe ab aliquibus occupata. »

(3) V. Notitia Dign. Imperii.

parfois sous les mêmes commandements que les Lètes, ce qui indiquerait une condition analogue. Il y avait ces nombreux corps de Barbares, destinés également à la défense du pays; leur condition différait probablement de celle des Lètes, en ce qu'il ne leur avait pas été concédé de terres à cultiver (1). Il y avait enfin cette masse de Germains, qui, par un long séjour dans certaines provinces, s'étaient en quelque sorte fondus avec la population primitive (2). Cette disposition à se rapprocher de la société gallo-romaine se remarque même chez les Lètes : ainsi Zozime rapporte que Magnence, d'origine barbare, était venu s'établir chez les Lètes et s'y était instruit dans les lettres latines (3). Les Lètes avaient donc des écoles, ou du moins admettaient chez eux des précepteurs gallo-romains.

Les provinces voisines du Rhin étaient le théâtre ordinaire des invasions teutoniques; c'est là que se formèrent les principaux établissements des Barbares, acceptés ou tolérés par la faiblesse de l'Empire. De nombreux corps de troupes, romains et étrangers, y veillaient contre de nouvelles attaques. Une autre région, celle que la Notice désigne sous le nom de *Tractus armoricanus et nervicanus*, était aussi exposée à de fréquentes incursions, si on en juge par le nombre des garnisons qui y étaient cantonnées. La connaissance de ces expéditions serait d'un grand intérêt

(1) P Orose, VII, 40 : « (Barbari) qui in fœdus recepti atque » in militiam allecti Honoriaci vocabantur. »

(2) Tacite. Hist. IV, 65 : « . . . nobiscum per connubium » sociatis... »

(3) Zos, Hist. lib. 2 : « Magnentius originem generis a barbaris trahebat, quumque commigrasset ad Letos, quæ gallica » natio est, Latinas litteras didicerat. » Zosime se trompe en regardant les Lètes comme un peuple de la Gaule.

pour l'histoire de la 2e Lyonnaise; malheureusement on ne trouve sur ce point que de courtes et rares indications.

Ce fut par mer, et non par terre, que la 2e Lyonnaise reçut les premières attaques des Barbares. Jusqu'au 5e siècle, les Germains qui pénétrèrent dans la Gaule en forçant le passage du Rhin ne dépassèrent pas la Belgique 2e; ils se dirigeaient plutôt vers le sud que le long du littoral; mais les pirates de la mer du Nord fréquentèrent de bonne heure les côtes de l'Océan britannique. La 2e Lyonnaise, qui formait la partie orientale du *Tractus armoricanus*, fut naturellement une des régions les plus exposées à ces incursions maritimes. On peut admettre qu'elle reçut au 3e siècle les premières attaques des Barbares. En 286, une flotte romaine, ayant son port de ralliement à Boulogne, était chargée de protéger les côtes contre les pirates. C'était suffisant pour la défense; malheureusement la flotte était souvent mal entretenue ou détournée de sa destination. Carausius, qui prit la pourpre en 286, l'entraîna dans sa révolte et resta maître du détroit (1). Constance rétablit la domination romaine sur les côtes en 292 (2). Les troubles qui suivirent la mort de Constantin fournirent aux Barbares une occasion favorable pour recommencer leurs pirateries. On voit en effet que, lorsque Julien vint en Gaule en 356, les communications avec la Bretagne étaient interrompues (3). Après Julien les incursions se renouvellent. En 368 les Francs et les Saxons rava-

(1) Eutrop. Lib. IX : « Carausius..., quum apud Bononiam » per Tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, » quod Franci et Saxones infestabant... »

(2) Paneg. Eumenii in Constantinum.

(3) Eunapius Sardianus : « Chamavis enim inertis impos- » sibile est Britannia insula Romanorum præsidiis commeatus » mittere. »

gèrent horriblement la Gaule, « *Gallicanos tractus,* » par terre par mer (1). Ils furent vaincus par Théodose, le père de l'empereur de ce nom (2). Cette même année il existait dans l'île de Bretagne un comte de la région maritime (3). A l'époque où fut rédigée la Notice de l'Empire, il y avait en Gaule deux grands commandements institués pour la défense des côtes : celui du *Dux Belgicæ secundæ,* et celui du *Dux Tractus armoricani et nervicani;* ce dernier avait sous ses ordres de nombreux corps de troupes, barbares pour la plupart, échelonnés depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celle du Rhin. Les troupes placées sous le commandement du maître de la cavalerie pouvaient au besoin coopérer à la défense du littoral.

Les historiens d'alors, préoccupés surtout des événements qui se passaient à la frontière du Rhin, ne donnent que peu de renseignements sur cette guerre maritime, dont les incidents se renouvelaient peut-être tous les ans avec une désolante uniformité (4).

Les peuples auxquels on avait affaire étaient principalement les Francs et les Saxons, puis en seconde ligne les Frisons. Les Francs et les Saxons habitaient

(1) Ammian. Marcellin. XXVII, 8 : « Gallicanos tractus Franci » et Saxones iisdem confines, quo quisque erumpere potuit terra » vel mari, prædiis acerbis, incendiisque et captivorum funeri» bus hominum violabant. »

(2) Latinus Pacatus, Paneg. in Theodosium : « Attritam » pedestribus prœliis Bataviam referam ? Saxo consumptus » bellis navalibus offeretur. » — V aussi Claudien. De 4 Consul Honorii : « ... Maduerunt Saxone fuso Orcades. » Le même, Carmen de Nuptiis Honorii et Mariæ : « ... Mauro vel Saxone » victis. »

(3) Amm. Marc. XXVII, 8 : « Nuntio percellitur gravi, qui » Britannias indicabat barbara conspiratione ad ultimam vexatas » inopiam, Nectaridemque comitem maritimi Tractus occi» sum... »

(4) Amm. Marc. XXVIII, 2 : « Præ ceteris hostibus, Saxones timentur ut repentini. »

deux contrées voisines (1), sur les bords de la mer du Nord. On les voit longtemps, unis par une certaine fraternité d'armes, prendre part aux mêmes expéditions sur terre et sur mer (2); puis à une certaine époque, les deux peuples, jadis alliés, deviennent rivaux et ennemis. Cette rivalité, qui se perpétua à travers les siècles, eut une certaine influence sur les destinées de la 2e Lyonnaise: il convient donc de s'y arrêter, et d'en suivre, autant que possible, le développement.

Il est facile de reconnaître les causes de la rupture entre les deux nations. Placés en arrière des Francs, les Saxons devaient traverser leur territoire pour pénétrer en Gaule, et leurs excursions par terre n'étaient possibles qu'avec le concours, ou du moins le consentement de leurs belliqueux voisins. De là une pression constante des Saxons contre les Francs, qu'ils poussaient sur la Gaule, et une résistance de la part de ces derniers pour conserver les positions acquises. Il semble que les Saxons l'emportèrent d'abord, et vers le milieu du 4e siècle la tribu des Saliens, chassée par eux du pays qu'elle occupait, passa le Rhin, et envahit la Batavie et la Toxandrie : ce fut le premier établissement des Francs dans les Gaules (3).

(1) Ammien Marcellin, XXVII, 8 : « Franci et Saxones iisdem » confines. » — Hieronymus in vita Hilarionis : « Inter Saxones » et Alamanos gens non tam lata quam valida, olim Germania, » nunc Francia vocatur. »

(2) (Voir par ex. Eutrope, l. IX, Ammien Marcellin, XXVIII, 8. — En 351, les Francs et les Saxons suivent ensemble les étendards de Magnence : « Aderant una et affinitatis nomine promptissimi sociorum Franci et Saxones, qui ultra Rhenum.. habi» tant, nationes omnium bellicosissimæ. » — En 355, les Francs, les Alamans et les Saxons ravagent 40 villes situées sur le Rhin (Zos, l. III).

(3) Zos. l. III : « Saliorum nationem, Francorum a parte pro» fectam, et a Saxonibus in hanc insulam suis e sedibus rejec» tam, expulerunt. »

Les relations des Francs avec l'Empire devinrent alors plus fréquentes, en même temps que plus amicales, et ils servirent souvent de barrière contre les autres Barbares, soit en défendant les territoires qu'ils occupaient, soit en agissant comme alliés des généraux romains.

C'est ainsi qu'en 358 les Quades, ou, suivant d'autres, les Chamaves, poussés sur la Gaule par les Saxons, s'arrêtèrent devant les Francs qui occupaient la frontière, et, après avoir inutilement tenté le passage, se jetèrent sur la Batavie et sur le pays où s'étaient cantonnés les Saliens (1). Plus tard encore (370 ou 373), on voit les Saxons attaquer le pays des Francs, et être vaincus, sans doute par une armée romaine aidée des auxiliaires de cette nation (2).

Cependant les Francs envahissaient peu à peu la Gaule, à la fois par la conquête et par une voie plus sûre encore que la conquête : ils s'enrôlaient en grand nombre dans les armées romaines; leurs chefs occupaient les emplois militaires et les offices du palais (3). On sait que les Francs furent les défenseurs de l'Empire, tant qu'il y eut un empire à défendre dans la Gaule; ils acquéraient ainsi des titres pour succéder à ce pouvoir qui allait bientôt disparaître.

(1) V. la note précédente.

(2) Chron. Hieronymi, A. 373 : « Saxones cæsi Deusone (var : » ad Usonem) in regione Francorum. » — P. Orosius, lib VII, c. 32 : « Saxonum gentem in Oceani littoribus et paludibus » inviis sitam, virtute atque agilitate terribilem, periculosam » Romanis finibus, eruptionem magna mole meditantem, in » ipsis finibus Francorum oppressit (Valentinianus). » (A. 370). Cette guerre contre les Saxons et la défaite de ces derniers est racontée assez longuement par Ammien Marcellin (lib XXVIII, c. 5). Il est vraisemblable que ce fait est identique avec celui que saint Jérôme rapporte dans sa chronique à l'an 373.

(3) Amm. Marcell. XIV, 10.

Vers la fin du 4e siècle toutes les forces de la nation concoururent à l'accomplissement de ses destinées, et elle abandonna dès lors les expéditions maritimes. Les Saxons, de leur côté, à qui le passage du Rhin était le plus souvent interdit, dirigèrent ailleurs leurs efforts, et devinrent les seuls maîtres de l'Océan (1). C'est ainsi qu'ils furent seuls à faire la conquête de l'Ile de Bretagne. C'est ainsi encore qu'ils fondèrent sur le continent, et principalement dans la 2e Lyonnaise, diverses colonies qui conservèrent longtemps leur nom et leur nationalité. Ils ne renoncèrent pas cependant aux expéditions par la voie de terre, et on verra souvent encore leurs bandes pénétrer en Gaule par les frontières de l'est, lorsque l'accès leur en sera ouvert.

La fondation des colonies saxonnes dans le nord de la Gaule est à cette époque le fait capital de l'histoire de la 2e Lyonnaise; il importe donc de réunir les renseignements épars, et malheureusement trop peu nombreux, qui s'y rapportent.

II.

ÉTABLISSEMENT DES SAXONS DANS LE NORD DE LA GAULE. LE LITTUS SAXONICUM.

On suppose généralement que les Saxons étaient déjà fixés sur les côtes septentrionales de la Gaule avant la grande invasion de 406. Cette opinion est uniquement basée sur les passages suivants de la

(1) Voir pour les expéditions maritimes des Saxons : Claudianus in Eutropio, I, 392 «|... domito quod Saxone Tethys mi» nor... » Id de laud. Stilic, II. v 253 : « Illius effectum curis... » ne litore toto prospicerem dubiis venturum Saxona ventis... » — Sid Apoll. carm. VII ad Avitum, v. 90 : « Fuderit et quanquam Scotum et cum Saxone Pictum. », etc.

Notitia dignitatum Imperii Romani, qui font mention d'un territoire nommé *Littus Saxonicum :*

Sub dispositione viri spectabilis Ducis Tractus Armoricani et Nervicani :
Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannona in littore [Saxonico
. . . .
Præfectus militum Grannonensium Grannono.
. . . .
Sub dispositione viri spectabilis Ducis Belgicæ Seundæ :
Equites Dalmatæ Marcis in littore Saxonico.
. . . .

Le nom de « Littus Saxonicum » n'a pu être donné, dit-on, qu'à des territoires occupés par les Saxons; leurs établissements seraient donc antérieurs à l'époque où fut rédigée la Notice de l'Empire, c'est-à-dire, antérieurs au 5e siècle.

Ce raisonnement n'est pas concluant; car l'épithète « Saxonicum » n'indique pas nécessairement une contrée colonisée par les Saxons; elle peut tout aussi bien indiquer simplement que la contrée était sujette aux incursions de ces Barbares. Examinons quelle est la meilleure de ces interprétations.

Il y a une grande incertitude sur l'étendue du *Littus Saxonicum*, indiqué seulement par deux points, *Marci* et *Grannona*, dont la position n'a pas encore été déterminée d'une manière satisfaisante. L'un des deux, *Marci*, appartenait à la circonscription du commandant de la 2e Belgique; il était donc sur les côtes de cette province; on le place communément chez les Morini; mais tout ce qu'on a ajouté sur ce sujet est purement conjectural (1). Il y a beaucoup plus d'incertitude encore sur l'autre localité, « Grannona. »

(1) On suppose que Marci est Marquise, près d'Ambleteuse, ou Mardick, ou encore Merk ou Mark entre Calais et Gravelines. (V. D'Anville, Notice de la Gaule).

D'Anville la place dans un pays où l'histoire constate plus tard la présence d'une colonie saxonne, c'est-à-dire, dans le Bessin (1). Adrien de Valois opine pour le diocèse de Nantes, rappelant qu'il existait dans ce pays, au 6e siècle, des Saxons qui furent en grand nombre convertis au christianisme par l'évêque Félix. Il y a loin entre l'hypothèse de D'Anville et celle d'Adrien de Valois; on voit du reste que toutes deux admettent l'établissement des Saxons en Gaule avant l'époque de la Notitia (2).

On a eu encore à se demander si le *Grannona,* siége du *Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ,* était différent du *Grannonum,* résidence du *Præfectus militum Grannonensium.* Sur cette question encore il y a divergence; la position de *Grannonum* est du reste aussi incertaine que celle de *Grannona.* Il n'y aurait aucune difficulté à admettre l'identité de ces deux localités; on trouve en effet dans la *Notitia* d'autres exemples montrant des corps différents, ou du moins leurs chefs, ayant une même résidence (3); d'ailleurs ces commandants militaires n'étaient pas toujours placés dans la même localité que leurs troupes (4).

On a cherché à retrouver *Grannonum* et *Grannona* dans des noms modernes. Adrien de Valois, qui plaçait *Grannona* dans le diocèse de Nantes, a pensé que ce pouvait être *Guérande.* Son opinion est ré-

(1) D'après D'Anville, ce serait Port-en-Bessin.

(2) D'Anv. Not. de la Gaule. art. Grannona et Grannonum.

(3) Ainsi il y avait à Coutances le Præfectus militum primæ Flaviæ, et le Præfectus Lætorum Batavorum et Gentilium Suevorum (Notitia Dign.)

(4) Le commandant des Lètes cantonnés à Condren habitait Noyon : « Præfectus Lætorum Gentilium Batavorum Contra- » ginensium, Noviomago Belgiæ secundæ »

futée par un texte formel (1); l'ancien nom de *Guérande* était *Aula Quiriaca*, ce qui ne rappelle en rien *Grannona*; *Guérande* lui-même ne peut provenir que d'un radical breton, tel que *guer* (ruisseau), ou *guern* (aune), ou encore d'un nom d'homme également breton, tel que *Guérec*, qui aurait assez de rapport avec le mot latinisé *Quiriaca*.

Faut-il admettre avec Samson et d'Anville que *Grannonum* se retrouve dans Granville (2) ? C'est peu probable : dans les noms terminés en « ville » la première partie du mot est généralement un nom d'homme, et ces mots se sont formés postérieurement à l'époque gallo-romaine. Il est donc bien difficile de reconnaître ici *Grannonum*. Même objection contre l'hypothèse qui retrouve *Grannona* dans *Grainville-la-Teinturière*. Il y a d'ailleurs en Normandie beaucoup d'autres localités qui présentent une ressemblance du même ordre avec ceux dont il s'agit : dans le département de la Manche, par exemple, on trouve : Grainville (commune de Fréville), Grainval (commune de Jobourg), Granville (commune de Bacilly), Grenneville (commune de Vrasville), Grandval (commune de Sainteny), Pont-de-Grenne (commune de Sourdeval), La Grenne (commune d'Aucey).

S'il existe une localité qui ait conservé le nom de *Grannonum* ou de *Grannona*, on n'a pas besoin de la chercher jusque dans le diocèse de Nantes. Il est difficile d'admettre que le *Littus saxonicum*, qui commençait chez les Morini et peut-être plus haut, s'étendît jusqu'à la Loire et comprît ainsi presque toute la côte du *Tractus armoricanus et nervicanus*. La *Notitia*, en

(1) « ... Apud aulam Quiriacam, quæ ab ipsis Britannis illius » loci incolis nunc Guerrandia nuncupatur. » (Chron. Nann. ap. D. Lobineau, T. 2, p. 40).

(2) D'Anv. Notice de la Gaule. Art. Grannonum.

énumérant les corps de troupes placés le long du littoral, ne spécifierait pas que *Marci* et *Grannona* sont « *in littore saxonico,* » si l'étendue de cette région avait été aussi considérable que celle du *Tractus.*

Le seul moyen de se faire une idée plus juste de cette étendue, c'est de remarquer qu'il existait sur la côte de l'Ile de Bretagne un autre « *Littus saxonicum*; » ce dernier était même le plus important des deux, puisqu'il avait un commandant spécial, le *Comes littoris saxonici per Britanniam.* La Notice de l'Empire donne la liste des corps de troupes destinés à la défense de cette région et nomme les villes qui leur servaient de garnison. On voit par là qu'en Bretagne le *Littus saxonicum* était compris entre l'embouchure de la Tamise et l'île de Wight. Or il est évident que l'origine de cette dénomination était la même en Bretagne et sur le continent. En réalité, il n'y avait pas deux *Littus saxonicum;* c'était une désignation commune appliquée aux deux rives du détroit. La partie de la côte gauloise qui correspondait à la côte bretonne et portait la même dénomination, ne pouvait dépasser la limite occidentale de la 2e Lyonnaise.

On n'a donc pas à chercher *Grannonum* et *Grannona* ailleurs que dans cette province. Pour trouver une désignation plus précise, il faut se contenter de conjectures basées sur de simples rapprochements de mots; au moins convient-il de n'admettre que des noms de forme suffisamment ancienne; et à ce titre on doit écarter ceux que nous avons énumérés plus haut, et autres analogues. S'il était permis d'émettre une nouvelle hypothèse, on retrouverait dans le nom de *Graignes* la représentation possible de l'une des localités dont il s'agit. Ce nom appartient à deux communes situées sur les bords de la Vire et non loin de son embouchure : *Graignes* (autrefois St-Michel-

en-Graignes), et Montmartin-en-Graignes (1). C'est là qu'une ancienne route de Bayeux à Carentan franchissait la Vire (2), ce qui donnait à cette position une grande importance stratégique. Cette localité est mentionnée dans la Charte de fondation de l'abbaye de la Trinité à Caen. Le Pouillé du diocèse de Coutances la désigne sous le nom de « *Mons Martini in Graina.* » (Livre noir et Livre blanc). On a là une forme très-ancienne, et rien n'empêche d'y voir le *Grannona* de la Notice (3).

Le *Littus saxonicum* gaulois comprenait donc, suivant les meilleures probabilités, les côtes de la 2e Belgique et de la 2e Lyonnaise. Examinons s'il est possible d'admettre la présence de colonies saxonnes sur ce territoire à l'époque de la Notice.

Les points sur lesquels les Saxons ont formé ou ont pu former tôt ou tard des établissements, sont :

1° Bayeux, *Bajocæ*, séjour d'une colonie saxonne qui conserva ce caractère jusqu'au-delà du 9e siècle. Elle pouvait s'étendre jusqu'à Caen;

2° Le pays de Séez, qu'on trouve parfois nommé *Saxia*;

3° Le *Saonnois*, dans le territoire des Cenomani;

4° La presqu'île du Cotentin, et diverses portions du littoral de la 2e Lyonnaise, où des noms de lieux d'origine germanique semblent indiquer le séjour des Saxons.

(1) Canton de St-Jean-de-Daye (Manche).

(2) Histoire de l'Election de Carentan, par M. de Pontaumont, dans les Mémoires de la Société académique de Cherbourg.

(3) On comprend très-bien que la syllabe *gran* se sera changée en *grain*, de même que *granus* en *grain*. *sanus* en *sain*, *lana* en *laine*. etc. En langue vulgaire on écrivait et on prononçait *Grengnes*, forme qui répond parfaitement à la transformation ci dessus, et qui se rapprocherait assez du primitif *Grannona*

Si ces établissements étaient antérieurs au 5e siècle, et notamment ceux de Bayeux et du Cotentin, on pourrait s'attendre à en trouver des traces dans la Notice de l'Empire; les Saxons figureraient dans la 2e Lyonnaise, soit comme possesseurs de terres létiques, soit parmi les corps auxiliaires. Or il n'en est question sous aucun de ces titres. Les Saxons fournissaient pourtant, comme les autres Barbares, des auxiliaires à l'Empire; ainsi on les voit servir en cette qualité sous les ordres du commandant de la Phénicie. Le silence de la *Notitia* est certainement une forte présomption contre l'hypothèse généralement admise.

Il y a plus : la *Notitia* désigne les corps de troupes qui séjournaient dans les régions attribuées aux colonies saxonnes (1). A Bayeux il y avait des Suèves et des Bataves; à Grannonum des Armoricains; à Coutances, outre la première Flavia, des Suèves et des Bataves; dans l'Avranchin des Dalmates; chez les Cenomanni, encore des Suèves. Il n'est guère admissible que les Suèves et les Bataves aient été placés au milieu des Saxons, leurs ennemis invétérés. Il n'y a pas à supposer que *Suevorum* ait été mis par erreur au lieu de *Saxonum*; ce dernier nom est écrit ailleurs trop distinctement pour qu'une telle confusion soit possible.

D'autres considérations conduiront aux mêmes conséquences. Si les Saxons ont formé leurs colonies de si bonne heure dans le Nord de la Gaule, il devient difficile d'expliquer la persistance de leurs expéditions

(1) « Præfectus Lætorum Batavorum et Gentilium Suevorum » Bajocas et Constantiæ Lugdunensis secundæ. — Præfectus » Lætorum... Gentilium Suevorum... Cenomannos Lugdunensis » tertiæ. — Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannona » in littore Saxonico. — Præfectus militum primæ Flaviæ » Constantia — Præfectus Dalmatarum militum Abrincatis. — » Præfectus militum Grannonensium Grannono. »

maritimes et la continuité de leurs ravages, bien constatées par l'histoire dans le cours du 5e siècle et au-delà. On voit au 10e siècle les incursions des Normands sur les côtes de la Gaule s'arrêter peu de temps après l'établissement de Rollon sur le continent.

On ne comprend pas non plus comment des colonies saxonnes, occupant une longue bande du littoral de la 2e Belgique et de la 2e Lyonnaise, auraient pu se maintenir au milieu des populations envahies, alors que l'empire était encore puissant, tandis que sur la frontière du Rhin les Barbares, malgré des luttes séculaires et les renforts incessants que versait la Germanie, n'avaient encore pu acquérir que des territoires de peu d'étendue.

Remarquons enfin que les établissements saxons dont l'histoire constate l'existence à une époque postérieure s'étendent du Nord au Sud, depuis le Cotentin jusque dans le Maine, et non point de l'Est à l'Ouest, ce qui aurait lieu s'ils devaient leur origine à des colonies fondées dans le *Littus saxonicum*.

Cette expression nous représente donc, non point un pays habité par les Saxons, mais une contrée depuis longtemps attaquée et ravagée par ces barbares. Telle est d'ailleurs la signification du *Littus saxonicum* de l'île de Bretagne. Il est bien certain que les Saxons ne formèrent leurs premiers établissements dans ce pays qu'en 449; à l'époque de la *Notice de l'Empire* l'expression *Littus saxonicum* ne désigne donc pas autre chose qu'une contrée exposée aux ravages des aventuriers de cette nation. Il ne pouvait en être autrement de la circonscription qui portait le même nom sur le continent.

La fondation des colonies saxonnes dans le Nord de la Gaule doit donc être regardée comme posté-

rieure au 4e siècle. Nous examinerons plus loin à quelle période doit se rapporter cet événement; mais il convient de rechercher d'abord quels furent pour la 2e Lyonnaise les résultats de la grande invasion de 406.

III.

L'INVASION DE 406.

Rappelons d'abord les traits généraux de ce grand événement (1). Une masse formidable d'Alains, de Suèves et de Vandales força le passage du Rhin le 31 décembre 406, et se dirigea vers le Midi en ravageant les pays qu'elle traversait; arrivés devant les Pyrénées, les Barbares cherchèrent à pénétrer en Espagne; repoussés par les montagnards qui défendaient les défilés, ils refluèrent sur la Gaule, où ils séjournèrent pendant près de trois ans. D'autres peuples avaient en foule franchi le Rhin à la suite de ces envahisseurs; mais ils ne prirent pas comme eux la route du Midi; ils se jetèrent sur les villes de la Germanie et de la Belgique, dont ils emmenèrent les habitants captifs dans leur pays. Il y eut donc deux courants d'invasion : l'un, produit par la masse émigrante qui se répandit dans les provinces méridionales après s'être heurtée contre la barrière des Pyrénées; l'autre, allant de l'Est à l'Ouest, formé par diverses nations, qui couraient çà et là sans autre but que le pillage.

On ne sait pas exactement sur quelles provinces

(1) Zosime, l. VI. — P. Orose, l. VII. — Prosper d'Aquitaine, A. 406, 407, 409. — Prosper Tyro. — S. Jérôme, lettre à Ageruchia — Renatus Profuturus, dans Grégoire de Tours, II. 9. — Procope. De Bello Vandalico, I. 3 — Salvien, De Gubernatione Dei, VII. — V. Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale.

s'étendit chacune des deux invasions. On trouve dans l'histoire peu de détails sur ce grand événement; aucun auteur n'eut sans doute le courage d'écrire le récit de pareils désastres. Il est généralement admis, en vertu d'un passage de Salvien dans son livre *De Gubernatione Dei*, et d'une lettre de saint Jérôme, souvent citée, que les ravages des Barbares s'étendirent sur toute la Gaule, et on fait par suite remonter à cette époque la ruine des anciennes cités de la 2e Lyonnaise; mais il se présente de graves objections contre cette manière de voir, lorsqu'on étudie avec attention la marche des événements contemporains.

Voici d'abord le texte de Salvien :

« Excitata est in perniciem ac dedecus nostrum » gens, quæ de loco in locum pergens, de urbe in » urbem transiens, universa vastaret. Ac primum a » solo patrio effusa est in Germaniam primam, nomine » Barbaram, ditione Romanam; post cujus exitium » primum arsit regio Belgarum, deinde opes Aquita- » norum luxuriantium; et post hæc *corpus omnium* » *Galliarum;* sed paulatim idipsum tamen; ut dum » pars clade cæditur, pars exemplo emendaretur. »

S. Jérôme dit aussi que les Barbares se répandirent dans toute la Gaule, et que tout le pays fut dévasté entre les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin : « Innumerabiles et ferocissimæ nationes *universas* » Gallias occupaverunt. Quidquid inter Alpes et » Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, » Quadus, Vandalus, etc... vastarunt. » (Ep. ad Ageruchiam).

Au premier abord ces témoignages ne semblent laisser prise à aucun doute; cependant ils sont trop absolus pour pouvoir être interprétés littéralement. Ainsi nous savons d'autre part que la contrée comprise

entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée n'avait pas été attaquée (1). S. Jérôme lui-même, en énumérant plus loin les villes détruites et les provinces ravagées, semble apporter des restrictions à ce qu'il avait dit d'abord : « ... *præter paucas urbes populata sunt cuncta.* » Les villes mentionnées dans la lettre à Ageruchia appartiennent aux deux Germanies et aux deux Belgiques; ce sont *Moguntiacum, Vangiones, Remi, Ambiani, Atrebate, Morini, Tornacum, Nemetæ, Argentoratum.* Les habitants de quelques-unes de ces cités furent emmenés captifs en Germanie, ce qui fait voir qu'elles ont été attaquées, non par la bande principale des Alains, des Suèves et des Vandales qui n'a pas repassé le Rhin, mais par les peuples qui formaient, pour ainsi dire, le courant secondaire de l'invasion.

S. Jérôme ajoute : « Les provinces de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, de la Lyonnaise et de la Narbonnaise furent entièrement ravagées à l'exception d'un petit nombre de villes (2). » Doit-on prendre ces désignations dans toute leur généralité, et conclure que les deux Aquitaines, les quatre Lyonnaises et les deux Narbonnaises ont été envahies ? Cette interprétation est contestable, puisque, comme on l'a dit plus haut, l'une des Narbonnaises avait échappé aux attaques des Barbares. On peut donc comprendre avec la même restriction le mot *Lyonnaise*, et il est permis de penser qu'il ne s'agit pas ici de tout le territoire des *quatre Lyonnaises*, qui s'étendait le long de la rive droite de

(1) Cette contrée était restée au pouvoir des officiers d'Honorius jusqu'à l'arrivée de Constantin à Arles.

(2) Ep. 123. Ad. Ager. : « Aquitaniæ, Novemque Populorum, » Lugdunensis et Narbonensis Provinciæ præter paucas urbes » populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastabat » fames. »

la Loire jusqu'aux côtes septentrionales de la Gaule. Les textes de Salvien et de S. Jérôme désignent certainement une région très-vaste au sud et à l'ouest, où aurait séjourné la masse principale des Suèves, des Vandales et des Alains, de 407 à 409, depuis le moment où ces hordes sauvages se présentèrent pour la première fois au pied des Pyrénées, jusqu'à celui où elles se précipitèrent sur l'Espagne; mais aucun autre document, sauf peut-être un passage de Prosper Tyro dont il sera question plus loin, ne donne à entendre qu'elles soient remontées tout-à-fait dans le nord, jusque dans les régions armoricaines. Au contraire, Orose (1) et Isidore de Séville (2) disent qu'elles se répandirent dans la région voisine des Pyrénées.

On a une autre raison d'affirmer qu'une partie du nord de la Gaule était libre en l'an 407. Cette année, en effet, Constantin proclamé empereur en Bretagne vint débarquer à Boulogne, où il fut rejoint par des soldats venus « de la Gaule et de l'Aquitaine. » A la tête de ces troupes, il se rendit maître d'une grande partie du pays : « Omnes earum regionum incolas suo » imperio adjecit usque ad... Cottias Alpes (Sozom. » IX, II). » — « Ibi (Bononiæ) moratus, Gallum » omnem et Aquitanum militem sibi adjungens, omni » est Gallia potitus ad Alpes usque (Olympiod). » — « Quum Bononiam venisset,... et in ea dies aliquot « fuisset commoratus, omnesque sibi exercitus » ad Alpes usque Galliam et Italiam disterminantes

(1) P. Oros. VII, 40 : « Gentes Alanorum, Suevorum, Vandalorum, multæque cum his aliæ, Francos proterunt. Rhenum » transeunt, Gallias invadunt, directoque impetu Pyrenæum » usque perveniunt; cujus obice ad tempus repulsæ, per *circum-* » *jacentes* provincias refunduntur. »

(2) Isid. Sev. Hist. Vandal : « Œra 444... ab Spania tribus » annis repulsi per *circumjacentes* Galliæ provincias vagabantur. »

» conciliasset,... (Zos. lib. VI). » Les troupes qui se joignirent à Constantin peuvent s'être composées, non-seulement des milices du pays et des Barbares cantonnés en Gaule, mais aussi de corps auxiliaires fournis par les envahisseurs (1). C'est à la tête de cette armée qu'il traversa la Gaule du nord au sud, de Boulogne à Valence (2).

Cette marche de Constantin n'a pu avoir lieu qu'après que la masse des Vandales, des Suèves et des Alains eut elle-même traversé la partie orientale de la Gaule comme un torrent dévastateur, « directo impetu. » En ce moment sans doute, après s'être heurtés contre les Pyrénées, ils s'étaient répandus dans la Novempopulanie et l'Aquitaine, « per circumjacentes provincias. » Les hordes barbares formant ce qu'on peut appeler l'invasion secondaire n'avaient pas non plus opposé d'obstacle à Constantin; les unes s'étaient retirées au-delà du Rhin avec leur butin et leurs captifs; d'autres pouvaient s'être mises à la solde du nouvel empereur, ou bien errer encore sur les territoires désolés des deux Belgiques et des deux Germanies, bien qu'aucun témoignage ne signale leur présence dans la région de l'est. Il est certain, d'après les événements qui suivirent, que ces Barbares ne tardèrent pas à évacuer complétement la Gaule, s'ils ne l'avaient déjà fait, et n'y rentrèrent qu'en l'année 409.

Pendant que Constantin se dirigeait sur Arles,

(1) C'est ce qu'on voit à chaque instant dans l'histoire de cette époque On sait d'ailleurs que Constantin eut de trop fréquentes relations avec les Barbares : « Ibi sæpe a barbaris incertis fœde » ribus illusus... (P. Oros). »

(2) Cet événement eut lieu sous le 7e consulat d'Honorius et le 2e de Théodose, c'est-à-dire en 407. — V. Olympiodore, Zosime, Prosper d'Aquitaine.

Sarus, chef wisigoth, général des troupes d'Honorius, franchit les Alpes, attaqua l'usurpateur, le vainquit et l'assiégea dans Valence; mais il fut, au bout de quelques jours, obligé de lever le siége et de rentrer en Italie. Son départ laissa Constantin maître de la Gaule (407). Il choisit Arles pour siége de son gouvernement. On voit qu'il fit alors fortifier les passages des Alpes. Il établit aussi des défenses le long de la frontière du Rhin, ce qui avait été négligé depuis le temps de Julien (1). Or cette mesure ne pouvait être prise qu'autant que la frontière était libre deBarbares; elle suppose que l'autorité de l'empereur d'Arles était bien reconnue dans l'est, et s'appuyait sur des forces respectables, ce que confirme un témoignage qui sera cité plus loin. Ce fait doit s'être passé à la fin de 407 ou dans le courant de 408. Vers la même époque (408), Gérontius, général de Constantin, franchit les Pyrénées à la tête d'une armée, et soumet l'Espagne.

Que devenait pendant ce temps la masse des Alains, des Suèves et des Vandales qui s'était, dès 407, répandue dans le midi de la Gaule ? Constantin avait-il traité avec eux ? Leur avait-il abandonné quelques-unes des provinces du sud-ouest ? On ne les voit pas

(1) Zos. l. VI : « Quum Sarus in Italiam pervenisset... Constantinus universis collectis copiis, Alpes idoneo præsidio munire decrevit... » — « Rhenum quoque præsidio munivit idoneo; quod a Juliani imperatoris temporibus neglectum fuerat. »

Zosime croit que les Alains, les Suèves et les Vandales étaient entrés en Gaule par les Alpes, et que Constantin voulut fermer de ce côté le passage à une nouvelle invasion. Il y a là deux erreurs : c'est par le Rhin que les Barbares étaient entrés en Gaule, et c'est contre une nouvelle attaque des troupes d'Honorius que Constantin cherchait à se garder du côté des Alpes. C'étaient les mesures prises sur la ligne du Rhin, qui avaient pour but, comme au temps de Julien, d'interdire aux Barbares l'entrée de la Gaule.

intervenir dans les événements qui viennent d'être rappelés. Les communications étaient libres dans la région de l'est, depuis Bologne et le Rhin jusqu'en Espagne. Les Barbares n'étaient donc pas dans cette partie de la Gaule; ils occupaient encore la Novempopulanie et l'Aquitaine. On a supposé qu'ils seraient alors remontés vers le nord en continuant leurs ravages. Ils ont pu sans doute se répandre dans le bassin de la Loire; mais il est à présumer que ces Barbares, qui étaient arrivés dans le dessein de passer en Espagne (1), et qui franchirent en masse les Pyrénées au mois d'octobre 409, ne s'étaient pas dispersés loin de la frontière. Un passage de Zosime, qui sera cité tout-à-l'heure, donne lieu de penser que Constantin était alors assez fort pour les tenir en respect.

La révolte de Gérontius en Espagne contre Constantin (409) changea la situation, à la fois dans la région du sud-ouest et sur la frontière du Rhin. D'abord Gérontius souleva contre Constantin les Barbares qui étaient en Gaule : « barbaros in regione Gallo» rum adversus Constantinum ad seditionem impellit » (zos). » Il s'agit ici des Alains, des Suèves et des Vandales, les seuls qui fussent restés dans le pays. Ils n'étaient donc pas, jusqu'à ce moment, en état d'hostilité avec l'empereur d'Arles. Constantin, dès lors, ne se trouvait plus assez fort pour leur tenir tête, ayant envoyé une grande partie de ses troupes en Espagne : « Quibus cum Constantinus non restitisset, quod major copiarum pars esset in Hispania... (Zos.) » On voit par ce passage, qu'avant d'avoir dégarni la Gaule, Constantin s'y trouvait assez en force pour se faire respecter des Barbares.

On se serait attendu à voir les Barbares, excités par

(1) P. Oros : « Directo impetu Pyrenæum usque perveniunt. »

les intrigues de Gérontius, marcher sur Arles et hâter la ruine de Constantin; c'est au contraire sur l'Espagne qu'ils se jettent. Il serait permis de conjecturer que Constantin détourna le danger en offrant aux envahisseurs la proie qu'ils convoitaient depuis longtemps; peut-être y eut-il là une de ces négociations malheureuses que Paul Orose a en vue lorsqu'il dit de Constantin : « Sæpe à Barbaris incertis fœderibus illusus, » detrimento magis reipublicæ fuit (VII, 40). » C'est en octobre 409 que l'Espagne fut envahie (1); il y avait 2 ans 9 mois que les Barbares avaient franchi le Rhin.

L'examen des événements accomplis de 407 à 409, d'après les témoignages des historiens, nous conduit donc à interpréter avec quelques restrictions les textes, beaucoup trop absolus, de Salvien et de S. Jérôme. Remarquons-le d'ailleurs, ce n'est pas en qualité d'historiens que ces auteurs ont parlé de l'invasion. Il faut faire la part des habitudes du style oratoire, qui, à cette époque, était loin de s'astreindre à la précision des détails. Or, qu'était-ce que la Gaule pour Salvien ? En dehors de la Narbonnaise, dernier séjour des représentants du pouvoir impérial, des provinces de l'est, qui sous la domination romaine jouèrent un rôle si important au point de vue politique et militaire, de la plantureuse Aquitaine, dont Salvien connaissait si bien les richesses et les vices, et peut-être de quelques florissantes cités des bassins de la Loire et de la Seine, dont encore il ne dit rien, restait-il quelque portion du pays qui lui parût digne d'être mentionnée ? Or, tout cela avait souffert à

(1) Idat. Chron : « Anno. XV Honorii, Alani et Wandali et » Suevi Hispanias ingressi œra 447, alii quarto calendas, alii » tertio idus octobris memorant die, tertia feria, Honorio VIII » et Theodosio Arcadii filiis consulibus. »

quelques exceptions près; et la région armoricaine, si éloignée des centres d'activité, a pu échapper au désastre, sans que Salvien ait hésité à écrire que toute la Gaule avait été envahie, sans que S. Jérôme ait cru devoir en tenir compte autrement que dans cette parole si brève : « Præter paucas urbes. » (1).

On objectera, il est vrai, le passage suivant de la chronique de Prosper Tyro : « Ann. XVI Hon. (2). « Saxonum incursione devastatam Galliarum partem » Vandali atque Alani vastavere; quod reliquum fuerat, » Constantinus tyrannus obsidebat. » Fauriel conclut de ce texte que les Vandales et les Alains remontèrent jusqu'aux côtes septentrionales, infestées par les pirates saxons (3). Cette interprétation ne nous paraît pas exacte. Rien ne dit en effet qu'il soit ici question du littoral; car les Saxons, à cette époque, attaquaient la Gaule aussi bien par terre que par mer;

(1) Les détails donnés sur l'invasion par S. Jérôme sont extraits de sa *Lettre à Ageruchia*. Cette Ageruchia était une jeune veuve, qu'il exhortait à ne pas se remarier. Il lui annonce la venue de l'Antechrist, indiquée par le malheur des temps : « Quid ago ? Fracta navi de mercibus disputo... non intelligimus Antichristum appropinquare... Præsentium miseriarum » pauca percurram. Quod rari hucusque residemus, non nostri » meriti, sed Domini misericordia est. Innumerabiles et ferocissimæ nationes, etc...» On voit que le sujet n'exigeait pas la précision historique. S. Jérôme fait encore mention des désastres de la Gaule dans une autre lettre adressée à Rusticus, habitant d'une des provinces ravagées. Il l'exhorte à la pénitence : « Quod si te rei familiaris tenent reliquiæ, ut scilicet et » mortes amicorum et civium videas, et ruinas urbium atque » villarum, saltem inter captivitatis mala, et feroces hostium » vultus, et Provinciæ tuæ infinita naufragia, teneto tabulam » penitentiæ. »

(2) Cette année correspond à 410. mais les faits qui y sont rapportés doivent certainement être attribués à 409, date de l'invasion de l'Espagne. Cette même chronique place à l'an XIII d'Arcadius et d'Honorius la grande invasion de la Gaule : « Diversarum gentium rabies Gallias dilacerare exorsa. »

(3) Fauriel. Hist. de la Gaule méridionale.

ainsi ils avaient franchi le Rhin en 407. De plus, on ne peut guère appliquer à un espace aussi limité une expression telle que « *Galliarum partem,* » surtout lorsque le chroniqueur ajoute que le reste, « *quod reliquum fuerat,* » se trouvait au pouvoir de Constantin. Ce terme ne désigne donc pas une région maritime; il s'agit du cœur de la Gaule. L'incursion des Saxons mentionnée par l'auteur ne pourrait être que celle qu'ils firent en 407 avec d'autres nations. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les provinces pillées alors par ces Barbares, l'aient été aussi plus tard par les Vandales et les Alains. On voit d'ailleurs que Prosper Tyro est fort mal renseigné sur l'invasion de 406-409; et sa chronique, souvent inexacte, peut bien l'être en particulier dans le passage dont il s'agit. Nous ne trouvons donc là aucune raison qui nous empêche de circonscrire, comme nous l'avons fait, l'étendue de l'invasion.

La lutte entre Constantin et Gerontius eut des résultats désastreux sur la frontière du Rhin, comme dans le Midi de la Gaule. Nous lisons dans Zosime que, Constantin ayant envoyé la plus grande partie de ses troupes en Espagne, les Barbares d'outre-Rhin eurent toute facilité pour se répandre de nouveau dans le pays (1). L'Ile de Bretagne, privée de ses défenseurs, fut aussi attaquée; mais on ne sait si ce fut par les peuplades du Nord ou par les pirates de l'Océan germanique (2). Cet abandon de la part du gouvernement romain conduisit les Bretons et quelques-unes des cités de la Gaule à se séparer de l'em-

(1) Zos. l VI. « Cuncta pro lubitu invadentes transrhenani » Barbari, eò tum incolas insulæ Britanniæ, tum quasdas gallicas » nationes redegerunt ut ab imperio deficerent... »

(2) Prosper Tyro, A. XV Arc. et Hon. : « Hac tempestate, præ » valetudine Romanorum, vires funditus attenuatæ Britanniæ.»

pire. Le mouvement commença chez les Bretons, qui prirent les armes et repoussèrent les Barbares. A leur exemple, toute la région armoricaine, puis d'autres provinces de la Gaule chassèrent les magistrats romains et se donnèrent un gouvernement (1). Cette révolution fut-elle générale ? Zosime parle d'abord de quelques cités seulement, « *quasdas gallicas nationes*; » dans la phrase suivante il indique toute la Gaule : « totus Tractus Armoricanus, ceteræque Gallorum provinciæ.» Cette dernière expression est évidemment inexacte, puisqu'il faut excepter au moins la région qui obéissait encore à Constantin. Cet événement, comme on le voit en suivant la marche des faits, doit être placé en 409 (2), et non, comme on le fait généralement, en 407.

Il semble résulter du texte de Zosime que les cités gauloises repoussèrent les ennemis, ainsi que l'avaient fait les habitants de l'île de Bretagne. Dans tous les cas, elles n'auraient pu, en présence des Barbares, s'armer, chasser les magistrats romains, se déclarer indépendantes, former une ligue. On ne peut pas non plus attribuer des actes de cette importance à des cités récemment envahies et ruinées de fond en comble. Nous trouvons donc là une nouvelle raison d'admettre qu'une certaine portion de la Gaule avait échappé à la grande invasion. Dans cette région se trouvait le *Tractus armoricanus*, centre du mouvement

(1) Zos l. VI : « Itaque Britanni, sumptis armis, et quovis » adito pro salute suæ discrimine, civitates suas ab imminen- » tibus Barbaris liberarunt Itidem totus tractus armoricanus, » aliæque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ consimili modo » se liberarunt, ejectis magistratibus Romanis, et sibi quadam » republica pro arbitrio constituta (*oikeion de kat'exousian* » *politeuma kathistasai*. »

(2) C'est la date adoptée par l'abbé Dubos. Hist. crit de l'établissement de la monarchie française.

dont parle Zosime, et, par conséquent, une grande partie au moins de la 2e Lyonnaise.

Ainsi qu'on le verra plus loin, il est à présumer que le sud-est de cette province eut seul à souffrir des Barbares en 406-409; la plupart de ses cités, restées en dehors de l'invasion, purent contribuer à la formation du nouvel état gallo-romain, qui, sous le nom d'Armorique, réussit à maintenir son indépendance jusqu'à la fin du 5e siècle.

IV.

LA LYONNAISE 2e, DEPUIS L'INVASION DE 406-409, JUSQU'A LA FIN DU 5e SIÈCLE.

En dehors des monuments de l'histoire ecclésiastique, on ne trouve aucune mention des cités de la 2e Lyonnaise, jusqu'à l'époque où le nord et l'ouest de la Gaule reconnurent la suprématie des Francs. Nous savons cependant quelles furent alors les destinées de cette province. La sécession armoricaine survenue en 409, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, donna lieu à un nouvel état qui vécut de son existence propre jusqu'à la fin du 5e siècle (1).

Les bornes de l'Armorique ne furent pas toujours les mêmes pendant cette période, et il est reconnu que quelques provinces s'en étaient détachées avant 440. Il nous suffit de constater que l'Armorique indépendante s'étendait au sud presque jusqu'à la Loire, puisqu'elle disputait à l'empire la ville de Tours vers 445 (2); et qu'à l'est elle dépassait la Seine, puisque,

(1) V. Dubos, Hist. crit. de l'Etabl. de la mon. fr. — L'Armorique, par M. Morin, professeur à la Faculté de Rennes.

(2) Sid Apoll. Paneg Major. : «.... Bella timentes defendit Turonos. » Le poète ne dit pas, il est vrai, quels ennemis me naçaient Tours; mais la situation de la Gaule à cet'e époque fait voir que ce ne pouvaient être que les Armoricains.

suivant le témoignage de Procope, les Armoricains étaient voisins des Francs (1). Les Francs, au moment auquel s'applique cette situation de Procope, occupaient l'embouchure du Rhin. Avant Clovis, ils ne dépassèrent pas de ce côté les bords de la Somme. On est donc fondé à dire que la Lyonnaise 2e était comprise tout entière dans l'Armorique, dont elle partagea les destinées jusqu'à la conquête franque (v. 492).

On s'est demandé quelle était la constitution politique des Armoricains. Il est vraisemblable qu'ils n'en avaient aucune. L'histoire ne montre chez eux nulle trace d'une autorité unique. Ils n'avaient donc pas de gouvernement commun; il n'existait entre les cités d'autre lien que l'alliance de 409; menacées par les mêmes dangers, elles restèrent unies, vivant chacune d'après le mode qu'il lui plut d'adopter : *kat' eauton bioteuein* (Zos.) A la suite d'un mouvement motivé par l'impuissance de l'empire contre les Barbares, les cités restaurèrent le régime antérieur à la conquête romaine, tout en conservant leur organisation municipale. Elles reconquirent simplement leur indépendance et leur autonomie. On peut se représenter leurs destinées diverses; chez les unes, l'autorité restant aux mains des municipalités ou des familles puissantes;

(1) « Hic (ad ostium Rheni) sunt paludes. ubi quondam habi- » tarunt Germani, qui Franci nunc appellantur, gens barbara » et initio parum spectata. Horum sedes contingebant Arbory- » chi, cum reliqua omni Gallia atque Hispania Romanis jam- » pridem subditi : secundum quos, ad orientem, Thoringi » concessam sibi ab Augusto... regionem colebant. Non procul » ab his, ad austrum versus degebant Burgundiones; ultra » Thoringos Suabi et Alamani validæ nationes.... » Le temps que Procope a en vue dans ce passage est antérieur à l'invasion de la Gaule par les Wisigoths en 470 : « Procedente tempore, Wisigothi... subegere, etc. »

chez d'autres, des chefs s'emparant du pouvoir; souvent enfin les évêques dirigeant les affaires civiles de leurs fidèles.

On ne peut contester l'existence des forces militaires de l'Armorique; on les voit en effet figurer dans plusieurs guerres, et notamment à la grande bataille des Champs Catalauniques. De quoi se composaient leurs troupes? Il y entrait, sans aucun doute, des milices levées ou recrutées par les municipalités, ou des soldats au service des chefs à qui l'absence de tout pouvoir central aura permis de s'ériger en maîtres dans certaines parties du territoire. On a voulu en outre, en s'appuyant sur un passage de Procope, faire entrer dans la composition des armées de l'Armorique des troupes romaines, qui ne seraient autres que les divers corps énumérés dans la « Notice de l'Empire. » C'est un point qu'il n'est pas inutile d'éclaircir.

Voici ce que dit Procope. Après avoir raconté la résistance que les Armoricains opposèrent aux Francs, et l'alliance conclue entre les deux peuples, qui se fondirent en une seule nation, il ajoute : « Mais les » autres soldats romains, qui étaient cantonnés aux » extrémités de la Gaule, ne pouvant retourner à » Rome et ne voulant pas se joindre à leurs ennemis » ariens, se donnèrent, eux et leurs enseignes, ainsi » que le pays qu'ils gardaient depuis longtemps pour » les Romains, aux Armoricains et aux Francs (1).

C'est en s'appuyant sur ce passage, qu'on veut faire

(1) « Alii vero Romanorum milites, qui erant in extrema » Gallia stationarii, cum nec Romam redire possent, neque ad » hostes arianos descissere vellent, se ipsi cum signis et regio- » nem, quam Romanis ante servabant, Arborychis ac Germanis » permiserunt... »

revivre à la fin du 5e siècle les corps de troupes, qui, d'après l'énumération de la *Notitia Dignitatum*, étaient cent ans auparavant préposés à la défense du *Tractus armoricanus*. Ainsi les *Lètes* et les *Gentiles* de Chartres, de Bayeux, de Coutances, du Mans, de Rennes; les *Maures* de Vannes, les *Dalmates* d'Avranches, et les autres milices romaines ou barbares cantonnées dans cette région du temps d'Honorius, se seraient perpétués jusqu'à la conquête franque, conservant leurs enseignes, leur costume et leur discipline.

Cette interprétation du texte de Procope rencontre pourtant de graves objections. Comment des troupes romaines, attachées à l'Empire, auraient-elles laissé s'accomplir la révolution armoricaine, assistant impassiblement à l'expulsion des représentants du pouvoir central et à la formation d'un nouveau gouvernement ? Quel aurait été leur rôle pendant ces 40 ans que l'Armorique fut en guerre avec l'Empire, alors que celui-ci avait parfois recours, pour les soumettre, à l'assistance de ces bandes de Barbares que la Germanie avait déchaînées sur la Gaule ? (1) Qui nommait leurs chefs ? Quelle autorité maintint chez eux la discipline durant un si long isolement ?

On a supposé que les troupes cantonnées dans cette région en 409 ont fait cause commune avec les Armoricains. Ceci ne peut s'accorder avec le texte de Procope; car si elles se sont associées à la sécession, si elles ont pris part à la lutte entre les cités émancipées et les armées romaines, elles n'ont pu se retrouver, 80 ans après cette révolution, au service de l'Empire, *stratiôtai Rômaiôn* (Proc.).

(1) Voir plus loin Aetius établissant les Alains « trans Ligerim, » pour les opposer aux Armoricains.

Il est à croire que les choses se sont passées autrement. On a vu qu'en 407 Constantin appela à lui, pour marcher sur Arles, toutes les troupes en garnison dans la Gaule (1). Voilà donc l'Armorique dégarnie de tous ces corps qu'énumère la *Notitia Dignitatum*. La même année Constantin fut vaincu par Sarus et assiégé dans Valence; on ne dit pas ce que devint son armée; mais on doit admettre qu'une partie des corps qui la composaient furent dispersés ou détruits. Lorsque la suite des événements lui assura la possession de la Gaule, ou du moins de la portion de cette contrée que n'occupaient pas les Barbares, il essaya de réorganiser ses forces; nous avons vu qu'il s'occupa de la défense des Alpes contre Honorius, du Rhin contre les nations qui menaçaient la Gaule; on entrevoit aussi qu'il avait des troupes pour contenir les envahisseurs qui occupaient le midi et l'ouest; mais il est douteux qu'il ait pu reconstituer les défenses du *Tractus armoricanus*, telles qu'elles existaient dans des temps moins malheureux; il est également douteux, s'il y envoya des troupes, que ce fussent les mêmes corps qu'autrefois.

Quoi qu'il en soit, Constantin, en 409, rappela encore la plus grande partie des forces qui occupaient la Gaule (et probablement aussi celles de Bretagne), pour les envoyer en Espagne contre Gérontius. C'est alors que la Bretagne et l'Armorique, envahies et pillées par les Barbares qui ne trouvaient plus de troupes romaines devant eux, résolurent de se défendre elles-mêmes, et firent la révolution dont parle Zosime. Il n'est donc guère possible que les colonies

(1) Olympiod : « Gallum omnem et Aquitanum militem sibi » adjungens » — Zos : « ... omnesque sibi exercitus... con» ciliasset » — Sozom : « milites qui erant in Gallia et in » Aquitanis ad suas partes pertraxit. »

militaires et autres corps de troupes en résidence dans l'Armorique au temps d'Honorius se soient perpétués jusqu'à l'époque dont il s'agit, et s'il en resta par hasard quelques débris à la suite des deux appels faits par Constantin, ils ont dû se fondre avec les populations environnantes, et n'ont pu conserver le caractère de soldats romains, comme les milices dont parle Procope.

Il se présente une explication plus simple et plus vraisemblable du récit de cet auteur. Les Armoricains, d'abord en lutte avec l'empire, se réconcilièrent avec lui, dès qu'il ne menaça plus leur indépendance (1). Lorsque Clovis entreprit la conquête de la Gaule, il trouva devant lui les pays qui portaient encore le nom romain, et, à côté, l'Armorique. Il y eut alliance entre les Armoricains et les Romains contre l'ennemi commun :

« Militarem operam Romanis tunc navabant Arbo-
» rychi : quibus Germani, ut pote finitimis, et a veteri
» reipublicœ forma digressis, cum legem ac jugum
» vellent imponere, primum prædati, deinde recto
» marte eos aggressi sunt, agentes omni belli pruri-
» gine (Proc). »

Chacun des alliés avait ses forces militaires; celles des Romains se composaient des corps « anciennement cantonnés à l'extrémité de la Gaule, » c'est-à-dire, dans cette partie du nord qui resta la dernière attachée à l'Empire, et qui garda le nom romain jusqu'à cette époque. Ce sont ces soldats qui, lorsque la lutte se termina par un accord entre l'Armorique et les conquérants germains, « ne pouvant retourner à » Rome.., se donnèrent aux Armoricains et aux

(1) Sans doute cette réconciliation remonte à l'époque où les Armoricains prirent part à la grande bataille livrée à Attila par Aetius (451).

» Francs. » Telle est certainement la signification du texte de Procope. Il est bien clair que ces soldats n'habitaient pas l'Armorique, puisqu'il est dit « qu'ils » se donnèrent aux *Armoricains* et aux Francs, « avec » le pays *qu'ils gardaient* depuis longtemps *pour les* » *Romains.* » Rien ne nous apprend d'ailleurs quels étaient ces corps, qui conservèrent leurs drapeaux et leurs costumes, ni sur quels points ils fixèrent leur résidence.

On n'est donc point fondé à faire durer jusqu'à la fin du 5e siècle les colonies militaires de l'Armorique; tous ces établissements se désorganisèrent, comme tant d'autres institutions, avec les désastres de l'Empire. Leurs débris se fondirent avec les populations voisines, et les fils des *Lètes* et des *Gentiles* perdirent leur nom et leur caractère barbares. C'est ainsi qu'à Bayeux, par exemple, il ne devait plus être question des Bataves et des Suèves de la *Notitia*, à l'époque où les Saxons s'établirent dans cette cité.

Nous avons essayé de prouver que l'Armorique était à peine entamée par les Barbares, au moment où le reste de la Gaule avait déjà subi les plus cruelles invasions; nous la voyons, pendant près d'un siècle, essayer de vivre de sa vie propre et défendre son indépendance. Durant cette longue période, elle fut assaillie de divers côtés par les nations qui se partageaient les débris de l'Empire. Examinons jusqu'à quel point l'Armorique, et plus spécialement les cités de la 2e Lyonnaise, réussirent à maintenir leur intégrité contre ces tentatives.

Les nations qui eurent le plus de rapport avec l'Armorique sont, en dehors des Francs, les Wisigoths, les Alains, les Alamans, les Saxons et les Bretons. Nous n'avons pas besoin de parler des premiers, qui

ne franchirent guère le cours de la Loire (1), et n'ont eu aucune influence sur les destinées de la 2e Lyonnaise; mais il convient de s'arrêter un peu sur : 1° les Alains et les Alamans; 2° les Saxons; 3° les Bretons.

ALAINS et ALAMANS; Alani, Alamani. Nous réunissons ici ces deux peuples, qu'on a parfois pris l'un pour l'autre, à cause de la ressemblance des noms.

En 439, le patrice Aetius, pour récompenser les services des Alains, et en même temps pour s'assurer leur concours contre les Armoricains, donna à cette nation des terres au nord de la Loire, et, à ce qu'on croit, dans le voisinage d'Orléans (2). C'étaient pour les Armoricains des voisins dangereux. Une de leurs incursions, suscitée par Aetius, n'aurait été arrêtée que grâce à l'intervention de S. Germain, évêque d'Auxerre (3). On ne peut douter, bien que l'histoire

(1) On voit les Wisigoths au-delà de la Loire, après 460 : V. Idatius, chron. A. 463 : « Adversus Ægidium comitem .. in » Armoricana provincia Fretericus frater Theuderici regis » insurgens... » – Idat, A 464 : « Ægidius moritur .. Quo » desistente mox Gothi regiones invadunt quas Romano nomine » tuebatur. » La ville de Tours appartenait dans les derniers temps aux Wisigoths qui la gardèrent jusqu'à Clovis

(2) Prosper Tyro : « (An. Valentiniani 17) Deserta Valentinæ » urbis rura Alanis, quibus Sambida præerat traduntur. » Dubos pense qu'il faut lire Aurelianæ au lieu de Valentinæ.

Id : — « (An. Valentiniani 19) Alani, quibus terræ Galliæ » ulterioris cum incolis dividendo a Patricio Aetio traditæ fue » rant, resistentes armis subigunt, et expulsis dominis terræ, » possessiones vi adipiscuntur. »

Jornandes. c. 45 (A. 452) : « Alanorum partem, trans Ligerim » considentes »

Rien ne dit que les Alains dont parle Jornandès sont les mêmes que ceux de Prosper Tyro. Il n'est donc pas nécessaire de lire Aurelianæ au lieu de Valentinæ Il est probable que ce sont deux colonies différentes.

(3) Vita. S Germ. l 2, c 5 : « Offensus superbæ insolentiæ » regionis, Aetius..., Eocaricho ferocissimo Alanorum regi loca » illa inclinanda pro rebellionis præsumptione permiserat » Il y a dans Surius Alemannorum au lieu de Alanorum.

ne le dise pas expressément, que ces expéditions ne se soient renouvelées, et que l'Armorique n'ait souvent eu à en souffrir. Il résulte en effet du texte de la vie de S. Germain, qu'en établissant les Barbares dans le voisinage des Armoricains, Aetius avait pour but de réduire ces derniers, ou tout au moins de punir leur rébellion.

La situation changea en 451. A cette époque, en effet, les Alains nouèrent des intelligences avec Attila, tandis que les Armoricains prirent part, comme alliés de l'Empire, à la grande bataille qui arrêta l'invasion des Huns. Les Armoricains furent dès lors traités par les Romains comme un peuple ami, et non plus comme des sujets révoltés, tandis que les Alains devenaient l'objet de l'animadversion générale. Ces barbares reçurent un premier châtiment de la part du roi des Wisigoths, Thorismond (avant 453). Ils ne furent cependant pas abattus par ce revers, et on les retrouve peu de temps après dévastant la Gaule. L'Armorique eut sans contredit sa part de ces ravages. En 457 l'empereur Majorien marchait contre eux lorsqu'il fut assassiné (1). Enfin, ils furent défaits par le patrice Ricimer, en 464 suivant Cassiodore, ou en 467 suivant Idace (2).

La victoire de Ricimer mit fin à la puissance des

(1) Idat. c. 45, A. 457 : — « (Majorianus) non diu regnans, » dum contra Alanos, qui Gallias infestabant, movisset procinc» tum, Dertonæ juxta fluvium Ira cognomento occiditur. »

(2) Idat. c. 45, A. 467 : « (Anthemius) Ricimerem generum » suum contra Alanos direxit... Qui multitudinem Alanorum » et regem eorum Beurgum, in primo statim certamine supe» ratos, internecioni prostravit. » Ceci se passa, d'après d'autres chroniqueurs, sous Sévère, et non sous Anthemius : — Cassiod. Chron : Sub. cons. Rustici et Olybrii (464) « Rex Alanorum » Beorgor apud Bergomum a patricio Ricimere peremptus est. » — Chron. Marcellini Comitis : (464) Rustico et Olybrio Coss : « Beorgor rex Alanorum à Ricimere... occiditur. »

Alains en Gaule, et il n'est plus question dès lors des établissements que cette nation y avait formés, soit près de la Loire, soit dans d'autres provinces. Suivant Idace, on en aurait fait un massacre général, « *internecioni prostravit.* » Il convient d'admettre cependant que toutes leurs bandes ne furent pas comprises dans ce désastre, et que leurs débris se dispersèrent (1). Dubos, et d'autres auteurs après lui, supposent qu'une partie se réfugia dans l'extrême Armorique, d'où serait venu le nom d'*Alain* si commun en Bretagne. Nous n'avons pas à rechercher quelle peut être la valeur de cette conjecture (2); mais nous devons examiner si quelques-uns de ces débris peuvent avoir trouvé asile dans la 2e Lyonnaise.

Il faut se rappeler d'abord que les Alains ont vécu dans un état de constante hostilité contre l'Armorique, et, comme leurs ravages se sont naturellement adressés surtout aux régions les plus rapprochées de leur colonie, on serait porté à en conclure que la 2e Lyonnaise, qui a dû beaucoup souffrir de leurs incursions, ne pouvait accueillir des ennemis aussi acharnés et leur donner l'hospitalité. Suivant toute vraisemblance, les Alains n'ont formé aucun établissement nouveau en Armorique après leur défaite par Ricimer; mais il est à croire que leur colonie « *trans Ligerim* » n'a pas disparu à la suite de cet événement. On ne peut préciser le point qu'elle occupait; car l'hypothèse qui la place dans les environs d'Orléans

(1) La lutte dut avoir lieu dans le Midi, puisque le roi Beorgor fut mis à mort à Bergame. Ce que dit Idace d'un massacre général ne doit se rapporter qu'à l'armée des Alains qui fut vaincue par Ricimer. Il n'en résulte pas nécessairement que les colonies fondées par les Alains en divers points de la Gaule, et notamment celles du nord de la Loire, aient alors cessé d'exister.

(2) On ne voit guère paraître le nom d'Alain en Bretagne avant le 9e siècle.

ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse. On ne sait donc pas si elle faisait ou non partie de la 2e Lyonnaise.

On attribue cependant aux Alains la fondation auprès de Caen d'un établissement de quelque importance, et voici sur quoi repose cette opinion. Il y avait autrefois dans le voisinage de cette ville un territoire portant le nom d'*Alamania*, qui comprenait, outre les paroisses appelées encore la *Haute* et la *Basse-Allemagne* (1), plusieurs autres lieux, tels que Etavaux, Ifs, Bras, Hubert-Folie, Bourguébus (2). Ce nom d'*Alamania*, écrit aussi *Alemania* (11e et 12e siècle), semble indiquer une colonie d'Alamans; il pourrait aussi indiquer une colonie d'Alains, à cause de la confusion qui s'est parfois produite entre les noms d'Alani et d'Alamani.

L'histoire ne fournit aucun renseignement positif en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux interprétations. On allègue, il est vrai, pour justifier la seconde, que les Alains ont séjourné longtemps dans un pays voisin; mais la première nous semble préférable, pour les raisons qui suivent :

1° Les Alamans sont plusieurs fois entrés dans la Gaule, notamment en 406 à la suite de la grande invasion (3), et en 411 avec Jovinus (4). Ils peuvent donc s'être trouvés par la suite des temps cantonnés dans la région du nord-ouest, aussi bien que les Alains, entrés en Gaule à la même époque. Leur présence dans cette contrée serait même confirmée par un passage de la vie de S. Eugendus, où il est question des

(1) Ou N. D. et S. Martin d'Allemagne.

(2) Stavellæ, Itium, Bracium, Huberti-Foliam, Burgisbud — Voir De La Rue. Essai hist. sur Caen.

(3) Hieron. Ep. ad Ageruchiam.

(4) Grég. Tur. II, 9.

incursions des Alamans, qui ne permettaient pas l'accès de l'île de Noirmoutiers (Vita S. Eugendi abb. Jurensis);

2° On comprend bien que des chroniqueurs mal informés, ou des copistes peu scrupuleux ont pu écrire *Alamani* au lieu de *Alani;* mais on n'admettra guère que les Alains eux-mêmes aient laissé nommer *Alamania* au lieu de *Alania* le pays où ils se seraient établis.

3° On doit se demander si c'est avec raison qu'on a substitué dans certains textes le nom *d'Alani* à celui *d'Alemani*. On voit dans la vie de S. Germain par le prêtre Constance, ouvrage écrit à la fin du 5e siècle, qu'un corps de Barbares, Alamans suivant les uns, Alains suivant d'autres, ayant menacé l'Armorique, cette invasion fut arrêtée par l'intercession de l'évêque. Quels étaient ces Barbares ? Surius avait écrit *Alemannorum*; Sirmond, Dubos et la plupart des auteurs ont adopté la correction « *Alanorum*; » Fauriel toutefois se sert de la première version. On devra remarquer que le roi de ces Barbares se nommait *Eocaric;* c'est un nom de forme teutonique, comme *Theodoric*, *Childéric*, *Euric*, etc. D'autre part on connaît les noms de plusieurs chefs alains; ce sont : *Addaser*, *Goar*, *Sambida*, *Beorgor,* mots d'une physionomie tout-à-fait différente. On sait que les Alains étaient d'origine scythique. Ce fait seul suffirait pour nous faire voir des Alamans plutôt que des Alains dans les Barbares qu'arrêta l'évêque d'Auxerre. Qui sait d'ailleurs si le récit du prêtre Constance n'a pas un rapport intime avec la colonie dont il s'agit, et si ces Barbares, une première fois détournés de leur dessein, n'ont pas renouvelé leur expédition et obtenu de gré ou de force le territoire qui a conservé leur nom ?

La vraisemblance nous fait donc reconnaître des Alamans plutôt que des Alains dans les colons du voisinage de Caen.

Terminons l'étude de cette question par un rapprochement assez singulier. On trouve dans un catalogue des *Comtes de Cornouailles*, extrait des *Cartulaires de Landévénec et de Quimper*, les passages suivants (1) :

> Daniel Dremrud Alamannis (*al :* Alamannie) rex fuit.
> Budic et Maxenti duo fratres. Horum primus rediens ab Alamannia interfecit Marcell. et paternum consulatum recuperavit.

On n'accorde, il est vrai, que peu de créance à ce document; mais, quelques fables qu'il contienne, il est permis de se demander d'où a pu venir à l'auteur l'idée d'envoyer dans l'Alamannie un des chefs bretons, sans doute chassé par un compétiteur, et de faire revenir en Cornouaille le fils de ce ce chef, qui revendique et reconquiert l'héritage paternel. On ne peut s'empêcher d'admettre qu'il y a là quelque fonds de vérité. Que serait donc cette *Alamannie*, où se réfugia le chef breton, de même que le roi franc Childéric alla chercher un asile en Thuringe ? Serait-ce le pays des Alamans au-delà du Rhin, ou bien, comme on l'a supposé, la partie de la Bretagne où, suivant la conjecture de Dubos, les Alains vaincus par Ricimer auraient été s'établir ? La première de ces deux contrées est trop éloignée; quant à la seconde, rien ne dit qu'elle ait existé. S'il y a quelque réalité dans les faits que mentionne le Catalogue des Comtes de Cornouailles, il est plutôt permis de les placer dans l'*Alamania* de la 2e Lyonnnaise, et d'ajouter par suite un nouvel épisode à l'histoire de cette contrée.

(1) Dom Lobineau, Hist. de Bretagne. T. II, p. 17.

SAXONS. — On a vu que, dès le 3e siècle, les Saxons infestaient le littoral de la Gaule et de la Bretagne. On les trouve d'abord alliés aux Francs pour ces expéditions; mais lorsque ces derniers eurent pris pied en Gaule, les Saxons restèrent les seuls maîtres de la mer et le seul fléau des côtes occidentales de l'Empire.

Divers témoignages nous apprennent la continuité de leurs incursions maritimes dans le cours du 5e siècle, ainsi que l'effroi et les souffrances qu'elles infligeaient aux populations du littoral (1).

Sidoine Apollinaire raconte, dans son *Panégyrique d'Avitus*, qu'à la nouvelle de la mort d'Aetius, diverses nations barbares s'apprêtaient à envahir la Gaule. Les Saxons, entre autres, menaçaient l'Armorique (454) :

> Quin et Aremoricus piratam Saxona tractus
> Sperabat (Sid. Apol. Pan Av. v. 369.)

On voit par l'expression *sperabat* que la visite des pirates n'était pas chose nouvelle pour les Armoricains. Lorsqu'Avitus, nommé par l'empereur Maxime maître de l'infanterie et de la cavalerie en Gaule, prit possession de son commandement, les Saxons se retirèrent :

> Saxonis incursus cessat. (V. 399).

Ce passage donne lieu à une remarque importante. Le « *Tractus armoricanus* » dont parle ici Sidoine Apollinaire n'est point l'Armorique indépendante. On a rappelé plus haut que cette province avait été longtemps en lutte avec l'Empire, et naturellement l'Empire n'avait pas eu à la défendre contre les pirates. Une réconciliation avait pu s'opérer depuis peu, lors-

(1) Voir la note 1, page 12.

que les Armoricains avaient combattu contre Attila à côté des troupes romaines; mais il n'est pas admissible qu'Avitus, ayant à défendre contre plusieurs invasions les provinces restées fidèles, ait songé à protéger contre des ennemis si éloignés le territoire des sécessionistes. Il ne peut donc être question ici que de la portion du *Tractus* encore au pouvoir de l'Empire, c'est-à-dire du littoral qui s'étend de l'embouchure de la Loire à celle de la Garonne.

Cette manière de voir se trouve confirmée par la lettre de *Sidoine Apollinaire à Nammatius* (1), où on voit qu'une flotte romaine, du moins à l'époque où la lettre fut écrite, était chargée de protéger contre les Barbares la côte occidentale de la Gaule.

Mais si les courses des pirates s'étendaient aussi loin, combien avaient dû souffrir de la part de ces terribles ennemis les habitants de l'Armorique indépendante. Il n'est pas possible d'imaginer, en effet, que les Saxons fussent arrivés jusqu'aux côtes des « Santones, » sans avoir ravagé tout le littoral intermédiaire, depuis le Rhin et la Seine jusqu'à la Vilaine et la Loire. Aucun texte, il est vrai, ne mentionne ces incursions dans la période que nous étudions en ce moment; mais cela provient de ce que l'Armorique n'a pas eu d'historiens. Les auteurs qui ont écrit à cette époque se préoccupaient surtout de la région qu'ils habitaient; chaque province avait assez de ses propres misères pour songer à celles de ses voisines; parfois seulement mentionne-t-on brièvement les

(1) Ep. ad Nammatium, Lib VIII. ep. 6 : — « ... Sed ecce » dum jam epistolam... claudere optarem, subitus e Santonis » nuntius.., constanter asseveravit nupervos classicum in classe » cecinisse, atque inter officia nunc nautæ, modo militis, litto- » ribus oceani curvis inerrare contra Saxonum pandos myopa- » rones... »

grandes catastrophes. Les souffrances que les Armoricains eurent à subir de la part des Saxons se renouvelaient à tout moment. Un vent favorable amenait les Barbares; ils disparaissaient après avoir accompli l'œuvre de meurtre et de pillage (1). Il faut songer que ces incursions avaient déjà lieu à la fin du 3e siècle; que pendant le 4e la défense des côtes par les flottes romaines fut presque toujours insuffisante, parfois abandonnée; qu'enfin, en 406, les Saxons devinrent les maîtres incontestés de l'Océan. On peut donc se représenter quelle fut, durant ce long espace de temps, la vie des populations du littoral. Ces calamités ne finirent qu'au moment où les pirates se furent fixés sur le sol de la Gaule.

Pour se rendre compte de l'époque à laquelle se formèrent leurs établissements sur le continent, il faut considérer ce qui s'est passé d'analogue sur la côte opposée; c'étaient en effet les mêmes hommes qui s'attaquaient à l'île de Bretagne et à la Gaule, sur les deux « *rivages saxoniques*. » Ce fut en 449 que les Saxons prirent pied sur la côte de Kent; l'invasion de l'île dura plus de 80 ans, les émigrants avançant peu à peu leurs conquêtes, et poussant devant eux ou soumettant les Bretons. Les Saxons étaient encore barbares et féroces au milieu du 5e siècle, comme on le voit dans Sidoine Apollinaire (Ep. ad Nammatium); on ne doit pas supposer qu'ils aient contracté beaucoup plus tôt le goût de la vie sédentaire, nécessaire pour créer des colonies. Ce n'est donc guère qu'à la seconde moitié du 5e siècle

(1) Voir la fin de la Lettre à Nammatius : — « Hostis est » omni hoste truculentior. Improvisus aggreditur, provisis ela- » bitur : spernit objectos, sternit incautos, si sequatur, inter- » cipit; si fugiat, evadit. Ad hoc exercent illos naufragia, non » terrent, etc... »

qu'il convient de rapporter l'établissement définitif des Saxons en Armorique.

Ajoutons cependant qu'avant de former ces colonies, ils avaient dû se saisir, comme le firent plus tard les Normands, de postes ou stations, échelonnés sur le littoral de manière à favoriser leurs expéditions, et destinées parfois aussi à servir de dépôt pour le butin enlevé aux habitants. C'est un fait dont nous trouverons bientôt la preuve dans ce qui s'est passé en 464-470. On doit attribuer à cette longue possession de certains points du littoral par les Saxons le grand nombre de noms d'origine germanique, que nous remarquons sur les côtes de la Normandie.

Ce n'est pas seulement du côté de la mer qu'il faut chercher les Saxons; on les rencontre aussi à l'intérieur de la Gaule. On les a vus en 406 franchir le Rhin avec les autres Barbares. Ils figuraient à la bataille des Champs Catalauniques en 451 comme adversaires d'Attila. On trouve des Saxons en 477 à la cour d'Euric, roi des Wisigoths (1).

Nous avons enfin à nous arrêter sur un fait très-important pour l'histoire des établissements saxons sur le territoire de la 2e Lyonnaise. Ce fait, qui se rapporte à la période 464-470, est raconté par Grégoire de Tours dans un passage assez obscur, dont on a donné diverses interprétations. Voici le texte de Grégoire et celui des auteurs qui ont après lui fait mention des mêmes événements (2).

(1) Sid. Apol. Ep. IX. Lampridio.

Istic (Burdigalæ) Saxona cæruleum videmus
Assuetum ante salo, solum timere.

(2) Les principales variantes sont mises entre parenthèses

EXTRAIT DE GRÉGOIRE DE TOURS, L. II.

XVIII. Igitur Childericus Aurelianis pugnas egit; Adouacrius (Var : Odouacrius, Odoacrius, Adoacrius, Odovacrius) vero cum Saxonibus Andegavos venit. Magna tunc lues populum devastavit. Mortuus est autem Ægidius (1), et reliquit filium, Syagrium nomine. Quo defuncto, Adouacrius de Andegavo et aliis locis obsides accepit. Britanni de Biturica a Gothis expulsi sunt, multis apud Dolensem vicum peremtis (2). Paulus vero comes cum Romanis ac Francis Gothis bella intulit et prædas egit. Veniente vero Adouacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemtoque (Var : interfectoque) Paulo comite, civitatem obtinuit. Magno ea die incendio domus ecclesiæ concremata est.

XIX. His itaque gestis, inter Saxones atque Romanos bellum gestum est; sed Saxones terga vertentes, multos de suis, Romanis insequentibus, gladio reliquerunt, insulæ eorum cum multo populo interemto, a Francis captæ atque subversæ sunt. Eo anno mense nono terra tremuit. Adouacrius cum Childerico fœdus iniit, Alamanosque (*Cointius legendum censet* Alanos) qui partem Italiæ pervaserant, subjugarunt.

EXTRAIT DES « GESTA REGUM FRANCORUM. »

Eo tempore mortuus est Ægidius..., et Syagrius filius ejus in regnum ejus resedit. Tunc Childericus Rex commoto magno exercitu hostium (Var : Francorum), usque Aurelianis civitatem perrexit, terras quoque illas vastavit. Adovagrius Saxonorum dux cum navale hoste [per mare] Andegavis civitatem venit

(1) Oct. 464.
(2) 467 ou 470.

(illamque terram succendit); magna tunc cæde populum vastavit. Adovagrius itaque de Andegavis vel de aliis civitatibus obsides accepit. Redeunte quoque Adovagrio de Andegavis, Childericus rex cum Francorum exercitu ibidem advenit, interfecto Paulo comite qui in ipsa civitate præerat [Var : Paulum comitem, qui tunc ibi erat, occidit], ipsamque urbem cepit, et Domum (Var : ecclesiam) quæ in ea civitate erat, igne combussit [Var : succendit, atque inde reversus est].

EXTRAIT DE L'ABRÉGÉ DE GRÉGOIRE DE TOURS, ATTRIBUÉ A FRÉDÉGAIRE (1).

XII... Childericus cum Odovacro Rege Saxonorum Aurelianis pugnans, Andegabum victor perrexit. Mortuo Ægidio, reliquit filium, Syagrium nomine. Eodem tempore Brittones de Betorica a Gothis expulsi, multi apud Dolensem peremti sunt. Paulus comes cum Romanis et Francis bellum Gotthis intulit, et prædas egit. Childericus Odovacro superato Paulum comitem interfecit, Andegavis obtenuit. His actis, inter Saxones et Romanos bellum gestum est. Saxones terga vertentes, multis ex eis exstinctis, insulæ eorum cum multo populo interemto, a Francis captæ atque subversæ sunt.

EXTRAIT DE LA CHRONIQUE DE MOISSAC (2).

(A. 464). Childericus Rex Francorum, commoto exercitu usque Aurelianis civitatem perrexit, terras illas vastans. Athovagrius Rex Saxonum cum hoste navale Andegavis civitate venit; magno tunc cæde populi vallavit (*Var :* populum vastavit). Athovagrius

(1) Frédégaire le Scholastique, mort v. 660.

(2) Ecrite au 9e siècle.

itaque de Andegavis vel aliis civitatibus obsides accepit, Redeunte Athovagrio, Childericus Rex cum exercitu Francorum ibidem advenit, interfecto Paulo comite, qui in ipsa urbe præerat, ipsam urbem capit.

EXTRAIT DES GESTA FRANCORUM, par RORICON (1).

Eo tempore mortuus est Ægidius Romanorum tyrannus, et ejus filius, nomine Syagrius, apud Suessionem in paterno solio sublimatur. Recollecto iterum Childericus Rex Francorum exercitu, Aurelianis usque pervenit, terras omnes, quæ sunt in circuitu, nimia feritate depopulans. Inde progreditur Andegavis, occursurus Adovagrio Duci Saxonum, qui eandem Andecavam debellaverat, atque protriverat, relicto Paulo Comite ad custodiendam civitatem. Cumque Rex Childericus ex improviso civitatem irrumperet, et Adovagrium Ducem obtruncare decerneret, nave subvectus Adovagrius aufugit, Regisque mucrone Paulus obtruncatus est : et principalis domus ejusdem civitatis est igne cremata.

EXTRAIT D'AIMOIN, DE GESTIS FRANCORUM.

(Après la mort d'Ægidius). Childericus vero, cum et manu promptus, et consiliis esset providus, cum Adovagrio Saxonum rege Aurelianis pugnans victor exstitit. Quem fuga lapsum Andegavos usque persequens, cum eum non reperisset, ipsam urbem oppugnans cepit : Paulum Romanorum comitem partium interemit. Sicque regni terminos Aurelianensem ac demum Andegavensem usque civitatem dilatare haud segniter procuravit.

(La chronique de Saint-Denis ne fait que reproduire Aimoin en le dénaturant).

(1) Roricon, moine, « auctor ineptus, » dit Dom Bouquet.

EXTRAIT DE LA CHRONIQUE DE SIGEBERT.

A. 467. Hildericus Rex Francorum Aurelianis urbem devastat.

A. 481. Ægidius Dux in Galliis moritur : Siagrius filius ejus substituitur. Audovachrius Andegavis et alias urbes sibi subigens, obsides accepit. Hildericus Rex Andegavis incendit, et Paullum Comitem urbis perimit. Hildericus Rex et Audovachrius confœderati, Alemannos sibi subjugunt.

En comparant les textes qui viennent d'être mis en présence, on voit que les « *Gesta Regum Francorum* » suivent le récit de l'Histoire Ecclésiastique de Grégoire de Tours, mais en y ajoutant ou précisant quelques circonstances. L'*Abrégé* attribué à Frédégaire et la *Chronique* de Sigebert ont puisé dans l'*Histoire Ecclésiastique*; les autres auteurs, au contraire, ont pris pour point de départ les « *Gesta Regum*, » qu'ils reproduisent d'ailleurs avec plus ou moins d'inexactitude.

On a cru comprendre d'après le texte de Grégoire (1), que Childéric, allié d'abord aux Romains et au comte Paul, fit avec eux la guerre contre les Wisigoths; qu'ensuite il abandonna les Romains et se joignit à Odoacre, roi des Saxons, pour attaquer le comte Paul et s'emparer d'Angers; qu'il revint ensuite aux Romains et tourna ses armes contre Odoacre; et qu'enfin par un nouveau revirement, il fit alliance avec ce dernier pour attaquer les Alamans. Delà la difficulté qui s'attache à cet épisode de l'histoire de la Gaule; on ne veut pas se résoudre à admettre que Childeric ait pu, en si peu de temps, passer si sou-

(1) Voir Dubos, Hist. critique, etc. Liv. III, Ch. X et XI. — D. Bouquet, T. II, p. 170. — Grégoire de Tours, traduction de MM. Guadet et Taranne; T. 1, Eclaircissements, p. 372.

vent d'un parti à l'autre, et on a eu recours à diverses suppositions pour justifier le roi franc d'une telle versatilité.

Remarquons-le d'abord; il n'y aurait rien d'étonnant que Childéric se fût trouvé alors, alternativement et à diverses reprises, tantôt ami, tantôt ennemi des Romains. De pareils changements étaient assez fréquents dans les rapports des Barbares avec l'Empire, et, en ce qui concerne Childéric lui-même, on sait que peu de temps auparavant il se trouvait en hostilité avec le patrice Ægidius, qui avait pris sa place à la tête de sa tribu, pendant qu'il vivait dans l'exil chez les Thuringiens. Il n'y a donc pas là, quand bien même on devrait accepter l'interprétation ci-dessus, une raison sérieuse de suspecter l'exactitude des textes. Il est possible, du reste, sans recourir aux hypothèses émises par divers critiques, de trouver une explication beaucoup plus simple du rôle qu'a joué le roi Childéric. C'est ce que nous aurons occasion de faire voir, en discutant l'histoire d'Odoacre au point de vue spécial qui nous intéresse, celui des établissements saxons dans la Gaule.

A cette époque la puissance des Wisigoths faisait en Gaule de rapides progrès sous le roi Théodoric, que remplaça bientôt Euric, son frère. Childéric et les Romains, comme le conjecture avec raison l'abbé Dubos, s'étaient alliés contre l'ennemi commun. Les Saxons, de leur côté, servaient d'auxiliaires aux Wisigoths. C'est ainsi qu'en 477 on voyait des représentants de cette nation à Bordeaux dans le palais du roi Euric (1). Cette circonstance nous explique l'expédition d'Odoacre et la rattache aux événements relatés dans les chap. XVIII et XIX de Grégoire de Tours.

(1) Cæruleum Saxona (Sid. Apoll.)

D'où venait Odoacre, lorsqu'il passait devant Angers ? Grégoire ne le fait pas connaître; mais on voit dans les Gesta Regum, ainsi que dans la Chronique de Moissac, qu'il arriva : « cum navale hoste..., per mare. » Peut-être ce fait a-t-il été pris par l'auteur des *Gesta* dans les écrits de *Sulpice Alexandre*, ou de *Renatus Profuturus Frigeridus*, où Grégoire de Tours lui-même a largement puisé pour l'histoire des mouvements des Barbares en Gaule (1). Les Saxons s'avancèrent donc en remontant la Loire, expédition qui dut être concertée avec leurs alliés, les Wisigoths.

L'abrégé de Frédégaire et Aimoin font aller dès lors Odoacre jusqu'à Orléans, où il aurait été vaincu par Childéric; mais ce détail ne s'accorde pas avec le texte de Grégoire. Ces auteurs ont sans doute confondu deux évènements différents : l'expédition de Childéric contre Orléans, antérieure à la première apparition d'Odoacre devant Angers, et la défaite à la suite de laquelle le chef saxon regagna cette ville, comme on le verra plus loin.

Tous les auteurs de seconde main mettent la mort d'Ægidius avant l'arrivée d'Odoacre sous les murs d'Angers. Grégoire seul et son abréviateur racontent ces deux faits dans un ordre différent. Il semble, d'après son récit, que, les Saxons ayant mis le siége devant Angers, la ville souffrit de la peste, *magna lues*; alors, Ægidius étant mort, Odoacre aurait abandonné Angers, après avoir reçu des ôtages de cette ville et d'autres localités. La mort d'Ægidius avait sans doute décidé Odoacre à marcher en avant.

Les *Gesta Regum* et la *Chronique de Moissac* remplacent la peste d'Angers par un massacre des habi-

(1) Greg. Tur. II, 8, 9.

tants. D'après le texte de Grégoire, la cité paraît ne pas avoir été prise, mais avoir seulement donné des otages.

Vient ensuite la défaite des Bretons à Bourg-Deols. Ces Bretons avaient été appelés par les Romains comme auxiliaires contre les Wisigoths. Il ne serait pas impossible que leur marche dans le Berri ait été le motif qui éloigna Odoacre d'Angers, soit qu'il ait été en Bourgogne combattre avec les Goths, soit au contraire que l'approche du corps breton l'ait déterminé à se rapprocher de la mer. La mort d'Ægidius eut lieu en 464; on place la bataille de Bourg-Deols de 467 à 470.

La guerre des Goths continua après la défaite des Bretons. D'après le texte de Grégoire, elle fut soutenue « par le comte Paul, avec les Romains et les » Francs. » Quel est ce comte Paul, auquel appartenait la conduite de la guerre ? Quelques-uns ont supposé qu'il avait succédé à Ægidius dans l'emploi de maître de la milice; d'autres en font un chef armoricain, parce qu'on le voit peu de temps après commander à Angers. L'histoire ne fournit aucun renseignement de nature à fortifier l'une ou l'autre de ces hypothèses. Il faut tout simplement voir dans le comte Paul un général romain, agissant ou non sous les ordres de Syagrius. Quoi qu'il en soit, ce chef remporta sur les Goths quelques avantages.

C'est après avoir fait mention de cet événement que Grégoire raconte le retour d'Odoacre à Angers; il semble poursuivi par Childéric, qui arrive dans cette ville un jour plus tard. C'est ce que dit positivement Aimoin : « fuga lapsum... persequens. » L'Abrégé, qui n'a pu s'inspirer que du récit même de Grégoire, parle aussi d'une défaite d'Odoacre par Childéric : « Odovacro superato. »

Odoacre ne fit que passer à Angers; il en fut chassé par l'arrivée de Childéric. Peut-être la rencontre des deux chefs barbares fut elle l'occasion d'un nouveau combat. Grégoire se borne à dire que, « le comte » Paul ayant été tué, le roi franc se rendit maître de » la ville. » Dans le désordre qui accompagna ces événements, la maison épiscopale fut brûlée.

Le texte de Grégoire : « Childericus... advenit, » interemtoque Paulo comite, civitatem obtinuit » donne à entendre que Childéric lui-même fut l'auteur de la mort du comte Paul; mais comment admettre cet acte d'hostilité dans un moment où les Francs et les Romains étaient alliés, alliance qui persista à la suite de l'événement ? Aussi ce passage a beaucoup exercé les critiques, qui ont tenté diverses explications ou même contesté l'exactitude des faits.

Il n'y a pas de doute sur le rôle que jouait le comte Paul. C'était le chef des troupes de l'empire, et, en cette qualité, il devait exercer l'autorité dans une ville gallo-romaine. Les *Gesta Regum*, la *Chronique de Moissac* et Sigebert disent expressément qu'il commandait à Angers, ce qui n'est ni confirmé, ni contredit par Grégoire de Tours. Roricon prétend qu'il y avait été placé par Odoacre pour lui garder la ville, affirmation dénuée de toute vraisemblance. Aimoin, qui a mieux compris les textes, en fait simplement un chef romain. Le comte Paul résidait-il à Angers ? Se trouvait-il dans cette ville avant le retour d'Odoacre, ou bien y arriva-t-il en même temps que Childéric ? Rien ne nous le fait savoir. Rien non plus ne nous dénote aucun motif d'hostilité entre le chef romain et ses alliés barbares.

L'abbé Dubos, à l'aide d'une dissertation grammaticale assez pénible, croit trouver dans le texte de

Grégoire, que le comte Paul a été tué, non par Childéric, mais par Odoacre. Sans doute cette interprétation serait admissible, en partie du moins, et on pourrait supposer que le comte romain a péri dans un combat livré aux Saxons lors de leur arrivée à Angers; mais on hésite à accepter cette explication, lorsqu'on voit tous les auteurs qui ont écrit après Grégoire, et même celui de l'Abrégé, attribuer le meurtre à Childéric. Après tout, il n'y a là rien d'invraisemblable. On n'est pas injuste envers la mémoire du roi franc, en le supposant capable d'avoir profité d'une occasion qui le rendait maître d'Angers; des faits analogues se rencontrent assez souvent dans l'histoire des Barbares.

Quoi qu'il en soit, il est constant qu'après la mort du comte Paul et la prise d'Angers, l'alliance entre les Romains et Childéric ne fut pas rompue. Le chapitre suivant de Grégoire nous montre en effet les Romains et les Francs faisant la guerre aux Saxons, soit de concert, soit séparément. Les Saxons furent mis en fuite par les Romains, qui les poursuivirent et en massacrèrent un grand nombre. D'autre part les Francs s'emparèrent de leurs îles, les ravagèrent et y tuèrent beaucoup de monde.

Ces « îles des Saxons » ont été le sujet d'une autre difficulté. Quelques auteurs ont pensé qu'il s'agissait des « îles saxoniques » de l'Océan germanique, citées par Ptolémée au 2e siècle. Il y a cependant peu d'apparence que Grégoire de Tours ait inséré, au milieu d'événements qui se sont passés en Gaule, un fait survenu dans un coin de la Germanie; d'une autre part il est peu vraisemblable que la guerre contre les Saxons ait eu d'aussi vastes proportions, au point de s'étendre des rives de la Loire aux confins de la mer

du Nord. Il est beaucoup plus simple et plus rationnel d'adopter l'opinion de ceux qui placent dans la Loire les îles des Saxons, et de regarder les faits du chapitre XIX comme la suite naturelle de ceux qui sont relatés dans le chapitre XVIII. Forcé par Childéric d'abandonner Angers, Odoacre avait battu en retraite vers l'embouchure de la Loire; peut-être même avait-il descendu le fleuve sur ses vaisseaux : « Nave subvectus aufugit, » dit Roricon. Les Romains et Childéric continuent leur poursuite, un instant interrompue par l'incident d'Angers. Les premiers livrent bataille aux Saxons et les défont. Childéric attaque les îles qui leur servaient de refuge, ainsi que de dépôt pour les richesses acquises dans leurs expéditions; ces établissements sont pris et ravagés.

Sans aucun doute Odoacre prit part à cette guerre; mais il échappa au désastre commun, peut-être grâce à ses vaisseaux, et il dut réunir autour de lui les débris des colonies saxonnes de la Loire. Trop faible pour continuer la lutte, il traita avec Childéric, et les deux chefs firent de concert une expédition contre les Alamans.

De ce que Childéric consentit à une alliance avec Odoacre, il ne résulte pas qu'il ait renoncé à celle des Romains; ces derniers ne pouvaient, au contraire, que se réjouir d'une entreprise dirigée contre d'autres envahisseurs de l'empire. Ce point du récit ne ferait donc naître aucune difficulté, si Grégoire de Tours n'ajoutait que les Alamans dont il s'agit « avaient envahi une partie de l'Italie. »

On ne se rend pas compte, dans l'état où était la Gaule à cette époque, de cette course lointaine des deux chefs barbares, traversant tout le pays de la Loire aux Alpes, et laissant derrière eux un ennemi

aussi redoutable que le roi des Wisigoths. On a proposé deux corrections au texte de Grégoire. Le P. Lecointre veut lire *Alanos* au lieu de *Alemannos*, ce qui ne diminue pas la difficulté. Le P. Pagi remplace le mot *Italia* par *Gallia*. Si cette leçon était bonne, le fait aurait une explication toute naturelle, et on retrouverait les Alamans vaincus par les Francs et les Saxons, soit dans ceux que la vie de S. Eugendus nous montre sur les bords de la Loire, soit dans ceux que nous avons vus fonder aux environs de Caen la colonie nommée *Alamannia;* mais malheureusement il n'existe aucun argument direct à l'appui de cette hypothèse; on ne peut donc l'accueillir qu'avec réserve, malgré sa grande probabilité et la clarté qu'elle donnerait au récit de l'historien.

Tels sont les faits rapportés dans les Ch. XVIII et XIX de l'Histoire des Francs. Bien que le récit de Grégoire paraisse, à première vue, tronqué et sans liaison, on voit qu'après tout les événements se rattachent assez bien les uns aux autres. Nous avons dû insister assez longtemps sur cet épisode, qui eut des conséquences importantes pour l'établissement des colonies saxonnes en Armorique.

En effet, si l'histoire ne dit plus rien d'Odoacre et de ses Saxons, il est indubitable qu'ils se retrouvèrent en Gaule après l'expédition dirigée contre les Alamans. D'une autre part, l'alliance de Childéric avec les Saxons permit à ces derniers de réoccuper les îles de la Loire, et d'y recevoir des renforts de leurs compatriotes. D'ailleurs Childéric ne resta pas dans cette région (1), bien que les Francs aient pu dès cette époque y former des établissements (2). Les Saxons

(1) Il mourut près de Tournai en 481.

(2) Peut être celui du Mans.

trouvèrent donc peu d'obstacles pour s'avancer de ce côté, et c'est sans nul doute par cette voie qu'ils pénétrèrent dans l'Armorique en marchant du sud au nord jusque dans la 2e Lyonnaise, laissant d'importantes colonies sur divers points de leur passage.

C'est ainsi que dans le diocèse du Mans un *pagus* considérable a conservé leur nom, c'est le *Saonnois*. Le diocèse de Séez a gardé aussi des traces de cette colonisation; quelques auteurs pensent que le nom de Séez, Sagi, vient de Saxii, et que cette ville doit sa fondation aux Saxons (1). L'*Otlingua saxonica* et l'*Otlingua Harduini* des *Capitulaires* sont des cantons saxons, qui ne peuvent se placer que dans les diocèses de Séez et de Bayeux. Caen, d'après une opinion très-plausible (2), doit son origine et son nom aux Saxons. Enfin l'histoire montre une de leurs colonies dans le Bessin au 6e siècle (3). On voit que ces établissements formaient une ligne continue, en quelque sorte, du sud au nord, et que les Barbares venus par l'embouchure de la Loire donnaient ainsi la main à ceux qui avaient débarqué sur les côtes du *Fretum Gallicum*, et dont le souvenir se trouve conservé dans un grand nombre de noms géographiques tout le long du littoral de la 2e Lyonnaise.

Les pirates du Nord pénétrèrent donc de deux côtés dans cette province, et c'est là le fait prédominant de son histoire au 5e siècle. L'invasion saxonne a été beaucoup moins remarquée que l'invasion normande, plus récente et plus connue, qui d'ailleurs présente avec elle une grande analogie; mais elle est peut-être

(1) V. Odolant Desnos, Hist. d'Alençon. — Nous verrons plus loin cependant que Sagi existait avant l'époque où les Saxons s'établirent dans le pays.
(2) V. L'abbé de la Rue.
(3) Grég. Tur. IV, 18; V, 7.

tout aussi importante par l'élément qu'elle introduisit dans la population de cette contrée.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, bien que les attaques des aventuriers saxons remontent au 3e siècle, leurs premiers établissements sur les côtes de la 3e Lyonnaise sont vraisemblablement de la fin du 5e. Il est difficile d'admettre que les choses se sont passées sur le littoral gaulois autrement que sur la rive opposée de l'Ile de Bretagne. C'est un même mouvement qui a porté ces hardis navigateurs, après avoir si longtemps battu la mer et les côtes, à se fixer sur l'un et sur l'autre rivage. Le même ordre d'idées nous amène à reconnaître que cette colonisation occupe une assez longue période.

Les Saxons ne furent pas le seul peuple qui s'établit dans l'Ile de Bretagne; les Angles, les Jutes, et quelques autres contribuèrent avec eux à la constitution de l'Heptarchie. Les quatre royaumes saxons furent fondés de 455 à 530; les trois autres de 547 à 585. Les premiers s'étendaient le long de la côte méridionale de l'île, ce qui donne lieu de supposer que les rives du détroit étaient peu fréquentées par les Angles et les autres nations, dont les établissements se formèrent dans les contrées du nord. L'immigration sur le territoire gaulois aurait donc été presque exclusivement saxonne, et elle dura au moins jusqua vers la moitié du 6e siècle. Nous avons du reste un passage de la vie de St-Marcouf, qui nous témoigne la présence des pirates saxons sur les côtes du diocèse de Coutances au temps du roi Childebert I (v. 550), et qui nous représente ces incursions comme très-fréquentes : « Aliquando piratæ plurimi fere ad tria millia ex » inexhaustis scaturiginibus gentis saxonicæ prorum- » pentes, ascensis navibus, cursumque velocem remis » ac velis accelerantes, ad prædictam insulam (Agnam

» nomine) depredandam atque penitus depopulandam » tendere cœperunt (1). » Ainsi pendant plus d'un siècle encore l'Océan germanique jeta ses troupes d'aventuriers sur la 2e Lyonnaise comme sur l'Ile de Bretagne. C'est là un fait très-important pour l'histoire de cette contrée, et sur lequel il convenait d'insister tout particulièrement.

Bretons. — L'invasion des pirates germains provoqua, comme on le sait, dans l'île de Bretagne l'émigration d'une partie des habitants; sur le continent, au contraire, les populations n'abandonnèrent pas le sol de leur patrie. Cette différence entre les résultats de la conquête sur les deux rives du détroit s'explique aisément par une observation générale que nous fournit l'histoire des invasions.

Lorsqu'un peuple barbare se rend maître d'un pays, les habitants émigrent, s'ils sont eux-mêmes barbares; mais s'ils sont arrivés à un certain degré de civilisation, ils reconnaissent l'autorité des vainqueurs. Le peuple civilisé, en effet, est retenu au sol qu'il occupe par des attaches plus nombreuses et plus puissantes; il est disposé à de plus grands sacrifices pour conserver ses mœurs et sa manière de vivre; il ne se sent point cet esprit d'aventure nécessaire à l'émigrant, et cette mobilité qui forme en quelque sorte le caractère principal de l'état de barbarie. D'un autre côté les conquérants subissent malgré eux l'influence de la civilisation. Ils ne vivraient avec d'autres barbares qu'en les réduisant à l'état d'esclaves, et ce seraient des esclaves toujours inquiets et rebelles. Au milieu d'une nation policée ils sentent qu'ils ont besoin de ce qui les entoure; ils comprennent que le sol qu'ils ont conquis perdrait sa valeur s'il était désert.

(1) Dom Bouquet, T. III, Vita S. Marculphi.

La Gaule continentale était parvenue à un degré de culture plus avancé que l'île de Bretagne; aussi les Gallo-Romains subirent-ils les Saxons comme tous les autres barbares qui mirent le pied sur cette contrée. En Bretagne, au contraire, un grand nombre d'insulaires ne purent se résoudre à reconnaître la domination des Germains. Les uns se replièrent sur l'ouest, dans les montagnes du pays de Galles; d'autres allèrent chercher un asile sur le continent.

L'histoire de cette émigration regarde la 3e Lyonnaise, et non la 2e; mais elle donne lieu à une observation qui n'est pas sans intérêt pour le sujet qui nous occupe.

Pourquoi les Bretons fugitifs allèrent-ils chercher un asile dans la partie occidentale de l'Armorique, et non sur les côtes, beaucoup plus voisines, de la 2e Lyonnaise ? La raison en est bien simple : c'est qu'alors les Saxons s'étaient déjà répandus sur le littoral de cette dernière province, et en défendaient les approches. Les deux émigrations se sont mutuellement limitées. On trouve, en suivant les côtes à partir de la mer du Nord, les noms germaniques se continuer jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel : c'est le domaine des pirates du nord; à partir de là, on ne rencontre plus guère que des noms gaulois : c'est la nouvelle patrie des exilés bretons.

Les Saxons étendirent cependant leurs invasions bien au-delà du *Fretum Gallicum;* nous les avons déjà vus sur les côtes occidentales et à l'embouchure de la Loire; on sait par un témoignage certain (1) qu'ils formèrent des établissements dans le diocèse de Nantes; mais ils paraissent avoir contourné, sans y prendre pied, la partie de l'Armorique où s'établirent les Bretons.

(1) Fortunat. Epist ad Felicem (Namnet. Episc).

Nous signalerons encore dans ce fait l'origine des sentiments d'inimitié qui existaient entre les populations bretonnes et normandes, et qui donnèrent lieu plus tard à des luttes assez vives sur la frontière commune des deux provinces.

V. — LES EGLISES DE LA 2e LYONNAISE AU 5e SIÈCLE.

Si l'histoire particulière des cités armoricaines avait été écrite, nous y reconnaîtrions sans nul doute que dans cette longue période où elles vécurent indépendantes, mais agitées et incertaines de leur avenir, les populations se groupèrent autour de leurs pasteurs, et s'habituèrent de plus en plus à chercher auprès d'eux, sinon une protection, du moins des encouragements dans le danger et le malheur. Il est certain qu'à cette époque le christianisme gagne du terrain dans la 2e Lyonnaise. De nouveaux siéges épiscopaux s'établissent dans des cités jusqu'alors dévouées au paganisme. Les listes des évêques commencent à devenir plus régulières; l'église honore la mémoire de la plupart de ces prélats, et la tradition ou les légendes nous ont transmis le souvenir de leurs travaux et le succès de leurs prédications.

On doit regretter de ne pas avoir de renseignements plus précis sur cette partie de l'histoire ecclésiastique de la 2e Lyonnaise; car il serait intéressant de savoir comment ces églises ont pu vivre et se développer dans leur isolement. Malheureusement les *Actes*, seuls monuments où nous puissions puiser des détails sur les faits de cette époque, sont beaucoup trop souvent dépourvus d'authenticité, et, d'autre part, ceux qu'on n'a aucune raison de suspecter ne donnent que de vagues et incomplètes indications.

Après la grande secousse de 406, les communications devinrent difficiles au milieu de la confusion

générale; les voyages étaient périlleux à travers un pays sillonné par les Barbares, infesté par les Bagaudes; delà une interruption dans les relations, autrefois assez fréquentes, d'une église à l'autre. Cependant, bien que l'Armorique fût isolée du monde chrétien, non-seulement par les Barbares qui s'agitaient sur les frontières, mais encore, au moins jusqu'en 452, par les troupes de l'Empire, ses églises ne restèrent point sans rapports avec celles du reste de la Gaule, et même avec l'église de Rome. En 440, le diacre Léon (depuis le pape S. Léon) était occupé, suivant l'expression de Prosper d'Aquitaine (1), à rétablir la concorde entre Aétius et un certain Albinus, qui ne peut être qu'un chef armoricain. En 429, le pape Célestin envoya dans l'île de Bretagne S. Germain d'Auxerre et S. Loup de Troyes, choisis par un nombreux concile d'évêques gaulois, pour s'opposer aux progrès du pélagianisme. Quelque temps après, le même pape envoya dans l'île le diacre Palladius, qu'il avait ordonné évêque des Scots. Il y eut encore un autre voyage de S. Germain en Bretagne; il était cette fois accompagné de S. Sévère, évêque de Trèves (v. 440). Dans leur itinéraire, ces évêques ont dû traverser la 2e Lyonnaise; nous savons en effet que S. Germain, à ses deux voyages, passa par Paris; de là, pour gagner la côte, en évitant la contrée ordinairement envahie par les Francs, il fallait traverser le diocèse de Rouen. Quoi qu'il en soit, S. Germain était bien connu des Armoricains, qui eurent recours à son intercession lorsqu'ils furent menacés d'être attaqués par le roi barbare Eocaric. Non-seulement S. Germain consentit à cette démarche; mais encore, après avoir réussi à arrêter Eocaric, il se rendit à Ravenne pour négocier

(1) Prosp. Aquit. A. 444.

la réconciliation des Armoricains avec l'Empire (1). Ces exemples montrent que les églises de la 2e Lyonnaise conservèrent quelques communications avec l'extérieur; mais ces relations furent nécessairement irrégulières, et, en quelque sorte, accidentelles.

On trouve peu de conciles en Gaule jusque vers le milieu du 5e siècle; c'est seulement vers 440 que ces assemblées commencent à y devenir fréquentes. L'Armorique eut aussi quelques conciles : l'histoire mentionne ceux d'Angers en 453, de Tours en 461, et de Vannes en 465. Un évêque étranger à l'Armorique, Léon de Bourges, assista à deux de ces réunions. Ces trois assemblées sont postérieures à l'époque où l'Armorique cessa d'être en hostilité avec l'Empire. Les relations avec le reste de la Gaule, rétablies pour quelque temps après la défaite d'Attila, redevinrent difficiles lors des événements de 464-470, dont il a été question précédemment. On a vu, en effet, que la guerre se porta alors principalement le long de la Loire, notamment à Orléans et à Angers, et qu'en définitive la province fut envahie de ce côté par les Saxons.

Les cités de la 2e Lyonnaise ne semblent pas avoir beaucoup souffert de ces divers événements; au moins est-on amené à conjecturer que, pour la plupart, elles n'eurent point à subir ces grandes catastrophes, qui auraient nécessairement empêché les progrès de leurs églises.

Au commencement du 5e siècle, la 2e Lyonnaise ne comptait que deux évêques, ceux de Rouen et de Bayeux; leurs siéges avaient été fondés dans le milieu

(1) Constant. Vita S. Germ. 19, 20. — V. S. Genovefæ ap. Sur. 3 jan. — V. S. Lupi, 29 jul. — Beda, l. Hist. c. 14, 17, 25.

du 3e siècle; toutefois celui de Rouen est le seul qui, dès le début, offre une succession d'évêques à peu près régulière. Evreux avait eu peut-être S. Taurin et S. Déodat dans le 3e siècle (1); mais la série de ses pasteurs est interrompue jusque vers le milieu du 5e. Le christianisme n'avait donc pris encore que peu de développement dans la 2e Lyonnaise. A l'arrivée des Francs, au contraire, nous trouvons dans cette contrée six siéges épiscopaux, qui, avec un septième, peut-être existant déjà à cette époque, constituèrent la province ecclésiastique de Rouen. Il y a donc eu un progrès notable pendant la période armoricaine, et la difficulté des communications avec l'extérieur permet d'affirmer que la 2e Lyonnaise en est redevable à elle-même et non à la prédication étrangère. C'est ce qu'on doit reconnaître encore en interrogeant l'histoire particulière de chaque diocèse, où nous aurons à noter en outre les faits qui rappellent les invasions barbares.

Rouen. — Au début du 5e siècle, le siége de Rouen était occupé par S. Victrice, qui prit rang, par son mérite et ses actions, au nombre des illustres prélats de l'église gallo-romaine. Il fut ami de S. Martin de Tours, de S. Paulin de Nole et du pape Innocent I. Il porta le premier l'évangile chez les Morins. On l'appela en Bretagne pour rétablir la concorde entre les églises de cette contrée. Il prit part aux luttes religieuses de son temps, et fit le voyage de Rome pour répondre aux attaques de ses adversaires. Les auteurs de la *Gallia Christiana* supposent, d'après un passage des lettres de S. Paulin, que S. Victrice avait cessé de vivre en 409; mais suivant la chronologie

(1) On verra plus loin que S Taurin doit être, suivant toute probabilité, placé vers la fin du 4e siècle.

d'Orderic Vital, qu'on ne peut mettre tout-à-fait de côté malgré les nombreuses inexactitudes qu'elle renferme, son pontificat dut se prolonger jusque vers 415 ou 416. Il assista donc à la grande catastrophe qui mettait désormais la Gaule à la discrétion des Barbares.

On ne trouve rien dans l'histoire des évêques de Rouen qui donne à penser que cette ville ait souffert, soit de l'invasion de 406, soit d'attaques ultérieures de la part des nations qui prirent pied sur le sol gaulois. On a, il est vrai, trop peu de renseignements sur les dernières années de S. Victrice et sur la vie de ses successeurs, pour que le silence des anciens écrits permette d'affirmer d'une manière absolue que Rouen n'a pas eu sa part des désastres de cette époque. Constatons cependant qu'aucune preuve historique n'établit que cette ville ait été alors détruite ou brûlée, ou même attaquée. La succession des évêques s'y effectua régulièrement et sans dénoter aucune catastrophe, et il faut reconnaître que, si la cité subit alors quelques épreuves, elle s'en remit promptement. C'est ce qu'indiquerait encore le distique d'Orderic Vital sur le successeur de S. Victrice (1) :

.... Innocentius almus,
Ecclesiam recreans Domini, plebemque reformans.

Ce n'est peut-être là qu'un lieu commun, et non le souvenir d'un fait réel; mais qnand même on serait autorisé à trouver dans ce passage la mention d'une crise traversée par l'église de Rouen, il ne saurait y être question des maux dus à l'invasion des hordes barbares; on y verrait tout au plus les suites de la

(1) Ces distiques sur les évêques de Rouen ne sont pas de la composition d'O. Vital. Ils « avaient été publiés par le clergé de » Rouen pour l'instruction de la jeunesse. » (O. Vit. L. V.)

sécession armoricaine, qui jeta nécessairement le trouble dans les mœurs et la discipline.

Sept évêques se succédèrent sur le siége de Rouen, depuis S. Victrice jusqu'à l'époque où Clovis reçut la soumission des Armoricains. Ce sont : *Innocentius*, *Evodius*, *Silvester*, *Malso* ou *Malsonus*, *Germanus*, *Crescentius*. *Gildardus*. Quatre de ces noms indiquent clairement des gallo-romains; on doit ranger le nom de *Malso* dans la même catégorie. On ne s'étonnera pas de rencontrer un nom grec, *Evodius*. On sait que plusieurs des premières églises de la Gaule furent fondées par des Grecs; c'est ainsi que Rouen eut S. Nicaise pour son premier apôtre. Rouen était d'ailleurs un centre commercial, et des familles grecques avaient dû s'y fixer. Le dernier des évêques mentionnés plus haut a un nom germanique. S'il est vrai qu'il était frère de S. Médard, il avait pour père un franc, Nectard, converti au christianisme; sa mère avait un nom grec, Protagie. Malgré l'incertitude que présente la chronologie des évêques de Rouen, on est fondé à admettre que Gildard occupait le siége à l'époque où l'Armorique reconnut Clovis; l'origine franque du prélat était une circonstance favorable pour les relations qui s'établirent entre la cité et les nouveaux maîtres de la Gaule. On a même conjecturé avec assez de vraisemblance que S. Gildard fut un des négociateurs appelés à traiter de la soumission de l'Armorique.

On est donc conduit à supposer que la cité de Rouen sortit heureusement de cette dernière crise, après avoir traversé, sinon sans trouble, du moins sans désastre, la période de la sécession. Le diocèse fut-il cependant à l'abri des invasions saxonnes du 5e siècle ? Si la ville fut protégée par ses murailles, il

est difficile d'admettre que le territoire qui s'étend le long du cours inférieur de la Seine et sur les côtes du détroit ait joui d'une entière sécurité. Nous n'avons pas sur ce point de témoignage direct; mais les noms d'un assez grand nombre de localités prouvent que de nombreux établissements saxons se formèrent tout le long des côtes de la 2e Lyonnaise.

Evreux. — Cette même période qui paraît s'être écoulée facilement et régulièrement pour la cité rouennaise, fut au contraire pour Evreux un temps d'agitation et de souffrances. On voit, après la mort du premier évêque, S. Taurin, le siége rester longtemps inoccupé, et les traditions de l'église attribuent cette vacance « aux incursions des Barbares. » Quels étaient ces Barbares, et quelle est l'époque de leur passage à Evreux ? C'est une question qui présente de grandes difficultés.

On est, en effet, fort incertain de l'époque où vécut S. Taurin. Voici quelles seraient, d'après ses Actes, les circonstances propres à fixer cette date. Il est dit en premier lieu que S. Taurin, né à Rome, fut baptisé par le pape Clément, et emmené en Gaule par S. Denis, qui l'aurait ordonné évêque pour la ville d'Evreux. S. Taurin, d'après cela, appartiendrait donc, soit au 1er siècle, soit au 3e, suivant qu'on placera l'apostolat de S. Denis à l'une ou à l'autre de ces deux époques. Il est dit ailleurs que S. Taurin mourut du temps du pape Sixte. Or, il y en eut trois de ce nom : au 1er siècle, au 3e et au 5e. Ce détail peut donc s'accorder avec celui qui précède; mais il n'en est pas de même des circonstances qui accompagnèrent sa mort.

On trouve en effet dans les mêmes Actes que, peu de jours avant cet événement, « le démon suscita contre

» les Gaulois des ennemis qui vinrent de l'Orient. » Voici les prédictions qui furent faites alors par des messagers célestes : « Ce lieu sera désert pendant » longtemps, et dans la suite il sera rétabli dans un » meilleur état... Cette ville va être ruinée pour le » présent; mais personne ne périra... » Et on ajoute que l'événement vérifia ces prédictions. L'auteur des Actes se donne le nom d'Adeodat, filleul de l'évêque; il écrit ce récit à « Mediolanum, » étant, dit-il, malade de la fièvre.

Or, l'histoire ne nous montre avant le 5e siècle, et du côté de l'Orient, aucune invasion qui ait pu pénétrer jusqu'à Evreux. Il faut donc renoncer à rapporter le fait au temps de S. Denis, et de Sixte I ou de Sixte II. Le Brasseur (1), essayant de concilier le mieux possible les circonstances du récit, suppose que la mort de S. Taurin eut lieu de 433 à 440, temps du pontificat de Sixte III. Il y a quelque vraisemblance dans la conjecture de Le Brasseur; toutefois, on devra remarquer qu'il ne peut y avoir eu d'invasion à Evreux de 433 à 440, époque à laquelle la ligue armoricaine était florissante. On se rappelle en effet qu'en 440, Aetius, ne pouvant venir à bout de ces dissidents, envoya au-delà de la Loire une colonie d'Alains destinés à combattre les sujets révoltés contre l'empire; la frontière armoricaine n'avait donc pas été entamée jusqu'à cette époque. Ce n'est pas non plus à une attaque des Alains que peuvent se rapporter les faits de la légende; il y est question en effet de Barbares venant du côté de l'Orient, ce ne sont donc point les Alains, cantonnés au sud d'Evreux; de plus, les attaques de ces derniers ne commencèrent qu'après 440.

Les Actes de S. Taurin sont généralement regardés

(1) Histoire du diocèse d'Evreux.

comme un document qui mérite peu de confiance, soit que l'auteur y ait trop exercé son imagination, soit qu'ils aient été altérés par des copistes. Ce serait donc peine perdue de chercher à faire disparaître toutes les contradictions qu'ils présentent; mais nous pouvons remarquer, avec l'abbé Trigan (1), « qu'il y a peu » d'écrits de cette espèce qui n'aient leur fondement » dans la vérité. » Cette réflexion s'appliquera avec justesse au document en question, qui a son origine « dans des manuscrits très-anciens de l'église d'Evreux » et de l'abbaye de S. Taurin. »

Or les faits les plus saillants de la narration d'Adeodat, ceux qui peuvent prétendre en quelque sorte à un caractère historique, et qui doivent être l'objet d'un examen spécial, ce sont précisément : cette invasion des Barbares venus de l'orient, la destruction d'Evreux, et, dans la suite, le rétablissement de cette cité. C'est là le « fond de vérité » auquel l'auteur a ajouté les fictions dont il a cru devoir embellir son récit. La réalité de ces événements se trouve confirmée par la tradition de l'église d'Evreux. En effet, « le Bréviaire de cette église dit qu'elle était demeu- » rée désolée et ruinée par la tyrannie des Barbares, » depuis le temps de S. Taurin jusqu'à l'ordination de » S. Gaud. » (2)

En s'arrêtant donc au fait principal qui a inspiré la légende d'Adéodat, témoin oculaire ou non de ce désastre, on est autorisé à y voir le souvenir des ravages exercés par les nombreuses tribus germaines qui franchirent le Rhin à la suite des Vandales dans l'hiver de 406-407, et ne séjournèrent en Gaule que peu de temps, ou peut-être encore à l'invasion de 409.

(1) Trigan, Hist. eccl. de Norm, T. I. p. 19.
(2) Le Brasseur, Hist. du dioc. d'Evreux, p. 27.

On peut induire du récit d'Adéodat, qu'à l'approche des Barbares, les habitants prirent la fuite, que la ville fut détruite, mais que personne ne périt. Le salut des habitants suppose que les Barbares ne firent pas un long séjour dans le pays, et on sait que tel fut le caractère de l'invasion secondaire de 407. Il fallut beaucoup de temps pour réparer ce désastre; enfin Evreux s'en releva, et l'auteur du récit a vu lui-même la cité reconstruite. Ce fut au temps de la sécession armoricaine que s'effectua cette restauration, ce qui suppose un certain degré de calme et de sécurité dans le pays pendant la durée de cette période.

Le souvenir des invasions barbares sur le territoire d'Evreux se retrouve encore dans un autre document, les Actes de S. Mauxe et de S. Vénérand. Les difficultés chronologiques que présente cet écrit, comme le précédent, ont fait hésiter sur la date qu'on doit attribuer au martyre des deux saints. Les Actes disent qu'ils passèrent à Auxerre, où ils furent reçus par S. Germain. C'est au village d'Acquigny, à 4 lieues au nord d'Evreux, qu'ils furent mis à mort. On ajoute que leurs corps furent cachés dans les ruines d'une église « détruite par les Vandales. » Ces diverses circonstances conduisent à placer le martyre de S. Mauxe et de S. Vénérand dans l'intervalle qui s'écoula entre la destruction d'Evreux et sa reconstruction. La ruine d'Evreux et celle de l'église d'Acquigny auront été le résultat de la même invasion barbare. Il ne semble pas, il est vrai, que les Vandales soient jamais venus dans ce pays; mais on sait que leur nom a servi à caractériser la grande invasion de 406-407, et il n'est pas étonnant que ce nom ait été parfois attribué aux autres peuplades qui les accompagnèrent.

La reconstruction d'Evreux précéda sans doute la

restauration de l'église de cette cité. Evreux était restée 50 ans au moins sans pasteur, lorsque S. Gaud, consacré par S. Germain, évêque de Rouen, vint rassembler le reste des fidèles dispersés, et lutter contre le paganisme. Le nom de cet évêque, *Gaudus* ou *Waldus*, a une physionomie germanique; c'est peut-être simplement un fait accidentel.

Bayeux. — Les Druides avaient eu jadis une grande influence dans la cité de Bayeux, que l'on regarde comme un des principaux centres de leur religion (1). L'histoire des premiers évêques témoigne d'une lutte très-vive entre le christianisme et les anciens cultes payens, lutte qui se prolongea encore jusque dans le courant du 6e siècle.

Pendant cette période, la série des évêques paraît être complète. On trouve d'abord S. Rufinianus (v. 400 — v. 430); on prétend qu'il était originaire de Rome, et appartenait à une des plus illustres familles de l'empire Après sa mort, S. Lupus (v. 430-465), né à Bayeux, fut ordonné par Sylvestre, évêque de Rouen, et associa à ses travaux un prêtre nommé Ausiacus. S. Patricius (465-469) naquit dans le faubourg de la ville qui a conservé son nom. S. Manwæus, *vulgo* S. Manvieu (469-480), et S. Contest (480-513) étaient tous deux citoyens de Bayeux.

On voit que, pendant toute la durée de la sécession armoricaine, l'église de Bayeux trouva en elle-même les moyens de se soutenir et de se développer. La vie de ses pasteurs est occupée par la prédication et par la lutte contre le paganisme. On remarquera qu'aucune trace de l'arrivée des Saxons ne se rencontre dans leurs actes. Il faudrait en conclure, ou bien que

(1) V. Ausonius, Commemoratio Professorum Burdigalensium:
Tu (Attius Patera), Bajocassis stirpe Druidarum satus

l'établissement de cette nation à Bayeux fut postérieure à la conquête franque, ou bien qu'elle s'effectua sans trouble et d'accord avec les habitants (1).

COUTANCES, AVRANCHES, LISIEUX. — Les progrès du christianisme furent plus lents dans la presqu'île du Cotentin, ainsi que le témoignent la vie de S. Pair et d'autres monuments. Le peu qu'on sait sur les évêques des deux diocèses qui se formèrent dans cette contrée rappelle une lutte très-vive contre le paganisme, lutte dont les difficultés étaient accrues par les fréquentes incursions des pirates.

On cite dans le cours du 5e siècle deux évêques de Coutances, S. Ereptiolus et S. Exuperius, nommé aussi Exuperatus. Ces deux noms sont latins. Ereptiolus était né à Coutances; transporté à Rouen dès son enfance, il y fut instruit dans la foi chrétienne et baptisé; il passa ensuite par les divers degrés du sacerdoce et fut consacré premier évêque de Coutances par l'évêque de Rouen Silvestre. Une autre opinion attribue son ordination à S. Germain d'Auxerre. Le 3e évêque de Coutances et le premier évêque d'Avranches portent le même nom, *Leontius*, *Leontianus*; ils ne forment peut-être qu'une seule personne; ils sont en tous cas contemporains, et appartiennent à la fin du siècle.

C'est en 538 qu'il est question pour la première fois d'un évêque de Lisieux. On suppose cependant que cette église était beaucoup plus ancienne.

SÉEZ. — Les catalogues de l'église de Séez comptent cinq évêques avant le 6e siècle, savoir : *S. Latuinus* (S. Lain), *S. Sigiboldus*, *S. Landericus*, *Hillus* et

(1) D'après le Bréviaire de Séez, cité plus loin, cet établissement aurait été formé par les Saxons de la Loire, entrés en Armorique vers 470.

Hubertus. *S. Latuinus*, qui, suivant la tradition, serait venu d'Italie et aurait été le premier apôtre des *Sagii et des Oximi* (l'Hiesmois), peut avoir vécu dans la première moitié du 5e siecle. On notera comme une singularité remarquable, que, sur les noms des quatre autres évêques, trois au moins sont germaniques. On a déjà vu, par l'exemple de S. Gildard, comment la présence d'une mère chrétienne dans une famille barbare pouvait amener à l'épiscopat les fils des races étrangères. C'est peut-être le cas de l'évêque d'Evreux Waldus et des trois évêques de Séez au 5e siècle; mais, dans tous les cas, on sera amené à conclure de là, que l'élément germanique avait déjà pris une certaine importance dans la population de cette dernière cité.

D'après le Bréviaire de Séez (1), la fin de l'épiscopat de S. Lain et celui de S. Sigibold tout entier auraient été troublés par les incursions « des Huns et des » Alains (2). » Si cette tradition est exacte, il ne pourrait être ici question que des Alains établis au nord de la Loire par Aetius en 439, et dont les ravages ne cessèrent complètement qu'en 464 ou 467. On avait admis sans grande probabilité que ces Barbares s'étaient fixés près d'Orléans. Il est vraisemblable qu'ils formèrent plusieurs colonies en Gaule; l'une d'elles, on en est certain, se trouvait au nord de la

(1) « Sigiboldus episcopatum in civitate Sagiensi tenuit, » diffusis per circuitum jam ante mortem S Latuini cui succes- » sit, Hunis et Alanis barbaris, qui partim simulatæ pacis arte » tenebant, partim vi expugnabant; totoque fere sacerdotii sui » tempore versatus est inter illos metus »

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir ici les Huns. Les Alains sont appelés Huns par Paulin de Périgueux et par Sidoine Apollinaire : « Auxiliatores pateretur Gallia Chunnos (Paulin, Vita » S. Mart. lib. VI). » Il y avait beaucoup d'affinité entre ces deux peuples.

Loire sur un territoire qui leur avait été cédé par Aetius, et qu'ils eurent à conquérir de vive force sur les habitants (1). Le fait rapporté par le Bréviaire de Séez permettait de préciser l'emplacement occupé par cette colonie. qu'on ne pourrait plus dès lors supposer située dans les environs d'Orléans. On comprend d'ailleurs qu'Aetius aura cherché à introduire ces terribles auxiliaires le plus possible au cœur de l'Armorique.

Le Bréviaire de Séez s'exprime comme il suit au sujet de Landericus, successeur de Sigiboldus : « Landricus, Sigiboldi cathedra successor, sedit *tempore Saxonum* qui post mortem Ægidii comitis, ab Andegavis ubi primum appulerunt, hic Gallias affligentes, in has regiones progressi, partim *Bajocassinis admixti*, partim Sagiis et Cenomanis contributi, Otlinguam Saxonicam inter pagos Oximensem et Corilensem de suo nomine appellaverunt. » Le Bréviaire ajoute que Landericus mourut vers 480. Ce passage s'accorde avec ce qui a été dit dans le chapitre précédent sur les établissements formés par les Saxons de la Loire dans la 2e Lyonnaise. Leurs colonies se seraient, d'après cela, fixées sans grande difficulté et, en quelque sorte, sans violence, non-seulement dans les pays de Séez et du Mans, mais encore dans celui de Bayeux. Ce témoignage serait donc des plus intéressants, si l'on était assuré qu'il repose bien réellement sur une ancienne tradition.

Il est à propos de mentionner ici l'opinion de quelques auteurs qui attribuent aux Saxons la fondation de Séez (2). On a remarqué que, dans les premiers temps, les évêques de cette cité prennent tantôt

(1) Voir chap. IV.

(2) V. Odolant Desnos, Mém. sur Alençon, etc.

le titre d'*Episcopus Oximensis* (Hiesmois, Exmes), tantôt celui d'*Episcopus sagiensis;* quelques-uns même, du 9e au 11e siècle, se nomment : *Saxonicæ* ou *Saxonum ecclesiæ præsul, Saxiæ præsul, Episcopus Saxensis*. Enfin Séez est appelé *Saxia* dans plusieurs chartes. On en a conclu que les Saxons ont fondé dans le pays une ville appelée *Saxia*, nom qui se serait transformé naturellement en *Saii*, *Sagii* (Séez), et que, cette ville étant devenue la plus importante de la contrée, on y avait transféré le siége épiscopal établi primitivement à Oximum (Exmes).

Tous ces raisonnements tombent devant un seul fait, c'est que le nom de *Sagii* se trouve dans la *Notice des provinces de Gaule*, document rédigé sous Honorius, et, par suite, antérieur à l'arrivée des Saxons de la Loire. Il est donc impossible d'admettre l'origine saxonne de Séez. C'est le nom de *Sagii* qui aura été changé en *Saxia*, et non celui de *Saxia* en *Sagii;* la présence des Saxons dans le pays explique bien cette transformation qui n'a d'ailleurs été qu'accidentelle; car c'est le nom de *Sagii* qu'on trouve le plus communément et qui a prévalu. Quant au double titre porté par les évêques de Séez, il est facile de s'en rendre compte. S. Lain avait prêché dans l'Hiesmois et dans d'autres contrées voisines : « Latuinus fidem » per pagos Oximensem, Epicensem et Perticensem » magno labore nec minori successu propagasse dici- » tur (Brév. de Séez. » Delà le titre d'Episcopus Oximensis. Son successeur, Sigibold, établit son siége à Séez, « episcopatum in civitate Sagiensi tenuit, » sans doute à cause des Barbares qui ravageaient la contrée. Leurs successeurs auront donc pu se dire également *Episcopus Oximensis* et *Episcopus Sagiensis*.

Résumons en quelques mots les renseignements, malheureusement trop peu nombreux, que nous donne l'histoire des églises de la 2e Lyonnaise.

Nous voyons qu'au début du 5e siècle la province n'avait que deux, ou peut-être trois évêques; à la fin, elle en présente six ou sept. Les progrès du christianisme dans cette contrée encore barbare et attachée à l'ancien culte ne sont point dus à des secours extérieurs; excepté S. Lain, on n'y voit intervenir aucun apôtre étranger. C'est principalement l'église de Rouen qui exerce son influence dans toutes les cités du pays, et jusque dans la presqu'île cotentinoise. Gaudus d'Evreux, Ereptiolus de Coutances, Lupus de Bayeux sont consacrés à Rouen. Le paganisme s'était néanmoins maintenu dans les campagnes, surtout à l'ouest de la province.

Les monuments ecclésiastiques ne nous signalent que deux régions victimes de l'invasion des Barbares: 1° le pays d'Evreux, atteint probablement par l'invasion secondaire de 407; 2° le pays de Séez, ravagé ou menacé par les Alains de 440 à 460. Ils enregistrent la prise de possession d'un territoire armoricain par les Saxons de la Loire. S'ils ne mentionnent pas les incursions des Saxons maritimes, on ne doit pas s'en étonner : c'était principalement sur les côtes et au milieu de populations encore payennes que s'exerçaient leurs ravages, les congrégations chrétiennes, alors groupées autour des villes et peu répandues dans les campagnes, n'en éprouvaient pas de grandes perturbations et n'en ont point fixé le souvenir dans leurs légendes.

Ainsi, les traditions des églises armoricaines ne font que confirmer les renseignemeuts qui nous ont été fournis par les documents de l'histoire civile étudiés dans le précédent chapitre.

VI. — L'ARMORIQUE SOUS LES FRANCS. FIN DE L'INVASION.

Les Armoricains furent les derniers défenseurs de l'Empire contre les Francs. Après avoir vaincu le dernier chef romain à Soissons (486), Clovis s'était avancé à l'est de la Seine, obtenant par les armes ou par les traités la soumission des cités gallo-romaines; il parvint ainsi jusqu'à Troyes, et s'arrêta aux frontières des établissements burgundes. Les troupes qui défendaient le pays, refoulées par l'invasion, trouvèrent un asile et des auxiliaires dans la contrée d'entre Seine et Loire. Là, en effet, il y avait un territoire encore occupé par les Romains, et à côté s'étendait la confédération armoricaine, se prolongeant jusqu'à l'extrême limite de la Gaule. Resserrés entre les Francs d'une part et les Wisigoths de l'autre, Romains et Armoricains s'unirent pour un dernier effort.

La lutte fut très-vive. Procope (1), le seul historien qui nous parle de cette guerre, nous apprend que les Francs, après avoir commencé par des incursions sur le territoire qu'ils convoitaient, en vinrent à des attaques plus sérieuses et à une « guerre ouverte. » Les Armoricains se défendirent vaillamment. Voyant qu'ils ne pouvaient en venir à bout par les armes, les Francs entrèrent en négociation. Leur conversion récente au christianisme favorisa un rapprochement, et, suivant l'expression sans doute exagérée de Procope, les Armoricains et les Francs « se fondirent en une seule nation, qui devint « très-puissante. » Après cet accord, les troupes romaines qui défendaient encore un territoire compris entre les Armoricains, la Seine et la Loire, n'avaient plus aucun moyen de continuer la lutte. Elles ne pouvaient se rendre en Italie, tout

(1) Voir le texte de Procope, cité dans le Chap. IV.

le midi de la Gaule étant occupé par les Barbares; elles ne voulaient point se retirer chez les Wisigoths, ni chez les Burgundes, qui étaient ariens. Elles se soumirent au nouvel Etat, livrant le territoire qu'elles occupaient, et conservèrent leur organisation militaire, leurs enseignes, leur costume et leurs mœurs. Tels on les voyait encore au temps de Procope (6e siècle).

Ces corps de troupes se rattachèrent naturellement aux villes où ils étaient cantonnés, et on peut trouver là l'origine de quelques-unes au moins de ces milices qu'on voit mettre en campagne par les cités gauloises dans le cours de la période mérovingienne. Tantôt il s'agissait de querelles privées entre les cités (1); tantôt les milices combattaient pour le compte des rois francs (2). Il pouvait en provenir aussi des corps de troupes armoricains, et des colonies de barbares cantonnées en diverses parties de la Gaule; on peut citer comme exemples de ces dernières les Saxons du Bessin et les Taifales du Poitou (3). L'adjonction des milices gallo-romaines et barbares du nord de la Gaule augmenta notablement les forces militaires de Clovis, et explique la marche rapide de ses conquêtes à la fin de son règne.

Il est constant que l'autorité de Clovis fut reconnue dans toute l'Armorique jusqu'à l'extrême occident; mais les Bretons, continuant peu à peu à affluer dans la 3e Lyonnaise, furent à la fin assez forts pour con-

(1) Voy. dans Grégoire de Tours la guerre des habitants d'Orléans et de Blois contre les Dunois (Hist. eccl L. VII, c 2).

(2) Voy. par ex. dans Grég. de Tours les milices de Tours et de Bourges conduites contre Poitiers par les chefs francs partisans de Gontran (L. VII. c. 13); les milices de la Touraine, du Poitou, du Bessin, du Maine, de l'Anjou et d'autres, marchant contre les Bretons sur l'ordre du roi Chilpéric (L. V. c. 27).

(3) Grég. Tur. Hist. Eccl. L. IV, 18; V. 7, et Vit. Patr. c. 15.

tester la suprématie des rois francs, et on vit bientôt s'engager ces luttes interminables, par lesquelles la Bretagne réussit en somme à affirmer son indépendance.

Les destinées de la 2e Lyonnaise et celles du pays d'entre Seine-et-Loire qu'avaient occupé les derniers défenseurs de l'Empire, furent tout autres que celles de la Bretagne. Les habitants de cette région ne firent aucune tentative pour se soustraire à la domination des nouveaux conquérants; l'arrivée des Francs avait été désirée par la plupart des cités gauloises, et on ne voit durant l'époque mérovingienne aucune protestation contre le nouvel ordre de choses.

C'est ce qu'on doit entendre du texte de Procope, lorsqu'il dit que les Armoricains et les Francs « formèrent un seul peuple ». Cette union étant le résultat, non de la conquête, mais d'un traité, il semble que les cités armoricaines auraient dû conserver quelques priviléges et quelques garanties contre les empiètements des nouveaux venus. Les faits ne confirment pas cette conjecture : s'il y eut des promesses de la part des Barbares, elles furent bientôt oubliées et violées, et on voit, dès les premiers temps, les cités armoricaines réduites à la même condition que les autres cités de la Gaule, sous la souveraineté entière et absolue des rois francs. C'est ce que témoigne clairement le traité passé en 588 entre Gontran et Childebert (1). Les rois y disposent de plusieurs cités « avec leur territoire et leurs habitants ». On y voit aussi des membres de la famille royale posséder en toute propriété des villes, également « avec leur territoire et leurs habitants ». Avranches est men-

(1) Grég. Tur. Hist. Eccl. IX, 20.

tionné dans ce traité à côté de Tours, Poitiers, Meaux, Senlis, et de plusieurs cités du midi. L'Armorique n'avait donc pas d'autre condition que le reste de la Gaule.

La domination des Francs fut acceptée non-seulement par la population gallo-romaine, mais encore par les colonies Barbares établies sur le sol gaulois. On pourrait s'en étonner, particulièrement en ce qui concerne les Saxons fixés en Armorique, en songeant aux luttes interminables qui s'engagèrent entre les Francs et les Saxons de la Germanie, si on ne savait combien le lien national était faible chez les Barbares, surtout après leurs longues relations avec l'Empire.

Nous avons au reste un autre exemple d'une colonie de Saxons fixée en Gaule sous la suprématie des Francs. Ce sont ceux qui, ayant fait irruption en Italie, avec les Lombards, revinrent en Gaule et parvinrent à regagner le territoire qu'ils occupaient avant cette expédition dans le royaume de Sigebert (1). Ils étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Outre les Saxons groupés en tribus, il s'en trouvait encore d'autres que les événements avaient dispersés chez les Francs; et il n'eût pas été étonnant de rencontrer sur le même point le Saxon esclave, prisonnier de guerre, à côté du chef saxon riche et puissant. C'est ainsi qu'il est fait mention dans Grégoire de Tours (2), en l'année 585, de deux esclaves saxons appartenant à un marchand d'Orléans, que son nom fait reconnaître pour un gallo-romain, peut-être d'origine grecque (Aristophon). Or, à la même époque vivait dans ces contrées un chef saxon, nommé Chil-

(1) Greg. Tur.; IV, 43; V., 15.

(2) Greg. Tur.; VII, 46.

déric, qui joua un certain rôle dans les querelles entre les rois francs (1). On peut voir, d'après ce qu'en rapporte Grégoire de Tours, ce qu'était, en ces temps de violences, la vie de maint aventurier barbare (2).

Childéric le Saxon habitait les états de Gontran, où il était marié, probablement à Tours ou dans les environs. Il en est question pour la première fois en 585 : s'étant pris de querelle avec un certain Vaast (Vedastus), surnommé Avon, autre aventurier connu par les crimes de toutes sortes qu'il avait commis, il tua son adversaire, et fut obligé de composer avec les fils d'Avon pour racheter le meurtre de leur père. Etant tombé dans la disgrâce de Gontran, il se réfugia dans la basilique de S. Martin de Tours, laissant sa femme dans le royaume de ce prince, qui la retenait sans doute comme otage. L'intercession de l'évêque Grégoire parvint à réunir les deux époux; Gontran y consentit à condition que Childéric resterait de l'autre côté de la Loire, et s'engagerait en outre à ne point passer au service du roi Childebert. A peine eut-il reçu sa femme, le Saxon, infidèle à sa promesse, se rendit en secret auprès de Childebert, et fut créé par ce dernier duc des cités d'outre-Garonne qui lui étaient soumises. Il se rendit dans son gouvernement. Au bout de quelques années, Childéric devint tellement odieux par ses crimes, que le roi donna ordre de le tuer. Il se réfugia à Auch, où sa femme possédait des biens; mais une nuit il s'enivra tellement que le lendemain on le trouva mort dans son lit. Telles étaient, à cette

(1) Plus tard encore on trouve le nom d'un « duc saxon, » Æghyna, employé par Dagobert avec d'autres ducs, francs, burgundes et gallo-romains (Chron. de Frédég.) — Nanthilde femme de Dagobert, et Bathilde, femme de Clovis II, étaient d'origine saxonne.

(2) Greg. Tur ; VII, 3; VIII, 18; X, 22.

époque, les mœurs des Barbares établis en Gaule. L'histoire de l'évêque de Tours est remplie de scènes de ce genre.

Les Saxons vivaient donc au milieu des Francs, et vivaient en sujets soumis, autant du moins qu'on pouvait l'être à cette époque (1), de même que les autres tribus barbares établies en Gaule. Ils ne paraissent avoir pris aucune part aux guerres que leurs compatriotes restés en Germanie soutinrent contre les Francs; tout lien avec la mère-patrie était rompu pour eux. Grégoire de Tours, qui partageait les sentiments des chefs de la nation conquérante, montre peu de sympathie pour ces étrangers; on verrait une sorte de satisfaction dans le récit qu'il fait des mésaventures des Saxons d'Auvergne (IV, 43; V, 15), ou des Saxons du Bessin (V, 27). En ces temps, du reste, chacun vivait pour soi, et n'avait pas le loisir de s'apitoyer sur les malheurs d'autrui. Il ne faudrait pas supposer, d'après les rancunes de Grégoire, que les Saxons fussent traités chez les Francs autrement que les autres Barbares. Dans la Loi Ripuaire, la vie d'un Saxon est estimée « *CLX solidi*, » comme celle d'un Alaman, d'un Frison, d'un Bavarois ou d'un Bourguignon (2). Les Saliens taxaient au même prix tous les Barbares vivant sous la Loi Salique (3).

Les Francs qui envahirent la Gaule n'étaient pas assez nombreux pour se répandre également dans toutes les parties du pays conquis. Ils ne s'établirent guère dans la 3e Lyonnaise, qui recevait alors le courant d'émigration des Bretons insulaires. La 2e Lyon-

(1) Grég. Tur. IV, 43 : « ... ad subjectionem regum, solatiumque Francorum... »

(2) Lex Ripuariorum, T. XXXVI.

(3) Lex Salica, T. XLIV.

naise, déjà entamée par les Saxons, et dont les côtes étaient toujours hantées par les pirates de cette nation, offrait en général peu d'attraits pour les conquérants, qui n'en occupèrent sans doute que diverses parties. Ainsi, ils se répandirent le long des rives de la Seine; à Rouen on en voit un certain nombre (1). Avranches figure dans les possessions du roi Gontran, avec son territoire (2). Les rois francs avaient même des domaines dans les campagnes loin des centres habités, comme le témoignent les donations en faveur de S. Vigor (3), de S. Marcou (4) et de S. Evroult (5).

On sait que les Francs préféraient au séjour des villes celui de la campagne, où ils menaient un genre de vie plus conforme à leurs goûts. Ainsi furent alors créées de nombreuses habitations rurales, simples métairies d'abord, châteaux fortifiés par la suite des temps, autour desquelles se groupèrent les familles qui, à quelque titre que ce fût, vivaient dans la dépendance des maîtres du domaine. Ces habitations et les villages dont elles s'entourèrent prirent le nom des premiers possesseurs, auxquels on ajoutait l'une des terminaisons *villa*, *villare*, *curtis* et autres semblables, qu'on commence à voir paraître vers cette époque, et

(1) Greg. Tur. VIII, 31 : « ... Rothomagenses cives, et præsertim seniores illius loci Francos... »

(2) Greg. Tur. IX, 20 : « ... Abrincatas... cum terminis. »

(3) S. Vigor s'étant adressé à Childebert pour empêcher les payens de se réunir sur un mont voisin de Bayeux, le roi lui répondit : « Novit sanctitas tua montem illum esse regiæ ditionis, et priscis temporibus fiscum regalem fuisse... » (Ex Vita S. Vigoris ap. Surium. 1 nov.)

(4) S. Marcou demande la terre de Nant au roi Childebert : « Fiscum in pago Constantino, qui Nantus dicitur, cum omnibus suis redditibus... » (Vita S. Marculfi).

(5) Childebert, dans un voyage au monastère d'Ouche, donna 99 villas à S. Evroult.

qui se rencontrent en grand nombre précisément sur les territoires occupés par les Francs.

Les Saxons auront également, aux endroits où ils se sont établis, donné lieu à des dénominations analogues, et on réussirait par là à reconnaître les portions du territoire qu'ils ont colonisées, si leurs noms propres pouvaient être distingués de ceux des Francs; malheureusement ce moyen nous fait défaut, car l'histoire nous montre un certain nombre de noms appartenant en commun aux deux nations; tels sont Childeric, Sigebert, Theoderic, Bertoald (1). On ne doit attribuer exclusivement aux Saxons, parmi les noms de lieux de l'ancienne Armorique, que les formes germaniques qui ne se retrouvent pas dans les autres contrées colonisées par les Francs à l'époque mérovingienne. Tels sont les mots : *tot*, *tuit*, *croft*, *dale*, *ham*, *hogue*, *houle*, *etc.*, employés, parfois comme radicaux, mais le plus souvent comme terminaisons.

Un des résultats immédiats de la conquête franque fut de favoriser d'une manière toute spéciale l'extension du christianisme sur les territoires habités par les vainqueurs, et en particulier dans la 2e Lyonnaise. On a remarqué plus haut que les Eglises avaient déjà fait de grands progrès dans le cours de la période armoricaine, mais surtout dans les cités; les campagnes restaient attachées à l'ancien culte, qui y conserva, longtemps encore après cette époque, ses derniers refuges. Dès l'arrivée des Francs, on constate de nouveaux et rapides développements du christianisme. Ces progrès sont attestés notamment par les canons du 1er concile d'Orléans (511), qui font men-

(1) Childéric est l'aventurier domt la vie a été rapportée plus haut. Sigisbertus, roi des Angles, mourut en 635. Théodoric (743) et Bertoald furent tous deux chefs ou ducs chez les Saxons de Germanie.

tion : « des terres données aux Eglises par le roi; — » des terres, des vignes, des esclaves, etc., que les » paroisses tiennent de la libéralité des particuliers : » enfin des nouvelles églises qui se bâtissent tous les » jours (can. 5, 14, 15, 17). » C'est l'indice d'un mouvement religieux auquel la 2e Lyonnaise prit évidemment part, puisque cinq de ses évêques assistaient au concile. On sait combien fut prompte la conversion des Francs de Clovis, et tout fait présumer qu'elle s'étendit rapidement à l'ensemble de la nation. Les domaines ruraux créés, comme on l'a fait remarquer, par les conquérants, devinrent alors de nouveaux foyers pour la propagation de la foi qu'ils venaient d'adopter; l'église s'éleva à côté de la *villa*, et de nombreuses paroisses se formèrent au fond des campagnes. Ainsi s'explique la recrudescence qui se manifeste dans les progrès du christianisme à partir des premières années du 6e siècle.

La conversion des Saxons fut beaucoup plus tardive que celle des Francs, soit qu'il y ait eu chez eux plus de barbarie, soit parce qu'ils ne rencontrèrent pas, comme ces derniers, les circonstances favorables pour l'abandon de leur ancien culte. La Saxe germanique, qui resta jusqu'à Charlemagne un foyer d'idolâtrie, déversa longtemps sur les plages de l'Armorique des auxiliaires du vieux paganisme gallo-romain. Nous trouvons une preuve de l'existence de ces barbares idolâtres dans le fait de la conversion par l'évêque Félix d'un grand nombre de Saxons habitant le diocèse de Nantes (1).

Les actes des évêques de Bayeux témoignent de la persistance du paganisme sur le territoire de cette

(1) Fortun. Lib. 3. Carm. 8.

cité, où précisément s'était établie une colonie de Saxons. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos un épisode de la vie de S. Vigor. Sur une colline voisine de Bayeux, nommée le mont Phanus ou Phaunus, s'élevait une statue en pierre adorée par les payens. Ce culte était sous la protection d'un chef nommé Bertulf. L'évêque, n'ayant pu persuader aux habitants de renoncer à leur superstition, alla trouver Childebert, qui lui fit don du domaine consacré à l'idole (1). Or le Bertulf qui figure dans cette histoire a tout l'air d'être un des chefs Saxons cantonnés dans le Bessin. Le chef idolâtre au service duquel S. Sever passa ses premières années appartenait sans doute à la même nation. On est très-fondé à en dire autant de Boson Landegisile, duc payen du Vimeu, auquel fut livré S. Loup (2). Enfin, on a conjecturé que St-Lô fut obligé à cause des Saxons d'abandonner Coutances, sa ville épiscopale, et d'aller habiter le château de Briovère.

Il est certain, d'après la vie de S. Ortaire, abbé de Landelles, que dans certaines parties du Cotentin les payens formaient encore au 7e siècle la majeure partie de la population. A Rouen, S. Romain (626-639) eut à lutter contre le paganisme. Il trouva dans la ville même un temple de Vénus, et dans le reste de son diocèse trois autres temples, consacrés à Jupiter, à Apollon et à Mercure. On comprend que dans ce milieu payen l'ancien culte des Saxons se soit long-

(1) Vita S. Vigoris.

(2) Vita S. Lupi Ep. Lenonensis : « Rex Chlotarius, felle com-» motus, virum Dei Lupum Ep. retrusit exilio in pago quodam » Neustriæ nuncupante Vinemaco, traditum Duci Pagano, no-» mine Bosone Landegisilo. Quem ille direxit in villa quæ dicitur » Andesagina... ubi erant templa fanatica a decurionibus » culta. » Or ce Boso Landegisilus est vraisemblablement le même que Landegisilus, frère de la reine Nanthilde : « Lande-» gisilus de genere Saxonum. (A. 630. Dagob. Chron.)

temps maintenu, et sa disparition fut certainement postérieure à l'époque où finirent les émigratiens de ce peuple.

Il y avait plusieurs siècles que la Saxe germanique poussait ses guerriers sur la Gaule et sur la Bretagne; et beaucoup d'entr'eux avaient trouvé une nouvelle patrie sur le sol étranger. Il vint un moment où la nation mère se trouva affaiblie et dut concentrer toutes ses forces contre ses puissants voisins, les Francs, qui menaçaient et devaient à la fin détruire sa liberté et sa religion. C'est à cette époque, c'est-à-dire vers la fin du 6e siècle ou le commencement du 7e, qu'on peut raisonnablement marquer la fin de l'émigration saxonne (1), et par suite la fin de l'invasion pour la 2e Lyonnaise. Celle-ci avait duré au moins 350 ans.

Le grand mouvement qui fit naître en Occident les monarchies barbares sur les débris de l'empire romain ajouta donc à la population de la 2e Lyonnaise deux éléments principaux, des Francs et des Saxons; les premiers, établis surtout à l'est, et principalement le long des rives de la Seine; les seconds, fixés sur les côtes et dans les parties de l'ouest et du sud. Peut-être convient-il d'y ajouter quelques tribus éparses

(1) On voit bien encore, après cette époque, des Saxons, chassés de leur pays par la guerre ou par les discordes civiles, affluer en Gaule : S. Ouen dit dans la vie de S. Eloi : « Nonnunquam vero agmen integrum et usque ad centum animas cum navi egrederentur, utriusque sexus, ex diversis gentibus venientes pariter liberabat, Romanorum scilicet, Gallorum atque Britannorum, necnon et Maurorum, sed præcipue ex genere Saxonorum, qui abunde eo tempore veluti greges a sedibus propriis evulsi in diversa distrahebantur. » Mais ce n'étaient plus là que des bandes de proscrits, de fugitifs, de prisonniers, et non des corps d'émigrants.

d'autres nations, telles que celle des Alamans près de Caen.

La fusion de ces éléments dut être lente; l'état de la société aux époques mérovingienne et carlovingienne contribuait à maintenir l'isolement des parties hétérogènes qui la composaient, Il n'est donc pas étonnant que l'histoire fasse mention de milices saxonnes du Bessin en 578 et en 590 (1). Ces colonies barbares ont dû conserver leur individualité plus longtemps encore que les milices romaines dont parle Procope (2). Peut-être faut-il aller jusqu'à la conquête normande pour voir disparaître ces diversités de condition et de nationalité. Rollon était maître de Rouen avant de posséder Bayeux. Une première attaque, dirigée contre cette dernière cité, fut repoussée par les habitants, qui s'emparèrent d'un des chefs ennemis. Il est permis d'attribuer la vigueur de cette défense aux restes des milices saxonnes du Bessin. Deux ans après, une seconde attaque livra Bayeux aux Normands, qui firent périr une partie de la population. Les envahisseurs avaient sans doute retrouvé sur le sol de la Gaule cette même nation qui luttait contre eux dans l'île de Bretagne avec tout l'acharnement du désespoir. Cet événement dut amener la désorganisation de la colonie. Le reste des Saxons de Bayeux et ceux qui habitaient dans d'autres parties de la province subirent la loi commune, et il est à supposer que la plupart furent dépossédés par les nouveaux venus.

Le mélange de sang saxon eut sans contredit une

(1) Grég. Tur. V, 27 et X. 9. — En 578 les Saxons du Bessin furent envoyés par le roi Chilpéric avec d'autres milices contre Waroch, comte de Vannes. En 590 les Saxons de Bayeux furent envoyés par Frédégonde au secours de ce même Waroch contre les troupes du roi Gontran.

(2) V. plus haut, chap. IV.

influence physique et morale sur les populations de la 2e Lyonnaise. Sans doute cet élément n'y fut pas prédominant comme dans l'île de Bretagne: mais si on considère combien ce peuple était attaché à ses anciens usages et à sa nationalité, ainsi que l'attestent l'histoire de la Grande-Bretagne et celle de la Saxe germanique, on ne pourra méconnaître l'importance des faits qui sont l'objet de cette étude, au point de vue des origines de la province de Normandie. On retrouvera le souvenir des Saxons dans un grand nombre de noms de lieux, dans le langage de certaines parties du territoire; ils ont aussi laissé dans les mœurs et les coutumes des traces que n'a pu effacer complétement la conquête scandinave.

On ne saurait attribuer à l'élément franc le même rôle qu'à l'élément saxon dans la 2e Lyonnaise. On sait que les Francs neustriens se sont rapidement transformés, et, pour ainsi dire, « dégermanisés. » Ils avaient déjà un roi théologien du temps de Grégoire de Tours. La cour des rois francs sous Dagobert était toute *romanisée*. Leur langue ne s'imposa point, et ne laissa que peu de traces. Parmi les noms de lieux qui remontent à l'époque mérovingienne, on n'en voit guère qui affectent une forme germanique : le radical est un nom d'homme, mais la terminaison est latine. D'ailleurs il est à présumer, comme on l'a dit plus haut, qu'ils ne s'établirent pas en grand nombre dans la région armoricaine.

Tels furent, d'après les documents trop rares qui se rapportent à cette époque, les résultats de la grande invasion des Barbares pour la 2e Lyonnaise. Elle s'était poursuivie dans cette province pendant une période d'au moins trois siècles et demi. L'ordre social qu'elle

arriva à constituer n'eut pas une durée de deux siècles. Une nouvelle nation couvrit alors la mer de ses pirates, et bientôt les misères de l'invasion normande devaient effacer les souvenirs de l'invasion saxonne.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MONSIEUR PIERRE DE CHANTEREYNE

PAR

M. Ed. DE CHANTEREYNE,

Membre correspondant.

M. Gilles-Pierre Avoyne de Chantereyne, un des six fondateurs de la Société académique de Cherbourg, puis secrétaire perpétuel de cette Société, et membre correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen, était né à Cherbourg en 1728 et y est mort en 1789, au mois de décembre.

M. de Chantereyne, pendant toute sa vie, s'était occupé de recherches sur l'histoire du Cotentin en général, et celle de sa ville natale en particulier. Pour cette dernière, il avait formé le projet d'une histoire étendue qui devait être accompagnée d'un chartrier contenant des chartes et actes concernant cette ville, et de catalogues relatifs aux abbés de Notre-Dame-du-Vœu, aux prieurs de l'Hôtel-Dieu, aux curés de la ville et du château, et enfin à divers personnages notables ayant appartenu à la ville de Cherbourg.

Les manuscrits laissés par M. de Chantereyne avaient failli être détruits lors du pillage de plusieurs maisons, qui eut lieu à Cherbourg en juillet 1789. Voici comment s'exprime un procès-verbal dressé, à l'occasion de ces désordres, par le corps municipal de

la ville; il y est dit, dans un passage relatif à l'attaque de la maison de M. de Chantereyne :

« Ils (les pillards) se sont portés comme un torrent
» chez ce citoyen estimable, négociant et échevin. Ils
» ont commencé par les insultes et bientôt ont cassé
» et détaché portes et fenêtres; et enchérissant encore
» sur la scène d'horreur qu'ils venaient de commettre,
» ils ont brisé, cassé, jeté par les fenêtres, les meu-
» bles, livres et papiers de cet honnête homme,
» auquel ils n'ont rien laissé. »

Ce procès-verbal fait partie des archives de la mairie et est signé par MM. de Fontenelle-Postel, Picot, Marion de Lamartinière, le chevalier de Gassé, Couey du Longpré, Groult des Fontaines le Jeune, membres du corps municipal, et Cabart, greffier. (Les pillages avaient commencé par la maison du maire).

Les papiers de M. de Chantereyne furent, après le départ des dévastateurs, ramassés avec ce qu'on put recueillir des autres objets, par les personnes de la maison, aidées par les voisins; ce fut ainsi que les manuscrits échappèrent à la destruction.

L'ouvrage de M. de Chantereyne, au moment de la mort de l'auteur, ne se trouvait pas encore tout-à-fait en état d'être livré à l'impression, ni même produit en manuscrit.

Une partie de ces papiers présentait, d'ailleurs, des marques du désordre résultant de l'attaque exercée sur la maison quelques mois auparavant, et certains feuillets se trouvaient même déchirés ou maculés par suite de leur séjour momentané dans la rue. Ils avaient besoin d'être remplacés; de plus, quelques feuilles volantes étaient évidemment destinées à être insérées dans le corps de l'ouvrage.

On a donc dû se livrer, avant tout, au classement

et à l'examen des manuscrits laissés par M. de Chantereyne, et établir d'abord, pour l'histoire proprement dite de la ville de Cherbourg, une copie qui a été déposée, en 1852, par un membre de la famille de l'auteur, à la bibliothèque publique de la ville.

Cette histoire, annotée par le déposant, est précédée d'une courte notice concernant Cherbourg: cette notice paraît avoir été écrite vers l'année 1730, conséquemment avant les premiers travaux du port de commerce, par M. François de Chantereyne, né en 1682, mort en 1735, père de M. Pierre de Chantereyne. Selon M. de Mons, ce même M. François de Chantereyne aurait mis en ordre un nécrologe de l'abbaye du Vœu.

L'ouvrage de M. Pierre de Chantereyne, déposé à la bibliothéque de Cherbourg, se compose donc : 1° de l'histoire de cette ville, revisée et recopiée; 2° de trois recueils reliés, contenant des actes, pièces et indications diverses, dont il a été parlé, et qui concernent la ville; la plupart sont de la main de M. Pierre de Chantereyne; 3° d'une liasse de pièces de formats trop différents pour pouvoir être réunis en recueil, comme on l'a fait pour les autres.

Il existe également à la bibliotèque de Cherbourg, en ouvrages de M. Pierre de Chantereyne, une chronologie des grands baillis du Cotentin, et un petit volume concernant quelques localités de cette contrée et les îles Anglo-Normandes.

Le fils aîné de M. Pierre de Chantereyne, M. Victor de Chantereyne, né en 1762, et mort en 1834, conseiller honoraire à la Cour de cassation, qui avait publié, dans sa jeunesse, un ouvrage traitant de la nécessité d'une réforme dans les lois civiles en France, a appartenu, comme son père, seulement à des titres différents,

à l'Académie de la ville de Caen et à la Société académique de Cherbourg. Une notice biographique sur M. Victor de Chantereyne, par le vénérable M. Augustin Asselin, son compatriote et son ami, a été insérée dans les mémoires de la Société académique de Cherbourg; elle se trouve à la page 345, du volume publié en 1835.

Séance du 5 Juin 1877.

UN MONDE RÉVÉLÉ PAR LA GRAMMAIRE

NOTIONS
DE LINGUISTIQUE COMPARÉE

PAR

M. J. FLEURY,

Lecteur en langue française à l'Université impériale de St-Pétersbourg.

[L'écrit suivant ne contient aucune découverte originale. L'auteur s'est borné à concentrer en un petit nombre de pages et en langage ordinaire ce qui fait la matière de gros et savants volumes. Il n'a pas la prétention d'inventer la science; son unique ambition est de la vulgariser.

Les principaux ouvrages à consulter sont les suivants:

HOVELAQUR. — *La Linguistique*, in-12. 1876, Paris

WITHNEY. — *La Vie du Langage*, in-8°, 1875, Paris.

MAX MULLER. — *Lectures on the Science of Language*, 2 vol in-8°, nouvelle édition, 1866, London,

Id *Chips from a german Workshop,* 3 vol. in-8o, 1868 et suivantes, London.

Il existe des traductions françaises de ces deux ouvrages.

F. BOPP. — *Grammaire comparée des langues indo-européennes,* etc, traduite sur la deuxième édition et précédée d'Introductions par Michel Bréal, 1866-72, 4 vol. grand in-8°, Paris.

SCHDEICHER. — *Compendium des Vergleichenden grammatik,* 2e édition, 1876 - 77, 2 grands vol. in-8°, Leipzig.

Les ouvrages spéciaux sont indiqués au bas des pages.

I.

Au milieu du siècle dernier (1748-1755) on vit paraître un livre dont le titre : *Telliamed* (1) n'était que le nom anagrammatisé de celui qui l'avait écrit, un livre qui se mettait modestement sous la protection de l'auteur des *Voyages dans le Soleil et dans la Lune*, Cyrano de Bergerac, de burlesque mémoire. Ce livre qui se glissait ainsi dans le monde, fut le point de départ d'une étude qui allait bouleverser la science. L'auteur fit comme autrefois Copernic, il mourut avant de voir l'effet produit par son livre, quelque peu effrayé de ce qui allait en résulter. Consul en Egypte, M. de Maillet, en examinant le pays, était arrivé à la conviction que la mer n'avait pas toujours occupé le même lit, il s'était mis à recueillir des faits et des observations, et de tout cela il avait fait sortir un système qui contenait en principe, non-seulement la géologie encore à naître, mais la théorie de Darwin sur la transformation des espèces.

La plupart des savants prirent à la lettre la dédicace que l'auteur des *Entretiens d'un philosophe indien* avait placée en tête de son livre comme une sorte de paratonnerre, et ne virent là qu'une œuvre de fantaisie; Voltaire accabla Maillet de railleries — mais Buffon s'empara de ses idées et des faits qu'il avait produits, et il y trouva le germe de ses hypothèses sur la *Théorie de la Terre* et les *Epoques de la Nature*. La Place reprit, corrigea les rêveries astronomiques de Buffon, et en tira la célèbre hypothèse sur l'origine du système solaire, admise aujourd'hui par tous les savants. Cuvier s'empara des faits recueillis par

(1) *Telliamed* ou *Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer*, par M. de MAILLET, 2 v. in 12.

Buffon. et de sa théorie corrigée, il tira celle qui fait la base de ses *Révolutions du Globe*. Plus tard Lyell a substitué l'hypothèse de l'évolution lente à celle de la révolution violente. Quelle que soit la valeur absolue de ces hypothèses, c'est du livre de Maillet qu'elles procèdent. Trois quarts de siècle après l'apparition de ce livre, et par suite des études et des recherches qu'il a provoquées, on reconstruisait scientifiquement par la pensée la série des transformations subies par notre globe, on figurait à nos yeux des animaux et des plantes dont aucun œil humain n'a pu porter témoignage et dont l'existence et la forme, sauf quelques détails peut-être, ne sont mis en doute aujourd'hui par personne.

Voltaire n'a pas été moins sévère pour les linguistes que pour Maillet et Buffon. C'est de lui qu'est cette définition de l'étymologie si souvent citée. « L'étymologie est une science où les voyelles ne sont rien et les consonnes peu de chose. » Et cependant, en dépit des railleries, l'étymologie est devenue une science, une science aussi exacte, sinon que la géométrie ou l'astronomie, aussi exacte au moins que les autres sciences d'induction; aussi sûre que la physique et la chimie, et plus sûre que la physiologie. Cette science, si raillée à ses débuts, nous a permis de reconstruire des séries de faits historiques sur lesquels la tradition est muette, de retrouver les chemins parcourus par les peuples dans leurs migrations et d'évoquer tout un passé dont la trace était perdue, en un mot elle a fait pour l'histoire de l'homme ce que la géologie a fait pour l'histoire du globe.

II.

Les conquêtes accomplies par ce moyen dans le domaine historique depuis un demi-siècle seulement ont renouvelé la science. Trois surtout ont une importance capitale.

Champollion jeune en comparant deux inscriptions identiques pour le sens, l'une grecque, l'autre égyptienne, parvient à reconnaître la valeur des lettres entremêlées de signes idéographiques qui composent l'écriture hiéroglyphique ou monumentale des anciens Egyptiens. L'écriture hiéroglyphique déchiffrée lui donne la clé des écritures hiératique et démotique; de la langue sacrée des Coptes, descendants des anciens Egyptiens, il déduit celle de leurs ancêtres. La voie est ouverte, une légion de savants de tout pays se met à l'œuvre, et cette mystérieuse Egypte que les Grecs et les Romains connaissaient si peu et sur laquelle il nous ont transmis tant d'erreurs, surgit devant nous avec ses idées théologiques et philosophiques, ses lois, ses usages, son art, réaliste d'abord, hiératique plus tard, sa science dont les livres sacrés des Hébreux se sont inspirés, sa civilisation enfin, qui remonte si loin dans la nuit du passé et qui a précédé l'ère chrétienne de plus de cinq mille années, — et cela non sur des témoignages historiques plus ou moins douteux transmis par la postérité, mais établi sur des monuments contemporains et des textes irrécusables.

Une autre civilisation, moins antique, mais non moins curieuse et non moins mystérieuse, est sortie des ruines de Babylone et surtout des décombres sous lesquels Ninive était ensevelie. Des fouilles pratiquées au-dessous d'un village turc ont fait découvrir non-seulement des palais, mais toute une bibliothèque, une bibliothèque dont les feuillets sont des briques,

constellées des deux côtés de caractères en forme de clous ou de coins, de caractères « cunéiformes. » Ces caractères expriment non plus des lettres isolées, mais des syllabes et des syllabes tellement combinées que le signe qui représente *ab* n'a rien de commun avec celui qui représente *ba*, et qui offrent cette singularité qu'ils semblent avoir été inventés par un peuple parlant une langue tout autre que celle des Babyloniens et celle des Perses qui s'en sont servis. Et cette découverte, tout en nous faisant connaître une civilisation sur laquelle la Bible et les historiens grecs sont si peu explicites, nous a montré l'origine d'une foule d'usages, de la semaine de sept jours, du jour de vingt-quatre heures, de la division du cercle en 360 degrés, etc., la rédaction première de l'histoire du déluge de Noé, et aussi l'origine des sciences occultes, la divination et la magie, dont les formules, incomprises de ceux qui les employaient, sont des paroles purement assyriennes. Que dans les détails M. Oppert (1) ait pu se tromper; qu'il ne soit pas d'accord avec M. François Lenormant ou avec M. Quicherat sur la langue accadienne ou summérienne, peu importe, ce qu'il y a de certain, c'est que la lecture et l'interprétation des caractères cunéiformes dans leur triple alphabet, assyrien, médique et perse, n'offre plus de difficultés sérieuses, que cette lecture a fait surgir un nouveau monde resté longtemps inconnu, et que le moyen qui a permis d'atteindre à ce résultat est cette même étude des étymologies si mal accueillie à ses débuts.

(1) Disons en passant qu'un des collaborateurs les plus actifs de M. Oppert est notre compatriote et collègue. M. Joachim Menant. — Voir sur ces sujets, M. François LENORMANT, *Manuel d'histoire de l'Orient*, 3 v. in-12. 3e édit 1869, — Les *Premières Civilisations*, 2 v. in-12, 1874. — *La Magie* et la *Divination chez les Chaldéens*, 2 v. in-8, 1874-1875.

III.

Pour les peuples de la vallée du Nil, pour ceux de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, on s'est contenté de comprendre la langue, d'interpréter les textes écrits; il est une langue à l'endroit de laquelle l'étymologie s'est crue plus sûre d'elle-même. Cette langue qu'aucun témoin n'a entendue, qu'aucune plume n'a jamais figurée, on l'a reconstruite de toutes pièces, on a refait son dictionnaire, on a même tenté de l'écrire et cette reconstruction n'est pas moins légitime que celle des dinotériums et des ptérodactyles qui figurent dans nos vulgarisations de la science. Cette langue est celle qu'ont parlée avant leur séparation les ancêtres des Indous, des Persans, des Grecs, des Romains. des Celtes, des Germains et des Slaves.

Voici une fable composée dans cette langue restaurée. C'est l'œuvre de Schleicher, savant allemand, mort en 1868, et l'un de ceux qui ont étudié le plus à fond la question des langues indo-européennes. Nous l'accompagnons d'une traduction latine, qui permet de suivre de plus pres le texte que ne ferait une traduction en langue moderne.

AVIS AKVASAS KA.

Avis, jasmin varnâ na â ast, da darka akvams, tam, vâgham garum vaghantam, tam bhâram magham, tam, manum âku bharantam. Avis akvabhjams â vavakat : Kard aghnutai mai vidanti manum akvams agantam.

Akvasas â vavakant : Krudhi, avai, kard aghnutai vividvant svas. Manus patis varnam avisâms karnauti svabhjam gharmam vastram; avibhjams ka varna na asti.

Tat kukruvants avis agram â bhugat !

(1) Ce texte se trouve dans : KUHN : *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung auf dem Gebiete der arischen, celtischen, und slavishen Sprachen*. v. p 102.

OVIS ET EQUI.

Ovis, cuinon erat, lana vidit equos : istum gravem currum vehentem, istum, onus magnum, istum hominem ocius ferentem, Ovis equis fata est : Cor angitur mihi videnti hominem equos agentem,

Equi fati sunt : Audi, Ovis, cor angitur videndo vos. Homo pastor lanam ovium facit sibi tepidam vestem, Ovibus autem lana nou est.

Hoc audiens (quo audito), Ovis ad agros fugit.

Un autre allemand, M. August Fick, a même composé le Dictionnaire de cette langue et cet ouvrage a eu trois éditions depuis 1868 (1).

IV.

On ne s'en est pas tenu là. Une fois le Dictionnaire dressé, une fois les mots qui se retrouvent sous une forme approchante dans toutes les langues européennes dûment catalogués, on s'est dit que les mots employés par ce peuple inconnu nous révélaient nécessairement l'état social de ce peuple, que s'il y avait un mot pour désigner la charrue, c'est que ces hommes se servaient de la charrue; que s'ils connaissaient un mot pour désigner la divinité, c'est qu'ils avaient une religion; que s'ils avaient des expressions pour désigner le mariage et la famille, c'est que la famille était constituée pour eux de telle ou telle façon; que s'il n'avaient pas de mots pour désigner la royauté, c'est que la royauté n'existait pas chez eux, etc. C'est en se basant sur ce raisonnement que M. Pictet, de Genève, a entrepris de reconstruire l'état social des Aryas

(1) *Vœrterbuch der indogermanishen Grundsprache in ihrem Best ande vor der Vœlkertrennung*, in-8, Gottingen.

avant leur séparation, et qu'il a pu nous le décrire comme s'il l'avait vu (1).

A une époque qui remonte à trois mille ans avant J.-C., nous assure-t-il, au temps où l'Egypte possédait depuis longues années ses pyramides et écrivait son histoire sur ses monuments, les Aryas, nos ancêtres, habitaient une vaste contrée de l'Asie, dont le centre était la Bactriane; ils étaient pasteurs, mais non nomades; leurs principaux animaux domestiques étaient le cheval, la vache, la brebis, la chèvre et le cochon, sans compter le chien, le plus ancien des compagnons de l'homme, et les oiseaux de basse-cour. Il y avait des lieux de réunion pour les troupeaux et les pâtres, avec des étables et des enclos; on soumettait le lait à diverses préparations, les jeunes filles s'occupaient du laitage, la jeune fille de la maison était la trayeuse,— les mots russes, *dotch'*, fille, et *doït'*, traire, ont conservé la trace sensible de cet état social — le lait, la chair des troupeaux, les fruits et les racines de quelques plantes fournirent les premières alimentations. Plus tard on y joignit les céréales, quelques légumes, les fruits de divers arbres cultivés. On connaissait le bouillon, l'hydromel, probablement le vin et peut-être la bière. Les armes étaient celles des peuples anciens : l'arc et les flèches, l'épée, la massue et le bouclier. L'art de la guerre était assez avancé; quant à la navigation, on ne connaissait que le bateau à rames. Des mots conservés dans toutes les langues sorties de celles que parlaient les Aryas autorisent M. Pictet à affirmer tous ces détails.

Il a pu aussi, d'après ces mots communs, reconstituer la famille, l'organisation sociale et gouvernemen-

(1) A. Pictet (de Genève). Les *Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs*, Essai de paléontologie linguistique, 1859-1863, 2 v., gr. in-8.

tale de ce peuple. La famille était dès lors régulièrement constituée; pas de harems comme chez les Sémites; le mariage est consacré solennellement, la femme est unique. Les liens de parenté et d'alliance sont désignés par des termes qui supposent une protection mutuelle. Le père, c'est celui qui nourrit; la mère, c'est celle qui embrasse et qui propage; il y a aussi des mots qui montrent dans le père et la mère de famille, le maître et la maîtresse de la maison. Le frère est celui qui aide et qui soutient, la sœur est celle qui plaît et qui console, qui donne la joie ou le bonheur. Il y avait dans la famille des serviteurs à gages et des esclaves pris à la guerre. Les familles formaient des tribus qui se gouvernaient elles-mêmes par des chefs élus; elles ne semblent pas s'être jamais réunies en monarchie. La propriété était protégée par des lois, mais la monnaie n'existait pas, et les ventes se faisaient par des échanges, estimés probablement en têtes de bétail. Les crimes étaient jugés et punis : le meurtre, le vol, la fraude entraînaient la peine de mort, la prison ou l'amende. Dans les cas difficiles, on recourait au jugement de Dieu.

M. Pictet a trouvé aussi que les Aryas avaient une musique et des chants populaires, qu'ils employaient la numération décimale, une année de trois cent soixante jours, qu'ils avaient nommé la Grande-Ourse. Quant à leur religion, était-elle monothéiste au début ? M. Pictet le soutient, mais ses conclusions sous ce rapport ont été contestées par des raisons qui semblent assez solides (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que les Aryas adorèrent le ciel, la terre, le soleil, l'aurore, le feu, les eaux, les vents, et qu'ils adressaient à tous ces dieux des prières et des sacrifices. Il est non moins certain

(1) Voir MÉNARD. *L'année philosophique*, 1re année, 1867, in-12.

que la plupart des superstitions populaires qui sont répandues chez toute la race, remontent à cette époque primitive. La croyance des Aryas à l'immortalité de l'âme est exprimée avec enthousiasme dans ce que l'on peut considérer comme un écho de leurs plus anciennes poésies.

Toutes les conclusions de M. Pictet sont-elles légitimes ? Le Dictionnaire de M. Fick est-il exact de tout point ? et peut-on être sûr que telle ait été au début la forme de tous les mots qui y sont rassemblés ? La fable de Schleicher est-elle correcte dans toutes ses parties ? Evidemment, il y a dans ces reconstructions une portion conjecturale, surtout en ce qui regarde la forme de la phrase, et de nombreuses objections de détail ont été faites à cette restauration d'un passé oublié. M. Pictet, par exemple, a placé le séjour des Aryas primitifs au nord de la Perse actuelle, d'où ils auraient émigré dans l'Inde et la Perse d'un côté, en Europe de l'autre, mais tous ne sont pas d'accord sur cette question. Certains linguistes ont cherché à prouver que ce point de départ doit être cherché en Europe (1). Mais les objections ne portent que sur des détails, l'ensemble du tableau reste vrai; il est désormais incontestable, comme l'a dit un auteur américain (2) que les aînés de la race âryenne ont renoué définitivement avec leurs cadets dont ils avaient été séparés par une cinquantaine de siècles, et qu'il s'est constitué une science nouvelle, qui a résolu une foule de problèmes qu'on n'aurait pas même osé se poser il y a moins d'un siècle.

(1) Les opinions de Benfey, Geiger et autres sur cette question sont discutées dans la *Glottologia aria recentissima* de D. Pezzi, Torino, 1877, in-8.

(2) Fiske. *Genesis of language*, North American Review, october 1869, p. 305.

V.

Le point de départ de cette science nouvelle fut l'étude, ou pour parler plus exactement, la découverte d'une vieille langue de l'Inde, d'une langue morte longtemps avant l'ère chrétienne, du sanscrit. Cette découverte ne s'accomplit pas sans difficultés. Les Français et les Anglais y prirent part. L'histoire a été racontée en détail par le cardinal Wiseman (1), par M. Maury (2), par M. Michel Bréal (3) et d'autres encore. Nous l'abrégeons.

Les philosophes français du XVIII[e] siècle vantaient fort la sagesse des Chinois et des Hindous. Ces éloges n'étaient pas tout-à-fait désintéressés dans leur bouche, ils s'en faisaient une arme contre le christianisme. Les missionnaires français avaient révélé à l'Europe les principaux ouvrages littéraires des Chinois, mais l'Inde littéraire et philosophique restait une énigme, et une énigme d'autant plus difficile à deviner que les Brahmes détenteurs des livres sacrés, refusaient non-seulement de les interpréter, mais de les communiquer. En 1768, l'abbé Barthélemy écrivit à un missionnaire français établi dans l'Inde, le P. Cœurdoux, de lui envoyer une grammaire et un dictionnaire de la langue sanscrite, Ceux qui n'ont fait que jeter un coup d'œil sur le *Voyage d'Anacharsis* ne voient peut-être dans Barthélemy qu'un érudit mondain. Ce serait une erreur. Barthélemy sacrifiait aux Grâces, comme on disait alors, mais ne reculait pas devant les études les plus minutieuses et les plus difficiles. Son *Voyage*

1) **Wiseman.** *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, in-12, trad. française.

(2) **A. Maury.** L'*Ancienne Académie des Inscriptions et belles Lettres*, in-8,

(3) Michel **Bréal.** Introduction à la *Grammaire comparée* de Bopp, in-8.

d'Anacharsis lui coûta trente ans de travail assidu. C'est à Barthélemy qu'on doit la découverte de l'alphabet phénicien. C'est lui qui a montré le premier que la langue copte n'est que l'ancien égyptien altéré par le temps; il fut toute sa vie occupé de médailles, d'inscriptions, de problèmes linguistiques et archéologiques (1). Il était donc suffisamment apte à apprécier les Mémoires où le missionnaire lui signalait les nombreuses ressemblances qu'il avait remarquées entre le sanscrit et le grec, et, ce qui lui paraissait plus étonnant encore, avec le latin, mais Barthélemy avait à l'Académie des inscriptions et belles lettres un collégue beaucoup plus instruit que lui en ces matières, un savant qui avait voué toute sa vie à ces études, Anquetil-Duperron. Un beau jour Anquetil (il avait alors 23 ans) s'était pris d'une ardente envie d'aller étudier la langue sacrée de l'Inde, et ne pouvant payer son passage, il s'engagea comme soldat. Une autre fois il fit à pied, au milieu d'ennemis et de dangers de toutes sortes, le voyage de Pondichéry à Chandernagor; enfin dans sa vieillesse il vécut misérablement dans un taudis, refusant avec obstination et colère les pensions que le gouvernement lui envoyait. Il avait rapporté de l'Inde une ample moisson de livres orientaux, entre autres le livre sacré de Zoroastre, le *Zend Avesta*, et les *Oupanishads*. Les traductions qu'il donna de ces ouvrages sont imparfaites par suite de l'insuffisance des matériaux et des renseignements erronés qu'on lui avait donnés, mais il n'en a pas moins eu l'honneur d'ouvrir la voie à Eugène Burnouf, de qui date l'étude vraiment scientifique et approfondie du zend, Anquetil était donc en situation

(1) Voir ces Mémoires dans le 4e vol. des *Œuvres complètes* de Barthélemy, éd. compacte de 1821, in-8.

de sentir le prix des renseignements qu'on lui communiquait. Mais ce qu'il cherchait dans les livres orientaux, c'était la religion, la philosophie, les idées; les rapprochements grammaticaux sur lesquels on appelait son attention le touchèrent peu, et les Mémoires du missionnaire Cœurdoux restèrent inconnus jusqu'à la mort d'Anquetil-Duperron en 1805, et la publication posthume des manuscrits trouvés chez lui.

Les Anglais établis dans l'Inde avaient été moins négligents William Jones commença en 1784 la publication d'une série de travaux et de documents. Guillaume Schlégel les mit à profit pour son livre sur la *Langue et la Sagesse des Indiens*, publié à Heidelberg en 1808, et traduit peu de temps après en français. Dans cet ouvrage, Schlégel eut le mérite de poser nettement le principe de la linguistique comparée, en faisant voir que le sanscrit fournissait la clef d'un grand nombre de langues. Il joignit, il est vrai, à ces considérations positives des spéculations mystiques sur l'origine commune du langage et de l'écriture, qu'il faisait remonter à une sorte de révélation — mais le principe était posé, et c'est de cet ouvrage que date l'application sérieuse et persévérante de la méthode scientifique appliquée à l'étude des langues.

VI.

Schlégel n'était cependant pas le premier qui eût formulé des règles précises pour cette étude comparative. Dès 1753, Turgot avait, dans l'article *Etymologie* de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1) for-

(1) *Encyclopédie*, 33 v. in-folio. — *Œuvres de Turgot*, 2 v. gr. in-8° t. II. — Tissot, *Turgot, sa vie, son administration et ses ouvrages*, in-8°.

mulé, sur l'étude comparative des langues, des principes auxquels il n'y a rien à ajouter. Mais Turgot vint trop tôt en étymologie comme en administration. En politique on ne l'écouta pas et on laissa arriver la Révolution; en philologie, on ne l'écouta pas, et l'on perdit cinquante ans qui auraient pu être utilisés pour la science.

L'étude de l'étymologie, suivant lui, se résume en deux points : l'art de former des conjectures et l'art de les vérifier.

Il faut d'abord consulter les analogies de la langue même et ne pas chercher ailleurs sans nécessité, consulter non-seulement son état présent, mais remonter à son passé; tenir compte des changements survenus dans la prononciation, des tropes, des métaphores, qui amènent des changements de signification; consulter d'abord la langue dont celle que l'on étudie est formée, étudier à fond cette langue mère, non pas seulement dans sa forme savante, mais surtout dans sa forme populaire, « car c'est le peuple qui fait sa langue; » étudier les différents langages qui sont sortis parallèlement d'un même idiome, surtout dans leur état intermédiaire et dans leur passage à une forme nouvelle, rechercher les traductions, surtout celles qui ont pu se faire entre les langues parlées dans le même lieu et dans le même temps; tenir compte des relations politiques, commerciales, scientifiques ou autres qui ont fait passer des mots d'une langue dans une autre, connaître l'origine des peuples dont on étudie la langue, et les idiomes de ceux qui sont en relation avec lui; prendre une connaissance exacte de la chose nommée et de ses analogies: consulter le sens des mots et surtout prendre en grande considération la transformation des lettres qui se remplacent les unes les autres, se retranchent ou se déplacent, transformation dont on ne peut se rendre compte que par une série d'intermédiaires et par les lois de prononciation et d'euphonie particulières à chaque peuple.

Toutes ces règles sont excellentes, et les linguistes modernes les plus experts n'ont eu qu'à les répéter. Les règles qui précèdent se rapportent à l'épreuve. Voici celles que Turgot donne pour la contr'épreuve :

Toute étymologie qui ne devient vraisemblable qu'à force de

suppositions. doit être rejetée; il faut se défier également des hypothèses qui n'expliquent rien, de celles qui expliquent trop et de celles qui ne sont rendues probables que par une suite d'inductions; préférer toujours les probables aux possibles; se persuader qu'un mot est rarement formé de deux langues différentes; étudier le voisinage des lieux et des temps, l'époque où les peuples se sont trouvés en contact; l'époque où les langues modernes se sont formées. et comparer, à cette date, la quantité d'altérations que le mot primitif a dû subir; chercher les causes de la migration des peuples et des mots. S'il n'y a eu que liaison et non mélange des deux populations, le mot emprunté se rapporte ordinairement au sujet de cette liaison; il faut tenir compte de l'état social, du degré de civilisation des deux peuples; ne pas prendre pour des mots d'une langue relativement primitive des mots nouveaux de la langue dérivée qui n'ont fait que prendre les terminaisons de la première, — examiner attentivement la chose nommée, chercher ses rapports et les tropes auxquels elle a pu donner lieu; dans les transformations d'un mot, reconnaître l'époque de son apparition, de son emploi littéraire ou populaire : les mots très souvent employés s'altèrent plus facilement. Il faut aussi prendre garde aux confusions possibles de la prononciation, l'on ne peut remonter à l'origine d'un mot qu'en trouvant une série d'altérations incontestables qui remplissent l'intervalle. Il faut vérifier par des faits historiques les étymologies tirées du mélange des peuples — par des exemples connus, celles qu'on tire des changements de sens et de tropes — par la connaissance de la grammaire et de la prononciation de la langue qui a prêté le mot, celles qu'on tire des changements de prononciation: — par l'étude particulière du mot, de ses analogies naturelles et de sa chronologie, celles que l'on tire du sens des mots; et enfin rejeter toute étymologie qui est contredite par un seul fait.

Ces règles sont appuyées d'exemples nombreux et souvent piquants. Les plus curieux sont tirés de Ménage qui, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, fait venir *rat* de *mus* par l'intermédiaire de *muratus*, d'où, en supprimant la racine *mu*, on tire *ratus* et *rat*. Une autre étymologie de Ménage est célèbre, c'est celle qui fait venir *Alfana*, d'*equus*. Alfana est un mot évidemment arabe d'origine, qui, en espagnol, désigne un beau cheval. Ménage le tire

d'*equus* par les transitions suivantes, dont il ne fournit aucune preuve bien entendu : *equus*, *aquus*, *anacus*, *fanacus*, d'où, en retranchant la terminaison et préposant l'article : *Alfanác* et *Alfána* :

> Alfana vient d'equus sans doute,
> Mais il faut convenir aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici
> Il a bien changé sur la route (D'Aceilly).

VII.

Les sages conseils de Turgot ne guérirent pas des folles spéculations étymologiques. Ces spéculations trouvèrent une belle occasion de se donner cours à l'apparition de divers recueils et catalogues de mots édités à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

En 1787, le jésuite Hervas publia en italien un *Saggio prattico delle lingue*, qui contient l'Oraison dominicale en plus de trois cents idiomes, avec des analyses grammaticales et des notes, et en 1800 il fit paraître en espagnol un *Catalogo de las lenguas de las naciones conocidas*, en six volumes in-8°. Une vingtaine d'années auparavant, l'impératrice de Russie, Catherine II, avait fait entreprendre un vocabulaire des langues comparées. Deux volumes in-folio contenant les langues de l'Europe et de l'Asie, parurent en 1787-89; on y ajouta quelques années après un volume sur les langues de l'Afrique. Par malheur, le naturaliste Pallas qu'on avait chargé de ce travail, n'y était pas suffisamment préparé par ses études antérieures, et les *Vocabularia comparativa linguarumo totius orbis augustissima cura collecta* ne répondirent pas à l'attente de l'impératrice. Une meilleure collection de ce genre, *Mithridates*, fut commencée par Adelung en 1806 et achevée après sa mort par Vater,

1809-12 et 17, 4 volumes, qui n'ont pas tardé à devenir insuffisants.

VIII.

La publication de ces vocabulaires réveilla une question qui s'est agitée longtemps et qui n'a pas encore complétement disparu des préoccupations des amateurs de linguistique, l'hypothèse d'une langue primitive unique, dont toutes les autres seraient dérivées. Au XVIII[e] siècle, peu d'érudits doutaient de l'existence de cette dérivation. Toutes les langues, disait Court de Gebelin, ne sont que les dialectes d'une seule, diversement modifiée, et il consacra les neuf gros volumes in-4° de son *Monde primitif* (1) à démontrer cette prétendue vérité. Pour lui, comme pour Platon (*Cratyle*), tout mot a sa racine prise dans la nature, les voyelles représentant les sensations, les consonnes, les idées. La parole est née avec l'homme; elle lui a été donnée par la nature et il ne pourrait la modifier. Aussi n'y a-t-il au monde qu'une seule grammaire et un seul vocabulaire plus ou moins transformé par les prononciations locales. Voilà où l'on en arrive lorsqu'on spécule sur le raisonnement en dehors de l'observation. Court de Gebelin, du reste, n'est pas le plus excentrique de ces rêveurs.

Un certain abbé Le Gros publia deux volumes pour prouver que les idées développées dans le *Monde primitif* étaient d'un impie et d'un athée. Cela n'empêcha cependant pas les deux chefs de l'école philosophique sous la Restauration, le vicomte de Bonald et Joseph de Maistre, de reprendre les théories de l'auteur du *Monde primitif* pour se les approprier — en y changeant fort peu de chose, comme disaient les

(1) Le *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, 4 v. in-4, avec planches, 1773-1784.

Solitaires de Port-Royal quand ils publièrent des traductions de Térence et même de Martial expurgées. Suivant eux, la parole et l'écriture ont été révélées directement à l'homme; la loi divine, les devoirs de l'homme sont écrits dans le langage en caractères indélébiles; changer quelque chose au langage serait un sacrilége. Bonald a même fait du langage la base de son système politique. De même qu'il y a trois personnes sociales dans la famille : le père, le producteur, le nourricier, le chef — la mère, l'intermédiaire, l'exécutrice, le ministre — et l'enfant, dont tous s'occupent, mais qui a pour principal devoir de se soumettre; — il doit y avoir aussi dans la société un roi pour commander, des ministres pour exécuter ses ordres et des sujets pour lui obéir (1). Il faut avouer que voilà bien des choses dans quelques mots. Cette explication rappelle involontairement cette scène du *Bourgeois gentilhomme*, où un prétendu Turc cause avec M. Jourdain. *Bel men*, dit le Turc — Qu'est-ce que cela veut dire ! demande Jourdain.

Il dit que vous alliez vite avec lui vous préparer pour la cérémonie afin de voir ensuite votre fille et de conclure le mariage.

Tant de choses en deux mots ! — La langue turque est comme cela.

Joseph de Maistre est du même avis que Bonald et Court de Gebelin, mais ce qu'il cherche dans les mots, c'est moins un système politique qu'un système religieux.

L'humanité, heureuse aux premiers temps du monde, est tombée, par suite d'une faute mystérieuse qu'elle a commise, dans un état de profonde décadence. Mais le langage conserve encore des vestiges de cet état supérieur par où elle a passé. Les mots les plus philosophiques de nos langues remontent à des

(1) BONALD. *Démonstration philosophique des principes constitutifs de la Société*, 2230, in-8°.

époques que nous regardons comme des temps d'ignorance. La science des peuples anciens est écrite dans leurs monuments; les pyramides sont orientées aux quatre points cardinaux; les Egyptiens *ont dû* connaître la véritable forme des orbites planétaires. Nous nous imaginons que les Sauvages sont des êtres imparfaitement développés, erreur ! Ce sont des races déchues, des générations punies pour un forfait qu'elles ont commis autrefois, et dont leur abrutissement leur a fait perdre le souvenir. Les hommes ne peuvent rien pour eux; la religion peut seule les relever en les éclairant sur les moyens d'obtenir leur pardon.

Tout cela est consigné gravement et en fort beau style dans les *Soirées de St-Pétersbourg* (1), et comme preuve de son savoir philologique, l'auteur veut bien nous donner, du ton de révélateur qui le caractérise, quelques étymologies en rapport avec son système. *Duire*, con*duire* vient de *duo ire*; *negotior*, c'est *ne ego otior*, je ne suis pas oisif; le courage, c'est la *rage du cœur;* le beffroi est ainsi nommé parce que sa cloche inspire un *bel effroi*, et le mot cadavre, *cadaver*, est formé de la tête de trois mots dont on a coupé la queue : *ca* (ro) *da* (ta) *ver* (mibus), chair donnée aux vers. Nous éprouvons de la répugnance pour le néologisme parce que nous sentons instinctivement que créer de nouveaux mots c'est « offenser nos supérieurs, » l'être ou les êtres qui nous ont révélé le langage.

On aurait pu demander à Joseph de Maistre comment il se fait, si l'homme ne peut pas créer de nouveaux mots, que nous ne parlions pas latin ou gaulois ainsi que nos ancêtres, comment il se fait que nous ayons besoin d'un glossaire pour entendre non seulement la *Chanson de Roland* qui est du XII[e] siècle,

(1) 2 vol. in-8°, 6e; éd., Lyon, 1850. Deuxième entretien.

mais Rabelais qui est du XVIe. J. de Maistre, du reste, savait bien lui-même la valeur de sa théorie. Qu'il fasse de la philosophie ou de la philologie, il n'est préoccupé que d'une chose, émettre des paradoxes propres à scandaliser « les Parisiens » et il se moque certainement de son lecteur. Ce qu'il y a de mieux, c'est que, comme il parle toujours d'un ton d'oracle, beaucoup de lecteurs s'y sont trompés et l'ont pris, les uns pour un prophète, les autres pour un érudit, tandis qu'il n'était au fond qu'un mystificateur de beaucoup de talent.

L'unité première du langage fut encore soutenue en 1828, mais par des raisons moins puériles que celles de Bonald et du comte de Maistre, par un savant géographe et polyglotte, Klaproth, qui publia, en y ajoutant une préface et un supplément, un ouvrage du baron de Mérian, intitulé : *Principes de l'étude comparative des langues* (1). L'auteur soutient qu'il n'y a eu dans l'origine qu'une seule langue, dont tous les idiomes parlés sont des dialectes. Il soutient que « parmi les hordes les moins civilisées il n'en est pas une seule dont le vocabulaire ne présente un certain nombre de mots également usités dans les dialectes les plus connus. » L'ouvrage se compose en grande partie de listes de mots empruntés à toutes les langues de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique, de l'Océanie, dont les racines et le sens seraient les mêmes. Ainsi *rouge* se dit en breton *kok*, en copte *kokh*, en grec moderne *kokkinon*, en mobla (Afrique moyenne) *koukea*, en petit russien *khokan*, etc., racine KK. Il y a une peuplade africaine qui appelle le chat *mitsi*, comme les Allemands; en grec moderne, *mâti* veut dire *œil*, et en polynésien, *mata* signifie *voir*, etc.

(1) *Principes de l'étude comparative des langues* par le baron de Mérian, suivis d'Observations sur les racines sémitiques, par M. Klaproth. — Paris, 1828. Imprimerie d'H. de Balzac.

L'auteur a grand soin de s'en tenir aux mots, en laissant de côté la grammaire de ces langues, qui ne lui donnerait pas aussi facilement gain de cause.

IX.

Klaproth et Miérian n'ont pas cherché à déterminer cette langue primitive où toutes les langues auraient puisé leurs éléments. D'autres linguistes ont été moins réservés, et chacun, naturellement, a plaidé pour son saint.

La langue primitive est le flamand, dit l'Anversois Becan, parce que c'est la seule qui permette d'expliquer le sens des noms propres de la Bible. Le nom d'Adam, par exemple, n'est-il pas évidemment composé de *hat*, la haine et de *dam*, la digue ? Adam, c'est la digue opposée à la haine du serpent. Le nom d'Eve, *Evah* n'est pas moins frappant. Il est formé de *E*, le serment, et de *vat*, la cuve. Eve est la cuve où est renfermée la promesse du Rédempteur (1). Il faut avouer que ceux qui ne se rendent pas à ces preuves sont bien difficiles.

Le flamand n'a rien à voir ici, s'écrient en chœur Le Brigant et La Tour d'Auvergne, la langue primitive, c'est le celtique, dont le bas-breton est aujourd'hui le représentant en France. Le Brigant s'engagea même à soutenir la conversation avec un sauvage quelconque à l'aide de ses racines celtiques. On lui en amena un, la conversation s'engagea. Le Brigant assura qu'il comprenait tout et traduisit à mesure les propos de l'étranger. On lui apprit à la fin que ce prétendu Sauvage était un Parisien qui prononçait des sons auxquels il n'attachait lui-même aucun sens (2).

(1) *Origines antuerpianæ*, 1569. citées par Wiseman.

(2) Abel de Chevallet. *Origine et formation de la langue française*; 3 v. in-8, 1853-57, Paris.

Les Basques, dont la langue n'a aucun lien, non-seulement avec celles de leurs voisins de France et d'Espagne, mais avec celle d'aucun autre peuple de l'Europe, ne pouvaient manquer de faire valoir leurs prétentions à parler la langue de nos premiers parents. Ils n'ont guère moins écrit sur ce sujet que les Celtes modernes, et leurs raisons sont tout aussi plausibles.

La preuve qu'on parlait basque dans le Paradis terrestre, nous disait, il y a quelque vingt ans un de leurs journaux, c'est que le basque est la seule langue qui nous apprenne à quelle espèce d'arbres fruitiers appartenait le fruit défendu. La Bible nous raconte que Dieu maudit tour à tour le serpent, Eve et Adam. Or quelle est la forme la plus violente de la malédiction en basque ? *Madaricatua*, voleur de poires. Pourquoi cette épithète, voleur de poires, est-elle la plus violente des injures ? Evidemment parce qu'elle remonte à l'époque du Paradis terrestre, parce que c'est là la forme de la malédiction prononcée contre Adam après son péché; donc le fruit défendu était une poire, donc Adam comprenait le basque (1).

X.

Les prétentions des Flamands, des Celtes, des Basques à posséder la langue primitive n'ont été soutenues que par des écrivains de ces nations. Les prétentions de l'hébreu ont recruté partout des défenseurs et des défenseurs plus sérieux. *A priori* et avant toute étude, il semblait naturel de penser que la langue de la Bible était la langue mère universelle. L'ouvrage le plus ancien et le plus complet publié à l'appui de cette thèse est, au dire de Chavée (2), la *Méthode d'étu-*

(1) *Iturac bat*, cité dans la *Revue de l'instruction publique*, 1859. p. 28.

(2) *Les langues et les races*, in-8, 1862.

dier et d'enseigner chrétiennement et utilement la grammaire et les langues par rapport à l'Ecriture sainte, en les réduisant toutes à l'hébreu, Paris, 1690-1693. Nous dirons quelques mots du livre publié dans ce but par l'abbé Bergier en 1764. Ce n'est pas que ses *Eléments primitifs des langues* (1) soient supérieurs à une foule d'autres ouvrages du même genre, mais cet écrit a été reproduit dans notre siècle et accompagné d'un commentaire aussi long que le texte, par un écrivain devenu célèbre plus tard à un tout autre titre. L'auteur de : *La Propriété, c'est le vol,* le socialiste Proudhon eut la fantaisie, à une époque où il cherchait sa voie, de rééditer l'ouvrage de Bergier en y joignant un *Essai de grammaire générale,* basé sur l'hébreu. Bergier s'était fait de son temps une certaine réputation comme écrivain religieux, et c'est lui que les Encyclopédistes avaient chargé de la théologie dans leur vaste collection. Cela n'empêchait pas Bergier de combattre, dans des ouvrages publiés à part, les doctrines religieuses de ses collaborateurs, de Jean-Jacques Rousseau par exemple. Mais en philologie, il aurait bien dû se pénétrer davantage des règles de Turgot, il se serait ainsi dispensé d'employer son esprit à chercher des rapprochements impossibles.

Proudhon, dans sa préface, fait le plus grand éloge du livre de son compatriote et déclare que, depuis la publication de ce livre, la linguistique n'a fait aucun progrès; il ajoute qu'il serait banal de prouver que toutes les langues se réduisent à l'hébreu. C'est en présence des ouvrages publiés depuis longtemps par Raynouard, J. Grimm, Bopp, d'Orell et autres, que Proudhon produit cette assertion catégorique! Mais

(1) *Les Eléments primitifs des langues* par Bergier, nouvelle édition suivie d'un *Essai de Grammaire générale* (sans nom d'auteur) in-8, Besançon, 1837.

Proudhon aimait mieux deviner la science que de l'apprendre. De là ses erreurs en tout genre.

Suivant lui donc, le grec et le latin procèdent directement de l'hébreu. Quant à l'allemand, c'est une combinaison d'autres langues. « Les Germains des frontières ont pris des locutions des Grecs et des Latins et les ont mal appliquées (1). » Tout dans leur langue trahit une naissance équivoque et adultérine (2). Les formes des verbes allemands et la conjugaison des verbes pronominaux français, qu'il attribue à l'influence germanique, lui semblent le comble de la barbarie.

Cela ne l'empêche pas de faire sur quelques points preuve d'une notable capacité. Il entreprend, par exemple, d'expliquer la déclinaison de l'adjectif allemand, différente suivant qu'il est ou non accompagné de l'article défini : gut*er* mann, *der* gut*e* mann; gut*es* mannes, *des* gut*en* mannes, etc., et il montre très bien que, dans le premier cas, l'adjectif prend les terminaisons de l'article parce que l'article s'est incorporé avec lui, tandis que dans le second il ne varie pas, parce l'article est exprimé séparément. Il ajoute : « Je ne sache pas qu'aucun grammairien ait seulement soupçonné la raison de cette règle singulière. » Personne en effet, à cette date, n'avait expliqué cette anomalie. Grimm, dans sa *Deutsche Grammatik*, imprimée en 1819, regarde la forme *guter* comme la plus ancienne et la plus simple, comme la forme *forte*. (Nous expliquerons ce mot plus tard). Bopp se range à cette idée dans un opuscule publié en 1828, et ce n'est qu'après avoir lu l'ouvrage de Kopitar (1836) sur les langues slaves, qu'il reconnut l'article ou plutôt le pronom incorporé dans cette forme de l'ad-

(1) Page 318. — (2) Page 311.

jectif allemand. Proudhon, par conséquent, a trouvé cette explication le premier, mais il est douteux que Bopp ait connu son livre.

Proudhon a encore raison quand il critique certaines tournures de la traduction latine de la Bible, dans lesquelles, sous prétexte d'imiter la phrase hébraïque, on a fait des solécismes inutiles, *Domi*NUS *in cœlo sedes* EJUS; *Moy*SES *nescimus quid acciderit* EI. *Dominus*, *Moyses* ne sont pas au nominatif en hébreu; joints aux pronoms représentés ici par *ejus*, *ei*, ils correspondent à un génitif, il aurait donc fallu dire : *Domin*I *in cœlo sedes*, *Moys*I *nescimus quid acciderit* (1).

Proudhon est déjà tout entier dans ce livre, où se heurtent en quantité à peu près égale des observations justes et profondes et de colossales erreurs, débitées du même ton d'assurance. Proudhon n'est pas un savant, c'est un dialecticien. La dialectique, entre ses mains, est un admirable instrument qu'il manœuvre avec une logique impitoyable, mais qu'il applique souvent à une donnée fausse. Son livre, du reste, paraît avoir eu peu de retentissement. La preuve, c'est que l'exemplaire que je possède porte à l'intérieur la date Besançon, 1837, et sur la couverture, Paris, 1856. On aura renouvelé la couverture pour tâcher d'écouler au rabais le reste de l'édition.

XI.

Depuis Proudhon, personne que je sache, n'a cherché à prouver que toutes les langues ne sont que de l'hébreu transformé ou déformé. Loin d'admettre qu'une langue européenne quelconque puisse être

(1) Nous expliquerons plus loin ces tournures hébraïques.

sortie de l'hébreu, on a soutenu, non sans raisons plausibles, que la langue hébraïque et ses congénères n'avaient eu rien de commun, pas même le point de départ, avec les langues que nous parlons; on s'est efforcé de tracer une ligne de séparation entre ces deux grands systèmes de langage. On a rappelé que la manière dont les ancêtres des Européens comprenaient la nature et la religion, est complétement différente de la manière dont les Juifs et les Arabes ont compris l'une et l'autre; on a montré que l'organisation des deux systèmes de langues n'est pas moins différente. « Chavée (1) a cherché à établir que cette compréhension, opposée à certains égards, des êtres et des idées, implique une organisation différente du cerveau, et que, par conséquent, les peuples qui parlent ces deux systèmes de langues n'ont jamais pu être réunis, ni parler une langue commune.

M. Renan, dans son *Histoire des langues sémitiques*, s'attache aussi à faire ressortir la profonde différence qui existe entre les Hébreux et les Arabes d'un côté et les peuples européens de l'autre; il montre que les premiers n'ont eu « ni mythologie, ni épopée, ni science, ni philosophie, ni fiction, ni arts plastiques, ni vie civile. » Il y a chez eux absence complète du sentiment de la variété, de l'expansion, de la curiosité, de tout ce qui porte au progrès. Esprits vigoureux, mais étroits, ils ont dû arriver de plain pied au monothéisme; mais une fois parvenus à un certain degré de développement, ils se sont arrêtés et ne l'ont pas dépassé. Semblables à ces natures peu fécondes qui, après une gracieuse enfance, n'arrivent qu'à une médiocre virilité, les nations sémitiques (Juifs et

(1) *Moïse et les langues*, in-8°, 1855, — *Les Langues et les Races*, in-8°; 1862.

Arabes) ont eu leur complet épanouissement à leur premier âge, et n'ont plus de rôle à leur âge mûr (1). L'auteur croit donc, sans pouvoir nier ab solument la communication possible des deux races au début, que si cette communication a eu lieu, la séparation s'est faite à une époque où la langue ne s'était pas encore constituée, et où le langage était dans un état complet d'enfance.

M. Renan d'ailleurs est d'avis que le langage a pu naître sur plusieurs points du globe à la fois; il croit que le caractère que chaque langue a pris dans son développement, était préexistant dans la race (2). Il compare les premiers temps du monde à l'enfance. L'homme des premiers jours créait les mots comme l'enfant les apprend aujourd'hui, sans effort et par une sorte d'instinct. Plus tard, cette faculté s'est oblitérée, comme nous sentons diminuer chez nous la faculté de retenir de nouveaux mots à mesure que nous avançons dans la vie. Chaque peuple a donc formé et développé son langage suivant sa manière de concevoir le monde. Si l'on consulte l'histoire et surtout le système religieux primitif de deux races, on reconnaîtra entre elles des différences qui ont dû se manifester dans le langage. Chacune est restée fidèle à sa conception première : le Chinois a conservé jusqu'à présent son monosyllabisme primitif; l'hébreu est mort sans s'être perfectionné, et l'arabe, qui lui a succédé, a conservé ses racines trilitères et ses voyelles mobiles. Les Aryas ont également conservé leur système de racines de deux lettres altérables. Le perfectionnement et le fractionnement de leur langue

(1) *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, 4e éd., 1864, grand in-8, livre I, Ch. I.

(2) *Essai sur l'origine du langage*, in-8o, 2e éd.; 1858.

est une conséquence du principe qu'ils ont adopté dès l'abord. Les mots peuvent changer; ils changent même continuellement dans les langues non écrites : en cinquante ans le vocabulaire des Sauvages de l'Amérique se renouvelle presque complétement, — mais la manière de comprendre la langue, la grammaire persiste au milieu de tous ces changements. Or les grammaires des diverses familles de langues étant toutes différentes, il est complétement impossible de découvrir, et par suite complétement inutile de chercher les traces de la langue primitive, au milieu de la multitude d'idiomes qui se parlent sur tous les points du globe.

XII.

Balbi, dans l'*Atlas ethnographique du globe* (1) qu'il a publié en 1826, porte à 860 le nombre, non pas des langues, mais des familles de langues du globe. Dans le volume explicatif qu'il a joint à l'Atlas (2), il caractérise ces groupes, explique les signes employés par chacun pour peindre la parole, les particularités de prononciation, etc. Un autre ouvrage de ce genre publié à Londres en 1862, *Eléments of comparative philology*, par Latham, qui nous présente le même tableau mis au courant des études modernes, avec la grammaire et des *specimina* de tous ces idiomes, porte à un chiffre supérieur encore à celui de Balbi les variétés du langage humain.

XIII.

La première impression qu'on éprouve en face de cette énumération, est une sorte d'éblouissement;

(1) *Atlas ethnographique du globe ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues.* in-folio, 41 cartes, 1826.
(2) *Introduction à l'Atlas ethnologique*, etc., in-8, 1826.
(3) Un vol. in-8, de 800 pages, London, 1862.

cependant en y regardant de plus près, si l'unité ne se fait pas, on reconnaît que le nombre de ces groupes peut être singulièrement diminué. En s'en tenant aux traits généraux, Guillaume de Humboldt a divisé les langues en trois classes principales : les langues monosyllabiques, les langues agglutinantes, divisées maintenant en langues agglutinantes proprement dites, et en langues polysynthétiques, et les langues flexionnelles, celles-ci divisées à leur tour en langues sémitiques et en langues indo-européennes.

Dans le chinois, par exemple, les mots n'ont qu'une syllabe, et cette syllabe est composée uniformément d'une consonne et d'une voyelle. La voyelle peut être nasale, et alors on l'écrit, en caractères européens : *ang*, *eng*, *ing* et le *g* ne se prononce pas. La consonne peut de même se figurer par plusieurs lettres. Comme on ne place jamais deux consonnes de suite et que la lettre *r* manque, le nombre des mots ainsi obtenus ne dépasse pas cinq cents, mais on les porte à quinze cents en variant l'accentuation. Ainsi le même mot peut signifier, d'après la manière dont on le prononce : maître, cochon, cuisine, colonne, libéral, préparer, vieille femme, boiser, propice, peu, humecter, esclave et prisonnier (1). Le même mot, sans changer jamais de forme, et par la seule place qu'il occupe dans la phrase, peut jouer le rôle d'un substantif et d'un adjectif, d'un verbe, d'un adverbe. Schleicher (2) nous donne quelques échantillons de la manière dont la phrase chinoise se présente. La suivante est tirée de Meng Tseu. Nous reproduisons la traduction littérale et la traduction explicative :

A gauche, à droite, tous ensemble dire sage, non encore

(1) A. Maury. *La Terre et l'Homme*, 1 v. in-12.

(2) *Les langues de l'Europe moderne*, trad. française d'Ewerbeck, in-8, 1852.

permettre. Tous grands hommes tous ensemble dire sage, non encore permettre. Empire tous ensemble dire sage, ainsi après examiner lui, voir sage, après faire usage de lui.

C'est-à-dire :

Si les ministres assis à gauche et à droite, tous ensemble disent : Cet homme est un sage, il n'est pas permis de leur ajouter foi. Si tous les grands ensemble disent : c'est un sage, il n'est pas encore permis de les croire; mais si les gens de l'empire tous ensemble disent : c'est un sage, et si alors après l'avoir examiné, tu vois qu'il est sage, alors sers-toi de lui.

L'*Orphelin de la Chine* traduit par Stanislas Julien. s'appelle en chinois : *Tchao-chi-kou-eul*, c'est-à-dire : Tchao famille orphelin petit.

L'écriture chinoise est symbolique et représente des idées et non des sons, de sorte qu'on peut comprendre un livre chinois sans être en état de prononcer un seul des mots de la langue dans lequel il est écrit; les Japonais, par exemple, lisent couramment les livres chinois bien qu'ils prononcent les mots tout autrement que leurs voisins. Les habitants du céleste empire peuvent cependant écrire aussi les sons, mais ils n'usent de ce moyen que par exception. Le système d'écriture adopté par ce peuple, depuis une haute antiquité, est évidemment une des causes qui ont contribué à maintenir la langue dans son monosyllabisme, et peut-être la civilisation chinoise dans son immobilité.

XIV.

Dans un autre groupe de langues, le hongrois, le finnois, le turc, les langues du nord de l'Asie, celles du sud de l'Inde, les monosyllabes formant les racines des mots ne restent plus isolés et indépendants, ils s'unissent, ils se collent, ils s'*agglutinent* pour former des mots nouveaux, sans se modifier toutefois. Le mot *à-gré-able-ment*, peut nous donnerune idée de ce genre

de mots. On on y trouve la proposition *à*, le substantif *gré*, la terminaison adjectivale *able*, plus la terminaison adverbiale *ment*, qui indique la manière. Les mots des langues agglutinantes sont généralement composés de racines significatives, mais il y a aussi de ces particules qui servent à désigner les fonctions, comme *able* dans *agréablement*. Tel est le mot *ler*, qui en turc, s'ajoute pour indiquer le pluriel : *ev* une maison, *ev-ler*, des maisons; il y a dans la même langue une sorte d'article *den* qui se place à la fin des mots : *ev-den*, d'une maison, *ev-um-dem*, de ma maison; *ev-ler-üm-dem*, de mes maisons. Les suffixes indiquant les relations sont soumis à ce qu'on appelle l'harmonie des voyelles. Il y a deux classes de voyelles, les douces, *e*, *i*, *ü*, *ô*, et *a*, *o*, *u* (ou). La voyelle du suffixe doit être de la même classe que celle de la dernière syllabe de la racine précédente, *ler* devient au besoin *lar; mak* devient *mek*, etc., *al mak* et *sev-mek; ev-ler; agha-lar*, etc. Dans ces langues, le verbe se conjugue avec tous ses compléments directs, indirects, circonstanciels, négatifs, causatifs, etc., que l'on intercale entre la racine et les terminaisons. Il en résulte des mots très-compliqués, comme celui-ci : *sev-ish-dir-il-e-memek*, mot à mot : *n'être pas capable être fait s'aimer l'un l'autre*, et ce verbe se conjugue comme les verbes ordinaires.

Le verbe basque varie selon qu'on s'adresse à un homme ou à une femme, à un supérieur ou à un égal, et il peut renfermer en même temps toutes sortes de compléments, et indiquer diverses sortes de circonstances. Ces accessoires sont le plus souvent représentés par une lettre, de sorte que le mot est relativement court. Exemple : *Maitetubanachazu*, je suis à toi aimé. *Maiteluba* est le participe passif; *n* indique

la première personne du singulier au nominatif, *a* le radical, *ch*, le verbe *être*, *a* s'intercale pour l'euphonie, *zu* est le pronom de la seconde personne au datif. Autre exemple : *Ilau*, il t'a tué, *ilauna*, il t'a tuée. Mais si l'on s'adresse à un supérieur, on introduira ici un *z*, *ilzau*, il t'a tué, il t'a tuée, *ilzauz*, il vous a tués. Si l'on s'adresse à un homme, on dira : *Ilnaijoc*, il m'a tué; *iljoc*, il l'a tué, *ilgaijoc*, il nous a tués; *iljozac*, il les a tués. Si l'on s'adressait à une femme le *c* final se changerait en *n*. On dira *ilda*, il s'est tué, dans la conversation polie, mais dans la conversation familière on dira *ildoc*, si l'on s'adresse à un homme, *ildon* si l'on s'adresse à une femme. Il faut remarquer que ce dernier procédé se retrouve dans d'autres langues plus avancées. Un domestique anglais répondra très-bien : *Yes, m'* au lieu de *yes, Madame;* un domestique russe, ajoute de même *s* à la fin des mots par politesse : *Das'*, oui, monsieur, oui, madame; *s* ici est l'abréviation de *Monsieur* ou *Madame; Da, soudar'*, *da soudarinia*. Le russe intercale aussi quelquefois une lettre ou une syllabe au milieu d'un verbe pour indiquer une action répétée : *dat'* donner, *davat'*, donner ordinairement, *kidat'* jeter, *kidivat'* jeter ordinairement, etc. (1).

Ce qui distingue les langues agglutinantes des langues flexionnelles, dont nous parlerons tout à l'heure, c'est que les racines sont placées côte à côte sans variation, et que les mots modificatifs s'intercalent ordinairement dans le corps du mot et non pas à la fin. Les verbes ont nécessairement un grand nombre de conjugaisons. On en compte 206 dans la langue bas-

(1) L'apostrophe que nous plaçons après une consonne dans les mots russes, indique que cette consonne doit avoir un son mouillé, comme *l* dans *pareil*, *gn* dans *règne*, ou *q* dans *qui*, et *g* dans *gué*.

que. La conjugaison simple et analytique n'existe pas dans cette langue; ainsi on ne peut pas dire : J'aime une femme, il faut dire : Je *l*'aime une femme; je lui donne, il faut dire : Je *le* lui donne, à lui.

XV.

Ces langues nous paraissent très-compliquées; il y a une classe de langues agglutinantes qui est beaucoup plus compliquée encore : ce sont les langues américaines. On les a nommées pour cette raison *polysynthétiques*. Dans ces langues le verbe absorbe, avec le sujet et l'attribut, toutes les circonstances de temps, de lieu, de manière, de degré, etc. Un missionnaire a compté 17 millions de formes verbales dans l'algonquin. Quand nous ne croirions qu'à la millième partie de ce fait, dit M. Whitney (1), c'en serait assez pour nous donner une idée de la structure caractéristique de ces langues. Tout se ramène au verbe; tout : noms, adjectifs, adverbes, prépositions, se conjugue régulièrement. Les noms même sont en grande partie des verbes, ainsi le mot qui est employé pour *maison* signifie : ils vivent là, ou : lieu où ils vivent. Les mots deviennent naturellement très-longs. En voici un de onze syllabes qui se trouve dans la Bible de Massachussets, de Eliot : *wutappesituqussun-nooweh'-unkquoh* (transcription anglaise), *s'agenouilla devant lui*, mot à mot : *il vint à un état de repos sur ses genoux pliés faisant révérence envers lui.* Ordinairement, cependant, on s'arrange pour que le mot ne soit pas trop long, quoique surchargé de détails. Une ancienne ville mexicaine dont le nom signifiait « Lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge » était désignée par

(1) Whitney, *La Vie du langage*, in-8.

un mot de sept syllabes : *Achichillacachoean* (1). Pour raccourcir le mot, on réduit ordinairement chacun des composants à une ou deux lettres, à peu près comme Joseph de Maistre décomposant *ca-da-ver*. Guillaume de Humboldt en donne un exemple : *Naten*, en kawi, signifie : venir chercher, *amochal*, bateau, *ineen*, nous. On abrège les deux premiers en un, en les réduisant aux racines primordiales, et *Nadhol-ineen* veut dire : fais nous passer dans ton bateau. Ces langues, encombrées de détails accessoires, sont tout-à-fait pauvres en termes abstraits simples. Il y a des mots, par exemple, qui expriment l'action de laver tel ou tel objet, et pas un seul qui indique l'action de laver, simplement, Nous avons déjà fait une remarque analogue à propos du basque.

Ce polysynthétisme compliqué se retrouve dans les langues de toutes les nations du globe les moins civilisées. A mesure que les nations font des progrès dans la civilisation, leurs langues se simplifient. L'idée contraire a longtemps prévalu, mais les faits sont là. En toutes choses, l'homme commence par la complication, la simplification est le fruit du progrès.

XVI.

Les langues parlées par les nations les plus civilisées sont les langues flexionnelles. Ici les mots qui servent à désigner les personnes, les agents, — les prépositions qui marquent les rapports des mots — les adverbes qui précisent le lieu et les circonstances des actes, se soudent à la racine et en deviennent inséparables, mais en l'altérant elle-même. Le nom,

(1) MAURY. *La Terre et l'Homme*,

(2) Guillaume de HUMBOLDT, *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées, etc*, trad. de l'allemand, in-8, Paris, 1859.

l'adjectif, souvent confondus avec le verbe dans les langues agglutinantes, sont ici distingués par des formes spéciales, et ces formes, on les modifie encore pour indiquer les rapports avec les autres mots. Ce sont les pronoms qui ont donné les terminaisons des verbes, et le plus souvent les cas des noms. Ils sont assez facilement reconnaissables dans l'adjectif allemand, ils le sont encore plus dans l'adjectif russe, où les terminaisons des pronoms de la troisième personne : *ego*, *emou*, *im*, sont visibles dans dóbra*go*, dóbro*mou*, dobr*im*, cas de l'adjectif qui signifie *bon*.

Les pronoms sont également reconnaissables dans les verbes de certaines langues. Les pronoms de la première et de la troisième personne — en sanscrit : *ahám*, *tat*, se reconnaissent aisément dans le sanscrit : á*smi*, á*sti*; dans le grec, *éimi*, *estí*; dans le russe : *esm'*, *est'*; dans le latin, *sum*, *est*; dans l'anglais, *am*; en italien, *m* se change en *n* à la première personne : *sono*; mais la lettre pronominale disparaît aux autres personnes : *sei*, *è*; on n'en retrouve que des débris dans le français : *suis*, *es*, *est*; dans l'espagnol : *soy*, *eres* ou *estas*, *es*; dans le portugais : *sou*, *es*, *hé* ou *esta*; mais en comparant les langues congénères on parvient à reconnaître, dans les terminaisons modifiables, la présence du mot indicateur, du pronom qui s'y est fondu. Ainsi quand nous disons *nos* ama*mus*, *nous* aim*ons*, nous faisons des pléonasmes, et nous exprimons deux fois le pronom sujet, une fois libre, une fois combiné.

Les langues flexionnelles sont les seules qui aient jusqu'ici fourni un beau développement littéraire.

(1) Prononcez : *iévo*. En général *e* se prononce *ié* en russe. La syllabe accentuée doit se prononcer plus fortement que les autres. L'apostrophe, comme nous l'avons dit, indique une lettre mouillée.

XVII.

Ces langues se divisent en deux classes, celles qui n'ont que des demi-flexions, et celles qui ont des flexions complètes, celles dans lesquelles la racine est généralement composée de trois consonnes entre lesquelles on intercale une voyelle qui en détermine le sens précis, et celles dans lesquelles les racines sont d'une syllabe, composée d'une ou deux consonnes suivies d'une voyelle. Les premières sont les langues sémitiques — ainsi nommées parce qu'elles sont propres à ce que, dans la Bible, on appelle la race de Sem — les secondes sont les langues indo-européennes, ou langues âryennes.

Les langues sémitiques sont peu nombreuses et peuvent se réduire à deux : l'hébreu et l'arabe. L'hébreu a cessé d'être parlé â l'époque de la captivité de Babylone, et a été remplacé par une autre langue de la même famille, l'araméen. Il faut rapprocher de ces langues, celle qu'on parlait à Babylone, et le phénicien ou punique, qu'on parlait à Tyr et à Carthage. Toutes ces langues sont mortes, il ne reste de vivant que l'arabe, qui grâce à la religion musulmane, est encore la langue de la Syrie, de l'Egypte et de l'Afrique septentrionale, et qui a fourni une grande quantité de mots au persan, au turc, et quelques-uns à l'espagnol. La langue de l'Abyssinie est également sémitique. Mais le copte, l'ancien égyptien, bien que se rapprochant de ces idiomes, offre cependant avec eux de notables différences.

Ce qui caractérise les langues sémitiques, c'est que les racines — à l'exception des pronoms et d'un petit nombre d'autres mots, — se composent de trois consonnes, entre lesquelles on intercale des voyelles déterminantes; par exemple *q-t-l* représente, l'idée de

tuer; *k-t-b*, l'idée d'écrire, *m-l-k*, l'idée de régner; dans la conjugaison on ajoute, à la fin, des pronoms personnels; puis, en variant la place de la voyelle, et en changeant le pronom, nous avons en arabe, par exemple : *qatala*, il tua; *qataltu*, je tuai; *qatalat*, elle tua; *qataltumâ*, vous tuâtes à vous deux; *qatalnâ*, nous tuâmes; *qutila*, il fut tué; *qutiltu*, je fus tué; *qutilat*, elle fut tuée; *qutiltumâ*, *qutilnâ*, etc. — *Aqtala*. il fit tuer; *iqtal*, qui fait tuer, substantif; *qitl*, ennemi, *qutl*, massacrant, etc. En hébreu : *melek*, roi; *malak*, il régna; *sêfér*, livre; *sôfér*, écrivain; *sâfér*, il écrivit, etc.

Les pronoms en hébreu sont *i*, moi; *ra*, toi; *hou*, lui; *mi*, qui ? Ces mots ne se déclinent pas, mais ils s'ajoutent à la fin des mots pour les modifier. *Ben-i*, fils de moi, mon fils; *El-i*, Dieu de moi, mon Dieu. Dans la composition des mots, l'hébreu met le déterminant avant le déterminé; *Ben-on-i*, le fils de la douleur de moi; *Gabri-el*, la force de Dieu. Remarquons *Mi-ka-el* ? qui est semblable à Dieu ?

En hébreu, il n'y a pas de pronom relatif, toutes les propositions sont principales, comme on peut le voir dans la traduction latine des Psaumes, qui est généralement littérale. C'est cette littéralité qui a produit ces phrases réprouvées par Proudhon : *Dominus in cœlis sedes* EJUS, où le traducteur a rendu mot à mot *Adona-i* par *Dominus ejus*, tandis que ces deux mots équivalent au génitif *Domini*.

Les verbes sémitiques n'indiquent pas les temps à la manière de nos langues européennes. Ces verbes n'ont que deux temps, l'un qui indique une action imparfaite, inachevée, et l'autre une action parfaite, achevée, un futur par exemple et un passé, mais ces verbes n'expriment pas le présent; ils sont aussi très pauvres en formes servant à indiquer les modes. Mais

ils peuvent présenter l'idée radicale sous divers aspects : causatif, réfléchi, augmentatif, etc. En arabe il y a jusqu'à quinze conjugaisons de ce genre, dont douze très-usitées. Le verbe prend le genre de son sujet. Il y a trois nombres : singulier, pluriel et duel, dans les noms et dans les verbes.

Ces particularités, ce mode de composition des mots, de conjugaison, cette trilittéralité des racines avec leurs voyelles intercalées, ont fait penser à divers linguistes qu'il faut voir dans les langues sémitiques et les langues européennes deux créations distinctes et irréductibles.

Les pronoms des langues indo-européennes n'ont rien de commun avec ceux des langues sémitiques. Ces pronons sont, en sancrit : *ma*, moi; *tu* ou *twa*, toi; *swa*, soi, se; *i*, lui; *ta*, *sa*, celui-ci (cette, ce); *na*, celui-là. Ces derniers se sont transformés en articles : *ka*, *kwa*, *qui; ya*, lequel ? Les langues indo-européennes ont des pronoms relatifs et des conjonctions, qui servent à indiquer la dépendance des phrases. Ces pronoms fournissent les racines *indicatives*, celles qui indiquent que la racine *attributive* devient un substantif, un adjectif, un verbe de tel temps, de tel mode, de telle personne, etc.

Les racines *attributives* qui fournissent le sens fondamental du mot, sont, comme nous l'avons déjà dit, formées d'une consonne, accompagnée quelquefois de la demi voyelle *r*, de la liquide *l*, de la sifflante *s*, etc., et d'une des trois voyelles fondamentales *a*, *i*, *u* (pr. *ou*), Les racines indicatives se placent après les autres racines et donnent naissance aux noms et aux verbes simples : *pa-mi*, je nourris, *pa-ti*, il nourrit; *da-tar* (datŏr) le donneur, *da-na* (donum) la chose donnée, etc. Les mots composés sont précédés d'un

ou de plusieurs préfixes, qui sont dérivés du pronom déterminatif : *a* (*ta*, *pa*, *na*, *ma*). Rien de semblable n'arrive dans l'hébreu; pas un seul de ses verbes n'est modifié par une préposition. Dans les mots composés, les langues indo-européennes mettent généralement le déterminé avant le déterminant : *circum-venire* circon-venir, *sacri-ficium*, sacri-fice; *homi-cidium*, homi-cide, etc. L'hébreu met toujours le déterminant avant le déterminé, comme le français et le grec le font quelquefois : *serre*-papier, *philo-sophia*.

XVIII.

Les langues âryennes ou indo-européennes sont parlées : en Asie, dans l'Inde septentrionale où une tribu d'Aryas apporta le sanscrit à une époque fort antérieure à l'histoire, tandis que les populations primitives continuèrent à parler une langue agglutinante; en Perse, où une autre tribu porta le zend, qui forme encore la base de la langue parlée dans le pays. Le zend et le sanscrit sont des langues mortes depuis longtemps, mais la littérature de ces langues est très riche, surtout celle du sanscrit.

Tous les peuples de l'Europe parlent des langues aryennes, excepté, au nord, les Samoyèdes et les Lapons; les Finnois, qui ont une littérature; les Esthoniens et les Livoniens; les Turcs au sud-est; les Hongrois au centre; les Basques des deux côtés des Pyrénées. Ces peuples parlent des langues agglutinantes.

Dans les langues âryennes, les rapports entre les mots sont, ou ont été, marqués dans les substantifs et les pronoms par des terminaisons qui ont reçu le nom de cas, de personnes, de temps, de modes. Les cas, en sanscrit, sont au nombre de huit : le nominatif ou sujet; le vocatif, indicateur de la personne à qui l'on s'adresse; le génitif, qui marque la dépen-

dance ou la possession; le datif qui indique le but de l'action; l'accusatif qui en indique l'objet; l'instrumental qui indique le moyen par lequel elle s'est accomplie; le locatif qui détermine le lieu, et l'ablatif qui indique la séparation. Le russe et les langues slaves n'ont que sept cas; chez elles le locatif et l'ablatif sont remplacés par le prépositionnel, qui marque les rapports indiqués par ces deux cas, mais à l'aide d'une préposition destinée à établir la distinction entre les deux sens. En latin, l'instrumental a disparu et l'ablatif remplace à la fois le locatif et l'instrumental. Le grec ancien n'a que cinq cas, et n'a plus d'ablatif, et l'allemand n'en a que quatre, puisque le vocatif est toujours semblable au nominatif, l'ancien français en avait deux : le cas sujet et le cas régime : *li pastre, le pasteur;* l'anglais en a encore deux : la forme générale, et le génitif possessif, qui s'emploie concurremment avec le génitif possessif indiqué par une préposition. Le français moderne, l'italien, l'espagnol, le portugais, etc., etc., n'ont plus qu'une seule forme, pour le substantif et l'adjectif; ces langues n'ont gardé un souvenir des cas que dans les pronons personnels : *il, en, lui, le*, etc., et dans le pronom conjonctif ou relatif : *qui, dont, où, que.*

Les langues sémitiques se modifient peu; elles meurent sans laisser de postérité ou demeurent stationnaires. L'hébreu est mort à l'époque de la captivité de Babylone. L'araméen, qui lui a succédé, a également disparu. L'arabe vit encore grâce au Coran et à la religion musulmane, mais il ne s'est que très-légèrement modifié. Ces langues, d'après leur structure intérieure, ne sont pas susceptibles de perfectionnement. Il en est autrement des langues indo-européennes. Elles peuvent avoir des temps d'arrêt apparent

par suite d'un brillant développement littéraire, mais ce n'est qu'un temps d'arrêt et l'évolution continue à la moindre circonstance favorable. Le grec et le latin ont assez longtemps conservé leurs cas et leurs formes, et c'est dans ce milieu que sont écloses les œuvres splendides du génie grec et les élégants produits de la culture latine. Mais peu à peu leurs cas se sont oblitérés, remplacés par des prépositions, petits mots qui ont perdu leur signification première et qui ne servent plus qu'à marquer les rapports des mots entre eux. Le grec avait trois conjugaisons distinctes, avec une multitude de formes. La conjugaison moyenne a disparu, et dans les conjugaisons active et passive, une partie des formes ont été remplacées par des auxiliaires, qui jouent, auprès des verbes, le même rôle que les prépositions jouent auprès des noms. Le romaïque, ou grec moderne, n'a plus d'infinitif, et au lieu de la forme simple *lúsô*, où la racine se combinait avec le verbe *être*, il dit en deux mots *thélô lúei*, je veux délier. Le français, au lieu d'imiter le latin, qui dit *amabo*, dans lequel la racine attributive s'unit à une des formes du verbe *être*, dit, en employant le verbe avoir : *j'aimer-ai*, j'ai à aimer; il dira de même au prétérit, au lieu de *amavi*, — où *être* continue à se manifester (*ama-fui*), — j'*ai* aimé, *habeo amatum*, et toutes les langues romanes sorties du latin en feront autant. Un fait analogue se produit partout, dans tous les pays où l'on parle des langues flexionnelles. Après un certain nombre de siècles, toutes les langues synthétiques, avec leurs cas et leurs formes verbales nombreuses et compliquées, sont remplacées par des langues analytiques où les prépositions se multiplient, où les auxiliaires tiennent lieu des terminaisons variables des temps et des voix, et, ce qui n'est pas moins remarquable, les auxiliaires, non combinés, ajoutés aux

verbes, marquent la volonté, l'action, tandis que les auxiliaires combinés avec la racine dans les langues plus anciennes indiquent l'état, la situation. Les langues, en devenant analytiques, font prédominer le sentiment de l'activité humaine sur celui de la passivité. Nous aurons à revenir sur ce sujet en parlant de l'emploi des auxiliaires dans les langues romanes.

XIX.

Toutes les langues ont-elles passé par ces trois ou quatre états ? L'histoire est muette sur ce point et les avis sont partagés. « Jamais, dit M. Renan (1), une langue ne passera du monosyllabisme à une forme plus compliquée. La Chine est clouée pour toujonrs à son système de racines. Les peuples peuvent changer leur vocabulaire, mais non leur grammaire. » Chavée (2) soutient que le mode de développement d'une langue tient à l'organisation du cerveau de ceux qui la parlent, organisation qui se transmet par l'hérédité, de sorte que le passage d'un système à l'autre est impossible à moins de modifications cérébrales qu'on n'est guère en droit d'espérer. Guillaume de Humbold (3) n'est pas de cet avis. Il n'admet pas qu'une langue ait jamais débuté par la flexion. Le chinois n'est pas resté immobile depuis douze siècles. Quoiqu'il ne soit pas arrivé à l'agglutination, tant de mots ont perdu leur signification primitive que pas un Chinois d'aujourd'hui ne comprendrait une phrase de vieux chinois, s'il l'entendait prononcer ou s'il la lisait comme elle est, sans l'aide des répétitions, des explétifs, des pauses et enfin du geste. Le dialecte mandarin et les

(1) *Essai sur l'origine des langues.*

(2) *Les langues et les races.*

(3) *De l'origine des formes grammaticales, etc.*

autres dialectes plus spécialement exposés aux influences étrangères, ont des tendances à l'agglutination. Dans le vieux chinois, il y a identité absolue entre le nom et le verbe, mais « dans le shanghaï moderne, un nom ne se transforme pas en un verbe, sans un suffixe qui en change la forme. »

Les langues agglutinantes ne sont pas toutes non plus dans le même état. Il y a dans le ciel des masses cosmiques appelées nébuleuses, que l'on suppose des systèmes d'astres en voie de transformation. Les uns nous apparaissent comme un amas de matière irrégulièrement disposée et faiblement lumineuse; chez d'autres, la masse a pris une forme sensiblement arrondie; un point brillant, quelquefois deux et même trois, se manifestent et forment des centres autour desquels la nébuleuse paraît vouloir se grouper. Dans une autre masse, les points sont plus brillants encore et la nébulosité a l'air de se concentrer autour d'eux. En observant les apparences variées et variables, les astronomes ne doutent pas qu'ils ne soient en présence de phénomènes pareils à ceux qui ont formé notre soleil et lui ont donné sa couronne de planètes. De mémoire d'astronome cependant on n'a vu aucun de ces faits s'accomplir, on n'a vu nulle part le point lumineux d'une nébuleuse se dégager complétement et se transformer en soleil; on suppose seulement que la période d'observation ne s'est pas assez prolongée et l'on compte avec une foi entière sur l'avenir pour v rifier la conjecture.

Les langues du globe nous offrent le même phénomène, il en est à tous les degrés de développement. Le chinois des frontières tend à l'agglutination; les idiomes tongouses y sont déjà entrés. Les langues du nord de l'Asie, nous dit Fiske (1), nous présentent une

(1) Genesis of language.

série complète de gradations depuis le mandchou presque monosyllabique, le mongolique et le tatar, qui est d'un degré plus avancé, jusqu'au finnois et à l'esthonien, qui se rapprochent des langues à flexion. Les langues du sud de l'Asie peuvent être disposées en série semblable, depuis le siamois qui se rapproche du chinois au point de vue grammatical, jusqu'aux langues de la famille dravidienne qui planent sur la limite extrême de la flexion.

D'un autre côté, les langues flexionnelles n'ont pas perdu toute puissance agglutinante : les mots comme *steam-boat*, *mata-moros*, *coupe-gorge*, *vaurien*, ne sont rares ni en anglais, ni en espagnol, ni en français. M. Whitney a disposé en tableau la série des évolutions du langage sur des mots anglais. Au premier degré, à celui de langue monosyllabique, on aura deux mots séparés : *mother tongue*, qui deviendront *mothertongue*, en un mot. La forme *good like* servira de transition à *goodly* : *fortnight*, où les deux radicaux sont apparents servira de transition à *breakfast*, puis à *breakfasted* — au lieu de *broke fast* — où les mots sont complètement transformés.

C'est aussi par un procédé semblable à celui de l'agglutination que nous voyons *man*, homme, devenir *men* au pluriel; *write*, écrire, devenir *wrote*, au passé.

La transformation des langues dans une certaine direction peut donc être considérée comme un fait constant. Si les langues sémitiques ne sont pas susceptibles de cette transformation, c'est qu'elles se sont engagées dans une impasse. Mais ce n'est là qu'une exception qui confirme la règle; n'étant pas nées transformables, elles ne sont pas viables et meurent au premier choc.

Les premières phases de ces transformations sont

préhistoriques, mais il en est une qui appartient à l'histoire. Les langues indo-européennes, toutes synthétiques au début, sont toutes devenues analytiques, à l'exception de deux, qui ont été cultivées plus tardivement que les autres : les langues slaves et les langues germaniques. L'anglais, qui forme la transition entre les langues de souche allemande et les langues romanes — puisque, si sa grammaire est en grande partie saxonne, son vocabulaire est aux deux tiers roman, — l'anglais est devenu purement analytique. Il a gardé, il est vrai, son génitif; il décline encore ses pronoms — ce qui lui est du reste commun avec toutes les langues romanes; — il place généralement l'adjectif avant le substantif; mais cet adjectif ne s'accorde pas, et le pronom régime, que le français met avant le verbe, suivant la loi des langues synthétiques, l'anglais le met après : Je *le* vois, I see *him*, et il a renoncé à peu près complétement aux flexions verbales. Ainsi, de toutes les langues qui ont conservé des traces de synthétisme, l'anglais est la plus analytique.

XX.

Mais pourquoi les langues passent-elles de la synthèse à l'analyse ? Pourquoi ne passent-elles jamais de l'analyse à la synthèse ?

Sur ce point il y a presque unanimité. Consultez les critiques du XVII[e] siècle, Fénélon en tête, ceux du XVIII[e] siècle et Voltaire parmi eux, consultez les plus écoutés du XIX[e] siècle, Villemain, J.-J. Ampère, Fr. Wey, Brachet et cinquante autres, tous vous diront que les langues romanes ont perdu les cas, multiplié les prépositions, qu'elles ont eu recours aux auxiliaires, parce que les Barbares jetés au milieu de

la population romaine étaient trop grossiers pour s'asservir à l'usage des cas et employer les conjugaisons compliquées du latin.

On peut pardonner cette opinion à Voltaire et aux critiques de son temps qui, ne connaissant que le français et les idiomes classiques, n'avaieut aucune idée de la manière dont se forment les langues. Aujourd'hui cela n'est plus permis. A lire certains auteurs modernes on dirait vraiment que les cas ont été édictés par les savants. Tel du moins paraît être l'avis de M. Francis Wey (1). En parlant des cas, qu'il ne veut pas reconnaître dans notre vieille langue, il demande qui aurait promulgué la règle des deux cas; le sujet et le régime, que l'ancien français a observée pendant trois siècles ? S'il avait pris la peine de causer avec les paysans de sa province, il se serait bien vite convaincu qu'ils observent scrupuleusement les règles de la syntaxe qu'ils n'ont pas apprise, et qu'ils ne se permettraient jamais les solécismes que se permettent les Parisiens (2) qui sont supposés la savoir. S'il avait vécu dans des pays où le langage est synthétique, en Russie par exemple, il aurait pu voir les gens les moins instruits employer imperturbablement les cas, commencer hardiment leur phrase par le mot qui les préoccupe le plus, complément direct ou indirect, en lui donnant une terminaison qui lui assigne sa fonction dans la phrase, faire manœuvrer les sept cas des langues slaves avec une facilité et une assurance qui ne bronche jamais. Il aurait pu remarquer que l'inversion est la forme préférée des paysans et

(1) *Révolutions du langage en France*, in-8.

(2) Cette locution par exemple que cherchent à accréditer certains écrivains, M. Daudet, le romancier, entr'autres : Il ne *fallait* pas qu'il y *aille*, contre laquelle proteste non-seulement la syntaxe française tout entière, mais celle de toutes les langues romanes.

des gens du peuple, tandis que dans les classes supérieures on emploie plus volontiers la construction directe.

On nous représente les Celtes établis en Gaule et les Germains conquérants du pays comme trop grossiers pour employer convenablement les cas. On oublie que les Gaulois et les Germains parlaient eux-mêmes des langues qui employaient les inflexions casuelles; qu'en s'appropriant les mots d'une langue nouvelle, ils devaient naturellement appliquer aux mots de la langue qu'ils apprenaient les lois qu'ils étaient habitués à observer dans la leur, et qu'il devait être plus difficile pour eux d'employer des prépositions abstraites que la forme concrète des cas. En fait de langage tout dépend de la tournure habituelle de l'esprit, de la manière dont on a coutume de se représenter les choses. Les langues agglutinantes, qui renferment toute une proposition dans un mot, nous semblent excessivement compliquées, et cependant nous voyons l'agglutination régner dans tous les pays sauvages et barbares, sans exception aucune. Plus les langues sont voisines de leur enfance, plus elles sont riches en formes; au lieu d'en acquérir de nouvelles en avançant, elles en perdent et se dépouillent généralement de tout ce qui peut faire double emploi. Les faits de ce genre s'accomplissent presque sous nos yeux. L'espagnol et le portugais, par exemple, avaient encore au siècle dernier un double plus-que-parfait, l'un de ces temps est tombé en désuétude. Notre second conditionnel passé, Chimène qui l'*eût cru* ? — Rodrigue qui l'*eût dit* ? s'employait beaucoup plus fréquemment autrefois qu'aujourd'hui, et nous sommes en train de renoncer à ces imparfaits du subjonctif en *asse* qui charmaient nos pères.

L'invasion, la conquête peuvent imposer une langue nouvelle quand le peuple conquérant est très supérieur en civilisation au peuple conquis. Les Grecs, les Romains, les Français, les Anglais l'ont fait. Mais dans la transformation d'une langue synthétique en langue analytique, l'invasion, la conquête ne sont que des causes occasionnelles.

Elles peuvent hâter la transformation en jetant le trouble dans le pays, comme une température plus chaude hâte l'éclosion d'une maladie dont on portait le germe depuis longtemps, mais reste sans influence si le germe morbide n'existe pas. La véritable cause de la transformation d'une langue, c'est le changement de l'état social, l'apparition d'idées et d'institutions nouvelles, et aussi le trop long usage, qui finit par donner aux mots et aux locutions une sorte de vague qui ne satisfait plus l'esprit et pousse invinciblement à mettre plus de précision dans l'expression des idées.

Les flexions sont bonnes, dit Guillaume de Humboldt, tant qu'elles indiquent nettement les rapports; mais à mesure que l'intelligence se développe, on éprouve le besoin de préciser de plus en plus, et les cas ne suffisent plus. Il en est de même des flexions verbales; les modes et les temps immobilisés finissent par paraître vagues On fait alors instinctivement pour la langue ce qu'on fera plus tard pour les nombres en inventant l'algébre. Les prépositions, les auxiliaires deviennent des signes algébriques, qu'on applique à tous les mots analogues, d'une manière uniforme, pour exprimer les circonstances et les rapports; moins ces particules sont reconnaissables, meilleures elles sont.

Les racines trop transparentes distraient l'attention et garrottent la pensée, continue Humboldt. Le chinois, où toutes les racines sont à nu, nous en fournit une preuve. » Les langues sémitiques sont dans le même cas; l'hébreu est mort sans laisser de postérité et l'arabe, après un éclat passager, se traîne dans

l'agonie. Les langues n'expriment complètement toutes les nuances de la pensée que lorsque que les auxiliaires, les prépositions, et tous les mots indicateurs sont devenus des abstractions, semblables aux clefs et armatures dans la musique, qui indiquent le ton et le mode, mais n'ont pas de valeur par elles-mêmes. A mesure que l'usage des prépositions et des auxiliaires se multiplie, les cas devenus inutiles s'oblitèrent, les terminaisons verbales s'émoussent, le nombre des formes « signe de l'enfance des langues » se restreint de plus en plus (1).

Ainsi on n'emploie pas les prépositions parce qu'on ne sait pas se servir des cas, c'est au contraire parce qu'on emploie les prépositions que les cas deviennent inutiles. On donne la préférence aux prépositions comme rendant plus complètement la pensée et comme précisant ce que le cas laissait dans le vague.

Le passage d'une langue, de la synthèse à l'analyse, est donc une évolution interne, qui est tout au plus hâtée ou ralentie par des causes étrangères. Dans un ingénieux travail (2), Schleicher a appliqué aux langues la théorie de Darwin sur la métamorphose des espèces, il les a montrées se développant instinctivement et parcourant toutes les phases de l'existence, livrées aux caprices du *struggle for life*, comme les êtres organisés, se maintenant ou se transformant suivant leur vitalité intérieure et quelquefois aussi suivant le hasard des circonstances. Sans accepter dans tous ses détails la théorie de Schleicher, MM. Littré, Whitney, Hovelacque, voient aussi dans le passage des langues de la synthèse à l'analyse l'application d'une loi.

(1) *De l'origine des formes grammaticales,*
(2) *Die Darwinische Theorie,* 1 vol. in-8.

XXI.

Mais cette transformation est-elle un progrès? N'est-ce pas plutôt le commencement de la décadence? Cette question, au fond, se réduit à la question de la *construction*, de l'arrangement des mots dans la phrase, comme dit Denys d'Halycarnasse dans la traduction de Batteux. Dans les langues synthétiques on peut toujours commencer la phrase par le mot que l'on veut mettre en évidence; dans les langues analytiques, on est astreint à suivre un ordre régulier, toujours le même, absolument comme en chinois, de sorte que sous ce rapport, — mais sous ce rapport seulement — on se trouve ramené au même procédé. Il s'agit donc de se prononcer entre la construction inversive et la construction directe.

La construction inversive ou synthétique, celle du latin, par exemple, a de nombreux partisans. Dans sa *Lettre* à l'Académie française, Fénelon raille très-spirituellement la construction analytique du français et l'accuse de monotonie :

On voit toujours venir un nominatif substantif qui mène son adjectif par la main: son verbe ne manque pas de marcher derrière, suivi d'un adverbe qui ne souffre rien entre deux, et le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut jamais se déplacer (1).

Fénelon n'était pas le premier à parler ainsi. Au XV[e] siècle, Alain Chartier, Ronsard au XVI[e] siècle, s'étaient plaints de la construction analytique et avaient cherché à introduire les formes latines dans le français. Pendant le XVIII[e], les inversions ont été vantées dans tous les cours de rhétorique et de littérature comme la source principale des beautés poéti-

(1) *Œuvres* de FÉNELON; 3 vol. in-8 à deux colonnes, 1835, t. III.

ques et oratoires. C'est l'avis du bon Rollin dans son *Traité des Etudes*, c'est l'avis de Louis Racine dans ses Réflexions sur la poésie (1). C'est l'avis de Châteaubriand, qui en abuse dans sa traduction du *Paradis perdu :*

La première désobéissance de l'homme et le fruit de cet arbre défendu, dont le mortel goût apporta la mort dans le monde et tous nos malheurs, avec la perte d'Eden, jusqu'à ce qu'un homme plus grand nous rétablît et nous reconquît le séjour des bienheureux, chante. Muse céleste.

Il n'y a pas bien loin de là à ces inversions de Chapelain dont Boileau se moquait tant :

De mon flamboyant cœur l'âpre état vous savez.

Un singe de Châteaubriand, le naïf auteur du *Solitaire*, d'Arlincourt, se fit un nom par l'audace et la multitude de ses inversions : C'est lui qui a dit :

Mon père, en ma prison, seul à manger m'apporte.

Batteux (2) trouve la construction synthétique préférable en ce qu'elle permet de placer en avant le mot sur lequel on veut appeler l'attention, lorsqu'il est attribut, complément direct ou indirect, tandis que la construction analytique ne permet de mettre en avant que le sujet et les compléments circonstanciels, pas tous encore. Si l'on veut, nous dit-il, mettre en relief la personne et les actes de Romulus, on dira : *Romulus condidit Romam*, mais si l'on parle de plusieurs villes fondées et qu'on veuille attirer l'attention sur Rome, on dira : *Romam condidit Romulus*. Si, au contraire, c'est la fondation de la ville qui doit préoccuper, on dira : *Condidit Romam Romulus*. De même : *Victa causa placuit Catoni* et *Catoni victa causa placuit*, correspondent à deux

(1) *Œuvres* de Louis Racine, 6 vol. in-12, 1760, t. V. et VI.
(2) Batteux. *De la construction oratoire*, in-12, 1765.

ordres de sentiments différents, que l'auteur peut communiquer à son lecteur par un simple changement dans l'ordre des mots. La construction analytique n'a pas cette liberté. Comment, par exemple, égaler le pittoresque de cette tournure de Virgile : *Navem in conspectu nullam ?* Ainsi parle Batteux et après lui beaucoup d'autres, jusqu'à Bernardin de St-Pierre, qui se plaint du manque de couleur d'une langue dont il a pourtant tiré des effets si pittoresques.

L'apologie de la construction directe ou analytique vint, au XVIII[e] siècle, d'auteurs dont on n'avait pas trop lieu de l'attendre, de Voltaire, si logique quand la passion ne l'entraînait pas, et de Diderot, qui n'était jamais si raisonnable que lorsque la passion l'entraînait. Diderot, dans la *Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent* (1), établit la différence entre l'ordre logique et l'ordre passionné. Sans doute, la passion parle avec désordre, « et l'ordre synthétique lui est plus favorable, » mais quelle est la qualité qu'on doit le plus désirer dans une langue moderne, la faculté de peindre la passion, le sentiment ou celle de parler clairement à la raison ? Le français est fait pour instruire, éclairer et convaincre; le grec et le latin, pour persuader, émouvoir et tromper. Parlez latin au peuple, mais parlez français au sage (2). Les sciences réclament essentiellement une langue analytique. Diderot revient encore sur ce sujet dans l'article *Encyclopédie*.

Condillac le philosophe, le grammairien Beauzée parlent dans le même sens; Bonald lui-même se joint à eux, et déclare dans sa *Législation primitive* que

(1) *Oeuvres complètes* de Diderot, éd. de 1818, in-8, tome I, 2[e] partie.

(2) Ibid., t. II, p. 500.

l'inversion est le langage des païens. Le christianisme, par la nature de son enseignement, devait inventer la construction directe, aussi domine-t-elle chez toutes les nations catholiques.

On ne s'attendait guère
A voir le « dogme » en cette affaire.

Comme conclusion, on peut dire, avec M. Weil (1) que la construction synthétique met plus en relief, l'unité de la phrase, tandis que la construction analytique en montre mieux les parties, et qu'elle convient mieux à une époque et dans un pays où le raisonnement domine. Mais quand on sait écrire, l'unité de la phrase n'a rien à souffrir de la construction analytique. On peut toujours isoler, mettre en avant, au milieu, à la fin, le mot sur lequel on veut appeler une attention spéciale, soit en employant le passif pour l'actif et réciproquement, en recourant au verbe impersonnel, en préposant un *c'est* indicateur, en faisant même au besoin un anacoluthe, comme cela se rencontre fréquemment chez Fontenelle et chez Buffon, ou encore en usant de quelques-unes des inversions autorisées par l'usage : *Romulus fonda Rome, Rome fut fondée par Romulus. La fondation de Rome est attribuée à Romulus. Caton,* vous savez son histoire. *Cela,* je n'en sais rien. *Il* arrive des choses étranges. *C'est* lui que j'ai rencontré. Cet homme a de l'esprit, mais *du bon sens* il ne faut pas lui en demander. *Pas* que je sache, etc., etc. Lisez plutôt V. Hugo et voyez si en pareil cas, il est jamais embarrassé.

La construction analytique a donc tous les avantages de la construction directe sans en avoir les inconvénients : l'obscurité, l'obligation imposée au

(1) H. WEIL, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes,* 2ᵉ éd., 1869, in-8.

lecteur de rester en suspens jusqu'à la fin d'une longue phrase dont les mots principaux, verbe et sujet, n'apparaissent qu'à la dernière ligne. Cet inconvénient, sensible dans les discours de Cicéron, l'est bien davantage dans l'allemand, qui, avec des cas à peine distincts, a conservé la construction synthétique, quelquefois dans les propositions principales, toujours dans les propositions incidentes.

Les chefs des deux grandes écoles philosophiques qui se partagent le monde des esprits, Platon et Aristote ont donné leur avis sur la question. Le père de la philosophie idéaliste, se prononce pour la construction synthétique, comme plus belle et plus une; mais le père de la philosophie expérimentale fait la théorie de la construction analytique qu'on n'employait guère de son temps, et lui donne la préférence au nom de la logique.

Concluons donc que cette loi de la vie des langues qui les oblige à passer de l'analyse à la synthèse, constitue pour elles un progrès. Ajoutons que cette loi, qui s'est toujours vérifiée jusqu'ici, s'appliquera aussi probablement un jour aux langues européennes restées synthétiques — soit par l'effet d'une crise générale qui imposerait pour un temps silence à leur littérature — supposition tout-à-fait improbable aujourd'hui — soit plutôt par une transformation lente et par l'adoption graduelle de la constructiou analytique, qui entraînerait l'oubli des cas devenus inutiles et l'emploi de plus en plus fréquent des prépositions et des auxiliaires.

XXII.

Mais au lieu de spéculer sur les transformations des langues dans les siècles futurs — dont nous ne savons rien — revenons aux transformations qu'elles

ont subies dans le passé — dont nous pouvons savoir au moins quelque chose.

Les langues indo-européennes sont sœurs, les mots essentiels et primitifs de ces langues ont été les mêmes à l'origine, mais une fois les tribus séparées, il s'est produit ce qui se produit toujours lorsqu'une colonie, par exemple, reste longtemps sans communication avec la mère-patrie. La population du Canada, est d'origine française, cela n'empêche pas qu'un Français qui arrive au Canada ne soit notablement dépaysé, quand il entend parler ces compatriotes séparés depuis si longtemps. L'anglais parlé aux Etats-Unis diffère de celui qu'on parle en Angleterre, bien que les communications soient constantes et que la langue soit écrite. Le même effet a dû se produire autrefois et sur un échelle infiniment plus vaste à cause de l'éloignement plus grand, de l'absence de communications, et surtout de l'absence d'écriture. Les mots et les manières de parler se sont si profondément modifiés, que ces frères d'autrefois ne s'entendent plus et ne se seraient jamais reconnus pour tels si les linguistes ne s'étaient mis à décomposer les langues et n'avaient, à force de travail, retrouvé leurs titres de fraternité.

Quelques mots ont passé presque intacts d'une langue à l'autre, ce sont les moins nombreux. La plupart ont subi des transformations, mais des transformations régulières qui n'empêchent pas de les reconnaître.

Prenons pour exemples quelques mots principaux :

Père, se dit en sanscrit *pítar'* (1) en grec *patêr*, en

(1) Nous représentons par *r'*, l'*r* mouillé, tel qu'on le prononce aux environs de Cherbourg, à la Hague, dans le mot *ollière* pour *oreille*. Cet *r* existe aussi dans les langues slaves, mais le français ne le connaît pas.

latin, *páter*, en français, *père*, en italien, en espagnol, en portugais *pádre* — en gothique *fádar*, en allemand *váter*, en anglais *fáther*, en russe *bátia*.

Il n'est pas difficile de prouver que le mot est le même dans toutes les langues. Remarquons d'abord que dans toutes les langues, le grec excepté, le mot a l'accent tonique sur la première syllabe, et que dans les mots *páter* (latin), *pádre*, *fádar*, *bátia* la seconde syllabe ne s'entend guère plus que la syllabe muette de *père*. Les lettres *b*, *p*, *f* (*v* allemand) se prennent facilement l'une pour l'autre, *b* étant la faible, *p* la forte, *f* ou *ph* l'aspirée. Les consonnes *d* et *t*, *th* (*thêta* grec) sont dans le même cas; la consonne *r* se retrouve dans toutes les langues. Le français a perdu le *t* ou le *d* dans *père*, mais cette consonne se retrouve dans *paternité*. On prouve d'un autre côté que l'*a* n'a pu se changer qu'en *e* ou *i*. Ces mots sont par conséquent identiques et se rattachent à la racine *pa* qui en sanscrit, signifie *nourrir*.

Les mots *mère*, *frère*, *fille* sont dans le même cas:
sanscrit, *mâtar'*, grec *mêtêr*, latin *máter*, français *mère;* italien, espagnol, portugais *mádre*, allemand *mútter*, anglais *móther*, russe *mat'.;* gaelique *máthair*, etc. (1).

Ici l'accent tonique est uniformément sur la première syllabe. Toutes les langues ont conservé les trois consonnes, excepté le français, qui a perdu ici le *t*, les langues romanes du midi, l'ont remplacé par le *d*,

(1) Nous indiquons l'accent tonique de tous les mots étrangers, parce que l'habitude des Français de placer cet accent sur la dernière syllabe uniformément, dénature la prononciation. Ajoutons que quelques-uns des mots allégués se prennent dans un sens légèrement différent de l'acception primitive. *Madre* en portugais, par exemple, *frate* en italien, ne se disent guère que pour signifier une religieuse, un religieux, mais cela n'ôte rien à la valeur des rapprochements indiqués.

absolument comme pour *père* et *padre*. Tous ces mots sont donc évidemment frères, et procèdent de la racine *mâ*, qui, en sanscrit, signifie *étendre*, *embrasser*.

Le mot *frère* nous présente exactement les mêmes accidents :

sanscrit *bhrâtr'*, grec *phrâtêr*, latin *fráter*, français *frère*, italien *fráte* et *fratello*, qui est le diminutif; gothique *bróthar*, allemand *brúder*, anglais *bróther*, russe *brat*, gaelique *brathair*, mots identiques, qui se rapportent à la racine *bhr'* qui signifie *porter*, en sanscrit.

Citons encore la lune ou plutôt le mois, les mots étant identiques ou à peu près dans un grand nombre de langues :

sanscrit, *mâs*, lune, *mâsas*, mois; grec *mênê* et *meís*, *mên*, latin (*luna*) et *mensis*; italien (*luna*) et *mense*; espagnol *mes*, portugais *mez*; français *mois* — gothique *ména* et *ménaths*; allemand *mond* et *mónat*; anglais *moon* et *month*; russe *méciats*, lune et mois; gaelique *mios*. La racine de tous ces mots est *mâ* qui, en sanscrit, signifie *mesurer*. *Luna* se rattache à la racine *lu* qui se retrouve dans *luire*, *lumière*, etc.

Ici la ressemblance des mots saute aux yeux; il n'en est pas toujours ainsi; quelquefois les mots, bien que complétement les mêmes au fond, sont devenus méconnaissables. Qui, au premier abord, pourrait supposer que le portugais *châo* et le latin *planus*, *plano*, sont le même mot ? qui pourrait croire que le français *larme*, l'anglais *tear* et le grec *dácru*, sont identiques ? Cela ne fait pourtant pas le moindre doute. La loi de mutation des consonnes découverte par J. Grimm, et minutieusemeut expérimentée sur tous les mots, ne permet pas d'en douter. Entre le mot portugais et le mot latin, la distance n'est pas très grande : *pl* latin devient en italien *pi* : *plano*, *piano*; ces deux

lettres en espagnol deviennent sans exception, *ll* mouillée, *llano*, et *ll* mouillée de l'espagnol, devient toujours *ch* en portugais (le *ch* de *chercher*). Cela nous donne par conséquent *chano;* mais en portugais *an* devient une voyelle nasale, comme dans le français *plan*, et s'écrit *ã*, d'où *chão*, prononcé *chan-o* sans faire sonner l'*n*, et appuyant faiblement sur l'*o* final.

Du grec *dácru*, au latin *lacryma*, à l'italien *lagrima*, il n'y a pas très loin. D'abord on peut laisser de côté *ma*, qui est le suffixe, la terminaisen indicative d'une certaine espèce de substantif. Reste *lacry*; mais l'*u* grec se transcrit en latin par *y*, et *d*, d'après les lois de la mutation, se change souvent en *l*, très rapprochée du *d* par le mécanisme de la prononciation. L'un des deux mots n'est donc guère que la transcription de l'autre. Adoucissons le son *c* en *g*, remplaçons par *i* la lettre *y* que l'italien n'emploie pas, nous aurons *lagrima*; en laissant tomber la consonne *c*, et la voyelle *y*, brève et non accentuée de *lácryma*, comme cela arrive souvent en français, nous avons *lárma*, avec l'accent tonique sur le premer *a* et par conséquent *larme*. *Dácru* et *larme* sont donc le même mot. La dérivation du mot allemand *thræne* est aussi régulière. La terminaison *ne* correspond au *ma* du latin; le *c* se perd comme en français, et le *d* se change régulièrement en *th*, son aspirée; la voyelle *a* s'est adoucie en æ, suivant une autre règle, et transposée. L'anglais *tear* a perdu également le *c*, la douce *d* s'est changée en forte, la voyelle accentuée s'est adoucie en *ea* et la lettre *r* s'est conservée. L'accent tonique s'est partout maintenu sur la voyelle radicale; donc *dácra*, *lácryma*, *lágrima*, *thraene*, *tear*, sont exactement le même mot.

C'est ainsi que les lois sur la mutation des lettres

permettent de montrer l'identité de mots qui, au premier abord, semblent très différents, et de prouver aussi que des mots qui, au premier abord, se ressemblent beaucoup, n'ont cependant rien de commun dans l'origine. A la Hague, on dit : *Ch'est rav'nant*, et en Russie : *Vsio ravno*, dans le cas où en français on dirait : c'est égal. Le son est à peu près le même, et cependant ces locutions n'ont rien de commun, parce que leur origine est complétement différente. *Vsio* en russe signifie tout, tout-à-fait : *ravno* ou *rovno*, se traduit par : plan, surface, plan, uni, égal : *ravcnant*, vient de *ravenir*, qui s'emploie ici dans le sens de ressembler. Les analogies qu'on découvre entre des langues qui n'ont rien de commun sont ord naire-ment de ce genre.

Les lois relatives à la mutation des lettres sont nombreuses et nécessairement arides. Il nous suffit d'en avoir donné une idée. Ceux de nos lecteurs que cela intéresse les trouveront dans les traités spéciaux. La plupart s'appliquent au passage d'une langue dans une autre, mais il en est qui n'ont d'application que dans les mots, d'une langue particulière. C'est une de ces lois qui de *valoir* fait : je *vaudrai* et du russe *iskat'*, chercher, *ichtchou*, je cherche.

XXIII.

Max Müller a fait des recherches physiologiques sur les causes qui amènent la permutation des lettres, et il a montré comment un léger mouvement de la bouche transforme une articulation en une articulation voisine.

Une cause qui paraît agir plus puissamment encore, c'est celle qui provient de la manière dont le son est perçu par l'oreille. Les sourds-muets, on le sait, sont parfaitement en état de parler; ils ne parlent pas,

parce qu'ils n'entendent pas. Il y a des personnes, des peuples mêmes qui semblent incapables de percevoir certains sons, ou du moins de saisir la différence qui existe entre deux sons analogues. Les voyageurs nous rapportent qu'il est très-difficile d'écrire les langues de l'Océanie, par suite de la confusion constante qui se produit, par exemple, entre *k* et *t*, entre *h* et *s*, entre *k* et *h*. Les Chinois ne peuvent prononcer qu'une consonne à la fois et comme ils n'ont pas la lettre *r*, au lieu de *Christ*, ils prononcent *Ki-li-ssi-ti*; les Esthoniens ne distinguent pas l'*f* du *p*; les Allemands n'arrivent que difficilement à prononcer les sons mouillés, et ceux des bords du Rhin font une confusion constante entre *b* et *p*, comme les Espagnols entre *b* et *v*; les Vénitiens font du *j* français *dz;* il est curieux de suivre les transformations du *c* (k) latin, qui devant *e* et *i* s'adoucit en *tch* chez les Italiens, en *ts* chez les Allemands, en *th* fort anglais chez les Espagnols, en *s* chez les Français et les Portugais, quand il ne se change pas en *ch*, exemple *catus*, chat. Un philologue normand, M. Joret, a fait tout un volume bien plein, un peu trop plein même, sur le C dans les langues romanes (1). L'*s* devient souvent *ch* chez les Auvergnats, et devant *p* et *t*, chez les Allemands. Schleicher prétend que cette prononciation est congéniale et que la lettre *x* a toujours été prononcée *ch* à l'embouchure du Tage, *kh* vers sa source, tandis qu'en Gaule on la prononçait *ss* : Aix, Auxerre. Quoiqu'il en soit, ces habitudes de prononciation sont inconscientes. Les habitants de la France méridionale par exemple ne sentent pas la différence qu'il y a entre l'*o* d'*homme* et celui de *dôme*. Les Parisiens prononcent souvent le *q* de *cin-*

(1) Un volume in-8 de 314 pages; Paris, Vieweg, 1874.

quième, comme un *t; cintième*, et nombre d'Allemands soutiennent que le *ch* de *gleich* a exactement le même son que celui de *machen*.

La théorie des mutations des consonnes permet de ramener tous les dialectes à un seul et toutes les conjugaisons à un seul type. Ce qui a multiplié les déclinaisons et les conjugaisons, c'est la manière dont la terminaison casuelle, temporelle ou personnelle, se soude au radical. Une terminaison commençant par une voyelle se placera très-bien après une consonne; mais, après une voyelle, il y aura contraction. De même si deux consonnes se trouvent en présence, il y aura combinaison, transformation. Les mêmes lois seront observées, mais le mot prendra un aspect tout différent.

XXIV.

Parmi les langues indo-européennes, les plus altérées sont nécessairement celles qui se sont le plus éloignées du point de départ, et les populations qui les parlent, sont probablement celles qui ont émigré les premières.

Nous avons déjà dit que le point qui paraît avoir servi de centre à ces émigrations, c'est le pays montagneux du nord de la Perse, qu'on appelle l'Aric. Mais quel qu'ait été ce point de départ, qu'il faille le chercher en Asie ou en Europe, la première émigration fut certainement celle des populations appelées Celtes, Gaulois, Galates, Kymris. Cette émigration s'est opérée à plusieurs reprises; aux premiers siècles de l'ère chrétienne, il y avait en Asie mineure une colonie de cette race, qui parlait encore la langue gauloise, la même langue qu'on entendait aux environs de Trèves, si nous en croyons St Jérôme. Mais

le flot principal de l'émigration se porta dans la vallée du Danube, où l'on a pu suivre ses traces en analysant les noms de lieux; il se fixa ensuite dans l'Italie septentrionale, la Lombardie, où l'influence celtique est reconnaissable. De là les Celtes s'étendirent dans toutes les contrées occidentales occupées aujourd'hui par le Portugal et l'Espagne, — où se trouve encore la Galice — la France, qui s'appela la Gaule par excellence, la Belgique jusqu'au Rhin, et les îles Britanniques : Angleterre, Ecosse et Irlande; ils ne s'arrêtèrent qu'en rencontrant l'Océan :

Sistimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis

La race gauloise forme encore le fonds de la population de ces pays; mais les descendants des Celtes ont, pour la plupart, oublié leur langue. Le gaulois a complètement disparu de la péninsule hispanique et de la Lombardie. En France, il n'a conservé qu'un petit coin de territoire, l'extrémité de la presqu'île bretonne. En Angleterre, il s'est maintenu jusqu'au siècle dernier dans le Cornouailles, d'où il a disparu depuis. On le parle encore dans quelques comtés du nord de l'Ecosse, dans une partie de l'Irlande, dans les îles de la mer d'Irlande, Man et Anglesey; mais le centre du gaulois, c'est le pays de Galles, de Wales, comme disent les Anglais; c'est là qu'on a imprimé les plus curieuses publications celtiques; c'est de là qu'on a vu surgir toute une littérature, dont les textes authentiques ne sont pas antérieurs aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, mais qui, de tradition en tradition, remontent tout au moins au VIe. L'Ecosse a fourni à la fin du dernier siècle, les poèmes d'Ossian qui ont obtenu une si grande vogue pendant vingt ou trente ans. Ces poésies ont été notablement altérées par le collecteur, mais une certaine partie est indubitable-

ment authentique. La Bretagne française a aussi ses chants populaires recueillis par M. de la Villemarqué (1), authentiques ceux-là, mais généralement plus modernes que ne le pensait le collecteur lors de sa première édition. La Bretagne a encore aujourd'hui ses poètes rustiques. Toute une branche de la littérature chevaleresque française et même européenne du moyen-âge, le cycle de la Table ronde, est fondé sur des traditions celtiques.

Ces langues sont divisées en dialectes, notablement différents. Ce qui caractérise le breton, c'est qu'il a, comme le français, l'accent sur la dernière syllabe. La plupart de ses verbes ont ou peuvent prendre la forme impersonnelle qu'offre le latin dans *me pœnitet*, et le français dans *m'est avis*, *il me prend envie*, etc. (2). On a pendant longtemps hésité à admettre les idiomes celtiques dans le cycle des langues indo-européennes. M. Pictet, dans ses *Affinités des langues celtiques avec le sanscrit*, Zeuss, dans sa *Grammatica celtica*, Royet de Belloguet, dans son *Ethnologie gauloise*, ont mis définitivement le fait hors de doute. L'ancienne langue gauloise était synthétique et les inscriptions découvertes en divers points de la France ont permis de rétablir sa déclinaison.

XXV.

Les peuples de l'antiquité classique, les Grecs et les Romains partirent après les Celtes, mais les Grecs ne précédèrent pas les Latins et le latin ne procède pas du grec, comme on l'avait cru longtemps, et comme le soutient encore M. de Caix de Saint-

(1) *Barzas Breiz*. Chants populaires de la Bretagne recueillis et publiés avec une traduction française et les mélodies originales, 2 v. in-12, 4e édit. 1846.

(2) LEGONIDEC. *Grammaire celto-bretonne*, in-8.

Aymour dans un travail récent, estimable d'ailleurs à divers titres : *La langue latine étudiée dans l'unité indo-européenne* (1). Le latin a même conservé des formes plus archaïques que le grec, et ses mots ont subi moins d'altération.

Au singulier, dit Max Müller (2) le latin est moins primitif que le grec, car *sum* est pour *esum*. *es* pour *es-is*. *est* pour *es-ti* De même la première personne du pluriel est *sumus* pour *es umus*; c'est le grec, *es-mes* (*es men*) le sanscrit, *'smas*. La seconde personne *es-tis*, qui équivaut au grec *es-te*; est une forme plus primitive que le sanscrit : *stha*. Mais à la troisième personne du pluriel le latin est plus primitif que le grec La forme régulière serait *as-anti*, devenu en sanscrit *santi*. Le grec a laissé tomber l'*s* initiale, et l'éolien *enti* a fini par se réduire à *'eisi*. Le latin au contraire a conservé l'*s* du radical; il serait complètement impossible de tirer le latin *sunt* de *'eisi*.

Le supin qui n'existe pas en grec, reparaît en latin comme en sanscrit, mais la conjugaison du latin est beaucoup moins riche en formes et en nuances que celle du grec, la faculté de créer des mots est plus restreinte. Le latin est une langue noble et majestueuse, mais qui n'a ni la souplesse, ni la richesse, ni la précision, ni la beauté de l'idiome hellénique,

Le plus beau qui soit né sur les lèvres humaines.

Celui-ci a servi d'expression à la civilisation la plus étonnante qui se soit produite dans le monde; il a fourni à toutes les langues le vocabulaire des sciences et des arts. Il a été un moment le véhicule de tous les produits de l'intelligence, puis il s'est restreint peu à peu, pressé entre les envahissements du latin d'un côté et de l'arabe de l'autre, entre la conquête romaine et la conquête musulmane.

Le grec, développé dans la Grèce et l'Asie mineure,

(1) Vol. grand in-8, 1868, Hachette. — (2) *Lectures on the science of language*, I. fifth edition, 1866.

s'étendit avec les successeurs d'Alexandre dans l'Asie antérieure et l'Egypte. Il n'est plus guère parlé maintenant que dans la Grèce, les côtes et les îles de l'Archipel, et par les Hellènes disséminés dans l'empire ottoman. Le grec moderne a, comme nous l'avons dit, perdu une partie de ses cas et une partie de ses temps, y compris l'infinitif, et les a remplacés par des auxiliaires.

Le latin, qui était dans l'origine le langage d'un petit peuple de l'Italie, a eu des destinées plus brillantes; il a non-seulement tué tous les idiomes de l'Italie ancienne, mais, grâce à la conquête, il s'est établi dans le nord de l'Afrique. Dans la péninsule hispanique, dans la France, dans la Belgique et une partie de la Suisse actuelle, il a remplacé le gaulois; il est devenu la langue de l'église d'Occident, et de lui sont sortis six et même sept langues principales, sans compter les dialectes : l'italien d'abord, puis le provençal ou langue d'oc, le français, l'espagnol, le portugais et, sur les bords du Danube, le valaque. Ce dernier idiome est parlé par une population de 8 millions d'individus qui, placée au milieu des Slaves, des Hongrois et des Allemands, a conservé le langage des colons romains ses ancêtres. Le roumanche, autre idiome latin, n'est parlé que dans le canton des Grisons. Quant à l'anglais, il forme la transition entre la famille latine et la famille germanique. L'élément latin domine dans son dictionnaire, si l'on compte le nombre des mots, mais sa grammaire, comme nous avons eu occasion de le dire, est restée généralement germanique.

XXVI.

Les Grecs et les Latins s'étaient fixés au sud, les Celtes à l'ouest, les Germains s'installèrent au centre et au nord de l'Europe. Il nous reste de la langue des Goths établis sur les bords du Danube inférieur, un monument précieux dans les fragments étendus d'une traduction de la Bible par un de leurs évêques du quatrième siècle, *Ulphilas* (1). L'Allemagne fut leur domaine principal, de là ils envoyèrent des colonies en Suède, où l'on parle le suédois, en Norvége, et en Danemark où l'on parle le danois à peine différent du norvégien, et jusque dans l'Islande où la langue et les traditions se sont le mieux conservées. L'allemand s'est divisé en haut allemand qui est la langue littéraire, et bas allemand, d'où sont sortis le flamand, le hollandais et aussi, en se mélangeant au français, la langue anglaise, devenue complètement analytique. Les autres langues germaniques sont restées plus ou moins synthétiques. L'anglais se parle non-seulement dans les îles britanniques, mais les colons anglais l'ont porté dans l'Inde, dans l'Australie et surtout dans la vaste et florissante république des Etats-Unis.

XXVII.

La dernière émigration européenne des Aryas est la migration slave. Les Slaves sont restés plus longtemps que les autres en contact avec leurs frères orientaux; aussi leur langue a-t-elle conservé une connexion plus intime avec les langues aryennes de

(1) *Ulfila, oder die uns erhaltenen Denkmæler der gotischen Sprache.* Paderborn, 1858, in-8.

l'Asie. Les langues slaves se distinguent entre les langues européennes par la constitution de leur verbe, assez pauvre sous le rapport des temps, mais riche en formes destinées à exprimer les circonstances de l'action. Il n'a que trois modes : l'indicatif, l'impératif et l'infinitif. Il forme souvent son futur à l'aide de préfixes ajoutés, quoiqu'il ait aussi un futur composé, formé à l'aide du verbe *être* comme le grec et le latin. Pour le passé, il emploie un participe actif, qui prend le genre et le nombre du sujet, comme dans le verbe déponent latin, *imitatus, imitata sum*, j'ai imité. Mais le verbe *être* reste toujours sous-entendu dans cette forme du passé. Ce verbe se sous-entend aussi ordinairement au présent dans la conjugaison passive, et dans les cas où l'attribut est séparé du verbe, de sorte que le présent du verbe *être* est presque inusité. Des préfixes détachés se joignent à ce participe actif pour exprimer le conditionnel et le subjonctif, réduits l'un et l'autre à un seul temps et formés uniquement de ce participe, avec variation de genres, mais sans variation de personnes.

Le verbe russe en revanche exprime si l'action s'est faite une fois ou plusieurs fois, et, comme les verbes des langues sémitiques, si l'action est parfaitement ou imparfaitement accomplie. La déclinaison, comme nous l'avons dit, a conservé sept cas.

Il y a trois genres dans ces langues et les restes d'un duel ou plutôt d'un nombre qui s'étendait jusqu'à cinq; si bien que lorsque l'on compte, on n'emploie le pluriel qu'à partir du nombre cinq. L'adjectif se décline autrement que le substantif. Les mutations de lettres sont très-fréquentes et assez compliquées, les formes des verbes sont extrêmement variées; ces langues ont aussi conservé l'*r* demi-voyelle du sans-

crit, et, outre l'í aigu ils ont un ì grave qui est à l'*i* ordinaire à peu près ce que notre *é* fermé est à notre *è* ouvert. Celles des langues slaves qui emploient l'alphabet latin, figurent ce son par un *y*. Cet ì grave ou *y* se retrouve dans la langue de la Hague, aussi bien que l'*r'* demi-voyelle, mais il n'existe, que nous sachions, dans aucune des langues romanes ni germaniques.

Les langues slaves sont parlées sur une vaste étendue de pays, de l'Adriatique à la mer de Behring; elles ont cela de particulier qu'elles diffèrent assez peu entre elles, et qu'il est facile à ceux qui les parlent de s'entendre entre eux malgré la différence des dialectes, avantage qu'on ne retrouve ni dans les langues germaniques ni dans les langues romanes.

Des langues slaves, celle qui paraît la plus primitive est le lithuanien, qui forme un groupe à part, et se parle, avec plusieurs modifications, dans la Lithuanie et la Courlande. Les autres Slaves se divisent en Slaves de l'occident, Slaves de l'orient, Slaves du sud. Les principales langues slaves de l'occident sont le tchèque, parlé en Bohême par les deux tiers de la population — et le polonais parlé en Pologne. Ces deux idiomes sont ceux qui s'éloignent le plus de la langue typique. Le polonais est, avec le français et le portugais, la seule langue européenne qui ait des nasales — car on ne peut guère compter pour telle, la faible nasalité qui se manifeste en allemand et en anglais devant *k* et *g*. — Le tchèque, et surtout le polonais, ont une assez belle littérature.

Parmi les langues slaves du midi, on distingue le serbe et le croate. Dans le midi de la Russie on parle le petit russien, qui a des analogies avec le polonais. Mais la plus cultivée et la plus répandue de ces lan-

gues est le russe de la grande Russie. Il a son alphabet spécial de 36 lettres, parmi lesquelles il s'en trouve une qu'on ne peut transcrire en français avec moins de cinq caractères, *chtch*. Les sons chuintants et les sons mouillés prédominent dans ces différentes langues.

On parle des langues slaves non seulement dans l'empire russe, mais il y a un grand nombre de Slaves dans l'empire turc. Les pays du bas Danube sont slaves par leur population, excepté dans les deux îles formées par les Roumains ou Valaques, et par les Hongrois ou Madgyars. Les Slaves sont aussi beaucoup plus nombreux que les Allemands, non seulement en Bohême, mais en Moravie et surtout en Gallicie. Les provinces de la Prusse proprement dite, étaient aussi habitées par des populations slaves, mais la langue qu'ils parlaient, le borusse ou vieux prussien est maintenant une langue morte.

La langue de l'église russe est le slavon, qui est assez peu différent de la langue vulgaire, et que les fidèles comprennent sans difficulté. Il a conservé plusieurs lettres, généralement grecques, qui ne se trouvent pas dans l'alphabet russe.

XXVII.

Les deux dernières grandes émigrations des Aryas se sont faites en Asie. Les uns, qui occupèrent la Perse, apportèrent dans ce pays le zend dans lequel ont été écrits les livres de Zoroastre et d'où est sorti le persan moderne; ceux qui occupèrent l'Inde y portèrent le sanscrit, dont la connaissance a servi de point de départ à la philologie comparée. Dans les deux pays

ils jouèrent le rôle de conquérants sur des peuples parlant des langues agglutinantes ou des langues sémitiques. Dans la Perse, ils trouvèrent une civilisation, dont ils profitèrent, et l'écriture cunéiforme, qu'ils s'approprièrent pour écrire leur langue. Les inscriptions laissées par eux avec cette écriture, ont conduit par degrés à la lecture des inscriptions de leurs prédécesseurs, écrites dans une langue inconnue et avec un alphabet presque identique. Le zend a été compris plus tard que le sanscrit. Ce fut le Danois Rask qui, parti pour la Perse et l'Inde en 1816, découvrit le premier la clef de cette langue et montra ses affinités avec la langue sanscrite. Eugène Burnouf, « un des plus grands savants que la France ait jamais produits » (1), continua ces recherches, et à l'aide du sanscrit et de la grammaire comparée, il parvint à déchiffrer le texte authentique des livres de Zoroastre, qu'Anquetil, Duperron avait traduits sur une version persane; il parvint aussi à lire et à expliquer les inscriptions cunéiformes de Darius et de Xercès.

Le zend a cessé depuis bien des siècles d'être une langue parlée, il en est de même du sanscrit, mais le sanscrit possède une littérature bien autrement riche. Il y a là des poèmes, des livres de philosophie, de législation, des grammaires minutieuses et très-subtiles. Le sanscrit a un alphabet particulier, un alphabet de 50 signes, très savant, où les lettres, consonnes et voyelles, sont classées en certaines catégories que nous nous sommes appropriées. Cette langue nous a mis surtout en possession d'un livre d'une valeur inestimable pour étudier les premiers balbutiements religieux de notre race, les *Védas*, et nous faire re-

(1) MAX MULLER. *Lectures*, etc. T 1 pag. 186

monter aux idées que nos ancêtres se faisaient de la nature et du monde, idées toutes différentes de celles que nous ont transmises les Sémites et qui forment le fonds des trois grandes religions des peuples modernes.

XXVIII.

C'est, comme nous l'avons dit, cette étude du sanscrit qui a servi de base à toutes ces études nouvelles. Les comparaisons qu'elle a provoquées ont renouvelé les idées que nous nous faisions des temps antiques. L'archéologie, l'anthropologie se sont mises à l'œuvre de leur côté. L'une a fait surgir du sol les débris de peuples, d'institutions, de cultes dont ni l'histoire ni même les légendes poétiques ne nous avaient entretenus. L'anthropologie a étudié l'homme de plus près, elle a interrogé les débris renfermés depuis des milliers d'années dans le sol, et par des comparaisons semblables à celles de l'archéologie et de la linguistique, elle nous a rapprochés du berceau de la race humaine, pendant que la géologie reconstruisait notre globe d'autrefois, fragment par fragment. C'est donc depuis un demi-siècle, depuis un quart de siècle surtout, tout un monde nouveau qui surgit devant nous, une conquête qui s'accomplit devant nos yeux, et une conquête d'autant plus curieuse que son point de départ est plus humble : quelques modestes débris d'objets souvent sans valeur ramassés dans le sol, des coquilles pétrifiées, des fragments de squelettes humains, des mots lus péniblement sur des pierres, sur des briques, recueillis dans la bouche des paysans, tels sont les éléments de cette science qui reconstruit des

civilisations oubliées. et nous permet de remonter aux origines et à explorer de plus près les étapes de l'humanité sur notre globe.

Les trois hommes qui ont le plus contribué à la constitution et aux progrès de la science du langage dans le second quart de ce siècle sont un Français Raynouard, et deux Allemands, Franz Bopp et Jacob Grimm. L'appréciation de leurs travaux et de ceux de leurs émules sera l'objet de la seconde partie de cet opuscule.

UNE ÉCOLE DE FILLES
CHEZ LES KANAQUES

PAR

M. JULES CLERET,

Aumônier de la Marine, Membre de la Légion-d'Honneur,
Associé titulaire.

Messieurs,

J'ai fait un séjour de six semaines à la Nouvelle-Calédonie. On ne peut pas tout voir en un si court espace de temps. Aussi je ne me hasarderai pas à vous offrir une étude complète du pays. Nous avons parmi nous un officier qui vous en parlerait beaucoup mieux que moi, car il le connaît à merveille et vous savez avec quel charme il traite les sujets dont il s'occupe.

Mon but est très modeste. Ai-je eu tort de penser qu'en le poursuivant, je resterai dans le programme de la société. Je voudrais vous montrer les efforts que les pères maristes ont faits pour introduire l'enseignement élémentaire chez les Kanaques et les résultats qu'ils ont obtenus.

Vous me permettrez bien de faire en commençant un tout petit bout d'histoire. Ce fut à la fin de 1843 que les missionnaires débarquèrent à Ballaod, sur la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie. Dix ans plus tard, l'amiral Febvrier Despointes prenait possession de l'île et de l'archipel voisin.

Puis vint M. de Montravel. Dans un voyage d'exploration qu'il fit à bord de la *Constantine*, en 1854,

il découvrit dans le 50° une rade qui lui parut convenir à un établissement colonial. Il l'appela Fort-de-France : c'est aujourd'hui Nouméa.

Comment et à la suite de quelles vicissitudes les maristes se transportèrent-ils sur ce point, je n'ai pas à le raconter.

Le père Montrouzsir s'y était déjà fixé sur la demande de M. Dubouzet. La chrétienté de la Conception ne tarda pas à se former. Le mouvement s'accentuant de plus en plus, on finit par en créer une nouvelle à St-Louis. C'est là, tout près du Mont-d'Or, à l'abri d'une chaîne de collines et sur un petit coteau qui domine des champs de cannes et la mer, que se trouve le foyer de la propagande catholique.

Dès qu'ils crurent l'avenir de leur œuvre assuré, les maristes se préoccupèrent de la question d'enseignement. Leur intention était d'ouvrir des écoles pour les enfants que le gouvernement et l'immigration amènerait dans la colonie. Mais les Kanaques réclamaient aussi une part de leur sollicitude. Comment les laisser dans l'ignorance profonde où ils vivaient?

On appela des frères pour les garçons et quelques sœurs dévouées pour l'éducation des filles.

Je ne voudrais ennuyer personne. Mais il faut bien que je raconte les faits tels qu'ils se sont produits. Chose étonnante ! l'entreprise des maristes rencontra, de la part du gouvernement local, des difficultés sans nombre. On ne voulut pas admettre que des religieuses arrivées de France exerçassent l'enseignement parmi les indigènes, sans avoir préalablement obtenu leur brevet. Deux de ces filles se résignèrent donc à paraître devant une commission pour témoigner de leurs aptitudes, et elles se tirèrent honorablement de leur épreuve, et je le crois sans

peine. L'une d'elles avait élevé les enfants d'une famille princière, et l'autre, la fille d'un capitaine de vaisseau, se présentait avec toutes les garanties que donne la meilleure éducation.

On ne voulait pas vexer les missionnaires et paralyser leur action. C'est possible. Mais il faut convenir du moins qu'on poussait à l'excès la manie de la réglementation. Quand les sœurs eurent obtenu leur brevet, ne trouva-t-on pas moyen d'entraver le fonctionnement de leurs écoles? Cette intolérance prit fin pourtant, et en 1873, on constata à St-Louis des résultats sérieux.

J'ai visité plus souvent l'école des filles, parce que les enfants y sont plus sédentaires et les cours plus réguliers. C'est elle que j'essaierai de décrire Du reste, à part les travaux manuels, le programme suivi chez les garçons est absolument le même.

Qu'on se figure une longue paillotte, avec une porte et quelques fenêtres et des mansardes à usage de dortoir : voilà la maison d'école. Ce bâtiment n'est pas une merveille; mais tout est relatif en ce monde et les indigènes, en les comparant à leurs cases, trouvent évidemment que c'est un palais. Du reste, il est dans une situation charmante, à deux pas d'un village qui se perd au milieu des bananiers et sur le bord d'un limpide ruisseau.

L'école de St-Louis est le grand pensionnat des Kanaques. Chez nous, les parents qui veulent donner à leurs enfants une éducation sérieuse diront : nous les mettrons au couvent. Dans l'archipel calédonien on les met à St-Louis. Aussi trouve-t-on réunis là tous les types de la colonie. Rien n'est curieux comme cette collection de petites négresses. Il y en a près de cent, des bébés de 8 ans et de grandes filles de 16. Pas la

moindre différence dans leur tenue, la mission faisant tous les frais de la toilette. Chacune porte invariablement une robe d'indienne sans taille et sans manches avec un crucifix sur la poitrine. C'est l'uniforme, et si l'on y ajoute le grand peigne en bambou, le trousseau de la pensionnaire sera complet.

La classe rappelle assez, pour son ameublement intérieur, ce qu'on voit dans toutes nos écoles. Vous y trouvez bancs et tables, des exercices de lecture et des cartes appendues aux murailles.

Rendons cette justice aux pères maristes. Dans une pensée toute patriotique, ils ont voulu que l'enseignement se donnât en français et suivant nos méthodes. Je fus bien étonné, lors de ma première visite à St-Louis, de trouvor les élèves occupées à faire une dictée. « Il faut que vous examiniez leurs copies, me dit la sœur. » Toutes n'étaient pas irréprochables; mais j'en remarquai plusieurs qui accusaient une certaine intelligence de la grammaire. N'auraient-elles pas rendu jalouses beaucoup de nos petites écolières ?.. On fit lire, écrire et calculer en ma présence des enfants de toutes les divisions. Les plus savantes saisissaient immédiatement et marquaient par un sourire les fautes qui échappaient à leurs compagnes.

Une chose m'intriguait. La carte qui s'étalait au fond de la classe était-elle un simple décor. Ma curiosité fut bientôt satisfaite. Le père qui a bien voulu venir vous voir est de ce pays-ci, dit la sœur à ses élèves, et en même temps elle appuyait le bout d'une baguette sur notre presqu'île. Les petites Kanaques parcouraient du regard la distance qui nous séparait de cette aimable terre et se regardant elles semblaient dire : c'est à l'autre bout du monde. Puis chacune essayait de prononcer, mais sans trop y

réussir : Cherbourg. La carte n'était pas tout-à-fait une énigme pour elles.

Dans une seconde visite que je fis à l'école de St-Louis, j'aperçus tout un paquet de lettres sur le bureau de la sœur. Voilà, me dit-elle, le courrier de mes élèves. Le courrier de vos élèves ! oui, reprit-elle : Un des pères va partir pour les Loyalti, et les enfants profitent de cette occasion pour envoyer un souvenir à leurs anciennes condisciples. J'étais fort curieux de voir leur style, comme bien on pense. Qu'on nous pardonne d'avoir violé le secret de la correspondance ! Choisissez, me dit Marie de la Croix, en me présentant son paquet : Tout était bien l'œuvre des petites négresses : les pensées et la rédaction. Quelle délicieuse simplicité !

La lettre de Marie Rose me sembla particulièrement piquante. Au risque de paraître indiscret, je déclarai qu'on pourrait en tirer copie pour Lifou, mais que je gardais la minute comme un souvenir de mon inspection; Il fallut bien me la laisser. Je la transcris textuellement :

« Ma chère Angela,

» Je ne vous ai jamais encore écrit. Mais je vais vous dire
» quelques lignes. Le R. P. Poupinel nous a donné ses images.
» La sœur vous enverra la vôtre. Le R. P. Guitta est donc à
» Lifou, voir tout son peuple ! La sœur est un peu plus malade
» et à cause de cela, nous sommes un peu plus sottes.

» Adieu, ma chère Angela, je suis votre amie,

» Marie Rose. »

Voilà comment écrit une petite Kanaque de 12 ans. Marie Rose exprime clairement ce qu'elle veut dire. Et si l'on ne trouve pas une grande fécondité dans sa lettre, il faut s'en prendre un peu à la solitude où

elle vit. St-Louis n'est pas le pays des nouvelles et le dicton qui court nos rues : les jours se suivent et ne se ressemblent pas, y obtiendrait difficilement crédit. Vous avez remarqué le mot de la fin : un trait charmant de grâce et de vérité. Cette lettre restera dans mes cartons, avec une autre qui porte comme signature un nom illustre. Elle est d'Hortense, la reine de l'île des Pins. Hortense écrit et parle comme une parisienne; son épître est un bijou.

Il ne faut pas croire que le programme de St-Louis n'embrasse que l'enseignement des lettres et qu'on veuille faire des petites Kanaques autant de petits bas bleues. Le travail manuel occupe une large place dans la journée du pensionnat. Ce n'est pas que la mode ait de grandes exigences. Non, la couturière ne doit pas être nécessairement une artiste et son apprentissage est bien vite terminé. Pour monter une robe il suffit de savoir faire un sac. On ménage une ouverture sur le fond pour la tête et deux échancrures sur les côtés pour les bras; le monde le plus élégant n'en demande pas davantage. Mais encore faut-il habiller toutes les dames de la chrétienté. Et les messieurs ? Depuis qu'ils ont pris l'habitude de porter un caleçon, voire même une ébauche de veste aux jours de fête, l'atelier doit travailler pour eux. On comprend l'importance qu'on attache au travail manuel dans le pensionnat de St-Louis. Petites et grandes, les Kanaques se familiarisent bien vite avec l'aiguille et les ciseaux. C'est merveille de les voir confectionner leurs vêtements, réunies en groupes sur des nattes.

J'étais devenu l'ami de ces enfants et quand je leur fis mes adieux, il y eut comme une acclamation. Toutes me disaient : au revoir. Hélas! je ne sais pas si je répondrai jamais à ce dernier souhait.

Je voudrais ajouter à ce modeste récit un souvenir que je garde avec amour, et cela dans le but de vous montrer mieux encore en application l'éducation toute française que reçoivent à St-Louis les jeunes Kanaques. J'étais allé me délasser chez les Pères dans le courant du mois de mai. Quand le jour commençait à baisser, la cloche annonçait l'exercice du mois de Marie. Je voyais alors les chrétiens sortir de leurs allées de verdure et gravir en longues files tous les sentiers qui mènent à l'église. Quelle sérénité sur ces visages ! Tous me saluaient en passant. Quant aux marmots, ils me secouaient la main, en me répétant tour à tour avec un aplomb charmant, bonjour, père.

Vous êtes mon hôte, me dit un jour le père Vigouroux et vous ne pouvez rien me refuser. Il faut que vous adressiez quelques mots à mes chrétiens. Je pris cette invitation pour une aimable plaisanterie. Et si je savais la langue du pays, lui répondis-je, je m'empresserais d'accepter. J'ai prêché devant les nègres de Gorée, je prêcherais volontiers devant les nègres de la Nouvelle-Calédonie. Vous parlerez en français, reprit-il, et tous les jeunes gens vous comprendront. Je dus me rendre à ses instances et comme j'avais remarqué des chapelets aux mains ou dans la chevelure des indigènes, j'expliquai comme je pus, la dévotion du rosaire. On vous a très bien compris, me dit le père après la cérémonie; aussi vous vous êtes condamné vous-même à reprendre la parole demain soir.

Le croira-t-on ? j'ai entendu dans ces petites réunions de St-Louis des morceaux de musique religieuse exécutés en parties et sous la direction d'un frère par les enfants de l'école. Je ne prétends pas que ce fut empoignant. Le nègre a la voix peu flexible et nasil-

larde à l'excès Mais il y avait une certaine hardiesse dans l'attaque: de la mesure et à tout prendre un effet d'harmonie produit.

Je crois en avoir dit assez pour vous faire apprécier les écoles de St-Louis. En les créant, les missionnaires ont fait une œuvre chrétienne et patriotique. Elles contribueront sans doute au progrès matériel et moral des indigènes. On peut bien ajouter, qu'avec la direction qui leur est donnée, elles faciliteront beaucoup la colonisation de l'archipel. Quand la langue française sera devenue familière aux Kanaques, nous pourrons entrer plus sérieusement en rapport avec eux et tirer parti de leurs ressources. Plaise à Dieu qu'ils ne perdent rien à notre contact de leur candeur et de leur foi !

ZIGZAGS

AUX ENVIRONS DE CHERBOURG

PAR

M. H. JOUAN.

L'accueil bienveillant fait par la Société Académique aux « *Trois Semaines de Vacances dans le canton des Pieux* » (1), m'avait enhardi à lui présenter, au cours de nos séances mensuelles de l'hiver de 1874-1875, le récit de quelques excursions faites dans nos environs pendant l'été. Les encouragements des personnes présentes à ces lectures, et à la plupart desquelles les localités dont je parlais étaient plus familières qu'à moi, m'engagèrent à continuer ces excursions dans les moments de loisir que me laissaient de temps en temps mes occupations professionnelles, ce que je fis avec d'autant plus de plaisir que, peut-être ayant fini avec les grands voyages, j'étais bien obligé, pour satisfaire à un besoin inné de locomotion, de me rabattre sur les petits. Je comptais étendre mes courses au-delà de notre voisinage immédiat, vers le centre et le sud du département, mais les fonctions auxquelles je fus appelé vinrent couper court à ces beaux projets.

En attendant que je puisse les réaliser (quand et comment ?), j'ai pris le parti de rassembler ce qui a été accompli, mais je commence par déclarer que, de même que dans la description du canton des Pieux,

(1) Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1873.

on ne trouvera ici ni documents nouveaux, ni recherches savantes, sur l'histoire locale, les antiquités, la constitution du sol et ses productions. Mes prétentions ne montent pas si haut : on ne doit voir, dans ce qui suit, qu'une causerie sur notre pays, tout au plus une esquisse à grands traits. Ce sont les impressions d'un touriste, écrites rapidement comme elles ont été perçues, et dont, par cela même, il serait peut-être dangereux de tirer des conclusions, comme faisait l'Anglais affirmant, d'après la couleur des cheveux et la mauvaise humeur d'une servante d'auberge, qu'en France les femmes sont rousses et acariâtres.

C'est aux personnes auxquelles je faisais allusion plus haut, aux lecteurs connaissant notre pays, que je m'adresse pour redresser mes jugements et rectifier mes erreurs. En un mot, de même que pour le canton des Pieux, mon but est tout simplement d'engager les curieux, qui ne connaissent pas nos environs, à aller contrôler mes récits *de visu*, et de provoquer la discussion et la critique, parce que je crois que c'est le moyen d'appeler l'attention des érudits et des artistes sur une région peut-être trop négligée jusqu'à présent, dont les beautés variées mériteraient bien d'être décrites par une plume élégante.

Les excursions racontées ici peuvent, en général, être faites dans le courant d'une journée, pour peu qu'on marche bien, qu'on ne redoute pas trop la fatigue et qu'on n'ait pas un besoin immodéré de confortable : presque partout on trouve à composer un déjeuner, sinon très-délicat, du moins suffisant, avec des œufs et du jambon fricassés sur la tuile, sans oublier du café, et, grâce au chemin de fer

et aux voitures publiques qui desservent les environs de Cherbourg, on peut déjà transporter, à peu de frais, sa base d'opérations assez loin de la ville. Au lieu de décrire les localités en suivant une sorte de méthode géographique, comme j'ai fait pour le canton des Pieux, je raconterai, en général, mes courses dans l'ordre où elles ont eu lieu, c'est-à-dire au hasard, sans plan préconçu. Je sais bien qu'on m'objectera tout ce qu'il y a de décousu dans cette manière de faire, qu'elle expose à des redites, qu'on me reprochera le *moi*, qui y tient une bien grande place, mais je dirai, d'un autre côté, que c'est peut-être le meilleur moyen de fournir des indications aux personnes qui voudraient m'imiter, que le titre de *Zigzags* est ainsi justifié, et que je ne cherche nullement à dissimuler le plaisir que j'éprouve en écrivant le récit de mes promenades : il me semble ressentir à nouveau les impressions agréables qu'elles me procuraient ; mais je sens trop bien aussi que, pour faire goûter ce plaisir à autrui, il faudrait une plume plus exercée et plus élégante que la mienne. Je reconnais encore tout ce que ces récits, malgré leur prolixité, ont d'incomplet et d'imparfait : tout entier à l'impression du moment, je me suis souvent appesanti sur des détails insignifiants, glissant souvent sur des sujets d'une plus grande importance. J'espère néanmoins que quelque lecteur indulgent, — et surtout doué d'une bonne dose de patience — dégagera peut-être de ce fouillis, et de ce que j'ai dit du canton des Pieux, une idée du nord de notre département, et que ces pages lui inspireront l'envie de consulter les auteurs qui ont écrit sur notre pays (1) et d'aller sur place vérifier leur dire.

(1) Voir, à la fin, la liste de ces travaux.

Je commencerai par deux promenades classiques, obligatoires, pour ainsi dire, pour les voyageurs qui ont quelques jours à donner à nos environs.

Cherbourg, juillet 1876.

I

Phare de Gatteville, — Barfleur, — Saint-Pierre-Eglise, — Bretteville-en-Saire, — Maupertus, — Fermanville.

Au mois de juin 1874, lorsque la Société Linnéenne de Normandie choisit Cherbourg pour le but de l'excursion annuelle imposée par son réglement, elle décida, de concert avec la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, qu'une journée serait consacrée à une visite aux falaises de Jobourg et une autre à celle du phare de Gatteville. « Ces deux excursions, » disait avec raison le programme, se complètent » l'une l'autre. Dans la Hague, une nature primitive, » abrupte et sauvage — un pays pittoresque et un » sol pauvre — dans le Val-de-Saire, un sol des » plus riches et une nature des plus riantes. Ces » deux promenades sont indispensables à celui qui » veut se faire une idée exacte de la presqu'île de « la Manche. »

Bien que cela fût en dehors de leur spécialité, les *Linnéens* ne devaient pas rester indifférents devant le phare de Gatteville, un des plus beaux des côtes de l'Europe. Du sommet, d'où la vue, plongeant sur les fertiles campagnes du Val-de-Saire, s'étend, d'un côté jusqu'aux rivages du Calvados, de l'autre jusqu'aux falaises de la Hague, les géologues pouvaient se faire une idée de la configuration du pays dans

ses grandes lignes. Le bord de la mer, les sables purement maritimes, montraient aux botanistes de l'intérieur une Flore toute spéciale, dont le chou marin (*Crambe maritima, L.*) n'est pas un des échantillons les moins curieux. Cette plante existait, il n'y a pas encore bien longtemps, sur plusieurs points de notre littoral, mais elle en a à peu près disparu et on ne la retrouve plus guère — et encore représentée par trois ou quatre pieds seulement — que sur la bande de sable qui sépare l'étang de *Gattemare* de la mer. De nombreux oiseaux de rivage animaient les bords de cet étang où les entomologistes purent faire une bonne récolte d'insectes. Les petites flaques d'eau salée, sur les rochers qui bordent la côte entre Gatteville et Barfleur, leur fournirent de nombreux échantillons de l'*Ochthebius Le Jolisii*, dédié, par MM. Mulsant et Rey, à notre savant compatriote, M. Le Jolis qui a découvert cette espèce. La taille de ce petit insecte n'atteint guère que deux millimètres quand il est à l'état parfait, et cependant, malgré ces dimensions pour ainsi dire microscopiques, il ne laisse pas que d'intéresser, par ses manœuvres singulières, ceux qui trouvent qu'il n'y a rien d'indifférent dans le livre de la Création (1).

La côte nord-est du département est formée par un massif granitique, en général peu élevé au-dessus de la mer, qui s'étend de Fermanville à la Hougue, sur une profondeur moyenne d'une lieue dans les terres, et projette au large des rochers rendus encore plus dangereux par les courants de marée. Le *ras*-

(1) **Mulsant et Rey**: ***Description d'une nouvelle espèce d'Ochthebius*** ; **Mémoires de la Société des Sciences Naturelles de Cherbourg, t. VIII.**

de Gatteville a été témoin de naufrages fréquents; on n'a pas encore oublié celui d'un navire chargé d'émigrants, la *Luna*, qui vint se perdre presque au pied du phare, le 12 février 1860, et dans lequel presque tout le monde périt. Le granit n'a pas partout la même composition et le même grain dans le massif du Val-de-Saire : à Gatteville, aux environs du phare, il est grossier, tournant à la pegmatite, contenant très-souvent de volumineux cristaux de feldspath rosâtre, de quartz gris et de grosses baguettes de tourmaline noire.

Le poisson, pêché sur cette partie de la côte, est excellent ; on y prend, en assez grande quantité, des homards dont on nous servit à déjeuner des échantillons vraiment monstrueux.

Ceux des touristes, que n'absorbaient pas entièrement les recherches d'histoire naturelle, avaient néanmoins de quoi s'occuper. D'abord le spectateur le plus indifférent ne peut manquer d'être frappé par l'aspect du paysage, par le contraste que fait la pointe de Gatteville, terrain bas et plat, dénué d'arbres, avec les côteaux, les rideaux boisés, qui sont en arrière-plan. Ici pas de haies, mais des clôtures en pierres sèches, d'un effet assez triste ; mais qu'on n'aille pas se figurer que ces *clos*, dont quelques-uns ont une superficie tellement réduite qu'on doit les labourer à la bêche, à cause de l'impossibilité d'y faire tourner une charrue, soient stériles comme pourrait le faire supposer leur proximité de la mer ; on y récolte des pommes de terre, des choux et même du beau froment, et, dans les plus maigres, pousse une herbe fine et drue, très-prisée par les moutons. Ces parages sont en grande réputation parmi les chasseurs, à cause des beaux et bons lièvres qu'on y rencontre.

L'église de Gatteville peu éloignée du phare, date du XII[e] siècle, mais le bas de la nef, le portail et la tour carrée qui est au côté gauche, sont beaucoup plus rècents. Le chœur est plus élevé que la nef. La plate-forme de la tour est surmontée d'une sorte de clocheton pyramidal, qui ne faisait probablement pas partie du plan primitif, mais qu'on aura peut-être ajouté pour servir d'observatoire en temps de guerre. A droite du vaisseau est l'ancien clocher, beaucoup moins élevé que l'autre, avec un toit à *batière* : il est percé de quelques fenêtres à plein-cintre. Les pierres désunies, les plantes parasites, lui donnent l'aspect d'une ruine. Près de l'église, il y a une très-vieille chapelle, dédiée à la Vierge, qui était peut-être l'église primitive : l'abside montre, à l'extérieur, des *corbeaux* bizarres, mais presque tous *frustes* aujourd'hui (1).

A l'ouest du phare, un petit enfoncement dans les rochers forme ce qu'on appelle le *havre de Roubary*, où une quizaine de bateaux de pêche trouvent, derrière une mauvaise jetée, un abri précaire, pour-

(1) La plupart des églises du pays sont lourdement et grossièrement bâties ; rarement le moindre sentiment d'élégance s'est fait jour dans leur construction. Un grand nombre sont *romanes* et datent de la fin du X[e] au XIII[e] siècle. Les invasions des Normands ruinèrent et détruisirent la plus grande partie des monuments religieux de la contrée ; mais, une fois les envahisseurs devenus chrétiens, ils reconstruisirent les églises, et même quelques-unes des anciennes qui avaient echappé à la destruction, furent renversées pour faire place à d'autres, plus grandes et plus belles. Les caractères du genre *roman* se montrent plus ou moins dans nos églises : voûtes soutenues par des arches en plein-cintre ou en fer-à-cheval ; fenêtres à plein-cintre ; clocher carré, généralement sur le côté de l'édifice, terminé par un toit à deux eaux (ce qu'on appelle à *bâtière*, dans le pays) ; portes à plein-cintre plus ou moins diversement ornées ; *corbeaux* faisant le tour de l'édifice, sur la corniche au-dessous du toit, quelquefois aussi sur la corniche au-dessous du toit du clocher ; maçonnerie en arête de poisson ; contreforts plats, peu développés, etc. Il n'est pas probable que, sauf la petite chapelle St-Germain, à Querqueville, nous ayons des monuments religieux antérieurs au X[e] siècle.

tant appréciable sur cette côte inhospitalière. Je puis me tromper, mais je me demande si la jetée, dans son état actuel, n'est pas plus nuisible qu'utile. A marée haute, la mer passe par dessus, de sorte qu'elle n'abrite nullement; elle rétrécit la crique et doit quelquefois constituer un véritable danger. Il me semble qu'on pourrait faire là, à peu de frais, un petit port au moins passable.

Le nouveau phare (1), par son élévation de 80 mètres, attire seul l'attention des voyageurs; on jette à peine un coup-d'œil distrait sur l'ancien qui, n'ayant guère que le tiers de la hauteur de l'autre (2), ressemble à un petit enfant à côté de son père. Il mériterait cependant mieux pour les détails de sa construction, les corniches du sommet, les encadrements des fenêtres. La chambre de commerce de Rouen, qui l'avait fait bâtir en 1774, avait jugé ainsi en donnant à l'entrepreneur une gratification de 20.000 francs en sus du prix de l'adjudication « parce qu'il avait travaillé en artiste, en vue de la perfection de l'ouvrage plutôt que pour son intérêt. » On a installé un poste sémaphorique dans les bâtiments qui sont au pied de la tour.

En suivant le rivage de Gatteville à Barfleur, on rencontre à mi-chemin la jolie anse de *Crabet*. D'après les traditions locales, les envahissements de la mer auraient été considérables sur cette côte, et même une partion de Barfleur aurait disparu sous les eaux; mais n'est-ce pas plutôt aux Anglais d'Edouard III, conduits par Geoffroy d'Harcourt, en 1346, et à la flotte des comtes de Lancaster et de Kent, qui ravagèrent le pays en 1405, qu'est due la décadence de

(1) Allumé pour la première fois le 1er avril 1835.

(2) 27 mètres.

ce port dont le rôle a été très-important sous les ducs de Normandie et les premiers rois d'Angleterre ? La ville du moyen-âge, qui comptait 1800 maisons et que Froissart cite comme une place forte au XIVe siècle, n'est plus aujourd'hui qu'un grand bourg, assez assez laid, mais dont l'aspect a conservé quelque chose d'imposant. L'église est sur une pointe avancée, presque à la limite où viennent expirer les vagues poussées par le vents du large, à l'entrée du port qu'elle semble protéger. A l'époque de sa construction les contours du rivage étaient-ils tels qu'on les voit aujourd'hui, ou bien est-ce à la suite d'invasions de la mer qu'elle se trouve actuellement à l'entrée du port ? Le gothique commence à se montrer dans des arceaux à l'extérieur, et la lourde tour carrée, qui ressemble plutôt à un donjon qu'à un clocher, est bien en harmonie avec ces lieux si souvent battus par la tempête. Si le port de Barfleur ne voit plus aborder les nefs du moyen-âge portant de brillants chevaliers, il ne manque cependant pas d'animation à certains moments, d'animation plus pacifique et plus profitable.

Lors de notre visite, un assez grand nombre de caboteurs anglais y étaient à charger d'excellentes pommes de terre dont l'exportation répand, depuis quelques années, un grand bien-être dans le pays. Il y avait déja longtemps que je n'étais venu à Barfleur, et depuis lors, ce mouvement de navigation avait motivé d'importants travaux, entre autres la construction d'un beau quai et l'amélioration des jetées ; mais, si l'on en croit les critiques, la direction de ce quai n'aurait pas été très judicieusement choisie, et les navires ne seraient pas parfaitement à l'abri dans l'intérieur du port. Je n'ai pas la prétention de dire, après une simple promenade, ce qu'il y a de juste ou

d'erroné dans ces critiques ; je ne fais que répéter ce que j'ai entendu.

En revenant de Barfleur à Cherbourg, sur un parcours de 27 kilomètres, plusieurs points méritent d'attirer l'attention : d'abord *Tocqueville*, où est né, en 1805, l'éminent auteur de la *Démocratie en Amérique*, et dont on voit la tombe à droite de l'église, derrière le chœur. Cette église, bâtie dans une vallée, au bord de la route, est en grande partie romane. La nef, et l'unique bas-côté à gauche, recouverts par un seul toit aux pentes inégales, sont assez remarquables. A gauche du vaisseau, une chapelle accolée au bas-côté montre le passage du roman au gothique ; plus loin, le joli bourg de *St-Pierre-Eglise*, le château et surtout les beaux arbres qui l'entourent, méritent bien qu'on s'arrête quelques instants. L'église, dans son unique bas-côté, dans sa nef et dans le portail, présente de beaux restes d'architecture romane ; le clocher, placé à l'entrée de la nef, est une massive tour carrée, en forme de donjon, du haut de laquelle on a une belle vue sur tout le pays environnant, le parc du château, les deux phares de Gatteville, les communes d'Angoville, de Vrasville, de Cosqueville, etc. En s'avançant vers Cherbourg, un magnifique panorama se déroule des hauteurs de *Bellevue*, à Gonneville : le regard s'étend jusqu'au milieu de la Manche et peut suivre toutes les découpures de la côte jusqu'à la *pointe de Jardheu*, presque à l'extrémité de la Hague. A partir de là, c'est une succession de beaux points de vue. Le plus remarquable peut-être, parce qu'on en saisit mieux les détails, est celui qu'on a de l'endroit où la route écorne la *Lande St-Maur* : il n'a d'égal que celui qu'on découvre de la *Lande St-Gabriel*, à quelque distance de l'autre côté de la route. Le

sommet de cette dernière lande offre aux antiquaires les débris d'un *Cromlech* (1), et tout près de là des fouilles récentes — dont la Société Académique a bien voulu insérer le récit dans ses Mémoires (2) — ont mis au jour (mai 1874) un cimetière de l'époque carlovingienne et des décombres de maçonnerie provenant, très probablement, d'une ancienne chapelle dédiée à St-Gabriel, sur laquelle les archives de l'évêché de Coutances et celles de la paroisse de Tourlaville sont à peu près muettes. Sans doute cette chapelle était peu considérable, un petit oratoire comme la chapelle St-Maur sur la lande voisine. Ce coin de terre, du reste, a dû être un centre d'activité religieuse à diverses époques, à juger par les trouvailles qu'on y a faites. Outre le *Cromlech* dont je viens de parler, on voyait encore, il y a quelques années, dans un rayon assez peu étendu, d'autres monuments *mégalithiques*. Un des plus remarquables, qui n'a pas eu trop à souffrir du temps et des hommes existe auprès du hameau de *la Forge*, à Bretteville, à 10 kilomètres de Cherbourg et à 500 mètres du nord de la route de Barfleur. Il a été décrit avec la plus grande exactitude par notre regretté confrère, M. Bertrand-Lachênée, dans le volume de nos Mémoires publié en 1861. C'est une galerie couverte, un *Cist-Vean* auquel est adjoint un *logan* ou *pierre branlante*. Les jambages et les pierres du toit sont en partie des arkoses à poudingue, en partie des stéaschistes noduleux, roches qu'on rencontre dans les

(1) Les monuments *mégalithiques* des environs de Cherbourg m'ont fourni le sujet de deux lectures aux séances de la Soc. Acad. en décembre 1872 et en janvier 1873.

(2) *Les Sépultures Franques de la Lande St-Gabriel*, par H. Jouan, Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg. 1875.

environs (1), tandis que le *logan* en granit a dû être apporté de plus loin, au moins de Maupertus ou de Carneville. La présence d'une pierre probatoire rend cette galerie éminemment intéressante pour les archéologues; cette pierre a été déplacée, de façon qu'au lieu d'un support unique, elle en a deux maintenant et n'est plus mobile.

Avant de quitter le Val-de-Saire — car ce n'est pas seulement la vallée dessinée par le cours de la Saire qu'on appelle ainsi : ce nom a été étendu à la région à l'est de Cherbourg, comprenant une partie du canton d'Octeville et la totalité des cantons de St-Pierre-Eglise et de Quettehou — je dirai quelques mots sur des points du littoral nord qu'on peut visiter facilement dans la même journée.

En suivant la côte, on rencontre d'abord, à 5 kilomètres de Cherbourg, le petit port du *Becquet* qui a dû sa création, entre deux roches du même nom, aux travaux de la Digue dont les hauteurs voisines, composées d'arkoses faciles à exploiter et à extraire, fournirent les premiers matériaux. Un de nos confrères de la Société Académique, a fait, dans le volume de Mémoires publié en 1867, le tableau de l'animation qui régnait au Becquet en 1786 : à cette époque là on y donnait des fêtes, on y jouait la comédie de société; aujourd'hui un silence morne, troublé à peine par quelques promeneurs dans la belle saison, a remplacé tout ce bruit. Il n'y a plus guère au Becquet que des pêcheurs, gens bien tranquilles qui n'ont qu'une idée fixe : arracher à la mer le plus qu'ils pourront pour acheter des

(1) Des fouilles faites, en 1872, à une des extrémités de la galerie par des individus qui, sur la foi d'un *tourneur de verge d'Aaron (Séance de la Soc. Acad., décembre 1872),* y cherchaient un trésor, ont rencontré, à deux mètres de profondeur, une roche feuilletée, un micaschiste (?).

clos. Loin d'être des dissipateurs comme le sont trop souvent les rudes travailleurs de la mer, les *Becquetais* sont, à juste titre, cités pour leur vie laborieuse et leur esprit d'économie.

A un kilomètre plus loin, on rencontre un délicieux petit vallon resserré entre deux hautes murailles où sont blotties, comme dans un nid, l'église de Bretteville-en-Saire et les maisons qui l'avoisinent, dont quelques-unes, tout enveloppées de lierre, et d'anciens moulins que mettait en mouvement le ruisseau qui coule au fond du ravin, se font remarquer par leur vieille construction. L'église est de l'autre côté du ruisseau, dans une situation un peu plus élevée ; elle est petite et de pauvre apparence à l'extérieur, avec ses vieux moellons désunis par le temps et sa tour surmontée d'un toit à quatre pans, avec une arrête longitudinale, le seul de cette forme, je crois bien, qu'il y ait dans le pays. A l'intérieur on a refait la voûte de la nef pour la mettre en harmonie avec le chœur qui est très-joli avec ses arceaux et ses nervures. On y a tellement bien réussi que j'aurais cru la nef du même âge que le chœur, si un ouvrier ne m'avait appris que la restauration ne datait que de six ans. Le vieil autel de bois a également fait place à un bel autel en pierre de Caen, qui a été travaillé et fouillé sur les lieux, et en vérité très joliment. Autour du cimetière, quelques arbres, abrités par les hauteurs contre les vents desséchants de l'est et les tempêtes du sud-ouest, ont acquis des dimensions respectables.

Dans cette partie, le rivage est presque partout bordé de roches déchiquetées, des schistes noduleux ou des arkoses, aux couches fortement inclinées plongeant vers le nord, et dont les débris couvrent

la plage de galets. Les hauteurs s'écartent à 150 ou 200 mètres du bord de l'eau, mais le terrain garde encore une certaine élévation et se termine par des escarpements affouillés par la mer dans les grandes marées. Les murs en pierres sèches, qui partagent les champs, lui donne un air de stérilité qui n'est qu'apparent, grâce au varech dont on respire à pleins poumons le parfum âcre et peu agréable peut-être, mais essentiellement vivifiant; ces petits enclos ne laissent pas que d'être productifs. Sur une pointe avancée, entre le Becquet et Bretteville, un vieux corps-de-garde, miné par sa base, ne semble tenir debout que par un miracle d'équilibre. Plus loin, la pointe du *Heu* se projette au large, terminée par une grande batterie construite il y a quelques années. Près de là, on remarque une vieille *gentilhommière*, reste du château de Bretteville qui, dès le XIVe siècle, fut porté par alliance à Jean de Bricqueville, un des ancêtres du colonel. En remontant un vallon qui débouche à cet endroit, on arrive à la *galerie couverte* dont j'ai parlé.

Un autre monument mégalithique, un *menhir*, se voit dans une commune voisine, Maupertus. Comme il est situé sur une haie qui partage deux champs, il n'est pas très facile à trouver, d'autant plus qu'il n'y a pas d'habitations dans le voisinage. Il est marqué, sur la carte de l'état-major, sous le nom de la *pierre dolmen*, à 600 mètres environ dans l'est de l'ancienne église. C'est une pierre brute, de forme pyramidale, d'arkose à poudingue, pouvant avoir une douzaine de pieds de haut. Cette roche, le geneïss, le micaschiste et le granit, se rencontrent sur le sol de la commune qui ne mesure guère que 320 hectares. Maupertus est appelé, dans les vieux titres, *Malpertusus et Malpas-*

sage. L'église est à peu près au milieu ; elle n'offre de remarquable — à l'extérieur du moins, car je n'ai pas vu l'intérieur — qu'un bas relief derrière le chœur représentant St-Martin, sous le vocable duquel elle est placée, donnant la moitié de son manteau à un pauvre, image qu'on retrouve dans plusieurs églises du Val-de-Saire. Cette petite église sera avant peu remplacée par une beaucoup plus grande en cours de construction dans les environs de l'ancien Manoir. Les bâtiments de ce dernier ne peuvent manquer d'attirer l'attention : on y arrive, quand on vient de Bretteville, en quittant le bord de la mer au hameau du *Monteux*, et en remontant une vallée.

En continuant vers Fermanville, le chemin du bord de la mer escalade un gros cap rocailleux dont le nom, le *Câtel*, vient probablement de ce qu'il y avait là un poste militaire au temps de la domination romaine; c'est d'autant plus à supposer qu'au siècle dernier, on y a trouvé un nombre considérable de médailles des Empereurs.

Au pied de ce cap, vers l'est, la côte se creuse pour former l'anse du *Brick*. En arrière plan s'étendent de grandes landes, puis le terrain s'abaisse graduellement, par une suite d'ondulations, jusqu'à l'extrémité du Cap Lévy que surmontent un poste sémaphorique, une batterie et un phare dont on voit, de la Place d'armes, la lumière variée par des éclats rouges. Les archéologues prétendent, et sans doute avec raison, que ce nom doit s'écrire *Le Vick*, parce qu'il y avait là un de ces petits ports que les Normands appelaient ainsi, mais aujourd'hui le nom de Cap Lévy a prévalu.

La commune de Fermanville compte plus de 2000 habitants sur une étendue de 425 hectares labourables;

le terrain y est entièrement granitique ; le sol, en grande partie médiocre, serait insuffisant à pourvoir aux besoins des habitants s'ils ne cherchaient dans la mer ce que la terre leur refuse. Les Fermanvilllais font d'excellents marins; un certain nombre se livrent à la pêche côtière et la plupart passent le temps de la jeunesse et de la virilité à naviguer. Fermanville fournit à la marine du commerce beaucoup de maîtres au cabotage et de capitaines au long-cours. Quand l'âge leur conseille *de mettre leur ancre à terre*, ils reviennent au pays natal bâtir, avec les économies amassées dans ce but, une maison où ils finiront leurs jours au bruit de la lame qui les a si longtemps, et parfois si rudement bercés. C'est ainsi que, depuis quelques années, on voit s'élever de jolies demeures en vue de la mer: les habitants, armés de longues-vues, suivent et commentent la manœuvre des navires qui descendent ou remontent la Manche, quelquefois avec un soupir de regret, plus souvent avec un regard de dédain, car bien certainement que, de leur temps, on manœuvrait et on naviguait beaucoup mieux !

Cette côte hérissée d'écueils est souvent le théâtre de drames lugubres. Tout le monde a encore présent à la mémoire le naufrage de la chaloupe de la frégate la *Couronne*, pendant l'hiver de 1864, à l'endroit appelé le *Perré*, dans le sud du cap. Cette embarcation avait été envoyée, armée par des matelots d'élite sous les ordres d'un jeune officier de la plus belle espérance (1), au secours d'un caboteur qui se trouvait dans une position dangereuse auprès de l'Ile Pelée. Le vent déjà très-fort et contraire pour regagner la rade, se déchaîna avec la furie d'un ouragan contre

(1) M. de Besplas, lieutenant de vaisseau.

lequel il fut impossible à la chaloupe de lutter. A chaque bordée, elle perdait du terrain. Acculée contre la côte, elle mouilla afin d'essayer d'accoster le rivage l'arrière le premier, mais comme elle venait à l'appel de son ancre, malheureusement trop lentement, une grosse lame la prit en travers et la fit chavirer. Deux hommes purent seuls gagner le rivage; les autres, roulés sur les galets, furent emportés par le retrait de la vague. Les jours suivants, la plus grande partie des corps furent retrouvés, tout meurtris par le contact avec les rochers; on les transporta à Cherbourg où l'on fit des funérailles magnifiques à ces martyrs du devoir; mais ce n'est pas tant la pompe officiellement déployée qui restera gravée dans le cœur de ceux qui assistèrent à cette triste cérémonie, que l'impression produite par ces nombreux cerceuils recouverts chacun du drapeau national, et par l'attitude recueillie de la population en face de ce grand deuil (1).

(1) Les corps des autres naufragés furent retrouvés plus tard et inhumés dans le cimetière de Fermanville.

Cet événement donna lieu à des commentaires et à des discussions dont les plus ardents provocateurs étiaent, comme c'est presque toujours le cas, des individus bien tranquillement assis au coin de leur feu au moment où l'accident arrivait. On se demanda pourquoi la chaloupe n'avait pas fait franchement route pour contourner le cap Lévy, derrière lequel elle eût trouvé un bon abri dans l'anse de la Mondrée: c'est certain, mais reste à savoir si elle n'était déjà pas trop engolfée dans l'enfoncement entre le Câtel et le cap, et si. en admettant qu'elle eût eu le vent bon pour faire cette route, elle eût pu en profiter vu l'état de la mer. Il ne faut pas oublier que la *Couronne* avait été armée dans un autre port, et que, dans la chaloupe, il n'y avait sans doute pas un seul individu pratique de la côte, sachant ce qu'on trouverait de l'autre côté du cap. D'autres prétendaient qu'au lieu de mouiller, on aurait dû venir se jeter vent arrière à la côte, en faisant toute la voile possible, de manière à faire monter l'embarcation au haut du plain ; la chaloupe eût été brisée, mais les hommes, disait-on, auraient pu débarquer. Est-on bien sûr que les choses se seraient passées d'une manière aussi simple, que l'embarcation n'eût

Un autre naufrage avait eu lieu sur cette côte, il y a déjà longtemps, en 1833, celui de la frégate la *Résolue*. L'Etat y perdit un navire encore capable de rendre de bons services, mais au moins il n'y eut pas de mort d'homme à déplorer. La *Résolue* faisait partie de la division navale qui opérait alors sur les côtes de Hollande. Un certain nombre de bâtiments de cette division, naviguant de conserve, réussirent à entrer le soir à Cherbourg, mais la marche inférieure de la frégate, et le calme qui survint, la retinrent en dehors. Le lendemain, au point du jour, on put, de la Place d'Armes, l'apercevoir immobile et assez fortement inclinée. Pendant la nuit, drossée par les courants très-violents dans ces parages, et contrariée par l'obscurité et les variations du vent qui rendaient sa manœuvre plus incertaine, elle avait été jetée à la côte sur l'écueil de *Biéroc*, si je ne me trompe. A cette époque, le phare du cap n'existait pas. Quoique bien jeune encore, je n'hésitai pas, en compagnie de quelques autres collégiens de mon âge, à faire à pied trois grandes lieues — et autant au retour — par des chemins détestables, pour aller sur le lieu du naufrage. Il me semble voir encore la noble frégate prise par les flancs entre deux rochers qui lui faisaient comme deux béquilles, le campement des marins sur le rivage, les canots allant et venant pour porter à terre les objets qu'on pouvait sauver, opération que contrariait

pas été mise en pièces avant d'arriver jusque là ? Il y avait, en tout cas, beaucoup de chances pour qu'elle remplît, et devant cette presque certitude, on comprend que l'officier, qui la commandait, ait suivi la règle prudente qui recommande d'accoster par l'arrière Il est à supposer, et cela ressort du récit des individus sauvés, que la chaîne de l'ancre se sera trouvée engagée, et que, par ce motif, la chaloupe n'avait pas pu faire tête assez vite. Tout cela montre, une fois de plus, combien il est aisé de discuter les accidents de mer quand on est bien tranquillement assis à la table d'un café, avec un calme et un sang-froid qu'on ne peut pas exiger de ceux qui sont au milieu du péril.

une grosse houle. Pendant quelque temps on eut l'espoir de renflouer la *Résolue*, mais, quand toutes les dispositions furent prises, survint une tempete qui l'arracha de son lit de roches et en dispersa les débris. La *Fleur-de-Lys* — c'était le nom de la *Résolue* avant 1830 — venait de périr près du port où, peu d'années auparavant, un orage populaire avait fait expirer la royauté de Charles X !

C'est dans cette circonstance que j'eus l'occasion de voir, pour la première fois, l'église de Fermanville qui est dans une vallée, à peu près au milieu de la paroisse. C'était alors un long bâtiment, tout simple, ayant d'autant moins l'aspect d'un édifice religieux qu'il ne portait pas de clocher, mais les Fermanvillais avaient, jusqu'à un certain point, suppléé à ce défaut au moyen d'un ingénieux trompe-l'œil. Sur une colline voisine, mais pourtant déjà à une assez grande distance horizontale, on avait bâti le sommet d'un clocher à *bâtière* et on avait suspendu la cloche dans cette cabane qui ressemblait à une loge à moutons ; de loin on pouvait croire que c'était le clocher dont on ne voyait que le haut. La dernière fois que j'ai vu l'église (il y a sept ou huit ans), je l'ai trouvée agrandie et remaniée avec goût — peut-être plus tard aura-t-elle un clocher. Ces progrès sont dus à l'initiative d'un des derniers curés, l'excellent abbé Vignon (1), qui avait su gagner les cœurs des rudes marins, ses paroissiens.

Le cap Lévy forme, en face de l'île de Wight, le rétrécissement le plus prononcé de la Manche dans

(1) Avant d'être curé de Fermanville; M. Vignon avait été pendant plusieurs années professeur d'histoire naturelle au collége de Valognes. Cet excellent prêtre, aussi savant que modeste, compte autant d'amis dévoués qu'il a eu d'élèves suivant ses leçons. M. Vignon est aujourd'hui curé-doyen à la Haye-Pesnel.

cette partie; aussi, au temps des rois d'Angleterre Normands et Angevins, les relations étaient fréquentes entre la Grande-Bretagne et Fermanville. Henry II y conduisit en personne une armée en 1176. On y a trouvé aussi des vestiges nombreux de la domination romaine, des meules, des tuiles dont l'origine romaine n'est pas douteuse, un four à briques, des bouts de routes pavées comme le faisaient les Romains, etc. Les âges précédents ont laissé en grande quantité des haches et des coins de bronze. On voyait, au siècle dernier, plusieurs grands *menhirs* dont les débris ont été utilisés dans la construction du port de Cherbourg.

II.

La Hague — Excursion aux Falaises de Jobourg. — Querqueville. — Nacqueville. — Urville. — Gréville. — Beaumont. — Jobourg.

Il y a cinquante ans, c'était une grosse affaire que d'aller à l'extrémité de la Hague (1); les chemins étaient affreux et, en certains endroits, à peine pouvait-on passer à cheval. Aujourd'hui on a à choisir entre deux voies carrossables, la route de Cherbourg à Auderville qui suit le faîte de la presqu'île, et celle du bord de la mer. Cette dernière, il est vrai, n'est praticable pour des voitures que jusqu'au de là d'Urville, et l'on est obligé de revenir, par l'église de Gréville, rejoindre l'autre avant d'arriver à Beaumont. La caravane Linnéenne, embarquée dans deux grandes voitures, prit par le bord de la mer en allant, ce qui était peut-être un tort, car il vaut beaucoup mieux revenir par là si l'on veut bien jouir du splendide pano-

(1) *Hague*, altération d'un mot scandinave, *hag*, *haga*, hauteur auprès des eaux (?)

rama qu'on découvre en descendant le Landemer, surtout au coucher du soleil.

La route, à partir d'Equeurdreville, a déjà été reportée plusieurs fois vers l'intérieur des terres par suite des empiétements de la mer sur cette partie du rivage, dont les contours se modifient journellement là où les eaux ne sont pas arrêtées par des digues. Les hommes de mon âge se souviennent d'être allés au fort de Querqueville par un chemin dont il ne reste plus de traces. Du reste ce n'est pas seulement ici que les limites de la mer étaient bien plus éloignées autrefois : sur beaucoup de points du littoral du département de la Manche, on retrouve les vestiges d'une forêt étendue, recouverte aujourd'hui par les flots, et dont les restes, souvent de très-grands arbres, sont quelquefois mis à nu par l'agitation des eaux qui lavent et entraînent la tourbe sableuse dans laquelle ils ont été ensevelis. Les bois, parfaitement conservés sous ce linceul, ont été fréquemment employés par les riverains dans leurs construction. Ces forêts remontent probablement au commencement de l'époque actuelle, à juger par les débris qu'elles fournissent : des essences qui croissent encore dans le pays, des restes d'animaux qu'on rencontre dans les forêts de l'Europe, principalement des ossements de cerfs, des têtes avec leurs bois, et des produits de l'industrie humaine, tels que des terres cuites, des médailles, des meules, des lingots de fer ayant à peu près la forme des marteaux dont se servent les piqueurs de granit, ou plutôt d'un fuseau (1). L'anse de Sainte-Anne, à l'est de Querqueville, paraît avoir été couverte par une forêt où les chênes dominaient : de là pour quelques-uns le nom de *Querqueville*, *Quercuum villa*, mais cette étymologie

(1) Voir *Note A*. plus loin, à la fin du Mémoire.

a été, à bon droit, contestée. D'après M. A. Asselin, on devrait écrire *Kerkeville*, de *Kirk*, *Kerk*, église, à cause de la chapelle St-Germain, qui était sans doute l'église primitive de cette paroisse. Selon beaucoup d'archéologues, le mot *Kirk*, fréquemment employé dans l'appellation de localités de la Grande-Bretagne, viendrait des pirates scandinaves; mais n'est-il pas plus juste de le rapporter, comme le fait M. Le Jolis (1) au mot grec *Kyriakê*, usité dans la langue liturgique du moyen-âge, pour désigner le *Jour* ou la *Maison du Seigneur ?*

Le terrain plat qui borde le fond de l'anse Ste-Anne, occupé par des herbages fertiles où la terre végétale a une grande épaisseur, est adossé à des coteaux composés de roches feuilletées, azoïques, de la même nature que celles qu'on voit devant la Place d'Armes, à Cherbourg, et qu'on suit presque sans interruption et avec peu de variation dans leur contexture, depuis Bretteville-en-Saire jusqu'à Omonville-la-Rogue, c'est-à-dire entre les deux grands massifs granitiques du Val-de-Saire et de la Hague. Ces roches, aux couches redressées, très-souvent contournées, ont reçu des géologues, qui sont loin d'être d'accord à leur sujet, les noms de talcites, de schistes ardoisiers, de schistes talqueux, de stéaschistes, etc., etc. Elles se présentent dans l'anse Ste-Anne en masses assez puissantes, telles que les rochers sur lesquels a été élevé le fort du Hommet et celui de Querqueville, à l'autre bout de l'anse, et ceux qu'on connaît sous les noms des *Autels* et de *Rochefort*.

Sur la gauche de la route, au haut d'un joli vallon qui débouche vers le milieu de l'anse, on remarque le

(1) Le Jolis : *Des prétendues origines Scandinaves du patois Normand;* Mémoire lu en séance publique, à la Sorbonne, le 16 avril 1867.

clocher pointu de l'église de Hainneville. Plus loin, au point où le terrain se relève, le château de Querqueville se montre adossé à un coteau boisé. La situation de ce manoir parut si belle à Napoléon Ier, lorsqu'il vint à Cherbourg, en 1811, qu'il avait résolu, dit-on, d'y faire construire une résidence d'été... Il ne prévoyait guère alors l'île d'Elbe et Ste-Hélène !

Plus loin, laissant le fort sur la droite, la route traverse, en montant par une pente assez raide, le principal village de Querqueville, puis escalade le coteau que dominent l'église et la chapelle St-Germain placées côte à côte. L'église n'a rien de remarquable; ses proportions sont lourdes, les détails de sa construction grossiers; le clocher carré, terminé par une pointe peu élevée, est loin d'être élégant. La chapelle St-Germain est évidemment de deux époques. Primitivement elle était en forme de trèfle, et plus tard on y a ajouté une nef et un clocher. L'origine de ce petit édifice a été discutée ; M. Aug. Asselin (*Mém. de la Soc. Acad.*, 1833), en a donné une description complète : pour lui c'est un temple Gaulois dont on a fait plus tard un oratoire chrétien. M. de Gerville y voit une chapelle Mérovingienne ; c'est, dans tous les cas, probablement l'édifice religieux le plus ancien du département.

En regardant la position dominante de l'église de Querqueville, on se demande toujours comment les 7000 Anglais, débarqués à Urville en 1758, pour aller attaquer Cherbourg, ont pu franchir ce passage où il eût suffi d'une poignée d'hommes résolus pour les arrêter.

Le château des Marais, ou de Nacqueville, est au de là, dans une vallée aux versants couverts de bois ; on ne le voit pas de la route, mais il mérite bien qu'on

se dérange pour le visiter, d'autant plus qn'on est certain d'y rencontrer toujours le meilleur accueil. C'est dans cette partie du pays, alors couvert de forêts, que vint se fixer, dans les premières années du IX° siècle, un des apôtres vénérés du Cotentin, Saint-Clair, fuyant l'Angleterre, sa patrie, pour éviter le mariage que sa famille voulait lui faire contracter avec une princesse. A l'entrée de la vallée, on voit encore une chapelle qui lui est consacrée, plus que modeste dans sa construction, mais datant du commencement du XIII° siècle (1). De la route que nous suivons, on ne voit pas l'église de Nacqueville qui est plus avant dans les terres, sur le dos d'une colline, ce qui fait qu'on la découvre de loin en mer. C'est une lourde construction avec un clocher à *bâtière*. Dans le cimetière on a trouvé beaucoup de cercueils en calcaire de Sainteny et d'autres sépultures formées de dalles de stéaschistes cimentées ensemble. Ces tombeaux sont du même genre que ceux de la Lande St-Gabriel, à Tourlaville, découverts au mois de mai 1874.

L'anse de Nacqueville se termine à l'ouest par une pointe basse où il y a un fort construit sous le premier Empire et auquel on a ajouté depuis une belle batterie pour des mortiers. La mer et le vent en bouleversant les dunes voisines, il y a quelques années, ont mis à jour un véritable ossuaire composé surtout de débris de cerfs. En 1868, nous avons trouvé à l'ouest du fort, dans le sable de la grève, au large de la limite actuelle de la marée haute, un bassin en maçonnerie qui atteste que l'incinération du varech est depuis longtemps pratiquée sur cette côte.

(1). La foire St-Clair, qui a lieu à présent à Querqueville et à laquelle tous les habitants de Cherbourg se rendent religieusement, se tenait anciennement à Nacqueville,

A deux kilomètres plus loin, on traverse le joli village d'Urville dont l'église est au bord de la route. La mer a aussi rongé cette partie du littoral ; les traditions rapportent qu'autrefois, pour aller de Cherbourg à Omonville, on passait sur un grand banc de roches, les *Ras de Bannes*, qui est aujourd'hui à plus d'un kilomètre du rivage. La route qui, il n'y a pas encore bien des années, suivait le bord de l'eau au bas du *Landemer*, gravit à présent la croupe de cette falaise en faisant des lacets. Du haut on découvre un spendide panorama: par une belle soirée d'été surtout, au coucher du soleil, le coup-d'œil est magique. Vers l'est, les regards plongent sur les terrains bas du rivage, dont ils suivent toutes les découpures jusqu'au cap Lévy, embrassant l'arsenal de Cherbourg, la Digue, les forts de la rade. De l'autre côté, la vue s'étend sur le rivage nord de la Hague, quelquefois enveloppé de nuages de fumée quand les habitants brûlent, pour en retirer la soude, le varech ramassé après les tempêtes de l'hiver. La commune de Gréville, qui vient après le Landemer, est bordée par des falaises très-pittoresques d'où se détachent de gros rochers que les assauts de la mer, rongeant les parties terreuses et friables, ont isolés des grandes masses. Dans le stéaschiste qui forme le squelette de ces falaises, on voit, au bord de la mer, quelques filons de talc. Le nom d'un des sommets, le *Grand-Câtel* ou *Câtel-Vaudon*, atteste le passage de la domination romaine, et la découverte, en 1786, de médailles en bronze du Haut-Empire, est venue confirmer cette opinion. Six ans plus tard, une trouvaille semblable eut lieu dans une autre falaise, à la suite d'un petit éboulement. Le Grand-Câtel jouait un rôle dans les légendes du pays: au-dessous est une grotte, *la caverne de Ste-Colombe*, qui s'ouvre sur la mer et va,

au dire des habitants, jusque sous l'église de Gréville, à une demi-lieue de là (1).

Il y a bien des années, plus de quarante, quelques-uns de mes camarades et moi, nous voulûmes vérifier le fait. Nous voilà bravement partis à pied, munis de cordes, de chandelles, de briquets et d'amadou, — car les allumettes chimiques n'étaient pas encore inventées. — De Cherbourg au Câtel, il y a au moins trois grandissimes lieues; la marche nous avait furieusement aiguisé l'appétit, mais à nous tous, nous n'avions pas un liard en poche; seulement le plus prévoyant de la bande avait emporté un morceau de pain qui, partagé entre tous, n'en faisait pas lourd pour chacun. Ce fut le cas de mettre en pratique les leçons de la *Cyropédie* que nous traduisions alors en cinquième, en nous contentant, comme le grand Cyrus, de joindre à notre bouchée de pain le cresson que produisaient en abondance les bords d'un clair ruisseau. Ces eaux limpides inspirèrent le poète de la bande, un poète de l'école romantique, alors en pleine floraison, qui nous servit, séance tenante, une ballade sur les Ondines et la Fée du grand Câtel. C'était maigre, et la Fée, chantée par notre ami, aurait bien dû nous envoyer quelque chose de plus substantiel. Si encore nous étions arrivés jusque sous l'église de Gréville! Mais, après avoir manqué vingt fois de nous casser le cou pour atteindre l'entrée de la grotte, à peine avions-nous fait une dizaine de pas à l'intérieur que nous ne trouvâmes plus qu'une étroite fissure, à ne pas laisser passer un chat. Il fallut prendre la route du retour, l'estomac à peu près vide et, pour ma part,

(1) J'ai déjà fait remarquer ailleurs que toutes les cavernes du bord de la mer se prolongent *toujours*, au dire des gens du pays, jusques sous l'église la plus voisine.

les résultats les plus clairs de l'expédition furent une déception et des écorchures aux pieds.

Mais je m'aperçois que je me perds dans mes souvenirs d'enfance, oubliant la Société Linnéenne dont les membres escaladent à pied le Landemer, les géologues examinant les rochers amphiboliques qui affleurent dans les couches de stéaschistes mises à nud par la construction de la route, tandis que le versant de la falaise montre aux botanistes une flore particulière. C'est ici qu'on commence à rencontrer une jolie petite plante répandue dans toute l'extrémité de la Hague, l'*Erythræa diffusa*, Woods, qui appartient surtout à la végétation des côtes atlantiques de l'Europe et dont, si je ne me trompe, la région que nous visitions est la limite extrême du côté de l'est.

A partir du Landemer, on remonte vers l'intérieur pour regagner la route de Beaumont, en passant à côté de l'église de Gréville, lourde construction romane. Les arbres, communs tout le long de la route du bord de l'eau, commencent à devenir rares, excepté dans les vallées où ils sont à l'abri du vent. Nous visitons une carrière d'arkose dont on extrait de très-beaux morceaux pour faire des linteaux, des jambages de portes et de fenêtres, des poteaux de barrières, etc.

Beaumont, à 17 kilomètres de Cherbourg, est le plus petit des chefs-lieux de canton de l'arrondissement; il ne se compose que d'une large rue à l'extrémité de laquelle est l'église, très-vaste, et dont on voit de loin, de tous côtes, le vaisseau et le clocher arrondi au sommet, à cause de la position élevée du bourg sur la ligne de faîte de la Hague. Si l'agglomération de maisons est peu considérable, la superficie de la commune est étendue; malheureusement elle se compose en grande partie de landes qui, jointes à

celles de Ste-Croix, de Vauville et de Bîville, font un désert de plusieurs lieues carrés d'où l'on ne retire que des fougères et des ajoncs, auxquels il faut encore plusieurs années pour atteindre une taille convenable. Ces solitudes s'étendent sur des collines légèrement ondulées, des plateaux ayant à peu près la même altitude, et, si elles donnent au pays un aspect assez triste, on est obligé d'y reconnaître un cachet de sauvage grandeur. Le sous-sol est formé par des arkoses, des grès siluriens, et, quand on se rapproche de la mer vers le côté sud de la presqu'île, par des schistes de cette dernière époque, recouverts seulement d'une mince couche de terreau; cependant, en quelques endroits, le sol est moins aride et on en utiliserait probablement une notable partie, mais, pour cela, il faudrait l'intervention de capitalistes pouvant attendre le remboursement de leurs avances et non des individus vivant assez péniblement au jour le jour. Ces landes ont été sans doute, à plusieurs époques, des stations militaires; on y a trouvé des médailles romaines, entre autres un *Trajan* en or, une *Faustine* et des reliques d'un temps plus reculé. Plusieurs tombelles ont été attribuées aux pirates Normands; peut-être sont-elles plus anciennes, car dans l'une d'elles on a recueilli une épée en bronze et des silex travaillés en pointes de flèches, très-aigus et barbelés finement sur leurs bords (1).

A 1 kilomètre et demi après avoir dépassé le bourg, on laisse à main gauche le château de Beaumont, grand manoir où, de même que dans tous ceux du pays, la maison de maître et les bâtiments d'exploitation rurale encadrent la cour. Ce qui fait la beauté de

(1) Un de ces silex, très-remarquable, est conservé au musée de Cherbourg.

cette résidence ce sont les arbres de haute futaie qui l'entourent sur une vaste étendue. Malheureusement, depuis quelques années, ce bois est mis en coupe. Certes, le premier droit du propriétaire est d'user de sa chose, mais on ne peut se garder d'un sentiment pénible en voyant tomber ces hêtres dont la présence sur cette croupe balayée par les plus terribles tempêtes, est un véritable phénomène. Je me souviens d'avoir entendu raconter à mon père que, dans son enfance, — il y a tout à l'heure un siècle — il avait vu la sollicitude dont le créateur de ce bois, le vieux M. Jallot de Beaumont, entourait ses jeunes arbres, surveillant sans cesse les travaux, défendant les sujets faibles contre le vent au moyen de levées de terrain, disposant les plantations de manière qu'elles s'abritassent mutuellement; il serait triste de penser que tous ces soins eussent été pris en pure perte.

Je ne sais pas, du reste, si ces coupes sont tout-à-fait inoffensives; les renards, rares autrefois, sont devenus très-communs dans les environs où ils se seront répandus sans doute depuis la destruction d'une grande partie du bois, causant des dégâts notables dans les poulaillers.

Dans cette partie, la route coupe le retranchement en terre connu sous le nom de *Hag-Dike*, long encore de près d'une lieue et qui, dans quelques endroits a une grande élévation. Il est à supposer que, dans un temps, il barrait la presqu'île d'une mer à l'autre; aujourd'hui ses traces s'arrêtent d'un côté à Gréville et de l'autre un peu plus sud que la route de Beaumont, vers Herqueville. Les antiquaires sont partagés sur sa destination et sur l'époque à laquelle il fut élevé. L'opinion la plus répandue est que ce grand épaulement est dû aux pirates normands qui avaient

fait de la pointe de la Hague une place d'armes, où leurs bateaux pouvaient aborder dans le petit hâvre de Goury, dans le port naturel d'Omonville et dans l'anse St-Martin. Cette dernière est aussi connue sous le nom de *Plainvy*, sans doute une corruption de *Plainvick*, *vick* étant le nom donné par les Scandinaves aux ports de débarquement.

A partir de là, plus d'arbres pour bien dire, si ce n'est par ci par là, un sujet chétif et rabougri; sur les hauteurs des haies de ronces, d'aubépines et d'épines noires (*prunus spinosa*), couchées dans la direction que leur a imprimée la violence des vents d'ouest, séparent des champs où il ne croît guère que des ajoncs, avec lesquels contrastent heureusement des vallons herbeux: tel est l'aspect général de l'extrémité de la Hague. Autrefois, avant qu'il y eût des chemins pour communiquer facilement avec des lieux plus favorisés, les habitants de ce canton n'arrachaient que difficilement à la terre des aliments grossiers; mais aujourd'hui, renonçant à une culture ingrate, ils élèvent les bêtes à cornes dans leurs vallées, et, sur leurs *côtis*, des moutons excellents dont la vente eur permet de faire venir de loin les choses nécessaires à la vie, dont le transport était autrefois à peu près impossible. Le bien-être s'est répandu dans le pays, mais malheureusement aussi, les facilités de se livrer à une passion si funeste dans nos campagnes, l'ivrognerie, sont peut-être devenues plus grandes: c'est dans la Hague qu'on a inventé le café où l'eau pure est remplacée par l'eau-de-vie: c'est détestable, mais cela grise si bien !

Nous quittons la grande route pour prendre, sur la gauche, un chemin qui conduit au hameau Dennery, le dernier point où l'on puisse arriver en voiture.

Pendant qu'on prépare le déjeuner — pour lequel on avait prévenu à l'avance, sans quoi il n'eût pas été facile de satisfaire vingt affamés — la caravane va visiter l'église de Jobourg, située à un quart de lieue de là, avec quelques maisons, sur un plateau dénudé. Cette église est romane; la voûte du chœur est soutenue par des arches en fer à cheval, mais toute la construction est aussi simple que possible, sans la moindre élégance, avec un lourd clocher carré surmonté d'un toit à deux eaux ; les pierres noircies ont été, dirait-on, à moitié désunies sous l'effort des tempêtes de plusieurs siècles. L'intérieur est aussi pauvre d'ornementation que le dehors.

On a fait venir le nom de Jobourg de *Jovis burgus;* ce qui a sans doute donné lieu à cette étymologie, qui me paraît très-hasardée, c'est probablement la présence d'un camp romain dont on croit reconnaître encore le périmètre sur la croupe des falaises. On a trouvé aussi, dans la commune, des briques et des tuiles de fabrication romaine, et plusieurs tombelles, qu'on attribue aux Normands, sur la lande qui est au nord de la route, à un kilomètre avant d'arriver à l'église (1). Celle-ci est bâtie sur des grès quartzeux, faisant suite aux grand îlot silurien (2) qui occupe une grande partie de l'arrondissement, entre les falaises de Flamanville et celles de Jobourg. La masse de de ces dernières est composée de rochers granitoïdes où domine une syénite dont le contact a redressé les couches de grès presque verticalement. Sous la

(1) Voir plus loin, Note B.

(2) Cet îlot est un triangle dont les angles seraient à l'anse d'Escalgrain, aux Pieux et à Octeville près Cherbourg, et qui comprend, en tout ou en partie, les communes suivantes : Nouainville Sideville, Flottemanville, Acqueville, Teurthéville-Hague, Vasteville, Héauville, Helleville, Siouville, les Pieux, Biville, Vauville, Herqueville, Jobourg, Ste-Croix-Hague.

conduite d'un guide de bonne volonté, nous allons les visiter en commençant par le sud, là où elles confinent à celle de Herqueville, et nous remontons jusqu'au poste sémaphorique par des sentiers tracés sur leurs flancs, qui suivent toutes leurs sinuosités, et tantôt se rapprochent de la mer, tantôt montent presque jusqu'au sommet. Si de loin les falaises semblent ne former qu'une masse compacte, en les parcourant on reconnaît que leurs contours sont dentelés par des anses et des caps, au large desquels de gros rochers isolés font un cordon de sentinelles dangereuses qui se continue tout autour de l'extrémité de la Hague. « Une description de ces falaises » qui attirent à Jobourg tant de curieux, dit M. J. » Fleury (1), serait bien froide auprès de ces immen- » ses précipices, de ces croupes arrondies et ondu- » leuses, couvertes d'un gazon brûlé par le soleil, de » ces murailles rocailleuses, coupées de chemins » trompeurs, qui vous laissent suspendus au-dessus » de l'abîme, si vous avez l'imprudence de les suivre » et semées des fleurs roses et nombreuses du gazon » d'Olympe, des ombelles de la carotte maritime; » puis, à vos pieds, la mer dont les vagues étincel- » lent au soleil comme des milliers de perles fines; » devant vous, des roches déchiquetées, entrouvertes, » creusées par les flots, élèvent çà et là une tête » inégale et rocailleuse où viennent se reposer les » oiseaux de mer; au large, le raz avec ses ondes » bouillonnantes, le phare d'Auderville blanc au soleil » et les îles anglaises à l'horison. Ces falaises sont sou- » vent sillonnées par les fraudeurs chargés de ballots, » qui, malgré les dangers du passage, se hasardent la » nuit à débarquer leurs marchandises dans des trous

(1). *Nouveau Guide du voyageur à Cherbourg*, 1839.

» de rochers qui ne sont connus que d'eux seuls. » — Une de ces grottes, le *Trou aux Sorciers* ou *aux Fées*, est l'objet de nombreuses traditions, et sert de refuge, le jour, à de nombreuses chauve-souris, et la nuit, à des oiseaux de mer.

Du poste sémaphorique, établi depuis une quinzaine d'années, on découvre un vaste horizon qui n'est limité, vers le sud, que par le cap Flamanville, où il y a un poste pareil à une distance de quatre lieues et demie. Je ne dirai rien du paysage dont j'ai donné ailleurs les principaux traits (1). Nous descendons vers le nord à l'*Anse d'Escalgrain*, visitant celle du *Culeron*, un des points les plus pittoresques de nos côtes, où l'on voit un mélange de roches qui témoignent de bouleversements semblables à ceux que j'ai signalés dans les falaises de Flamanville (2).

La baie d'Escalgrain est formée par un rentrant de la côte entre le massif de Jobourg et celui d'Auderville, à l'aboutissement d'une vallée dont le fond est occupé par de riantes prairies, arrosées par un ruisseau qui fait tourner — ou plutôt faisait tourner — un moulin à son embouchure, car ce moulin m'a paru

(1) *Trois Semaines de vacances dans le canton des Pieux*, Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg, 1875.

(2) L'analogie entre le *Culeron*, *Diélette* et *Sciôtot* est signalée par M. Bonissent. « Il n'y a pas, dit M. Dalimier (*Stratigraphie des terrains primaires du Cotentin*) de région plus bouleversée que la » Hague : les roches éruptives, loin de se faire jour à la fois sur de » grandes étendues, et de créer ainsi des reliefs qui sont comme » d'utiles signaux pour le géologue, ont traversé l'écorce sédimentaire » sous forme de typhons isolés et de filons dirigés en mille sens divers. Plus de chaîne continue, ou du moins, si de loin l'œil de » l'observateur croit reconnaître une chaîne nettement accentuée, en » s'approchant, il la voit se morceler et offrir à ses recherches les » roches les plus variées En un mot, l'homogénéité que nous signalions sur de grands espaces, au sud du département, a disparu » dans sa partie septentrionale. »

abandonné, ainsi que le vieux corps-de-garde voisin. Le grès quartzeux de Jobourg arrive à la mer à Escalgrain, en suivant cette vallée. Nous remontons par là, en traversant le hameau de *Marquetot*, jusqu'à l'église de Jobourg où nous reprenons nos véhicules pour revenir à Cherbourg par la route départementale qui est beaucoup moins jolie et beaucoup moins pittoresque que celle du bord de la mer, suivie le matin. Sur la moitié du parcours elle longe la lande de Beaumont et de Sainte-Croix; ce n'est qu'en approchant de la petite église de Tonneville qu'on laisse à main droite, qu'elle perd de sa monotonie. A Tonneville on retrouve les stéaschistes. Dans cette commune il y a un vieux manoir qu'on voit de la route, et qui n'a de remarquable que sa célébrité dans les légendes de la Hague, surtout à cause d'une demoiselle de Tonneville dont un de nos collègues nous a conté la lugubre histoire.

III.

La Hague *(suite)*. — **Omonville-la-Rogue. — Anse de Saint-Martin. — St-Germain-des-Vaux. — Auderville. — Vauville. — Herqueville. — Biville. — Ste-Croix-Hague. — Vasteville. — Acqueville. — Flottemanville-Hague.**

D'autres points de la Hague méritent encore d'attirer l'attention : c'est pourquoi je ne quitterai pas ce curieux canton sans indiquer ce qui m'a frappé le plus.

Si, au lieu de prendre la route qui va du Landemer à l'église de Gréville, on suit le rivage par les sentiers des douaniers, on n'y rencontre pas de rentrants sensibles jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la *Sabine* qui arrose une vallée de la petite commune d'Eculleville; mais, à partir de là, la côte, dont la direction était O.-N.-O., s'enfléchit d'une manière très-pronon-

cée vers le nord pendant une lieue environ, puis à l'O.-N.-O., les échancrures y sont plus nombreuses et plus profondes; plus nombreux aussi les écueils jetés au large formant, ainsi que je l'ai dit, comme une ceinture à l'extrémité de la presqu'île. Les courants de marée, de plus forts en plus forts, indiquent le voisinage du *Raz Blanchart* où ils atteignent une grande violence, et, changeant à chaque instant de direction, font de ce passage de trois lieues de largeur, entre Aurigny et la Hague, un des points les plus dangereux des côtes de l'Europe.

Cette portion du littoral valait bien une visite: il y avait là l'emploi d'une bonne journée. La voiture publique qui fait le service de la poste me déposa à Beaumont d'où je me rendis d'abord à Omonville-la-Rogue. La route suit une vallée au bout de laquelle est un petit port naturel, le *Hable d'Omonville*, dont les avantages n'avaient pu manquer d'être appréciés sur cette côte où les ports sont si rares. Une voie romaine le réunissait à Portbail, et, d'après un cartulaire du XIIe siècle, elle était encore en usage à cette époque. Les pirates du Nord y avaient établi un de leurs refuges, compris dans l'enceinte du Hag-Dike; plus tard les Anglais en firent un de leurs ports de débarquement. Omonville montre encore quelques vestiges de son importance aux temps passés, dans des ruines qui ont appartenu à des fortifications, des noms de lieux dont l'origine étrangère est évidente, soit qu'on les rapporte aux Anglais, soit qu'on les fasse, cequi est plus probable, remonter aux Scandinaves, tels que *Lait-Heu*, *Jardeheu*, *Tranchdheu*, *Hutcheu*, dans lesquels on a vu le mot *hoë* signifiant hauteur, ou le mot anglais *height* ayant la même signification, accolé à *light*, lumière, *jarred*, disputé, etc. Tout cela avait paru assez important à la Société des Anti-

quaires du Danemark pour qu'un de ses membres vînt étudier, il y a une quinzaine d'années, ces traces présumées de leurs ancêtres, mais je ne saurais rien dire du résultat de ses recherches.

Le port consiste dans une échancrure de 400 mètres de profondeur. Il est abrité du côté du nord par une chaîne de rochers qui se courbe vers l'intérieur et ne laisse entre elle et des pointes de roches du côté du sud, qu'une entrée large de 200 mètres et ouverte à l'est. Il reste assez d'eau à mer basse, dans ce petit bassin, pour faire flotter un vaisseau de ligne (1). Pendant les guerres de la République et du premier Empire, c'était le port d'attache d'un convoyeur pour la protection du cabotage; souvent de petits corsaires s'y tenaient prêts à fondre sur les navires anglais que les vents et les courants drossaient dans ces parages. Malheureusement, ce petit hâvre, précieux à cause de sa profondeur, n'offre un abri sûr que dans les marées de morte-eau; pendant les autres, les bancs qui le ferment sont submergés; les lames, passant par dessus, retombent dans le bassin où elles causent un ressac dangereux. On remédierait à cet inconvénient en élevant la digue naturelle jusqu'à la rendre insubmersible, ce qui se ferait sans beaucoup de dépense; le travail aurait lieu presque à sec, et les matériaux abondent sur place (2). Il n'y a à Omonville que quelques petits bateaux de pêche; il ne s'y fait aucun commerce, et pourtant, aujourd'hui que des chemins praticables communiquent avec l'intérieur, ce port pourrait être utilisé pour l'embarquement des denrées du pays, et il est probable qu'au bout de peu de temps

(1) Un vaisseau *amarré à quatre* bien entendu, car il n'aurait pas son évitage, mais plusieurs petits navires trouveraient place dans le hâvre.

(2) Voir plus loin *note C*.

on aurait recouvré les avances nécessitées pour le rendre sûr. Dès 1694, Vauban se plaignait que le Hable n'eût pas de défenses et ne fût pas complété pour la navigation; depuis lors une batterie a été établie sur le versant d'un cap, au côté sud de l'entrée, extrémité de la lande schisteuse qu'on suit depuis Cherbourg : à partir de là jusqu'au bout de la Hague, les roches granitoïdes dominent.

Les imperfections que j'ai signalées n'empêchent pas le port d'Omonville et ses environs d'être un des endroits les plus pittoresques de la côte nord de la Hague. Les prairies, qui tapissent le fond de la vallée, arrivent jusqu'aux galets du rivage en arrière desquels on voit quelques maisons, mais le principal village est plus haut, groupé autour de l'église. Si l'on s'arrête aux détails, tout cela n'a rien de bien remarquable, mais l'ensemble est tellement agencé, tellement en harmonie avec le paysage, qu'on y trouve un charme dont on ne se rend pas bien compte, mais sous le coup duquel on tombe néanmoins (1). Sur toute cette côte on brûle de grandes quantités de varech. Je vais dire, à cet égard, quelque chose qui paraîtra peut-être extraordinaire, absurbe même, mais que d'autres personnes ont éprouvé comme moi. Certainement, quand on passe tout à côté d'un tas de varech enflammé, la fumée et l'odeur sont aussi désagréables que possible, mais, à une certaine distance, quand la fumée ne se fait plus sentir que par une odeur affaiblie, il n'en est plus du tout de même ; on respire ce parfum un peu âcre à pleins poumons, avec plaisir; on se sent vivre, et, au bout de très-peu de temps, gagné par un violent appétit. Sans doute c'est à l'iode, qui se dégage dans

(1) On lira plus loin le récit d'une autre excursion (juin 1875) dans la Hague, avec la description des églises de Gréville et d'Omonville.

la combustion, qu'on doit ces effets vivifiants. Les nuages de fumée, chassés par le vent, contribuent aussi à varier à chaque instant l'aspect du paysage.

Dans les derniers mois de 1864, un grand steamer anglais, l'*Iowa*, parti du Havre dans l'après-midi, vint s'échouer, la nuit, sur une roche au fond du port d'Omonville, mettant presque son beaupré dans la lucarne d'une petite maison. C'est à se demander comment il avait pu arriver jusque là sans rien rencontrer en chemin, et même, s'il avait été de quelques degrés de plus vers la droite, il aurait touché sur les galets où il ne se serait fait relativement que peu de mal. Après bien des peines, on réussit à le retirer de là. Comment expliquer cet échouage par une nuit superbe, un temps clair qui permettait de voir tous les feux de la côte ? On mit l'accident sur le compte d'une erreur de compas : n'est-ce point plutôt qu'on avait trop joyeusement fête le départ ?

En continuant à suivre le bord de la mer, on ne tarde pas à arriver à la pointe rocailleuse de *Jardeheu*. entourée de rochers au large, et sur laquelle on a établi, il y a une quinzaine d'années, un poste sémaphorique. En cet endroit les courants de marée sont extrêmement violents ; on voit l'eau filer le long des roches comme dans le canal d'un moulin. De l'autre côté de la pointe s'ouvre l'*Anse St-Martin*, le meilleur, et même le seul refuge naturel, qu'offre la côte de France jusqu'au Pas-de-Calais, et encore cet abri est-il bien imparfait. A l'extrémité est de l'anse se dresse un énorme rocher, un bloc de granit, dans le nom duquel, *Esquinandre*, on doit peut-être retrouver les traces des Espagnols du temps de Charles-le-Mauvais (1).

(1) *Esquina*, coin ; *Esquinandara*, forme angulaire, en espagnol.

L'anse, découpée dans de hautes terres, décrit les cinq huitièmes d'un cercle du nord-est au nord-ouest en passant par le sud; si avec les vents de terre on y jouit d'un calme parfait, ceux du large y amènent une forte houle. De même qu'à Omonville, mais sur une plus grande échelle, « la nature, dit M. Baude, dans ses belles études sur les côtes de la Manche (1) » y a tout ébauché; rien n'est complet. Des brisants » que signale au loin le bondissement des lames, » ressemblent à des fondations de digues à venir; » on dirait des constructions commencées qui, tant » qu'elles sont à fleur-d'eau, ne forment que des » écueils. Tels sont, à l'est, le banc auquel les grandes » roches de *Martiauroc* et de la *Parmentière* ser» vent de musoirs, à l'ouest, la *Basse du Fliart* orien» tée est-nord-est. Ces bancs sont trop bas pour cons» tituer une bonne défense; les lames amoncelées » par les vents du nord les franchissent, et, retom» bant lourdement en arrière, se propagent par lar» ges ondulations dans tout le mouillage; mais ils » sont disposés de la manière la plus favorable à » l'assiette d'un excellent abri, et, s'ils étaient sur» montés de digues insubmersibles, le mouillage ne » laisserait rien à désirer. Les fondations, qui sont » d'ordinaire la partie la plus dispendieuse des tra» vaux à la mer, ne seraient pas moins faciles à l'anse » St-Martin qu'à Omonville; le luxe de pierres de » taille de Cherbourg y serait déplacé; la rusticité » des constructions n'en exclut pas la solidité, et elle » serait ici en harmonie avec la beauté des sites. Il » faudrait s'y contenter des blocs bruts du granit » qu'offrent la côte et les écueils du voisinage. Dans » ces conditions, la dépense des brises-lames sera

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1859.

» peu de chose en comparaison de l'utilité produite;
» la valeur des bâtiments sauvés couvrira prompte-
» ment celle des travaux exécutés dans des lieux si
» tourmentés par les tempêtes, et si exposés, en cas
» de guerre, aux entreprises ennemies. Le brise-lame
» de l'est aurait 900 mètres de long; celui de l'ouest
» 600; appuyés l'un et l'autre sur des roches séparées
» du rivage, ils laisseraient sur les côtés deux passes
» praticables aux bâtiments de flotille et aux bateaux
» de pêche. La passe du milieu aurait 750 mètres de
» large, dont 200, à l'est, occupés par des basses, et
» elle s'ouvrirait sur un chenal bordé d'écueils sous-
» marins, ce qui n'est point un désavantage en temps
» de guerre. L'espace couvert serait en somme de
» 240 hectares, dont un tiers propre au mouillage
» des vaisseaux et des frégates, un tiers propre à
» celui des bâtiments de commerce et un tiers à celui
» des bateaux de pêche. Le premier projet de Vauban
» sur Cherbourg n'en aurait pas compris davantage. »

Dix ans avant M. Baude, un de nos confrères, M. le capitaine de vaisseau de Rostaing, signalait les avantages de l'anse St-Martin, et, sur la demande du conseil général de la Manche auquel il avait communiqué ses projets, des études furent ordonnées par le département de la marine, mais jusqu'à présent elles n'ont amené aucun résultat, car on ne peut pas compter comme un travail sérieux un petit bout de jetée encore inachevé, capable d'abriter, tant bien que mal, quatre ou cinq petits bateaux, à l'endroit qu'on appelle le *port Racine*, près du *Pont-des-Vaux*, dans l'angle S.-O. de l'anse. Il est à regretter qu'à une époque où des désastres sans exemple n'imposaient pas la plus stricte économie, on n'ait pas exécuté les projets de notre collègue. On objectera que la vio-

lence des courants de marée, en travers de la passe, rendra toujours l'entrée de l'anse difficile pour les bâtiments à voiles qui ne peuvent s'y risquer qu'avec une brise bien faite, et, autant que possible, à la mer étale, de crainte d'être entraînés dans le raz, ou jetés sur les écueils; que par conséquent peu de navires viendraieut chercher cet abri contre le mauvais temps, ou pour y attendre le renversement de la marée; qu'alors il vaut peut-être mieux laisser ce point tel qu'il est, avec ses désavantages naturels, que d'y créer des facilités dont un ennemi pourrait profiter. Admettons tout cela, mais n'oublions pas que ces difficultés n'existent plus pour les puissants steamers de nos jours : est-il alors bien prudent, en face d'Aurigny, transformée en citadelle maritime, de laisser St-Martin sans autre moyen de protection que ses défenses actuelles ?

Déjà, en 1520, François Ier comprenant toute l'importance de cette localité, y faisait élever une redoute dont la disposition a été changée depuis, mais non l'emplacement, à l'entrée de l'anse, du côté de l'ouest, près de la pointe des *Herbeuses*. En 1852, on a porté à douze le nombre des canons de cette batterie. Elle est entretenue en parfait état, mais combien faudrait-il de temps à un cuirassé, avec la formidable artillerie à longue portée d'aujourd'hui, pour mettre hors de service ces canons de 80 et de 36 qui ne pourraient atteindre l'assaillant ? (1)

J'en ai dit assez sur les avantages maritimes et militaire de l'anse St-Martin; de l'avis de tous les auteurs qui ont étudié la question, cette anse et le Hable d'Omonville doivent forcément être des annexes, des prolongements, de l'arsenal de Cherbourg. Je renverrai

(1) Voir plus loin *note D*.

à ces auteurs et surtout pour les détails les plus précis, au travail de M. de Rostaing, inséré daus le volume de nos Mémoires publié en 1861.

Le long du fond de l'anse, qu'on appelle plus particulièrement le *havre de Plainvic,* il n'y a qu'un chemin en mauvais état à peu près impraticable pour les voitures. A la partie est, débouche une vallée qui conduit à l'église de Digulleville, située sur le haut de son flanc oriental. Cette commune a fourni un certain nombre d'antiquités romaines, principalement des figurines en bronze et en terre qu'on peut voir au cabinet de Cherbourg. La partie est de l'anse appartient à Omonville-la-Petite, le côté occidental à St-Germain-des-Vaux dont l'église est sur une hauteur, toute seule, au milieu de clos à landes. J'en ai vu seulement le dehors qui est en harmonie avec l'aspect triste des alentours. Je ne conçois rien de plus désolé que le cimetière, où une herbe brûlée recouvre à peine les tombes.

L'église est un grand bâtiment tout nu; il n'y a pas bien longtemps qu'elle n'avait pas même un humble companile, mais depuis quelques années on a élevé, au-dessus de la grande porte, un clocher pointu qui, il faut le dire, n'a guère embelli l'édifice.

C'est à St-Germain-des-Vaux qu'un de nos maîtres les plus aimés, enlevé par une mort prématurée au culte des lettres et des sciences, M. Ragonde, a placé l'action d'une charmante nouvelle, insérée dans le volume des Mémoires de la Société Académique publié en 1835, et reproduite dans le temps, par plusieurs recueils littéraires. Le *Château de Mont-Haquez,* qui a fourni le titre de la nouvelle, est cité par l'auteur du *Roman de Rou,* Robert Wace, comme ayant été détruit par Hastaing et son compagnon Beïer,

Côte-de-fer, vers le milieu du IXe siècle. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de vérité de cette légende, l'explication que donne l'auteur de l'origine du nom de famille *Digard*, très commun dans la Hague, est jolie et ingénieuse.

A partir des hauteurs qui limitent à l'ouest l'anse de St-Martin, le terrain est bas, appuyé à des collines en arrière-plan, éloignées en moyenne d'un kilomètre, quelquefois davantage. Le rivage, bordé de rochers, est dentelé de petites anses, mais sur un parcours de près d'une lieue, en décrivant une demi-circonférence jusqu'au dessous du village d'Auderville, il ne présente pas de pointes assez saillantes pour mériter le nom de cap; celle qui est marquée *cap de la Hague* sur les cartes, y a peut-être encore moins de droits que les autres. Ces terrains plats et maigres, coupés par de petits murs en pierres sèches, les écueils du large montrant leurs têtes hors de l'eau, les roches déchiquetées du rivage (1), donnent à cette côte l'aspect le plus sauvage qui puisse imaginer, surtout à la fin d'une sombre journée d'hiver, lorsque le vent fait rage, que les cris rauques des oiseaux de mer effarés se mêle au fracas des vagues sur les roches au-dessus desquelles le phare se dresse « comme un dieu des tempêtes, planant sur son domaine de destruction. » Pas d'habitations; à l'exception d'un magasin servant à ramasser les produits de l'incinération du varech et du poste sémaphorique, on ne

(1) A Auderville, la syènite et des arkoses constituent en partie les points culminants, et se projettent assez loin dans la mer sous formes de gros rochers. Ces roches offrent l'apparence d'une véritable stratification, des couches, très redressées, n'ayant que quelques centimètres d'épaisseur. Elles ne peuvent fournir de matériaux propres aux constructions monumentales; il a fallu faire venir ceux du phare de Diélette. Les roches plutoniques de la Hague sont très variées, dans des situations très tourmentées, aussi présentent-elles de grandes difficultés pour leur classement.

rencontre que les petites cabanes, les guérites que se construisent les douaniers avec des pierres et du gazon. Les principales échancrures de la côte, à partir de St-Martin, sont le *havre de Bombay* ou *Bombec*, assez profond, mais tout-à-fait exposé au nord; un peu plus loin, entre la pointe de la *Loge* et celle du *Houffet*, un enfoncement où est venu s'échouer dernièrement, par une nuit brumeuse, le grand steamer anglais le *Pascal* (1); puis au sud du phare, entre de gros rochers, le petit port naturel de *Goury* où une jetée, remise à neuf il y a quelques années, permet d'abriter quelques bateaux de pêche.

Le phare est moins élevé que celui de Gatteville (il n'a que 47 mètres de haut, tandis que ce dernier a une hauteur presque double), mais sa position est bien plus pittoresque. Sa construction a duré trois ans, et on l'a allumé, pour la première fois, le 1er novembre 1837. Il est assis à 6 ou 700 mètres du rivage sur un rocher, le *Gros-du-Raz*, dont l'abord n'est pas toujours facile. Dans les grandes marées l'eau monte dans l'escalier intérieur, aussi les logements des gardiens ont-ils été placés dans la colonne même. Un des écueils qui l'environnent, les *Noires*, a vu périr, au commencement de 1871, le transport de l'Etat la *Sèvre* qui se jeta dessus en venant de St-Malo à Cherbourg, par une nuit affreuse pendant laquelle les grains de pluie masquaient la lumière du phare. La plus grande partie de l'équipage et des passagers trouvèrent la mort dans cet épouvantable naufrage auquel on ne fit pourtant pas grande attention ; à ce moment la France sombrait, et, depuis plus de six mois, chaque heure apportait la nouvelle

(1) Dans la nuit du 18 au 19 août 1874. Le renflouement de ce grand navire fait le plus grand honneur à notre confrère, M. l'ingénieur Bertin.

d'un désastre ! Un autre naufrage avait eu lieu dans ces parages au mois d'octobre 1823, celui du paquebot américain le *Pâris*, mais tout le monde réussit à se sauver. Au nombre des passagers se trouvait Mgr de Cheverus, évêque de Boston, depuis cardinal et archevêque de Bordeaux : d'une santé débile, il avait beaucoup souffert, et, comme ses jambes lui refusaient tout service, un vieux pêcheur le prit sur son dos et le porta au presbytère d'Auderville où il le remit au curé en lui disant : « Voilà un homme qu'on m'a » recommandé de vous apporter : il paraît que c'est » un évêque ; je n'ai jamais *ouï prêcher de ça*, qu'est-» ce que ça peut bien être ? » Le curé chercha alors à lui faire connaître la hiérarchie ecclésiastique, et le vieux matelot finit par comprendre qu'un évêque était, pour les prêtres, à peu près ce qu'était pour les marins le *Commissaire des classes*, le plus grand personnage dont il eut l'idée. Aujourd'hui on ne ferait plus pareille question à Auderville, car si la terre y est peu fertile, la culture intellectuelle s'y développe, grâce à l'instituteur actuel qui fait la guerre à l'ignorance avec la même ardeur qu'il se porte au secours des naufragés, Le principal village d'Auderville, avec l'église, est sur la hauteur au-dessus du petit port de Goury. L'église est toute simple, grossièrement bâtie sans clocher, mais seulement surmontée d'un petit campanile ; tout cela a un air rustique, sauvage même; là vit une rude population qui partage son temps entre la culture, la récolte du varech que les tempêtes jettent à la côte et la pêche. A ces occupations, il faut ajouter aussi — quand les temps s'y prêtent — un peu de contrebande. J'ai retrouvé là, vieillis et cassés, mais encore pleins d'énergie, des marins, compagnons de ma jeunesse, qui, après avoir payé leur dette au

pays sur les navires de l'Etat et couru toutes les mers sur ceux du commerce, arrivés à l'âge du repos pour les autres hommes, s'en vont encore passer de longues nuits au milieu des dangers du Raz, dans de méchants petits bateaux : et l'on a le cœur de se plaindre que le poisson est trop cher !

Je consacrai une autre journée à visiter la côte méridionale de la presqu'île. Parti de Beaumont, je suivis d'abord la *rue de Vauville*, c'est-à-dire le chemin tracé sur le côté nord d'une vallée qui descend à la mer dans la direction moyenne du S.-S.-O. et dont le fond est occupé par des prairies où un ruisseau trace son cours, tandis que ses flancs ne produisent guère que des ajoncs et des bruyères. Des grès compactes, par lits nombreux et contournés, plongeant très-fortement vers le N.-E., courent parallèlement aux deux côtés de la vallée. A main gauche sur la hauteur, une ferme qui porte le nom de *Prieuré*, occupe la place du monastère de St-Hermel fondé au XIIIe siècle par Richard de Vauville. S'il faut en croire un document, remontant à 1250, et communiqué par notre confrère M. Digard (de Lousta), les quatre moines qui l'occupaient dans ces temps reculés, ne menaient pas précisément une vie exemplaire, et trouvaient surtout fort étrange que leurs supérieurs, étrangers au pays, se mêlassent de leurs affaires.

Le chemin aboutit à des mielles précédant la belle grève de sables fin qui s'étend des falaises de Herqueville presque jusqu'à Diélette, sur un développement de deux lieues et demie. Il y a là un petit fortin, construit, si je me trompe, pendant la guerre de l'indépendance américaine, et qui est aujourd'hui dans un état voisin de l'abandon. En tournant à gauche, autrement dit vers le sud, on arrive bientôt au principal village

de Vauville, consistant, en partie, en une rue bordée d'affreuses maisons boiteuses, éclopées, où l'air et la lumière pénètrent à peine par de rares ouvertures. L'église avec son clocher à quatre pans, n'est pas d'une construction plus élégante. Le château, qui est tout à côté, a été bâti au XVII[e] siècle par le frère du maréchal de Tourville. Passé à l'état de ferme, il ne se distinguerait guère des manoirs du pays construits à la même époque, n'était la présence de quelques vieilles tours, restes de la forteresse féodale des seigneurs de Vauville (1) qui occupait le même emplacement. Il n'y a pas encore bien des années qu'on y voyait les ruines de la chambre où mourut le Bienheureux Thomas.

Vers le sud, le rivage est bordé, tout le long de la grève et à une grande distance de la mer, par des mielles et des dunes où, heureusement, des plantes arénicoles, principalement le millegreust, retiennent les sables que, sans cela, les vents d'ouest emporteraient dans les terres. Ces dunes, adossées aux collines de l'intérieur, atteignent, sous Bìville et Vasteville, une puissance considérable et constituent d'énormes amas, presque de petites montagnes. Dans le bas de celles de Vauville, les eaux, descendant des hauteurs et filtrant au travers du sable, ont formé un grand étang, rendez-vous d'une foule d'oiseaux aquatiques, long de près de deux kilomètres, qu'on appelle la *Mare de Vauville :* un cordon littoral le défend contre la mer.

Revenant sur mes pas dans le chemin de Beaumont, j'escaladai le côté nord de la vallée. Sur le sommet de la lande, à une altitude de 134 mètres, d'où la vue plane au loin sur les falaises, les dunes, les îles anglo-

(1) Un seigneur de Vauville était à la conquête de l'Angleterre.

normandes, on voit les débris d'un monument mégalithique, une galerie couverte, appelé dans le pays les *Pierres pouquelées*, malheureusement à moitié détruit. Il y a quelque chose comme soixante-dix ans, les habitants de Vauville avaient enlevé la plupart des grandes dalles du toit pour en faire un pont. Le sous-préfet de Valognes (Cherbourg n'était pas alors le chef-lieu d'arrondissement), avisé de cet acte de vandalisme, fit reporter les pierres où on les avait prises, mais on ne les a pas remises en place, et elles gisent à côté de quelques-uns des jambages qui n'avaient pas été dérangés (1).

A partir de là, en allant vers le nord, le rivage devient escarpé; la grève de sable fait place à des rochers, tantôt tenant à la terre, tantôt séparés d'elle, quelquefois éloignés de près d'une lieue, comme les écueils connus sous le nom des *Calenfriers*, de *Huquets de Jobourg* et des *Huquets de Vauville;* les hauteurs se rapprochent de la mer et constituent des falaises divisées par d'étroits ravins, qui vont rejoindre celles de Jobourg. La marche n'est pas toujours facile sur ces croupes arides; le mince gazon qui les couvre, brûlé par le soleil et desséché par le vent, est excessivement glissant. En descendant de la galerie couverte au ravin du *Petit Beaumont*, on ne trouve plus les grès; ils sont remplacés par des schistes noirs qui ont l'aspect des schistes de Siouville : (2) on y a recueilli les mêmes fossiles. Le hameau du Petit Beaumont est au bas de ce vallon, près du bord de la mer escarpé en cet endroit : je crois qu'il n'y a guère que les demeures des fellahs d'Egypte pour avoir un air aussi misérable.

(1) Sur d'autres points des landes de Vauville, il existe des *tumuli*. Cette commune a aussi fourni beaucoup de hachettes et de coins en bronze.

(2) V. *Trois Semaines de vacances dans le canton des Pieux.*

La bande schisteuse fossilifère continue jusqu'au ruisseau de *Herquemoulin* qui coule au fond du ravin suivant. Ici il n'y a pas de maisons, si ce n'est un moulin au bas de ce vallon sauvage, très-pittoresque. Le sommet de la falaise, au nord du ruisseau, est composé d'arkose; de gros blocs, dont quelques-uns ont roulé jusque en bas, sont éparpillés sur le versant qui regarde le sud, et qui, par sa raideur, mérite bien le nom de *Crève-cœur* qu'on lui a donné.

Je regagnai la route de Cherbourg un peu au-delà du bois de Beaumont, en passant par l'église de Herqueville qui est à un kilomètre de la falaise. Cette église est petite, très simple, n'ayant qu'un campanile pour clocher. Sur le plateau où elle est bâtie, entourée de quelques maisons, on retrouve le grès quartzeux qui se prolonge, par Jobourg, jusqu'à Escalgrain.

Bîville, qui vient immédiatement au sud de Vauville, appartient aussi au grand îlot silurien du nord-ouest du département. Les roches dominantes auprès de l'église sont des grès quartzeux, mais sur d'autres points de la commune, dans les grandes landes qu'on traverse en venant de Cherbourg, on rencontre des arkoses, ailleurs des phyllades et des grawackes. Ce qui m'a le plus frappé, ce sont les mielles et les dunes. Du plateau de l'église, à 125 mètres d'altitude, au bord de la grève il y a une demi-lieue à vol d'oiseau, mais les détours du chemin augmentent la distance. On y descend par une vallée encaissée entre deux collines de même hauteur à peu de chose près que l'assiette de l'église, s'abaissant graduellement et qui ne sont en réalité que d'immenses tas de sable fixé par les plantes qui ont fini par y pousser, principalement des fougères. A mesure qu'on s'approche de la

mer, la végétation est plus clair semée et change de caractère; dans les mielles, sur les dunes ondulées, on ne retrouve plus guère que les plantes des sables maritimes. Un ruisseau, ou plutôt un torrent en miniature, qui tombe dans la vallée, au lieu de rejoindre la mer par une ligne perpendiculaire à la direction de la côte, tourne vers le sud et isole ainsi une partie des mielles, ce qui est un bienfait, car il est probable que sans la présence de ce ruisseau, les sables auraient englouti les terrains productifs, mais peu élevés, qui sont en arrière; c'est du moins ce qui me semble démontré par des observations que le hasard m'a donné l'occasion de faire un jour que la brise d'ouest était assez fraîche. Des vagues en miniature de sable fin, poussées par le vent, franchissaient rapidement la pente d'une grande dune, pente assez douce pour que j'eusse pu la gravir sans trop de peine, en enfonçant toutefois dans le sable à chaque pas. Une fois arrivé au sommet, le sable transporté par le vent, tombait en suivant l'autre versant de la dune beaucoup plus raide, dans le petit ruisseau qui passait au pied, et dont le cours rapide l'entraînait presque tout à la mer. Il me semble que cette évolution sans cesse répétée, ce travail analogue à celui du tonneau des Danaïdes, peut expliquer l'arrêt dans la marche des dunes : ailleurs leur progrès a été empêché par les hautes collines contre lesquelles elles sont venues s'appuyer.

Il serait tout à fait inutile de parler longuement du Bienheureux Thomas à la Société Académique qui s'est si souvent occupée de lui. Comme au temps passé, les visiteurs affluent à son tombeau, car, quelle que soit l'opinion que l'on professe, qu'on admette ou qu'on conteste les miracles dus à l'intervention du vertueux aumônier de Saint-Louis, on se plait tou-

jours à rendre hommage à la mémoire d'un homme de bien. La question du pèlerinage mise de côté, les grandes landes qui donnent au pays un caractère étrange, le vaste panorama qui se déploie aux regards de la hauteur où s'élève l'église, les dunes de la côte, méritent qu'on fasse le voyage. Le sanctuaire du Bienheureux présente des détails d'un grand prix aux yeux des archéologues de notre pays, où les monuments un peu complets sont bien rares, mais les profanes n'y voient guère qu'une construction très-peu soignée, avec un lourd clocher carré surmonté par un toit à deux eaux; ils remarqueront pourtant des embrasures de fenêtres, des jambages de portes d'un bon style, en pierre calcaire qu'il a fallu apporter de loin, au moins de Valognes, ce qui ne devait pas être une mince affaire au temps passé. Le tombeau en marbre du Bienheureux a été restauré, et on a eu l'heureuse idée de laisser exposés aux regards, dans une armoire vitrée, la chasuble, l'étole, le calice et d'autres reliques du saint prêtre bien précieuses pour les amis du moyen-âge.

Après l'extrémité de la presqu'île, la *vraie Hague*, il me restait à visiter la partie du pays plus rapprochée de Cherbourg. M'étant fait déposer le matin, par la voiture de la poste, à l'embranchement qui conduit à Sainte-Croix-Hague, je me rendis d'abord à l'église située à 500 mètres à gauche de la route. Elle est ancienne, mais le clocher, terminé comme celui de Beaumont par une sorte de dôme, ne date que de 1725. Cette église a eu pendant longtemps deux curés à la fois, anomalie assez rare. Deux vieilles statues en pierre, de St-Nicolas et de St-Jacques, ont été placées au-dessus d'une des portes latérales. A l'interieur, sur le mur du côté droit, on lit cette ins-

cription : « Nicolas Dumonchel, seigneur et patron de « Vascoigne et de Saint-Nazaire, fondateur de cette « chapelle, décéda le 27 mars 1487. Que son âme soit « en paix ! » Une autre inscription funéraire, à la mémoire de « Damoiselle Thomasse de la Haie, veuve « de Robert Dozouville, écuyer, seigneur du lieu » porte la date de 1620; deux autres, mentionnant des donations faites à l'église par « Giiette, veuve de Gauthier Dozouville », et par « la famille Grindel, » sont de 1635 et 1636.

L'église est bâtie sur un point élevé de 170 mètres, d'où l'on découvre le revers de la Digue de Cherbourg et les terres du cap Lévy. Du côté de l'est, la vue s'étend sur les grandes landes qui se prolongent dans cette direction, et dont l'une, à un quart de lieue de l'église, à une altitude de 179 mètres, est un des points les plus hauts de l'arrondissement. Vers le sud, le pays conserve à peu près le même niveau, mais il est fréquemment entrecoupé par des vallées. Les roches des alentours de l'église sont des grès quartzeux, mais en descendant du côté du sud-ouest, après avoir traversé le ruisseau de *Claire-Fontaine* et en remontant la *Lande-du-Bienheureux*, qui appartient à Biville, on rencontre des arkoses (stéaschistes noduleux). Du sommet de cette lande, élevé de 170 mètres, le regard embrasse les îles anglaises, la côte de Héauville, Siouville, Diélette, et n'est borné, vers le sud, que par le massif des falaises de Flamanville.

En descendant de la Lande du Bienheureux dans la direction du sud-est, j'arrivai à une fontaine et à une croix de pierre placées au bord du chemin du fond de la vallée. La tradition attribue l'origine de cette fontaine au Bienheureux Thomas. Par une brûlante journée d'été, alors que le soleil dardait ave

force sur les flancs arides de la lande, le saint homme revenait de visiter des malades Il était accablé de lassitude : pas le moindre ombrage dans les environs. « Mon Dieu, que j'ai soif ! » — s'écria-t-il en plantant son bâton en terre pour mieux s'appuyer dessus ; mais à peine l'eût-il retiré, pour reprendre sa marche, que du trou jaillit une fontaine abondante qui depuis n'a jamais tari. Elle reçoit la visite de nombreux pélerins qui ne manquent pas de remporter une bouteille pleine de son eau. La source a sans doute donné le nom qu'elle porte au ruisseau voisin, quoi qu'il n'en sorte pas, mais qu'il vienne d'une demi-lieue plus haut. Il faut croire qu'au moment du miracle il était à sec, car le Bienheureux n'aurait eu que quelques pas à faire pour appaiser sa soif, mais gardons-nous bien de scruter le fond de ces légendes : au contraire, conservons précieusement leur saveur naïve.

Quoi qu'il en soit, le vallon que trace le ruisseau de Claire-Fontaine en coulant sur un lit de phyllades, entre Vasteville et Bîville, est une véritable oasis, comparé aux landes environnantes et aux dunes de sable qui s'avancent dans les terres à une grande distance de la mer. Des prés verdoyants, des arbres de belle venue, en garnissent le fond et les bords ; des moulins, des fermes, des maisons de maître, lui donnent de la vie. Le volume du ruisseau devient de plus en plus considérable ; arrivé au *Pont des Sablons*, à l'entrée des mielles, il s'infléchit vert le sud, et va se jeter à la grève, après un cours de neuf à dix kilomètres, par une embouchure peu profonde, mais large, qui forme ce qu'on appelle le *Grand Douet*.

Aprés avoir suivi pendant quelque temps le côté nord du vallon, je remontai, par des clos à landes, à

la chapelle de la *Madeleine*, située sur une éminence au milieu d'un champ d'où l'on a une fort belle vue, à peu près la répétition de celle qu'on a de la Lande du Bienheureux. Tous les ans, il s'y tient une assemblée ; on célébrait la messe dans la chapelle à certaines époques, mais, depuis quelques années, cet usage n'existe plus. Par elle-même, la chapelle n'a rien de bien particulier ; c'est un vieux petit édifice, tout simple, comme on en voit encore un grand nombre dans nos campagnes; seulement on peut reconnaître qu'il a été remanié à différentes époques. Je descendis du côté du sud, par des chemins raboteux, au hameau de *Toufreville*, amas de vieilles maisons d'où le plus mince confortable est absent, et de là au *Manoir*, qui est au fond de la vallée, sur la rive gauche d'un petit cours d'eau. Comme la plupart de ceux du pays, le manoir de Vasteville, aujourd'hui converti en ferme, est un assemblage de bâtiments encadrant une vaste cour. La maison d'habitation m'a paru de la fin du XVI[e] siècle, ou du commencement du XVII[e], les deux colombiers également, mais une vieille tour, toute couverte de lierre, est sans doute plus ancienne. Un bois de hêtres a poussé derrière les bâtiments en contre-bas d'un coteau qui l'abrite des vents de mer, mais les arbres ayent cru assez pour que cette protection ne soit plus suffisante, beaucoup dépérissent et meurent.

L'église de Vasteville est à une demi-lieue dans l'est du Manoir, sur un plateau que traverse le chemin de grande communication de la Hague à Bricquebec. J'ai beaucoup regretté de ne pas voir l'intérieur qui doit être curieux, à juger par la disposition du dehors. La grande porte s'ouvre dans un porche moins élevé que la nef. Le toit de celle-ci n'est pas symé-

trique; il descend beaucoup plus bas à gauche, couvrant un bas côté qui manque à droite. Le clocher carré, avec un toit à bâtière, mais ne manquant pas d'élégance, est à droite de la nef. Le chœur est beaucoup plus élevé que le reste de l'édifice et ne paraît pas être de la même époque. Les contours d'une porte qui s'ouvre à gauche sont ornés de moulures, de figures diverses. Sur le côté gauche de la sacristie, on remarque des bas-reliefs dans lesquels j'ai cru reconnaître les Evangélistes St-Jean et St-Marc, avec la Cène au milieu. La porte du côté droit de la nef est surmontée d'une petite niche qui renferme un groupe de marbre blanc, la Vierge apprenant à lire sous la direction de Ste-Anne. Au bas de la niche, à droite, on remarque une croix aux quatre bras égaux, évasés.

Le grès quartzeux (1) sur lequel l'église est bâtie, est la roche dominante dans la commune, mais, outre les phyllades du vallon de Clair-Fontaine, on rencontre sur le côté sud de ce vallon, et à le toucher, un petit îlot granitoïde. Les phyllades, des schistes siluriens, selon quelques géologues, se retrouvent dans la direction N.-N.-O.-S.-S.-E., tout le long d'une grande vallée qu'on traverse pour gagner Acqueville, et au fond de laquelle passe un ruisseau qui sort du bois de *Varengrou*, au-dessous des landes de Ste-Croix, et va se jeter dans la Divette, à Teurthéville.

L'église d'Acqueville, à 2 kil. 1/2 dans le nord-est de celle de Vasteville, est sur le rebord oriental de cette vallée. Je n'en ai pas non plus vu l'intérieur. La grande porte s'ouvre dans un porche; le chœur est plus haut que la nef, le clocher, à bâtière, s'élève au-dessus du milieu de l'édifice. Le cimetière est entouré de hêtres

(1) Ces grès, ainsi que ceux de Biville, Vauville, Herqueville, appartiennent au grand îlot silurien dont j'ai maintes fois parlé.

assez beaux, doublés en dedans d'une rangée de sapins.

Le pays n'a déjà plus, du moins dans les vallées, l'aspect désolé et sauvage de la Hague; les arbres sont communs; ainsi, pour aller d'Acqueville à l'église de Flottemanville, à trois quarts de lieue dans le nord-est, les chemins creux et ombragés doivent être bien mauvais en hiver, à juger par ce qu'ils étaient à la fin d'un été très-sec. L'église de Flottemanville est aussi simple que possible, sans aucun ornement, avec un clocher pointu, mais peu élevé. Du cimetière, dont l'altitude est de 166 mètres, on découvre un très-vaste horizon qui n'est borné, vers le sud, que par des rideaux où l'on distingue les clochers de Grosville, de St-Germain-le-Gaillard et des Pieux.

J'avais entendu parler d'une maison étrange, habitée par un original, située quelque part sur les limites de Flottemanville et de Nouainville, par conséquent dans la direction que je devais prendre pour rentrer à Cherbourg. Je n'avais que des indications assez vagues, mais heureusement je savais le nom de l'individu, de sorte qu'on put me renseigner. Pierre Voisin, *Pierrot-les-bons-Dieux*, comme on l'appelle communément, demeure auprès du hameau de Herville. Si j'avais eu à me plaindre des chemins d'Acqueville, que dire de ceux par lesquels je passai dans vallée où se trouve le hameau! Je me demande comment font les habitants au cœur de l'hiver. A l'entrée du village, on voit d'abord une croix en pierre, couverte de sculptures bizarres, qu'on prendrait volontiers pour l'œuvre de quelque naif artiste du moyen-âge et qui est due à l'individu que j'allais visiter. Le hameau se compose de vieilles maisons à l'aspect triste dont l'une a pourtant l'air d'une ancienne gentilhommière. J'eus quelque peine à trouver ce que je cherchais, occupé que j'étais

à regarder à mes pieds pour ne pas enfoncer dans une boue épaisse, lorsque, dans un chemin profondément encaissé à la sortie du village, en levant les yeux en l'air, j'aperçus au milieu de la verdure une petite maison dont les murs étaient couverts de bonshommes badigeonnés de toutes couleurs. J'entrai par un porte basse, et il me sembla tout d'abord que j'étais dans une crypte comme on en voit dans quelques vieilles églises. *Pierrot-les-bons-Dieux* s'empressa de me faire les honneurs de son chez lui. L'intérieur de la maisonnette — une ancienne grange — est partagé en plusieurs petites loges par des murs en terre où sont percées des portes en ogive. Le tout, du sol au plafond, est couvert de bas-reliefs représentant des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament et de la Vie des Saints : il n'y a pas un centimètre carré sans un ornement quelconque; les personnages, dont quelques-uns sont au quart de la grandeur naturelle, sont peints en couleurs vives. Les quelques meubles sont sculptés à coup de couteau: on dirait, à s'y méprendre, de ces vieux bahuts à la mode aujourd'hui. Tout cela est l'ouvrage de Pierre Voisin. Ce brave homme, ancien ouvrier de l'arsenal, vit là parfaitement heureux, avec une petite pension de retraite qu'il augmente un peu par la vente des légumes et des fruits de son jardin, partageant le temps qui lui reste entre quelques vieux livres et l'exécution des sujets qu'il puise dans ses lectures. Cet original me fait l'effet d'un sage tout à fait content de son sort. Il n'a eu que le tort de venir au monde sept ou huit cents ans trop tard : dans ce temps-là, son naïf talent, qu'on ne peut nier, aurait trouvé son emploi. Certes. en y regardant de près, on reconnaît bien des défauts; il y a des bras trop longs, des jambes incorrectes, mais on ne peut

s'empêcher de trouver l'ensemble saisissant; l'obscurité, l'odeur humide de l'argile, ajoutent encore à l'impression qu'on ressent. La maison de Pierre Voisin vaut bien qu'on aille la voir, d'autant plus qu'on peut parfaitement faire cette promenade dans une après-midi, en visitant la petite église de Nouainville qui est tout près de là, et on a le choix entre plusieurs chemins aussi pittoresques les uns que les autres.

IV.

Gonneville. — Le Theil. — Le Mesnil-au-Val. — Digosville. — Martinvast. — Couville. — Breuville. — Brix. — Tollevast. — Hardinvast. — Octeville.

Je quitterai momentanément le littoral pour quelques communes de l'intérieur, à l'est et au sud de Cherbourg.

La voiture publique, qui emporte tous les matins le courrier à St-Pierre-Eglise et à Barfleur, me dépose au *Hamel-ès-Ronches*, à 12 kilomètres de Cherbourg. L'église de Gonneville est à un kilomètre au sud de la route, dans un vallon où coule, dans cette direction, un petit ruisseau qui va se perdre dans la Saire. Au levant du ruisseau l'église, au couchant le château, des maisons groupées des deux côtés, des prairies, de grands arbres, font de ce coin quelque chose de très-joli. L'église est petite et loin d'être élégante; elle paraît ancienne, et les matériaux employés dans sa construction — des micaschistes qui occupent le fond de la vallée — contribuent à augmenter encore cette apparence de vétusté. Le clocher, assez élevé, est à bâtière. L'intérieur n'a pas meilleure apparence que le dehors, mais on y voit quelques vieilles statues que je recommande aux archéologues, entre autres Saint-Martin, le patron de la paroisse, à cheval, partageant son manteau avec un pauvre.

Le château est en face de l'église, séparé d'elle par le chemin. Des bâtiments d'exploitation, des communs, avoisinent la maison de maître qui paraît dater du commencement du XVIIe siècle; de grands jardins l'entourent; les arbres de haute futaie d'un beau parc escaladent le coteau qui est derrière; en un mot, tout annonce la demeure d'un propriétaire qui fait valoir son domaine, mais à côté de ces constructions d'aspect pacifique, on en voit d'autres qui rappellent que cet endroit n'a pas toujours été aussi paisible. De grands fossés entourent le château auquel on arrive par une vieille poterne; contre l'aile du sud, beaucoup plus ancienne que la maison principale, se dresse un donjon en très-bon état de conservation, ainsi que deux tours qui remontent à 1331. Le château de Gonneville a joué un rôle pendant les luttes entre la France et l'Angleterre, mais surtout au temps de la Ligue où il a été assiégé plusieurs fois. Cependant, déjà à cette époque, son importance avait dû beaucoup diminuer par suite de l'emploi de l'artillerie, car il est dominé de tous côtés à très-peu de distance.

L'église du Theil est à un peu plus de trois kilomètres, à vol d'oiseau, de celle de Gonneville, à 500 mètres à main droite de la route de St-Pierre-Eglise à Valognes. Pour rejoindre cette route, je remontai le côté oriental de la vallée par d'assez mauvais chemins tracés dans les micaschistes, dans les parties basses; sur les terrains plus élevés, on rencontre de gros blocs épars d'arkoses à poudingue. La route descend le long d'un grand taillis, le bois de Blanqueville, dans une vallée dessinée par le cours de la Saire qui met en mouvement la filature de Gonneville, un des rares établissements industriels de notre pays, dont les bâtiments entourés d'arbres verts, de jardins et d'étangs, se montrent à droite du chemin.

L'église du Theil est située dans une dépression du terrain. Malgré son clocher à bâtière, elle ne manque pas d'élégance. En dehors, au côté droit de la sacristie, on remarque un grossier bas-relief représentant le martyre, ou plutôt l'arrestation de St-Blaise; le saint est nu, avec une mitre sur la tête; les deux soldats qui le conduisent portent le costume du temps de Henri III. Du côté gauche, un bas-côté borde le chœur: ces deux parties sont beaucoup plus anciennes que la nef.

La commune du Theil occupe une vaste surface; on y rencontre une grande variété de roches, des stéa-schistes, des arkoses, des cailloux roulés, des conglomérats avec du calcaire associé; le massif granitique du Val-de-Saire pousse une pointe jusques là. En beaucoup de places, le sol, trop ingrat pour se prêter à la culture, est occupé par des bois taillis. Un grand nombre d'habitants trouvent du travail à la filature de Gonneville.

Entre l'église du Theil et celle du Mesnil-au-Val, il n'y a guère que trois quarts de lieue en ligne droite, mais je parcourus presque le double de cette distance à cause des détours que je fus obligé de faire pour suivre les chemins marqués sur la carte; autrement je me serais égaré dans les sentiers qui se croisent au milieu des taillis où l'on ne rencontre ni une maison, ni un passant. L'église du Mesnil-au-Val est dans un vallon très-boisé, presque au bord de la Saire qui prend sa source à peu de distance, et n'est ici qu'un tout petit ruisseau. L'église était fermée, de sorte que je ne pus voir que le dehors, extrêmement simple, avec un clocher à bâtière.

Dans la grande dépression de terrain qu'occupe en partie cette commune, le sol me paraît, en général,

assez pauvre : peu de champs cultivés, mais beaucoup de landes et de fougères, de grands espaces où même cette maigre végétation fait défaut, et où l'on ne voit guère que des cailloux roulés. Les habitations y sont rares; du reste, pour une superficie de plus de 1300 hectares, on ne compte pas 600 habitants. Les plateaux de grès quartzeux, variant de 150 à 180 mètres, qui s'élèvent brusquement au-dessus de la vallée au sud et à l'ouest, ne sont guère plus riches, surtout depuis qu'on a coupé la plus grande partie des bois qui les couvraient autrefois, et à la place desquels il n'y a plus aujourd'hui que des taillis Dans l'un d'eux, le bois de *Mémont*, qui occupe une partie du plateau de *Lorion*, un des points les plus élevés du département, entre la ferme de *Lorion* et celle des *Ecocheux*, il existe un monument mégalithique que M. Bertrand-Lachênée a décrit dans le volume des mémoires de la Société Académique publié en 1861. La *Table-aux-Fées* est en quartz grenu comme les roches environnantes : à une centaine de pas de là, une source, qui coule au pied d'un gros rocher, porte le nom de la *Fontaine-aux-Fées*. Un peu plus loin, dans une pièce de terre dépendant de la ferme de *la Boissaie*, on voit encore les restes d'un voie romaine qui allait de *Coriallum* à *Alauna*. La Boissaie est encore entourée de beaux arbres, bien qu'on en ait coupé beaucoup dans les dernières années. Quelques-uns des bâtiments qui composent aujourd'hui l'ensemble de la ferme, n'ont pas sans doute eu toujours cette destination; quoique assez grossièrement construits, ils ne laissent pas que d'avoir grand air.

L'église de Digosville, où je me rendis ensuite, est à trois kilomètres au nord de celle du Mesnil-au-Val. Avant d'y arriver je jetai un coup-d'œil sur le manoir

de *Maubrey* qui ressemble, du reste, à tous les manoirs du pays. L'église, très-grande, a été bâtie en plusieurs fois. Les chapelles latérales, d'autres constructions faisant saillie, lui donnent presque l'air d'une forteresse. L'arkose, qui est la roche dominante du pays, a fourni les matériaux, les encadrements des portes et des fenêtres. Le chœur est beaucoup plus ancien que la nef qui date du milieu du siècle dernier, ainsi que le constate l'inscription suivante au-dessus de la grande porte :

Domus Dei porta Cœli.
Genès. XXVIII.

Entre, chrétien, et tremble à l'aspect de ce lieu,
C'est la porte du Ciel, c'est la maison de Dieu.

Deo Virginique Matri œdificabatur
Ann. D. MCCLIX.

Au-dessus de cette inscription, dans un fronton en triangle — qu'on trouve reproduit dans plusieurs maisons du voisinage — on lit le nom de *Jehova* en caractères hébraïques, entouré de ces mots : « *Unico Trinoque Deo* ».

Le clocher à bâtière, beaucoup plus vieux que la nef, est au côté gauche de l'église ; une pierre calcaire, incrustée dans la maçonnerie, porte la date de 1681. La nef est à plein cintre, séparée des bas côtés par des piliers carrés que rejoignent des arceaux également à plein cintre, Le chœur est semi-ogival. A droite du maître-autel, on remarque une statue de St-Michel, un grand sabre nu à la main, et tenant sous ses pied un diable qui a un nez énorme (1).

(1) Au commencement de 1875, en faisant des réparations à l'intérieur de l'église, on trouva, cachée derrière un lambris, une pierre tombale, large de 1 mètre 10, sur laquelle est agenouillée, les mains jointes au-dessus d'un prie-Dieu, une statue de femme, haute de 1

Dans le cimetière un grand tombeau voûté appartient à la famille De la Rue, dont faisait partie l'éminent ingénieur qui a construit les phares de Gatteville et de la Hague. Deux autres tombes renferment les restes de deux personnes d'une famille notable du pays, les Le Pelley de la Houssairie.

Je regagnai la route de St-Pierre à Cherbourg au point où elle touche à la lande St-Maur. La chapelle, sous ce vocable, est tout près de là ; c'est un petit bâtiment tout simple, n'ayant pas même un clocheton, de sorte que, n'étaient ses étroites fenêtres, on la prendrait pour une grange tout aussi bien que pour un édifice religieux. Me jetant ensuite sur la gauche, je traversai la lande St-Gabriel en passant auprès du *Cromlech*, et je redescendis par le château de Tourlaville, autour duquel on voyait encore les restes de la fête de nuit et de l'assemblée de la St-Jean, les baraques des saltimbanques, les tentes de cafetiers, et aussi pas mal de buveurs. Je n'ai rien à dire du château de Tourlaville, des terribles légendes qui s'y rattachent : tout le monde a pu voir avec quel bon goût on a restauré le vieux manoir, tout en lui conservant un cachet d'ancienneté; seulement je regrette — et peut-être que d'autres personnes pensent comme moi — qu'on ait abattu la vieille porte cintrée qui était au bout du pont jeté sur les fossés, et qui donnait accès dans la cour d'honneur.

Prenons le chemin de fer et arrêtons-nous à la première station, Martinvast. On ne doit pas s'attendre à ce que je décrive le château, le beau parc et les bois qui l'entourent, la tour pyramidale (*la Haute-Folie*)

mètre 22, et portant la coiffure, le costume, la fraise, les manches à *gigot* des dames de la fin du XVI[e] siècle. Sur le prie-Dieu, il y a un livre ouvert et deux gants. D'après M. l'abbé Néel, cette image serait celle d'une damoiselle *Dupresle* ou d'une dame *Vauborel*.

qui lui sert de point de vue : ces lieux, ainsi que le restaurant voisin de la gare, sont bien connus des habitants de Cherbourg, mais j'appellerai l'attention sur l'église qu'ils font peut-être trop négliger et qui n'est qu'à quelques pas de la gare. Elle est pourtant très-remarquable et probablement antérieure au XII[e] siècle. « Le chœur, dit M. de Gerville (*Mémoires de la » Soc. des Antiquaires de Normandie,* 1834), est voûté; » les colonnes y sont plus élevées que celles des égli- » ses romanes; les arches sont sans nervures diago- » nales entre elles; la première, en entrant dans le » chœur, est ornée de moulures en frêles crénelées. » La seconde est garnie d'un double zigzag triangu- » laire; plusieurs contreforts sont plats, larges, peu » épais, et tels qu'on en voit aux églises de cette » époque. D'autres offrent un mélange d'architecture » grecque et romane. Ceux-ci entourent l'abside; leur » partie inférieure est romane. Elle est surmontée » d'une colonne cylindrique simple, couronnée d'un » chapiteau ionique qui soutient des *corbeaux* grotes- » tesques et bizarres. » Dans le cimetière on salue la tombe du général comte Du Moncel, auquel l'agriculture de notre pays est redevable de beaucoup d'améliorations.

Après avoir dépassé, sur la route de Cherbourg aux Pieux, le pont jeté sur la Divette, à l'extrémité de la pittoresque vallée de Quincampoix, en suivant sur la gauche le chemin de l'*Oraille*, on arrive à un monticule rocailleux, appelé le *Hurc* où l'on a cru reconnaitre une *roche à trois pieds*, ou *dolmen;* c'est un énorme bloc de grès quartzeux comme les rochers environnants, posé sur trois autres blocs de moindres dimensions. L'aspect sauvage du lieu peut en effet faire croire qu'on a sous les yeux un monument des âges pré-

historiques, mais pourtant, en y regardant de plus près, on est porté à se demander si cette disposition n'est pas plutôt due à une cause naturelle, un éboulement par exemple, qu'au travail des hommes.

L'église de Couville, que l'on voit à un kilomètre et demi dans l'ouest de la gare de cette station, est aussi très-vieille ; les fonts baptismaux, portés sur quatre piliers, sont très anciens et très curieux; le maître-autel, en bois, est celui de l'abbaye de Blanchelande, depuis longtemps en ruines. Sur un autel, à gauche de la nef, on remarque une statue de la Vierge qui ne manque pas d'élégance et qui, dit-on, a trois cents ans de date. L'église est située au milieu d'un grand cimetière de sarcophages en calcaire de Sainteny, mais « ce qu'il y a de plus important, dit M. de Gerville (1), » c'est qu'un de ces sarcophages contenait le mémorial » d'un prêtre appelé Berthevin, *Berthevinus sacerdos*. » Il y a dans le département de la Mayenne deux » paroisses de Saint-Berthevins. Il est présumable » que la vénération pour ce prêtre, qui a été proba- » blement un de nos premiers missionnaires, a attiré » à ce lieu autant de sarcophages...... » (2). Couville a fourni plusieurs centaines de médailles gauloises; en 1852, on y découvrit 280 coins en bronze, faisant un poids de 37 kilogrammes.

On m'avait parlé d'un monument druidique situé à Breuville, à peu de distance de la route de Bricquebec. En suivant cette route pendant une demi-lieue à par-

(1) *Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche.* 1854.

(2) Au mois de janvier 1877, en arrachant des vieilles souches dans la partie sud du cimetière, où l'on n'inhume pas habituellement, on a découvert plusieurs de ces cercueils, tout-à-fait semblables à ceux de la lande St-Gabriel, sans aucun doute de la même époque, c'est-à-dire du VIIIe siècle.

tir de la gare, et prenant un chemin à droite, je ne tardai pas à arriver aux *Grosses Roches* : ainsi appelle-t-on un amas d'énormes blocs de grès quartzeux dont une *réduction* du *Tronquet*, le gros amas de rochers qu'on voit au-dessus de la vallée de Quincampoix, au au sud de la Divette, donnerait une bonne idée. De même qu'au *Hurc*, le site est assez sauvage pour que les farouches prêtres de la Gaule l'aient choisi pour l'accomplissement de leurs rites, mais rien n'indique le travail de l'homme ; les roches sont dans la position où la nature les a mises.

Dans toute cette partie, le pays est très-accidenté; sans compter les bois de Martinvast, de grands arbres, plantés sur les haies, lui donnent, de place en place, l'aspect d'une forêt. Aux abords de l'église de Martinvast, on trouve les schistes ardoisiers d'Octeville et de Cherbourg, mais aux approches de la gare de Couville, et en allant plus loin, la tranchée de la voie ferrée montre des phyllades, des psammites, des grès arkosiques, appartenant au terrain cumbrien, apparaissant au voisinage des roches siluriennes du grand îlot qui occupe presque tout le milieu de la partie nord du département et vient se terminer par les quartzites redressés de la montagne du Roule.

Revenant sur mes pas, sur la route de Bricquebec, je pris un chemin à gauche qui me conduisit, en quelques minutes, à l'église de Breuville dont je ne pus voir que l'extérieur très-simple : à juger par les fenêtres à lancettes, c'est-à-dire très-allongées, très-étroites et pointues, elle doit être du milieu du XII[e] siècle. Le clocher est carré, à bâtière, et pourtant assez élancé. Traversant ensuite un grand bois taillis, la *Vente St-Martin*, je coupai la ligne du chemin de fer pour gagner Brix dont le clocher se montrait sur une haute ligne de faîte, à une lieue environ. De l'autre

côté de la voie ferrée, au bord de l'*Ouve*, un des principaux cours d'eau du département, qui n'est encore en cet endroit qu'un petit ruisseau, on rencontre un grand manoir, marqué sur la carte de l'Etat-major sous le nom de *Château de la Luthumière ;* aujourd'hui ce n'est qu'une ferme, mais on reconnaît qu'il a eu autrefois un rôle moins vulgaire. Le manoir aura remplacé l'ancien château-fort dont les possesseurs avaient droit de basse et de moyenne justice. Cette famille était une des plus illustres de la Normandie, et plusieurs de ses membres ont porté le titre de Connétable.

L'église de Brix est bâtie sur un mont que la distance fait paraître plus escarpé qu'il n'est réellement, s'avançant comme un cap, comme une falaise, au-dessus de la vallée que suit le chemin de fer. Brix est une des communes les plus considérables de l'arrondissement de Valognes ; elle s'appelait primitivement *Bruce* dont par la suite on fit *Bruis*, puis *Brix*. Vers l'extrémité est du sommet où est l'église, quelques débris de maçonnerie sur lesquels ont poussé des arbres, des restes de fondations, des grottes, évidemment des ouvertures de souterrains comblés presque jusqu'à l'orifice, indiquent la place qu'occupait le *Château d'Adam*, élevé vers le milieu du XII[e] siècle, et confisqué, au commencement du XIII[e], par Philippe-Auguste, qui le fit démolir. La première fois que je visitai ces ruines — il y a bien des années — c'était en compagnie de la même bande aventureuse qui avait tenté de pénétrer le mystère de la caverne Ste-Colombe, à Gréville. Sans tenir compte de la déception éprouvée dans cette circonstance, nous entreprîmes bravement de déblayer un des souterrains ; au bout de deux ou trois heures nous avions bien dégagé un quart de mètre cube de cailloux : il n'y a que la foi de l'enfance pour supporter ces épreuves-là !

Une partie de la famille de Bruis ou de Bruce, à

laquelle appartenait Adam, le constructeur du château, avait suivi Guillaume-le-Conquérant en Angleterre; une branche s'établit plus tard en Ecosse, et fournit à ce pays le plus grand et le plus vénéré de ses rois, Robert Bruce.

L'église a été en partie construite au XVI° siècle avec les pierres provenant de la démolition du château. Elle est très grande, en forme de croix latine; le clocher est à bâtière. Du cimetière, dont l'altitude est de 150 mètres, la vue embrasse un vaste horizon. Des maisons groupées autour en assez grand nombre pour former une sorte de bourg, dénotent par leur apparence un certain bien-être. Je n'étais pas venu à Brix depuis l'époque où j'essayais de déblayer les ruines du château d'Adam; je me souviens qu'en ce temps-là, surtout au moment de la foire Saint-Denis, une des plus considérables du département, qui a lieu le 9 octobre, les chemins étaient affreux. J'ai pu constater qu'il s'était opéré, sous ce rapport, de très-heureux changements : il y a bien encore quelques véritables casse-cou, mais les points principaux sont unis par de bonnes routes.

Une voie romaine passait à Brix qui a fourni aux antiquaires un grand nombre de médailles du Haut-Empire; beaucoup de hachettes et de coins en bronze ont été recueillis sur l'emplacement du château d'Adam. Il y a quelques années, on voyait encore à Brix un phénomène végétal, l'arbre *Tison*, que son isolement sur une hauteur faisait reconnaître de très-loin : c'était un hêtre qui passait pour le plus vieux et le plus gros du pays; toujours est-il qu'il avait près de sept mètres de tour à la base. Les tempêtes, dont il avait bravement soutenu les assauts, pendant des siècles peut-être, ont fini par avoir raison de lui.

On peut revenir à Cherbourg par la route de Paris, mais comme le retour par là, abstraction faite du magnifique point de vue qu'on a du haut des *Rouges-Terres*, au sortir de la ville — n'offre guère d'intérêt, je demanderai au lecteur de me suivre par un autre chemin.

De l'église de Brix à celle de Tollevast, il y a, en ligne droite, un peu plus de cinq kilomètres. Cette dernière est dans une vallée dessinée par le cours de l'Ouve (1) qui prend sa source un peu plus haut, au pied de la colline de St-Achaire, et coule dans un lit de phyllades occupant les parties basses du terrain, limité par les grès siluriens. L'église de Tollevast est une des plus curieuses du pays : elle est romane et « tout, dit M. de Gerville, en est antique excepté la » partie méridionale de la nef refaite dans le XVIII° » siècle, et quelques fenêtres repercées pour procurer » un peu plus de lumière qu'on n'en donnait aux » anciennes églises. Le chœur est voûté : ses arches » en fer à cheval n'ont point de nervures intermé- » diaires; elles sont ornées de zig-zags redoublés. » L'extérieur de l'abside, ou rond-point oriental, est » très remarquable. Sa forme demi-circulaire, ses » contreforts plats, mais étroits, ses corbeaux grima- » çants, méritent de fixer l'attention. Le portail de » l'ouest n'est pas moins curieux.... » Le chœur est plus haut que la nef, le clocher est une massive tour carrée peu élevée, avec un toit à deux eaux.

On reconnaît à Tollevast les traces d'une voie romaine et on y a trouvé, il y a quelques années, beaucoup de coins en bronze, 1,800 paraît-il.

De l'église de Tollevast à celle de Hardinvast, en

(1) Dans cette partie de son cours, on la nomme aussi la *rivière d'Ombre*

passant par de belles prairies, il n'y a pas plus d'un kilomètre et demi. Cette dernière église n'a rien de remarquable, en dehors du moins. En 1820, on a découvert dans la commune des médailles en bronze et en or du Haut-Empire.

Le vrai chemin, pour revenir à Cherbourg, serait de regagner la route de Bricquebec, puis celle des Pieux, mais pour le promeneur il est bien préférable de piquer tout droit, par des chemins très-praticables aujourd'hui et très-pittoresques, jusqu'à la vallée de Quincampoix qu'on aborde par le pont *Cosnard*, de suivre cette jolie vallée jusqu'en ville, ou bien de remonter sur le rideau élevé d'Octeville. L'église d'Octeville vaut bien qu'on se dérange pour la visiter; elle est beaucoup plus élégante que ne le sont en général les églises du pays, avec sa tour étranglée et ses vieilles sculptures. Il est seulement fâcheux que sous l'inspiration d'un zèle et de scrupules, sans doute très-respectables, on ait dégradé une grande partie des grotesques que les artistes du temps y avaient ciselés. Le chœur et le clocher sont d'architecture romane (XIe siècle); on voit sur les corbeaux des rudiments d'armoiries très-anciens. On a placé, il y a quelques années, dans l'intérieur de l'édifice, le naïf bas-relief, représentant la Cène, que je me souviens très-bien d'avoir vu appliqué contre le mur sud à l'extérieur, où il servait de cible à tous les gamins : ce bas-relief est de la même époque que l'église, et c'est peut-être l'unique monument de ce genre et de ce temps.

Je rappellerai seulement pour mémoire la petite chapelle du bienheureux Barthélemy, sur le territoire d'Octeville, à quelques minutes de Cherbourg seulement, et dans une situation qui justifie complètement le nom de *Belle-Vue*.

V.

La baie de la Hougue. — Quinéville — Fontenay. — Saint-Marcouf. — St-Vaast-la-Hougue. — Réville. — Anneville-en-Saire. — Montfarville. — Angoville. — Vrasville.

Jusqu'à présent mes excursions n'ont guère dépassé les limites de l'arrondisement de Cherbourg ; je demanderai au lecteur de l'emmener un peu plus loin, sur le rivage de la Baie de la Hougue.

La belle saison amène chaque année un certain nombre de baigneurs à Quinéville, de sorte que, tous les jours à cette époque, une voiture publique entretient des communications entre ce point et Valognes. Je me rendis par le chemin de fer à Montebourg; pour la prendre à son passage, et, en l'attendant, j'eus le temps de jeter un coup-d'œil sur le bourg et sur sa grande église.

De Montebourg à Quinéville, il y a environ deux lieues. A la sortie du bourg, on passe à côté des murs de clôture de l'ancienne abbaye de Bénédictins, dont l'église était, d'après M. de Gerville, la plus vaste et la plus remarquable du Cotentin. Elle est entièrement détruite aujourd'hui. En continuant, on aperçoit à droite les clochers de St-Floxel et d'Ozeville : la prèmière de ces communes est bien connue par la grande foire à chevaux du 17 septembre. La route suit, en général, le haut d'un plateau de grès silurien formant un îlot allongé de l'ouest à l'est, qui commence au-delà de Montebourg et se termine comme un cap à l'église de Quinéville, aux abords de laquelle la roche se montre souvent à nu, puis elle descend par une pente assez rapide d'un kilomètre de longueur jusqu'au village des *Grèves* qui n'est séparé de la mer que par un cordon de dunes. De l'espèce de promontoire où est l'église, on embrasse une immense éten-

due. Par un beau jour, comme celui par lequel je m'y trouvais, la vue est splendide. Du côté du nord, le soleil de midi éclairait vivement St-Vaast-la-Hougue et l'île de Tatihou, avec leurs tours comparables aux plus pittoresques donjons, le clocher de La Pernelle isolé à l'extrémité d'une lande, le point culminant qui termine à l'est les hauteurs du Val-de-Saire, les rideaux de Morsalines et de Grenneville : vers le sud, les regards plongent sur les îles St-Marcouf, les terrains bas parsemés de hameaux dont l'un, celui *des Goujins*, se détache, avec son église, tout-à-fait auprès de la mer, les mielles, les herbages qui bordent une immense grève de sable sur une profondeur de plus d'une demi-lieue, et au-dessus desquels se dresse un haut plateau allongé vers le sud, couvert d'arbres que dominent les clochers de Fontenay et de St-Marcouf; par delà les côtes des Veys et du Bessin apparaissent dans un lointain vaporeux. Une trentaine de grandes barques de pêche, sous voiles, donnaient de la vie à ce magnifique décor, bien digne du pinceau de Joseph Vernet qui a peint plusieurs vues de la baie de la Hougue.

C'est de la hauteur de l'église de Quinéville, où il avait établi son quartier-général, que Jacques II put suivre les péripéties du combat de la Hogue et assister à la ruine de ses espérances. Un moment pourtant la lutte fut indécise malgré l'inégalité des forces des adversaires; grâce à des prodiges de valeur et d'habileté, Tourville avait remporté les honneurs de la journée, mais, en fin de compte, nos 44 vaisseaux devaient céder aux 80 que comptait la flotte anglo-hollandaise. Le chemin de l'Angleterre était pour jamais fermé à Jacques Stuart, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître une certaine grandeur dans la manière dont il s'en consolait. Tout Anglais est An-

glais avant tout, et marin par instinct ; pendant la bataille, Jacques semblait n'avoir d'yeux que pour les vaisseaux anglais. « Comme je reconnais bien là nos vieux matelots ! — disait-il aux assistants — comme ils se battent ! Comme ils manœuvrent ! » — Le *prétendant* avait complétement fait place au *marin anglais* qui ne veut admettre la supériorité d'aucun autre !

L'église de Quinéville est romane, très simple (à l'extérieur du moins, car je ne l'ai pas vue en dedans, et très-petite). Le hameau des Grèves, au bas de la hauteur du côté nord, montre un certain nombre de maisons assez coquettes qu'on loue aux baigneurs, et qui contrastent avec les demeures des habitants, lesquelles, comme la généralité des maisons de nos campagnes, ne sont ni élégantes, ni confortables. Deux ou trois chalets, habités d'une manière permanente, ont été récemment bâtis dans le voisinage, mais l'absence des arbres, auxquels l'exposition et la nature du sol sont contraires, doit singulièrement diminuer les agréments de ces jolies habitations. J'ai admiré les cabanes de baigneurs rangées devant la grève : quelques-unes, comparées à celles de notre établissement de bains de mer, peuvent passer pour de véritables maisons.

La mer était tout-à-fait basse, et on était à l'époque d'une des grandes marées de l'année : la grève s'étendait à perte de vue ; elle est magnifique, sans un caillou, sans un galet, mais ce qui y fait défaut, c'est l'air vif, appétissant, qu'on respire au bord de la mer dans la Hague ; il y a ici comme une odeur de *tangue* de marécage (1). Beaucoup de pêcheries sont instal-

(1) Les cultivateurs des cantons de Montebourg et de Valognes viennent, en effet, chercher ce puissant engrais, la *tangue*, à l'embouchure de la *Sinope*, entre Quinéville et Lestre.

lées sur cette grève au moyen de barrages en roseaux; dans l'une d'elles, je vis prendre un magnifique saumon.

La marée était assez basse pour que le rocher de *Baveschien*, situé un peu au sud de l'église, fût découvert, aussi était-il envahi par une émigration de Valognais occupés à pêcher des moules et des *flies* (*patella*). Ce rocher est composé de granit gris bleuâtre, à grain moyen, quelquefois porphyroïde; mais ce qui le rend remarquable, c'est qu'il est complétement identique au granit des îles Chausey, situées de l'autre côté du département, à plus de cent kilomètres de Quinéville, et qu'il n'a aucun rapport avec les massifs granitiques, bien plus rapprochés, du Val-de-Saire et de Flamanville.

La simple vue de ces immenses plages suffit pour convaincre de la facilité d'y opérer presque partout un débarquement; c'est à cela qu'est due l'érection d'un certain nombre de redoutes et de batteries tout le long du littoral. Auprès du hameau des Grèves, il y a deux de ces forts, dans un état excellent d'entretien et d'armement, mais, ainsi que pour d'autres ouvrages du même genre dont j'ai déjà parlé, cet armement serait tout-à-fait insuffisant aujourd'hui. A 250 mètres vers le nord, auprès de l'embouchure de la *Sinope*, il y en a un autre, le fort de Lestre, qui me paraît abandonné Cette embouchure, dans laquelle je me trouvai à marée basse que quelques pouces d'eau, est pompeusement marquée sur les cartes: *Havre de Quinéville*. Comme un peu plus haut, la rivière, au lieu de couler perpendiculairement à la grève, a son cours parallèle à celle-ci, et protégé par une berge assez élevée, il est bien possible qu'à mer haute on fasse remonter des embarcations jusqu'à une espèce de cri-

que bordée par un quai, mais les rares bateaux que je vis sur la plage étaient tout simplement halés au haut du plain. A l'entrée de cette sorte de petit port, je passai la Sinope sur un pont en très-mauvais état, sur les piliers duquel de vieux gonds rouillés indiquent qu'il y a eu autrefois des portes de marée, et je suivis le côté droit de la rivière pour gagner les ruines de la chapelle *St-Michel* qu'on aperçoit à un kilomètre de la mer, dans une situation des plus pittoresques, sur une éminence escarpée de la rive gauche : Il me fallut escalader ce bloc de grès quartzeux pour arriver à la chapelle dont il ne reste que le chœur et quelques pans de murs couverts de lierre. Elle était très-petite et, d'après sa construction, elle semble remonter au XII[e] siècle ou au XIII[e].

Remontant parallèlement à la vallée, je regagnai, par le hameau du *Bourg-de-Lestre*, la route de Barfleur à St-Côme-du-Mont qui passe par Fontenay et Saint-Marcouf. Elle suit le plateau élevé que j'ai déjà mentionné, dont la surface est occupée par un banc de lias à gryphées sous lequel, à 20 pieds de profondeur, sous une couche de terre glaise, on retrouve le calcaire à ammonites, dit *calcaire de Valognes*. De grands fours à chaux indiquent le parti qu'on tire de ces pierres qui fournissent les matériaux de construction de toutes les maisons. Le sol paraît favorable aux arbres fruitiers ; du moins tous les jardins auprès desquels je passai montraient des poiriers chargés de fruits magnifiques. On ne saurait choisir un plus beau pays pour la vie de château ; aussi rencontre-t-on, dans un espace assez restreint, non pas de rustiques manoirs comme ceux de la Hague, mais de belles résidences réunissant toutes les exigences luxueuses de la vie moderne, entourées de grands parcs aux

arbres séculaires. L'église de Fontenay est à quelques pas à gauche de la route; elle est très-grande avec une tour carrée que surmonte un toit à deux eaux très-élevé : l'intérieur montre de très-beaux détails gothiques.

A une demi-lieue plus loin est celle de Saint-Marcouf, une des plus curieuses du pays. Elle ressemble à celle de Fontenay, mais elle a de plus qu'elle, sous le chœur, une crypte ou chapelle souterraine dont l'architecture paraît être du XIe siècle.

Au commencement du VIe, un saint-prêtre de Bayeux, *Marcouf*, vint prêcher l'Evangile dans cette partie du Cotentin, et fonda un monastère sur un terrain que lui donna Childebert Ier, fils de Clovis. Le nom primitif du lieu était *Nant*, plus tard il prit celui de *Saint-Marcouf*. Le monastère fut détruit au IXe siècle par les pirates Normands, mais des mains pieuses avaient enlevé le corps du fondateur qu'on transporta dans le voisinage de Laon. Malgré cela, les lieux qu'il avait illustrés par ses vertus, continuèrent pendant de longues années à être entourés d'une grande vénération, car parmi les cercueils de pierre, trouvés en nombre considérable dans les terrains environnants, il y en a du XIVe siècle. Bien que les envahisseurs fussent devenus chrétiens, on ne rétablit pas le monastère tout de suite; le terrain fut adjoint au domaine ducal, et vers le milieu du XIe siècle, le duc Guillaume le concéda à un autre monastère mérovingien, celui de Saint-Wandrille (1). C'est probablement alors que furent bâties l'église actuelle et sa crypte.

L'intérieur de l'église renferme plusieurs inscrip-

(1) Cette célèbre abbaye de Bénédictins était située auprès de Caudebec (Seine-Inférieure). Fondée en 648 par Saint Wandrille, elle fut détruite par les Normands vers 850 et reconstruite par le duc de Normandie en 1035. Il n'en reste plus que des ruines.

tions. La plus ancienne, sur un reliquaire à gauche du maître-autel, est à peu près illisible et porte la date de 1608.

Sur une pierre tombale de couleur bleue, placée dans le chœur du même côté, on lit :

« Cy dessoubz gist le corps de messire Hervieu Le Berceur, chevalier et Patrô de Saint-Marcouf Faténé et Lithehaire Comâdâs po, le Roy la ville et chateau de Cherebovrg, lequel décéda le 11 de iâvier 1644 priez Diev pôr sô âme. »

A gauche du chœur on remarque un reliquaire de forme pyramidale donné par M. le marquis de Biangy pour la protection de la France et de la *dune* de St-Marcouf contre le choléra de 1832.

Dans une chapelle latérale, à gauche, on lit : « En 1785 cette chapelle a été bâtie par les soins de M. Laloy, prêtre de cette paroisse. Illi laus et gratiarum actio. »

D'autres inscriptions, sur des tableaux appliqués contre les murs du chœur, sont consacrés à la mémoire de plusieurs personnes de la famille de Blangy, à laquelle échut, par suite de mariages, la terre du château de Fontenay érigée en marquisat, en 1703, en faveur d'un Le Berceur.

La crypte est éclairée par de petites fenêtres. On y pénètre, de l'intérieur de l'église par le pied du clocher, et du dehors par une porte qui était fermée, mais dont on me donna la clef sans aucune difficulté au presbytère. La voûte à plein ceintre est supportée par de courts piliers ronds. Une belle statue en pierre de Saint-Marcouf assis, en costume d'abbé crossé et mitré, a été placée contre le mur d'en bas, par M. le comte et Mme la comtesse de Pont-Gibaud, le 2 mai 1874. Deux grandes plaques de marbre noir, derrière la statue, portent des inscriptions à la mémoire du

marquis et de la marquise de Blangy, avec les dates du 26 mai 1808 et du 19 juillet 1855.

De Saint-Marcouf je descendis au village des *Goujins*, par un chemin d'intérêt collectif qui permet l'accès de la mer aux communes voisines. La distance est de trois kilomètres, dont plus de la moitié à travers des herbages conquis sur les dunes et traversés par des canaux pour l'écoulement et l'emménagement des eaux. Le hameau des Goujins dépend administrativement de la commune de Saint-Marcouf, mais il est assez considérable pour former, avec quelques hameaux épars dans les mielles, une paroisse particulière. Il y avait là une ancienne chapelle tombant en ruines ; elle a été remplacée par une belle église, avec une tour carrée (1), construite il y a environ vingt ans. Le cimetière qui l'entoure est limité du côté de la plage par la digue élevée tout le long du rivage pour arrêter les empiétements de la mer. Dans une chapelle latérale à gauche du chœur, l'attention est attirée par un vieil autel où l'on remarque des statuettes en bois des plus curieuses ; le tout provient sans doute de l'ancienne chapelle. Le presbytère, voisin de l'église, et une belle maison moderne dont l'élégance contraste avec la rusticité du reste du hameau. De chaque côté des Goujins, à un kilomètre ou un kilomètre et demi, il y a une batterie.

Pour revenir à Quinéville, je pris à travers les mielles dont les ondulations sont, en général, peu prononcées ; la marche n'y est nullement pénible, grâce à la végétation assez serrée qui a fixé les sables. On y voit quelques petits hameaux dont les habitants étaient, il n'y a pas encore bien des années, des espèces de sauvages, ayant des mœurs et des habitudes à

(1) Voir plus loin *Note E*,

part, vivant misérablement dans la paresse, passant des journées entières à dormir sur le sable, mais le mouvement civilisateur a fini par pénétrer là, comme ailleurs, en développant de nouveaux besoins. pour les satisfaire, il a fallu que le travail remplaçât, au moins un peu, l'indolence. Les marécages ont été asséchés, des terrains jusqu'alors stériles ont été mis en valeur et commencent à produire des fourrages, des pommes de terre et des légumes. Le bois manque dans cette plaine, mais les déjections des bêtes à cornes. qui y vivent aujourd'hui, ramassées avec soin et séchées au soleil, suppléent au défaut de combustible.

Cependant si l'agriculture a pénétré dans les dunes, si même elle y a fait du progrès, les habitations n'ont guère changé; la plupart présentent le plus misérable aspect. Comme je gravissais un petit monticule auprès d'une de ces masures, un animal passa rapidement près de moi : étant très-occupé à regarder à mes pieds pour éviter les trous nombreux dont le sol était criblé, je n'y fis pas attention : je crus que c'était un chat appartenant à la maison voisine, mais une fois au haut de la butte, dans la dépression de terrain qui la suivait, j'aperçus comme un fourmillement, un grouillement de corps fauves et de longues oreilles; tout cela disparut avec la rapidité de l'éclair dans les trous dont je m'expliquai alors l'existence. J'étais tombé sur une des nombreuses bandes de lapins qui ont élu domicile dans la dune : je n'en avais jamais tant vu à la fois.

En obliquant à gauche, j'arrivai au château de *Mesnil-Dot* ou de Quinéville, situé au pied de la colline de l'église, du côté du sud, au milieu d'arbres qui la dérobent en partie à la vue. Une belle maison moderne s'élève au milieu d'anciens bâtiments con-

servés pour servir de dépendances. Devant la façade, sur le versant de la colline, est un petit parc très-soigné, au milieu duquel se dresse le curieux monument connu sous le nom de la grande *Cheminée de Quinéville*, qui a fourni à M. Aug. Asselin le sujet d'une notice publiée, en 1835, dans les Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, accompagnée d'un dessin. Il se compose d'un soubassement demi-circulaire très-dégradé, à l'extérieur, et ouvert du côté de l'est comme une cheminée, et surmonté d'une grande colonne creuse ornée de petites colonnes, d'un travail soigné, qui montent dans toute la longueur pour supporter le chapiteau. Celui-ci, comme on peut le voir dans le dessin, servait de base à une rangée circulaire de colonnettes espacées, moitié plein, moitié vide, et servant à leur tour de support à un petit toit en forme de dôme, mais elles ont été renversées, il y a quelques années, par la chute de plusieurs arbres déracinés pendant une tempête. L'ensemble pouvait avoir de 8 à 10 mètres de haut. L'origine et la destination de cet édifice ont donné lieu à de grandes controverses entre les antiquaires. Quelques-uns — et des plus illustres — l'ont rapporté aux Romains; d'autres, aussi compétents, n'ont voulu y voir qu'une cheminée du moyen-âge. M. Aug. Asselin se range à l'opinion des premiers, et, d'après lui, la *Grande Cheminée* était un phare bâti par les Romains. J'avoue que, malgré tout mon respect pour la mémoire du vénéré maître, et malgré toutes les raisons qu'il donne, je ne puis partager son avis. Rien dans la construction du monument n'indique qu'il a pu servir de phare, mais c'est principalement sa situation qui doit faire rejeter cette idée. On n'aurait pas bâti un phare au pied d'une colline quand il n'était pas plus difficile de le construire

au sommet, et surtout quand on considère que cette colline interceptait la lumière du côté qu'il était le plus important d'éclairer. En admettant même que les dunes n'eussent pas, à l'époque de la construction du phare, l'étendue qu'elles ont aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il ne se trouvât pas comme maintenant à un kilomètre de la mer, le feu n'eût pu être aperçu par les navigateurs que quand ils auraient été tout près de la terre. La *Grande Cheminée* devait être tout simplement, comme l'indique le nom transmis par la tradition, une cheminée. Cette opinion, qui toutefois laissait subsister quelques doutes parce qu'il était difficile de concevoir une cheminée isolée, à reçu une confirmation indiscutable. En creusant le terrain pour planter des arbres à la place de ceux dont la chute avait renversé la partie supérieure du monument, on reconnut que la cheminée était au milieu d'un mur long de 18 mètres, et qu'à chaque bout, il y avait en retour un mur en équerre. Reste à savoir la date de cette construction : d'après M. de Gerville, elle aurait fait partie d'une riche léproserie appartenant aux barons de Courcy (1). A quelques pas, du côté de l'ouest, on voit un petit bâtiment de forme circulaire, surmonté d'un toit pointu comme celui d'un colombier : est-il de la même époque ?

Le temps qui me restait avant le départ de l'omnibus pour Valognes, où je devais prendre le dernier train pour Cherbourg, je l'employai à visiter les mielles au nord de Quinéville : elles sont moins curieuses et moins intéressantes que celles du sud. La seule chose que je remarquai, c'est une maison de construc-

(1) Le château de *Courcy* est à petite distance de Quinéville, de même que ceux de *Franqueville*, de Fontenay, etc.

tion assez originale au milieu d'un bosquet de tamariscs; devant la porte faisant face à la mer, le propriétaire a élevé un épaulement gazonné sur lequel il a perché un vieux canon rouillé, comme on en voyait, il y a quarante ans, sur les navires de commerce, et capable seulement de faire du mal à ceux qui s'en serviraient.

Il me restait à voir le pays compris entre St-Vaast-la-Hougue et Barfleur. Je quittai Cherbourg par la voiture publique qui part à 4 h. 1/2 du soir pour ce dernier endroit, laquelle me déposa sur la route à une bifurcation près de l'église de Théville. Après quelques minutes d'attente, je pris place dans un autre patache qui fait directement le service de Cherbourg à St-Vaast, en passant par Le Vast. La Saire traverse cette commune dans une vallée profonde; il était nuit noire quand j'y arrivai,mais les fenêtres de la filature, qui étaient toutes éclairées, jetaient une vive lumière sur la route. En remontant l'autre versant de la vallée, à mesure qu'on avance, on découvre une partie des phares qui éclairent les abords de la baie de la Hougue. La voiture traversa le bourg de Quettehou, où il y avait encore quelques rares lumières aux fenêtres, et quelques instants après, à neuf heures du soir, elle me déposait à St-Vaast, à l'*Hôtel de France*. Impossible d'avoir une chambre : toutes étaient, depuis plusieurs mois, occupées par des baigneurs, mais on put m'en trouver une dans une maison voisine. Je fis toujours un excellent souper où figurait abondamment un des meilleurs produits de St-Vaast, de magnifiques crevettes. L'Hôtel de France est très achalandé, et c'est justice, car beaucoup de villes, autrement importantes, n'en possèdent pas un pareil.

J'essayai, après souper, de faire un tour dans les

rues et sur le port, mais je fus obligé de renoncer à ma promenade que l'obscurité rendait difficile, car malgré ses prétentions à être une ville, prétention justifiée par le chiffre de ses habitants (3,500 environ), par un assez grand nombre de belles maisons, par l'importance de son port, St-Vaast laisse considérablement à désirer sous le rapport de l'éclairage, mais le patriotisme local est froissé à l'idée que St-Vaast ne serait qu'un *bourg;* on n'ose pas trop encore l'appeler *ville*, alors on a tourné la difficulté en en faisant *endroit :* Comment trouvez-vous notre *endroit ?* telle est la question qu'on ne manque jamais d'adresser aux étrangers.

Le lendemain de grand matin, après un nuit passée dans une chambre peu confortable, où, dirai-je, l'ordre et la propreté laissaient fort à désirer, ma première visite fut pour la belle église dont j'avais vu la construction à peine commencée, il y a quinze ou seize ans. Elle n'a pas de clocher, mais il est à supposer qu'un jour ou l'autre on en bâtira un. Il est probable aussi que le port recevra les améliorations qu'il réclame, que des travaux de creusement en augmenteront la superficie pour le mettre en rapport avec les belles jetées qui y donnent accès et l'abritent. Aujourd'hui il n'y a guère qu'un chenal où les navires trouvent des *posées* le long d'un quai. Le commerce de cabotage y est assez actif, mais il me semble que la pêche du maquereau, pour laquelle, chaque année, St-Vaast armait de 20 à 25 grands bateaux montés par 350 hommes environ, est à peu près, sinon tout-à-fait tombée aujourd'hui. Il y a trente-cinq ans, alors que la France avait à la mer une quarantaine de baleiniers, le port de St-Vaast en revendiquait un ou deux. Il y a six ou sept ans, j'ai rencontré, dans le nord de

la Chine, un joli trois-mâts qui y avait été construit et équipé. C'est encore le port d'attache d'un assez grand nombre de navires, brigs, goélettes, bisquines, etc., sortis des chantiers de construction qui chôment rarement, de même que les autres industries qui ont trait à la marine, forges, voilerie, poulierie, etc. La corderie y est pratiquée sur une assez grande échelle, aussi voit-on beaucoup de plantations de chanvre aux environs.

J'allai ensuite visiter la Hougue. On y arrive par une chaussée, le *Sillon*, longue d'environ 1,000 mètres qui abrite complétement le fond de la baie de la mer du large. La marée était basse et cette partie était à peu près à sec. Le fond dans cette anse et tout le long de la côte, jusqu'au-delà de Morsalines, est vaseux; on y trouve en abondance la *tangue*, si utile pour l'agriculture, mais dont les émanations ne sont pas toujours, paraît-il, sans danger; du moins on a souvent constaté des fièvres intermittentes sur cette partie du littoral. La *Hougue*, comme ce nom l'indique (1), n'était primitivement qu'un gros îlot où des blocs de granit se montrent au travers d'une herbe fine. Ce ne fut qu'après le désastreux combat de 1692, en 1704, qu'on éleva sur le point culminant une haute tour ronde de l'effet le plus pittoresque — on la dirait de construction beaucoup plus ancienne — à laquelle on a ajouté ultérieurement d'autres ouvrages qui occupent toute l'étendue de l'îlot. Ces fortifications sont parfaitement entretenues, mais elles me paraissent incapables de résister aux moyens d'attaque de nos jours. Comme la mer était basse, j'en pus faire

(1) Dans tout le nord du département de la Manche, on appelle *Hougue* une éminence rocheuse, isolée. C'est encore un mot d'origine scandinave.

le tour sans trop de difficulté, excepté du côté du large où il me fallut cheminer sur des rochers de granit pegmatoïde rongés par la mer, ce qui leur donne une apparence de stratification aux couches redressées, séparées par des crevasses, des failles, qui rendent la marche extrêmement pénible.

En revenant à Saint-Vaast, je m'arrêtai quelques instants pour visiter une petite chapelle dédiée à *Notre-Dame Auxiliatrice*, qui est placée, près de l'endroit où commence le *Sillon*, sur une pointe où l'on reconnaît les vestiges d'une batterie. Cette chapelle est ce qui reste de l'ancienne église de Saint-Vaast. Autour on voit encore quelques vieilles pierres tombales en granit, taillées en forme de toit. L'abside de la chapelle, qui porte des corbeaux, est moins élevée que la nef et beaucoup plus ancienne. Elle est soigneusement badigeonnée en blanc en dehors, sans doute parce qu'elle sert d'amer pour les navigateurs. L'intérieur est très-simple. Quelques tableaux, des *ex-voto*, représentant des navires en danger, sont appliqués contre les murs et des modèles de bâtiments sont suspendus à la voûte. Sur deux dalles placées bout à bout dans la nef, on lit les inscriptions suivantes :

« Ici repose M. Jean Bidault, curé de St-Vaast, mort en 1802 âgé de 30 ans. Priez pour lui. »

« A la mémoire de nos ancêtres. Requiescant in pace. »

En quittant Saint-Vaast, je me dirigeai vers le nord le long de la digue construite avec luxe, en granit, pour arrêter les empiètements de la mer qui, sans cet obstacle, aurait bientôt rongé la route qui est en contre-bas. C'est dans cette partie, entre la terre ferme et l'île de Tatihou, que sont établis les parcs

aux huîtres dont l'aménagement est une des grandes industries de Saint-Vaast. Depuis quelque temps on y apporte des huîtres de la côte du Portugal qui paraissent y réussir très-bien, comme acclimatation du moins; on se plaint que les formes bizarres et contournées des coquilles en rendent l'arrimage difficile. Sur Tatihou il y a un lazaret entouré de fortifications que domine une tour dans le genre de celle de la Hougue et de la même date. Le 7 mars 1833, la mer ayant baissé considérablement, des débris des vaisseaux incendiés à la suite du combat de 1692 restèrent à sec près de Tatihou, et on put retirer de ces vieilles carcasses un grand nombre de boulets et un canon, tout incrusté de galets, qu'on peut voir à la salle d'armes du port militaire à Cherbourg.

Il y a un peu plus de deux kilomètres de St-Vaast au pont de Saire élevé à l'endroit où la rivière, après avoir fait un grand coude presque circulaire dans les prairies voisines, vient se jeter à la plage où elle se trace un lit, visible à mer basse et parallèle à la côte jusqu'à la pointe de Saire ou de Réville. Elle a un assez grand volume d'eau à son embouchure, et, avant l'établissement de portes de flot sur les piles du pont, les beaux herbages avoisinants n'étaient que des marécages inondés à marée haute.

Laissant sur la droite la pointe de Réville, pointe sablonneuse, entourée de rochers, sur laquelle il y a une batterie et un petit phare, je me rendis à l'église qui est dans les terres à un quart de lieue du pont, sur une éminence granitique. Elle est bâtie tout en granit et dans de vastes proportions. On voit de loin son clocher pointu; l'intérieur offre un bel échantillon de l'architecture romane, et le temps a donné au granit une teinte sombre, parfaitement en harmonie avec les voûtes surbaissées que supportent de lourdes colonnes.

Tout à côté, en contre-bas de l'église, est le château, grande maison moderne entourée de beaux arbres, qui a remplacé le vieux château-fort du moyen-âge, pris et repris plusieurs fois pendant les longues guerres avec les Anglais.

La population de Réville dépasse 2,000 individus. Le sol de cette commune est un des plus fertiles du département. L'histoire du *Moine de Saire*, une des légendes les plus répandues dans notre pays, y a pris naissance. Le Pont de Saire, suivant le vœu impie de ce dépositaire infidèle, est sa demeure : toutes les nuits, il erre dans les chemins avoisinants, le long des grèves, au milieu des rochers, tantôt revêtu de sa robe de moine et livrant sa tête chauve à la tempête, tantôt sous la forme de n'importe quel animal : malheur au voyageur attardé que son mauvais destin, ou ses péchés, poussent sur le chemin de ce génie du mal !

L'église d'Anneville-en-Saire est à 2 kilomètres 1/2 de celle de Réville, au bord de la grande route de St-Vaast à Barfleur. Elle est petite, très-simple, avec un clocher pointu; les arceaux et les nervures de la voûte ne manquent pas d'élégance.

En retournant vers l'est pour gagner le bord de la mer, je passai par le château du *Tourps*. A la fin du XVI[e] siècle, le château-fort d'alors était entre les mains d'un chef de Ligueurs nommé De la Cour, très-redouté dans le pays. Les partisans de Henri IV s'en emparèrent en 1591. Aujourd'hui, autant que m'a permis d'en juger un examen rapide et discret, il n'y a plus de vestiges de fortifications; on ne voit qu'une grande maison paraissant être du XVII[e] siècle, posée sur un terrain un peu élevé par rapport aux environs : aux alentours, quelques belles avenues; tout-à-côté des bâtiments d'exploitation formant un grand corps

de ferme. On retrouve les traces du passage des Flamands ou des Allemands dans le nom du château, altération du mot allemand, *dorf*, village (1).

Du château du Tourps je me dirigeai vers la mer qui en est à deux kilomètres, et dont le voisinage se reconnaît, à mesure qu'on avance, par la rareté des arbres, la présence plus fréquentes de gros blocs de granit dans les clos entourés de murs en pierres sèches, et par la fumée qui s'élève des nombreux tas de varech qu'on brûle sur le rivage. Le chemin que je suivais me conduisit au *port du Landemer*, petit bassin demi-circulaire dans les rochers de la côte, près duquel il y a un assez grand hameau. Quelques bateaux de pêche y trouvent un abri. On pratique aussi la pêche avec des filets tendus autour des rochers: j'en vis plusieurs tout le long de la côte, mais il paraît, d'après ce que me dis un vieux bonhomme du hameau, que ce procédé n'est pas très-productif. Je fis une courte halte auprès d'une petite maison à demi-ruinée, probablement un ancien corps de garde, placée sur la pointe qui limite le port de Landemer du côté du nord. En jetant les yeux sur le rivage, au nord et au sud, il paraît peu accidenté. mais les rochers couverts de varech, qui s'avancent dans la mer, présentent au contraire beaucoup de saillants et de rentrants. Les marées sont très-rapides sur cette partie de la côte, surtout à une pointe située dans le nord de celle de Landemer. qu'on appelle la *pointe du Moulard*, du nom d'un rocher qui est un peu au large, indiqué par une balise en forme de tourelle. Vers le sud, devant la pointe de Réville, on voit une balise pareille qui de loin ressemble à un bateau à la voile; du côté du nord,

(1) Le nom d'une commune du canton de Saint-Pierre-Eglise, *Cltourps*, a sans doute une origine analogue.

la vue s'arrête à Barfleur et aux deux phares de Gatteville. En arrière plan, au-dessus du terrain bas du bord de l'eau, s'élèvent des coteaux boisés où, ça et là quelque clocher se montre au-dessus des arbres, tous dominés par la lande aride de La Pernelle.

Après avoir suivi pendant quelque temps le bord de la mer, je ralliai Montfarville, en passant à côté d'une grande ferme, un ancien manoir, qui m'a paru être de la fin du XVII[e] siècle. L'église est très-belle et très-grande; sa tour carrée est surmontée d'un toit à deux eaux élancé, comme on en voit aux églises de Fontenay, de Saint-Marcouf, de Saint-Floxel, etc. La construction de l'église ne remonte qu'à 1763; une inscription, sur le portail, indique qu'elle a été bâtie entièrement aux frais du curé d'alors, M. Caillet.

La population de Montfarville atteint près de 2,000 âmes. Cette commune doit compter aussi parmi les plus fertiles du département. L'aspect des maisons dénote, en général, l'aisance, et même, quelques belles maisons, précédées de parterres et de jardins, annoncent de riches propriétaires, à l'esprit cultivé. On se plaint qu'à notre époque les traditions de respect et de discipline se perdent, mais il me semble qu'elles sont en bonne voie de se perpétuer à Montfarville. C'était l'heure à laquelle les enfants sortaient de l'école : je rencontrai une nombreuse bande de petites filles marchant en ordre sous la conduite de l'une d'elles un peu plus âgée; un peu plus loin, je tombai au milieu des garçons; leur troupe était plus bruyante, mais sur mon passage, les jeux et les cris s'interrompirent, et chacun des bambins, son bonnet à la main, vint poliment saluer l'étranger. Je regagnai la grande route qui n'est qu'à quelques pas de l'église, et peu de temps après j'arrivais à Barfleur où j'eus tout le

temps d'aller revoir le port et l'église en attendant l'heure du départ de la voiture qui porte le courrier à Cherbourg.

Quelques jours après, j'eus l'occasion de visiter deux petites communes du canton de St-Pierre-Eglise, Angoville et Vrasville, situées entre la mer et le chef-lieu. La première ne compte que 75 habitants, et encore sa population a augmenté, car naguère elle n'en avait que 70. La population de Vrasville n'est guère que de 150 personnes. La superficie des terres labourables, dans les deux communes réunies, ne mesure que 255 hectares, de bonne qualité sur un sous-sol de granit. Angoville et Vrasville font deux communes distinctes, administrées séparément, mais au spirituel, elles ne forment qu'une paroisse, celle de Vrasville. La petite église d'Angoville ne sert plus au culte, si ce n'est pour les inhumations qui ont toujours lieu dans son cimetière. Elle est située dans un vallon peu profond : sa construction,qui paraît dater de loin, est très rustique; un petit campanile au-dessus de la porte tient lieu de clocher. A l'intérieur, en-dessous de la voûte, des poutres grossièrement équarries vont d'une côtière à l'autre. Au-dessous du maître-autel, très-vieux, on remarque un bas-relief en bois sculpté représentant l'Annonciation, où les personnages sont peints en couleurs vives. Du côté gauche, à l'entrée du chœur, il y a une curieuse statue de St-Joseph, avec les longs cheveux et la coupe de barbe à la mode sous Louis XIII. Sur deux pierres tombales on lit encore des restes d'inscriptions; l'une porte la date de 1619; l'autre du XVIII[e] siècle, recouvre les restes d'un Du Moncel, mais il est impossible de distinguer le nom et de reconstituer les armoiries qui ont été grattées probablement à l'époque de la Révolution.

J'avais déjà eu l'occasion de remarquer, dans plusieurs églises du pays, des actes de vandalisme pareils sur des sépultures de membres de la noblesse.

L'église de Vrasville ne diffère guère de celle d'Angoville que par des dimensions plus grandes; c'est un long bâtiment très-bas, surmonté d'un campanile seulement. Tout près de l'église on voit un grand tertre artificiel qui semble avoir été entouré de fossés. Des fouilles faites dans cette butte, en 1824, amenèrent la découverte d'un caveau funéraire en maçonnerie, mais aucun indice ne pouvait fixer la date de sa construction. Des monnaies mérovingiennes d'or et d'argent ont été trouvées à Vrasville, ainsi qu'une grande quantité de hachettes en bronze dans les terrains compris entre l'église et celle de Réthoville qu'on aperçoit à un quart de lieue de là, sur une hauteur, et qu'on reconnaît de loin à sa massive tour carrée. Un grand étang, la *Mare de Vrasville*, s'étend parallèlement à la mer dont il est séparé par un cordon de sable, sur une longueur de deux kilomètres. Ses eaux sont poissonneuses, ce qui attire beaucoup d'oiseaux de mer et de rivage, mais toute sa surface n'est pas couverte d'eau, du moins pendant les mois d'été, car je l'ai traversé, il y a déjà longtemps, à pied sec, à peu près par son milieu, en venant de l'église de Rhéthoville pour regagner le bord de la mer dont je suivis presque constamment toutes les sinuosités jusqu'au Becquet, près de Cherbourg.

Quoi qu'il en puisse coûter à mon amour-propre ou plutôt à *notre* amour-propre, car je ne fus pas le seul à éprouver une déconvenue tellement ridicule que le parti le plus sage est d'en rire — je dirai sans détour comment il se fit que j'allai deux fois à Angoville à quelques jours d'intervalle, parce que cela m'a procuré,

ainsi qu'à mes compagnons d'infortune, l'occasion de recevoir la plus cordiale et la plus gracieuse hospitalité.

A la fin du mois de septembre 1874, j'appris que des terrassiers employés par M. Auvray, juge de paix du canton de St-Pierre, avaient trouvé près du moulin de Hacouville, à la limite d'Angoville et de St-Pierre, des ossements fossiles qui auraient dû appartenir à un animal long de cinq à six mètres. Tout ce terrain fait partie du massif granitique du Val-de-Saire; pour expliquer la présence de ces ossements, il fallait qu'il y eût, au milieu du granit, quelque lambeau de terrain sédimentaire, ou au moins un dépôt de diluvium. L'animal était-il un grand saurien, un cétacé ? On a trouvé, dans le diluvium du département, des débris de lamantin : il y avait plus de chances pour que le fossile de Hacouville appartînt à ce genre. Le plus simple, c'était d'aller voir : nous nous rendîmes, au nombre de cinq, à l'invitation de M. Auvray qui avait fait transporter chez lui tous les morceaux trouvés. Malheureusement la somme de nos connaissances paléontologiques, à nous cinq, se réduisait à peu près à zéro, mais nous nous disions qu'on supplée à beaucoup de choses avec de la bonne volonté. Hélas ! nous n'en montrâmes que trop : dans notre enthousiasme, nous reconnûmes des *maxillaires*, des *nageoires*, des *côtes*, des *vertèbres*, des *apophyses* ! Nous nous transportâmes sur le lieu de la découverte, le versant d'un côteau de granit en décomposition; l'*animal* avait été trouvé dans une gangue sablonneuse, jaunâtre, onctueuse au toucher, avec des traces de kaolin grossier. Nous fouillâmes là-dedans et nous ramassâmes de nouveaux débris qui nous parurent plus probants que les autres. Il ne nous

restait plus qu'à savoir le nom de la bête qui était venue mourir là. De retour à Cherbourg, j'écrivis, avec les détails les plus circonstanciés, le récit de notre expédition à un savant professeur qui a fait de la paléontologie l'étude de toute sa vie : on peut dire qu'il a été élevé au milieu des fossiles par son père qui a occupé pendant longtemps, avec tant d'honneur, le siége de doyen à la Faculté des Sciences de Caen. Le surlendemain mon savant ami m'arrive : je m'empresse de lui présenter les quelques pièces que j'avais emportées. Sans se donner la peine d'y toucher, il détruit froidement nos illusions... Dans tout cela, il n'y avait pas la trace d'un os; les morceaux de notre squelette n'étaient que des espèces de stalactites produites par des infiltrations d'eau! Voilà qui était un rude coup d'assommoir! Je ne voulus pas cependant me tenir pour battu; le lendemain, par un temps abominable, j'emmenai mon professeur à Angoville, quoiqu'il fût sous le coup d'un affreux rhume. Une fois là, l'aspect du terrain leva tous les doutes qu'il aurait pu conserver : c'était bien de l'eau qui, s'infiltrant dans le sol et s'emparant de la silice du granit, avait produit ces étranges pétrifications. Ainsi que je le disais tout-à-l'heure, il n'y avait qu'à rire de la mésenvature; de plus habiles auraient pu s'y méprendre, et, comme pour nous consoler, ne voyait-on pas, quelques jours après, un membre de l'Institut, dont personne ne s'avisera de contester l'érudition, prendre, à l'inverse du singe de la fable, un nom d'homme pour un nom de ville (1)? Mais ce qui était bien réel, c'était l'empressement, les bons soins avec lesquels nous fûmes accueillis par M. Auvray et toute sa famille, et, malgré

(1) Voir l'article sur la « *Sigillographie*, » dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 octobre 1874.

notre déconvenue, il nous restera le souvenir d'une bonne journée, d'une charmante promenade et d'un pantagruélique déjeuner.

VI.

Une Excursion à l'Ile Pelée.

J'avais souvent visité le fort de l'Ile Pelée, mais il ne m'était jamais arrivé de parcourir l'île proprement dite, c'est-à-dire le banc de rocher, alternativement couvert par la marée et découvert, sur lequel il est bâti, lorsque j'eus l'occasion d'y conduire un botaniste polonais, M. Janczewski qui, depuis quelques années, se livre à des recherches algologiques sur notre littoral. La marée dont nous pouvions profiter (celle de la pleine lune de mai, 1875) n'était pas des plus fortes et peut-être que le vent du nord-ouest assez frais, qui soufflait ce jour-là, ne lui permit pas de baisser autant qu'elle l'aurait fait dans d'autres circonstances; cependant toute la partie rocheuse du banc était émergée. Notre voyage n'amena guère que des déceptions : les recherches de mon compagnon furent peu fructueuses, en ce sens qu'au milieu des algues qui tapissent la plus grande partie du banc, il ne trouva rien qu'il n'eût déjà rencontré ailleurs. Pour ma part, au lieu d'une abondante récolte de petits poissons, de mollusques, de crustacés, etc., sur laquelle je comptais, je ne trouvai que peu de choses, à mon grand étonnement, car des points rocailleux de nos côtes, en apparence dans de moins bonnes conditions, m'avaient montré une faune variée en espèces et nombreuse en individus; mais je m'expliquai la pauvreté de l'Ile Pelée, quand je sus qu'elle était très-fréquentée par les gens de la côte voisine qui y viennent *roquiller*, suivant l'expression consacrée, sans compter

les employés du fort et les soldats de la petite garnison qui n'ont guère d'autres récréations.

Par suite de sa situation loin de la ville, de sa séparation de la terre, l'île Pelée est peu connue des habitants de Cherbourg; les étrangers, les touristes, attirés de préférence par le merveilleux ouvrage de la Digue, n'y vont jamais; cependant le fort, par sa construction hardie et imposante, mériterait bien une visite : de plus, pour nous, gens du pays, un certain intérêt géologique et historique est attaché à l'île qui n'a pas toujours été, comme aujourd'hui, un banc couvert à toutes les marées: c'est pourquoi, bien que notre excursion n'ait abouti — pour ce qui me concerne du moins — qu'à un résultat presque nul, j'en dirai quelques mots.

En fait de poissons trouvés dans les petites mares, ou blottis sous les grosses pierres, je n'ai guère rencontré que quelques Gobies de l'espèce la plus commune (*Gobius niger*), deux ou trois petits Gades (*Motella quinque cirrhata*), appelés *Loches* dans le pays, une jeune anguille, et peut-être une quarantaine d'individus de l'espèce *Lepadogaster Cornubiensis,* petits poissons encore mal déterminés, mal décrits dans les auteurs. L'Ile Pelée semble être pour eux une station favorite; du moins ils paraissent y être plus communs que sur d'autres points de la côte : pour ma part, je n'en avais jamais rencontré, et le seul individu que j'eusse vu, conservé dans l'alcool, provenait de l'Ile Pelée.

A l'exception des *Flies* (*Patella vulgaris*), les mollusques étaient peu nombreux et consistaient principalement en *Turbos*, parmi lesquels le *T. littoreus*, *brelin* ou *vignot* du pays, le *T. nerita*, de couleur jaune safran, et quelques *Troques*. Les Patelles étaient très-

abondantes, ce qui m'étonna tout d'abord, car ces mollusques sont ordinairement ramassés par les pêcheurs, mais cette abondance peut s'expliquer par ce fait que la plupart de ces *flies*, surtout celles qu'on trouve du côté nord de l'île sur les rochers presque dénués de varech et encroutés de petits balanes, se rapprochent de la variété à chair rougeâtre que, dans le pays, on appelle *cheval*, sans doute à cause de la dureté de sa chair qui fait qu'on les laisse de côté. Du reste les flies de l'Ile Pelée m'ont toutes semblé coriaces et amères; cependant elles ont eu longtemps une certaine réputation, car je me souviens d'avoir entendu, dans mon enfance, crier par les rues de Cherbourg: *les bonnes Flies de l'Ile*.

En retournant les grosses pierres, à l'exception d'un grand nombre de petits Talitres (*Talitrus Saltator*), à peine si on dérangeait quelques Crabes enragés (*Carcinus mœnas*), un Clos-poingt (*Cancer pagurus*), quelques Etrilles (*Portunus puber*), tout cela très-petit. Les crustacés les plus intéressants que je rencontrai étaient deux petites Porcellanes (*Porcellana platycheles*). — Dans les mares quelques beaux brins de crevette (*Palæmon serratus*). — On m'a dit qu'aux basses mers des grandes marées, pendant la belle saison, on trouvait dans le nord-est de l'île des Crabes de seine (*Maia squinado*) et la belle coquille à l'intérieur irisé (*Haliotis tuberculata*), vendue par nos marchands sous le nom de *gouftche* (*Good fish !*) Deux ou trois Etoiles, des genres *Asterias et Goniaster*, complétèrent ma récolte, bien insignifiante comme on peut le voir.

L'Ile Pelée est formée par les mêmes rochers qui bordent la place d'Armes à Cherbourg, et qui occupent le littoral à l'est et à l'ouest de la ville, depuis la pointe du Heu à Bretteville, jusqu'au port d'Omonville dans

dans la Hague, les *Talcites* de M. Bonnissant (*Essai géologique sur le département de la Manche*), les stéaschistes de MM. Brongniart et d'Omalius. Ces roches sont par feuillets plongeant vers l'ouest-nord-ouest, ordinairement de couleur verdâtre, quelquefois bleu-foncé, le plus souvent luisantes et traversées par des filons et des veines de quartz blanc amorphe. Du côté nord de l'île et à la pointe nord-est, leur nature semble varier un peu; elles me paraissent se rapprocher des schistes noduleux qu'on voit à la côte d'en face, au Becquet.

L'île, le banc d'un seul tenant, découvrant à mer basse, est ce qui reste d'une longue pointe qui s'avançait au nord perpendiculairement à la côte jusqu'à une distance de 2,600 mètres environ, et que l'action incessante des lames a rongée et séparée de la terre. Dans son état actuel, ce n'est autre chose qu'un plateau de roches que la mer couvre presque entièrement. Le tout a à peu près la forme d'un fer à cheval dont la concavité est tournée vers l'est; plus exactement c'est un trapèze irrégulier dont les deux grands côtés dirigés nord et sud, sont creusés chacun par une anse, celle de l'est étant plus ouverte et plus profonde que l'autre. Du côté du sud part un long éperon qu'on appelle le *pont*, se dirigeant au sud-est vers les roches de la côte voisine dont il est séparé à mer basse, dans les grandes marées, par un canal qui n'a que 555 mètres de largeur. Le plateau n'a guère plus d'un mètre d'élévation moyenne, excepté du côté du nord où il se relève et à l'extrémité nord-est, la *pointe du Happe-tout*, sur laquelle est un signal, une petite tourelle avec balise, dont la base ne couvre jamais. Il en est de même d'un banc, d'un amas de

pierres, amoncelées sans doute par le mouvement des eaux, long de 450 mètres environ du nord au sud, sur 50 à 60 mètres de largeur, dont le sommet, paraissant de loin blanc comme un banc de sable, est à fleur d'eau dans les hautes mers des grandes marées d'équinoxe.

La partie basse du plateau est à peu près de niveau et on y voit encore les traces d'une route pavée allant de l'anse de l'est vers le fort, et qui avait sans doute été faite pour le transport des matériaux lors de la construction de ce dernier en 1782 (1).

Les principales dimensions du plateau, prises sur la carte du Dépôt de la Marine, sont :

De la pointe nord-ouest (ou du *Dramet*, sur laquelle on a bâti, il y a dix ou onze ans, une tour de refuge, à l'extrémité du *pont*. . . . . . 1.480 mètres.

De la pointe nord-ouest à celle du Happe-tout, dans la direction de l'est à l'ouest. . . . . 740 id.

De l'est à l'ouest en passant par le milieu du fort. . . . . 970 id.

Dans l'ouest et le nord-ouest du plateau il y a des dangers constamment sous l'eau, entre autres l'écueil de la *Truite*, indiqués par des bouées qui limitent de ce côté la passe de l'est de la rade. Dans l'est, on rencontre également des hauts-fonds et des roches dont la plupart découvrent à mer basse.

L'Ile Pelée n'a pas toujours dû être ce que nous la voyons de nos jours, c'est-à-dire un banc de roches nues, ou couvertes seulement de varechs; son relief était sans doute plus considérable, l'étendue, émergée à haute mer, plus vaste. Le nom qu'elle porte en est déjà presque une preuve, car pourquoi aurait-on

(1) Le fort est presque entièrement en granit venu du dehors.

appelé *Ile* un rocher alternativement couvert et découvert, à l'exception de deux petites parcelles de sa surface, plutôt que cent autres rochers de la côte qui sont dans le même cas ? Les traditions rapportent, en effet, qu'autrefois elle tenait à la terre-ferme et qu'elle en a été détachée par le mouvement des eaux, mais comment et à quelle époque au juste ?

M. J. Fleury, dans son Guide du voyageur à Cherbourg publié en 1839, dit que l'île tenait encore à la terre en 1560, ainsi que le prouvent d'anciens manuscrits. Les roches étaient recouvertes de terre végétale et même il y avait des herbages où les habitants de Tourlaville faisaient paître des troupeaux. Au milieu du XVIIe siècle la mer se retirait encore assez pour permettre le passage à pied sec; un siècle plus tard il fallait se servir d'un cheval.

Je ne connais pas les autorités sur lesqnelles s'appuie M. Fleury, mais cette date de 1560 ne s'accorde pas avec ce qu'on trouve dans un vieux livre, en caractères gothiques, que possède la bibliothèque de Cherbourg, intitulé : « *Le Grand Routier et pilotage et renseignements pour ancrer tant ès ports, haures et autres lieux de la mer, fait par Pierre Gracie dit Ferrade, tant des parties de la France, Bretagne, Angleterre, Espaigne et Haultes Alemaignes* ». Ce livre, publié chez *Jean Burges le Jeune* à Rouen, ne porte pas de date, mais il est tout probable, d'après un passage de l'ouvrage, qu'il a été imprimé en 1521, selon quelques érudits en 1483. L'Ile Pelée était déjà une *île* et une île aride, ainsi qu'il ressort de cette phrase :

« Si tu pauses (tu jettes l'ancre) en l'est-nord-est de
» l'*isle pelée* qui est devant Chennebourg, en amont de
» lui, a unze brasses a beau fons, c'est assavoir co-
» quail et caillouches, et dessoubz l'*isle* nulle marée

» n'y court ne de floux ne de iusent......» Cette dernière assertion est inexacte, ou les choses ont bien changé, car les courants de marée sont très-sensibles sur cette partie de la côte, et même ils atteignent quelquefois 4 milles à l'heure dans le chenal entre l'île et la côte

La séparation de l'île et de la terre ne date-t-elle pas des grands mouvements de la mer qui eurent lieu dabord en 709, puis plus tard en 1244, engloutissant les forêts du littoral dont on rencontre aujourd'hui les traces, jusqu'à la laisse de basse mer, presque partout sur le contour du département de la Manche ?

Sur la carte jointe par M. Quenault à ses études sur les mouvements de la mer, la limite du littoral est poussée plus loin au large que l'Ile Pelée. Cette carte avait été dressée en 1714 par l'ingénieur Deschamps-Vadeville, d'après une vieille carte provenant du Mont St-Michel, portant la date de 1406 et probablement la copie d'un document plus ancien.

Le chenal entre l'île et la terre dans sa partie la plus étroite, du *pont* à la roche de *la Vieille*, n'a guère que 560 mètres. Aux basses mers des équinoxes sa profondeur varie entre un mètre et un mètre et demi, à quelque distance des rives, fond de sable et de roches. On y a observé des montées de l'eau de 6 mètres, de sorte que des navires déjà très grands pourraient passer là dans certaines circonstances; dans les pleines mers des mortes eaux, il y a encore près de 5 mètres d'eau. Malgré cette profondeur, ce chenal n'est guère fréquenté, à cause des courants, des hauts-fonds et des roches qui sont dans l'est de l'île, que par quelques petits caboteurs. J'y ai vu cependant passer, il y a seize ou dix-sept ans, un grand vapeur de guerre russe, sous la conduite d'un excellent pilote de Cherbourg.

Dans l'édition du *Petit Flambeau de la mer*, par le sieur Bougard, lieutenant des vaisseaux du Roi, publiée au Havre en 1731, on trouve la description suivante :

« Du cap Lévy à Cherbourg le cours est ouest-nord-
» ouest environ une lieue et demie. Au proche de
» Cherbourg, au nord-est de la ville, environ une
» demi-lieue, est une rangée de roches qui vont le
» long de la terre, bien trois longueurs de câble, que
» l'on nomme l'*Ile Pelée*: elles sont presque toujours
» sur l'eau, si ce n'est de grande mer, et même il y a
» deux têtes qui ne couvrent jamais, c'est pourquoi on
» les peut fort bien éviter; elles sont fort saines du
» côté de la mer, mais on ne peut passer en terre
» d'elles si ce n'est de pleine mer, avec de petites
» barques, mais non pas avec un navire. »

Les dernières lignes sembleraient indiquer un envahissement de la mer depuis le milieu du siècle dernier, puisque la profondeur varie aujourd'hui de 7 mètres à 5 mètres dans le chenal, ce qui permettrait à des navires de taille déjà respectable de le franchir, tandis que d'après le *Flambeau de la mer*, les petites barques seules pouvaient tenter le passage, et encore à mer haute.

VII.

Gréville. — Omonville-la-Rogue. — Digulleville. — Omonville-la-Petite.

J'ai déjà conduit le lecteur plusieurs fois dans la Hague, mais ce canton est tellement pittoresque que je lui demanderai de m'y suivre encore.

Le 9 juin 1875, à huit heures du matin, je montais dans la voiture dont les habitants de la rue du Chantier connaissent bien l'aspect étrange — elle est beaucoup moins longue et moins large que haute — qui porte le courrier de Beaumont. Un ancien ne serait

certainement pas parti : le cheval se refusait absolument à marcher; les prières, les exhortations, les coups de fouet, que dans son désespoir le petit conducteur employait à tour de rôle, ne servaient à rien, ou plutôt avaient pour résultat de faire faire au rétif coursier des gambades, des cabrioles, des écarts de mauvais augure. Enfin, au bout de trois quarts d'heure on réussit à se mettre en route, mais ce ne fut toutefois qu'après avoir fait tourner le dos à la maudite bête au côté par lequel il fallait aller et fait un détour par d'autres rues.

Je descendis à l'embranchement qui conduit à l'église de Gréville. Elle est sur un point assez élevé, entourée d'un hameau où l'on remarque quelques maisons neuves de bonne apparence. Il y avait peu de temps qu'on venait de vendre les tableaux de notre grand peintre Millet : une vue de l'église de Gréville avait été payée près de 17,000 francs : Je doute que l'original, si on l'eût mis en vente, eût atteint le même prix.

C'est un lourd bâtiment dont les carrières d'arkose du voisinage, roche qui se taille très-bien, plus facilement que le granit, ont fourni les matériaux. Sa construction, comme celle de la plupart des vieilles églises de notre pays, est très-grossière. De même que dans plusieurs de ces dernières, de l'époque romane, à gauche de l'édifice règne un bas-côté recouvert par le même toit que le vaisseau, lequel toit, naturellement, descend beaucoup plus bas du côté gauche que du côté droit. Contre ce dernier se dresse le clocher, lourde tour carrée, large et basse, avec un toit à deux eaux. Sur la tour, un cadran solaire, dont le style manque, porte la date de 1544. Les fenêtres de la nef sont à plein-cintre, sans le moindre ornement.

L'église n'a pas de porche : au-dessus de la grande

porte on voit une statue en pierre, des plus primitives, dans laquelle on doit reconnaître Saint-Pierre, grâce aux clefs qu'elle tient à la main.

L'intérieur de la nef est sombre; la voûte est basse à arceaux en berceau. Le bas-côté est séparé de la nef par des piliers carrés, bas et massifs, portant des rudiments de chapiteaux, et rejoints par des arcs à plein-cintre. De chaque côté du chœur il y a une chapelle : celle de droite fait le bas du clocher, et, à la naissance des nervures de la voûte, on reconnaît, dans des sculptures très-primitives, les attributs des quatre Evangélistes. Dans la chapelle de gauche, on remarque une pierre tombale, au ras du dallage, avec une inscription en lettres gothiques que je n'ai pu lire : il aurait fallu, pour cela, laver la pierre. J'y ai seulement reconnu le nom de « *Du Vicil Manoir*, » qui se retrouve sur une autre dalle sépulcrale à l'entrée du chœur, recouvrant les restes de « François Du Vieil Manoir » et de sa femme « Damoiselle Perrette Lebreton » qui furent mariés « pendant 61 années, » et moururent, le premier à 85 ans en 1625, la seconde à 80 ans en 1627. On voit encore, dans le bas de l'église, d'autres pierres tombales au ras du pavé, de forme ogivale, sur lesquelles on reconnaît des traces d'armoiries et d'inscriptions à présent illisibles.

Je descendis vers la mer du côté de *Gruchy*, le lieu de naissance de Millet, très-joli hameau dans un étroit ravin, au milieu d'une verdure plantureuse. Mon intention était, pour gagner Omonville-la-Rogue, d'abréger en passant à travers champs, mais je ne tardai pas, en face des difficultés opposées par les haies, les clos de landes, etc., à trouver que le plus simple était de prendre le chemin de ronde des douaniers qui suit toutes les sinuosités du rivage au pied des falaises,

à une hauteur moyenne de six à sept mètres au-dessus de la mer. J'ai raconté précédemment notre expédition au Grand Câtel et à la caverne de Ste-Colombe. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus pittoresque que le parcours de la côte depuis *Croquevis*, le point auquel j'étais arrivé, jusqu'au fort d'Omonville. Le rivage, miné par les flots là où il n'est pas défendu par les roches, le plus souvent aux formes imposantes, — des talcites, des schistes moduleux, dans lesquels percent çà et là des roches amphiboliques et des syénites roses — le rivage, dis-je, est découpé en une foule de criques dont les plus grandes ont été généreusement décorées du titre de *havres* (les havres du *Douets*, de l'*Equervière*, de la *Cormorandière*), mais ces petites anses, ouvertes en grand aux vents et à la mer du large, n'offrent nullement l'abri et la sécurité qu'un pareil nom suppose.

Quittant le bord de la mer auprès de la ferme de la *Cotentine*, grand carré de bâtiments tout près du rivage, je gravis, presque à pic, jusqu'au sommet de *Laît-Heu* ou de la *Vigie*, au-dessus du fort d'Omonville. Mes recherches pour retrouver les traces des anciennes fortifications dont parle M. J. Fleury, dans son *Guide du Voyageur à Cherbourg* (1839), furent infructueuses : il n'y a là que les ruines toutes modernes d'un corps-de-garde, mais la beauté du paysage me consola de cette déception. Du côté de l'ouest, j'avais à mes pieds la *Fosse* ou le *Hable* d'Omonville, animé par quelques bateaux, la riante vallée qui y aboutit, et la vue s'étendait par de là de la pointe de Jardeheu, du côté de l'anse St-Martin; du côté de l'est le regard profile les coteaux de Nacqueville, et de Querqueville et suit toutes les sinuosités du rivage jusqu'à cap Lévy. Le ciel était assombri, par places,

par de gros nuages d'orage, mais si la perspective n'était pas aussi étendue que par un temps bien serein, les jeux de la lumière sur les terres produisaient des effets bien plus saisissants.

Dans mes précédents récits, je me suis longuement étendu sur les avantages naturels du petit port d'Omonville, et aussi sur ses défauts; j'ai indiqué les remèdes qu'il y aurait à apporter à ces derniers, selon les vues d'un éminent ingénieur (1) : il paraît que ses idées vont être appliquées dans un avenir peu éloigné, que des travaux d'art compléteront le brise-lame naturel qui, dans son état actuel, n'abrite le port que pendant les mortes-eaux. Ce sera évidemment très-utile, mais à coup sûr le pittoresque y perdra (2).

Je n'étais pas venu à Omonville depuis une quinzaine d'années; depuis lors le village s'est bien embelli; on y voit quelques jolies maisons et une bonne auberge où je trouvai à faire, à très-peu de frais, un déjeuner presque luxueux.

L'église, située vers le milieu de la vallée, est une des plus remarquables du pays. La porte principale, au lieu d'être au bas de la nef, dans l'axe du vaisseau, s'ouvre sur un porche au bas du côté gauche. Sous un porche pareil, du côté droit, on a placé les fonts baptismaux. La voûte de la nef et celle du chœur, à nervures croisées, sont très-élégantes. De chaque côté du chœur il y a une chapelle; celle de gauche a un autel privilégié pour les marins qui y ont placé quelques *ex-voto*. Les fenêtres de la nef sont étroites, en fer de lance. Le clocher, posé sur le vaisseau, est

(1) M. Baude; *Les Côtes de la Manche, Revue des Deux-Mondes,* 15 février 1859.

(2) V. plus loin Note C.

carré et massif, surmonté à l'un de ses angles d'un petit campanile portant la cloche. Les pierres, posées en zig-zag (*opus spicatum*) dans la construction de l'église, indiquent une date reculée dans le passé : d'après un renseignement qui me fut donné par l'instituteur, elle remonterait à l'année 1171.

D'Omonville-la-Rogue à l'église de Digulleville, il y a une demi-lieue. Cette dernière est isolée sur un terrain vague, une lande, d'où l'on a une belle vue sur l'anse St-Martin. Son isolement est sans doute cause qu'on la tient fermée; je n'ai pu voir l'intérieur. Elle est très-longue, très-basse, surtout la nef qui est moins élevée que le chœur. La porte principale s'ouvre sur un petit porche; les fenêtres sont à plein cintre. Le clocher, à gauche de la nef, est une tour carrée, très-massive, surmontée d'un toit pyramidal, à quatre pans, qui dépasse de très-peu en élévation le toit du chœur.

Digulleville et la petite commune voisine, Eculleville, ont fourni aux antiquaires du pays un riche apport d'antiquités romaines.

J'hésitais à aller jusqu'à *Omonville-la-Petite* qui est à trois kilomètres environ plus à l'ouest. Mon luxueux déjeuner m'avait pris beaucoup de temps, et je courais grand risque de manquer le retour de la voiture de la poste de Beaumont à Cherbourg. D'un autre côté, c'était contrariant d'être venu si près de cette commune que je ne connaissais pas sans y aller; aussi mon hésitation ne fut pas longue.

Je m'adressai à une jeune fille qui conduisait des moutons, pour savoir s'il n'y avait pas quelques chemin de traverse plus court que les chemins indiqués ser la carte. La bergère — rien de celles de Florian — ne comprit pas tout d'abord ce que je voulais lui

dire par *Omonville-la-Petite*, et ce ne fut qu'après un bon moment de réflexion qu'elle s'avisa que c'était sans doute de *St-Martin*, que je voulais parler. Quant à la route à suivre, au lieu de me l'indiquer, ce fut elle qui me demanda par où je comptais passer, si c'était par les *Gruberts* ou par je ne sais quel autre endroit qu'elle me cita, mais elle me conseilla de prendre plutôt par les *Gruberts*. Le conseil était probablement très-bon; il n'y avait qu'un malheur, c'est que je ne connaissais ni les Gruberts ni les autres lieux qu'elle me nommait, et c'est ce qu'il me fut impossible de lui faire comprendre, aussi renonça-t-elle à renseigner un ignorant pareil; tout ce que je pus tirer d'elle, c'est qu'il me fallait *cachi par ilo* (aller par là), c'est-à-dire du côté de l'ouest vers lequel elle étendait la main, ce que je savais parfaitement d'ailleurs. Je suis entré dans ces détails pour faire voir quelle peine on a à trouver son chemin dans nos campagnes; à moins qu'on ne s'adresse à des hommes déjà âgés, neuf fois sur dix on vous renseigne de cette façon; si vous demandez à une femme ou à un jeune garçon, et que vous ne connaissiez pas les lieux qu'on vous cite comme points de repère, n'espérez pas qu'on vous dise rien sur leur situation, leur orientation, leurs distances relatives, ou qu'on vous les dépeigne de manière à vous les faire reconnaître.

Je *cachi* donc *parilo*, et après avoir marché assez longtemps dans un sentier plein d'eau, où il fallait sauter de caillou en caillou, et dans un assez bon chemin parallèle au fond de l'anse St-Martin, à 6 ou 700 mètres du bord de la mer, je finis par arriver à l'église qui est dans un bas fond. Elle est petite, surmontée simplement d'un campanile au-dessus de la grande porte. Celle-ci a la date de 1786, et an-dessus

on remarque quelques bas-reliefs assez curieux. De chaque côté du chœur, il y a une chapelle, et dans celle de droite, contre le mur, une inscription en lettres gothiques indique les sépultures de « Jehan Henry, prestre et fondateur de cette chapelle », et, autant que j'ai pu lire, de plusieurs de ses neveux, avec les dates de 1536 et 1553.

Omonville-*la-Petite* est le nom officiel de cette commune : pourquoi ce nom quand tous les individus près desquels je cherchai à me renseigner, me répondaient invariablement quand je disais Omonville : *Ah! oui, St-Martin !* (1).

Il y avait au moins six kilomètres jusqu'à Beaumont par le chemin le plus direct ; il était deux heures et quart ; j'avais beau me presser, courir même, malgré un soleil ardent, il était de toute impossibilité que

(1) Quoiqu'il en soit, il y a des endroits charmants dans cette commune, des vallées plantureuses, des chemins ombragés de grands arbres, comme j'ai pu m'en assurer dans une excursion que j'ai faite depuis à St-Germain-des-Vaux, au hameau de St-Ouen. On m'avait parlé d'une petite chapelle de *St-Ouen* : tout naturellement je crus qu'elle se trouvait dans le hameau de ce nom ; elle y a bien existé, il est vrai, mais il n'en reste plus de traces aujourd'hui. La chapelle qu'on m'avait citée doit se trouver quelque part du côté de Digulleville, dans le fond de l'anse St-Martin ; il y a par là une chapelle de Ste-Hélène que je ne connais pas. Quelques jours auparavant, j'avais fait une excursion à Auderville, mais j'avais été surpris en route par un temps tellement affreux, de la pluie continuelle, du grand vent, que je ne pus rien voir de plus que ce dont j'ai parlé précédemment. Enfin, avant de quitter la Hague, je rappellerai une promenade faite un soir d'été à Branville, petite commune à droite de la route de Beaumont, au delà de Ste-Croix. Cette commune est de création assez récente ; l'église est toute petite, une simple nef avec un campanile ; dans le cimetière, très-bien tenu, entouré de haies d'arbres verts, on remarque la tombe du curé fondateur de la paroisse, mort il y a peu d'années. Dans le voisinage de l'église, de grandes avenues, des haies plantées de hêtres magnifiques, attirent les regards, et contrastent, heureusement avec l'aspect aride des landes de Ste-Croix qu'on a écornées en venant sur la route. Mon retour se fit par l'église de Nacqueville que je regagnai en traversant une belle vallée, par des chemins creux, très-mauvais, mais pleins de fraîcheur, et où ne pénètre sans doute jamais un rayon de soleil, embaumés par l'odeur du chèvre-feuille alors en pleine floraison.

j'arrivasse pour l'heure du départ de la voiture, deux heures quarante-cinq minutes, même en faisant la part des retards probables dans ce pays où l'on n'est jamais pressé. En effet, quand j'arrivai à Beaumont, la poste était partie depuis un quart d'heure; je n'avais plus qu'une chose à faire : attaquer résolument les 17 kilomètres qu'il y a de Beaumont à Cherbourg. C'était peu agréable après tout ce que j'avais déjà fait depuis le matin; « *il y avait bien des semelles à lever,* » suivant l'expression de la bonne femme qui m'avait appris le départ de la voiture, et c'était rude avec des semelles attenant à des souliers trop justes.

VIII.

Théville. — Carneville. — Cosqueville. — Réthoville. — Varouville.

Le 3 juillet 1875, à neuf heures du matin, la voiture publique me déposait à l'auberge de la *Fourquette-Hébert*, à la jonction de la route de St-Pierre-Eglise avec celle du Vast. Pendant qu'on m'apprêtait un très-frugal déjeuner, j'allai, à quelques pas de l'autre côté de la route, visiter l'église de Théville; à l'extérieur un long bâtiment avec un clocher à bâtière au-dessus de la porte d'entrée, en dedans une voûte toute nue, les côtières reliées par des poutres vermoulues, un air général de délabrement, tout ce qu'il y a de plus simple, et, j'oserais dire, de plus misérable. A côté de l'église, on remarque une grande ferme qui a dû être autrefois un manoir.

Il y avait à Théville un château où se refugia le ligueur Dutourps après l'avortement du complot qu'il avait ourdi pour surpendre Cherbourg, le dimanche des Rameaux, 1591. Ce complot fut découvert par une vieille femme qui ramassait du bois dans la forêt

de Brix, où les conjurés s'étaient réunis pour attendre le moment favorable. Les Cherbourgeois prévenus les mirent en déroute, mais le gouverneur de Cherbourg, de la Chaux-Montreuil, fut obligé de faire le siége en règle du château de Théville. Dutourps fait prisonnier, fut conduit à Cherbourg, condamné à mort comme coupable de haute trahison, et exécuté avec trois des principaux chefs du mouvement.

De l'église de Théville à celle de Carneville, on compte deux kilomètres et demi à vol d'oiseau, dans la direction du N.-N.-O., mais les détours des chemins me firent faire près du double de cette distance. Les roches dominantes sont les arkoses, mais on commence à rencontrer les roches granitoïdes et les granits qui bordent la côte, de Fermanville à St-Vaast. Avant d'arriver à l'église, je passai près du château de Carneville ; comme il est dans un repli de terrain et entouré d'arbres, je ne pus le voir que très-imparfaitement. Ce que j'en ai entrevu m'a paru peu ancien, de la fin du XVIIe siècle peut-être.

L'église de Carneville est à mi-côte sur le versant ouest d'une vallée étroite et profonde, dessinée par le cours d'un ruisseau qui va se perdre à Fermanville dans l'anse de la Mondrée. Cette église a subi des remaniements; un clocher tout neuf se dresse au-dessus de la porte d'entrée; la nef, basse et percée de toutes petites fenêtres, est romane.

M. Fleury signale à Carneville une *table druidique* et un *menhir;* je ne connais pas ces deux monuments.

Traversant le ruisseau, je remontai par l'autre côté de la vallée pour gagner l'église de Cosqueville, à quatre kilomètres dans le N.-E. J'avais parcouru ce pays autrefois dans mon enfance, et il m'était resté le souvenir des chemins raboteux, à peine tracés sur le

granit : aujourd'hui c'est bien changé, presque partout on rencontre des routes carrossables. En général elles se maintiennent sur les hauteurs, de sorte qu'on a des échappées sur la mer, le phare de cap Lévy, les côtes rocailleuses dont l'aspect aride contraste avec les coteaux boisés qui environnent St-Pierre sur la droite. Avant d'arriver à l'église, je traversai la cour de la *Maison de Cosqueville*, d'où l'on a une vue étendue sur la mer. On a également une très-belle vue du cimetière et du hameau qui avoisine l'église.

Cette dernière est, à mon avis, une des plus curieuses et des plus élégantes du canton, en dehors et en dedans. Une tour à huit pans, qui de loin paraît, il est vrai, un peu écrasée, avec une bordure de *corbeaux*, et surmontée d'un petit clocher pointu, se dresse au-dessus du vaisseau à la jonction de la nef avec le chœur : la nef est en contre-bas du chœur et montre pareillement une rangée de corbeaux. Les contours d'une porte latérale, à plein-cintre, sont couverts d'ornementations romanes. L'intérieur de l'église est étroit; la nef offre un mélange de cintres et d'ogives qui dénotent une époque de transition, le XIIe siècle.

Le sol de Cosqueville est granitique. Cette commune a fourni de nombreux blocs de granit pour les travaux de l'arsenal de Cherbourg. C'est ainsi que plusieurs monuments mégalithiques, qu'on voyait au siècle dernier, ont été détruits. Je ne saurais dire s'il y a encore de ces monuments aujourd'hui. On a trouvé aussi à Cosqueville des coins en bronze, des monnaies du XIVe siecle à l'effigie de Philippe VI, etc. Les noms de certains points du rivage semblent être des souvenirs des invasions de la mer reconnues sur les côtes du département; un rocher, aujourd'hui couvert par les

eaux, s'appelle le *Vic* (*Vicus* ?); sur un autre nommé le *rocher du Bourg*, on voyait, il n'y a pas longtemps, des troncs de chênes extrêmement vieux (1).

De Cosqueville à Vrasville, le chemin suit presque toujours des hauteurs dont le granit constitue la charpente, dominant les mielles, les dunes, où se montrent çà et là, des hameaux dont quelques-uns sont assez importants. J'ai déjà parlé de Vrasville et d'Angoville, ces deux petites communes réunies pour le spirituel, et qui ne comptent guère que 200 habitants pour elles deux, Vrasville en ayant les deux tiers; j'ai signalé le monument trouvé à Vrasville, un grand tertre, une *motte*, où l'on a découvert une sépulture sur laquelle les antiquaires ne sont pas d'accord; j'ai raconté nos *déceptions paléontologiques* dont une cordiale hospitalité et un déjeuner plantureux nous consolèrent amplement; je jetai néanmoins un coup-d'œil à l'église de Vrasville, à vrai dire une simple chapelle qui n'aurait rien d'un édifice religieux sans le petit campanile qui est au-dessus de la porte, la croix surmontée d'un coq placée au milieu du toit, et ses fenêtres ogivales.

L'église de Réthoville est à une demi-lieue plus loin vers l'est. Située sur une hauteur, une sorte de cap, on la reconnaît de loin à son massif clocher carré, placé du côté droit et terminé par une plate-forme à balustrade. Cette tour et la nef, solidement bâties en granit, paraissent beaucoup plus récentes que le chœur sur une des fenêtres duquel, en dehors, on lit la date de 1544. Du cimetière on a une vue très-étendue sur les mielles et la mare de Vrasville. On a trouvé une grande quantité de coins en bronze entre Vrasville et Réthoville. Dans cette dernière commune, il y a un

(1) L. de Pontaumont. *Notices hist. et archéolog. sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg.*

monument mégalithique, une *Roche branlante* ou *Logan* (1), mais je ne la connais pas.

Les différentes localités que je viens de parcourir se ressentent, plus ou moins, du voisinage de la mer, d'une mer fréquemment balayée par la tempête. Excepté dans les replis de terrain abrités, les arbres sont rares, rabougris, et souvent manquent tout-à-fait, et pourtant, malgré son air d'aridité, le sol, dont le granit fait la base, est d'une fertilité exceptionnelle : on trouve là d'excellentes terres à grains. « Il n'y a pas de pauvres par ici, » me disait un bonhomme qui m'accompagnait à Réthoville. Rien pourtant, dans l'apparence des habitations, ne dénote cette prospérité; on ne voit guère que des masures étalant toute la barbarie des âges passés. La Hague, beaucoup moins riche naturellement, est, sous ce rapport, grandement en progrès sur cette partie du Val-de-Saire.

Il me fallut marcher d'un bon pas pour regagner la route de Barfleur à Cherbourg assez à temps pour reprendre la voiture publique au passage; j'eus cependant le temps de visiter l'église de Varouville, à trois kilomètres environ dans le sud de celle Réthoville, sur le côté d'une vallée tracée par le cours du ruissean de la *Grimonnerie*, qui va se perdre dans la mare de Vrasville. Cette église est très-grande; sa construction ne paraît pas ancienne. Le clocher à bâtière, au-dessus du porche, est élevé; une de ses fenêtres porte la date de 1710. Le chœur est moins haut que la nef. On y remarque une pierre tombale avec cette inscription :

« Ici repose le corps de discrète personne M. Gilles

(1) Th Du Moncel. *Rapport sur les Monuments de l'arrondissement de Cherbourg, etc.*, *1841*.

« Troude prêtre, curé de ce lieu, natif de Théville, « âgé de 45 ans et décédé le 30 juin 1722, y ayant « été curé 20 années. »

Sur le mur du chœur à droite, une autre inscription à la mémoire de Jacques Simon, prédicateur de l'ordre des Jacobins, avec la date de 1649.

La seule chose qui m'ait paru un peu remarquable, est une vieille statue équestre de Saint-Martin partageant son manteau avec un mendiant, placée sous le porche. Ce groupe se retrouve dans plusieurs églises du Val-de-Saire.

IX.

Gouberville. — Néville. — Tocqueville.

Quelques jours après, le 9 juillet, dans la matinée, la voiture publique me déposait à l'église de Tocqueville. Il me restait à voir quelques points du littoral pour combler une lacune entre Cosqueville et Barfleur. Je m'engageai dans un chemin qui suit, à mi-côte, le côté est de la vallée de la *Couplière*, petit ruisseau qui va se perdre dans l'étang de Gattemare. Le terrain est ici une roche granitoïde, une pegmatite grossière. On ne tarde pas à apercevoir le phare de Gatteville. Le chemin, traversant la vallée, passe devant le château de Gouberville, habitation moderne, et conduit bientôt à l'église entourée d'un groupe de maisons.

D'après M. J. Fleury, le côté nord de l'église de Gouberville appartiendrait à l'époque de transition du roman au gothique (XIII[e] siècle), mais les restaurations qu'elle a subies la font paraître beaucoup plus moderne. Je n'ai vu, du reste, que l'extérieur qui est sans caractère. Sur la porte de la sacristie, on lit la date de 1746, et sur une autre porte qui s'ouvre au côté droit de la nef, celle de 1732, à demi-effacée. Le

clocher est une tour carrée à gauche de la nef, surmontée d'un petit dôme comme on en voit dans la Hague aux églises de Beaumont et de Ste-Croix.

Le chemin, que je continuai à suivre, aboutit à la mer, environ à un kilomètre à l'ouest de l'extrémité de la mare de Gatteville (Gattemare). Je remontai jusque-là en longeant le rivage bordé çà et là de rochers et d'une grève de gros sable granitique, ou pour mieux dire, de petits galets, très-élevée, en arrière de laquelle s'étendent des terrains bas, des herbages qui étaient couverts de bêtes à cornes. Gattemare ne communique pas à ciel ouvert avec la mer, comme semblerait le faire croire la carte de Bitouzé-Dauxménil : probablement cette communication a lieu dans les grandes marées, surtout s'il y a en même temps de forts vents de nord qui roulent de grosses vagues sur la côte, mais le plus souvent elle est bouchée par une levée de sable au-dessous de laquelle filtrent les eaux.

Un temps sombre, une pluie fine tombant par intervalles, s'harmonisaient parfaitement avec l'aspect sauvage de ces grèves. Du côté de l'est, la vue était bornée par le rustique village de Gatteville et les deux phares : de l'autre côté, le rivage se creuse légèrement en anse jusqu'à la pointe de Néville, pointe basse et sablonneuse qui projette des rochers au large et sur laquelle est une masure, sans doute les ruines d'un corps de garde, qui sert aux pêcheurs à ramasser leurs ustensiles. Il y avait là à l'ancre, un peu abrités par les rochers, trois ou quatre embarcations, puis plus près de terre ou halés à sec, quelques petits bateaux plats, ressemblant plutôt à un pétrin qu'à un canot. Un vieux bonhomme, qui ramassait du varech, me dit que le long de cette côte on prenait une gran-

de quantité de homards. Tout près de là, une vieille et une petite fille étaient occupées à éplucher des plantes marines (des Floridées) qu'elles mettaient à sécher sur une toile; elles m'apprirent que c'était pour les vendre aux pharmaciens qui emploient ces algues dans la préparation de certains sirops : « *Un bien petit traffic,* » me dit la bonne femme !

Après la pointe de Néville, le rivage fait un rentrant assez prononcé jusqu'à celle de Réthoville, également basse et aussi surmontée d'une masure. Je n'allai pas jusque-là, me contentant de visiter le fort de Réthoville, petite redoute à demi-ruinée, comme on en voit sur beaucoup de points du département, élevée sous le règne de Louis XVI, pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Les matériaux de celle-ci provenaient de très-vieilles constructions, appelées les *Abbayes*, à Néville.

Le sol de Néville est granitique. Le principal hameau et l'église sont en face du milieu de l'anse, à un kilomètre et demi environ dans les terres. De loin l'église paraît neuve à cause des grandes réparations qu'on y a faites tout récemment, mais l'époque romane se montre encore dans les fenêtres longues et étroites de la nef, et dans l'ornementation d'une porte qui s'ouvre du côté droit. Le clocher, grosse tour carrée avec une plate-forme bordée d'une balustrade en granit, de petites tourelles en cul-de-lampe aux angles, ressemble à celui de Saint-Pierre-Eglise, et, comme ce dernier, a plutôt l'air d'un donjon que d'un clocher.

Pour revenir à mon point de départ, à Tocqueville, cela alla bien jusqu'au hameau de Housseville; le pays est découvert, les chemins bien tracés, mais, à partir de là, je me serais infailliblement égaré si je n'avais

eu la bonne fortune de rencontrer une bande de petits garçons et de petites filles qui s'en allaient à l'école auprès de l'église. La conversation de ces enfants m'intéressa au plus haut degré. Elle roulait sur les inondations qui venaient de ravager le Midi, et sur celles de Lisieux dont la nouvelle était arrivée depuis un ou deux jours. Les garçons s'informaient auprès des filles si on avait fait passer dans leur école les listes de souscription: les filles prétendaient qu'elles avaient plus donné que les garçons: tous concluaient que, malgré la dureté des temps, on ne pouvait trop faire, qu'il fallait se mettre à la place des inondés et se dire qu'on serait heureux de trouver de l'aide en pareil cas.

Ne doit-on pas voir dans la conversation de ces enfants un signe des temps ? Il n'y a pas encore bien des années, les nouvelles n'arrivaient pas dans nos campagnes, qui n'avaient guère de rapports avec le reste du monde que par le percepteur et le gendarme. A cette époque-là, on connaissait sa *paroisse*, quelque peu les paroisses limitrophes; le monde finissait là; la *patrie*. la solidarité qu'elle impose, étaient inconnues au plus grand nombre, ou n'apparaissaient tout au plus que comme de très-vagues abstractions. Il eût été alors bien inutile de réclamer l'obole du paysan pour les *inondés du Midi*. Dieu merci, il commence à n'en être plus tout-à-fait de même; l'humanité marche, le progrès s'infiltre, peu à peu il est vrai, mais il gagne, et, quoiqu'en disent encore bon nombre d'esprits chagrins, le bien l'emporte en fin de compte sur le mal. Je n'en veux pour preuve que ces enfants en sabots ou les pieds nuds, luttant de générosité, compatissant aux infortunes de gens dont ils n'avaient jamais entendu parler, mais qu'on leur a appris à con-

naître comme faisant partie avec eux de la grande unité, la Patrie !

Le temps était devenu tout-à-fait mauvais; cependant en attendant le passage de la voiture, j'allai jeter un coup-d'œil sur le château de Tocqueville, à petite distance de la route. On y arrive par des avenues plantées de grands arbres. Le château, qui paraît dater du commencement du siècle dernier, a sa façade tournée vers une belle pelouse, mais, de même que les avenues et les jardins, il a un air d'abandon. Du reste j'eus beau regarder, fureter pour ainsi dire partout aux alentours, je ne rencontrai personne; cependant un chien de garde enchaînépro uvait que la maison n'était pas toujours déserte. J'espérais que ses aboiements feraient venir quelqu'un, mais, contrairement à l'habitude des chiens à la chaîne qui ne manquent jamais d'aboyer et de hurler furieusement à l'approche d'un étranger, celui-ci me laissa aller et venir tout à mon aise, sans faire le moindre bruit.

Dans cette petite excursion, de même que dans la précédente, j'ai remarqué que cette partie du Val-de-Saire est bien distancée aujourd'hui par la Hague sous le rapport du confortable dans les habitations. Sauf de très-rares exceptions, je n'y ai vu que des masures, et pourtant les communes du littoral, entre Fermanville et Barfleur, sont autrement riches que celles de l'extrémité de la Hague. D'un autre côté, c'est peut-être par cela même que la Hague était naturellement déshéritée qu'elle a fait plus de progrès : on s'en sera occupé d'avantage.

X

Brillevast — Canteloup — Clitourps.

Il me restait encore à voir trois communes du canton de St-Pierre-Eglise, Brillevast, Canteloup et Clitourps.

Le 14 août 1875, débarqué à la *Fourquette-Hébert*, à Théville, après avoir suivi pendant un kilomètre environ la route de Vast, je pris le chemin qui conduit, dans la direction du nord au sud, à l'église de Brillevast, éloignée de trois kilomètres. Le chemin passe par deux grands hameaux, Sautour et Boutron, dans chacun desquels on remarque une sorte de manoir, une gentilhommière à colombier.

Pour arriver à l'église, le chemin descend par une pente assez raide au fond d'un ravin sur le côté méridional duquel elle est bâtie, sur des phyllades quartzifères très-durs, employés avec succès pour l'entretien des routes (1). Dans le cimetière on remarque un très-bel if; les clôtures sont bordées de hêtres dont quelques-uns magnifiques. L'église n'a pas beaucoup de caractère; elle paraît très-vieille — une partie du moins, car on voit qu'elle a été remaniée à diverses époques — et, somme toute, en assez mauvais état. Le clocher, placé à droite, est une tour carrée, surmontée d'un toit à deux eaux fort élevé. Du côté gauche, deux chapelles plus récentes que le reste de l'église, communiquent avec le chœur et la nef par des baies à arcs semi-ogivaux, supportés par des piliers très-bas.

Après une assez longue conversation sur le pays avec le vénérable curé, que je trouvai nettoyant et parant lui-même son humble église pour la solennité

(1) Les roches dominantes à Brillevast sont des arkoses.

du lendemain (l'Assomption), je revins sur mes pas à l'auberge qu'il m'avait indiquée,sur mon refus formel à ses invitations pressantes d'user de l'hospitalité du presbytère, auberge primitive s'il en fut, où tout ce que je pus me procurer pour déjeuner consista en un morceau de pain dur, du beurre affreusement rance, et (heureusement !) du café. Il est vrai qu'il n'y avait à la maison qu'un jeune garçon auquel le service militaire obligatoire fera beaucoup de bien en le débrouillant un peu. Naturellement il ne put me renseigner en rien du tout sur ce que je lui demandais, et pourtant mes investigations s'arrêtaient à Canteloup, la commune voisine, dont l'église est tout au plus à une lieue de là; il n'y était jamais allé ! Il est probable que ce coin de terre voit peu d'étrangers, et cependant les environs, Gonneville, Le Theil, Le Mesnil-au-Val, etc., sont très-fréquentés par les chasseurs de Cherbourg: il faut même que ces parages soient bien giboyeux pour ne pas être dépeuplés totalement de lièvres et de perdrix par les Nemrods qui s'abattent dessus tous les ans.

Un peu plus loin que l'église, au midi, est la *Maison de Croisille*, manoir qui semble dater de la fin du XVII[e] siècle.

Pour gagner Canteloup, je revins sur mes pas reprendre la route du Vast où je l'avais quittée, ce qui me faisait faire un grand détour. J'aurais préféré prendre la ligne droite, c'est-à-dire suivre le ruisseau de *Boutron* et passer par le bois du même nom, mais, vu l'impossibilité d'avoir des renseignements clairs et précis, je me serais infailliblement égaré dans ce pays boisé et peu habité. La route du Vast franchit par une pente assez douce le *Mont Etelan*, lande en partie défrichée aujourd'hui, d'une altitude de 140

mètres. On a de là une vue étendue : à droite, on plonge sur une grande dépression de terrain, la vallée de Boutron, dont je parlais tout-à-l'heure, et celle du ruisseau de *Bourbecq* qui va se perdre dans la Saire. Tout ce fonds est couvert de bois.

Aux approches de l'église de Canteloup, qui est sur un terrain élevé, on a la vue de la mer du côté de Gouberville. Avant d'arriver à l'église, on remarque, dans un champ à droite du chemin, une ruine marquée sur les cartes sous le nom de la *Tourelle* que lui a valu sa forme ronde : c'est tout simplement un de ces anciens colombiers, si gênants pour les voisins, dont la Révolution a fait justice.

L'église de Canteloup ne manque pas d'élégance. Elle a, paraît-il, subi récemment des remaniements importants : le clocher *à bâtière*, mais assez élancé, qui est aujourd'hui au-dessus de la grande porte, se trouvait primitivement au-dessus de la nef, au raccordement de celle-ci avec le chœur; l'ancienne nef a été abattue, le chœur l'a remplacée, et, au bout, on a ajouté un chœur nouveau, plus élevé. Tout cela a été très-bien raccordé, de sorte que toutes les parties de l'édifice semblent être de la même date.

De même qu'à Théville, à Brillevast et à Clitourps, les roches dominantes à Canteloup sont des arkoses; on y trouve encore du granit, des gneïss, des micaschistes.

Le nom de Clitourps rappelle les invasions des Saxons dans notre pays; les étymologistes s'accordent à le faire venir de *Cliff-torp*, « habitation » ou « village du rocher, » de même que le manoir de *Torgistours* ou *Torgis-torp*, qui existait au XIII[e] siècle dans cette paroisse, était la « demeure de Torgis. » Pour me rendre à l'église, qui est à une demi-lieue de

celle de Canteloup, dans la direction du N.-O., on m'indiqua des chemins de traverse et un passage à travers champs qui me conduisit à un vaste manoir marqué *Grinteville* sur les cartes, mais que tous les individus auxquels je m'adressai appelaient *Gretinville*. Des avenues au sol défoncé, mais bordées de beaux hêtres, entourent un grand carré de bâtiments aujourd'hui très-négligés, mais qui dénotent une splendeur passée : le domaine seigneurial est devenu une ferme. L'église est tout à côté. Je n'ai pas vu l'intérieur où l'on remarque, suivant M. de Pontaumont (*Notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg*), une inscription en lettres gothiques remontant peut-être au temps de Jean d'Essay, évêque de Coutances au milieu du XIIIe siècle. A l'extérieur de l'église, on voit qu'elle a été remaniée à plusieurs époques, mais elle n'a aucun cachet particulier, et elle est loin d'être élégante avec son clocher à bâtière, ses fenêtres inégales, etc.

Je regagnai la route du Vast en passant par la lande *St-Gabriel* qui est presque entièrement défrichée. Quoi qu'elle ne soit pas tout-à-fait aussi élevée que le mont Etelan auquel elle touche, on a de cette lande une très-belle vue : d'un côté la mer, Barfleur, Gatteville avec ses deux clochers et ses deux phares; de l'autre la vallée de Boutron, et au-delà, bornant l'horizon, le grand rideau que domine le sommet de Montaigu-la-Brisette.

XI.

Cap Lévy. — L'Anse de la Mondrée.

7 avril 1876.

Il y aura tout-à-l'heure deux ans, dans le récit de mes excursions aux environs de Cherbourg, j'ai eu

l'occasion de m'étendre assez longuement sur Fermanville, mais je ne parlais que d'après mes souvenirs, ma dernière visite à cette partie du littoral remontant à de longues années. J'ai consacré la journée d'hier à une nouvelle course au cap Lévy et sur le rivage voisin. Ainsi que je l'ai dit précédemment, les archéologues prétendent — probablement avec raison, — que le nom de cette localité doit s'écrire le *Vick*, parce qu'il y a là un de ces petits ports naturels que les Scandinaves appelaient *vicks*. Dans les « *Historiens des Gaules et de la France*, » T. XIII, p. 171, il est dit qu'en 1176, Henri II, dixième duc de Normandie, partant d'Angleterre, vint débarquer au *Kapel-Vic*, mais le nom de *Cap Lévy* a prévalu aujourd'hui sur les cartes et dans le langage vulgaire : je continuerai à l'employer.

La pointe qui forme le cap s'allonge du sud au nord par une pente très-douce avec quelques ondulations, et, à l'extrémité, le terrain est très-peu élevé au-dessus des grandes marées. Toute cette partie de la côte, sauf quelques petites anses, ou, pour mieux dire, quelques recoins sablonneux, est bordée de rochers. Dans le nord du cap, les écueils se prolongeant au loin sous les eaux, opposent un obstacle aux violents courants de marée, ce qui produit de forts remous, un véritable raz, le *Raz de cap Lévy*, presque aussi dangereux, dans certaines circonstances, que le raz de Barfleur. Sur le côté sud-ouest du cap, la côte forme une anse bordée de galets, théâtre du naufrage de la chaloupe de la frégate de la *Couronne*, dont j'ai raconté les lugubres péripéties. A l'extrémité nord de cette anse, le rivage se creuse en une petite crique à fond de sable, pompeusement appelée le *port de Cap Lévy* : notre littoral est si pauvrement doué que le

moindre enfoncement, la moindre échancrure, reçoivent sans contestation le nom de port ou de hâvre ! J'ai pu reconnaître que depuis quelques années on y avait exécuté des travaux relativement importants : on avait construit une jetée et un mur de quai, ou au moins remis en bon état et perfectionné ce qui existait autrefois, et planté une balise pour indiquer l'entrée du petit port où l'on voyait, pour le quart d'heure, une trentaine de bateaux, tant à flot que halés au plain.

La mer était à peu près basse, circonstance favorable pour avoir une bonne idée de la position et de la configuration des rochers qui bordent la côte; malheureusement une brume assez épaisse ne permettait pas de voir de bien loin, et était cause des erreurs les plus étranges dans l'évaluation des distances. Ce brouillard était, du reste, loin d'être défavorable à l'aspect du paysage, paysage aride, triste, mais malgré cela,ou peut-être à cause de cela, ne manquent pas de charmes, portant à une douce mélancolie dont on ne cherche pas à se défendre. Excepté dans les replis de terrain bien abrités, les arbres manquent, et si, par hasard, quelques-uns, plus résistants, ont réussi, en dehors des abris naturels, à atteindre la taille d'un arbuste, leurs troncs rabougris et noueux, leurs branches contournées, témoignent de la violence du vent dans ces parages.

M. J. Fleury, dans son « *Guide du Voyageur à Cherbourg et aux environs,* » dit que la commune de Fermanville a fourni de magnifiques blocs de granit pour les travaux de notre arsenal : je ne nie pas le fait, mais je constate que les roches granitoïdes bordant le cap Lévy, que les assauts de la mer ont mises à nu, sont pour la plupart d'une contexture gros-

sière qui les rendrait peu propres à des constructions monumentales, d'autant plus que presque toutes, sans doute par suite du refroidissement et du retrait qui ont succédé à leur expansion, montrent non-seulement l'apparence d'une véritable stratification, des couches très-redressées sur l'horizon et n'ayant que quelques centimètres d'épaisseur, mais sont en outre traversées par des fissures, perpendiculaires à la direction des couches, qui partagent les blocs en parallélipipèdes de petites dimensions (1). A la surface du sol, on voit très-peu de ces énormes masses à pâte homogène, et même de ces gros blocs arrondis; comme ceux qu'on trouve dans le massif granitique de Flamanville, par exemple. Les roches varient aussi considérablement entre elles par la grosseur, la finesse du grain et la coloration : les unes sont grises, les autres jaunâtres, verdâtres, rose-foncé. Les différents lits, s'enchevêtrant, semblent indiquer que l'épanchement ne s'est pas fait d'un seul coup, mais par éruptions successives.

A peu près au milieu du côté ouest du cap, il y a une belle batterie dont l'épaulement est revêtu en granit, remise à neuf depuis que je ne l'avais vue, il y a dix-sept ou dix-huit ans; sur la porte est inscrite la date de 1862.

Le poste sémaphoriqne est bâti au sommet d'un tertre sur l'arête du cap, de sorte qu'il domine presque tout le tour de l'horizon : il ne diffère en rien de tous ceux du littoral. A l'extrémité nord de la pointe se dresse le phare, solide tour carrée; le feu, varié par des éclats rouges, est à 35 mètres au-dessus de la

(1) On remarque la même disposition dans les roches granitiques qui bordent l'Ilot de la Hougue, du côté du sud, et dans la syénite de la Hague, à Auderville.

mer, et a 11 milles de portée. De là, à ce que me dit le gardien, on voit le phare de Gatteville et celui du cap de la Hague, mais, quoique le temps se fût bien éclairci, c'est à peine si je pouvais distinguer les objets à deux kilomètres. L'herbe fine des environs du sémaphore et du phare est très-favorable aux moutons dont la chair acquiert une saveur remarquable.

Au large de la pointe, dans son prolongement en inclinant un peu vers l'est, les écueils de *Biéroc* forment à mer basse deux grands îlots de roches aigües, séparés de la terre par un canal de 3 à 400 mètres où quelques petits bateaux plats étaient occupés à ramasser du varech d'épave, de grandes *Laminariées* que les courants et les vents amènent quelquefois en abondance sur nos côtes.et qui sont avidement recherchées soit pour fumer les terres, soit pour en extraire la soude et l'iode. Ces bancs de rochers couvrent à mer haute; le plus au large se termine par un gros rocher, proprement *Biéroc*, qu'on voit de très-loin et dont le sommet, très-remarquable, reste à cinq ou six pieds au-dessus des plus hautes marées. La mer était tout-à-fait calme; de tous côtés, aux abords des rochers, on voyait les flotteurs de liége des filets tendus. Le poisson est d'excellente qualité sur les fonds de roche et de sable granitique de cette côte où les eaux sont toujours limpides; les homards y sont assez communs, principalement sur le haut-fond qui s'étend de l'extrémité du cap Lévy jusqu'à la *Pierre-Noire*, à deux kilomètres et demi de terre environ.

C'est sur un des écueils de Biéroc que se perdit la frégate la *Résolue* en 1833. Je n'étais qu'un jeune enfant à cette époque-là, mais la vue de ce noble navire, à sec, à demi-couché sur le côté, m'avait tellement frappé que, plus de quarante ans après, il me

semblait reconnaître les deux pointes de roches qui trouaient ses flancs et lui faisaient deux béquilles.

Dans l'est de cap Lévy, la côte, dont la direction générale est de l'est à l'ouest, se creuse pour former l'*Anse de la Mondrée* qui a 1.000 mètres de profondeur environ sur une ouverture de 2.500 mètres jusqu'à la pointe du *Gros Joret*, sa limite du côté de l'est. Cette anse a été indiquée par M. Baude (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1859), comme devant être une des annexes presque indispensables de la rade et de l'arsenal de Cherbourg. Elle offre un bon mouillage par les vents de l'O.-S.-O. à l'E.-S.-E., en passant par le sud; la tenue y est excellente, mais exposée complètement au nord, elle nécessiterait de très-grands travaux d'art pour pouvoir être abritée des vents de N.-O. et de N.-E., quelquefois si violents dans nos parages. Le rivage est, en général, une plage de sable granitoïde, ou de petits galets, d'où s'avancent, de place en place, des pointes de rochers (1) qui divisent la grande anse en anses plus petites portant des noms particuliers, *anse de Biéroc, la Visière, le Mouret*, etc. La première, située presque à toucher le phare, est un enfoncement sablonneux dans les rochers où quelques bateaux peuvent trouver un abri précaire dans la belle saison.

Il était plus de midi, et des tiraillements douloureux de l'estomac me rappelaient qu'il était urgent de gagner un des grands hameaux des environs. On m'avait indiqué une auberge où je trouvai les éléments d'un déjeuner, c'est-à-dire des œufs, du jambon et du

(1) Une de ces pointes s'appelle *Pointe de la Loge*; ce nom se retrouve un peu plus loin de l'autre côte du Gros-Joret; il a été donné aussi à des rochers voisins du cap de la Hague; je ferai remarquer que, sur notre littoral, la ressemblance des localités a fait répéter souvent les mêmes appellations.

café. Ce groupe de maisons s'appelle le *hameau des Renoufs*, parce qu'il avait été habité pendant longtemps par une famille de ce nom, très-commun du reste à Fermanville, où l'on trouve de vraies dynasties, les *Fatôme*, les *Gallien*, les *Raoult* (prononcez *Raût*), etc. Ce hameau était aussi connu autrefois sous le nom de *hameau des fraudeurs*, de la principale industrie de ses habilants. C'était le bon temps alors ! On faisait de bonnes affaires dans la contrebande, tandis qu'à présent plus rien à gagner ! « *Un métier perdu* », me disait l'hôtesse en étouffant un soupir de regret. Quant à la légitimité, la moralité des opérations, il n'en était pas question : ce point de vue là n'a pas encore été envisagé.

Après avoir expédié mon repas, je retournai à l'anse de la Mondrée. Le premier objet qui frappa mes regards, ce fut une grosse bouée de balisage halée à sec; l'inscription qu'elle portait en grandes lettres blanches, *Nab-Rock*, annonçait qu'elle avait été arrachée à la côte anglaise, sans doute pendant les violentes tempêtes du milieu de mars. La grève très-molle, composée de gros sable et de petits galets, rendait la marche très pénible; les sentiers et le chemin de charrettes, tracés en arrière de la grève sur du sable fin à peine retenu par des touffes de millegreux, ne valaient pas mieux; de plus, les rayons du soleil, perçant le léger brouillard, avaient autant de force que s'ils avaient traversé un verre lenticulaire. Auprès des rochers, dans l'*anse de la Visière*, je remarquai de grands lits d'une tourbe brune provenant évidemment de la décomposition des arbres de la forêt engloutie sous les eaux, dont on retrouve de nombreuses traces sur le littoral de la Manche. Le ruisseau du *Moulin de Théville* vient se jeter près de là, après un cours

de six à sept kilomètres. Ce ruisseau disparaissait à son embouchure dans les sables amoncelés, aussi, a-t-on eu soin de lui faire un lit artificiel au moyen d'un conduit en planches qui amène ses eaux jusqu'au milieu des rochers du rivage, et est muni d'écluses, de vannes, pour prévenir, dans les grandes marées, l'inondation des terrains bas qui s'étendent en arrière du rivage.

De loin, la pointe du Gros Joret, qui limite l'anse de la Mondrée du côté de l'est, ressemble à une petite falaise se dressant abruptement au-dessus d'un terrain peu élevé, à peu près de niveau : cette apparence est due à une grande batterie, un épaulement en terre qui couvre l'extrémité de cette pointe et enveloppe un grand blockhaus qui m'a paru de construction toute récente. Antant qu'il m'en souvient, quand j'avais passé par là, il y a dix-sept ou dix-huit ans, le fort de Joret était presque en ruines.

Cette pointe est entièrement entourée de roches granitiques semblables à celles du cap Lévy, et se prolongeant au large où elles sont dominées par un gros bloc qui ne couvre jamais et auquel sa couleur blanche, due sans doute aux déjections des oiseaux de mer, a valu son nom : *Blanche Roque*. La marée était basse, de sorte qu'aussi loin que la vue pouvait s'étendre le long de la côte, le profil du rivage ne montrait que des rochers. En arrière du fort de Joret, le terrain est sablonneux et très-bas sur une largeur d'un kilomètre à un kilomètre et demi, jusqu'au pied des hauteurs de Cosqueville; une notable partie de ce terrain était inondée.

Je restai pendant quelque temps assis sur le mur de quai, qui soutient les parapets du fort, à regarder

le paysage, triste si l'on veut, mais, ainsi que je le disais tout-à-l'heure, ne manquant pas de charmes, un peu animé par des femmes et des enfants occupés à ramasser des *Flics*, des *Crabes* et des *Brelins*. J'étais indécis si je devais continuer le long de la côte pour me rabattre par Cosqueville, au risque de manquer le passage de la voiture publique à son retour de Barfleur à Cherbourg, ou bien revenir tout simplement l'attendre à St-Pierre-Eglise. Ce dernier parti était le plus prudent. Je me sentais bien fatigué pour risquer d'être obligé de faire quatre ou cinq lieues à pied pour regagner Cherbourg. Cependant j'avais très-peu marché — à peine 11 ou 12 kilomètres — en comparaison de ce que je faisais, sans fatigue, dans mes excursions des deux dernières années; cela me faisait mal augurer pour celle que je projetais. D'un autre côté, cette lassitude ne provenait-elle pas, en grande partie, de la marche sur les galets et sur les sables, et du soleil qui nous paraît si ardent aux premiers jours du printemps, déshabitués que nous sommes de ses rayons pendant nos sombres hivers ? Décidé par ces réflexions consolantes pour mon amour-propre, je pris prudemment le chemin qui va directement de la pointe de Gros-Joret à Saint-Pierre (4 kil. 12.)

XII.

Teurthéville-Hague. — Bricquebec. — St-Sauveur-le-Vicomte, etc.

J'aurais encore d'autres excursions à raconter, mais je dois me borner à celles qui ont été accomplies dans le cours des deux dernières années, ou bien depuis assez peu de temps pour que mes souvenirs ne soient pas trop effacés. Je recommanderai pourtant encore aux amateurs de belles promenades de re-

monter la vallée de la Divette depuis Sideville jusqu'à Teurthéville-Hague, où il y a une église très-ancienne et très-remarquable, et de pousser jusqu'au bois de *Néret* où se trouvent deux beaux *Menhirs* dans un vallon pittoresque. A ceux qui aiment les vastes paysages, je signalerai le mont de Huberville, à une lieue et demie de Valognes; du haut de cette lande le regard embrasse une vaste étendue, et sur le sommet on remarquera une roche pyramidale, la *Grosse-Roque*, qui est peut-être un monument des temps préhistoriques. Je leur citerai encore : La Pernelle, dont j'ai parlé plusieurs fois, Montaigu-la-Brisette, avec son église, perchée sur un des points culminants du département, d'où l'on a vue magnifique sur la baie de la Hougue, s'étendant jusqu'aux îles Saint-Marcouf, puis les communes pittoresques de Teurthéville-Bocage et de Sauxménil.

Le grand bourg de Bricquebec avec son vieux donjon, son église dont la nef est un bon modèle d'architecture romane, son abbaye de la Trappe, les monuments mégalithiques des environs, fournira l'emploi d'une bonne journée (1).

Saint-Sauveur-le-Vicomte, à 15 kilomètres dans le S.-S.-O. de Valognes, mérite égalemeut une visite, rien que pour la beauté du pays, mais surtout à cause de son vieux château bâti par un des compagnons de Rollon, et qui, successivement agrandi, a joué un rôle important dans toutes les guerres, jusqu'à l'expulsion des Anglais de la Normandie. Quelque dégradé qu'il soit, c'est encore un des monuments du moyen-âge les plus entiers du département.

Saint-Sauveur avait aussi une abbaye du XI[e] siècle qui était encore occupée par des religieux au milieu

(1) V. plus loin, Note F.

du siècle dernier. Elle a été restaurée, pour mieux dire rebâtie, il y a quelque années, et aujourd'hui elle est habitée par des sœurs de la Miséricorde.

Sur la route de Valognes à Saint-Sauveur, on remarquera la belle église de Colomby, à fenêtres à lancettes du temps de Philippe-Auguste, qui depuis sa construction n'a subi aucune réparation ayant altéré le style de son architecture.

Les terrains calcaires de Valognes, de Huberville et de Saint-Sauveur sont pleins d'intérêt pour les géologues. Je leur recommanderai aussi les gisements de minerai de fer de Sauxménil, de la Pierre-Butée et du Riglon, le cap Carteret, les dunes de la côte voisine qui avancent d'une manière inquiétante vers l'intérieur des terres, si l'on ne trouve pas moyen d'opposer quelque obstacle à leurs empiétements. Tout près de Carteret, Barneville montrera aux géologues de curieux fossiles et aux archéologues une belle église romane; les deux églises des Moitiers-d'Alonne, placées à sept ou huit mètres l'une de l'autre, attireront aussi l'attention de ces derniers.

. . . .

. . . .

Dans tout ce qui précède, je n'ai pas parlé des habitants du pays, de leurs mœurs, de leur langage, des habitations, des produits du sol, etc.; tout ce que j'ai dit précédemment à ce sujet, à propos du canton des Pieux, peut s'appliquer à toute la partie septentrionale de la presqu'île de la Manche, presque sans variantes. Je m'aperçois que ma *causerie* a pris des proportions formidables et qu'il est grand temps que j'y mette fin. Je me suis laissé entraîner beaucoup plus loin que je n'en avais d'abord l'intention. Du reste comme si je prévoyais instinctivement que je cédais à

cet entraînement, j'ai essayé de me justifier, en commençant : je n'ai plus qu'un mot d'excuse à dire : la vieillesse est ordinairement verbeuse, et j'y touche; puisse cette raison me faire pardonner !

Parmi les ouvrages qu'on peut consulter avec fruit sur notre pays, je citerai surtout les suivants :

Les Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche, par M. de Gerville, Cherbourg, 1854. Dans l'*Avis de l'Editeur*, on trouve la liste des nombreux travaux du même auteur, sur la Normandie et le département de la Manche en particulier;

Plusieurs notices sur les antiquités locales, par M. Auguste Asselin, dans les *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*. La même collection renferme, en outre, d'autres travaux sur les mêmes sujets par différents auteurs; la collection de l'*Annuaire du département de la Manche*. Le *Guide du Voyageur à Cherbourg*, de MM. Hipp. Vallée et J. Fleury, Cherbourg, 1839;

Notice sur la galerie couverte de Bretteville-en-Saire, Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg, 1861;

De l'Anse St-Martin-Hague, id., id.;

Diverses notices dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*;

Les côtes de la Manche, par M. J. Baude, Revue des Deux-Mondes, du 15 février 1859;

Notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg, par M. L. de Pontaumont, Caen, 1857;

Essai géologique sur le département de la Manche, par M. Bonnissent, Cherbourg, 1870;

Stratigraphie des terrains primaires dans la presqu'île du Cotentin, par M. Dalimier, 1861;

Diverses notices sur l'histoire naturelle du département de la Manche, dans la collection des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg*, etc.

NOTES

Note A. — Ces morceaux de fer fusiformes dont on a recueilli plusieurs échantillons aux environs de Cherbourg, notamment près de la redoute de Tourlaville (dans les Mielles) et à Urville-Hague, sont des saumons identiques à celui qui a été trouvé autrefois dans les tourbières d'Abbeville (Somme) et qui a figuré dans la série Gallo-Romaine, à l'Exposition universelle de 1867. C'est sous cette forme que le fer brut se vendait en Gaule.

Note B. — Sur la carte de l'Etat-Major, une enceinte marquée *Camp romain*, comprend tout le sommet de la falaise derrière le poste sémaphorique : aujourd'hui que tout ce terrain est partagé par des clôtures, et plus ou moins cultivé, il est difficile de retrouver cette enceinte qui, d'après ses dimensions, ne devait pas être un camp proprement dit, mais plutôt un *castellum exploratorium*, une *Vigie*. A l'extrémité de la falaise, sur le point culminant, on remarque une boursouflure du terrain, un tertre très-probablement artificiel, qui portait peut-être une tour de signaux.

On trouve des *tumuli* sur plusieurs points de la Hague, dans les landes de Beaumont, de Ste-Croix, etc.; un, entre autres, sur la croupe de la lande qui est au N.-E. de l'anse d'Escalgrain. Ceux auxquels il est fait allusion se trouvent à 1500 mètres environ avant d'arriver à l'église de Jobourg en venant de Beaumont, et à 400 mètres sur la droite de la route, dans des clos à landes. On voit encore aujourd'hui distinctement *neuf* de ces tombelles, groupées sur trois lignes nord et sud. Elles sont circulaires à la base qui a près de 10 mètres de diamètre dans les plus grandes, et hautes de 2 à 3 mètres. Les sommets de quelques-unes sont arasés, et même déprimés comme si on les avait fouillés. Quelques personnes pensent qu'elles ont servi de sépultures, non à des Scandinaves, mais à des officiers romains.

Note C. — Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution, et même, au mois de janvier 1878, la jetée était achevée jusqu'à la moitié de la digue naturelle que forment les roches.

Note D. — Il n'y a pas qu'à St-Martin qu'on fasse cette remarque; elle peut s'appliquer à la plupart de nos batteries de côte

sinon à toutes; d'un autre côté, il est juste de dire qu'on commence sérieusement à remédier à cet état de choses. En outre, les cuirassés auraient sans doute à compter avec les torpilles, appelées à jouer un rôle considérable dans les opérations maritimes.

Note E. — Le restaurateur, ou pour dire plus vrai, le fondateur de cette église, M. l'abbé Le Roi, curé des Goujins, figure au premier rang des lauréats qui ont obtenu les *prix de Vertu* en 1877. Si la *dune* n'est plus habitée aujourd'hui par de véritables sauvages, des misérables manquant de tout, c'est à ce respectable prêtre qu'on le doit.

Note F. — Bricquebec a fourni sa bonne part des objets antiques recueillis dans notre pays, entre autres un beau moule en bronze, servant à fondre les coins du même métal, trouvé dans le voisinage de la colline des *Grosses-Roches*, pièce peut-être unique alors, déposée au Musée de Cherbourg, et qui fut, si je ne me trompe, sauvée de la destruction par M. Duchevreuil, au moment où elle allait disparaître dans le creuset d'un fondeur. — Le 3 décembre 1872, une belle hache polie, en silex blond, qui est également au Musée, fut ramassée auprès d'une des *galeries couvertes*.

Ces galeries, trouvées en 1826 par M. Pierre Le Fillastre au nombre de trois, alors qu'il rassemblait les matériaux d'un plan de la commune de Bricquebec, étaient presque inconnues des habitants; du moins aucune tradition ne s'y rattachait, aucun nom ne leur avait été donné : seule, une *table,* voisine d'une de ces galeries, celle de la *Petite Roche*, était appelée la *Table-aux-fées*, ou la *Plate-pierre;* c'est tout simplement une grande dalle épaisse de 50 centimètres, longue de 5 mètres 1/2, large de 2 1/2, posée sur le sol.

J'ai visité ces monuments de pierre brute tout récemment (mars 1878).

Les galeries qui, par leurs dimensions, leur construction, leur état de délabrement, rappellent tout-à-fait celles de Vauville et de Bretteville-en-Saire, se trouvent dans la partie N.-E. de la commune. Toutes trois sont situées en ligne droite en allant du N.-E. au S.-O., la première au pied, la deuxième un peu dans l'O. du sommet, la troisième sur la pente occidentale de la colline des *Grosses Roches*. Cette dernière est un rideau de 100 mètres environ d'altitude sur une longueur de 1800 à 2000 mètres du N.-E. au S.-O., composé de grès silurien, dominant le cours de la Douve qui coule dans l'est. Le hameau du *Câtillon* — dans lequel on doit

retrouver le nom d'un *Castellum exploratorium* romain, d'autant plus qu'on reconnaît les traces d'un grand camp romain à l'Etang-Bertrand, à une lieue dans le sud du bourg de Bricquebec — est sur le haut de ce plateau, à trois kilomètres, plus ou moins, à vol d'oiseau, de la station du chemin de fer à Sottevast. Cinq gros amas de rochers dominent le niveau général de la colline; ce sont, en allant du N.-E. au S.-O.: le *Saut du Cerf*, le *Haut de la Bruyère*, la *Roche au Chat*, la *Petite Roche* et la *Grosse Roche*. Les deux dernières sont surtout remarquables par leur forme tronconique et leur masse imposante. Du haut de ces rochers, la vue s'étend, tout-autour, sur un vaste horizon.

A l'E. de la plus septentrionale des galeries, celle *des Forges*, à la limite de Négreville et de Bricquebec, tout près de la Douve, il y a un *menhir*, haut de cinq pieds, découvert également en 1826, par M. Le Fillastre, et en grès quartzeux comme les *Galeries* et la *Table*.

Ces cinq monuments, décrits minutieusement par le découvreur, (*Annuaire du département de la Manche*, 1833), se trouvaient, tous les cinq, dans la forêt *usagère* de Bricquebec qui s'étendait sur la colline des Grosses Roches; aujourd'hui cette forêt n'existe plus; en dehors de quelques taillis on ne voit guère d'arbres que sur les haies qui séparent les champs; mais, on remarque sur les terrains nus, comme est en partie aujourd'hui la colline des Grosses-Roches, de nombreuses excavations indiquant les places ou de grands arbres avaient leurs racines, il n'y a pas encore bien longtemps.

Les Galeries, la Table et le Menhir, sont marqués sur la carte du canton de Bricquebec par M. Bitouzé-Dauxmesnil *(Atlas du département de la Manche)* de la manière suivante :

1° *Autel druidique*, la Galerie des *Forges*, au pied de la colline dans le N.-E, près du hameau des *Forges;*

2° *La Pierre dressée,* le Menhir dans l'E. de cette galerie, près de la Douve;

3° *Autel,* dans l'ouest de Catillon;

4° *La Pierre du Sacrifice,* la Table dans le N.-N.-O de la Petite-Roche;

5° *Autel,* la Galerie dans l'O. de la Petite-Roche.

En allant à la colline des Grosses-Roches, on peut, en passant, donner un coup d'œil à l'église de Sottevast qui, du reste, n'a rien de bien particulier à montrer. Elle est toute simple, avec un clocher *à bâtière,* un peu plus élégant pourtant que ne l'est d'or-

dinaire ce genre de construction dans le pays. La chaire (moderne) est belle pour une église de campagne. Sur les murs d'une chapelle, du côté gauche, on voit une inscription funéraire en lettres gothiques, avec la date de 1617, et de chaque côté du chœur, une pierre tombale, une dalle de couleur bleue, au ras du pavé, avec les inscriptions suivantes :

A droite : « Ci gît Henri-Louis-Gabriel marquis de Chivré, » décédé le 22 décembre 1738; »

A gauche : « Ci gît le corps de noble seigneur Messire Charles de Couvert. »

On remarque dans le cimetière les tombes de plusieurs personnes des anciennes familles nobles du pays.

Un peu plus loin, dans un joli vallon à droite de la route de Sottevast à Bricquebec, se trouvait l'*Abbaye*, aujourd'hui une ferme; les fenêtres de la chapelle, transformée en grange, semblent indiquer que sa construction remonte au 1[illegible]e ou au 14e siècle.

La petite église de Saint-Martin-le-Hébert est sur un plateau élevé, également à droite de la route de Bricquebec; elle doit remonter au milieu du siècle dernier, et n'offre rien de remarquable; le clocher, élevé et pointu, est élégant. Du plateau où est l'église, la vue s'étend sur un vaste horizon, une campagne boisée, en premier plan sur la vallée du Grand-Hameau et la colline des Grosses-Roches; on distingue parfaitement la Grande et la Petite. En contre-bas de l'église, à peu de distance du côté de l'est, est le Manoir ou la *Cour*, assemblage de bâtiments encadrant une vaste cour carrée où l'on voit une belle maison d'habitation, les communs, les bâtiments d'exploitation agricole, avec tourelles, colombier, pont-levis, le tout entouré de grands fossés pleins d'eau. D'après la construction de ce manoir, un des plus beaux du pays, il doit être du commencement ou du milieu du 17e siècle.

TABLE DES MATIÈRES



NÉCROLOGIE

Une tradition touchante qui nous a été léguée par nos devanciers de 1755 veut que le souvenir de ceux de nos confrères, appelés avant nous par la mort, soit conservé dans nos mémoires comme on conserve dans une famille le portrait des aïeux. La liste qui suit est un relevé des renseignements nécrologiques contenus dans les matricules de notre société au sujet des confrères, nos contemporains, qui ont édité leurs compositions historiques ou littéraires.

Avoyne de Chantereyne (Victor), député, conseiller à la Cour de cassation, né à Cherbourg en 1762, mort à Paris le 29 novembre 1834.

Asselin (Aug.), directeur de la société académique de Cherbourg, né à Cherbourg le 1er janvier 1756, mort à Cherbourg le 9 novembre 1845.

Ancelot, de l'Académie française, né au Havre le 9 janvier 1794, mort à Paris le 7 septembre 1854.

Auger (l'abbé J.-B.), ancien proviseur, né à Saint-Valery-en-Caux le 26 octobre 1784, mort à Paris le 3 décembre 1854.

Aboville (d'), contre-amiral, né à Venise le 4 juillet 1810, mort à Paris en août 1865.

Bogaerts (Félix), professeur d'histoire, né à Bruxelles le 2 juillet 1805, mort à Anvers le 16 mars 1851.

Bonnissent, sous-préfet, né à Cherbourg le 7 septembre 1786, mort à Tamerville le 20 juin 1847.

Borgnet, archéologue, né à Namur le 16 novembre 1817, mort au même lieu le 23 octobre 1872.

Beulé, de l'Institut, né à Saumur le 29 juin 1826, mort à Paris en avril 1874.

Bouët-Willaumez (le cte), vice-amiral, né à Carhaix

le 24 avril 1808, mort à Maisons-Laffite le 12 septembre 1871.

Bravard (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches, né à Usson le 20 février 1811, mort à Avranches en août 1876.

Barmon (de), capitaine de frégate, né à Rennes le 15 avril 1810, mort à Nantes le 30 novembre 1876.

Cachin (le bon), directeur des ports militaires, né à Castres le 2 octobre 1757, mort à Paris le 23 février 1825.

Couppey, juge, secrétaire de la société académique de Cherbourg, né à Négreville le 8 février 1786, mort au même lieu le 14 novembre 1852.

Cauchy (le bon), membre de l'Institut, né à Paris le 21 août 1789, mort à Sceaux le 23 mai 1857.

Caumont (A. de), archéologue, né à Bayeux le 28 août 1801, mort au château de Magny en avril 1873.

Duchevreuil, antiquaire, né à Equeurdreville en 1751, mort au même lieu le 24 mars 1830.

Dupont-Poursat (le bon), évêque de Coutances, né à Chabannois le 3 juin 1761, mort à Coutances le 17 septembre 1835.

Dancel, évêque de Bayeux, né à Cherbourg le 20 août 1761, mort à Bayeux le 20 avril 1836.

Demons, curé de Cherbourg, secrétaire de la société académique de Cherbourg, né à Cherbourg le 4 septembre 1765, mort au même lieu le 1er juin 1837.

Delachapelle (P.-A.), botaniste, né à Cherbourg le 22 juin 1780, mort au même lieu le 20 avril 1854.

Denis-Lagarde, inspecteur de la marine, né à Paimpol le 13 juillet 1812, mort à Saint-Brieuc le 21 janvier 1866.

Dufour, médecin en chef de la marine, né à Toulouse le 18 avril 1806, mort à Paris en octobre 1877.

Franqueville, conseiller d'Etat, né à Cherbourg le 9 mai 1809, mort à Aix-les-Bains en septembre 1876.

Gautier du Lys d'Arc, consul général en Egypte, né à Saint-Malo le 19 mars 1799, mort en rade de Barcelone le 25 avril 1843. Inhumé à Cherbourg.

Jouanne, secrétaire particulier de l'empereur et roi, né à Cherbourg le 20 février 1783, mort à Versailles le 19 novembre 1874.

Kerckhove (le c^te^), président de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers, né à Nuth le 23 avril 1789, mort à Malines le 25 février 1868.

Lamarche, capitaine de vaisseau, né à La Meauffe le 20 juillet 1779, mort à Saint-Lo le 26 decembre 1847.

Legoupils (l'abbé), curé de Sainte-Trinité de Cherbourg, né à Mesnilgilbert en 1799, mort à Montbray le 27 juin 1851.

Lefebvre, directeur des constructions navales, né à Paris le 16 janvier 1778, mort à Cherbourg le 8 septembre 1851.

Lehérissier de Gerville, antiquaire, né à Gerville le 19 septembre 1769, mort à Valognes le 26 juillet 1853.

Laimant, inspecteur en chef de la marine, né à Versailles le 20 mai 1790, mort à Paris le 12 septembre 1858.

Lesens, héraldiste, né à Cherbourg le 17 octobre 1815, mort au même lieu le 6 février 1868.

Lecardonnel (l'abbé), archiviste-paléographe, né à Hauteville-le-Guichard en mai 1811, mort à Coutances le 7 avril 1871.

Liais (Eugène), négociant, né à Paris le 23 octobre 1800, mort à Cherbourg le 5 novembre 1874.

Loysel, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, lauréat de l'Académie de médecine, né à Cherbourg le 25 avril 1815, mort à Querqueville le 6 juin 1877.

Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris, né à Saint-Lo en 1811, mort à Paris le 24 septembre 1877.

Noël, député, maire de Cherbourg, ancien directeur de la société académique, né à Carteret le 17 mai 1794, mort à Cherbourg le 5 juillet 1866.

Pouyer, préfet maritime, né au Havre le 1er novembre 1774, mort à Paris le 19 février 1838.

Roulland, maire de Caen, né à Saint-Vaast-la-Hougue le 5 août 1817, mort à Caen le 6 mai 1875.

Sainte-Beuve, de l'Académie française, né à Boulogne le 23 décembre 1804, mort à Paris le 13 octobre 1869.

Tocqueville (Alexis de), de l'Académie française, né à Verneuil le 29 juillet 1805, mort à Cannes le 16 avril 1859.

Thuret, membre de l'Institut, né à Paris le 23 mai 1817, mort à Nice le 10 mai 1875.

Tabard (l'abbé), botaniste, né à Torigny le 15 septembre 1826, mort à Vesly le 7 décembre 1877.

Vérusmor, homme de lettres, né à Ventron le 19 janvier 1806, mort à Cornimont le 4 août 1873.

Vastel, directeur de l'Ecole de médecine de Caen, né à Théville le 25 novembre 1796, mort à Caen le 22 septembre 1873.

Van der Pant, directeur de la société batave de philosophie expérimentale, né à Utrecht le 25 décembre 1802, mort à Rotterdam le 22 décembre 1877.

Pour extrait conforme :

L'archiviste-trésorier de la société,

L. DE PONTAUMONT.

LES ILES ANGLO-NORMANDES
(CHANNEL-ISLANDS)

PAR

M. Henry DE LA CHAPELLE,

Membre titulaire.

I.

Quand on parcourt les côtes occidentales de la presqu'île du Cotentin, et qu'on tourne ses regards vers la mer, on aperçoit dans le lointain plusieurs îles. Ce sont les îles anglaises de la Manche : au nord, Aurigny; au sud, Jersey; entre les deux, Guernesey entourée de quelques îles plus petites.

On se dit quelquefois : comment se fait-il que des îles si voisines de nos côtes n'appartiennent pas à la France ?

Ces îles n'appartiennent pas à la France, mais bien à une puissance voisine, amie aujourd'hui, l'Angleterre, qui ne nous les a point enlevées par conquête, et qui, se contentant de les occuper militairement, a eu le bon esprit de leur laisser une autonomie presque complète, leurs lois, leurs franchises, et une liberté telle que l'on en trouve aujourd'hui, en Europe, peu d'exemples.

Les îles de la Manche, géographiquement, appartiennent à la Normandie : elles en ont fait partie autrefois. Elles ont été réunies à la couronne d'Angleterre quand Guillaume-le-Conquérant s'est emparé de celle-ci. Je n'ai point à faire ici, même sommairement, de l'histoire, tout le monde sait que, dans un temps, une

grande partie de la France était possédée par le roi d'Angleterre, et que la France a repris peu à peu ses provinces, que Cherbourg avec le pays d'alentour est redevenu français en 1450 : la France n'ayant point alors de marine, n'a point cherché à reprendre Jersey ni Guernesey, qui sont restées à l'Angleterre.

Avant le XIIIe siècle, ces îles étaient plus grandes et plus rapprochées du continent qu'elles ne le sont aujourd'hui. Celui qui a donné des bornes à la mer s'est réservé le droit de les déplacer. Un premier cataclysme, dû à l'action des feux souterrains, a dû modifier les contours de nos côtes, car les îles de la Manche sont de formation ignée, de même que les falaises de Flamanville, Chausey, le Mont-Saint-Michel, et toute la côte de Bretagne. Des collines, des plateaux élevés se sont formés ainsi au-dessus de plaines basses; une marée extraordinaire a dû compléter la séparation, submerger les plaines et les forêts dont on trouve encore des vestiges dans nos grèves. Un de nos concitoyens, propriétaire à Urville-Hague, a recueilli et présenté à notre Société des Sciences naturelles des bois de cerf trouvés, récemment, dans les dunes de Nacqueville. Il est certain aussi qu'autrefois le Mont-Saint-Michel était au centre d'une forêt. La mer a donc envahi la majeure partie de l'espace qui nous sépare aujourd'hui de ces îles.

D'après la tradition, confirmée par une carte dressée au XIIIe siècle, Jersey était tellement rapproché du continent, qu'on franchissait le détroit sur un pont en planche. Le livre noir de Coutances fait mention de la redevance de la planche qui servait à l'évêque pour se rendre à Jersey. On croit que cette planche devait être près du lieu où se trouve aujourd'hui la Chaussée-des-Bœufs, écueil situé en face de Gouville.

Encore aujourd'hui, cette partie de la Manche est semée d'écueils, vestiges des terrains submergés.

A la même époque, Aurigny n'était qu'un prolongement du cap la Hague.

Quant à Guernesey, elle ne tenait pas au continent, dont elle est plus éloignée que les îles précitées. Mais plus grande qu'aujourd'hui, elle comprenait dans son étendue, Serk, Herm, Jethou et les nombreux écueils qui sont aux alentours. Les montagnes de Serk et de Herm devaient dominer la plaine, comme les monts de Doville dominent aujourd'hui les marais de la Sangsurière.

On pense généralement que c'est en 1244 que les limites actuelles de la mer ont été fixées autour des îles et sur nos côtes. Cette dernière séparation ne peut être attribuée à un épanchement volcanique, car on voit encore, dans les îles comme sur nos côtes, des églises antérieures à cette époque, édifices qui ont conservé jusqu'à ce jour leur aplomb et leur solidité.

Le sol de ces îles est accidenté et fort élevé au-dessus du niveau de la mer. Elles sont bordées par de hautes falaises; cependant le sol d'Aurigny et celui de Guernesey s'abaissent en pente douce vers le nord. L'île de Jersey, dans l'ouest, est bordée par des dunes de sable, semblables à celles de Biville et de Hatainville. Quant à Serk, elle est de toutes parts entourée de falaises très-escarpées.

L'altitude de ces îles au-dessus du niveau de la mer est à peu près celle de nos falaises : Herm (hauteur maximum) 70 mètres, Jethou, 75 m., Aurigny, (hauteur maximum) 85 m., Jersey 91 m., Guernesey (haut-nez, près la pointe d'Icart) 110 m., Serk, la plus élevée de toutes, atteint 114 m.

On peut comparer ces hauteurs avec celles de plusieurs falaises ou collines de nos environs :

Pointe du Rozel, 70 mètres, église de Flamanville, 75 m., sémaphore de Flamanville, 90 m., les Moitiers-d'Allonne, 90 m., Fort du Roule, 112 m., mont de Doville 121 m., bourg des Pieux 123 m., la plus haute falaise de Jobourg, 128 m., église de Flottemanville-Hague, 166 m., église de Jobourg, 170 m., Enfin, le point culminant de la commune de Flottemanville, à un kilomètre au nord-est de l'église et à 10 kilomètres de Cherbourg, présente une altitude de 179 mètres : de ce point, quand le temps est clair, on peut distinguer les îles anglaises.

Beaucoup de notices, beaucoup d'articles et d'ouvrages divers ont été publiés pour faire connaître les îles qui nous occupent. J'ai lu plusieurs de ces ouvrages, et il m'est bien difficile de les oublier; on en trouvera donc dans les pages qui suivent, quelques réminiscences. Je m'appliquerai à présenter à mes lecteurs, autant que possible, le résultat de mes observations. Pour ce qui est des chiffres, des renseignements statistiques, j'ai eu recours aux relevés officiels publiés dans les îles. Il me sera souvent impossible de ne pas répéter des renseignements empruntés au précieux annuaire publié par Barbet (Guernesey Almanack, Visitors handbook), mais je citerai plusieurs fois des extraits des travaux de M. Henry de Monteyremar, rédacteur de la Gazette officielle de Guernesey, et cela avec le plus grand plaisir, parce que d'abord ses renseignements sont des plus précieux, et que lui-même appartient à notre société, comme membre correspondant.

II.

Organisation générale et divisions administratives. Langage, aspect général, climat.

Les îles anglo-normandes forment, au point de vue militaire, deux gouvernements; au point de vue judiciaire, deux bailliages, au point de vue ecclésiastique, deux doyennés : d'une part, Jersey, de l'autre, Guernesey, Aurigny, Serk, Herm et plusieurs îlots. Chaque gouvernement a son assemblée législative, appelée les Etats, dont la langue officielle est le français-normand. Les Etats sont présidés par le gouverneur qui y représente la couronne d'Angleterre, ils se composent des juges à la cour Royale, du clergé officiel anglican, c'est-à-dire du doyen et des recteurs des paroisses, des connétables ou officiers de police municipale (1) et des députés nommés par les paroisses. Les Etats ont pour les écritures et la comptabilité des fonctionnaires rétribués.

Le lieutenant-gouverneur est ordinairement un major-général; il est le commandant supérieur de toutes les forces militaires, armée régulière et milice locale. Toutes ces forces se composent d'infanterie et d'artillerie : l'armée régulière tient garnison dans les forts, et la milice se rassemble à certaines époques, pour les exercices et les revues.

Dans chaque bailliage, la justice est rendue par une Cour royale, composée d'un baillif ou président, de plusieurs jurés-justiciers, d'un procureur de la Reine (*attorney general*), d'un solicitor général, d'un prévot (*sheriff*), d'un député prévôt (*deputy sheriff*) (2) d'un sergent, d'un député sergent, etc.

(1) Il y a, entre l'organisation des deux gouvernements, quelques différences qui seront indiquées plus loin.

(2) Ici le mot député a le sens de l'anglais *deputy :* adjoint, suppléant.

La législation en vigueur n'est autre que l'ancienne coutume de Normandie, à peine modifiée. Les magistrats siégent en robe rouge, et la justice se rend en français.

On a conservé, aux îles, au point de vue civil comme au point de vue ecclésiastique, notre ancienne division en paroisses, mot qui correspond à notre dénomination actuelle de communes. Des officiers spéciaux, nommés chaque année, remplissent les fonctions honorifiques de connétables (*constables*). Leurs attributions correspondent à celles de nos maires, mais seulement au point de vue de la police municipale. L'état civil est entre les mains du clergé, et d'officiers spéciaux nommés registraires (*registrar*) qui correspondent à peu près aux secrétaires de nos mairies pour ce qui concerne l'état-civil (1).

On le voit, les fonctions si multiples confiées à nos maires sont, aux îles, réparties selon leur nature, entre le clergé, l'administration militaire et les officiers do police municipale.

La religion officielle est celle de l'Angleterre, le protestantisme anglican, (*Church of England*). Cette église, on le sait, reconnaît pour chef, depuis Henri VIII, le souverain d'Angleterre : pour primat l'archevêque de Canterbury. Elle a conservé une hiérarchie et certaines cérémonies semblables à celles de l'église catholique. Dans les cathédrales, par exemple, on y récite un office canonial qui se rapproche beaucoup du nôtre, mais qui est dit en anglais.

Les îles dépendent de l'évêché de Winchester. A la tête de chaque paroisse est un recteur, et dans chaque

(1) Dans les campagnes, les instituteurs paroissiaux sont presque toujours députés-registraires, de même que chez nous ils sont secrétaires des mairies.

gouvernement un doyen, qui ne réside pas au chef-lieu; le doyen a la primauté sur les autres recteurs, il préside la cour ecclésiastique, à la compétence de laquelle sont réservées certaines affaires.

Dans les églises de la campagne, l'office anglican se fait généralement en français; dans les villes, il se fait dans les deux langues; souvent des églises ou chapelles spéciales sont affectées à telle ou telle langue, surtout pour les cultes dissidents, qui sont nombreux. M. de Monteyremar parle de 42, sans en donner la liste; il ajoute que toutes ces congrégations vivent en paix complète les unes avec les autres. Il doit y en avoir un grand nombre entre lesquelles les différences sont peu sensibles.

Les églises catholiques romaines des îles de la Manche reconnaissent pour diocésain l'évêque de Southwark. Elles sont au nombre de quatre à Jersey, deux dans la ville, deux dans la campagne; il y en a deux à Guernesey, dans la ville, et une à Aurigny.

Les églises *paroissiales* de Jersey et de Guernesey, toutes affectées aujourd'hui au culte national anglican, ont toutes été construites avant la réforme, et enlevées par celle-ci au culte catholique pour lequel elles avaient été consacrées. Chacune d'elles est desservie par un recteur. Presque toutes ont cette particularité qu'elles se composent de deux nefs égales, particularité que l'on ne trouve dans notre arrondissement, qu'à St-Germain-le-Gaillard.

D'autres églises ont été récemment construites pour le même culte : presque toutes sont de style ogival. Elles sont desservies par des ministres officiants (*incumbents*). Quelques-unes ont une circonscription pour l'état-civil et la juridiction, avec le titre d'églises de district.

Elles portent le vocable de saints apôtres ou évangélistes.

Quant aux Wesleyens, méthodistes, indépendants, *non Sectarians*, *Bible christians*, *Brethren* ou frères, et autres sectes d'un protestantisme plus éloigné du catholicisme, plus radical, si on peut employer ce mot, leurs églises sont nombreuses, quelquefois très-jolies, elles sont répandues dans les villes et les campagnes, et l'on en construit souvent de nouvelles. Au lieu d'avoir pour vocable le nom d'un saint, elles portent des dénominations bibliques, des noms hébreux, tels que Galaad, Salem, Elim, Eldad, Bethseda, etc.

On peut remarquer que le culte national tend à s'effacer devant les cultes dissidents. Le culte catholique, comme en Angleterre, prend de l'extension de son côté. Les églises catholiques et presques toutes les églises dissidentes sont enregistrées pour la célébration des mariages, c'est-à-dire que leurs ministres peuvent, avec l'assistance du registraire, procéder aux actes d'état civil.

La liberté des cultes étant complète, il n'est pas rare de rencontrer, le dimanche, des prédicateurs en plein vent.

Il y a, dans les îles, des loges maçonniques de rites variés, des sociétés de secours mutuels, des associations de tempérance, des associations de forestiers, etc. Toutes ces associations, religieuses et autres, vivent dans une paix complète.

Les îles étant un pays franc, n'ont point d'accise (*contributions indirectes*). Leur principal revenu est le droit d'entrée, qui porte sur peu d'articles. Les droits les plus élevés sont ceux qui portent sur les boissons; les spiritueux paient 1 sh. 3 d. par gallon, soit environ 35 centimes par litre, les vins 9 d. par

gallon, soit 20 centimes par litre. Quelques légers impôts fonciers ou locatifs sont prélevés pour subvenir à l'entretien de la police salariée, au soulagement des pauvres et à quelques autres charges municipales. La poste appartient à l'Angleterre, et la couronne possède dans les îles de nombreux fiefs qui appartenaient au duc de Normandie.

La féodalité est encore en vigueur dans les îles, à côté d'une liberté complète.

Vous débarquez, personne ne vous fait de questions. Point d'examen de passeports, ni de visite de bagages Des officiers de police sont sur le quai : ils veillent au bon ordre, offrent la main, surtout aux dames et aux enfants, pour leur aider à débarquer; ils défendent au besoin les étrangers contre les importunités des garçons d'hôtel qui sont sur le quai avec leurs omnibus, comme partout où il y a un mouvement de voyageurs.

Le tabac, libre de tout impôt, se vend de 1 fr. 20 à 2 fr. la livre (453 grammes). Aussi beaucoup d'industriels de nos côtes s'obstinent-ils à faire chez nous le commorce illégal de ce tabac, malgré la sévérité toujours croissante de la douane française. On comprend aisément que quand ils ont pu vendre pendant quelque temps, impunément, pour 4 francs ce qu'ils ont acheté 1 franc 20, ils peuvent former un fonds de réserve pour payer les amendes.

Aux îles, la liberté de la presse est absolue. Mais il ne faut pas qu'elle aille jusqu'à la diffamation, car ce délit est puni à la fois de fortes amendes envers la couronne, et de dommages-intérêts envers la partie lésée.

On fait usage, dans les îles, des poids et mesures d'Angleterre; la monnaie française y a cours comme la

monnaie anglaise; elle y est même plus répandue. De plus, chaque bailliage frappe sa monnaie de cuivre, que nous connaissons tous, et qui a fini par avoir cours dans notre ville, ou peu s'en faut.

La langue que l on parle dans les campagnes des îles est, à très peu de choses près, le patois de nos paysans: quelques expressions locales en plus, quelques-unes en moins, quelquefois le français pur. Il est assez curieux d'entendre, comme cela arrive fréquemment, surtout à Aurigny, une belle dame en robe de soie, parlant le patois de la Hague (1). Mais une différence très-tranchée vous fera reconnaître, dès les premiers mots, si votre interlocuteur est un habitant des îles ou s'il est de la côte normande: c'est l'intonation. Le campagnard des îles a, dans sa conversation, un ton général de bonne humeur dans lequel on trouve quelquefois l'étonnement ou l'accent interrogatif, mais ce ton ne ressemble en rien au ton toujours plus ou moins plaintif de nos paysans, qui, lors même qu'ils expriment leur satisfaction, ne l'expriment que sous réserve. Hâtons-nous d'ajouter que cette différence dans l'intonation du langage laisse chez les uns comme les autres, voir la bienveillance et l'esprit de prévenance qui constitue leur point de ressemblance, et atteste une commune origine. Si dans les campagnes des îles, vous vous faites connaître pour un habitant de la Manche, vous serez accueilli comme un compatriote. On vous offrira comme gage de fraternité, la boisson classique du normand, un cidre qui est bien supérieur au nôtre comme qualité, mais qui, dit-on, ne se conserve pas aussi bien.

(1) *Ah ! Moussu Groult, j'ai manqui de m'dérocqui les gambes en dvallant vot' montaille !* Ah ! M. Groult, j'ai manqué de me casser les jambes en descendant votre escalier. (Historique.)

Il n'y a point, aux îles, de poteaux pour annoncer que la mendicité est interdite. Il y a une loi qui est parfaitement observée : on n'y mendie pas. Les pauvres qui sont originaires des îles, sont secourus administrativement : les pauvres qui sont étrangers, sont renvoyés dans leur pays. Certaines petites industries fictives, qui ressemblent à une mendicité déguisée, sont tolérées; la lettre de la loi est tout. Il y a longtemps, j'ai vu à Jersey, près de Bouley-Bay, de petites filles qui suivaient, en souriant et sans rien dire, les voitures des promeneurs, en présentant à ceux-ci... des feuilles d'hortensias; on leur jetait volontiers quelques sous. Mais elles pouvaient dire aux connétables, aux centeniers, à toutes les autorités : nous ne mendions pas, nous vendons des fleurs, il plaît à ces messieurs de ne rien prendre et de nous jeter des sous, ne sont-ils pas libres ?

Le 6 juillet 1876, me trouvant à Serk, j'aperçus sur le chemin de la Coupée, une vieille femme vêtue de noir, comme le sont presque toujours les femmes de Serk et celles d'Aurigny. Elle avait près d'elle une petite table couverte d'un linge bien blanc et une cruche de cuivre : elle vendait du lait aux promeneurs. Elle me dit, en français très-pur, et d'un ton extrêmement doux, qui n'avait pourtant rien de lamentable, qu'elle était une pauvre vieille femme, et qu'elle s'était placée là pour tâcher de gagner quelques pennys.

Les routes, dans les îles, sont d'une propreté et d'une tenue qui sont devenues proverbiales. Il n'y a point de loi ni de réglement qui oblige les riverains à tailler, sous prétexte d'élagage, leurs arbres en forme de manches à balai. Aux îles, on voit souvent les arbres se rejoignant et formant berceau de verdure au dessus des routes, si bien que, lorsqu'on parcourt ces

routes en voiture, et qu'on préfère l'*out-side* à l'intérieur, il faut souvent baisser la tête. Le voyageur qui s'en aperçoit le premier donne à ses compagnons un avertissement qui est vite compris. Les routes ne sont pas pour cela moins propres : on attribue cela à ce que le sol étant de sable granitique très-poreux, absorbe promptement l'humidité et que celle-ci ne séjourne pas à la surface.

Les fermes, comme les maisons de ville, sont d'une propreté irréprochable. On n'y voit point, comme chez nous, le fumier s'étendre dans les cours jusqu'au seuil des maisons, ni le purin couler sur la voie publique. Les cultivateurs des îles, pourtant, font usage du fumier, mais ils le relèguent dans des endroits écartés. Une seule fois, j'ai vu aux îles un tas de fumier et une fosse à purin, c'était à Serk, mais il faut dire que, pour abréger ma route, j'avais suivi un sentier qui n'était pas officiel. Et personne n'y a trouvé à redire, si ce n'est un chien, que son maître a vite rappelé au silence.

Le climat est très doux, les gelées sont rares, la neige une curiosité : la végétation est splendide, et l'on voit souvent des arbres tout au bord de la mer. Un poète pourrait comparer les îles à des émeraudes semées dans les flots bleus de l'Océan.

Un artiste penserait aux plus fantastiques dessins de Gustave Doré, en contemplant les rochers de la côte, sur lesquels se tiennent les mouettes et les cormorans dans les poses les plus pittoresques. On dirait, quand ces oiseaux regardent tranquillement passer les navires à côté d'eux, qu'ils savent que la loi anglaise les protège. En effet, les oiseaux de mer annoncent aux pêcheurs l'approche du mauvais temps, ils leur signalent aussi la présence du poisson et les

écueils cachés. C'est pour ces motifs que l'occision de l'un d'eux ferait condamner le tireur à une amende de 20 livres sterling, soit 500 fr. Avis à ceux de nos compatriotes qui se trouveraient entrainés, avec leur fusil, trop près des îles anglaises.

Il est bon, quand on voyage seul aux iles, de savoir assez d'anglais pour lire les avis, qui toujours, sont en anglais, et marqués en petits caractères, et les officiers de police chargés d'en surveiller l'exécution, ne sont pas loin.

Le travail du dimanche, si scandaleusement pratiqué en France, est interdit aux îles comme en Angleterre, par la loi civile. Ce jour-là, les villes sont comme mortes, tous les magasins sont fermés, les boutiques où l'on vend des denrées d'un usage journalier ont seulement, par tolérance, leur porte entrebaillée. Mais on peut, le dimanche, louer des voitures et parcourir les campagnes.

III

Jersey.

L'Ile de Jersey, dont le nom est le même en anglais qu'en français, en latin Cœsarea, et familièrement en patois normand, Jerry, est la plus méridionale et la plus grande des îles anglo-normandes. Sa forme est à peu près celle d'un carré long. Sa longueur de l'est à l'ouest varie de 10 à 11 milles (17 à 18 kilomètres), sa largeur, du nord au sud, de 4 à 6 milles (6 à 10 kilom.), ce qui fait environ 35 milles, ou 50 kilomètres de tour. Sa côte nord se compose d'une série de falaises abruptes et rocailleuses entremêlée de petits ports et d'anses très-pittoresques. Dans la côte sud se trouve une large échancrure, la baie de St-Aubin, que l'on a comparée à la baie de Naples, et à l'extrémité orientale de laquelle se trouve

la ville de St-Hélier, capitale de l'île. Dans l'ouest, on trouve des dunes de sable qui s'étendent jusque sur les hauteurs.

La côte orientale est formée partie de falaises, partie de grèves plates : elle regarde le littoral français, et se trouve à 28 kilomètres de la côte de Bretteville et de St-Germain-sur-Ay, (canton de Lessay, Manche).

L'île possède quelques petits cours d'eau, les principaux coulent du nord au sud, et se jettent dans la baie de St-Aubin, ces cours d'eau font tourner quelques moulins.

Tout autour de l'île, tant du fond des anses qu'au bord des grèves, on voit de place en place de petites tours de défenses, d'un modèle uniforme, et appelées *Martello*.

La population de l'île est d'environ 56,600 habitants dont 30,700 pour la capitale. Elle est divisée en douze paroisses, que nous décrirons successivement, en commençant par St-Hélier, et en suivant le littoral à l'est, au nord, à l'ouest et au sud.

Les Etats de Jersey se composent, 1° du lieutenant-gouverneur, major général.

2° d'un président et de 4 juges.

3° du doyen et des recteurs des diverses paroisses (clergé anglican).

4° des douze connétables, un par paroisse.

5° des quatorze députés, dont trois pour St-Hélier, et un pour chacune des autres paroisses.

6° d'un greffier, un commis greffier, un trésorier, deux dénonciateurs, un huissier.

Le procureur général de la reine, le vicomte (1) et

(1) Ce mot indique une fonction judiciaire et non pas un titre nobiliaire.

l'avocat général ont droit de séance, mais ne votent pas.

Aux Etats se rattachent plusieurs comités permanents, savoir : 1° comité de défense de l'île; 2° comité des hâvres et chaussées; 3° comité des marchés; 4° comité de la surveillance des grandes routes; 5° comité du collége Victoria; 6° comité de l'hôpital; 7° comité sanitaire et des égouts; 8° comité d'administration de la prison; 9° comité de la bibliothèque; 10° comité de surveillance des asiles d'aliénés; 11° comité pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès; 12° comité de l'éclairage de St-Hélier; 13° comité de la police salariée; 14° comité d'administration d'un asile pour les aliénés; 15° comité de nominations des experts pour apprécier la propriété immobilière. Les membres de ces comités sont pris parmi les juges, les recteurs, les connétables et les députés.

Armée et milice. — Le major général gouverneur est le commandant supérieur des forces militaires de l'île. Il y a une garnison dans les forts de St-Hélier, et une milice prise parmi les habitants. Cette milice est commandée par un lieutenant-colonel, adjudant général. Elle est divisée en cinq régiments d'infanterie et cinq brigades d'artillerie, désignés par leur position, 1° nord-ouest, 2° nord, 3° est, 4° sud, (subdivisé en St-Hélier et St-Laurent), 5° sud-ouest.

La résidence du gouverneur est située en la paroisse de St-Sauveur, aux portes de la ville.

Justice. — La Cour royale, composée, comme nous l'avons dit, d'un baillif ou président, d'un lieutenant baillif juge, de 11 autres juges et divers officiers ministériels, connaît de toutes affaires civiles et criminelles : deux tribunaux, dont le personnel appartient à la cour, sont chargés l'un de la police correctionnelle l'autre du recouvrement des petites dettes.

Une cour ecclésiastique, composée du doyen, des recteurs et d'officiers ministériels, connaît de certaines affaires qui lui sont réservées, elle a aussi des attributions qui la rapproche de nos tribunaux de commerce.

Les lois de Jersey ne permettent pas aux étrangers d'acquérir de biens-fonds dans l'île.

Police municipale. — Dans chacune des douze paroisses de l'île, la police municipale est confiée à un connétable. Les fonctions de connétable sont honorifiques et confiées, par l'élection, pour un an seulement. Exceptionnellement, le connétable de St-Hélier est nommé pour trois ans, et appointé.

Les connétables ont pour adjoints des officiers appelés *centeniers*, il y en a six à St-Hélier et deux dans chacune des autres paroisses.

Chaque paroisse est divisée en vingtaines, ou cantons. (Dans la paroisse de St-Ouen, les vingtaines portent le nom de *cueillettes*). Dans chaque vingtaine se trouve un vingtenier, qui est chargé, dans sa circonscription, des fonctions d'adjoint au connétable et au centeniers.

Il y a en outre, dans chaque paroisse, deux procureurs du bien public (gérants des propriétés paroissiales), deux surveillants, trois membres du comité des chemins, six apprécieurs, trois experts pour la taxe foncière (six à St-Hélier), douze membres du comité de taxation. Enfin, un prévot et un vingtenier militaire; ce dernier remplit les fonctions d'huissier de la milice.

A St-Hélier, des agents salariés sont chargés de la police de nuit, des officiers spéciaux sont chargés du port, etc.

L'effectif de la marine marchande de Jersey était,

en 1873, de 347 navires, jaugeant ensemble 32,134 tonneaux. La grande majorité de ces navires est attachée au port de St-Hélier, les autres sont répartis entre les ports secondaires de Saint-Aubin et de Gorey. Quant aux divers petits ports que l'on trouve sur la côte nord de l'île, ils ne sont fréquentés que par des bateaux pêcheurs.

Une ligne de bateaux à vapeur relie, chaque jour, Jersey à Southampton; une autre, mais en été seulement, relie la même île avec Weymouth. Toutes deux font, tant à l'aller qu'au retour, escale à Guernesey.

Une autre ligne met la même île chaque jour en communication avec la France; elle dessert alternativement Granville et St-Malo.

Des navires à voiles partent chaque dimanche du port de Gorey pour Portbail, et retournent à Jersey le mercredi. D'autres navires à voiles font, assez régulièrement, des voyages entre Jersey et divers ports de la côte de Bretagne.

Les routes de Jersey sont, comme les nôtres, à double pente, et sont, de chaque côté, garnies de trottoirs.

Deux lignes de chemins de fer partent de St-Hélier, l'une pour Gorey, situé à 7 kilomètres au nord-est.

La ligne de l'ouest dessert la petite ville de Saint-Aubin, située à 5 kilomètres de St-Hélier. Sur chacune de ces lignes, les stations sont éloignées environ d'un kilomètre, et diverses lignes d'omnibus de correspondance desservent certaines localités un peu éloignées des stations.

Enfin, Jersey est relié à la France par un télégraphe sous-marin; les points d'immersion sont Gorey et Pirou (près Coutances.)

31

Saint-Hélier.

La ville de St-Hélier (*St-Helier's*), capitale de l'île de Jersey, est bâtie à l'extrémité orientale de la magnifique baie de Saint-Aubin, qui forme une large échancrure dans la côte méridionale de l'île. Elle occupe une plaine étroite entre la mer et les hauteurs, de sorte qu'elle est bâtie sur un terrain uni. Une hauteur abrupte qui, la bornant à l'est, vient s'étendre jusqu'au bord de la mer, en forme comme la citadelle; son sommet renferme le fort Régent.

Au pied du fort Régent, et en avant de la ville, est le port; c'est un port de marée sans bassin à flot; il est divisé, par plusieurs jetées, en Vieux-Port, Port-Albert et Port-Victoria.

A peu de distance au sud-ouest de la jetée extérieure (*Albert Pier*) on voit sur la plage un groupe de rochers que l'on peut gagner à pied sec quand la mer est basse. Ce groupe de rochers présente deux sommets assez élevés. Sur l'un se trouve la forteresse nommée château Elisabeth (*Elisabeth Castle*), construction très-pittoresque.

Sur l'autre sommet, au sud-ouest du précédent, on voit un petit édifice beaucoup plus ancien, appelé l'Ermitage, et qui a servi de retraite à Saint-Hélier.

Le saint qui a donné son nom à la ville, et qui en était le patron avant la réforme, était né en Belgique de parents païens. Converti au christianisme, il embrassa, sous la conduite de Saint-Marcouf, la vie monastique, puis se fixa dans l'île de Jersey, y vécut dans la solitude, et fut mis à mort, dans un âge très-avancé, par des pirates païens qu'il cherchait à convertir, vers l'an 552.

L'église de Saint-Hélier appartenait, au moyen-

âge, à l'abbaye de Cherbourg, et une chapelle de l'église de cette abbaye était dédiée à Saint-Hélier, dont l'Eglise romaine célèbre la fête le 16 juillet.

L'église paroissiale de Saint-Hélier est située à peu de distance du port. C'est un édifice nullement remarquable par ses proportions, qui sont celles d'une église de campagne. Elle a été dédiée en 1341, et se compose de deux nefs égales, avec fenêtres d'un style ogival rayonnant qui se rapproche du flamboyant, de chapelles latérales et d'une tour carrée, avec plateforme, sa lourde galerie à peine ajourée de quelques quatre-feuilles. Depuis quelques années on y a établi sur la face nord et sur la face sud, des cadrans qui sont lumineux la nuit, et disposés de manière à être vus du port et de la ville. Le lierre qui recouvre les murs de l'église et les parois de la tour est du plus heureux effet.

La ville de Saint-Hélier a tout-à-fait l'aspect d'une ville anglaise. C'est en anglais que sont les plaques indicatives du nom des rues, toutes les enseignes des boutiques, les noms donnés aux diverses maisons de plaisance, et les affiches apposées sur les murs où ne se trouve pas l'inscription : *stick no bills* (*défense d'afficher*). La partie la plus rapprochée du port est le quartier commerçant, et, plus on s'éloigne de ce centre, plus on avance dans les quartiers aristocratiques, larges rues dont les maisons sont séparées du trottoir par d'étroits et charmànts jardinets, corps de logis élégants, quelquefois disposés en forme de croissant (*crescent.*)

La ville de St-Hélier renferme un grand nombre d'édifices consacrés au culte. Outre l'église paroissiale, le culte anglican possède : l'église *Saint-Marc*, dans la rue appelée *Pembroke Terrace*, à l'angle de *Saint-*

Mark's Terrace. C'est un édifice tout moderne, de style ogival rayonnant, et crénelé comme la plupart des édifices anglais. Au portail se dresse une jolie tour carrée, crénelée, ornée de quatre clochetons et surmontée d'une flèche élevée, simple et gracieuse; cette tour renferme un carillon de six cloches que l'on tinte d'une manière monotone, en suivant constamment l'ordre de la gamme descendante.

L'église *Saint-James,* également moderne et du style ogival à lancettes; son portail est orné de deux tours carrées,dont le sommet dépasse à peine la façade de l'édifice, et qui sont ornées de quatre clochetons chacune; cette église, située dans un quartier aristocratique, et dans la partie est de la ville, est entourée d'un square bien planté, et défendue par une jolie grille.

L'église *All Saints, sur la Parade* (*place plantée et gazonnée*) est un bâtiment carré, assez lourd, sans clocher ni campanille. Saint-André, sur le bord de la mer, Saint-Paul, Saint-Simon et Saint-Jude n'offrent rien de remarquable. Les églises Saint-André et All Saints (*Tous les Saints*) sont églises de district.

La ville de Saint-Hélier offre aux catholiques romains deux églises : *Saint-Peters et Saint-Mary* (*Vauxhall Street*) où l'on prêche en Anglais, et *Saint-Thomas New Street*, où l'on prêche en français.La première de ces églises a été l'objet de travaux importants d'agrandissement, que je n'ai point vus terminés.

Parmi les églises dissidentes, je me bornerai à citer la chapelle Wesleyenne, de style grec avec fenêtres ogivales, de Grove Place. La chapelle calviniste de Halkett Place, et l'admirable église écossaise récemment construite dans Midvale road, en mosaïque de granit, avec une flèche très-élégante.

Il est à remarquer que quand on s'avance dans Halkett Place, la plus belle rue de Jersey, en se dirigeant vers le nord, on voit devant soi, et dans l'alignement de la rue, la chapelle Wesleyenne de Grove Place, l'église catholique anglaise et la flèche de Saint-Mark.

Au sommet d'une colline qui domine la ville à l'est, et dont le penchant est occupé par une admirable promenade, on voit le collége Victoria; c'est un édifice en mosaïque de granit gris, orné de tourelles et éclairé par des fenêtres ogivales. Il est difficile, quand on n'a point fait l'ascension de la colline, de se faire une idée de la beauté de cette situation.

Je dois dire cependant, en passant, que beaucoup de Jersiais envoient leurs enfants faire leurs études au collége de Granville.

Au centre de la ville, vers le milieu de Halkett Place, sont les divers bâtiments affectés aux marchés à poisson, à viandes, à légumes, etc. Ces divers bâtiments sont rapprochés les uns des autres, simples et bien tenus. Le marché de Saint-Hélier a lieu le mercredi et le samedi, ce dernier est de beaucoup le plus fort.

Près de l'église paroissiale est une petite place au centre de laquelle on voit, sur un piédestal, une statue de Georges III; cette statue, de grandeur naturelle, est en bronze, avec des traces de dorure; elle sert de point de départ aux bornes miliaires qui indiquent les distances sur les grandes routes. Sur cette même place est le bâtiment très simple qui sert anx séances de la Cour royale.

Les principaux hôtels français de St-Hélier sont: La Pomme d'Or, 7 wharf street, et l'hôtel de l'Europe, Mulcaster street. A l'est de la Pointe des Pas, qui termine la colline où est construit le fort Régent, on

voit la jolie grève d'Azette, où se trouvent les bains de mer.

Saint-Sauveur.

La paroisse de St-Sauveur (*St-Saviour's*), située à l'est et au nord-est de St-Hélier, est peuplée d'environ 3900 habitants.

L'église, desservie par le doyen de Jersey, est située sur une éminence au nord-est de la ville et à 1 mille (1 k. 1/2) de la statue royale. C'est un édifice du XIVe siècle, qui ressemble beaucoup à l'église de St-Hélier, mais sa tour carrée est plus élevée et garnie d'une galerie crénelée.

La route qui va de St-Hélier à St-Sauveur gravit une côte très ombragée. C'est sur cette route, tout à fait à la sortie de la ville, que l'on trouve, au bout d'une avenue boisée que gardent des factionnaires en habit rouge, la résidence du gouverneur de l'île. Cette résidence est à la fois tout près de la ville et dans une admirable campagne.

Une partie du territoire de St-Sauveur s'allonge en pointe vers le sud jusqu'à venir toucher la mer, dans la grève d'Azette. Dans cette pertie de la paroisse est une agglomération considérable d'habitations qui sont comme un faubourg de St-Hélier: ce quartier se nomme *Georgetown*.

A Georgetown on a construit récemment une petite église, nommée St-Luc, qui a été érigée en église de district. C'est un édifice ogival, simple et léger, surmonté au transsept d'une campanille en forme d'éteignoir. Dans le même quartier se trouve une station de chemin de fer de l'est.

On trouve aussi, à St-Sauveur, sur une colline voisine de la mer, un dolmen druidique appelé l'*autel du Côtil-au-Roi* ou le *Trépied*.

Saint-Clément.

St-Clément (*St-Clement's*) est à l'est de St-Hélier, dont il n'est séparé que par Georgetown. La paroisse compte un peu plus de 1,000 habitants; c'est la plus petite de l'île. Elle s'étend le long de la côte sud-est, sur la grève d'Azotte et sur la baie de St-Clément. Cette baie offre une plage d'un sable fin qui la fait rechercher par les baigneurs. C'est la station de bains favorite des Jersiais.

L'église, bâtie au pied des hauteurs, à peu de distance de la plage, date de 1117. Elle appartient au style roman par ses contreforts plats et quelques fenêtres étroites, mais on en a ouvert de plus grandes dans le style ogival. La tour est carrée et surmontée d'une flèche quadrangulaire, ce qui est fréquent à Jersey et rare sur le continent voisin. Elle est à 4 kilomètres de St-Hélier.

Le chemin de fer de l'est traverse toute la paroisse; il y a plusiours stations, une entre autres auprès du joli hôtel de Pontac, bien connu des riches baigneurs.

Grouville.

Voici un nom en *ville* : nous sommes bien en Normandie.

Le littoral de Grouville est séparé de celui de St-Clément par la pointe de la Roque, qui forme l'angle sud-est de Jersey. Grouville occupe une partie de la côte orientale de l'île et fait face à la France. La côte de Grouville est marécageuse.

La paroisse compte environ 2,400 habitants. Son église est une des plus jolies de l'île. Elle date de 1327 et se compose de trois nefs égales, éclairées à l'est par trois grandes fenêtres rayonnantes; celle de la grande nef à quatre baies, celles des côtés, à trois

baies. Au centre de l'édifice s'élève une tour carrée, à pyramide quadrangulaire, percée sur chaque face d'une baie allongée se prolongeant dans une lucarne qui atteint le tiers de la hauteur de la pyramide.

Cette église se trouve dans la plaine, entre les hauteurs et les marais, à 4 kilom. de St-Hélier.

Une redoute a été construite dans le marais de Grouville. Un peu au nord, joignant St-Martin, est un important village nommé Gorey, près duquel est l'hippodrome; c'est là qu'aboutit le chemin de fer de l'est;à l'angle nord-ouest de la paroisse de Grouville, joignant St-Sauveur, sur une éminence conique, on trouve le curieux monument appelé *Princess' Torver,* la *Tour d'Auvergne,* et plus généralement la *Hougue-Bie.* Cette tour peut être vue des diverses hauteurs de l'île et de la côte de France. Aujourd'hui elle est environnée d'un parc dépeudant d'un petit hôtel où l'on perçoit *six pence* pour l'ascension de la tour, et six autres peuce pour la visite des pièces intérieures, salle, cuisine, chapelle, etc.

Quaud on est monté sur la plate-forme de la tour, si l'on place une lunette d'approche dans une raînure pratiquée tout exprès sur le parapet, on peut voir la cathédrale de Coutances.

Comme on ne manque jamais d'aller visiter le château de Montorgueil, il est bon de visiter en passant la *Hougue-Bie,* qui est à moitié chemin de St-Hélier à Montorgueil et à 3 kil. 1/2 de la ville.

On raconte sur l'origine de la Hougue-Bie (*Hougue-Hambye*) une légende très tragique, dont voici un court résumé.

Un sire de Hambye, près Coutances, s'était embarqué avec son écuyer pour combattre un dragon qui désolait l'île de Jersey. L'écuyer félon, amou-

reux de la femme de son seigneur, assassina celui-ci, et revint dire à la dame que le sire de Hambye avait péri en combattant le dragon. Après le deuil, ils se marièrent, mais plus tard, la vérité fut connue. Alors la dame de Hambye fit élever, dans l'île de Jersey, à la mémoire de son mari, le monument qui nous occupe placé de manière à être vu de la côte de France.

Saint-Martin.

La paroisse de St-Martin (*St-Martin's*), est une des plus intéressances de l'île: elle renferme le port de Gorey, le château de Montorgueil et le port de refuge de Ste-Catherine.

Elle est peuplée de 3,100 habitants et se trouve au nord de Grouville, au centre de la côte orientale de Jersey.

L'église, presqu'au centre de la paroisse, est à 6 kilom. de St-Hélier, sur une hauteur très boisée. Cet édifice, consacré en 1116, se compose de deux nefs égales, éclairées par des fenêtres ogivales, surmonté d'une tour carrée que surmonte une flèche octogone. On le voit, des retouches ont altéré le caractère primitivement roman de cet édifice.

Sur la côte un peu au nord du village de Gorey (en Grouville), se trouve le port de Gorey, avec un groupe assez important d'habitations, qui porte le même nom. C'est là que, sur une éminence conique entre la terre et la mer, mais tenant à l'île de Jersey, l'on voit le château-fort de Montorgueil, dont on attribue la fondation à Jules César, mais qui offre tous les caractères du moyen-âge. C'est un assemblage de remparts et de tours crénelées, en bon état d'entretien, et du haut desquelles on jouit d'une vue admirable. Une « *Notice* » fait connaître aux visiteurs

qu'il est interdit au gardien de percevoir aucune gratification, mais chacun s'empresse de lui acheter soit des cahiers d'algues conservées, soit des photographies du monument.

Le port de Gorey, fréquenté par des pêcheurs et des caboteurs, est la station d'un garde-pêche de la marine royale, à cause de la pêche des huitres.

C'est là aussi qu'est immergé le câble sous-marin entre Jersey et la France. Il y a une station télégraphique correspondant d'un côté avec St-Hélier, de l'autre avec Coutances.

Près de ce bourg est une petite chapelle, de construction récente, desservie par un ministre; elle est de style ogival et possède une tour surmontée d'une flèche octogone.

Au nord de Montorgueil se trouve une jolie baie nommée *Anne Port*.

En suivant la côte, on trouve le hâvre de la Madeleine et on arrive à la magnifique baie de Sainte-Catherine, que le gouvernement anglais, vers 1840, a voulu fermer par deux jetées pour en faire un port de refuge, et mettre, au besoin, une escadre à l'abri. Ces travaux, projetés en vue d'une rupture avec la France, n'ont point été achevés; la jetée du nord, seule, celle qui part de la pointe Verclut, a une certaine longueur et mérite une visite.

Dans la paroisse St-Martin existe une église catholique, de construction récente, et placée sous le vocable de l'Annonciation et des martyrs du Japon.

C'est encore dans la même paroisse que l'on trouve la baie Fliquet et le magnifique manoir de Rozel, auquel est adjoint une chapellenie antérieure à la réforme. Aujourd'hui encore le seigneur de Rozel doit, quand le souverain d'Angleterre vient à Jersey, s'avancer à

sa rencontre dans la mer, jusqu'à la hauteur des sangles de son cheval. C'est ainsi qu'à Jersey, à côté d'une liberté aussi compléte que possible, on a conservé quelques coutumes du moyen-âge (1).

Le joli port de Rozel et le village qui est à côté, se trouvent à la limite des paroisses de Saint-Martin et de la Trinité, à peu près à l'angle nord-est de Jersey. Toute cette partie de l'île se compose de jolies falaises coupées par des ravins et de petites anses toutes plus pittoresques les unes que les autres.

On a fait remarquer que le village et le port de Rozel sont juste en face de la commune du Rozel en France, et que leurs noms pourraient bien avoir une origine commune.

La Trinité.

La paroisse de la Trinité (*Trinity*) est à l'ouest de Saint-Martin, et tout à fait an nord de Saint-Hélier. Elle compte environ 2,100 habitants.

L'église est au centre de la paroisse, sur un point élevé à 6 kilomètres de Saint-Hélier, et visible des côtes de France.

Cet édifice, dédié en 1163, a bien conservé le caractère de l'architecture romane. Il se compose d'une nef et d'un chœur entre lesquels s'élève une tour carrée surmontée d'une flèche quadrangulaire dont les arêtes sont sensiblement curvilignes.

Le petit port de Rozel, donc nous avons déjà parlé, est frequenté par des pêcheurs. Il est situé dans une baie pittoresque, entourée de falaises escarpées. Tout à côté sont des casernes. Ce point est à 9 kilom. de St-Hélier.

Au nord de l'église de la Trinité est une baie déli-

(1) H. de Monteyremar.

cieuse que le touriste fera bien de visiter: c'est la baie du Bouley, *Bouley-Bay*, un des plus jolis paysages de l'île. Une grande route qui fait plusieurs rampes, descend de l'église jusqu'à ce petit port, près duquel se trouve un hôtel confortable, pour les nombreux promeneurs qui visitent Bouley-Bay. La distance de ce port à St-Hélier est de 8 kilomètres.

Saint-Jean.

La paroisse de St-Jean (*St-John's*), à l'ouest de la Trinité, se trouve vers le centre de la côte septentrionale de l'île. Elle est peuplée de 1,700 habitants.

L'église est, comme celle de la Trinité, placée sur une hauteur, visible de nos côtes, et située à 9 kilom. de St-Hélier. Elle ressemble à celle de la Trinité par son aspect général et sa flèche quadrangulaire, mais elle a deux nefs, et, comme elle est plus récente (1224) elle offre les caractères de l'architecture de la transition.

Dans cette paroisse, au lieu appelé le Mont-Mado, on exploite d'importantes carrières de granit, au centre desquelles passe la grande route.

La côte de St-Jean, comme celle de la Trinité et St-Martin, offre une suite de falaises et de baies parmi lesquelles il faut citer la baie de Bonnenuit.

On va souvent visiter la pointe Sorel et le Lavoir des Dames. Enfin, au lieu appelé les Mouriers, existe une cascade, « *Mouriers Waterfall* », que les touristes prennent pour but de leurs excursions.

Sainte-Marie.

La paroisse de Ste-Marie (*St-Mary's*), à l'ouest de St-Jean, est encore sur le littoral nord de l'île. Elle est peuplée de 1,450 habitants.

L'église de cette paroisse, placée sur les hauteurs, et visible des côtes de France, est un joli édifice du XIVe siècle; elle a été dédiée en 1320. Elle se compose de deux nefs égales, éclairées par des fenêtres à lancettes; au centre de l'une de ces nefs s'élève une tour carrée, ornée de quatre clochetons, et surmontée d'une flèche octogone percée de 4 hautes lucarnes. Elle est distante de St-Hélier de 9 kilom.

Dans la partie la plus orientale des falaises de Ste-Marie, près de la limite de St-Jean, on voit un gouffre très-curieux, nommé le *Creux du Vis*, ou le trou du Diable (*Devil's hole*). C'est une excavation en forme de puits ou d'entonnoir, dont le fond communique avec la mer par un tunnel naturel, à la marée montante la mer s'y engouffre en produisant des effets tout à fait saisissants. On arrive au fond de ce gouffre en passant d'abord sur une langue de terre étroite et à pic, qui n'est pas moins curieuse que le gouffre lui-même.

Un des buts de promenade, une station de *pic-nics* des plus fréquentés de Jersey, c'est bien la grève de Lecq, qui se trouve sur les limites de Ste-Marie et de St-Ouen. On y trouve un hôtel très-confortable (*greve de Lecq hôtel*) près duquel sont des casernes (*Barracks*). On arrive à la grève de Lecq en descendant une route qui longe les sinuosités d'une charmante vallée très-boisée.

A mer basse, près de la grève de Lecq, on peut visiter les curieuses *caves*, ou grottes que la nature a creusées sous les falaises.

Au large, on trouve un groupe de récifs dangereux, nommés Pierres de Lecq, ou Pater noster. L'ile de Serk se trouve devant vous, lorsque de la grève de Lecq vous regardez la mer.

Saint-Ouen.

La paroisse de St-Ouen (*St-Owen's*) occupe l'angle nord-est de Jersey, elle compte près de 2,250 habitants.

L'église est à 10 kilomètres de St-Hélier; de toutes celles de l'île, c'est la plus éloignée de la ville. Elle est sur un point élevé, peu boisé, et sert d'amer aux navigateurs.

Elle date de 1130. Sauf quelques retouches, elle est d'architecture romane. Elle se compose de trois nefs égales; sur la nef centrale s'élève une tour carrée très-basse et surmontée d'une pyramide quadrangulaire assez lourde, sur chaque face se trouve une lucarne percée d'une baie.

Le territoire de Saint-Ouen offre des aspects très-variés, selon la partie de la paroisse que l'on considère, au nord, des falaises abruptes, à l'ouest des dunes de sable, puis une plaine marécageuses, au bord de la mer; au centre, de belles campagnes bornées avec de jolis villages, des maisons de campagne très-gracieuses et les deux magnifiques seigneuries de Saint-Ouen et de Winchelez.

En partant de la grève de Lecq et en suivant la côte, on trouve la pointe de Plémont; là, sur la falaise même, on a construit un hôtel confortable. Plus à l'ouest, la grève au Lançon, avec ses *caves*. La grève au Lançon est bornée à l'ouest par le cap Grosnez, lieu fertile en naufrages. Sur la falaise on voit encore les ruines d'un ancien château-fort. Cette pointe termine Jersey au nord-ouest.

Si l'on continue à suivre la côte en se dirigeant vers le sud, on trouve encore quelques falaises jusqu'à une petite pointe nommée Etaquerel, puis l'aspect du pays change. On trouve la baie de Saint-

Ouen qui forme une large échancrure dans la côte occidentale de l'île. Cette baie s'étend, au pied des hauteurs, le long d'une côte plate et sablonneuse; au centre est une mare ou étang (*Saint-Ouen's Pond*). Les hauteurs elles-mêmes sont sablonneuses du côté qui regarde la mer, l'ensemble du paysage est dominé par le clocher aigu de Saint-Pierre, plusieurs tours martello sont échelonnées sur la côte, l'une d'elles, plus grande que les autres, est bâtie sur un îlot voisin.

La baie de Saint-Ouen, sauf ses dimensions moindres et sauf quelques détails, rappelle celle de Vauville, dans la Hague. Grosnez représente la haute falaise de Jobourg; Etaquerel, les falaises de Herqueville, la côte de Vauville a aussi une mare: les sables de Saint-Pierre et des Quenvais, en Saint-Brelade, ressemblent aux dunes sablonneuse de Biville et Vasteville; la baie de Saint-Ouen est bornée au sud par les falaises de Corbière et de Noirmont comme celle de Vauville par les falaises de Flamanville.

Saint-Pierre.

La paroisse de Saint-Pierre (*Saint-Peter's*) présente, sur la carte, une forme à peu près triangulaire. La pointe septentrionale de ce triangle va presque toucher l'église de Sainte-Marie; la pointe occidentale occupe une partie du littoral de la baie de Saint-Ouen, la base s'appuie sur Saint-Brelade, et la pointe en revient toucher la mer, dans la baie de Saint-Aubin. La paroisse est peuplée d'environ 2,500 habitants. L'église est au centre, sur un point élevé et découvert; elle a été consacrée en 1167, mais ses ouvertures ogivales sont des retouches qui ont altéré son caractère primitivement roman. Sur une de ses deux nefs

s'élève une tour carrée que surmonte une flèche quadrangulaire, la plus haute parmi toutes celles des îles. On voit ce clocher de toutes parts dans l'île, on le voit aussi très-bien des côtes de France. Elle est située à 7 kil. de Saint-Hélier. Près de l'église sont dss casernes (*Barracks*) pour la milice.

L'aspect de la campagne de Saint-Pierre varie suivant la partie de la paroisse que l'on considère. Autant sont tristes et désolées les hauteurs sablonneuses qui dominent la baie de Saint-Ouen, autant est riante et boisée la charmante vallée de Saint-Pierre, qui verse ses eaux dans la baie de Saint-Aubin.

Saint-Brelade.

La belle paroisse de Saint-Brelade (*Saint-Brelade's*) occupe l'angle sud-ouest de Jersey. Elle présente, au sud, les caps de Corbière, de la Moye et de Noirmont : le premier de ces caps termine au sud la baie de Saint-Ouen; après la pointe de Noirmont s'étend la baie de Saint-Aubin.

Saint-Brelade compte près de 2,800 habitants, dont la majeure partie habitent le gros bourg ou la petite ville de Saint-Aubin.

La partie nord de la paroisse, appelée la vingtaine des Quenvais, est triste et sablonneuse.

Au sud, entre les pointes de la Moye et de Noirmont, s'ouvre une baie profonde, la charmante baie de Saint-Brelade, baie si bien défendue du côté du nord par les hauteurs, de l'est et de l'ouest par les deux caps, qu'on y voit des arbres tellement rapprochés de la mer que celle-ci, à marée haute, vient en baigner les branches pendantes. Il faut avoir vu cet admirable paysage pour s'en faire une idée. C'est au milieu de cette baie, tout près de la mer, que se trou-

ve l'église paroissiale, la plus ancienne de l'île. L'église Saint-Brelade, qui date de 1111, a bien conservé tous les caractères du style roman secondaire. Elle a deux nefs inégales, sur la plus basse s'élève une tour carrée, peu élevée, surmontée d'un toit en bâtière. Près de l'église, dans le cimetière même, on trouve un curieux édifice du style roman primitif, appelé la Chapelle des Pècheurs, où l'on remarque encore des traces de peintures à fresque.

Au large de la pointe de Corbière sont les roches du même nom, écueils très-dangereux, qui doivent, maintenant, être signalés par un phare.

A la Moye, on exploite un granit d'une grande beauté. Pour le comparer avec ceux des environs de Cherbourg, on peut dire que, par la variété de ses couleurs, jaune-orange et lilas, il ressemble à celui de Flamanville, mais les cristaux de feldspath sont plus volumineux dans le granit de la Moye. Poli, il est admirable : on peut en voir des spécimens dans le cimetière de St-Brelade.

A la pointe de Noirmont on a élevé un mât de signaux, correspondant avec celui du fort Georges à Saint-Hélier : des signaux de convention font connaître aux intéressés l'arrivée des navires.

La paroisse de St-Brelade possède, entr'autres maisons remarquables, les manoirs de la Moye et de Noirmont.

Saint-Aubin.

Cette petite ville, qui appartient à la paroisse de Saint-Brelade, compte environ 1,500 habitants; elle est distante de Saint-Hélier de 5 kilomètres; un chemin de fer relie ces deux localités qui sont chacune à une des extrémités de la baie de Saint-Anbin.

Le port de Saint-Aubin est un port de marée formé par deux jetées. Le port et la petite ville, placés dans une heureuse situation, ont bien perdu de leur importance commerciale; toutefois il y reste encore une certaine activité. Saint-Aubin possède quatre ou cinq rues, deux ou trois hôtels et plusieurs beaux magasins.

St-Aubin n'a point d'église proprement dite, mais une simple chapelle (*ease chapel*), édifice tout simple, avec un petit clocher arcade à une baie. On y trouve aussi une chapelle Wesleyenne.

En rade de St-Aubin, sur un îlot, se trouve une forteresse du XVIIe siècle : c'est le château de St-Aubin (*St-Aubins castle*).

En quittant St-Aubin pour continuer le tour de l'île et se rendre à St-Hélier, on passe de nouveau sur la paroisse St-Pierre, et on y trouve, sur la route, le village de Beaumont, station du chemin de fer, avec correspondances pour St-Pierre, Ste-Marie, etc.

Saint-Laurent.

Cette paroisse, dont le nom anglais est *St-Lawrence's*, est à peu près au centre de Jersey; son littoral occupe le milieu de la baie de St-Aubin. Elle compte près de 2,500 habitants. Elle est arrosée par deux ruisseaux, qui font tourner plusieurs moulins, et se jettent dans la baie.

L'église est à peu près au centre de l'île, sur une colline, ou plutôt à mi-côte. Elle est de 1199, mais des retouches lui ont fait perdre le caractère de son époque. Les pignons de ses deux nefs égales sont éclairées par de belles fenêtres rayonnantes, à trois baies; les fenêtres latérales paraissent beaucoup plus modernes. Sur une des nefs s'élève une grosse tour carrée que recou-

vre un toit en bâtière, à angle obtus. Cette église est à 5 kilomètres de St-Hélier.

Plus au nord, près de la limite de Ste-Marie, au lieu nommé les Six Rues, existe, depuis peu d'années, une église catholique.

De nombreuses habitations, de jolies villas sont échelonnées le long de la route de Saint-Aubin à Saint-Hélier. A peu de distance au nord de la route, près de la limite de St-Pierre, on voit les serres immenses, ou vineries (*grapery*), construites par M. Fenimore, où l'on obtient d'énormes grappes de raisin qui sont un objet de commerce important.

Au point où la route qui descend de St-Jean et passe par l'église de St-Laurent, rejoint la route de St-Aubin à St-Hélier, se trouve le village de Millbrook, formé en grande partie d'habitations de plaisance et fréquenté par les baigneurs. Parallèlement à la route, se trouve également le chemin de fer de St-Aubin, avec ses stations très-rapprochées.

On a construit récemment, à Millbrook, une église anglicane, petit édifice de style gothique anglais, avec une tour carrée et crénelée. De ce point à St-Hélier il n'y a plus que deux kilomètres; le tour de l'île de Jersey est terminé.

On peut voir, par ce qui précède, que l'on trouverait moyen de passer agréablement plusieurs jours à parcourir les campagnes de l'île. Des services de waggonnettes, bien organisés, partagent ces excursions en trois itinéraires, tous trois bien intéressants.

Je serais disposé à conseiller aux personnes qui n'auraient qu'une journée à consacrer aux campagnes de Jersey, l'itinéraire suivant que l'on ferait en voiture :

Millbrook, St-Aubin, église et baie de Ste-Brelade,

St-Pierre, St-Ouen, grève de Lecq (station et déjeuner), église de Ste-Marie, de St-Jean. de la Trinité, baie du Bouley, baie de Rozel, église de St-Martin, Gorey et château de Montorgueil (station), la Hougue-Bie, St-Sauveur, et retour à la ville, que l'on pourra encore parcourir, si on fait l'excursion dans les longs jours.

IV.

Guernesey.

Guernesey, en anglais *Guernsey*, en latin *Sarnia*, est la plus occidentale des îles de la Manche et la plus éloignée de nos côtes. Elle est à 25 milles (8 lieues) N.-O. 1/4 O. de Jersey. 54 milles au nord de St-Malo (17 lieues), 34 milles ouest-nord-ouest de Carteret, 27 milles, ou 9 lieues à l'ouest de Diélette, 30 milles ou 10 lieues ouest-quart-sud du cap la Hague, et 39 milles ou 13 lieues de Cherbourg. Elle est grande à peu près comme la moitié de Jersey; sa forme est celle d'un triangle rectangle, comme si on avait enlevé de Jersey toute la partie au-dessus de la diagonale du nord-est au sud-ouest.

Guernesey a donc environ 2 lieues, de la pointe de St-Martin à celle du Valle (côté est), trois lieues du Valle à Pleinmont (côté nord-ouest), et deux lieues et demie de Pleinmont à St-Martin (côté sud). Le tour de l'île est donc d'environ huit lieues.

Guernesey, avec ses annexes, Aurigny, Serk et quelques îlots sans importance, forme, comme Jersey, un gouvernement particulier, ayant ses lois propres et son organisation particulière.

La composition des Etats de Guernesey diffère peu de celle des Etats de Jersey, les lois sont à peu près les mêmes, mais il y a une différence sur un point

important pour nous : les étrangers peuvent acquérir des immeubles dans le bailliage de Guernesey.

L'île de Guernesey est peuplée d'environ 34,000 habitants, et divisée en dix paroisses. Ces paroisses sont plus petites que celles de Jersey, qui, deux fois grand comme celles de Guernesey, est divisé en 12 paroisses.

Chacune des paroisses de Guernesey est administrée pour la police municipale, par deux connétables, dont le plus ancien a la priorité; au-dessous des connétables sont plusieurs douzeniers. Les autres fonctionnaires sont les mêmes qu'à Jersey.

Guernesey est relié par un fil télégraphique avec Jersey, et par suite avec la France et l'Angleterre.

Nous avons vu comment Guernesey est en communication par des bateaux à vapeur avec Jersey et avec l'Angleterre. Ajoutons que chaque quinzaine, en hiver, et chaque semaine, en été, un bateau à vapeur part de Guernesey le mardi pour Cherbourg, en faisant escale à Aurigny, et repart le mercredi.

Les routes de Guernesey, aussi bien tenues que celles de Jersey, diffèrent de ces dernières en ce que les routes de Guernesey sont à une seule pente, d'un côté le trottoir, de l'autre la berge.

Le sol de Guernesey, presqu'entièrement granitique, est accidenté, plus même que celui de Jersey. Du côté du sud sont des falaises abruptes séparées par des baies étroites et pittoresques; au nord, au contraire, la côte est plate, coupée de larges baies, semée çà et là de collines rocailleuses. Tout le long de cette côte s'étendent des bancs de rochers très-dangereux.

A l'est sont les ports de St-Pierre et de St-Samson.

Le climat de Guernesey est très-doux et très-avantageux pour les malades. Tous les guides et annuaires

qui parlent de cette île répètent que l'on n'y trouve aucun animal venimeux, et que le crapaud, si commun à Jersey, meurt dès qu'on le transporte à Guernesey.

Les jardiniers de Guernesey cultivent en grand et même pour l'exportation, une charmante plante bulbeuse, originaire du Japon, et naturalisée dans l'île par suite du naufrage du navire qui la transportait en Hollande. Cette plante est connue en France sous le nom de *Guernesienne*, et elle a reçu le nom scientifique d'*Amaryllis Sarniensis*.

Guernesey, presqu'aussi commerçant que Jersey en réalité, l'est plus à proportion, puisqu'il est moitié plus petit. L'effectif de sa marine marchande est de 149 navires, jaugeant ensemble 26,600 tonneaux. Un grand nombre d'entre eux vont en Angleterre prendre des chargements de houille pour divers ports de France. (Au moins un quart des navires anglais qui apportent de la houille à Cherbourg sont des navires de Guernesey).

Nous allons, comme nous l'avons fait pour Jersey, passer en revue les différentes paroisses de Guernesey.

Saint-Pierre-Port.

Saint-Pierre-Port (*Saint-Peter's-Port*) est la capitale de l'île et la résidence du gouverneur. Rien n'est plus étrange que la situation de cette petite ville de 10,600 habitants, bâtie au centre de la côte orientale de l'île, s'étendant le long d'une jolie baie, au pied de plusieurs collines sur lesquelles et entre lesquelles elle s'étend de la manière la plus pittoresque et la plus irrégulière, de telle manière que plusieurs de ses rues sont des escaliers, et que de la mer, on voit les maisons et les édifices rangés en ampithéâtre et les uns au-dessus des autres.

L'étranger qui arrive dans la rade de St-Pierre-Port est frappé de la beauté de ces collines, les unes couvertes de beaux arbres, les autres d'édifices, au-dessus desquels on remarque tout d'abord le collége Elisabeth, avec sa grande tour centrale et ses quatre tours latérales, toutes carrées et crénelées : tout près du collége le singulier clocher de St-James, qui ressemble à un minaret: et, pardessus le tout, la belle tour élevée en 1846 pour perpétuer le souvenir de la visite de la reine Victoria à Guernesey.

A quelque distance de la terre, en face du vieux port, se trouve un château-fort, nommé le château Cornet, qui date de 1672, mais qui n'a plus depuis longtemps son haut donjon. C'était autrefois un îlot, mais on a construit deux grandes jetées dont l'une relie ce fort à la terre, tandis que l'autre, celle du nord, est un véritable wharf étagé qui permet l'embarquement et le débarquement à tout moment de la marée. Il n'y a pas encore de bassin à flot.

On remarque près du port, une statue élevée en l'honnenr du prince Albert, si aimé du peuple anglais. Elle est en bronze avec un piédestal de granit. L'annuaire Barbet en donne les dimensions exactes et, comme pour tous les monuments, le prix de revient. Je me contenterai de dire qu'elle est très convenable et d'un heureux effet.

Après avoir longé l'église paroissiale, qui est tout près, nous arrivons sur une petite place autour de laquelle sont les marchés. La poissonnerie, dit modestement l'annuaire, est la plus belle de l'Europe. Il est vrai qu'elle est fort bien tenue, que les tables sont de marbre noir, constamment arrosées d'eau douce. Mais l'édifice n'a rien de monumental. Tout près de là on construisait l'on dernier, un nouveau marché qui sera

spendide et dont je ne connais pas encore la destination. En face est le marché aux légumes, au-dessus duquel est une salle de réunion. Sur la même place sont des écoles, la bibliothèque, etc.

Non loin de là sont les arcades, dont rien ne justifie la dénomination. Ce sont de petites rues étroites, dallées en pierre et bordées de magasins, ce sont des passages sans toitures vitrées.

Eglises. — L'église paroissiale de St-Pierre-Port, située entre le port et la place du marché, est, dit l'annuaire, la plus belle de toutes celles de l'Archipel. Elle date de 1312, et se compose de deux nefs égales, éclairées par des fenêtres de pur style ogival rayonnant. Au centre de l'une des nefs s'élève une tour carrée et massive, surmontée d'une flèche couverte de plomb, et renfermant une demi-douzaine de cloches dont le carillon est agréable et varié. On remarque dans cette église plusieurs monuments funéraires et des bas reliefs en marbre blanc.

L'église de la Trinité, sur une place un peu plus au sud, est un édifice du temps de la Renaissance,qui n'a rien de remarquable. C'est une église de district.

L'église St-James, dont nous avons dit un mot déjà, est sur une hauteur, auprès du collége;elle est de style grec dorique, son clocher, formé de plusieurs étages, domine toute la ville. Elle date de 1818.

L'église St-Jean, dans la partie nord de la ville, est comme la Trinité, une église de district. Elle date de 1836. Elle est bâtie en granit gris; son style est ogival, et son clocher, placé au portail, est carré avec des créneaux et un clocheton à chaque angle.

L'église St-Etienne (*St-Stephen's*) a été bâtie par souscription dans ces derniers temps. Elle a coûté... peu nous importe. Elle se trouve en dehors de la ville,

dans un endroit charmant appelé les Roquettes; son style est le gothique primitif, et ses assises sont alternativement de granit rose et de granit gris, l'un et l'autre de Guernesey. Elle est entourée d'un joli jardin. Il est regrettable qu'elle ne possède pas une tour. qui animerait de la façon la plus heureuse le paysage environnant, ce paysage est déjà, par lui-même, des plus agréables.

L'église St-Barnabé est la plus récente de toutes. Sa situation est étrange : elle domine un monticule enserré par le marché et les rues voisines, de sorte que le niveau de son sol est au-dessus des toits du quartier. Elle est bâtie en granit gris foncé, couverte en tuiles d'un rouge vif. Sa tour latérale est carrée, et on n'a pas osé, paraît-il, construire la flèche qui devait la surmonter. L'édifice est de style ogival primitif.

Pour en finir avec les édifices consacrés au culte anglican, citons la délicieuse petite chapelle qui se trouve au cimetière du Val-Foulon. Ce cimetière, peu éloigné des Roquettes et de St-Etienne, est dans une vallée ravissante; il appartient à une société constituée par actions; c'est, comme destination, un lieu de sépulture de luxe, sans distinction de communion; comme aspect, un parc paysager admirablement dessiné.

Deux édifices appartiennent au culte catholique romain. La chapelle du Rosaire, où l'on prêche en français, n'a rien de remarquable comme construction, mais elle date de la réforme, époque à laquelle les autres édifices religieux de l'île furent enlevés à l'église catholique. Elle n'a ni clocher ni campanille; l'intérieur est une salle carrée. On y accède par la Ruette brûlée (*Burnt Lane*), petite ruelle tortueuse et très-rapide qui gravit une colline.

L'église St-Joseph est plus remarquable. Elle se compose de trois nefs égales, de style ogival rayonnant. au portail de l'une des nefs latérales s'élève une belle tour carrée à plate-forme, qui renferme une petite cloche. Cette église, dans laquelle les sermons se font en anglais, est de construction récente. Elle se trouve dans le quartier appelé les Cordiers, séparé de la ville par une petite vallée; la tour peut être aperçue de plusieurs points de la rade.

Parmi les édifices consacrés aux cultes protestants dissidents, il y en a de fort élégants; nous citerons seulement la chapelle St-Paul, appartenant aux Méthodistes *new connexion* : comme St-James, dont elle est très-voisine, elle domine la ville, elle n'a pas de clocher, mais une façade ogivale découpée à jour et dépassant la toiture.

En s'éloignant un peu du collége, qui mérite bien une visite, en se dirigeant vers le nord, on trouve la tour Victoria, dont nous avons parlé, l'arsenal de la milice et une belle place rectangulaire, gazonnée et bordée d'arbres. Cette place sert de promenade publique, de champ de manœuvre et aussi pour les jeux. C'est l'Hyvreuse, que l'on appelle maintenant, je ne sait pourquoi, dit Victor Hugo : *Cambridge-Park*. De là on voit les environs, qui sont charmants, la rade, Herm, Serk, et, plus loin, la côte de France.

A Guernesey, les noms des rues et des places sont écrits à la fois en Anglais et en Français. Je ne sais pourquoi cette place est étiquetée simplement Cambridge-Park, et pourquoi on a négligé le nom ancien et français, « l'Hyvreuse. »

Une autre promenade publique, nommée la Parade, s'étend au sud de la ville, entre la mer et le pied des hauteurs que couronne la vaste citadelle appelée le

Fort George. C'est le long de la Parade que se trouvent abrités par les rochers, les bains publics et privés, pour hommes et pour dames, tous séparés les uns des autres par des pointes de terre. Ce sont d'une part des constructions en pierre pour abris, et de l'autre des bassins maçonnés, communiquant avec la mer. C'est très-petit et très-commode pour tous les exercices de la natation.

La Parade aboutit à un passage souterrain qui permet de jeter un coup d'œil sur une baie pittoresque, séparée de celle où l'on prend les bains, ou baie Havelet, par une pointe de terre.

En sortant de la ville du côté opposé à la Parade, c'est-à-dire du côté nord, pour faire le tour de l'île, on trouve les ruines d'un édifice que l'on dit être du XI[e] siècle. C'était autrefois, dit-on, une place très-forte, avec une double enceinte de murs et de fossés. Ce qui en resie porte le nom de *Château des prairies*, ou *Château du Lierre, Ivy-Castle*. Je n'ai pas jusqu'ici visité ces ruines.

Saint-Samson.

La paroisse de St-Samson (*St-Sampson's*), au nord de St-Pierre-Port, tire son nom d'un saint évêque de Dol, en Bretagne, qui vint en prêcher l'Evangile à Guernesey, au VI[e] siècle (1).

Cette paroisse a pris depuis plusieurs années une grande importance qui tend toujours à s'accroître, à cause de son port de mer et de ses carrières de granit que l'on exploite en grand. On y trouve trois variétés de granit, l'une à grain fin, d'un gris foncé, deux à gros grain, dont la première est de couleur rosée, la seconde gris clair.

(1) Voir, ci-après, les notes historiques sur Guernesey par M. de Monteyremar.

St-Samson est aussi le port de construction de Guernesey, il est en outre très-fréquenté comme port de refuge. Aujourd'hui la population de la paroisse est de 3,000 habitants; la localité est desservie par une ligne d'omnibus avec St-Pierre-Port.

L'église est située près du port, à 3 kilomètres environ de la ville de St-Pierre. C'est la plus ancienne de l'île; elle partage, dit Victor Hugo, avec St-Brelade de Jersey la singularité d'avoir quatre 1 pour date : elle remonte à 1111. C'est un édifice lourd et massif couvert de lierre qu'on a soin de respecter. Il appartient au style roman; sa tour est très-simple et terminée en bâtière.

La paroisse de St-Samson est séparée en deux parties inégales par une portion de territoire de celle du Valle.

Le Valle.

Nous conservons l'orthographe du nom de cette paroisse, orthographe adoptée dans les livres et journaux publiés à Guernesey, et consacrée par V. Hugo dans les *Travailleurs de la Mer*. Son nom anglais est *Vale*, ou *S Michael in the Vale*.

Les anciennes cartes, notamment une que j'ai sous les yeux et qui date de 1757, nous montrent le territoire du Valle comme presqu'entièrement séparé du reste de l'île, et réuni à celle-ci tout au plus par une étroite chaussée. Aujourd'hui, cette partie de l'île, nommée le Clos-du-Valle, resserrée entre deux baies profondes, tient au reste de Guernesey par un terrain bas et marécageux, souvent inondé en grande partie. Il y a dans le Clos-du-Valle plusieurs collines, et sur l'une d'elles, dans un terrain communal nommé l'Ancresse, on trouve un dolmen, le plus beau de tous ceux qui se trouvent dans Guernesey.

Au nord du port de St-Samson se trouve le château

du Valle, édifice intéressant et pittoresque, bâti sur une éminence conique, mais aujourd'hui dans un grand état de délabrement.

Au nord-est se trouve le hâvre de Bordeaux, jolie baie fréquentée par les pilotes et les bateaux de pêche. A l'ouest du Clos-du-Valle se trouve la baie du grand hâvre, sur le bord de laquelle on voit l'église du Valle.

Cette église est construite sur une petite éminence, tout près de la mer. Elle dépendait autrefois d'un prieuré de St-Michel, dont il ne reste que peu de vestiges. Elle a été consacrée sous l'invocation de St-Michel, le 29 septembre 1117. C'est un très joli édifice, du style roman secondaire le mieux caractérisé.

A l'extrémité occidentale de l'une de ses deux nefs, s'élève une tour carrée, surmontée d'une flèche, entourée de quatre clochetons et percée de quatre lucarnes allongées. On peut, des falaises de Flamanville, voir ce clocher qui semble sortir de la mer, à cause du peu d'élévation des terrains environnants.

La paroisse du Valle compte 2,900 habitants.

Dans la partie nord se trouve le fort Doyle, avec une petite garnison.

On retrouve, en suivant la côte, une petite portion de la paroisse de St-Samson, avant d'entrer sur le territoire du Castel.

Le Castel.

Cette paroisse est appelée en anglais *Catel, St-Mary of the Castle* et quelquefois *St-Mary de Castro*. Elle occupe une large partie de la côte nord-ouest de l'île, et s'étend assez loin dans l'intérieur. Elle est peuplée d'environ 2,200 habitants.

L'église est presque au centre de l'île, sur un point élevé, et visible de nos côtes. Elle est à 3 kilomètres

de St-Pierre-Port. C'est un édifice qui date de 1203, et se compose de deux nefs, sur le milieu de l'une desquelles est une tour avec flèche qui rappelle assez bien celle du Valle. Le style général est la transition.

La côte du Castel est plate, rocailleuse, coupée d'anses et de pointes, et très-fertile en naufrages. Aussi voit-on dans le cimetière paroissial plusieurs tombeaux *collectifs*, notamment celui de l'équipage d'un navire belge, et des passagers, parmi lesquels étaient des femmes et des enfants.

C'est dans la paroisse du Castel que se trouvent les Grandes-Roques et la baie de Cobo. Au bord de cette baie on remarque, sur une éminence conique et rocailleuse, un vieux fort abandonné. Il faut y monter si l'on veut jouir d'un point de vue admirable qui embrasse toute la côte, depuis le Valle jusqu'à l'île de Lihou, et l'intérieur de l'île jusqu'à l'église du Castel.

Au pied de cette colline se trouve l'hôtel de Cobo, fréquenté par les excursionnistes. A peu de distance est l'église St-Mathieu, petit édifice roman, construit en 1852, surmonté d'un clocher arcade à deux baies.

Plus à l'ouest, on voit la baie de Vazon. On y a trouvé des débris d'arbres et des nids d'oiseaux recouverts par le sable, ce qui prouve qu'autrefois une forêt existait sur ce point.

Saint-Sauveur.

Cette paroisse, située à l'ouest du Castel, occupe aussi une partie du littoral sur la côte nord-ouest. Elle est peuplée de 950 habitants. On y voit la baie Perrelle et les casernes de Richmond.

L'église de Saint-Sauveur, située dans l'intérieur,

fut dédiée le 30 mai 1154, par Bernard Le Franche, abbé, prieur de St-Michel-au-Valle. C'est un édifice du style de la transition. Sa tour est carrée, à rempart crénelé, surmontée d'une petite pyramide obtuse. Cette église est à 5 kilomètres à l'ouest de St-Pierre-Port.

Saint-Pierre-du-Bois.

St-Peters' in the Wood. Cette paroisse est située dans l'ouest de l'île de Guernesey. Une partie de son territoire s'étend le long de la côte nord-ouest, une partie vient couper le territoire de Torteval en deux sections égales et rejoindre la mer sur la côte sud. La population est de 1150 habitants.

St-Pierre-du-Bois est la résidence du doyen de Guernesey. L'église offre des parties appartenant au style ogival flamboyant. Elle est située à 7 kilomètres de St-Pierre-Port, à la naissance d'une vallée, dans une situation pittoresque, et apparaît subitement aux yeux du voyageur, à un détour de la route. Sa tour carrée et crénelée n'a qu'une plate-forme, elle est peu élevée, entourée de bois, et ne peut être vue de loin.

Dans la paroisse de St-Pierre-du-Bois, sur le littoral nord-ouest, on trouve la pointe de l'Erée, avec un monticule surmonté d'une vieille tour; un peu au large est la petite île de Lihou, qui possède aussi de vieilles fortifications.

Au sud de la pointe de l'Erée on trouve une assez large baie, nommée la baie de Rocquaine, qui présente un abri commode pour les pêcheurs.

Torteval.

Cette paroisse, la moins peuplée de l'île (350 habitants) et la plus éloignée de la ville (8 kilomètres),

occupe la pointe sud-ouest de Guernesey. Elle est, avons-nous dit, séparée par une portion de St-Pierre-du-Bois, en deux parties égales. Dans la section ouest on trouve le fort Pézerie et la Pointe de Pleinmont, paysages qui méritent d'être visités. La côte sud se compose de curieuses falaises, dans l'une desquelles est la remarquable grotte, haute de 200 pieds, nommée le Creux-Mahie. On trouve des guides pour vous y conduire et vous éclairer dans l'intérieur, mais il est bon, dit l'annuaire, de faire son prix à l'avance.

Au large de la pointe de Pleinmont, sur le dangereux écueil des Hanois, le gouvernement anglais a récemment élevé un phare haut de cent pieds, et dont le feu est rouge.

Dans la section est de la paroisse, sur une hauteur, on voit l'église, composée d'une nef éclairée par des fenêtres ogivales rayonnantes. Sur le portail s'élève une tour cylindrique, à rempart crénelé, surmontée d'une flèche conique dépourvue de croix à son sommet.

Une commune de l'arrondissement de Bayeux, canton de Caumont, porte également le nom de Torteval.

La Forêt.

En continuant à suivre la côte sud de l'île, de l'ouest à l'est, on arrive sur la paroisse de la Forêt, *Forest*, qui dans l'intérieur est très-boisée et dont le littoral est formé de falaises très-pittoresques. Cette paroisse compte 620 habitants.

L'église, située à 5 kilomètres de la ville, produit un bon effet dans le paysage. Elle se compose de deux nefs égales, du milieu de l'une desquelles s'élève une tour carrée s'élargissant du sommet à la base, surmontée de quatre clochetons massifs et d'une flèche octogone.

A la limite de la Forêt et de St-Martin, se trouve la pointe d'Icart, d'où l'on jouit d'un magnifique point de vue.

Le Gouffre, situé dans la côte sud de la Forêt, est un paysage très-romantique. C'est un golfe entre deux falaises abruptes avec des rochers qui présentent les formes les plus fantastiques. Les voitures d'excursion s'arrêtent à un hôtel construit tout exprès aux abords de cette crique, et la descente jusqu'au bord de la mer est très-facile.

Au-dessus de la pointe d'Icart, au lieu nommé le Haut-Nez, est le point culminant de Guernesey, élevé de 106 mètres.

Saint-Martin.

La paroisse de St-Martin, *St-Martin's*, qui occupe la pointe sud-est de l'île, est peut-être pour le touriste la plus intéressante de toutes. Elle est peu éloignée de la ville, et on fera bien de ne pas la négliger, quelque peu de temps que l'on ait à passer à Guernesey.

La baie des Saints (*Saints Bay*) a, dit-on, servi de refuge à un archevêque de Rouen, oncle de Guillaume-le-Conquérant, banni de son diocèse. Mais il n'est pas probable que ce soit de lui qu'elle ait tiré son nom.

La baie du Moulin Huet, la dernière de la côte sud de l'île, est citée comme la perle des paysages de Guernesey, « *the gem of all Guernsey scenery.* » Il est impossible de décrire convenablement cette baie magnifique entourée de falaises pittoresques : on ne peut que la recommander aux voyageurs. Près de là est une belle maison de plaisance, nommée le Vallon, dont les jardins méritent une visite, ce que le propriétaire permet volontiers. La baie du Moulin Huet est bornée à l'est par la pointe de Jerbourg, angle sud-est

33.

de Guernesey. Sur le haut de cette pointe s'élève une colonne élevée en l'honneur du général Doyle, gouverneur de Guernesey. Cette colonne, visible de nos côtes, serait prise pour un phare, si la nuit, on ne constatait qu'elle ne porte aucune lumière.

En se rapprochant de la ville, on trouve la jolie baie des Fermains, *Fermain Bay*, tournée vers l'est, et défendue par une tour martello et une batterie. La partie nord de cette baie appartient à la paroisse de St-Pierre-Port; le fort George n'est plus qu'à deux pas et le tour de l'île est terminé.

Au centre de la paroisse de St-Martin, sur la hauteur, est l'église paroissiale, distante seulement de 3 kilom. de la ville. C'est un édifice plus gracieux et plus élancé que l'église de la Forêt, qui lui ressemble un peu. Sa flèche est plus élevée. Un porche ou narthex qui sert d'entrée au sud, offre des caractères d'architecture ogivale, et des crochets, ce qui semble indiquer le XIVe siècle.

A l'entrée du cimetière, j'ai remarqué une vieille pierre tombale avec un bas relief grossier représentant un personnage. Cette sculpture qui m'a rappelé celle qu'on voit au Ham (près Montebourg) est évidemment antérieure à l'église. — La paroisse compte 2,160 habitants.

Saint-André.

En faisant le tour de l'île, nous n'avons point parlé de St-André (*St-Andrew's*); en effet cette paroisse est tout entière dans l'intérieur, et ne s'étend pas jusqu'à la mer. Elle est, dans l'archipel entier, la seule dans ce cas.

Saint-André est au nord de la Forêt, à l'ouest de Saint-Martin et Saint-Pierre-Port, et peuplé de 1,130 habitants.

L'église, située dans une vallée très-boisée, à trois kilom. de St-Pierre-Port, ressemble assez à celle de St-Sauveur.

Dans la paroisse de St-André, presque aux portes de la ville, est un carrefour nommé le *Croix au Baillif* auquel se rattache une légende très-tragique. M. de Monteyremar nous a adressé sur cette légende une notice que nous résumerons en quelques mots.

Vers la fin du XIII[e] siècle, la charge de Baillif, appartenait à Gauthier de la Salle. Ce personnage était fort riche, mais il convoitait le bien d'un de ses voisins, un franc tenancier nommé Pierre Massy, qui vivait simplement du produit de la culture de ses champs et qui à aucun prix ne voulait se dessaisir de l'héritage paternel. A l'occasion de la *chevauchée*, pendant laquelle certains travaux étaient requis des habitants, auxquels on offrait ensuite des rafraichissements, Gauthier de la Salle fit disparaître une coupe d'argent qui lui appartenait, et accusa Pierre Massy de la lui avoir volée. Le malheureux Massy allait être condamné à mort pour ce vol, lorsqu'un de ses voisins entra dans la salle d'audience en déclarant que la coupe avait été retrouvée dans un tas de foin appartenant au Baillif. « J'avais défendu qu'on touchât à ce tas de foin ! » s'écria Gauthier tout troublé. La vérité ne tarda pas à être connue, le Baillif fut à son tour accusé, jugé et pendu au carrefour qui nous occupe. — Un gros pavé, sur lequel est gravée une croix grossière, marque encore la place où fut élevé le gibet.

La légende ajoute que Gauthier de la Salle *revient* sous la forme d'un grand chien blanc. Je ne l'ai jamais vu, car quand je me trouve de nuit à Guernesey, je me repose des excursions de la journée, mais je

connais parfaitement, pour l'avoir vue plusieurs fois, la pierre dont je viens de parler, et qui est à l'angle nord-ouest du carrefour.

V.

Aurigny, Serk, Herm, Jethou.

Aurigny, en anglais *Alderney*, en latin *Riduna*, en langage normand *Auregny*, est une île dont la longueur est de 5 kilom. 900 mètres de l'est à l'ouest, et la largeur d'environ 2 kilom. 1/2. Elle est située à 6 lieues au nord de Guernesey et à 10 milles ou 16 kilom. du cap la Hague, en France.

Cette proximité de Cherbourg est cause que le gouvernement anglais a voulu faire d'Aurigny une place de guerre; aussi cette île est-elle hérissée de fortifications, qui contiennent un total de 250 canons, et les casernes répandues dans les divers forts peuvent recevoir une garnison de 2,000 hommes.

Aurigny fait partie intégrante du gouvernement de Guernesey. Cette île ne forme pas une paroisse, mais, de même que Serk et Herm, c'est une simple annexe de la paroisse de St-Pierre-Port. Aurigny a cependant son administration particulière, à cause de son éloignement de la métropole; il y a une Cour royale composée d'un juge et de plusieurs jurés, deux connétables et à peu près les mêmes fonctionnaires qu'une paroisse de Guernesey.

On dit quelquefois, en plaisantant, qu'il y a dans Aurigny quatre arbres, et que les deux *policemen* sont, à tour de rôle, chargés de veiller à leur conservation. Cela n'est pas absolument exact. Aurigny ressemble beaucoup à la Hague : ses hauteurs sont nues, mais on y voit une jolie vallée bien ombragée descendant de Ste-Anne au village de Craby, et dans

la « ville » il y a quelques jardins plantés de très-beaux arbres.

La côte sud-est de l'île, celle qui fait face à la France, se compose de falaises rocailleuses, pittoresques, coupées de ravins profonds; le sommet de ces falaises est la ligne culminante de l'île, qui, du côté opposé, descend en pente douce vers la mer. Le littoral, de ce côté, est formé d'une série de baies sablonneuses séparées l'une de l'autre par des pointes de terre, qui toutes sont fortifiées. Le sol est granitique, et les carrières de l'île suffisent aux besoins des constructions publiques et privées.

Le sommet de l'île est assez fertile, et dans les vallées sont de bons pâturages dans lesquels on élève une race de bêtes à cornes, spéciale à l'île, et jouissant d'une grande réputation.

Les principales baies, en commerçant par le nord-ouest, sont celles de Clonque, Plate-Saline, Braye, Saye, Corblets; au sud-est, celle de Longy, qui fait face à notre petit port de Goury (Auderville).

La baie de Braye est la plus importante. Au fond de cette baie est le vieux port. mais depuis une trentaine d'années le gouvernement a fait construire une longue digue, ou jetée, de 4,300 pieds, qui, partant de la pointe Grosnez, se dirige vers l'est, parallèlement à la côte, et fait de la baie un port de refuge. La mer, fort violente en cet endroit, enlève constamment des portions de cette digue, qu'elle coupe, perce ou découronne; aussi un chemin de fer est-il en permanente activité pour transporter les matériaux nécessaires aux réparations qui ne cessent guères.

Quand on débarque sur le break-water, on passe sur le vieux port, qui est très laid. On trouve à droite le fort Grosnez, à gauche un village à peu près

abandonné, nommé New-Town, et en suivant la route qui gravit les flancs d'une colline nue et stérile, on arrive à la petite ville, ou au bourg de Ste-Anne, qui renferme la grande majorité des 2,800 habitants de l'île. Ce bourg possède deux ou trois rues bien propres et bien pavées et quelques jolis magasins.

Une promenade dans ces rues est fort intéressante, surtout après une courte traversée. L'aspect particulier des maisons, qui quelquefois sont séparées de la rue par un jardin de *trente centimètres* de large, les inscriptions invariablement anglaises, tout ferait croire que l'on est bien loin de la France, si l'on n'entendait un certain nombre d'habitants vous parler le langage de cette Hague que l'on voit de si près, pour peu que sortant de la ville, on se dirige vers les falaises. Car la ville est un peu plus qu'à mi-côte, et de Jobourg on ne peut voir que le haut du clocher de l'église d'Aurigny.

L'église d'Aurigny est un édifice tout moderne, de style ogival; la voûte intérieure est un lambris de bois travaillé avec assez de goût. Sur le transept s'élève une tour carrée, percée sur chaque face de trois baies étroites, surmontée d'un toit en ardoise à quatre pans et renfermant un carillon de six cloches. Elle n'a point de recteur, mais un simple desservant qui est aussi chapelain de la garnison.

L'ancienne église était située à l'extrémité sud-ouest de la ville, elle n'existe plus, mais on en a conservé la tour qui renferme toujours l'horloge publique. Cette tour, qui est dans le cimetière, est surmontée d'une flèche conique peu élevée, ornée de quatre clochetons massifs et ressemble beaucoup au clocher de notre église de Querqueville.

A un demi-kilomètre environ au nord de la ville,

au bord d'une petite anse séparée de Braye par la pointe Grosnez, est le petit village de Craby, où se trouve la chapelle catholique, édifice très-modeste dédié à Ste-Anne, et reconnaissable aux deux croix qui surmontent ses pignons.

La partie est de l'île est assez plate, semée seulement de quelques éminences qui ne se rattachent pas à celles de la partie ouest; l'une de ces hauteurs contient le principal fort. Au sud, est la baie de Longy et le fort d'Essex qui couronne une falaise sur les flancs de laquelle on remarque une grosse roche qui surplombe, et porte le nom de la Roche-Pendante.

Le 11 juillet 1869, le vapeur *N.-D.-de-Fourvières* transportait de Cherbourg à Aurigny un certain nombre d'excursionnistes. C'était un dimanche, plusieurs centaines d'habitants couvraient la jetée d'Aurigny. A peine le navire touchait-il la jetée, que, le premier, je sautais à terre. Cet endroit de la jetée étant couvert de varech, deux habitants d'Aurigny s'élancent pour me soutenir, croyant que j'allais glisser. Ils interrompent mes remerciements pour me demander, tous deux à la fois, combien de temps avait duré la traversée. Voilà ce qui peint bien le caractère de ces bons insulaires : prévenance hospitalière pour l'étranger, et vif intérêt pour tout ce qui regarde la navigation.

Burhou.— A 3 kilom. à l'ouest-nord-ouest d'Aurigny se trouve la petite île de Burhou, peuplée seulement de nombreux lapins qui, dit-on, se nourrissant presque exclusivement d'herbes marines, ne sont pas bons à manger. Il y a dans l'île un bâtiment destiné à servir d'abri, en cas de besoin, aux marins qui feraient naufrage dans ces dangereux parages.

Les Casquets. —On donne ce nom à un gros rocher,

situé à environ une lieue et demie à l'ouest d'Aurigny, et terminant à l'ouest le dangereux passage d'*Ortach*. Le gouvernement anglais, si soucieux des intérêts maritimes, ne pouvait manquer de signaler un aussi grand danger aux navigateurs. Aussi a-t-il fait construire sur ce rocher un triple phare que l'on voit très-bien de nos côtes. Les trois feux, disposés en triangle, sont blancs et à éclipses. Quelle résidence pour des gardiens !

Pour peu que le quai de Caligny soit une de vos promenades habituelles, vous pouvez voir chaque mercredi, un homme de petite taille, très barbu et très-robuste, dirigeant avec une énergie joviale la conduite des bestiaux que l'on embarque pour Guernesey. C'est une chose amusante de le voir *arrimant* les bœufs dans la cale, se promenant sur leur dos en leur prodiguant les horions et les *avis* sur la manière de se caser. Cet homme, appelé Nicol Houguais, qui depuis de longues années fait partie de l'équipage des divers navires qui se sont succédés sur la ligne de Guernesey à Cherbourg, est natif des Casquets.

Serk.

Le nom de cette île s'écrit en français Serk ou Sercq, en anglais Sark, quelquefois Serk; en latin elle est appelée Sargia. Dans beaucoup d'atlas, on trouve son nom écrit *Cers* : c'est une faute grossière, comme celle d'écrire cap la *Hogue*.

Ces deux erreurs, comme beaucoup d'autres du même genre, se perpétuent par la copie, faute d'un peu de soin.

Il est possible que cette erreur de nom soit une des causes pour lesquelles cette île extrêmement remarquable, et si voisine de nos côtes, est à peine connue

en France. Les Anglais sont plus justes envers elle : Serk est le but de nombreuses excursions pour les Anglais; ses merveilles sont constamment représentées pour le dessin, la gravure et la photographie. Les Anglais l'appellent la *perle des îles de la Manche*, « the gem of Channel Islands » et nous, quand elle est si près de nos côtes, nous n'allons pas la visiter: nous en savons à peine le nom; pas un bateau à vapeur ne la prend pour but d'excursion !

Les Anglais ont écrit diverses descriptions de cette île. On peut consulter, surtout si l'on a plusieurs jours à passer dans l'île, le guide *Bichard* et l'ouvrage que vient de publier récemment le révérend Cachemaille, ministre de l'église de Serk.

Cette île est située à 6 milles à l'est de Guernesey, à 34 kilomètres à l'ouest du cap de Flamanville.

Sa forme est très-irrégulière; elle est divisée en deux parties inégales, la grande et la petite Serk, par un isthme extrêmement remarquable, nommé la Coupée. Une petite île, nommée *Brecq Hou* ou l'île des Marchands, se trouve à l'ouest de la grande Serk, dont elle n'est séparée que par un petit détroit, large de 73 mètres, nommé le Gouliot.

L'île est bordée de toutes parts par des falaises le plus souvent à pic, hautes de 200 à 300 pieds. Le principal port est au pied d'une de ces falaises, absolument à pic, mais comme on trouve sur les falaises, à des intervalles très rapprochés, de nombreuses grottes, pour la plupart très remarquables, on a en 1588 perforé la falaise et construit un tunnel qui met le port en communication avec la route. En 1869 on a construit une petite jetée, et bien que celle-ci ne fût qu'à quelques pas du tunnel, on en a percé un nouveau parallèle au premier, et aboutissant sur la jetée elle-même.

L'île est si peu connue en France, que très-souvent on m'a demandé si c'est une roche, s'il y a des habitants et des arbres.

Serk présente une longueur totale de 5 kilomètres du nord au sud, une largeur de deux kilomètres et demi du port principal, nommé le Creux, au Gouliot. — Quand je dis le port principal, il ne faut pas croire que le choix en soit grand, plusieurs points de débarquement, par exemple le hâvre Gosselin à l'ouest, sont des criques, desquelles on se rend dans l'île en gravissant la falaise avec des échelles.

L'ile est peuplée de 480 habitants, répandus dans une quinzaine de petits villages et dans quelques maisons isolées.. Il n'y a point d'agglomération de plus de huit à dix maisons. Ces villages portent des noms français : La ville Roussel, la Vauroque, la Collinette, le Mât, les Beaux-Regards, l'Eperquerie, la Moinerie, le Fort, le Port, Dixcart, etc.

L'île est un plateau élevé d'environ 114 mètres, et très-fertile. Le sol n'est granitique que par exception. Il est en grande partie de formation ignée; la jetée est construite en roches porphyriques. Il y a aussi des roches primitives, car on y trouve des filons métalliques. Serk possède une mine d'argent que l'on a abandonnée, car elle ne couvrait pas les frais d'exploitation.

Les deux principales vallées de l'île, celle qui renferme le parc du Manoir et celle qui se termine à la baie de Dixcart, sont très boisées : la première surtout est remplie de beaux arbres.

Au centre de l'île est la petite église construite en 1820. C'est un édifice très-simple, ayant sur son portail une petite tour couverte d'un toit obtus à quatre pans. Le cimetière qui l'entoure est un joli jardin bien

dessiné. On y remarque des arbres de choix, notamment un araucaria imbricata de la plus belle venue.

Tout près de là sont les écoles et, du côté opposé, la prison, un édifice coquet divisé en deux appartements; quand on a quelqu'hôte à y loger, il faut aller chercher le serrurier, car la serrure, faute d'usage, est toujours rouillée et refuse le service.

Auprès de la prison, sur le point culminant de l'ile, on voit un magnifique moulin à vent.

Non loin de l'église, du côté nord-ouest, est le vieux cimetière, dans lequel on remarque d'anciens tombeaux. C'est là que, d'après une vieille carte dont je possède un exemplaire, devait se trouver l'ancienne chapelle qui a succédé à celle que St-Magloire avait fondée.

St-Magloire, originaire de la Grande-Bretagne, avait succédé à son cousin, St-Samson, sur le siége épiscopal de Dol. Quittant la Bretagne troublée par des guerres incessantes, il vint, en 565, avec 62 disciples, fonder à Serk un monastère, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la Seigneurie. Il avait obtenu ce terrain du comte Lojesco, qu'il avait guéri d'une lèpre de sept ans. Il prêcha l'Evangile à Serk, et vécut longtemps dans sa solitude, qu'il ne quitta plus.

D'après le révérend Cachemaille (*descriptive sketch of the Island of Sark*), l'ancienne chapelle fondée par St-Magloire sous l'invocation de Ste-Marie, était près du lieu où se trouve maintenant l'école des garçons. L'auteur ajoute que l'oratoire de Ste-Marie avait échappé « aux étranges et idolâtriques formules de Rome ! »

Tout en conservant le plus profond respect pour

la mémoire du révérend Cachemaille, qui, après avoir été pendant plus de 40 ans ministre de l'église anglicane de Serk, est mort il y a quelques mois, nous ne pouvons admettre que Saint-Magloire, précédemment évêque de Dol, en Bretagne, se soit jamais séparé de l'Eglise romaine qui le reconnaît comme un de ses Saints, et célèbre sa fête le 26 octobre de chaque année (1).

La petite île de Serk n'a point d'édifice consacré au culte catholique. Les méthodistes ont une chapelle, édifice très-simple, au village nommé la Ville Roussel, ou simplement la Ville. Ce village diffère des autres hameaux de Serk et de l'archipel, par sa malpropreté, qui rappelle, il faut le dire, celle des hameaux de la Hague et des environs de Cherbourg. Sous ce village est une petite grève, avec un rocher curieux, appelé la Chapelle des Mauves : il ressemble à un édifice.

La Seigneurie, à laquelle on arrive par un beau chemin au-dessus duquel les arbres forment berceau, est un joli édifice moderne, avec une tourelle très-élégante. Les jardins sont magnifiques; dans le parc on voit,

(1) Extrait du Bréviaire romain, propre de Coutances, office de matines, 26 octobre.

Maglorius in Britannia majori natus, adhuc infans Hiltuto abbati, qui Sancti Germani ferebatur discipulus, traditus est, et ab eodem, cum Samsone consanguineo suo, secularibus et sacris disciplinis diligentius excultus... (*Lectio IV*).

Cum autem erga populos ejusdem linguæ in territorio Dolensi, episcopalia munia sanctissime Samson obiisset, morti proximus successorem sibi in pontificali munere Maglorium commendavit... (*Lect. V*).

Postea tamen a Loiescone comite, quem a lepra septenni curaverat, prœdii cujusdam in *Sargiensi insulâ* possessione donatus, ecclesiam ibi extruxit, et cœnobium sexaginta et amplius monachorum instituit (*Lect. VI*).

surmontée d'une croix, la fontaine de St-Magloire. Un peu plus bas, on trouve un étang entouré d'une végétation luxuriante. Le parc est toujours ouvert au public. Quand je l'ai visité pour la première fois, en 1857, le seigneur lui-même, le Rév. William Collings, a eu l'extrême obligeance de m'en faire remarquer tous les détails. Je n'ai pas eu l'honneur de le rencontrer depuis que je sais qu'il possède une collection complète des minéraux de l'île, car très-probablement j'aurais trouvé chez lui la même obligeance que celle avec laquelle M. de Limur, à Vannes, m'a fait voir son admirable collection minéralogique, en 1875.

En dépassant le manoir pour se diriger vers la falaise, on trouve une batterie ornementale et coquette, garnie de plusieurs canons dont l'un est un présent de la reine Elizabeth au seigneur de Sercq de ce temps. Cette batterie domine une longue pelouse à gradins, alignée sur la ville de St-Pierre-Port. On peut, avec une lunette, voir l'heure au cadran de l'église de la ville. Quand on est sorti du parc, on se trouve sur le haut d'une falaise dont la descente est aisée. Cette falaise, peut-être la plus belle de l'île, s'appelle le Port du Moulin, probablement en souvenir du moulin construit par les moines sur le petit ruisseau. Quand on est descendu, on trouve à gauche un immense bloc séparé de la falaise par une étroite brèche, c'est la roche *Tintagen*. A droite, une arche creusée par la mer sous la falaise; au-delà de cette arche on aperçoit trois rochers appelés quelquefois les Autelets; le plus souvent on donne le nom d'Aiguilles aux deux plus élancés, et on réserve le nom d'Autelet au troisième.

Toute la côte occidentale est extrêmement curieuse; je ne fais que citer le hâvre Gosselin, les caves ou

grottes du Gouliot, le port ès-Fées, renvoyant pour plus de détails aux ouvrages précités. Mais je ne puis passer sous silence la Coupée, cet isthme étrange qui partage l'île en deux. Sa longueur est de 85 mètres, sa hauteur est de 82 mètres, sa largeur de 2 mètres en moyenne. Du côté de lest, cette hauteur est parfaitement à pic, du côté ouest la pente est un peu oblique et il existe un petit sentier tortueux par lequel on peut, sans danger, arriver au bas. Quelques quartiers de roches font parapet, mais de place en place seulement.

D'après le doyen Stanley, cité par M. Cachemaille, Serk partagerait cette particularité avec l'île de *Pathmos*, où fut écrite l'Apocalypse, et qui serait aussi divisée en deux par un isthme semblable à la Coupée.

C'est dans la partie sud de la petite Serk que sont les mines d'argent, découvertes en 1834 par un chasseur de lapins, aujourd'hui abandonnées. Le guide Bichard signale les composés suivants : carbonate de cuivre, phosphate de plomb, carbonate, sulfate et sulfure de plomb, galène antimonifère, sulfure et chlorure d'argent, sulfate d'argent, d'antimoine et de cuivre. Les échantillons que j'ai pu me procurer et que je conserve encore, m'ont paru être du sulfoantimonite d'argent avec pyrite blanche.

Dans la partie sud-ouest de l'île est la jolie baie de Dixcart, où l'on remarque une arche naturelle creusée par la mer sous les rochers. Je suis porté à croire que les nombreuses grottes de l'île, l'escarpement de la Coupée elle-même, tiennent à des dépôts de kaolin, matière friable, que la mer a enlevés peu à peu. Il y a, près de la Coupée, plusieurs filons de cette terre; ce qui reste de l'isthme se compose de roches solides qui ont résisté à l'action des eaux.

Dans la vallée de Dixcart sont deux jolis villages; on y trouve un hôtel très-confortable.

Plus au nord-est on remarque, dans la falaise, une grande excavation cylindrique dont le fond communique avec la mer. On appelle ce précipice le Creux Terrible, ou mieux, selon le Rév. Cachemaille, le creux du *Derrible*, mot qui signifie entonnoir. Ce précipice est à pic de tous côtés et profond de 150 pieds anglais (46 mètres).

Parmi les points intéressants, si nombreux, que l'on admire sur le littoral de l'île, je me bornerai à citer le Pot, dans le sud-est, et les Boutiques, dans le nord-ouest : ce sont des grottes et des rochers dont la forme est rappelée par leur nom. Mais je ne les connais que par les livres et ne les ai pas encore visités.

L'ile de Serk, annexe de la paroisse de Saint-Pierre-Port, est encore aujourd'hui, comme au XVI[e] siècle, un fief de haut bert. Sous le patronage du seigneur, la justice est rendue par un sénéchal, qui peut condamner jusqu'à trois livres tournois d'amende et trois jours d'habitation dans la prison coquette dont nous avons dit un mot. Il y a, auprès du sénéchal, un prévôt. Un connétable et un vingtenier sont chargés de la police municipale. Tout cela est patriarcal. La race des habitants de Serk, à peu près sans mélange, a gardé les vieilles coutumes et les vertus antiques, et s'il reste sur la terre quelques traces de l'âge d'or, on peut bien dire que c'est à Serk. En effet, les coutumes de l'île, perpétuant dans les mêmes familles les 40 fermes qui forment ses divers villages, ne sont pas faites pour attirer les chercheurs de fortune ou ceux qui fuient leur pays pour quelque motif peu avouable. C'est peut-être un bien pour l'île que l'exploitation des mines, qui a ruiné un seigneur, n'ait pas été

continuée : les habitants de l'île sont cultivateurs ou pêcheurs.

Quelques habitants louent pour la saison des appartements aux touristes qui viennent y passer l'été. Il y a dans l'île des hôtels très-confortables : l'hôtel Dixcart, dont j'ai dit un mot; l'hôtel Bel-Air, à la Collinette, au centre de l'île; un troisième, plus petit, à la Vauxroque, mais pas une taverne, pas un cabaret. — On comprend dès lors que la serrure de la prison soit rouillée.

Chaque lundi, pendant la belle saison, un navire à vapeur de Guernesey et un de Jersey, transportent à Serk des centaines de touristes qui peuvent passer six à sept heures dans l'île; pendant la même période, un petit navire à vapeur de Guernesey y va tous les jeudis. C'est par cette voie que j'ai fait ma plus récente excursion à Serk, le 6 juillet 1876, avec deux habitants de Cherbourg, compagnons de voyage des plus aimables, et qui m'ont depuis, à diverses reprises, témoigné combien ils étaient satisfaits d'avoir suivi mon conseil et pris part à l'excursion.

Les autres jours, sauf le dimanche, de petits bateaux à voiles assurent, sauf le cas de trop mauvais temps, les communications avec Guernesey.

Chaque année, ces petits bateaux amènent à Diélette un certain nombre d'habitants de Serk, qui vont aux foires St-Michel, à Etoublon, pour y acheter des moutons et de la volaille.

Herm, Jethou.

J'ai peu de choses à dire sur ces deux petites îles; je n'y suis jamais débarqué, et je les ai seulement vues d'assez près, en passant, lors de mon dernier voyage à Serk, dans l'étroit chenal qui les sépare.

Herm et Jethou sont à peu près à mi-chemin de Guernesey à Serk, mais un peu plus au nord.

Herm a tout au plus 3 kilom. de longueur, du nord au sud; sa largeur est d'environ 700 mèt. Elle est, de même que Jethou, entourée de bancs de sables et de rochers.

Herm est élevée de 70 mètres, et présente, du côté du sud, des falaises rocailleuses coupées de ravins et percées de cavernes. A l'ouest, entre le plateau central et la mer, s'étend un assez large rivage d'un beau sable de couleur dorée, parsemé de jolies coquilles dont notre correspondant, M. de Monteyremar, m'a fait parvenir des spécimens. La partie nord de l'île est marécageuse.

Herm est une propriété privée, et comprend une maison de maître et deux petits villages, dont la population totale est de 80 habitants.

Cette petite île mérite la visite des touristes, et, dans l'été, un vapeur de Guernesey y fait deux excursions par semaine, le lundi et le vendredi. Les autres jours, les communications avec Guernesey sont assurées par de petits bateaux à voiles.

Jethou, situé à 700 mètres au sud de Herm, n'a guères plus d'un kilomètre et demi de tour. C'est un monticule conique, élevé de 75 mèt., et peuplé de nombreux lapins. Jethou appartient à la couronne d'Angleterre; le seigneur de Herm en jouit à titre de locataire. Il y a dans cet îlot deux ou trois maisons, servant de rendez-vous de chasse, et d'habitation pour les gardiens.

Je termine ici cette notice peut-être un peu longue, heureux si je puis trouver des lecteurs indulgents, plus heureux encore si je puis inspirer à mes lecteurs le désir de connaître par eux-mêmes les beautés de cet archipel si voisin de nous.

NOTE

RECTIFICATIVE ET COMPLÉMENTAIRE

d'une Notice sur Coriallum

publiée dans le volume de la Société Académique de Cherbourg paru en 1867,

PAR

M. DE TERNISIEN.

Deux grandes voies arrivaient à Coriallum, ville romaine, située où se trouve aujourd'hui Cherbourg. L'une venait de Alauna, Valognes et l'autre de Cosedia, Coutances.

J'ai dit alors que pour celle allant à Alauna, il n'en restait plus de traces à sa sortie de Cherbourg.

J'ai reconnu depuis, et il est encore facile de le constater aujourd'hui (juin 1877). que le chemin qui passe devant l'ancien Jardin d'Amour et la ferme appelée le Haut Marais appartenant maintenant à M. Bonfils, est une voie romaine bien conservée dans plusieurs endroits.

En effet, à 300 mètres environ plus loin que la ferme Bonfils, en se dirigeant vers la ferme du Maupas appartenant à M. de Riencourt, à un endroit où le chemin est ombragé de chaque côté par de grands arbres formant berceau, la voie romaine est là parfaitement reconnaissable.

Ce chemin a, comme toutes les grandes voies romaines, de 6 à 7 mètres de largeur. La chaussée empierrée est large de 5 mètres. Elle existe à peu

près telle qu'elle a été établie par les Romains il y a peut-être 1700 ou 1800 ans.

En effet, le second lit que l'on appelait *Ruderatio* existe en parfait état de conservation. On reconnaît facilement les grosses pierres placées sur les bords qui limitaient et maintenaient l'intérieur de la chaussée rempli de pierres de moyenne grosseur, telles que les employaient les Romains dans la confection du deuxième lit de leurs routes.

La troisième couche, que l'on appelait *Nucleus*, n'existe plus; comme elle était composée de gros sable et de gravier, elle a été détruite par les eaux et par le temps.

Cette route devait passer au-dessus de l'Ermitage pour aller rejoindre le pont François Ier; dans ce parcours il n'en reste plus de traces.

Après avoir traversé la Divette à cet endroit, elle se dirigeait par le chemin appelé aujourd'hui les Ruettes, et devait entrer à Coriallum par les endroits où se trouvent situés la place du Cauchin, les rues du Vieux-Pont et du Faubourg.

Quant à l'autre route se dirigeant vers Coutances par Octeville, le hameau de la Croix Bon-Ami, les Pieux, etc, on y reconnaît facilement à plusieurs endroits une voie de construction romaine. Elle est particulièrement très-reconnaissable depuis la Croix Bon-Ami jusqu'au chemin qui conduit d'Octeville à Noinville. Elle est encore très-visible quand, après avoir traversé ce chemin, elle se dirige vers un endroit appelé le Loup-Pendu.

Dans ma notice précédemment publiée, à partir du hameau de la Croix Bon-Ami, je fais retourner cette voie vers et jusqu'à l'église d'Octeville, pour, de là, la faire descendre à Coriallum en contournant la Roche-

qui-Pend et en passant ensuite par les Ruettes et la place du Cauchin, les rues du Vieux-Pont et du Faubourg; conséquemment les deux routes entraient dans la ville par le même endroit.

Sur ce dernier point, j'ai reconnu, après un nouvel examen, que la route venant de Coutances ne faisait pas ce long détour, et qu'elle devait entrer à Coriallum après avoir traversé le hameau de la Croix Bon-Ami par l'endroit appelé aujourd'hui le chemin des Vieilles-Carrières et la rue des Carrières. Donc une entrée existait par le bas de la ville et une autre par le haut, du côté d'Octeville.

Ces rectifications me paraissent avoir de l'importance concernant l'emplacement qu'occupait l'ancienne ville romaine nommée Coriallum; c'est ce qui m'engage à les publier.

SONNETS

PAR

M. Ch. FRIGOULT,
Secrétaire de la Société.

FORCE ET MATIÈRE.

. . . . Gigni
De nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.
Perse.

I

Ils ont dit: « Dieu n'est pas » la Matière éternelle
Seule engendre sa force et renferme sa loi;
Des mouvements secrets du cerveau naît le Moi,
La pensée en jaillit ainsi qu'une étincelle.

Plus de Dieu créateur et plus d'âme immortelle,
La Force et la Matière ont supprimé la Foi;
Le vieux monde confus s'écroule avec effroi,
La Science a montré la vérité nouvelle.

Croyances des Aïeux, faites place au Néant;
L'homme qu'on va jeter là, dans ce trou béant,
N'est qu'une Force usée, une Matière vaine;

Tout est fini; l'espoir que le Christ apporta
A, depuis deux mille ans, trompé la race humaine,
Et le Christ a menti du haut du Golgotha.

II

O Christ! pardonne leur cet horrible blasphème;
Sur l'arbre de ta croix n'as-tu pas entendu
Les savants d'autrefois te jeter l'anathème,
Couverts du sang divin pour eux tous répandu?

Chaque siècle a voulu sonder le grand problème;
Par la négation le nôtre a répondu;
Hors la Matière, rien; l'homme est son Dieu lui-même,
Dieu, plutôt, n'est qu'un mot dont le sens est perdu.

Socrate, pour ce mot, but la ciguë — « Un sage »!
Dit le vulgaire — « Un fou »! répondent d'un visage
Railleur, les esprits forts; « ces temps-là ne sont plus! »

Mais la Religion et la Philosophie
Vénèrent ces objets vils, que Dieu sanctifie :
« La coupe de Socrate, et la croix de Jésus. »

III

O Néant! serais-tu vraîment la fin dernière?
Ton abîme sans fond nous doit-il engloutir?
L'Infini, but suprême où tout vient aboutir,
Est-ce l'espace étroit que recouvre une pierre?

Non, tout l'homme n'est pas dans ce peu de poussière,
Mais l'immortalité qu'il croyait pressentir
Fût-elle un vain mensonge, hé bien, laisse mentir,
Implacable Science, et cache ta lumière.

Laisse aux déshérités leur consolante erreur;
Laisse encore aux heureux leur utile terreur;
Sur un double devoir l'humanité repose:

« Souffrir » — Sans l'espérance où serait l'équité?
« Aimer » Il faut la Loi même pour cette chose
Si douce, qui s'appelle: Amour ou Charité.

LES VESTALES.

Casta placent Superis.
TIBULLE.

I

LA VESTALE PAIENNE.

Place; laissez passer la Vestale — On s'empresse
D'obéir au licteur, partout s'ouvrent les rangs,
Et le char lamé d'or qui porte la prêtresse
Paraît bientôt, traîné par quatre chevaux blancs.

Voici la Vierge! calme au milieu de l'ivresse
Du peuple qui s'incline et la suit à pas lents,
A peine sur ces fronts rayonnants d'allégresse
Daigne-t-elle abaisser ses regards indolents.

Vers le Forum romain la superbe Vestale
Dirige fièrement sa marche triomphale,
Les consuls devant elle abaissent leurs faisceaux;

Le char enfin s'arrête auprès d'un péristyle,
Et la prêtresse au loin se perd sous les arceaux...
... Elle a quitté ses Dieux pour voir jouer Bathylle !

II

LA VESTALE CHRÉTIENNE.

Voici les sombres murs et la fatale grille
Que l'on passe une fois pour ne plus revenir;
Elle est là — sans regret aux rêves d'avenir,
Libre, elle a renoncé la sainte jeune fille.

Les baisers maternels, les pleurs de sa famille
Dans son dessein pieux n'ont pu la retenir,
Et du bonheur passé pas même un souvenir,
Furtif, ne vient troubler l'éclat dont sa foi brille.

Elle avait la jeunesse, elle avait la beauté;
Dans son tombeau vivant elle a tout emporté,
Quand l'amour admirait sa conquête prochaine;

Mais un époux divin, le Christ, en ce saint lieu
A l'autel attendait la Vestale chrétienne,
Et, morte pour le monde, elle vit pour son Dieu.

III

Lève toi dans ta tombe et viens, Vestale antique,
Voir cette autre Vestale au visage pâli,
Et dis si ton orgueil, sous la voûte mystique
De cet asile obscur, se fut enseveli.

Tu délaissais ton Dieu; dans un pieux cantique
Elle offre au sien un cœur de lui seul tout rempli;
La foule te suivait de portique en portique;
Au fond du sanctuaire elle a cherché l'oubli.

Tu fus chaste par peur d'un horrible supplice;
Des terrestres amours elle a fait sacrifice
Pour vouer à son Christ un amour éternel;

Tu n'abandonnas rien, ni plaisirs, ni parure;
Une simple croix pend sur sa robe de bure;
Tu rêvais de la terre, elle rêve du ciel.

L'AIEUL.

Largo was his bounty, and his soul sincere,
Heaven did a recompense as largely send.
GRAY.

I

L'aïeul s'est fait porter, mourant, à la fenêtre;
Là bas, à l'horizon, derrière les grands bois,
Le globe du soleil va bientôt disparaître;
Il veut le voir encore pour la dernière fois.

Son regard presque éteint aperçoit le vieux hêtre
Que son père a planté; la grange avec ses toits
De chaume où se blottit la fleurette champêtre;
Le verger, puis la cour, et le chien dont la voix

Lugubre, de la mort est le fatal présage...
Le vieillard a tout vu : sur son pâle visage
Vient errer un sourire à la fois triste et doux;

Les lointains souvenirs traversent sa pensée ;
Sa vie, en un instant, à lui s'est retracée,
Et, plein d'espoir, il dit: « Seigneur, je suis à vous. »

II

Ses fils, ses petits-fils et les vieux serviteurs
Sont autour de l'aïeul, à genoux, en prière ;
Ils cherchent, mais en vain, à lui cacher leurs pleurs,
Le chrétien courageux entr'ouvre sa paupière

Et les regarde ; il montre, auprès de fraîches fleurs,
Orné du buis pieux de la fête dernière,
Un crucifix, témoin de tant d'autres douleurs
Dont la mort inflexible affligea sa chaumière.

On apporte au vieillard le symbole divin ;
Pour bénir ses enfants, d'une tremblante main
Il le lève et le tient serré sur sa poitrine ;

Derrière les grands bois descend l'astre de feu...
De l'aïeul épuisé le front pesant s'incline,
Et son âme s'exhale aux pieds de l'Homme-Dieu.

III

L'aïeul aimé n'est n'est plus ! — Au repas de famille
Sa place accoutumée est vide chaque soir,
Et dans le foyer vaste où la bûche pétille,
Sur son large fauteuil aucun ne vient s'asseoir.

Le groupe des enfants devant l'âtre babille ;
Sous la lampe fumeuse accrochée au veilloir
Les femmes ont en main le rouet ou l'aiguille;
Les valets sont assis, au fond, dans l'angle noir.

Tout ce monde écoutait les récits du grand père;
On dirait que chacun attend encore, espère...
Son vivant souvenir semble présider seul;

Un jour, pourtant, — Hélas ! ici-bas tout s'efface,
A la table, au foyer, le fils prendra sa place,
Car il sera lui-même, à son tour, un aïeul.

L'ÉGLISE DE VILLAGE.

Que j'aime cette église antique
Dont la cloche attendrit les airs !
DUCIS.

I

Elle est bien pauvre, hélas ! l'église du village !
Par son toit crevassé la pluie entre souvent;
Et ses murs lézardés, lorsque mugit l'orage,
Ont peine à se tenir debout contre le vent.

Ni sculptures, ni style — une grossière image
En pierre, d'un travail naïf, est au devant
Du porche; c'est le Saint dont le haut patronage
S'étend sur le pays pour son culte fervent.

Jadis des vitraux peints décoraient la chapelle
De la Vierge; un vieillard tout fier se les rappelle;
Plusieurs tremblent encor dans leur plomb ébranlé;

Le temps, ce vieil artiste, a tapissé de lierre
Jusqu'au petit clocher, d'où l'heure et la prière
S'annoncent lentement par un timbre fêlé.

II

L'intérieur est froid et nu; les bancs de bois
Sur leurs pieds vermoulus chancellent; la muraille
Montre son badigeon qui verdit et s'éraille;
A de gros clous y pend un chemin de la Croix,

Œuvre d'un Raphaël inconnu; deux ou trois
Statuettes de saints se nichent dans l'entaille
D'un pilier; sur l'enduit humide, une grisaille
Fait deviner Jésus adoré par les Rois.

Joseph, qui lève un vrai marteau couvert de rouille;
Anne, qui le regarde en filant sa quenouille
Dont le lin est tenu par des nœuds de rubans :

Voilà les œuvres d'art de l'église modeste ;
Au chœur, on voit encore une voûte céleste
Où, dans un bleu criard, volent des anges blancs.

III

C'est grotesque, peut-être, et pourtant c'est sublime !
Si le génie humain n'embellit pas ce lieu
Ah ! qu'importe ! le souffle invisible de Dieu
Transforme ces vieux murs déserts et les anime.

De son obscur néant où, confus, il s'abime,
L'homme simple de cœur fait ici mieux l'aveu;
Et devant cet autel qui brille, hélas ! si peu,
La prière devient plus humble et plus intime.

Le digne et bon curé vêtu de son surplis
Bien blanc, mais dont le temps a rongé tous les plis,
Au milieu d'un sermon peut manquer de mémoire;

Le gros chantre un peu gris détonner au lutrin;
Le suisse épanouir son nez rouge après boire ;...
La Foi répand sur tout son prestige divin.

IV

Autour de l'humble église est l'humble cimetière;
Dans le funèbre enclos rien ne trahit l'orgueil;
Le riche, dédaigneux du marbre ou de la pierre,
Sous le gazon commun repose en son cercueil.

Partout de simples croix protégent la poussière
De la grande famille; en montant vers le seuil
De l'église, chacun murmure une prière
Pour ces chers trépassés qu'honore un même deuil.

Une place, pourtant, au milieu de l'enceinte
Arrête les pieux paysans, place sainte
Où l'herbe haute cache un modeste tombeau;

Là gît, pleuré de tous, le vieux pasteur, un Sage
Qui, pendant cinquante ans, enseigna le village,
Et, même après la mort, veille sur son troupeau.

LA COUR DE LA FERME.

La barrière est ouverte; entrons : — Un chien de garde
Sort de sa niche, vient en grondant, flaire, puis
S'en retourne. — Au milieu de la cour est le puits;
Une fillette y fait des ronds et s'y regarde.

Contre le vieux pignon, où baille une lézarde,
Grimpe une vigne auprès de deux touffes de buis;
En bas, un gros marmot frappe en pleurant à l'huis;
En haut, un frais minois, sourit à la mansarde.

Au côté de la porte, à quelques pieds du seuil,
Artiste prisonnier dans sa cage, un bouvreuil
Gazouille; il est sifflé par un merle en goguette.

Une pie insolente accourt et leur répond;
Sur son derrière assis un chat sournois les guette;
Et, là bas, une poule en travail glousse et pond.

L'ÉTANG.

Une eau stagnante, aux bords frangés d'écume verte !
Quelques îlots herbeux ça et là sont épars :
Au large, émerge encore une oasis couverte
Par les brillantes fleurs des chastes nénuphars.

La grenouille enrouée, invisible, concerte,
Pauvre soprane, avec la basse des canards,
Et la poule effrayée en gloussant vient, alerte,
Chasser à coups de bec ses poussins piaulards.

Dans sa robe d'azur, gracieuse et coquette,
La jeune libellule imprudemment caquette
Avec le papillon qui la lutine un peu;

La fourmi vogue au loin sur un brin de fougère;
Et dans son hamac fait d'une feuille légère,
S'endort, bercée au vent, une bête à bon Dieu.

MALHERBE.

Tout reconnut ses lois...
BOILEAU.

Balzac, — je ne veux pas faire ici son procès, —
T'appelait le « *Tyran des mots* » ô vieux Malherbe !
Moi, j'aime ton bon sens et ce mépris superbe
Qui de fous novateurs flagella les excès.

Sur le sol étranger glanant, non sans succès,
Ils avaient aux épis mêlé la mauvaise herbe;
Toi, grave moissonneur, tu récoltas ta gerbe
Sur un sillon gaulois semé de grain français.

De son haut piédestal brusquement arrachée
La Muse de Ronsard s'enfuit effarouchée,
Et disparut enfin pour ne plus revenir;

Un rhythme harmonieux enchanta notre oreille;
L'idiôme épuré fit loi dans l'avenir;
Et, Normand, tu formas *l'autre Normand*,—CORNEILLE!

TABLE

—

Cherbourg. — Imp. A. MOUCHEL.



